ORDRE DU JOUR
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

24 JUIN 2023 A 09 HEURES

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE -

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE -

59 - ADMINISTRATION GENERALE : **, *Rapporteur***

Stade Nautique - Protocole transactionnel quadripartite - Transaction avec les sociétés CNMI / BBSE et ISEA.

73 - SPORTS : **, *Rapporteur***

Subventionnement Régional - création de terrains de basket

114 - AMENAGEMENT : **, *Rapporteur***

Boucles cyclo-touristiques sur Avignon.

119 - PERSONNEL : **, *Rapporteur***

COMMISSION SOCIALE MUNICIPALE - Actualisation des aides financières personnalisées de secours et prêts de nature sociale aux agents territoriaux de la Ville d'Avignon.

128 - PERSONNEL : **, *Rapporteur***

Compte Personnel de Formation - Modalités de mise en œuvre.

143 - FINANCES : **, *Rapporteur***

Taxe sur les friches commerciales.

144 - FINANCES : **, *Rapporteur***

Tarification de la taxe de séjour.

145 - FINANCES : **, *Rapporteur***

Dotation Politique de la Ville (DPV) pour l'année 2023.

147 - FINANCES : **, *Rapporteur***

SPL AVIGNON TOURISME - autorisation donnée au représentant de la ville d'Avignon de voter favorablement aux résolutions d'assemblée générale extraordinaire en vue de l'augmentation du capital social et de réduction du capital social

- souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 7 500 000 €

150 - SECURITE PUBLIQUE : **,** ***Rapporteur***

Mise en place de la vidéo-verbalisation sur la Commune.

152 - CIMETIERES : **,** ***Rapporteur***

Actualisation des tarifs des concessions et prestations complémentaires des cimetières induites par l'agrandissement du cimetière de Montfavet.

153 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

Caisse de crédit Municipal : compte rendu d'activité 2022 et budget 2023

154 - ACTION CULTURELLE : **,** ***Rapporteur***

ACTION CULTURELLE - APPELS A PROJETS CULTURELS - Attribution de subventions - Saison 2023-2024

155 - ACTION CULTURELLE : **,** ***Rapporteur***

ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES : Établissement de conventions financières 2023.

156 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

FINANCES : Admission en non-valeur des produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs

158 - ACTION CULTURELLE : **,** ***Rapporteur***

SOUTIEN AU FESTIVAL D'AVIGNON : Convention de mise à disposition du Palais des Papes 2023/2026.

159 - PERSONNEL : **,** ***Rapporteur***

Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents / non permanents en matière de ressources humaines.

161 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : **,** ***Rapporteur***

Classement Monument Historique du jardin du Rocher des Doms.

162 - VIE ASSOCIATIVE : **,** ***Rapporteur***

Attribution de subventions aux associations non conventionnées

163 - MOBILITE : **,** ***Rapporteur***

Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

164 - ADMINISTRATION GENERALE : **,** ***Rapporteur***

Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2022.

165 - URBANISME : **,** ***Rapporteur***

Révision du Règlement Local de Publicité (RLP) - Débat sur les orientations générales.

166 - URBANISME : **,** ***Rapporteur***

Augmentation du taux de la Taxe d'Aménagement.

167 - URBANISME : **,** ***Rapporteur***

Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble du secteur compris entre l'impasse de l'Epi, la route de Montfavet, l'avenue Colchester et la rue de la Solidarité.

168 - URBANISME : **,** ***Rapporteur***

Institution du permis de démolir.

169 - URBANISME : **,** ***Rapporteur***

Institution de la Déclaration Préalable pour les clôtures.

170 - ACTIVITES PERISCOLAIRES : **,** ***Rapporteur***

Conventionnement et subventions avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires 2023/2024 dans le cadre du Projet éducatif de territoire

171 - DOMAINE PUBLIC : **,** ***Rapporteur***

Convention de superposition d'affectation sur le domaine public du parking relais de Saint Chamand au profit de la ville d'Avignon.

172 - PREVENTION - SECURITE : **,** ***Rapporteur***

Protocole sur le Rappel à l'ordre entre la ville d'Avignon et le parquet près du Tribunal Judiciaire d'Avignon

173 - PREVENTION - SECURITE : **,** ***Rapporteur***

Programmation 2023 du Fonds Local de Prévention de la Délinquance - 1ère tranche

174 - SOLIDARITES : **,** ***Rapporteur***

Subvention au profit de l'association ICIPASS pour la confection des corbeilles solidaires au profit des séniors et des étudiants - convention triennale

175 - PREVENTION - SECURITE : **,** ***Rapporteur***

Mise en place d'une charte de la vie nocturne sur le territoire de la ville d'Avignon

177 - ADMINISTRATION GENERALE : **,** ***Rapporteur***

Représentation de la Ville au Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

178 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : **,** ***Rapporteur***

Zone Franche Urbaine-Territoire Entrepreneur : Soutien au dispositif « CitésLab ».

179 - TERMITES : **,** ***Rapporteur***

Attribution de subvention à des propriétaires d'immeubles termités.

180 - URBANISME : **,** ***Rapporteur***

Bilan des acquisitions et cessions 2022.

184 - CONTRAT DE VILLE : **,** ***Rapporteur***

Financement de projets dans la cadre du Contrat de Ville

185 - ENSEIGNEMENT : **,** ***Rapporteur***

Conditions générales de versement des subventions aux écoles pour les classes transplantées et projets pédagogiques

186 - DOMAINE PUBLIC : **,** ***Rapporteur***

Droits de place de stationnement et redevances des foires et marchés - Droits de places de stationnement et redevances de voirie - Année 2023.

187 - DOMAINE PUBLIC : **,** ***Rapporteur***

Taxe Locale sur la publicité extérieure - Tarifs 2024.

189 - ADMINISTRATION GENERALE : **,** ***Rapporteur***

Convention de groupement de commandes avec le CCAS - Mutualisation des outils informatiques.

190 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

I - Budget Principal et Budgets Annexes - Compte de gestion pour l'exercice 2022.

191 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

II - Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget Principal

192 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

III - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe de la Restauration Scolaire

193 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

IV - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe des Activités Aquatiques

194 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

V - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe des Locations Commerciales

195 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

VI - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe de la Chambre Funéraire

196 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

VII - Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget Annexe du Crématorium

197 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

VIII - Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats.

198 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

1 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Principal

199 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

2 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe de la Chambre Funéraire

200 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

3 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe des Locations Commerciales

201 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

4 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe du Crématorium

202 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

5 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe de la Restauration Scolaire

203 - FINANCES : **,** ***Rapporteur***

6 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe des Activités Aquatiques

204 - SOLIDARITES : **,** ***Rapporteur***

convention de partenariat pour la mise en oeuvre de l'AGORAé Avignon

205 - PERSONNEL : **,** ***Rapporteur***

Modification du tableau des effectifs.

206 - URBANISME : **,** ***Rapporteur***

Opération ZAC BEL AIR - Compte-rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2022.

207 - HABITAT : **, *Rapporteur***

Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020-2025).

208 - HABITAT : **, *Rapporteur***

Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades 2020-2025.

Date : Samedi 24 Juin 2023
Horaire : 09:00

59 Stade Nautique - Protocole transactionnel quadripartite - Transaction avec les sociétés CNMI / BBSE et ISEA.
PROJET DE DELIBERATION (Page 7 - 8)

73 Subventionnement Régional - création de terrains de basket
PROJET DE DELIBERATION (Page 9 - 9)

114 Boucles cyclo-touristiques sur Avignon.
PROJET DE DELIBERATION (Page 11 - 12)
ANNEXE - CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN ET LA VALORISATION DES ITINERAIRES CYCLOTOURISTIQUES (Page 13 - 16)

119 COMMISSION SOCIALE MUNICIPALE - Actualisation des aides financières personnalisées de secours et prêts de nature sociale aux agents territoriaux de la Ville d'Avignon.
PROJET DE DELIBERATION (Page 17 - 19)
ANNEXE - COMMISSION SOCIALE MUNICIPALE – Actualisation des aides financières personnalisées (Page 21 - 21)

128 Compte Personnel de Formation - Modalités de mise en œuvre.
PROJET DE DELIBERATION (Page 23 - 27)

143 Taxe sur les friches commerciales.
PROJET DE DELIBERATION (Page 29 - 30)

144 Tarification de la taxe de séjour.
PROJET DE DELIBERATION (Page 31 - 32)
ANNEXE - tarifs de la taxe de séjour 2024 (Page 33 - 33)

145 Dotation Politique de la Ville (DPV) pour l'année 2023.
PROJET DE DELIBERATION (Page 35 - 37)

147 SPL AVIGNON TOURISME - autorisation donnée au représentant de la ville d'Avignon de voter favorablement aux résolutions d'assemblée générale extraordinaire en vue de l'augmentation du capital social et de réduction du capital social - souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 7 500 000 €
PROJET DE DELIBERATION (Page 39 - 42)
ANNEXE - projet de rapport à l'AGE (Page 43 - 50)

150 Mise en place de la vidéo-verbalisation sur la Commune.
PROJET DE DELIBERATION (Page 51 - 51)

152 Actualisation des tarifs des concessions et prestations complémentaires des cimetières induites par l'agrandissement du cimetière de Montfavet.
PROJET DE DELIBERATION (Page 53 - 54)
annexe tarifs (Page 55 - 55)

153 Caisse de crédit Municipal : compte rendu d'activité 2022 et budget 2023
PROJET DE DELIBERATION (Page 57 - 59)

ANNEXE - budget 2023 (Page 61 - 83)
ANNEXE - compte financier 2022 (Page 85 - 101)
ANNEXE - rapport d'activité 2022 (Page 103 - 149)

154 ACTION CULTURELLE - APPELS A PROJETS CULTURELS - Attribution de subventions - Saison 2023-2024
PROJET DE DELIBERATION (Page 151 - 152)

155 ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES : Établissement de conventions financières 2023.
PROJET DE DELIBERATION (Page 153 - 156)
ANNEXE - 2023 - Conventions financières - JEU COMPLET (Page 157 - 224)

156 FINANCES : Admission en non-valeur des produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs
PROJET DE DELIBERATION (Page 225 - 226)
ANNEXE - Liste de non valeur avec noms (Page 227 - 247)

158 SOUTIEN AU FESTIVAL D'AVIGNON : Convention de mise à disposition du Palais des Papes 2023/2026.
PROJET DE DELIBERATION (Page 249 - 250)
ANNEXE - Convention MAD Cour d'honneur 2023-2026 (Page 251 - 256)

159 Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents / non permanents en matière de ressources humaines.
PROJET DE DELIBERATION (Page 257 - 259)

161 Classement Monument Historique du jardin du Rocher des Doms.
PROJET DE DELIBERATION (Page 261 - 262)

162 Attribution de subventions aux associations non conventionnées
PROJET DE DELIBERATION (Page 263 - 265)
Annexe détaillée des subventions aux associations non conventionnées (Page 267 - 268)

163 Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».
PROJET DE DELIBERATION (Page 269 - 270)
ANNEXE - TABLEAU DES BENEFICIAIRES (Page 271 - 271)

164 Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2022.
PROJET DE DELIBERATION (Page 273 - 274)
ANNEXE - CCSPL Ativité 2022 (Page 275 - 859)

165 Révision du Règlement Local de Publicité (RLP) - Débat sur les orientations générales.
PROJET DE DELIBERATION (Page 861 - 862)

166 Augmentation du taux de la Taxe d'Aménagement.
PROJET DE DELIBERATION (Page 863 - 865)

167 Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble du secteur compris entre l'impasse de l'Epi, la route de Montfavet, l'avenue Colchester et la rue de la Solidarité.
PROJET DE DELIBERATION (Page 867 - 867)
ANNEXE - Plan carte PAE (Page 869 - 869)

168 Institution du permis de démolir.
PROJET DE DELIBERATION (Page 871 - 873)

169 Institution de la Déclaration Préalable pour les clôtures.
PROJET DE DELIBERATION (Page 875 - 876)

170 Conventionnement et subventions avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires 2023/2024 dans le cadre du Projet éducatif de territoire
PROJET DE DELIBERATION (Page 877 - 878)
ANNEXE - Convention type 2023-2024 (Page 879 - 883)

171 Convention de superposition d'affectation sur le domaine public du parking relais de Saint Chamand au profit de la ville d'Avignon.
PROJET DE DELIBERATION (Page 885 - 886)
ANNEXE - CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION (Page 887 - 895)

172 Protocole sur le Rappel à l'ordre entre la ville d'Avignon et le parquet près du Tribunal Judiciaire d'Avignon
PROJET DE DELIBERATION (Page 897 - 897)

173 Programmation 2023 du Fonds Local de Prévention de la Délinquance - 1ère tranche
PROJET DE DELIBERATION (Page 899 - 899)

174 Subvention au profit de l'association ICIPASS pour la confection des corbeilles solidaires au profit des séniors et des étudiants - convention triennale
PROJET DE DELIBERATION (Page 901 - 901)

175 Mise en place d'une charte de la vie nocturne sur le territoire de la ville d'Avignon
PROJET DE DELIBERATION (Page 903 - 903)

177 Représentation de la Ville au Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.
PROJET DE DELIBERATION (Page 905 - 906)

178 Zone Franche Urbaine-Territoire Entrepreneur : Soutien au dispositif « CitésLab ».
PROJET DE DELIBERATION (Page 907 - 908)

179 Attribution de subvention à des propriétaires d'immeubles termités.
PROJET DE DELIBERATION (Page 909 - 911)

180 Bilan des acquisitions et cessions 2022.
PROJET DE DELIBERATION (Page 913 - 914)
ANNEXE BILAN 2022 (Page 915 - 915)

184 Financement de projets dans la cadre du Contrat de Ville
PROJET DE DELIBERATION (Page 917 - 919)

185 Conditions générales de versement des subventions aux écoles pour les classes transplantées et projets pédagogiques
PROJET DE DELIBERATION (Page 921 - 922)

186 Droits de place de stationnement et redevances des foires et marchés - Droits de places de stationnement et redevances de voirie - Année 2023.
PROJET DE DELIBERATION (Page 923 - 924)

187 Taxe Locale sur la publicité extérieure - Tarifs 2024.
PROJET DE DELIBERATION (Page 925 - 926)

189 Convention de groupement de commandes avec le CCAS - Mutualisation des outils informatiques.
PROJET DE DELIBERATION (Page 927 - 928)

190 I - Budget Principal et Budgets Annexes - Compte de gestion pour l'exercice 2022.
PROJET DE DELIBERATION (Page 929 - 931)

191 II - Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget Principal
PROJET DE DELIBERATION (Page 933 - 945)

192 III - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe de la Restauration Scolaire
PROJET DE DELIBERATION (Page 947 - 949)

193 IV - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe des Activités Aquatiques
PROJET DE DELIBERATION (Page 951 - 953)

194 V - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe des Locations Commerciales
PROJET DE DELIBERATION (Page 955 - 957)

195 VI - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe de la Chambre Funéraire
PROJET DE DELIBERATION (Page 959 - 961)

196 VII - Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget Annexe du Crématorium
PROJET DE DELIBERATION (Page 963 - 965)

197 VIII - Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats.
PROJET DE DELIBERATION (Page 967 - 975)

198 1 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Principal
PROJET DE DELIBERATION (Page 977 - 977)

199 2 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe de la Chambre Funéraire
PROJET DE DELIBERATION (Page 979 - 979)

200 3 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe des Locations Commerciales
PROJET DE DELIBERATION (Page 981 - 981)

201 4 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe du Crématorium
PROJET DE DELIBERATION (Page 983 - 983)

202 5 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe de la Restauration Scolaire
PROJET DE DELIBERATION (Page 985 - 985)

203 6 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe des Activités Aquatiques
PROJET DE DELIBERATION (Page 987 - 987)

204 convention de partenariat pour la mise en oeuvre de l'AGORAé Avignon
PROJET DE DELIBERATION (Page 989 - 990)

205 Modification du tableau des effectifs.
PROJET DE DELIBERATION (Page 991 - 991)

Annexe création de poste 2023 (Page 993 - 993)

206 Opération ZAC BEL AIR - Compte-rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2022.
PROJET DE DELIBERATION (Page 995 - 996)
ANNEXE - Avenant N° 3 (Page 997 - 999)
ANNEXE - CRAC (Page 1001 - 1014)

207 Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020-2025).
PROJET DE DELIBERATION (Page 1015 - 1016)
Annexe (Page 1017 - 1017)

208 Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades 2020-2025.
PROJET DE DELIBERATION (Page 1019 - 1020)
ANNEXE - Liste des propriétaires (Page 1021 - 1021)

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

59

ADMINISTRATION GENERALE : Stade Nautique - Protocole transactionnel quadripartite - Transaction avec les sociétés CNMI / BBSE et ISEA.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La société CNMI a déposé une requête devant le Tribunal Adminisratif contre la Ville d'Avignon afin d'obtenir le paiement de la somme de 40 000,07 euros correspondant à son intervention en sa qualité de sous-traitant de rang 2 sur le stade nautique.

Au vu des difficultés rencontrées entre Bouygues Bâtiment Sud Est (BBSE), titulaire du marché de conception réalisation de la réhabilitation du stade nautique, et certains de ses sous-traitants de rang 2, la Ville est dans l'impossibilité de payer cette somme sans que sa responsabilité financière ne soit engagée. Etant ici précisé que la somme en question est bien identifiée au décompte général et définitif du marché.

Parallèlement à l'action contentieuse, une médiation a été acceptée par les parties concernées pour solutionner à l'amiable ce litige.
La médiation s'est tenue le 8 novembre 2022 en présence des sociétés BBSE, CNMI, ISEA et de la Ville.
Une issue favorable a été trouvée et un protocole transactionnel doit entériner cet accord et éteindre le contentieux en cours avec CNMI.

Ce protocole n'a pas d'incidence financière supplémentaire pour la Ville, il s'agit juste de déterminer quelle partie reçoit les dernières sommes à verser et les restitue aux sous-traitant de rang 2.

Le protocole prévoit XXXXX

Il convient donc d'adopter ce protocole.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L2122-21

Vu le projet de protocole
Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le protocole transactionnel quadripartite à intervenir entre les sociétés BBSE, CNMI, ISEA et la Ville,
- AUTORISE Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

73

SPORTS : Subventionnement Régional - création de terrains de basket

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

<<< Veuillez saisir le texte de votre projet de délibération >>>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu ...
Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

114

AMENAGEMENT : Boucles cyclo-touristiques sur Avignon.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le développement des aménagements de cyclo-découvertes, à destination de nos habitants ou des visiteurs, est un axe fort de la politique en faveur des modes actifs de la ville d'Avignon.

Au niveau départemental, le réseau de balade cyclables de la « Provence à Vélo », animé par Vaucluse Provence Attractivité, constitue un axe fort et reconnu de l'attractivité touristique du territoire vauclusien. Sur le territoire du Grand Avignon, il n'existe jusqu'à présent qu'une balade inscrite à « la Provence à vélo », à savoir la balade de « l'île de la Barthelasse » créé et jalonnée par la ville d'Avignon en 2022, portant le n°4 dans le réseau « La Provence à Vélo ».

Constatant ce manque, la ville d'Avignon a engagé une démarche de création de nouvelles balades cyclo-touristiques sur son territoire en partenariat avec Avignon Tourisme et l'office de tourisme du Grand Avignon. Le Grand Avignon et son Office de Tourisme ont proposé comme cadre général de prendre à leur charge intégrale les frais d'études et de mise en œuvre du jalonnement des futures balades cyclo-touristiques, à charge pour la ville d'en assurer l'entretien.

Une nouvelle balade a été étudiée et proposée à la création, entièrement située sur le territoire de la ville d'Avignon, parcourant les quartiers de Montfavet, d'Agroparc et du Pont des deux Eaux. Cette balade nommée « les Foins de Montfavet » portera le n°58 dans le réseau « La Provence à Vélo ».

Une balade dite « Rive Droite du Rhône », desservant le Gard avec un point de départ sur Avignon sur l'île Piot, portant le n°50 est également proposée à la création.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de balade nommée « les Foins de Montfavet » portant le numéro 58 et le projet de boucle nommée « Rive Droite du Rhône » portant le numéro 50 et sa réalisation par l'Office de Tourisme du Grand Avignon,
- APPROUVE la pose de la signalétique nécessaire à l'aménagement de ces boucles sur la commune par l'Office de Tourisme du Grand Avignon,
- APPROUVE le projet de convention d'entretien à conclure avec l'Office de Tourisme du Grand Avignon,
- AUTORISE Madame le Maire et l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

Convention relative à l'entretien et la valorisation des itinéraires cyclotouristiques du Grand Avignon

Entre :

L'Office de Tourisme du Grand Avignon, régie dotée de la seule autonomie financière sous forme de service public administratif (SPA),
Dont le siège administratif se situe : Place Charles David à Villeneuve lez Avignon (30400)

Représenté par son Président, Philippe INDERBITZIN, habilité à signer suivant la délibération du Conseil d'Exploitation du 5 janvier 2023

Et

La commune d'Avignon,
Représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par la délibération N°…

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La ville d'Avignon porte une stratégie de développement et de valorisation des modes actifs, tant pour les déplacements du quotidien qu'occasionnels et touristiques, en accord avec sa politique de mise en œuvre d'une ville durable, résiliente et apaisée.
L'Office de Tourisme du Grand Avignon porte des projets de valorisation et de développement touristique dans le cadre du projet de territoire du Grand Avignon « Horizon 2030 ».

Avec l'apparition de nouvelles tendances en lien avec la transition écologique et la recherche d'une offre davantage tournée vers la nature, le Grand Avignon ambitionne de favoriser la transformation structurelle du tourisme, nécessaire pour forger une économie plus forte, plus durable et plus résiliente.

Pour une meilleure répartition des retombées économiques du tourisme sur le territoire, l'Office de Tourisme doit donc coordonner le développement d'activités « sobres », praticables sur les 4 saisons et en mesure de diffuser les flux.

Ainsi le développement d'un réseau cyclotouristique a été déployé par l'Office de Tourisme du Grand Avignon pour donner suite à l'approbation de son Conseil d'Exploitation du 9 décembre 2021.

Ce réseau :

- S'appuie sur le Plan de Déplacements Urbains du Grand Avignon approuvé par le Conseil Communautaire du 12 décembre 2016 et le Schéma Mode Doux de l'AURAV ;
- S'appuie sur le Plan Modes Doux de la ville d'Avignon approuvé par le Conseil Municipal du 27 avril 2016 ;
- Respecte les clauses du Schéma Départemental des Aménagements Cyclables du Département du GARD, du Schéma départemental Vélo en VAUCLUSE 2019/25 et l'avis de la DIRMED (pour la traversée de la RN100) ;
- Intègre des connexions au Schéma National des Véloroutes (EV17 VIA RHÔNA, V 861 VIA VENAISSIA, V 862 LA DURANCE A VELO) ;
- Relie les tracés cyclotouristiques des destinations voisines.

Ce réseau s'adresse aussi bien à la population locale en quête de découverte « loisirs » qu'aux clientèles touristiques.
L'étude confiée à un cabinet spécialisé dans les schémas d'aménagements cyclables a été menée en 2 phases :

- Elaboration d'un schéma de signalisation directionnelle des itinéraires cyclotouristiques du Grand Avignon (compréhension du contexte local, recensement et hiérarchisation des pôles, concertation avec les communes et les départements) – phase 1,
- Définition des ensembles de signalisation et de leur implantation – phase 2.

La mission a démarré en avril 2022 et de nombreux temps de concertation ont eu lieu avec les Communes et les Départements.

Le coût total de l'étude et du jalonnement sont pris en charge sur les budgets 2022 et 2023 de l'Office de Tourisme.

Afin d'offrir un réseau cyclotouristique de qualité dans la durée, il convient de définir les obligations de chacune des parties.

Article 1 : Obligation des parties

1.1. Office de Tourisme du Grand Avignon

L'Office de Tourisme s'engage à **respecter les principes de mise en œuvre du jalonnement** conformément au guide technique Vélo et Territoire accessible sur https://www.veloterritoires.org/wp-content/uploads/2022/04/JALRIC-IDD.pdf, à savoir :

- Continuité des mentions jusqu'à destination et marquage des intersections sur le parcours ;
- Lisibilité et simplicité des indications (mentions ou logos), pour une lecture rapide et intuitive ;
- Homogénéité et uniformité entre les différents panneaux et itinéraires ;
- Optimisation dans l'utilisation de mâts existants, routiers ou cyclables, lorsque la situation et la législation le permettent et que le résultat offre un ensemble cohérent sur le plan de la compréhension des informations données aux cyclistes. Dans les autres cas, l'utilisation de mâts neufs sera prévue ;
- Maillage continu mais non excessif (la surabondance de panneaux, et notamment aux croisements de plusieurs itinéraires, peut gêner l'usager dans sa lecture des informations).

En cas de détérioration, l'Office de Tourisme :

- Prend à sa charge l'achat du matériel de remplacement dès qu'il est averti par la commune concernée (lames, mâts et matériels de fixation),
- Remet le matériel de remplacement à la Commune pour que cette dernière assure son installation dans les meilleurs délais.

Parallèlement, l'Office de Tourisme s'engage :

- À déployer des outils promotionnels destinés à valoriser ces itinéraires auprès de la population locale et des touristes,
- À poursuivre le déploiement de la marque « Accueil Vélo » destinée à qualifier les prestations cyclotouristiques situées à proximité des itinéraires (hébergements, restaurants, lieux de visites etc.).

Enfin, l'Office de Tourisme s'engage à organiser une réunion de réception et visite des équipements préalables à leur remise en gestion la Ville.

1.2. Commune

La Commune s'engage à assurer :

- L'entretien du balisage (changement des panneaux défectueux, petit élagage permettant de rendre visible le balisage etc…) 2 fois par an ;
- L'entretien régulier des abords de la signalétique de départ et de jalonnement de carrefour (uniquement nettoyage ou fauchage autour du panneau), ainsi que le nettoyage, le cas échéant, des lames directionnelles et panneaux de départ, 2 fois par an ;
- L'entretien du balisage après tout événement susceptible de porter atteinte au balisage (travaux de voirie, détérioration accidentelle ou volontaire, tempête, passage d'engins agricoles…).

En cas de nécessité de remplacement du balisage (détérioration, usure, caducité…), la Commune se charge :

- D'en informer immédiatement l'Office de Tourisme qui prend à sa charge l'achat du matériel de remplacement,
- D'assurer le remplacement du matériel fourni par l'Office de Tourisme dans les meilleurs délais.

Article 2 : Modalités d'exécution et de suivi de la présente convention

L'Office de Tourisme remet à la Ville à l'issue des travaux de jalonnement un fichier au format SIG synthétisant l'ensemble du patrimoine de jalonnement mis en œuvre, géoréférencé.

Un rendez-vous annuel de suivi général de l'exécution de la présente convention sera organisé entre les responsables concernés des services de l'office de tourisme du Grand Avignon et de la Ville d'Avignon. Cette réunion aura pour objet :

- Le bilan des interventions réalisées
- Le bilan administratif et financier de la mise en œuvre de la convention
- L'amélioration continue des échanges d'information entre les partenaires

Article 3 : Durée de la présente convention et dénonciation

La présente convention est établie pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature par les deux parties.
Chacune des Parties pourra résilier la présente convention, pour quelque cause que ce soit, en notifiant sa décision aux autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 : Règlement des litiges

Les litiges relatifs à l'interprétation et à l'application de la présente convention, relèvent de la compétence du Tribunal Administratif.

Fait en deux exemplaires originaux à ……., le …….

Pour l'Office de Tourisme Grand Avignon,
Philippe INDERBITZIN

Pour la Commune d'Avignon,
Cécile HELLE

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

119

PERSONNEL : COMMISSION SOCIALE MUNICIPALE - Actualisation des aides financières personnalisées de secours et prêts de nature sociale aux agents territoriaux de la Ville d'Avignon.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération en date du 28 mai 2004, la Ville d'Avignon a adhéré au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), organisme national chargé, depuis le 1er septembre 2004, de verser au personnel de notre administration les prestations sociales auxquelles il peut prétendre.

Toutefois, les prestations proposées par le C.N.A.S. ne peuvent pas toujours résoudre les difficultés financières graves rencontrées par certains agents lors d'évènements exceptionnels de la vie familiale.

C'est pourquoi, par délibération en date du 23 juillet 2004, une Commission Sociale a été instituée afin de constituer un dispositif d'aides, en interne, auprès des agents municipaux rencontrant des difficultés financières extrêmes.

Au vu de la conjoncture économique et de la complexité de certaines situations individuelles et familiales, il y a lieu aujourd'hui de compléter et actualiser cette délibération.

Composition de la Commission Sociale :

Afin de permettre un fonctionnement plus efficient de la Commission Sociale, il est ainsi proposé d'apporter une modification de la composition des membres. Se réuniront, à raison d'une séance par mois :

- 1 élu désigné par le Maire pour la durée du mandat en qualité de Président
- 2 représentants du Département RH
- l'assistante sociale pour le personnel municipal
- 1 représentant titulaire ou suppléant de chacune des organisations syndicales représentatives en commission administrative paritaire

Un arrêté de composition nominatif portera désignation des membres de la Commission Sociale.

Les séances ne sont pas publiques et les membres astreints au secret professionnel dans les conditions de l'article L. 133-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Attribution des aides :

En cas de nécessité, après évaluation et proposition de l'assistante sociale, une aide peut être attribuée à tout agent actif titulaire ou non titulaire justifiant de 6 mois d'ancienneté au sein des services municipaux de la Ville d'Avignon, dès lors qu'ils connaissent de graves difficultés financières selon les critères suivants :

- Changement de situation familiale
- Surendettement
- Accès ou maintien dans le logement
- Difficultés de premières nécessités (énergie, eau, assurances…)
- Difficultés ponctuelles (réparation de voiture, frais de santé exceptionnels…)

Les demandes d'aides urgentes pourront faire l'objet d'une demande hors commission avec l'autorisation du président de la commission. Ces urgences concernent :

- Les aides alimentaires
- Les évènements exceptionnels (catastrophes naturelles …)

Le critère économique, permettant d'accéder aux aides, est fixé à 12 euros de reste à vivre par jour et par personne.

Pour les prêts sociaux, il est remboursable en petites mensualités ou en novembre de l'année en cours.
Pour les agents contractuels, la durée du contrat doit pouvoir permettre le remboursement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,
Vu l'article 88-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu les délibérations du 28 mai 2004 et du 23 juillet 2004,
Vu l'avis rendu au Comité Social Territorial du 22 juin 2023,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- MODIFIE la composition de la Commission Sociale,
- AUTORISE la Commission Sociale à attribuer des aides,
- FIXE les nouveaux barèmes des aides selon les indications communiquées en annexe
- IMPUTE les dépenses correspondantes : aux prêts au chapitre 27, compte 274, fonction 523 ; aux secours au chapitre 67, compte 6713, fonction 523, en fonction des crédits votés dans le cadre du budget primitif,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les décisions de versements de secours ou de prêts de nature sociale.

Actualisation des aides financières personnalisées des secours et prêts de nature sociale aux fonctionnaires territoriaux de la Ville d'Avignon

Les montants maximaux des secours sont fixés de la manière suivante :

SECOURS	
Changement de situation familiale	450 €
Surendettement	450 €
Logement	600 €
Premières nécessités (charges courantes)	600 €
Difficultés exceptionnelles	450 €
Urgences	450 €
Noël des enfants des agents non adhérents CNAS	Montant équivalent aux chèques CADHOC du C.N.A.S. pour les enfants de 0 à 10 ans, attribué aux agents contractuels

Le montant maximal des prêts sociaux est fixé de la manière suivante :

PRETS	
Prêts sociaux	750 €

Les secours et les prêts sont versés par virements bancaires sur le compte de l'agent ou directement auprès du créancier.

L'assistante sociale évalue l'éligibilité de la demande de l'agent en vérifiant que les critères de la commission sociale soient respectés.
La demande est présentée à la commission sociale dans le plus strict anonymat.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

128

PERSONNEL : Compte Personnel de Formation - Modalités de mise en œuvre.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Instauré par l'ordonnance du 19 janvier 2017 et codifié au Code Général de la Fonction Publique à son article L.422-4, le Compte Personnel d'Activité (CPA) a pour objectifs de renforcer l'autonomie de l'agent dans la mobilisation de son droit à la formation et de faciliter son évolution professionnelle.

Le compte personnel d'activité est constitué de deux dispositifs distincts :

- le Compte Personnel de Formation (CPF)
- le Compte d'Engagement Citoyen (CEC)

Le Compte Personnel de Formation se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF) et permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli.

Le Compte Personnel de Formation concerne l'ensemble des agents publics, agents stagiaires, titulaires et contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet, par contrat à durée déterminée ou indéterminée.

L'alimentation s'effectue à hauteur de 25 heures maximum par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 150 heures pour un temps complet. Le temps de travail à temps partiel est assimilé à du temps complet. Le temps non complet est proratisé au regard de la durée de travail.

Pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications (qui ne possèdent pas un diplôme ou titre professionnel enregistré et classé au niveau 3), le plafond du crédit est relevé à 400 heures (avec une alimentation du CPF de 50 heures maximum par an).

Un crédit d'heures supplémentaires est, en outre, attribué dans la limite de 150 heures, en complément des droits déjà acquis, à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions, et ce, sur présentation d'un

avis du médecin de prévention. Le nombre d'heures sera abondé et défini par la collectivité en fonction du projet d'évolution professionnelle. Il revient, en effet, à la collectivité de gérer ce compteur spécifique et non à la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Les agents publics peuvent accéder à toutes formations nécessitant un développement de compétences pour la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle (hormis celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées) :

- les formations ayant pour objet d'acquérir un diplôme, un titre ou tout autre certificat de qualification professionnelle,
- les bilans de compétences,
- la validation des acquis de l'expérience,
- la préparation aux concours et examens

La formation ne doit pas être nécessairement diplômante ou certifiante.

Certaines formations sont considérées par les textes règlementaires comme prioritaires dans l'utilisation du CPF :

- la prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- la validation des acquis de l'expérience ;
- la préparation aux concours et examens.

Le Compte Personnel de Formation peut également être mobilisé en articulation avec le congé de formation professionnelle et en complément des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour bilan de compétences.

Le Compte d'Engagement Citoyen vise à favoriser les activités bénévoles ou volontaires et à faciliter la reconnaissance des compétences acquises à travers ces activités. Il permet d'engager des droits à la formation et de compléter les droits CPF en vue de suivre une formation qui a pour objet de mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle.

Le décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 prévoit notamment, à l'article 5, que l'employeur prend en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du CPF et peut prendre en charge les frais occasionnés par les déplacements. Il convient de délibérer sur la prise en charge financières des frais pédagogiques et de déterminer les plafonds.

Article 1er : **Prises en charge**

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret du 17 décembre 2019, sont arrêtés, en vue de la prise en charge des frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du

compte personnel de formation, les plafonds suivants :

- Prise en charge des frais pédagogiques

Agent ayant un niveau supérieur au niveau 3 (CAP/BEP) :

- Plafond horaire : **20 euros TTC**
- ou plafond par action de formation : **1000 euros TTC**

Agent de catégorie C, ayant un niveau inférieur au niveau 3 :

- Plafond horaire : **25 euros TTC**
- ou plafond par action de formation : **1500 euros TTC**

Pour prévenir une inaptitude professionnelle :

- Plafond horaire : **30 euros TTC**
- ou plafond par action de formation : **2000 euros TTC**

Prévenir une inaptitude pour un agent de catégorie C ayant un niveau inférieur au niveau 3 :

- Plafond horaire : **30 euros TTC**
- ou plafond par action de formation : **2200 euros TTC**
- Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements

Les frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations suivies au titre du CPF sont pris en charge, uniquement pour une distance de 40 km aller/retour de la résidence administrative selon le barême réglementaire.

Article 2 : Absence

En cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif légitime et si l'agent a suivi moins de 90% de la formation, ce dernier devra rembourser les frais engagés par la collectivité.

Article 3 : Formulaire de demande

L'agent qui souhaite mobiliser son compte personnel de formation doit solliciter l'accord écrit de la collectivité en précisant :

- Le projet d'évolution professionnelle visé avec la nature et le programme de la formation,
- L'organisme de formation,
- Le nombre d'heures requises, le calendrier de la formation et le coût de la formation.
-

Un formulaire de demande d'utilisation du CPF est à renseigner dans son intégralité par l'agent.

L'agent bénéficie, s'il le souhaite, préalablement au dépôt de sa demande, d'un accompagnement personnalisé afin d'élaborer son projet professionnel et d'identifier les actions nécessaires à sa mise en œuvre, auprès d'un conseiller en évolution professionnelle

(art. 6 du décret n°2017-928 du 6 mai 2017).

Article 4 : Instruction des demandes

Les demandes seront instruites par l'autorité territoriale et **par campagne annuelle.**

Article 5 : Formations prioritaires éligibles

Les actions de formations suivantes seront prioritairement accordées au titre du CPF :

- Les actions de formation visant à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions (bilans de compétences etc…) ;
- La validation des acquis de l'expérience ;
- La préparation aux concours et examens ;

Le bénéfice des formations relevant du socle de connaissances et de compétences (décret n°2015-172 du 13 février 2015), comprenant notamment la communication en français, les règles de calcul et de raisonnement mathématique, est de droit pour les agents qui en font la demande. Le suivi de cette formation pouvant néanmoins être reporté à l'année suivante pour nécessité de service.

Article 6 :

La décision de la collectivité sera communiquée à l'agent dans un délai de 2 mois suivant la clôture de la campagne.

En cas de refus, un courrier motivé sera systématiquement communiqué à l'agent. Si toutefois, ce courrier n'est pas notifié à l'agent, l'absence de réponse pendant deux mois vaut refus de la collectivité (art. L231-4 du code des relations entre le public et l'administration).
L'utilisation du CPF fait l'objet d'un accord entre l'agent public et l'administration.
Le refus opposé à une demande d'utilisation doit être motivé et peut-être contesté à l'initiative de l'agent devant l'instance paritaire compétente (CAP ou CCP) (art. L422-11 du CGFP).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29, L 422-4 et L 422-7,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social, à la sécurisation des parcours professionnel, en particulier l'article 44,

Vu le décret n°2016-1970 du 28 décembre 2016 relatif au compte d'engagement citoyen du

compte personnel d'activité,

Vu l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,

Vu le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu la circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique,

Vu la loi de transformation du 6 août 2019,

Vu le décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, notamment son article 5,

Vu l'avis positif rendu au Comité Social Territorial du 20 avril 2023,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'adopter les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation telles que proposées.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

143

FINANCES : Taxe sur les friches commerciales.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération du 28 septembre 2016, le Conseil Municipal instituait la taxe sur les friches commerciales, pour une application à compter de l'année 2018.

Pour lutter contre la vacance commerciale, cette taxe, due par les propriétaires de certains biens inexploités, est une mesure fiscale incitative qui vise à amener ceux-ci à exploiter ou à louer leurs biens dans le cadre de la stratégie de développement économique des territoires.

Les biens taxés sont ceux qui :

- soumis à la taxe sur le foncier bâti, ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises depuis au moins 2 ans au 1er janvier de l'année d'imposition,
- sont restés inexploités au cours de la même période, sous réserve que cette absence d'exploitation soit dépendante de la volonté du propriétaire.

Cette taxe favorise l'instauration d'un dialogue avec les propriétaires et l'accélération de la remise sur le marché des locaux vacants, qui sont plus systématiquement identifiés pour être réhabilités ou identifiés par les porteurs de projet.

Depuis son institution, ce sont, chaque année, entre 60 à 112 propriétaires qui ont été concernés. Sur la période, le montant de la cotisation moyenne annuelle due se situe entre 336 € et 1440 €.

En 2016, l'assemblée délibérante entérinait, les taux suivants :

- 10% pour la 1ère année d'imposition
- 15% pour la 2ème année d'imposition
- 20% à compter de la 3ème année d'imposition.

Afin de franchir une étape dans le cadre de la politique de revitalisation de centre-ville, notamment, Il est proposé de faire évoluer les taux comme suit, à compter de l'année 2024 :

- 20% pour la 1ère année d'imposition
- 30% pour la 2ème année d'imposition
- 40% à compter de la 3ème année d'imposition.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'article 1530 et l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du 28 septembre 2016 instituant la taxe sur les friches commerciales,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE que les taux de taxe sur les friches commerciales applicables, à compter de l'année 2024, seront : 20% pour la 1ère année d'imposition (au lieu de 10%) ; 30% pour la 2ème année d'imposition (au lieu de 15%) ; 40% à compter de la 3ème année d'imposition (au lieu de 20%),
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

144

FINANCES : Tarification de la taxe de séjour.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La taxe de séjour, instituée par la Ville d'Avignon, est une redevance due par toute personne non domiciliée sur la commune et qui séjourne dans un hébergement de tourisme (hôtel, camping, locations saisonnières...). Cette taxe est collectée au réel, directement par l'hébergeur ou par les plateformes d'hébergement. Le produit de la taxe de séjour est affecté aux dépenses destinées au développement touristique.

Les barèmes plafonds des tarifs de la taxe de séjour, fixés par l'article L2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sont relevés chaque année en fonction du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

Les tarifs de la Ville d'Avignon, fixés par la délibération du 30 septembre 2018, sont restés stables depuis 2019.

Afin, notamment, de tenir compte des évolutions de l'inflation, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs de la taxe de séjour à la hauteur des tarifs plafonds 2024. Les tarifs actualisés de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2024 sont annexés à la présente délibération.

Pour 2024, les tarifs de la taxe de séjour communale sont actualisés de la façon suivante :

- La catégorie tarifaire des hôtels et hébergements classés 5 étoiles passe de 3 € en 2023 à 3,30 € en 2024.
- La catégorie tarifaire des hôtels et hébergements classés 4 étoiles passe de 2,25 € en 2023 à 2,50 € en 2024.
- La catégorie tarifaire des hôtels et hébergements classés 3 étoiles passe de 1,50 € en 2023 à 1,60 € en 2024.
- La catégorie tarifaire des hôtels et hébergements classés 2 étoiles passe de 0,90 € en 2023 à 1 € en 2024.

- La catégorie tarifaire des hôtels et hébergements classés 1 étoiles passe de 0,75 € en 2023 à 0,80 € en 2024.
- La catégorie des terrains de camping classés en 3, 4 ou 5 étoiles passe de 0,55 € en 2023 à 0,60 € 2024.
- Pour les autres catégories, les tarifs restent inchangés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-26 et suivants R.2333-43 et suivants,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE les tarifs de la taxe de séjour applicables à partir du 1er janvier 2024 pour les différentes catégories d'hébergement conformément à l'annexe jointe ;
- IMPUTE les recettes au chapitre 73, compte 7362 ;
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR

TYPES et CATEGORIES d'HEBERGEMENT	TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR PAR NUITEE ET PAR PERSONNE
	A partir du 1 janvier 2024
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	2,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	1,60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2, et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0,80 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	5% * (du coût HT de la nuitée par personne)
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	5% * (du coût HT de la nuitée par personne)
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

* dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité selon les dispositions de l'art 124 de la loi de finances 2021

Noter que les tarifs ainsi définis ne comprennent pas la taxe additionnelle départementale qui s'applique à raison de 10% en sus du taux communal de base.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

145

FINANCES : Dotation Politique de la Ville (DPV) pour l'année 2023.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la Dotation Politique de la Ville (DPV) bénéficie chaque année aux communes urbaines de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains.

Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) pour ce qui concerne le fonctionnement, par un soutien renforcé aux actions des communes et de leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, principalement dans le soutien à leurs investissements.

La loi de finances pour 2023, reconduit les crédits de la DPV au même niveau qu'en 2022, soit un montant de 150 millions d'euros en autorisations d'engagement.

Les crédits doivent être attribués en vue de la réalisation de projets d'investissement ou de dépenses de fonctionnement correspondants aux objectifs fixés dans le contrat de ville.

Ainsi, le périmètre d'intervention des équipements et des actions financées au titre de la DPV peut être non seulement celui des QPV, mais également celui des zones à la périphérie de ceux-ci, dès lors que, conformément à la logique de « quartier vécu », ces équipements et actions profitent aux habitants des QPV.

Par conséquent, il est proposé de solliciter ce fonds de l'Etat sur la base des projets d'investissements dont les plans de financement prévisionnels sont présentés ci-dessous :

Equipements sportifs de proximité :

Rénovation du Gymnase Chevalier de Folard	Plan de financement prévisionnel	
	Montant € HT	Taux
Montant prévisionnel de l'opération :	1 200 000 €	
DPV 2023 sollicitée	**600 000 €**	**50 %**
Département de Vaucluse - subvention obtenue	300 000 €	25 %
Ville d'Avignon autofinancement	300 000 €	25 %

Accessibilité et homologation du Parc des Sports	Plan de financement prévisionnel	
	Montant € HT	Taux
Montant prévisionnel de l'opération :	578 500 €	
DPV 2023 sollicitée	**173 550 €**	**30 %**
DSIL 2023 sollicitée	173 550 €	30 %
Département de Vaucluse à solliciter	115 700 €	20 %
Ville d'Avignon autofinancement	115 700 €	20 %

Transition écologique :

Itinéraire modes doux avenue de Monclar	Plan de financement prévisionnel	
	Montant € HT	Taux
Montant prévisionnel de l'opération :	1 665 300 €	
DPV 2023 sollicitée	**532 745 €**	**32 %**
DSIL 2023 sollicitée	416 325 €	25 %
Fonds vert à solliciter	333 060 €	20%
Ville d'Avignon autofinancement	383 170 €	23 %

La Ville d'Avignon peut prétendre à une subvention de **1 306 295 €** au titre de la DPV 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'article 172 de la loi de finances pour 2009 qui créé la dotation politique de la ville,
Vu la loi 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les plans de financement prévisionnels pour les projets présentés au titre de la DPV 2023,
- SOLLICITE une participation financière au titre de la DPV pour l'année 2023 auprès de Madame la Préfète de Vaucluse,
- IMPUTE la recette à intervenir sur le chapitre 74, compte 748372,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

147

FINANCES : SPL AVIGNON TOURISME
- autorisation donnée au représentant de la ville d'Avignon de voter favorablement aux résolutions d'assemblée générale extraordinaire en vue de l'augmentation du capital social et de réduction du capital social
- souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 7 500 000 €

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Il est rappelé que :

* la ville d'Avignon est actuellement actionnaire de la SPL AVIGNON TOURISME à hauteur de 1 829 880 €, répartis en 60 996 actions d'une valeur nominale chacune de 30 €, soit 96,44 % du capital qui s'élève actuellement à 1 897 380 €. Le capital social se décompose comme suit :

	Capital social	nb actions	valeur action	%
Ville d'Avignon	1 829 880 €	60 996	30,00 €	96,44%
Grand Avignon	67 500 €	2 250	30,00 €	3,56%
Total	**1 897 380 €**	**63 246**	**30,00 €**	**100,00%**

* le Conseil d'Administration de la SPL AVIGNON TOURISME a, en sa séance du 28 mars 2023, décidé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire en vue d'augmenter le capital de la société d'un montant de 7 500 000 € et de le réduire consécutivement à 1 002 387,20 €. L'opération de recapitalisation a pour objectif de reconstituer les capitaux propres à un niveau acceptable en procédant à l'apurement des pertes, et de soutenir l'assise financière de la société.

En effet, depuis 2020, les activités d'AVIGNON TOURISME ont été durement affectées par la crise sanitaire du fait des fermetures des sites touristiques, des différentes mesures de restriction d'activité et des annulations de manifestations. Les effets de la crise sont tels que la clôture de l'exercice 2020 affiche un résultat net déficitaire de - 4 141 447 € portant les capitaux propres de la société à - 2 493 190€ au 31/12/2020, soit un niveau inférieur à la moitié du capital social. Du fait des déficits enregistrés également en 2021, à hauteur de -1 848 143 € et en 2022

à hauteur de -1 619 420 € (*) les capitaux propres s'élèveraient à - 5 960 610 € au 31/12/2022 (* sur la base du résultat provisoire estimé de l'exercice 2022).

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 25 juin 2021 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il a été constaté que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

A la suite, une Assemblée Générale Extraordinaire a été réunie en date du 22 octobre 2021, au cours de laquelle il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la dissolution de la société, les capitaux propres devant, de ce fait, être reconstitués au plus tard le 31 décembre 2023.

L'augmentation de capital consiste en un apport nécessaire à la SPL Avignon Tourisme afin d'une part, d'apurer les dettes cumulées au titre des exercices antérieurs et de reconstituer les capitaux propres conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

* L'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Locales dispose : *« A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité. »*

Ces dispositions sont également applicables aux sociétés publiques locales.

Le vote de la décision d'augmentation de capital par le représentant de la ville aux assemblées générales de la société AVIGNON TOURISME exige donc, à peine de nullité, une décision préalable de son assemblée délibérante l'autorisant à voter favorablement à cette décision.

Le projet de texte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire et de rapport à l'assemblée générale extraordinaire vous est fourni et sera annexé à la délibération qui sera prise.

En outre, afin de soutenir la SPL AVIGNON TOURISME, dans le prolongement de la délibération du Conseil Municipal de la Ville en date du 17 décembre 2022 relative au vote du Budget primitif 2023, il est proposé de souscrire à l'augmentation de capital à concurrence de 7 500 000 euros, soit 250 000 actions nouvelles de 30 euros chacune.

Il est également proposé, consécutivement à l'augmentation de capital, de réduire celui-ci, par voie de réduction de la valeur nominale des actions, afin que les capitaux propres soient supérieurs à la moitié du capital social.

Le capital après restructuration se décompose comme suit :

	Capital social	nb actions	valeur action	%
Ville d'Avignon	995 187,20 €	310 996	3,20 €	99,28%
Grand Avignon	7 200,00 €	2 250	3,20 €	0,72%
Total	**1 002 387,20 €**	**313 246**	3,20 €	**100,00%**

La représentation des actionnaires au sein du Conseil d'administration reste inchangée.

En conséquence,
Dans la perspective de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AVIGNON TOURISME, il convient de délibérer sur :

- L'autorisation donnée au représentant de la Ville aux assemblées générales, à voter favorablement à l'AGE portant sur ces décisions
- La souscription à cette augmentation de capital à concurrence de 7 500 000 euros, soit 250 000 actions nouvelles de 30 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1524-5, L1522-4, et L1524-1
Vu le code de commerce et notamment les articles L225-127 et suivants,
Vu le procès-verbal du Conseil d'administration en date du 28 mars 2023 de la SPL AVIGNON TOURISME,
Vu le projet d'augmentation et de réduction de capital et de modification des statuts, annexé à la présente délibération, qui sera présenté à l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL AVIGNON TOURISME.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le représentant de la ville à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL AVIGNON TOURISME à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant l'augmentation puis la réduction du capital social, la modification corrélative des statuts de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

- DECIDE de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL AVIGNON TOURISME à hauteur de 7 500 000 euros par apport en numéraire, correspondant à 250 000 actions de 30 euros chacune.
Et de prélever les crédits nécessaires à cette participation sur les crédits inscrits au chapitre 26.

- AUTORISE Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir

Projet de rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire à l'effet de vous soumettre un certain nombre de résolutions relatives à l'augmentation de capital de la société, et à la réduction de capital consécutive à cette augmentation, figurant à l'ordre du jour suivant :

- rapport du conseil d'administration
- augmentation du capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal de 7 500 000 euros, par l'émission de 250 000 actions nouvelles, à libérer en numéraire et pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de la réalisation de l'augmentation de capital de la société ;
- réduction du capital social
- pouvoirs au conseil d'administration
- modification corrélative des statuts de la société ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Afin de vous permettre de vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis et conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, nous tenons à vous apporter les informations et précisions suivantes concernant le contenu des résolutions qui sont présentées à votre approbation.

1 - Augmentation du capital social de la société en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 25 juin 2021 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il a été constaté que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

A la suite, une AGE a été réunie en date du 22 octobre 2021, au cours de laquelle il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la dissolution de la société, les capitaux propres devant, de ce fait, être reconstitués au plus tard le 31 décembre 2023.

La pandémie liée au Covid-19 a engendré plusieurs exercices déficitaires depuis 2020 jusqu'à l'exercice 2022 où des mesures restrictives étaient encore en vigueur au sein de nos équipements et des restrictions de visitorats en raison de non-reconnaissance mutuelle de vaccins étrangers (chinois et russe notamment).

En termes de perspectives, nous constatons plusieurs tendances de fond positives dès le second semestre 2022 et pour les années à venir :

- la fréquentation touristique de nos monuments et celle corrélée des parkings ont repris et se situent régulièrement à un niveau similaire voire inférieur à celui de 2018 sans atteindre celui record de 2019

- Les visites guidées ont également repris ainsi que les groupes de croisiéristes, même si manque toujours à l'appel la clientèle de l'international lointain, qui pourrait revenir dans les mois suivants puisque la fin de l'interdiction pour la Chine notamment a été levée. Ceci confirme que nos monuments bénéficient d'une attractivité exceptionnelle et que leur fréquentation va croître avec le retour progressif à la normale des flux touristiques internationaux que tous les organismes d'analyse prévoient à partir de 2023 et 2024

- Le tourisme d'affaires a repris au sein de nos sites depuis l'automne 2021 et tout le long de l'année 2022. L'année 2023 se présente de la même façon. Les analyses spécialisées font état d'une montée en puissance progressive de ce tourisme d'affaires au fur et à mesure du retour à un meilleur équilibre économique des entreprises.

Concernant la consolidation de notre entreprise, des discussions techniques poussées sont menées avec la Ville d'Avignon, actionnaire majoritaire, pour organiser l'évolution du cadre juridique et financier de nos trois délégations de service public.

Des groupes de travail étudient l'ensemble des items nécessaires à mettre en œuvre pour assurer la pérennité de l'entreprise : durée, contenu (redevances, subventions, investissements, périmètre), recapitalisation,…

En outre, la Ville d'Avignon lors de son Conseil Municipal du 17 décembre 2022 a délibéré sur la recapitalisation d'Avignon Tourisme lors de l'approbation du budget 2023.

Enfin et en parallèle, ceci s'accompagne de la poursuite des efforts de gestion et de priorisation des investissements et des dépenses.

Ainsi, les différents points qui viennent d'être rappelés nous permettent d'envisager un rapprochement de l'équilibre comptable pour l'exercice 2023 et des résultats positifs au-delà.

En conséquence, il est proposé au conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE (7 500 000) euros pour le porter de UN MILLION HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT (1 897 380) euros à NEUF MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT (9 397 380) euros, par l'émission de 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 30 euros chacune..

Ces actions nouvelles seraient émises à un prix par action correspondant à leur valeur nominale.

Les actions nouvelles ainsi émises pourraient être souscrites en numéraire pendant la période de souscription et seraient intégralement libérées lors de leur souscription par versement en espèces.

Les actions nouvelles qui seraient émises par la société porteraient jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée.

Elles seraient, dès leur création, intégralement assimilées aux actions anciennes, jouiraient des mêmes droits et seraient soumises à toutes les dispositions des statuts de la société.

Nous vous précisons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du code de commerce, vous bénéficierez sur les actions nouvelles à émettre d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible qui s'exercerait à raison de 3,95 actions nouvelles pour 1 action ancienne.

Toutefois, vous aurez la faculté de céder vos droits de souscription ou d'y renoncer à titre individuel dans les conditions prévues par la loi, les bénéficiaires de ladite cession ou de ladite renonciation qui ne seraient pas actionnaires devant être agréés par le conseil d'administration conformément aux stipulations des statuts de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 125-133 du code de commerce, vous bénéficierez également d'un droit de souscription à titre réductible, au prorata du nombre

d'actions anciennes possédées dans la limite de vos demandes et sans attribution de fractions, en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice des droits de souscription à titre irréductible.

Dans le cas où les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'absorberaient pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du code de commerce, pourrait limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts du montant total de l'augmentation de capital décidée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-134, III du code de commerce, dans le cas où le nombre des actions non souscrites représenterait moins de 3 % du montant de l'augmentation de capital décidée, le conseil d'administration pourra, d'office et dans tous les cas, limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

Les souscriptions seront reçues au siège social de la société sous la forme d'un bulletin de souscription signé par le souscripteur.

La période de souscription sera ouverte à compter du 3 juillet et jusqu'au 15 octobre 2023 inclus.

Les versements d'espèces devront être effectués par virement bancaire ou par remise de chèque sur le sous-compte « Augmentation de Capital » ouvert au nom de la société dans les livres de la Banque Crédit Mutuel qui établira le certificat du dépositaire prévu par l'article L. 225-146 du code de commerce.

La période de souscription sera close par anticipation dès lors que tous les droits de souscription à titre irréductible auront été exercés ou que l'augmentation de capital susvisée aura été intégralement souscrite après renonciation individuelle à leurs droits de souscription par les actionnaires qui n'ont pas souscrit.

Si ce projet emporte votre agrément, il vous est proposé de bien vouloir approuver l'augmentation de capital proposée dans les conditions visées ci-dessus.

2- Réduction du capital social

Il est proposé, consécutivement à l'augmentation de capital, de réduire celui -ci afin que les capitaux propres soient supérieurs à la moitié du capital social.

Cette réduction de capital serait réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions qui serait ramenée de TRENTE (30) euros à TROIS euros VINGT (3,20), ce qui porterait le capital à un montant d'UN MILLION DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT euros et VINGT CENTIMES (1 002 387,20).

Si vous approuvez cette augmentation de capital suivie d'une réduction du capital social, il conviendra de modifier en conséquence les statuts.

Tous pouvoirs seront donnés au conseil d'administration de votre société à l'effet de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de la réduction de capital, de mettre à jour les statuts et plus généralement, de mettre en œuvre les présentes décisions.

3- Augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous rappelons que, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire doit, lors de toute décision d'augmentation de capital en numéraire de la société, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Cependant, les dispositions de l'article L 1531-1 du code général des collectivités territoriales prévoient que le capital des sociétés publiques locales est détenu exclusivement par des collectivités territoriales, par conséquent les salariés de la société ne pouvant être actionnaires de la société publique locale, l'article L 225-129-6 du code de commerce ne peut trouver à s'appliquer.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis correspondent aux propositions ci-dessus dont nous espérons qu'elles recueilleront votre approbation.

Le Conseil d'Administration

Projet de texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et constatant que le capital social de la société est intégralement libéré, décide, en application des articles L. 225-129 et suivants du code de commerce :

1 - D'augmenter le capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal de 7 500 000 euros pour le porter de 1 897 380 euros à 9 397 380 euros, par l'émission de 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 30 euros chacune.
Ces actions nouvelles seront émises à un prix par action correspondant à leur valeur nominale.
Les actions nouvelles ainsi émises pourront être souscrites en numéraire pendant la période de souscription et devront être intégralement libérées lors de leur souscription par versement en espèces.
Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée. Elles seront, dès leur création, intégralement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la société.

2 - De réserver la souscription aux 250 000 actions nouvelles par préférence aux actionnaires, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du code de commerce.

En conséquence, 1 action ancienne donnera le droit de souscrire à titre irréductible à 3,95 actions nouvelles à émettre au titre de l'augmentation de capital susvisée.
Tout actionnaire détenant un nombre d'actions anciennes ne donnant pas droit à un nombre entier d'actions nouvelles pourra faire son affaire personnelle de l'achat des droits de souscription manquants ou de la vente des droits de souscription en excès dans les conditions décrites ci-après.

Les actionnaires pourront céder leurs droits de souscription dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les dispositions des statuts de la société relatives aux cessions d'actions. La cession à des personnes non actionnaires sera soumise à l'agrément du conseil d'administration.

Les actionnaires pourront également renoncer à titre individuel à leurs droits de souscription dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les dispositions des statuts de la société relatives aux cessions d'actions.

3 - D'attribuer expressément aux actionnaires, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du code de commerce, un droit de souscription à titre réductible, au prorata du nombre d'actions anciennes possédées dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions, en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice des droits de souscription à titre irréductible.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du code de commerce, pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, sous réserve que ce dernier montant atteigne au moins les trois quarts de l'augmentation de capital décidée au titre de la présente résolution.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-134, III du code de commerce, dans le cas où le nombre des actions non souscrites représenterait moins de 3 % du montant de l'augmentation de capital décidée, le conseil d'administration pourrait, d'office et dans tous les cas, limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

Cependant, le conseil d'administration ne pourra pas librement répartir les actions non souscrites totalement ou partiellement entre les personnes de son choix.

Les souscriptions seront reçues au siège social de la société sous la forme d'un bulletin de souscription signé par le souscripteur.

La période de souscription sera ouverte à compter du 3 juillet et jusqu'au 15 octobre 2023 inclus.

Les versements d'espèces devront être effectués par virement bancaire ou par remise de chèque sur le sous-compte « Augmentation de Capital » ouvert au nom de la société dans les livres de la Banque Crédit Mutuel, qui établira le certificat du dépositaire prévu par l'article L. 225-146 du code de commerce.

La période de souscription pourra être close par anticipation si tous les droits de souscription à titre irréductible ont été exercés ou si l'augmentation de capital susvisée a été intégralement souscrite après renonciation individuelle à leurs droits de souscription par les actionnaires qui n'ont pas souscrit.

Les versements afférents aux souscriptions à titre réductible ne pouvant être servies seront restitués après l'établissement du barème de répartition qui sera adressé à chaque souscripteur à titre réductible.

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi, modifier, le cas échéant, les dates d'ouverture

et de clôture des souscriptions, recueillir les souscriptions, constater les libérations, prendre toutes mesures utiles pour la réalisation définitive de cette augmentation de capital, modifier les statuts de la société corrélativement, et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile, approprié ou nécessaire à l'émission des actions nouvelles réalisée en vertu de la présente résolution ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'émission.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder aux modifications statutaires susvisées après constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital objet de la précédente résolution.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social par voie de réduction de la valeur nominale des actions qui est ramenée de TRENTE (30) euros à TROIS euros VINGT (3,20), ce qui porterait le capital à un montant d'UN MILLION DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT euros et VINGT CENTIMES (1 002 387,20).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder aux modifications statutaires susvisées après constatation de la réalisation définitive de la réduction de capital objet de la précédente résolution.

Troisième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

150

SECURITE PUBLIQUE : Mise en place de la vidéo-verbalisation sur la Commune.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

<<< Veuillez saisir le texte de votre projet de délibération >>>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

152

CIMETIERES : Actualisation des tarifs des concessions et prestations complémentaires des cimetières induites par l'agrandissement du cimetière de Montfavet.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du cimetière de Montfavet, des dimensions de concessions non répertoriées dans notre tarification actuelle seront proposées aux usagers et de nouvelles prestations sont également assurées : cavurnes, puits de dispersion.

Il convient, par ailleurs, d'actualiser et de fixer les coûts de revente des cuves qui peuvent être acquises par les usagers lors de l'achat d'une concession. La vente doit s'effectuer à prix coûtant, conformément au montant payé par la Ville lors du dernier marché d'acquisition n°22S0028 attribué à l'entreprise COLAS.

Il apparaît qu'il convient également de pouvoir fixer le tarif des m² supplémentaires pour les concessions perpétuelles d'une superficie supérieure à 4 m².

Le détail de ces différents tarifs est joint, en annexe, à la présente délibération. Les tarifs non concernés demeurent identiques à ceux fixés par la délibération du 18 décembre 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L .223 15 et R2223.11,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

- FIXE les tarifs concernés au 1er juillet 2023,
- IMPUTE les recettes au chapitre 70 du budget principal,
- AUTORISE Mme le Maire ou l'élu délégué à signer toute pièce à intervenir.

Annexe

Tarifs au 1er juillet 2023

Concessions

Catégorie	Places	M2	Nature	Tarif
Quinzenaire	1 (enfant)	1	Pleine terre	140 €

Tarif par m2 supplémentaire pour les concessions Perpétuelles de + de 4 m2

Catégorie	Tarifs le m2 supplémentaire
Perpétuelle	2 500 €

Cuves béton

Place(s)	Tarifs
1	1 080 €
2	2 160 €
3	2 400 €
4	2 640 €
6	2 880 €
6/9	3 240 €

Cavurnes

Catégorie	Dimensions	Places/urnes	Tarifs
Quinzenaire	50cmX50cm	3 / 4	325 €
Quinzenaire	80cmX80cm	7 / 8	410 €

Jardins du Souvenir / Puits de dispersion

Gratuité des frais de dispersion dans les équipements communal

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

153

FINANCES : Caisse de crédit Municipal : compte rendu d'activité 2022 et budget 2023

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Caisse de Crédit municipal d'Avignon est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale, administré sous le contrôle du Conseil d'orientation et de surveillance qui est présidé de droit par le Maire d'Avignon.

Il a été créé en 1610 sous la forme d'un Mont de Piété ; en 1984, la loi bancaire lui a donné le statut d'établissement de crédit et en 1992, la loi portant réforme des Caisses de Crédit Municipal, réaffirme son rôle social et définit son statut d'établissement public communal.

L'article L 514-2 du Code Monétaire et Financier précise : « Un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal est présenté par le Maire devant le Conseil Municipal ». C'est l'objet de cette délibération.

L'activité du Crédit Municipal d'Avignon en 2022 :

- 30 agents
- 5 sites (2 sur Avignon, 1 sur Carpentras, 1 sur Valence, 1 sur Arles)
- Plus de 33 M€ de bilan
- Plus de 200 M€ de flux financier par an
- Des fonds propres s'élevant à 9,5 M€
- Un résultat de 18 k€
- 14 875 contrats de prêts sur gages en cours pour près de 9,8 M€, représentant plus de 36 000 opérations par an sur 4 agences.
- 1 649 contrats de prêts personnels en cours pour 16,9 M€, dont 429 k€ de microcrédits personnels.
- 2 185 comptes à vue, 1197 livrets de dépôt, 152 comptes à terme. Le montant total des fonds collectés reste stable et dépasse les 23 M€.
- Des ratios prudentiels répondant à toutes les exigences réglementaires.

Le Compte Financier 2022 et les faits marquants 2022 :

Au global, le produit net bancaire s'améliore de +8% grâce à la progression des recettes et la maîtrise des charges bancaires.
Les frais généraux restent maîtrisés, avec une hausse limitée à 2 %.

L'activité des **prêts sur gage,** ralentie par la crise sanitaire de 2020, est désormais soutenue, dans un contexte de hausse du cours de l'or. 7232 nouveaux contrats ont été souscrits en 2022, contre 5 833 en 2021. Les encours de prêts sont en hausse. La moyenne du montant d'un prêt sur gage est en hausse de +10% passant de 669 € en 2021 à 739 € en 2022.

S'agissant des **prêts personnels**, la production progresse depuis 2018, notamment grâce au développement des partenariats avec des courtiers. L'encours approche désormais les 17 M€. Le microcrédit, lancé fin 2015, progresse toujours après un ralentissement en 2020 dû à la crise. Des nouveaux partenariats ont été signés en 2022 avec les Restaurants du Cœur-Relais du cœur de Vaucluse, avec l'UDAF de l'Ardèche et avec plusieurs CCAS de notre zone d'influence.

Les dépôts des clients sont stables et s'élèvent à plus de 23 M€. Ils représentent 69 % des ressources et permettent de couvrir l'activité de prêt quasi intégralement.

L'endettement est quasi nul à 0,30% des ressources. Il est constitué du capital restant dû sur deux emprunts d'investissement contractés pour l'acquisition des agences de Carpentras et d'Arles. Cependant, l'activité des prêts étant en hausse, la trésorerie est en baisse et le recours à l'emprunt sera certainement nécessaire dès 2023 et dans les années à venir pour financer cette forte activité.

Le Budget 2023 :

La section d'investissement s'élève à 276 490 €. Des crédits sont prévus notamment pour le remboursement des emprunts en cours, l'acquisition de logiciels et de matériel informatique, la rénovation du système de chauffage climatisation du siège et le remplacement de matériel et mobilier (caisse automatique, photocopieur). Bien qu'un emprunt soit prévu au budget, sauf nécessité, il ne sera pas réalisé, et les investissements seront alors auto-financés grâce aux amortissements et fonds propres de l'établissement.

La section de fonctionnement constitue la majeure partie du budget, soit 3 870 700 €.
Les crédits ouverts en dépenses sont supérieurs de 15 % au réalisé 2022 (3 370 465 €), afin de tenir compte de l'évolution des prix, des traitements des agents ainsi que des amortissements et provisions. L'augmentation attendue des recettes de l'activité des prêts sur gages et des prêts personnels permettra de compenser l'augmentation des dépenses.

Le budget 2023, présenté en équilibre, s'élève donc au total à 4 147 k€, (4 033 k€ en 2022).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de la présentation du Compte rendu d'activité 2022 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon et du Budget primitif 2023.

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON
SEANCE DU : SEPT FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS
PRESIDENCE : M. David FOURNIER
PRESENTS : Mmes Nerte DAUTIER, Anne GAGNIARD, Anne-Catherine LEPAGE, MM. Jacques MONTAIGNAC et Henri REYNOUD
REPRESENTES : Mme Cécile HELLE, Maire d'Avignon et Présidente par M. David FOURNIER, M. Claude NAHOUM par Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Sarah DEVEAUX par Jacques MONTAIGNAC
ABSENTS : Mme Chantal REZOUALI et M. Philippe BORDAT

DÉLIBÉRATION N° 2023-001 - BUDGET PRIMITIF 2023 :

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire débattu le 13 décembre 2022,

Vu la présentation détaillée du Budget Primitif pour 2022 et ses annexes,

Vu le rapport présenté,

Le Directeur entendu,

LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le Budget Primitif 2023, voté par chapitre et arrêté aux chiffres suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Classes 1 et 2	276 490 €	276490 €
Classes 6,7 et 8	3 870 700 €	3 870 700 €
Résultat prévu	0 €	
	4 147 190 €	4 147 190 €

*Pour extrait conforme du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

Le Vice-président,



* les administrateurs présents ont apposé leur signature sur l'annexe jointe au budget

LE DIRECTEUR,
. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. informe qu'en application des dispositions du décret n° 1025 du 28 novembre 1983, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes et ce dans un délai de deux mois à compter de leur notification

CRÉDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

ANNEXE SIGNATURES

ARRETES ET SIGNATURES Conseil d'Orientation et de Surveillance

Présidé par : David FOURNIER

Date de convocation :13/12/2022

Date du Conseil : 7/02/2023

Objet de la délibération : Budget primitif 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres absents excusés :

Nombre de membres représentés :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES

Pour :

Contre :

Abstentions :

Présenté par : Jean-Dominique FAEDDA, Directeur Général

A Avignon, le : 7 février 2023

Signature du Directeur :

CRÉDIT MUNICIPAL D'AVIGNON
JD. FAEDDA
Directeur Général

Suivent les noms et signatures des membres de l'Assemblée délibérante :

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE PRESENTS :

Prénom NOM	FONCTIONS	Signature (pas pour les représentés)
David FOURNIER	Vice-président	
Anne GAGNIARD	Administrateur	
Anne-Catherine LEPAGE	Administrateur	
Claude NAHOUM	Administrateur	
Nerte DAUTIER	Administrateur	
Jacques MONTAIGNAC	Administrateur	
Sarah DEVAUX	Administrateur	
Henri REYNOUD	Administrateur	

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL
de : AVIGNON

CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

REF. 84
02.23

BUDGET

PRIMITIF

DE

2023

[1] Le présent budget est voté par chapitre

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

BUDGET 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Budget(s) précédent(s) (pour mémoire)	Réalisation N-1	Propositions	Votes [1]
	Dépenses (à reporter page 5)	**280 169 €**	**162 617,36**	**276 490 €**	**276 490 €**
120	solde d'exécution déficitaire N-1 DONB comprises				
105-1	Excédents de N-1 capitalisés	25 776	25 775,22	10 322	
10	**TOTAL CHAPITRE**	**25 776**	**25 775,22**	**10 322**	10 322 €
153-730	Provisions de propre assureur pour risques et charges	**9 122**	0,00	**9 122**	
155.3	Prov.pour risques bancaires (franchise d'impôts)				
156.3	Prov. pour risques bancaires généraux (supportant l'impôt)				
158	Provisions CNRACL				
15	**TOTAL CHAPITRE**	**9 122**	**0,00**	**9 122**	9 122 €
169	Remboursement d'emprunts pour investissements	41 000	40 016,63	43 000	
16	**TOTAL CHAPITRE**	**41 000**	**40 016,63**	**43 000**	43 000 €
201	Frais et primes d'émission				
203	Logiciels	44 680	20 155,56	34 037	
208	Immobilisations incorporelles	5 320	5 274,25	7 000	
20	**TOTAL CHAPITRE**	**50 000**	**25 429,81**	**41 037**	41 037 €
212	Bâtiments administratifs				
214.0	Matériel et outillage hors informatique	9 000	2 394,00	9 500	
214.1	Matériel et outillage informatique	20 000	5 969,75	28 000	
215	Matériel de transport	23 000	0,00	28 000	
216.0	Aménagements et mobilier	18 000	0,00	19 509	
216.2	Aménagements et installation	74 271	59 786,40	78 000	
21	**TOTAL CHAPITRE**	**144 271**	**68 150,15**	**163 009**	163 009 €
230	Immobilisations en cours				
23	TOTAL CHAPITRE	**0**	0,00	**0**	0 €
2619	Provisions pour dépréciation de titres				
26	**TOTAL CHAPITRE**		0,00	**0**	
270	Dépôts versés établissements de crédits	10 000	3 245,55	10 000	
275	Cautionnements versés				
278	Provisions pour Dépôts et Cautionnements douteux				
27	**TOTAL CHAPITRE**	**10 000**	**3 245,55**	**10 000**	10 000 €

[1] Le présent budget est voté par chapitre

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

BUDGET 2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Budget(s) précédent(s) (pour mémoire)	Réalisation N-1	Propositions	Votes [1]
	Recettes (à reporter page 5)	**280 169 €**	**206 170,19**	**276 490 €**	**276 490 €**
105.1	Excédents de N-1 capitalisés	0		0,00	
105-2	Bonis de N-1 capitalisés	27 169	27 168,72	28 490	28 490 €
153-730	Provisions de propre assureur pour risques et charges		0,00		
155.3	Provisions pour risques bancaires				
155.5	Autres provisions				
156.3	Provisions IS				
158-100	Provision:personnel en activité CNRACL				0 €
169.0	Emprunts pour investissements	20 000	0,00	20 000	20 000 €
201.8	Amortissement des Frais et primes d'Emission				
203.8	Amortissement des Logiciels	30 000	37 254,49	45 000	
204.9	Provisions pour dépréciation de Droit au bail				
208	Immobilisations incorporelles				45 000 €
214	cessions d'immobilisation				
212.8	Amortissement des Bâtiments administratifs	60 000	51 632,88	55 000	
214.8	Amortissement du Matériel et outillage	50 000	29 650,91	40 000	
215.8	Amortissement du Matériel de transport	10 000	2 028,42	5 000	
216.8	Amortissement des Installations, aménagements & mob	80 000	58 434,77	80 000	180 000 €
261.9	Provisions pour dépréciation de titres				0 €
270	Dépôts récupérés (Ets. de crédits)	3 000		3 000	
275	Cautionnements récupérés	0		0	3 000 €
	Déficit couvert par Recettes d'exploitation			0	
	Excédent disponible		43 552,83		

[1] Le présent budget est voté par chapitre

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

BUDGET 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Libellés	Budget(s) précédent(s) (pour mémoire)	Réalisation N-1	Propositions	Votes [1]
	60 Achats	**35 000**	**23 250,07 €**	**31 800**	**31 800 €**
602	Achats de mat. & fournitures consommables	35 000	23 250,07	31 800	
	61 Frais de personnel	**1 687 000**	**1 633 198,36 €**	**1 790 000**	**1 790 000 €**
612	Rémunérations dues au personnel	1 180 000	1 170 741,60	1 255 000	
615	Rémunérations diverses	-	0,00	-	
616	Indemnité de prisée				
617	URSSAF et régime de prévoyance	412 000	390 308,29	435 000	
618	Autres charges sociales	20 000	14 160,05	15 000	
619	Autres Frais de personnel	75 000	57 988,42	85 000	
	62 Impôts et taxes	**185 000**	**160 468,81 €**	**181 000**	**181 000 €**
620	Impôts et Taxes sur les salaires	165 000	149 644,81	166 000	
624	Droits d'enregistrement & de timbres				
629	Autres impôts	20 000	10 824,00	15 000	
	63 Travaux et services extérieurs	**624 500**	**556 706,78 €**	**612 620**	**612 620 €**
630	Location simple de matériel	36 000	27 297,07	31 800	
631	Entretien et réparations	90 000	79 922,89	84 800	
633	Petit matériel et outillage	21 500	12 618,21	15 900	
634	Fournitures extérieures (elec, eau, gaz)	35 000	19 961,76	26 500	
635	Locations immobilières	27 000	23 311,90	28 620	
636	Prestations de services	250 000	246 525,81	265 000	
637	Droits de Prisée & Honoraires	115 000	101 752,78	110 000	
638	Assurances	50 000	45 316,36	50 000	
	64 Transports et déplacements	**15 000**	**10 998,37 €**	**15 900**	**15 900 €**
641	Voyages et déplacements	7 000	3 842,92	7 420	
642	Transports de Fonds	8 000	7 155,45	8 480	
647	Frets et transports administratifs		0,00	-	
	65 Aides sociales	**6 000**	**- €**	**6 000**	**6 000 €**
650	Dégagements gratuits	5 000	0,00	5 000	
651	Autres opérations à caractère social	1 000		1 000	
	66 Frais divers de gestion	**124 000**	**95 834,59 €**	**129 380**	**129 380 €**
660	Publicité	27 000	19 985,26	26 510	
661	Missions & réceptions	5 000	2 835,08	5 300	
662	Imprimés administratifs	3 000	417,60	3 180	
663	Documentation générale	4 000	2 800,40	4 240	
664	Frais de Poste et Télécommuniciation	64 500	57 625,64	67 840	
665	Frais d'actes et de contentieux	3 000		3 000	
		-			
667	Cotisations aux organismes du réseau	5 000	3 100,00	5 000	
668	Autres frais divers de gestion	10 500	8 603,99	11 130	
669	Dépenses imprévues	2 000	466,62	3 180	
	A reporter	**2 676 500**	**2 480 456,98 €**	2 766 700	

[1] Le présent budget est voté par chapitre

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

BUDGET 2 023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Libellés	Budget(s) précédent(s) (pour mémoire)	Réalisation N-1	Propositions	Votes [1]
	Reports	2 676 509	2 480 456,98 €	2 766 700 €	
	67 Frais financiers	120 500	66 079,08 €	179 000 €	179 000 €
670.1	Intérêts Bons de Caisse Précomptés		0,00		
670.2	Intérêts Bons de Caisse Postcomptés	1 500	359,41	1 500	
671	Intérêts Comptes à terme	22 000	8 391,41	30 000	
672	Intérêts des Comptes sur livret	32 000	26 786,97	95 000	
675	Intérêts Emprunts pour investissements	5 000	4 462,39	2 500	
676	Intérêts des Emprunts pour Opérations financières	-	0,00	0	
677	Intérêts Comptes de Dépôts personnel et partenaires			0	
679	Frais financiers divers	60 000	26 078,90	50 000	
	68 Dotat° aux amortis.et provisions	**742 000**	**666 073,62 €**	**737 000 €**	**737 000 €**
681	Dotations aux amortissements	230 000	179 001,47	225 000	
684	Provisions pour dépréciation de Titres				
685	Dotations autres Provisions	512 000	487 072,15	512 000	
686	Autres provisions pour dépréciation				
689	Dotations aux provisions pour impôts				
	69 Impôts	**10 000**	**984,00 €**	**10 000 €**	**10 000 €**
690	Impôts sur les bénéfices	10 000	984,00	10 000	
691	Impôts forfaitaire annuel				
	87 Pertes	**204 000**	**156 870,96 €**	**178 000 €**	**178 000 €**
872	Charges Exercices antérieurs	87 050	87 040,61	78 000	
874	Pertes exceptionnelles	116 950	69 830,35	100 000	
	Total des dépenses d'exploitation *(à reporter page 5)*	**3 753 000 €**	**3 370 464,64 €**	**3 870 700 €**	**3 870 700 €**
	Excédent à capitaliser	**- €**	**18 167,91 €**	**0 €**	
	TOTAUX égaux en dépenses et en recettes	**3 753 000 €**	**3 388 632,55 €**	**3 870 700 €**	

[1] Le présent budget est voté par chapitre

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

BUDGET 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Libellés	Budget(s) précédent(s) (pour mémoire)	Réalisation N-1	Propositions	Votes [1]
	70 Produits des opérations de prêts	**2 848 224 €**	**2 487 839,79 €**	**2 853 000 €**	**2 853 000 €**
700	Intérêts & droits sur Gages corporels	1 560 000	1 395 391,69	1 550 000	
701	Intérêts sur prêts sur C.F.R.				
702	Intérêts sur créances	770 224	605 734,80	761 000	
703	Droits et frais de dossiers sur prêts	340 000	327 165,29	360 000	
705	Intérêts et pénalités sur Prêts contentieux	25 500	29 465,72	30 000	
706	Intérêts Intercalaires	9 500	7 772,56	9 000	
707	Droits sur adjudications	120 000	102 321,76	120 000	
708	Indemnités de résiliation anticipée	10 000	7 722,08	10 000	
709	Intérêts sur comptes débiteurs	13 000	12 265,89	13 000	
	71 Subventions	**- €**	**- €**	**- €**	**0 €**
711	Autres subventions	0	0,00		
	72 Ventes de déchets	**- €**		**- €**	**0 €**
720	Ventes d'objets hors service	0	0,00		
	73 Charges récupérées	**67 000 €**	**63 591,64 €**	**67 000 €**	**67 000 €**
736	Recouvrements de frais postaux	65 000	62 563,57	65 000	
738	Frais de poursuites	1 000	648,77	1 000	
739	Autres charges récupérées	1 000	379,30	1 000	
	76 Produits accessoires	**100 645 €**	**81 112,46 €**	**100 000 €**	**100 000 €**
766	Récupération intérêts BDC précomptés				
768	Commissions sur la clientèle				
769	Autres produits accessoires	100 645	81 112,46	100 000	
	77 Produits financiers	**298 440 €**	**324 900,63 €**	**345 000 €**	**345 000 €**
770	Revenus des titres de placement	38 440	38 441,25	45 000	
771	Intérêts des Comptes et Prêts à terme	5 000	2 755,06	5 000	
773	Intérêts sur comptes ordinaires		1 576,00	5 000	
778	Pension à terme Ets.de crédit				
779	Autres produits financiers	255 000	282 128,32	290 000	
	78 Reprises sur provisions	**400 000 €**	**390 407,16 €**	**460 000 €**	**460 000 €**
785	Reprises sur autres provisions	400 000	390 407,16	460 000	
786	Reprises provisions exceptionnelles				
789	Reprises provisions pour Impôts				
	87 Profits	**38 691 €**	**40 780,87 €**	**45 700 €**	**45 700 €**
873	Produits divers Exercices Antérieurs	5 691	5 691,41	5 700	
875	Profits exceptionnels	33 000	35 089,46	40 000	
	61 Frais de personnel	**- €**	**- €**	**- €**	**0 €**
618	Crédit d'impôt (CICE)			0	
619	remboursement de salaire (CAE)		0,00	0	
	Total des recettes d'exploitation *(à reporter page 5)*	**3 753 000 €**	**3 388 632,55 €**	**3 870 700 €**	**3 870 700 €**
	Déficit à prélever sur la dotation	**- €**	**- €**	**- €**	
	TOTAUX égaux en recettes et en dépenses	**3 753 000 €**	**3 388 632,55 €**	**3 870 700 €**	

[1] Le présent budget est voté par chapitre

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

BUDGET 2023

Libellés	Budget précédant	Propositions	Votes [1]	
Dépenses	4 033 169 €	4 147 190 €	4 147 190 €	**Dont resultat apres IS :**
Dépenses de la section de dotation	280 169 €	276 490 €	276 490 €	
Dépenses de la section d'exploitation	3 753 000 €	3 870 700 €	3 870 700 €	
Recettes	4 033 169 €	4 147 190 €	4 147 190 €	
Recettes de la section de dotation	280 169 €	276 490 €	276 490 €	
Recettes de la section d'exploitation	3 753 000 €	3 870 700 €	3 870 700 €	

Présenté par le Directeur Général

A : **Avignon le** 7 février 2023

JD FAEDDA

CRÉDIT MUNICIPAL D'AVIGNON JD. FAEDDA Directeur Général

Visé par le Conseil d'Orientation et de surveillance réuni en session ordinaire . . . . . .

Avignon le **7 février 2023**

Pour les membres du C.O.S.
Le Président du COS

CRÉDIT MUNICIPAL AVIGNON LE VICE-PRÉSIDENT

Rendu exécutoire par dépôt en préfecture

A : **Avignon** Voir Date du dépôt

[1] Le présent budget est voté par chapitre

ANNEXES au budget :

- **L'état des propriétés foncières**
- **L'état des immobilisations cédées (s'il y a lieu)**
- **L'état du personnel**
- **L'état de la dette au 31/12/2022**
- **L'état prévisionnel des opérations financières (art** R. 514-36 du décret n° 2008-1402 du 19/12/2008**) :** opérations non budgétaires que sont les prêts, les découverts, les dépôts de la clientèle, les emprunts de trésorerie, la trésorerie (joint).
- **L'état des dotations aux provisions et aux immobilisations.**

PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CAISSE :

➢ **Sur Avignon :**

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon possède sur deux sites, en plein centre-ville, 820 m² de bureaux qu'elle amortit linéairement :

- Le siège social, bâtiment de 600 m², sis 2 rue Viala, affecté également à l'accueil de la clientèle, a été acquis en 1985 pour une valeur totale initiale de 684 969,90 €.

- D'autres bureaux d'une superficie de 220 m² situés Plan de Lunel, acquis en 1991 au prix de 190 561,27 € abritent les services commerciaux.

➢ **Sur Carpentras :**

L'établissement est propriétaire d'un immeuble sis au 38 avenue Wilson d'une surface de 150 m² acquis en 2002 au prix de 147 875,55 € et abritant l'agence de Carpentras.

➢ **Sur Arles :**

L'établissement s'est rendu acquéreur courant 2014, pour un prix de 300 000 euros d'une maison d'habitation de 140 m² sise 24 boulevard Émile Combes transformée en agence bancaire ouverte en janvier 2016.

ETAT DU PERSONNEL SUITE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

GRADES OU EMPLOIS	CATEG. (1)	EMPLOIS BUGETAIRES(2) Dont postes vacants				EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(3)					
		EMPLOIS PERMANENTS				EMPLOIS PERMANENTS			EMPLOIS NON PERMAN		
						EMPLOIS POURVUS					
		A TEMPS COMPLET	A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS NON PERMAN	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	EMPLOIS VACANTS	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS											
DIRECTEUR GENERAL	A	1			1	1					1
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	A	1			1	1					1
AGENT COMPTABLE	B	1			1	1					1
FILIERE ADMINISTRATIVE											
ATTACHE PRINCIPAL	A	1			1	1					1
ATTACHE TERRITORIAL	A	2			2	1	1				2
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	5			5	3,7		1			4,7
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	2			2	0,8		1			1,8
REDACTEUR TERRITORIAL	B	2			2	1		1			2
ADJOINT PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C1	11			11	8		3			11
ADJOINT PRINCIPAL 2EME CLASSE	C2	4			4	2,9	1	0			3,9
ADJOINT ADMINISTRATIF	C1	6			6	5		1			6
FILIERE TECHNIQUE											
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1			1	1					1
ADJOINT TECH PRINCIPAL 2EME CL	C2										
ADJOINT TECHNIQUE	C1										
EMPLOIS NON PERMANENTS											
CONTRAT D'APPRENTISSAGE											
CAE	C1										
BESOIN OCCASIONNEL	C1			3	3					3	3
BESOIN SAISONNIER (2 mois)	C1			2	2					2	2
					42						41,40

2 saisonniers de 1 mois

(1) CATEGORIES : A,B et C

(2) Emplois budgetaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité,
les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi

(3) Equivalent Temps Plein annuel Travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activite des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activite sur l'annee
exemple : un agent à temps plein présent toute l'année correspond à 1 ETPT
un agent à temps partiel à 80% présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT

ETAT DU PERSONNEL SUITE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Détail du l'état du personnel non titulaire

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION au 01/01/2023

EMPLOIS PERMANENTS	CAT (1)	INDICES BRUTS	CONTRAT	
			FONDEMENT (2)	NATURE (3)
Responsable service clientèle	A	778	article 3 - 4	CDI
Régisseur	C	430	article 3 - 4	CDI

AGENTS NON TITULAIRES POSTES NON POURVUS

EMPLOIS NON PERMANENTS	CAT (1)	INDICES BRUTS	CONTRAT	
			FONDEMENT (2)	NATURE (3)
CONTRACTUELS	C	385	article 3 al 1	CDD
CONTRACTUELS SAISONNIERS	C	385	article 3 al 2	CDD
CONTRACTUELS SAISONNIERS	C	385	article 3 al 2	CDD

(1) CATEGORIES : A,B et C

(2) Loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984

article 3 alinéa 1 accroissement temporaire d'activité

article 3 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, .)

3-2 : vacance temporaire d'emploi

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-4 contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

article 38 travailleurs handicapés catégorie C

article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

article 110 : collaborateurs de cabinet

(3) Contrat à Durée déterminée (CDD) Contrat à Durée Indéterminée (CDI)

ETAT PREVISIONNEL DES OPERATIONS FINANCIERES 2023

	Emplois de trésorerie	Ressources financières
Opérations sur les prêts		
Prêts personnels	10 905 286	9 309 376
Prêts sur gages	11 944 022	9 769 158
Moyens de financement		
Emprunts inter-bancaire (Dispon	0	0
Bons de caisse	108 000	357 000
Comptes de dépôts à vue	80 995 073	81 253 425
Comptes à terme clientèle	5 900 000	6 156 283
Comptes sur livrets ordinaire	3 420 818	3 343 015
Disponibilités		
Actions titres à revenu variable		2 700 000
Banque de France	3 950 660	3 971 295
Chèques Postaux	148 665	765 335
Trésor Public	2 076 751	2 487 958
CCM Toulon Cartes bleues	15 399 294	16 093 948
Comptes ordinaires (SG,CE,BP)	52 387 855	51 018 572
Caisse	6 926 852	6 990 137
Total	194 163 276	194 215 482

Besoin de financement couvert par l'emprunt **-52 206**

COMPTE FINANCIER 2022
Contrepartie des comptes 685 et 785

CONTREPARTIE DES COMPTES DE DOTATIONS ET REPRISES AUX PROVISIONS

N° de compte	Débits Libellés	Montant	N° de compte	Crédits Libellés
685100	Dotation prov. Créances douteuses clients	369 973,67	419930	Provisions créances douteuses prêts
		71 721,14	419940	Provisions créances douteuses Prêts sur gage
		44 793,88	419980	Provisions créances douteuses dav
		583,26	419981	Provisions créances douteuses dav Surdettem
		487 072,15		
419930	Provisions créances douteuses prêts	43 111,98	785100	Reprise sur prov. Utilisées prêts
419930	Provisions créances douteuses prêts	226 933,56	785110	Reprise sur prov. Non utilisées prêts
419940	Provisions créances douteuses prêts sur gages	71 973,74	785110	Reprise sur prov. Non utilisées prêts
419980	Provisions créances douteuses dav	583,26	785101	Reprise sur prov. Utilisées DAV
		47 804,62	785111	Reprise sur prov. Non utilisées DAV
		390 407,16		

Contrepartie du compte 681

CONTREPARTIE DES COMPTES D'IMMOBILISATIONS

N° de compte	Débits Libellés	Montant	N° de compte	Crédits Libellés
681	Dotation aux amortissements des immo.	37 254,49	2038	Amortissements des logiciels
		51 632,88	2128	Amortissements des constructions
		29 650,91	2148	Amortissements du matériel et outillage
		2 028,42	2158	Amortissements du matériel de transport
		58 434,77	2168	Amortissements autres immobilisations
		179 001,47		

CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

31 décembre 2022

Encours en amortissement

Caractéristiques initiales des prêts

Numéro du contrat	Numéro enregistement	Prêteur	Contrat initial	Montant	Date de versement	Durée du prêt	Taux prochaine échéance	CRD	Prochaine echeance	
									Date	Montant
MON193374	8	SFIL	TAUX FIXE	152 449,02	07/03/2002	25 ans	5,40%	38 064,79	01/06/2023	10 834,68
724786	66	B.P.P.C.	TAUX FIXE	300 000,00	22/12/2014	10 ans	2,30%	65 577,66	22/12/2023	33 924,33
				452 449,02				**103 642,45**		44 759,01

BUDGET PRIMITIF 2023

Il est rappelé que notre budget est voté par chapitre. Les prévisions de dépenses et de recettes présentées dans le budget primitif de 2023 ont été établies à partir des éléments suivants :

⇨ En ce qui concerne les investissements,

- les dépenses ont été déterminées sur la base des devis qu'ont pu présenter les fournisseurs ou sur estimation, au regard des projets de l'établissement, en tenant compte d'une marge de sécurité. Le **résultat** de fonctionnement N-1 est repris en excédents de N-1 capitalisés et bonis capitalisés.
- les recettes d'investissement sont constituées de cet excédent, des amortissements à venir et d'un emprunt éventuel pour investissements.

⇨ En ce qui concerne la section de fonctionnement,

- des prévisions et réalisations connues de N-1 à la date de réalisation du budget,
- d'une marge de progression des dépenses courantes variable selon les postes concernés. Pour 2023, le budget tient compte d'une augmentation des prix de 6%
- des éléments en notre possession quant aux éventuelles nouvelles dépenses ou recettes,
- des objectifs en matière de recettes et de maîtrise des charges.

Le budget est présenté en équilibre pour transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

1. *LES DEPENSES*

Le résultat de 18167,91 € est imputé sur le montant des bonis capitalisés en recettes au compte 105-2 et en dépenses au compte 105-1 pour la différence.

153-730 Provisions de propre assureur pour risques et charge 9122. Provision relative à un contentieux avec un ancien employé du Crédit Municipal. En 2021, la somme réclamée par cet agent a été provisionnée à 70% par prudence. Le budget prévoit une reprise des crédits affectés à cette provision en 2023.

En 2023, les dépenses suivantes sont également prévues :

Matériel qui serait à remplacer en cas de panne : automate de caisse, imprimantes, divers meubles pour bureaux, caméras, matériel informatique.

Travaux : barreaudage vitres RDC, rénovation système de pompe à chaleur, rénovation 2ème étage du siège, protection du toit terrasse pour lutter contre les volatiles ou les intempéries.

Matériel de transport : il pourrait s'avérer nécessaire de remplacer un véhicule existant

Informatique : acquisition de nouveaux logiciels

Dépenses d'investissement	Montant	Compte
Excédents de N-1 capitalisés	10322	105-1
Provision de propre assureur pour risques et charges	9122	153-730
remboursement d'emprunts pour investissement	43000	169
logiciels	34037	203
immobilisations incorporelles (FDGD)	7000	208
bâtiments administratifs	0	212
matériel et outillage hors informatique	9500	2140
matériel et outillage informatique	28000	2141
matériel de transport	28000	215
mobilier	19509	2160
aménagements et installations	78000	2161
immobilisations en cours	0	230
dépôts versé établissements de crédit	10000	270
	0	0
	0	0
TOTAL	276490	

2. ***LES RECETTES***

Elles se répartissent ainsi :

- Au compte 105-2 : sont enregistrés le montant des bonis prescrits qui s'imputent sur l'excédent (105-1 en dépenses).

- Les amortissements (c 201-8 à 216-8) estimés s'élèvent à 225000 € répartis sur les divers comptes concernés détaillés au budget. La dépense correspondante apparaît en fonctionnement au compte 681.

- Au compte 270, dépôts récupérés, sont inscrites des sommes qui pourraient être reversées par le Fonds de Garantie des Dépôts.

Recettes d'investissement	Montant	Compte
Excédents de N-1 capitalisés	0	105-1
Bonis prescrits de N-1 capitalisé	28490	105-2
emprunts pour investissement	20000	169-0
Amortissement des logiciels	45000	203-8
immobilisations incorporelles	0	208
amortissement des bâtiments administratifs	55000	212-8
amortissement du matériel et outillage	40000	214-8
amortisement du matériel de transport	5000	215-8
amortissement des installations, aménagements	80000	216-8
	0	
dépôts récupérés	3000	270
TOTAL	276490	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. *LES DEPENSES* :

Les comparaisons ci-après sont faites par rapport au budget de N-1 et le taux de variation indiqué par rapport aux dépenses réelles de N-1.

Le montant global des crédits ouverts (3 870 700 €) est supérieur à celui du budget précédent (3 753 000 €) soit environ +3%. Il représente près de 15% de plus que les dépenses réelles de 2022 (3 370 464,64 €).

Chapitre 60 Achats de fournitures consommables : Les crédits ouverts s'élèvent à 31800 €, le montant est légèrement inférieur au budget précédent mais représente une hausse de près de 37% par rapport au réalisé de 2022 (23 250,07€).

Chapitre 61 Frais de personnel : Ils représentent 46% des dépenses de fonctionnement de ce budget. En 2022, ces frais représentaient 48% du budget exécuté. Le montant prévu au chapitre est en hausse et s'élève à 1 790 000 €, pour une dépense en 2022 de 1 633 198,36€, soit une hausse de 9,60 %. Cette augmentation est la conséquence de l'évolution normale des carrières et de la mise en œuvre d'un régime indemnitaire attractif et motivant. Par ailleurs, le montant prend en compte le recrutement éventuel de 2 mois d'agents saisonniers et d'un agent contractuel. Le budget réalisé est souvent en dessous du prévisionnel. Ainsi, en 2022 les dépenses réelles ont représenté environ 3,2% de moins que le budget prévisionnel.
Au compte 619 figurent les frais de formation, la subvention à notre Comité des œuvres sociales (3 % du salaire de base des fonctionnaires) et la part patronale des chèques déjeuners.

Chapitre 62 Impôts et taxes : Le total prévu s'élève à 181 000 € en augmentation par rapport au budget 2022, et représente une évolution de 12,79 % par rapport au réalisé. Sont imputés à ce chapitre la taxe d'apprentissage, la contribution au FIPHFP (fonds pour personnes handicapées) et la taxe foncière des agences de Carpentras et d'Arles. Il est rappelé que l'établissement est exonéré, grâce à nos interventions passées auprès des communautés d'agglomération concernées, de la contribution foncière des entreprises pour le siège ainsi que les agences de Carpentras et d'Arles (nous sommes locataires sur Valence).

Chapitre 63 Travaux et services extérieurs : les crédits prévus s'élèvent à 612 620 €, soit une hausse de 10 % par rapport au réalisé. En effet il faut prévoir une grosse opération de traitement des archives de divers sites, la protection du toit terrasse pour lutter contre les volatiles ou les intempéries. De plus, nous prévoyons des frais pour le changement des vitrophanies et enseignes du siège qui a été retardé. Il est tenu compte d'une augmentation du prix de l'énergie et des prix en général.

Chapitre 64 Transports et déplacements : Il est prévu 15900 € de crédits, un montant légèrement supérieur à celui de 2022. Soit près de 45 %de plus que le réalisé en 2022, pour tenir compte du développement des déplacements des commerciaux et du prix des carburants. Ces crédits couvrent également les transferts de fonds réguliers.

Chapitre 65 Aide sociale : l'établissement n'a pas proposé d'opérations de dégagements gratuits en 2022. Par contre pour 2023, cela pourrait être envisagé en fonction des résultats. Un budget prévisionnel de 6000 € identique à celui de 2022 est proposé. Le compte 651 «autres opérations à caractère social » enregistre les remboursements exceptionnels de bonis prescrits ou les prises en charge d'impayés sur microcrédit personnel.

Chapitre 66 Frais divers de gestion : Les crédits ouverts l'an dernier s'élevaient à 124000 € pour une dépense réelle de 95 834,59 €. Pour 2023, les 129 380€, prévus au budget, représentent une hausse de 4,34 % par rapport au budget précédant et une hausse de 35 % du réalisé. Ceci par mesure de prudence.

Les frais postaux et de téléphone représentent toujours le poste le plus élevé du chapitre. Pour ce compte 664, les crédits sont en hausse de 17,72 % par rapport aux dépenses 2022. Le budget des missions et réception reste stable à 5300€ pour une dépense réelle de 2835,08 €.
Les cotisations aux organismes du réseau (667) concernent la CPCCM et le comité local des banques. Au compte 669, il est proposé d'ouvrir un crédit de 3180€ pour pallier l'absence de crédits en cas de dépense imprévue.

Chapitre 67 Frais financiers : Le chapitre est doté à hauteur de 179 000 € soit une augmentation de 48,55 % par rapport au budget 2022 et une hausse de près de 171 % du réalisé. Il s'agit d'envisager l'augmentation du taux d'intérêts des placements proposés à la clientèle.
Le poste 679 Frais financiers divers enregistre les commissions versées à nos partenaires (autres CCM, courtiers). Le budget pour 2023 est inférieur à celui de 2022 mais supérieur au réalisé (+92%) en prévision de l'augmentation des demandes de financement. Cette hausse est compensée par les recettes attendues grâce aux frais de dossier et intérêts des prêts correspondants.

Chapitre 68 Dotation aux amortissements et provisions :

- 681 : Le montant de la dotation aux amortissements est calculé en fonction des investissements réalisés au cours des exercices précédents et de l'exercice en cours. Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire obligatoire qui mesure leur vieillissement et permet le financement des investissements à venir. Le montant programmé pour 2023 s'élève à 225 000€. La recette correspondante est inscrite en contrepartie à la section d'investissement.(comptes 203.8 et 212.8 à 216.8)

- 685 : La dotation aux provisions connaissant de très fortes variations, le montant est fixé arbitrairement à 512000 € comme le budget 2022 pour un réalisé en 2022 de 487 072,15 €.

Il est rappelé que l'établissement provisionne les créances douteuses à hauteur de 75% en moyenne. Ces écritures font l'objet des rectifications nécessaires (reprises au compte 785) en fonction de l'évolution des dossiers.

Chapitre 69 Impôts : L'impôt sur les sociétés représente environ 15% du bénéfice. Par prudence, nous envisageons au mieux un exercice légèrement excédentaire et donc un Impôt limité à prévoir. Il est proposé un montant prévisionnel de 10 000 €

Chapitre 87 Charges sur exercices antérieurs et Pertes exceptionnelles : Les crédits inscrits au compte 872 (78 000 €) correspondent principalement : à la contre-passation des droits fixes

courus non échus des contrats de gages comptabilisés en recettes fin 2022 mais aussi aux factures de N-1 qui seraient reçues tardivement de la part de certains fournisseurs.

Au compte 874 (100 000 €) figurent notamment les créances irrécouvrables et la *décote* sur les intérêts attendus pour les dossiers de surendettement.
Les crédits ouverts au chapitre 87 (178 000€) sont en baisse de 12,74 % par rapport à ceux du budget précédent mais en hausse de 13,47 % par rapport au réalisé, par mesure de précaution.

2. ***LES RECETTES*** :

Les recettes globales prévues pour la section de fonctionnement sont stables par rapport à 2022, elles s'élèvent à 2 853 000 € contre 2 848 224€ au budget précédent, soit une hausse de 0,17 %. Par rapport au réalisé (2 487 839,79 €), nous estimons cependant une hausse d'environ 15 %. Elles couvrent ainsi intégralement le montant des dépenses prévues.

Chapitre 70 Produits des opérations de prêts :

Ce chapitre caractérise notre établissement public de crédit. Les prêts constituent le cœur de notre activité. Comme pour les précédents exercices, ils représentent la majorité des recettes de fonctionnement réalisées (73,42% en 2022).

Les intérêts et droits des prêts sur gage représentent environ 54 % de ces ressources. Nos prévisions sont arrêtées pour le compte 700 (gages) à 1 550 000 € (1 560 000 au budget 2022) avec une hausse de 11,08 % par rapport au réalisé. En effet, le maintien du prix élevé de l'or, la baisse du pouvoir d'achat, l'évolution de l'encours de l'agence d'Arles, l'élargissement de notre offre pour des objets de 14 et 9 carats donnent à envisager une hausse des recettes liées aux prêts sur gages.
A noter que le compte 707 (120 000 €) comprend, depuis 2013, les droits d'adjudication bruts.
Quant aux prêts personnels (c/ 702), la hausse des taux envisagée, l'augmentation de l'encours des prêts , une reprise de l'activité progressive et le concours des courtiers nous permettent de prévoir une recette de 761 000 € (+25,63 % par rapport aux recettes encaissées en 2022.
Pour le compte 703 où sont comptabilisés les frais de dossier aussi bien des prêts personnels que des gages, les recettes prévues s'élèvent à 360 000 €, soit +10 % par rapport au réalisé 2022.

Chapitre 71 Subventions : L'établissement ne bénéficie d'aucune subvention publique à ce jour.

Chapitre 73 Charges récupérées. Il s'agit principalement de la facturation aux clients de certains frais de courrier (736). Le total du chapitre s'élève à 67 000 €, montant identique au budget 2022 mais en hausse de 5,36 % par rapport au réalisé.

Chapitre 76 Produits accessoires. Il s'agit des commissions versées par nos divers partenaires dont principalement la CNP. Le montant prévu est identique à 2022, il s'élève, à 100 000 € pour un réalisé de 81112,46 € soit un prévisionnel en hausse de 23,28 %.

Chapitre 77 Produits financiers. 345000 €. La plus grosse part (290 000 €) concerne le compte 779, autres produits financiers, où sont notamment imputées les commissions facturées à nos clients titulaires de comptes à vue. L'établissement bénéficiera aussi des intérêts de la trésorerie placée (compte 770) : il s'agit de parts sociales de la SLE CEPAC qui ont rapporté 38 441,25 € en 2022. Nous prévoyons un budget de 45 000 € soit une hausse de 17 % par rapport au budget 2022 pour tenir compte de la hausse des taux de rémunération.

Chapitre 78 Reprises sur provisions.
Le montant prévu s'élève à 460 000 €. Ce poste est fluctuant car lié à l'évolution des dossiers contentieux. En 2022, le montant s'est élevé à 390 407,162 € pour un prévisionnel de 400 000 €.

Chapitre 87 Profits. Il s'agit principalement de la reprise sur la décote (voir compte 87 en dépenses), des bonis prescrits et de recettes exceptionnelles telles les recouvrements de créances admises en non valeurs.

Chapitre 61 Reversements sur frais de personnel (recettes) : néant

Compte 618 : A rappeler depuis 2019, la perte des recettes du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) qui représentait 46 000 € en 2018.

Compte 619 : pas de primes ou reversement attendus car nous n'avons pas de contrats de travail correspondant.

CONCLUSION

Le budget 2022 de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon, sections de fonctionnement et d'investissement cumulées, s'élève à 4 147 190 € contre 4 033 169 € en 2022 soit une augmentation globale de 2,83 %. Une légère augmentation qui traduit à la fois l'augmentation des coûts mais aussi une reprise sensible de l'activité avec des recettes supplémentaires.

La section de fonctionnement représente à elle-seule 93.33 % de ce budget soit 3 870 700 €.

Le budget est équilibré et nous n'envisageons pas de bénéfice en 2023 eu égard à la situation économique. En effet, s'il est prévu une reprise de l'activité il faut rester prudent car l'augmentation des taux des crédits plus rémunérateurs pour l'établissement ne doit pas être un frein à cette activité.

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

COMPTE FINANCIER de l'année 2022

soumis au Conseil d'Orientation et de Surveillance
par Mr Jean Dominique FAEDDA Directeur

présenté (1) { à la Cour des Comptes / par l'Agent Comptable ayant exercé au cours de ladite gestion : / à la Direction Départementale des Finances Publiques }

Mr Gilles BERNARD du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

COMPTE DE GESTION UNIQUE

Décret 57-438 du 28 mars 1957, articles 18,19 et 20.

BILAN D'ENTRÉE

ART	LIBELLÉS		ACTIF NET
201	**FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET D'ÉTUDES**		**0,00**
2013	Frais d'établissement et d'études		
	Actif BRUT	21 342,86	
2018	Amort. des frais d'ets et d'études	-21 342,86	
203	**LOGICIELS**		**32 310,12**
2030	LOGICIELS		
	Actif BRUT	183 542,36	
2038	Amort. des logiciels	-151 232,24	
208	**AUTRES IMMO. INCORPORELLES**		**36 899,73**
2080	Immobilisations incorporelles	6 861,63	
2081	Certicats d'associés F.G.D.R.	30 038,10	
212	**CONSTRUCTIONS**		**524 156,24**
2123	Bâtiments administratifs		
	Actif BRUT	1 830 023,41	
2128	Amort. des bâtiments administratifs	-1 305 867,17	
214	**MATÉRIEL ET OUTILLAGE**		**114 946,94**
2140	Matériel hors informatique		
	Actif BRUT	584 708,67	
2141	Matériel informatique		
	Actif BRUT	175 887,93	
2148	Amort. du matériel et outillage	-645 649,66	
215	**MATÉRIEL DE TRANSPORT**		**2 028,42**
2150	Matériel de transport		
	Actif BRUT	77 717,24	
2158	Amort. du matériel de transport	-75 688,82	
216	**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**		**348 581,21**
2160	Mobilier et matériel de bureau		
	Actif BRUT	245 194,94	
2162	Agenc., aménagements et installations		
	Actif BRUT	1 379 417,44	
2168	Amort. des autres immo. corporelles	-1 276 031,17	
230	**IMMOBILISATIONS EN COURS**		**0,00**
2300	Immobilisations corporelles	0,00	
2301	Immobilisations incorporelles	0,00	
261	**TITRES DE PARTICIPATIONS**		**0,00**
2611	Titres non inscrits à la cote officielle	0,00	
270	**DÉPÔT VERSÉS**		**22 859,45**
2700	Dépôts versés auprès d'établist de cit	0,00	
2701	Autres dépôts versés	22 859,45	
275	**CAUTIONNEMENTS VERSÉS**		**0,00**
	TOTAL CLASSE 2		**1 081 782,11**

ART	LIBELLÉS		ACTIF
410	**EMPRUNTEURS SUR CRÉANCES**		**14 501 262,68**
4103	Prêts personnels	14 399 442,78	
4106	Autres crédits de trésorerie	36 240,00	
4108	Autres crédits	65 579,90	
416	**CAPITAL A RECEVOIR**		**258 516,20**
4163	Prêts personnels	258 516,20	
417	**CAPITAL NON RECOUVRÉ**		**24 866,37**
4173	Prêts personnels	24 866,37	
418	**CRÉANCES RATTACHÉES**		**55 548,40**
4183	Prêts personnels	55 548,40	
419	**CRÉANCES DOUTEUSES OU LITIGIEUSES**		**1 013 071,60**
4190	Créances douteuses ou litigieuses	946 526,95	
4191	Créances rattachées douteuses ou liti	66 544,65	
437	**ÉTAT, IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**		**0,00**
445	**AUTRES CAISSES DE CRÉDIT MUNICIPAL**		**250,00**
486	**CHARGES PAYÉES OU COMPTABILISÉES D'AVANCE**		**40 145,18**
4868	Autres charges payées d'avance	40 145,18	
488	**AUTRES PRODUITS ET INT. A RECEVOIR**		**59 973,99**
4888	Autres produits à recevoir	59 973,99	
490	**PRODUIT VENTE GAGES CORPORELS**		**0,00**
492	**PAIEMENTS A IMPUTER OU A RÉGULARISER**		**34 906,19**
4929	Autres paiements à imputer	34 906,19	
	TOTAL CLASSE 4		**15 988 540,61**

ART	LIBELLÉS		ACTIF
510	**PRÊT CONSENTIS SUR GAGES CORPORELS**		**9 273 171,10**
5102	Crédits de trésorerie	8 903 812,22	
5103	Créances rattachées	369 358,88	
540	**ENCAISSEMENTS NON DISPONIBLES**		**7 162,83**
5401	Chèques à recouvrer	7 162,83	
550	**Titres de placements**		**2 567 800,00**
560	**BANQUE DE France**		**276 434,38**
5601	Compte ordinaire	276 434,38	
565	**CHEQUES POSTAUX**		**616 670,43**
5651	Compte ordinaire	616 670,43	
5652	Créances rattachées	0,00	
567	**Fonds déposés dans d'autres CCM**		**0,00**
5672	Comptes et prêts à terme	0,00	
568	**TRESOR PUBLIC**		**658 335,93**
5680	Compte ordinaire	658 335,93	
569	**AUTRES COMPTES**		**3 499 172,66**
5690	Compte auprès du compensateur OC	1 274 114,82	
5691	Compte ordinaire	225 057,84	
5693	Ets de crédit prêt à terme	2 000 000,00	
570	**CAISSE**		**384 337,17**
580	**AVANCES AUX RÉGISSEURS**		**200,00**
	TOTAL CLASSE 5		**17 283 284,50**

TOTAL DE L'ACTIF	**34 353 607,22**

BILAN D'ENTRÉE

ART	LIBELLÉS		PASSIF
105	**FONDS DE DOTATION**		**9 331 311,03**
1050	Dotation initiale	914 694,10	
1051	Excédents capitalisés	7 801 601,53	
1052	Bonis capitalisés	612 484,75	
1055	Subventions d'équipement	2 530,65	
111	**RÉSERVES LIBRES**		**4 732,58**
120	**REPORT à NOUVEAU (Solde créditeur)**		**1 393,50**
153	**PROV.PROPRE ASSUREUR RISQUES**		**9 121,62**
156	**PROVISIONS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX**		**109 563,62**
1563	Provisions pour risques bancaires	109 563,62	
158	**PROVISIONS POUR CHARGES**		**0,00**
1581	Personnel en activité charges cnracl	0,00	
169	**AUTRES PRÊTEURS**		**143 659,08**
	TOTAL CLASSE 1		**9 599 781,43**

ART	LIBELLÉS		PASSIF
500	**EMPRUNTS AUPRÈS D'ORGANISMES FINANCIERS**		**0,00**
5002	Emprunts à terme	0,00	
503	**BONS DE CAISSE SUR REÇUS**		**357 491,60**
5030	Bons de caisse sur reçus	357 000,00	
5035	Dettes rattachées	491,60	
505	**COMPTES DE DÉPÔTS A VUE**		**10 561 948,95**
5051	Dépôts sans intérêts - clientèle	10 561 948,95	
506	**COMPTES DE DÉPÔTS A TERME**		**4 794 402,15**
5060	Dépôts clientèle	4 779 986,34	
5061	Dettes rattachées	14 415,81	
507	**COMPTES D'ÉPARGNE A RÉGIME SPÉCIAL**		**7 594 968,36**
540	**ENCAISSEMENTS NON DISPONIBLES**		**24 518,35**
5407	Cptes clientèle exigibles ap encaisst	24 518,35	
543	**CHÈQUES PROVISIONNÉS**		**1 305,56**
	TOTAL CLASSE 5		**23 334 634,97**

ART	LIBELLÉS		PASSIF
400	**FOURNISSEURS ET ENTREPRENEURS**		**19 683,03**
406	**COMMISSAIRES PRISEURS**		**5 753,08**
407	**RETENUE DE GARANTIE (entrepreneurs)**		**0,00**
409	**AUTRES CRÉANCIERS**		**7 188,74**
419	**CRÉANCES DOUTEUSES OU LITIGIEUSES**		**761 905,57**
4199	Prov. pour créances douteuses	761 905,57	
425	**RÉMUNÉRATIONS DUES AU PERSONNEL**		**47,73**
436	**IMPOTS, TAXES ET SOMMES RECOUVRABLES**		**17 274,14**
4360	Prélèvement forfaitaire libératoire	7 656,14	
4362	Plus value sur vente de gages	0,00	
4369	Autres impôts	9 618,00	
437	**ÉTAT, IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**		**0,00**
438	**AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS**		**6 891,00**
445	**AUTRES CAISSES DE CRÉDIT MUNICIPAL**		**0,00**
455	**BONIS A RÉGLER**		**97 740,93**
460	**BONS DE CAISSE ÉCHUS A REMBOURSER**		**0,00**
4600	Capital	0,00	
4601	Intérêts	0,00	
462	**DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS**		**0,00**
463	**ORGANISMES SOCIAUX**		**23 080,91**
4631	Sécurité sociale	20 336,00	
4632	CNRACL et IRCANTEC	1 778,31	
4636	Fonds de solidarité	0,00	
4637	Mutuelles	966,60	
465	**RÈGLEMENT DIVERS**		**61 869,92**
4651	Excédents de versement	31 075,36	
4653	Sommes à reverser	130,00	
4654	Cotisations perçues cpte de tiers	30 664,56	
476	**AUTRES CHARGES ET INTÉRÊTS A PAYER**		**1 516,35**
4761	Dettes rattachées emp. Pour invest	1 516,35	
4768	Autres charges à payer	0,00	
478	**PRODUITS PERCUS D'AVANCE**		**253 132,24**
4788	Autres produits perçus d'avance	253 132,24	
491	**ENCAISSEMENT A IMPUTER OU RÉGULARISER**		**163 107,18**
4910	Encaissement non ventilés sur prêts	157 911,97	
4916	Produits sur gages corporels	0,00	
4919	Autres produits à imputer ou à rég.	5 195,21	
	TOTAL CLASSE 4		**1 419 190,82**

TOTAL DU PASSIF	**34 353 607,22**

DÉBIT

Cadre n°1

OPÉRATION INTÉRESSANT LES COMPTES

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES			DÉBITS DE L'EXERCICE			Annulés	NUMÉRO & LIBELLÉ DES COMPTES	
Budget Primitif 1	Autorisations spéciales+BS 2	Total 3	Mandats émis 4	Opérations internes 5	Total des débits 6=4+5	7=3-4	8	
								Classe 1
								Comptes de Capitaux Permanents
25 776,00		25 776,00	25 775,22		25 775,22	0,78	10	Excédents capitalisés
		0,00		1 393,50	1 393,50	0,00	12	Report à nouveau (solde créditeur)
9 122,00		9 122,00			0,00	9 122,00	15	Provisions - passif
41 000,00		41 000,00	40 016,63		40 016,63	983,37	16	Emprunts pour investissements
								Classe2
								Comptes de valeurs immobilisées
		0,00			0,00	0,00	2013	Frais d'établissement et d'études
					0,00		2018	Amortissements des frais d'établ.
							203	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
20 000,00	24 680,00	44 680,00	20 155,56		20 155,56	24 524,44	2030	Logiciels
					0,00		2038	Amort. des logiciels
10 000,00	-4 680,00	5 320,00	5 274,25		5 274,25	45,75	208	Immobilisations incorporelles
		0,00			0,00	0,00	212	CONSTRUCTIONS
					0,00		2128	Amort. des constructions
							214	MATÉRIEL ET OUTILLAGE
30 000,00	-21 000,00	9 000,00	2 394,00		2 394,00	6 606,00	2140	Matériel hors informatique
20 000,00		20 000,00	5 969,75		5 969,75	14 030,25	2141	Matériel informatique
					0,00		2148	Amort. du matériel et outillage
30 000,00	-7 000,00	23 000,00			0,00	23 000,00	2150	Matériel de transport
					0,00		2158	Amort. du matériel de transport
							216	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORE
18 000,00		18 000,00			0,00	18 000,00	2160	Mobilier et matériel de bureau
46 271,00	28 000,00	74 271,00	59 786,40		59 786,40	14 484,60	2162	Agencements, aménagements et installatio
					0,00		2168	Amort. des autres immo. corporelles
		0,00			0,00	0,00	230	IMMOBILISATIONS EN COURS
		0,00			0,00	0,00	261	TITRES DE PARTICIPATION
10 000,00		10 000,00	3 245,55		3 245,55	6 754,45	270	DÉPÔT VERSÉS
		0,00			0,00	0,00	275	CAUTIONNEMENT VERSÉS
260 169,00	**20 000,00**	**280 169,00**	**162 617,36**			**117 551,64**		Exécution de la section de dotation du budget (col. 1 à 4,7,9 à 12)
				1 393,50	**164 010,86**			**TOTAL DES OPÉRATIONS**

DES CLASSES 1 ET 2 (Section de dotation)

CRÉDIT

	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES			CRÉDITS DE L'EXERCICE			SOLDES DES OPÉRATIONS		OBSERVATIONS
	Budget Primitif 9	Autorisations spéciales+BS 10	Total 11=(9+10)	Titres émis 12	Opérations internes 13	Total des crédits 14=(12+13)	Débiteurs 15=(6-14)	Créditeurs 16=(14-6)	
10	27 169,00		27 169,00	27 168,72		27 168,72	0,00	1 393,50	
12			0,00			0,00	1 393,50		
15						0,00		0,00	
16		20 000,00	20 000,00			0,00	40 016,63		
2013									
2018			0,00			0,00		0,00	
203									
2030						0,00	20 155,56		
2038	30 000,00		30 000,00	37 254,49		37 254,49		37 254,49	
								0,00	
208			0,00			0,00	5 274,25		
212							0,00		
2128	60 000,00		60 000,00	51 632,88		51 632,88		51 632,88	
214									
2140						0,00	2 394,00		
2141						0,00	5 969,75		
2148	50 000,00		50 000,00	29 650,91		29 650,91		29 650,91	
2150						0,00	0,00		
2158	10 000,00		10 000,00	2 028,42		2 028,42		2 028,42	
216									
2160						0,00	0,00		
2162						0,00	59 786,40		
2168	80 000,00		80 000,00	58 434,77		58 434,77		58 434,77	
230			0,00			0,00		0,00	
261			0,00			0,00		0,00	
270	3 000,00		3 000,00			0,00	3 245,55		
275			0,00			0,00		0,00	
	260 169,00	**20 000,00**	**280 169,00**	**206 170,19**					
DES CLASSES 1&2					**0,00**	**206 170,19**	**138 235,64**	**180 394,97**	

OPÉRATIONS INTÉRESSANT LES

Cadre n°2

DÉBIT Opérations de l'exercice 1		NUMÉRO ET LIBELLÉ DES COMPTES	CRÉDIT Opérations de l'exercice 2	SOLDES DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	
				Débiteurs 3=(1-2)	Créditeurs 4=(2-1)
620 474,46	4000	Fournisseurs et entrepreneurs	621 943,07	0,00	1 468,61
21 794,95	4060	Commissaires priseurs	21 817,24	0,00	22,29
0,00	4070	Retenue de garantie (entrepreneurs)	0,00	0,00	0,00
231 963,20	4090	Autres créanciers	230 554,26	1 408,94	0,00
6 033 659,16	4103	Prêts personnels	5 041 895,80	991 763,36	0,00
0,00	4106	Autres crédits de trésorerie	18 120,00	0,00	18 120,00
59 295,08	4108	Autres crédits	50 400,08	8 895,00	0,00
3 120 556,71	4163	Prêts personnels	3 116 021,50	4 535,21	0,00
18 120,00	4166	Autres crédits de trésorerie	18 120,00	0,00	0,00
72 973,02	4173	Prêts personnels	77 202,04	0,00	4 229,02
607 659,07	4183	Prêts personnels	606 839,26	819,81	0,00
588,90	4186	Autres crédits de trésorerie	588,90	0,00	0,00
985 910,13	4190	Créances douteuses ou litigieuses	864 625,19	121 284,94	0,00
111 196,10	4191	Créances rattachées douteuses ou litigieuses	95 655,87	15 540,23	0,00
390 407,16	4199	Prov. pour créances douteuses	487 072,15	0,00	96 664,99
855 310,14	4250	Rémunérations dues aux personnels	855 514,61	0,00	204,47
10 784,97	4360	Prélèvement forfaitaire libératoire	10 544,30	240,67	0,00
7 640,65	4362	Plus values sur vente de gages corporels	7 640,65	0,00	0,00
123 359,00	4369	Autres impôts	123 789,51	0,00	430,51
0,00	4370	Etat, impôts sur les bénéfices	984,00	0,00	984,00
80 838,00	4380	Autres impôts, taxes et versements	80 089,00	749,00	0,00
40 884,02	4451	Chèques à vue	41 134,02	0,00	250,00
163 175,00	4550	Bonis à régler	189 001,61	0,00	25 826,61
0,00	4560	Gages réquisitionnés	0,00	0,00	0,00
648,77	4580	Frais de poursuites	648,77	0,00	0,00
0,00	4600	Capital	0,00	0,00	0,00
0,00	4601	Intérêts	0,00	0,00	0,00
0,00	4622	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
310 080,00	4631	Sécurité sociale	289 744,00	20 336,00	0,00
346 874,60	4632	CNRACL et IRCANTEC	345 096,29	1 778,31	0,00
13 064,04	4637	Mutuelles	12 097,44	966,60	0,00
16,92	4650	Reste à payer règlements pr virement	16,92	0,00	0,00
49 418,02	4651	Excédents de versement	69 750,89	0,00	20 332,87
5 227,08	4653	Sommes à reverser	5 097,08	130,00	0,00
302 800,29	4654	Cotisations perçues cpte de tiers	332 494,41	0,00	29 694,12
24,00	4655	Excédents de caisse	24,00	0,00	0,00
522,00	4660	Déficit sur vente de gages corporels	522,00	0,00	0,00
454,70	4663	Déficits de caisse et portefeuille	454,70	0,00	0,00
4 742,38	4761	Dettes rattachées cmp. Pour invest	4 462,39	279,99	0,00
0,00	4768	Autres charges à payer	12 000,00	0,00	12 000,00
125 564,21	4788	Autres produits perçus d'avance	162 727,83	0,00	37 163,62
168 513,53	4868	Autres charges payées d'avance	79 880,13	88 633,40	0,00
64 457,88	4888	Autres produits à recevoir	55 105,85	9 352,03	0,00
746 281,48	4900	Ventes de gages corporels	745 558,20	723,28	0,00
8 794 678,52	4910	Encaissement non ventilés sur prêts	8 855 816,85	0,00	61 138,33
7 722,08	4912	Frais annexes recouvrés à repartir	7 722,08	0,00	0,00
5 083 292,00	4916	Produits sur gages corporels	5 083 481,85	0,00	189,85
436 118,16	4919	Autres produits à imputer ou à rég.	437 478,32	0,00	1 360,16
687,00	4922	Intérêts des bons de caisse	687,00	0,00	0,00
14 885,60	4923	Intérêts des comptes à terme	14 885,60	0,00	0,00
26 849,89	4924	Intérêts des comptes d'épargne à régime spécial	26 849,89	0,00	0,00
1 114 593,46	4929	Autres paiements à imputer	1 111 794,51	2 798,95	0,00
31 174 106,33		**TOTAL DES OPÉRATIONS DE LA CLASSE 4**	**30 213 950,06**	**1 270 235,72**	**310 079,45**

COMPTES DES CLASSES 4 ET 5 (opérations financières)

Cadre n°2 (suite)

DÉBIT Opérations de l'exercice 1	NUMÉRO	LIBELLÉ DES COMPTES	CRÉDIT Opérations de l'exercice 2	SOLDES DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE Débiteurs 3=(1-2)	SOLDES DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE Créditeurs 4=(2-1)
0,00	5002	Emprunts à terme	0,00	0,00	0,00
357 000,00	5030	Bons de caisse sur reçus	357 000,00	0,00	0,00
687,00	5035	Dettes rattachées	359,41	327,59	0,00
80 995 072,99	5051	Dépôts sans intérêts - clientèle	81 253 425,03	0,00	258 352,04
6 803 924,34	5060	Dépôts clientèle	6 156 282,70	647 641,64	0,00
12 268,48	5061	Dettes rattachées	8 391,41	3 877,07	0,00
3 420 817,98	5070	Comptes sur livrets ordinaires	3 343 015,28	77 802,70	0,00
26 786,97	5079	Dettes rattachées sur comptes sur livrets	26 786,97	0,00	0,00
12 461 677,22	5102	Crédits de trésorerie	11 477 927,22	983 750,00	0,00
1 467 408,65	5103	Créances rattachées	1 414 634,28	52 774,37	0,00
5 739 160,00	5120	Prêts ordinaires à court, moyen et long terme	5 739 160,00	0,00	0,00
142 807,06	5132	Crédits de trésorerie - Commission de surendettement	142 807,06	0,00	0,00
3 865 528,21	5401	Chèques à recouvrer	3 859 562,35	5 965,86	0,00
3 864 341,63	5407	Cptes clientèle exigibles ap encaisst	3 880 220,36	0,00	15 878,73
2 442,60	5430	Chèques dav provisionnés	2 181,18	261,42	0,00
38 440,00	5502	Actions, autres titres revenu variable	0,00	38 440,00	0,00
38 441,25	5506	Créances rattachées Actions, Titres	38 441,25	0,00	0,00
3 950 659,80	5601	Compte ordinaire Banque de France	3 971 294,90	0,00	20 635,10
659,80	5602	Créances rattachées Banque de France	659,80	0,00	0,00
148 664,87	5651	Compte ordinaire La Banque Postale	765 335,30	0,00	616 670,43
0,00	5672	Comptes et prêts à terme	0,00	0,00	0,00
0,00	5676	Créances rattachées prêts à terme	0,00	0,00	0,00
2 076 751,14	5680	Trésor Public	2 487 957,68	0,00	411 206,54
15 399 293,76	5690	Compte auprès du compensateur OCR	16 093 947,77	0,00	694 654,01
52 389 076,36	5691	Compte ordinaire	51 019 064,59	1 370 011,77	0,00
5 005,46	5693	Etablissement de crédit prêt à terme	2 005 005,46	0,00	2 000 000,00
6 926 852,23	5700	Caisse	6 990 136,83	0,00	63 284,60
0,00	5800	Avances aux régisseurs	0,00	0,00	0,00
2 456 326,32	5820	Compte de liaison Agence de Valence	2 456 326,32	0,00	0,00
5 199 178,88	5821	Compte de liaison Agence de Carpentras	5 199 178,88	0,00	0,00
4 038 782,97	5822	Compte de liaison Agence d'Arles	4 038 782,97	0,00	0,00
23 753 425,54	5910	Virements de fonds	23 753 425,54	0,00	0,00
235 581 481,51		**TOTAL DES OPÉRATIONS DE LA CLASSE 5**	**236 481 310,54**	**3 180 852,42**	**4 080 681,45**

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

67 185,35	**TOTAL DES OPÉRATIONS DE LA CLASSE 1**	27 168,72	1 393,50	1 393,50
96 825,51	**TOTAL DES OPÉRATIONS DE LA CLASSE 2**	179 001,47	136 842,14	179 001,47
31 174 106,33	**TOTAL DES OPÉRATIONS DE LA CLASSE 4**	30 213 950,06	1 270 235,72	310 079,45
235 581 481,51	**TOTAL DES OPÉRATIONS DE LA CLASSE 5**	236 481 310,54	3 180 852,42	4 080 681,45
266 919 598,70	**TOTAL DES CLASSES 1,2,4,5**	**266 901 430,79**	**4 589 323,78**	**4 571 155,87**
3 213 593,68	**TOTAL DES OPÉRATIONS DE LA CLASSE 6**	0,00	3 213 593,68	0,00
0,00	**TOTAL DES OPÉRATIONS DE LA CLASSE 7**	3 347 851,68		3 347 851,68
156 870,96	**TOTAL DES OPÉRATIONS DE LA CLASSE 8**	40 780,87	156 870,96	40 780,87
3 370 464,64	**TOTAL DES CLASSES 6,7,8**	**3 388 632,55**	**3 370 464,64**	**3 388 632,55**
270 290 063,34	**TOTAL DES CLASSES DE L'EXERCICE**	**270 290 063,34**	**7 959 788,42**	**7 959 788,42**

DÉBIT

Cadre n°3

COMPTE D'EXPLOITATION

NUMÉRO & LIBELLÉ DES COMPTES		AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES			DÉBITS DE L'EXERCICE			Annulés
		Budget Primitif 1	Autorisations spéciales+BS 2	Total 3	Mandats émis 4	Réduction de mandats 5	Sommes à payer 6=4+5	7=3-6
602	Matières et fournitures consommables	35 000,00		35 000,00	23 250,07		23 250,07	11 749,93
612	Rémunérations du personnel	1 240 000,00	-62 100,00	1 177 900,00	1 168 688,16		1 168 688,16	9 211,84
615	Rémunérations diverses du personnel		2 100,00	2 100,00	2 053,44		2 053,44	46,56
617	Charges URSSAF et de régimes prévoyanc	422 000,00	-10 000,00	412 000,00	390 308,29		390 308,29	21 691,71
618	Autres charges sociales	20 000,00		20 000,00	14 160,05		14 160,05	5 839,95
619	Autres frais de personnel	75 000,00		75 000,00	57 988,42		57 988,42	17 011,58
620	Impôts, taxes et vers. Assimilés	165 000,00		165 000,00	149 644,81		149 644,81	15 355,19
624	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00		0,00			0,00	0,00
629	Autres impôts	20 000,00		20 000,00	10 824,00		10 824,00	9 176,00
630	Location de matériel	35 000,00	1 000,00	36 000,00	27 297,07		27 297,07	8 702,93
631	Entretien et réparations	90 000,00		90 000,00	79 922,89		79 922,89	10 077,11
633	Petit matériel et outillage	22 500,00	-1 000,00	21 500,00	12 618,21		12 618,21	8 881,79
634	Fournitures extérieures	30 000,00	5 000,00	35 000,00	19 961,76		19 961,76	15 038,24
635	Locations immobilières et charges locatives	27 000,00		27 000,00	23 311,90		23 311,90	3 688,10
636	Prestations de service	220 000,00	30 000,00	250 000,00	246 525,81		246 525,81	3 474,19
637	Rémunérations d'intermédiaires et honoraire	110 000,00	5 000,00	115 000,00	101 752,78		101 752,78	13 247,22
638	Primes d'assurance	50 000,00		50 000,00	45 316,36		45 316,36	4 683,64
641	Voyages et déplacements	7 000,00		7 000,00	3 842,92		3 842,92	3 157,08
642	Transports de fonds	8 000,00		8 000,00	7 155,45		7 155,45	844,55
647	Frets et transports administratifs	0,00		0,00			0,00	0,00
650	Dégagements gratuits	5 000,00		5 000,00			0,00	5 000,00
651	Autres opérations à caractère social	1 000,00		1 000,00			0,00	1 000,00
660	Publicité et propagande	40 000,00	-13 000,00	27 000,00	19 985,26		19 985,26	7 014,74
661	Missions et réceptions	6 000,00	-1 000,00	5 000,00	2 835,08		2 835,08	2 164,92
662	Imprimés administratifs	4 000,00	-1 000,00	3 000,00	417,60		417,60	2 582,40
663	Documentation générale	4 000,00		4 000,00	2 800,40		2 800,40	1 199,60
664	Frais de P.T.T.	74 000,00	-9 500,00	64 500,00	57 625,64		57 625,64	6 874,36
665	Frais d'acte et de contentieux	3 000,00		3 000,00			0,00	3 000,00
667	Cotisations aux organismes du réseau	5 000,00		5 000,00	3 100,00		3 100,00	1 900,00
668	Autres frais de gestion	8 000,00	2 500,00	10 500,00	8 603,99		8 603,99	1 896,01
669	Dépenses imprévues	10 000,00	-8 000,00	2 000,00	466,62		466,62	1 533,38
670	Intérêts des bons de caisse	1 500,00		1 500,00	359,41		359,41	1 140,59
671	Intérêts des comptes de dépôts à terme	22 000,00		22 000,00	8 391,41		8 391,41	13 608,59
672	Intérêts et rémunérations des cptes livret	32 000,00		32 000,00	26 786,97		26 786,97	5 213,03
675	Intérêts des emprunts pour investissement	5 000,00		5 000,00	4 462,39		4 462,39	537,61
676	Intérêts des emprunts sur op. financières	0,00		0,00			0,00	0,00
677	Intérêts des comptes de dépôts	0,00		0,00			0,00	0,00
679	Frais financiers divers	60 000,00		60 000,00	26 078,90		26 078,90	33 921,10
681	Dotations aux amort. des immobilisations	230 000,00		230 000,00	179 001,47		179 001,47	50 998,53
685	Dotations aux provisions	330 000,00	182 000,00	512 000,00	487 072,15		487 072,15	24 927,85
686	Autres provisions pour dépréciation			0,00			0,00	0,00
690	Impôts sur les bénéfices	10 000,00		10 000,00	984,00		984,00	9 016,00
TOTAL CLASSE 6		**3 427 000,00**	**122 000,00**	**3 549 000,00**	**3 213 593,68**	**0,00**	**3 213 593,68**	**335 406,32**

COMPTES DE

872	Charges diverses imputables ex. antérieur	84 000,00	3 050,00	87 050,00	87 040,61		87 040,61	9,39
874	Pertes exceptionnelles	120 000,00	-3 050,00	116 950,00	69 830,35		69 830,35	47 119,65
880	Résultat			0,00			0,00	
TOTAL CLASSE 8		**204 000,00**	**0,00**	**204 000,00**	**156 870,96**	**0,00**	**156 870,96**	**47 129,04**
TOTAL CLASSE 6 et 8		**3 631 000,00**	**122 000,00**	**3 753 000,00**	**3 370 464,64**	**0,00**	**3 370 464,64**	**382 535,36**

GÉNÉRALE (section d'exploitation)

CRÉDIT

NUMÉRO & LIBELLÉ DES COMPTES		PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES			CRÉDIT DE L'EXERCICE			Observations
		Budget Primitif 1	Autorisations spéciales+BS 2	Total 3	Titres émis 4	Réduction de titres 5	Sommes à recouvrer 6=4-5	
618	Crédit d'impôt			0,00			0,00	
619	Autres frais de personnel			0,00			0,00	
700	Intérêts et droits sur gages corporels	1 510 000,00	50 000,00	1 560 000,00	1 395 391,69		1 395 391,69	
702	intérêts sur créances	710 000,00	60 224,00	770 224,00	605 734,80		605 734,80	
703	Droits et frais de dossiers sur prêts	340 000,00		340 000,00	327 165,29		327 165,29	
705	Intérêts et pénalités sur prêts contentieux	25 500,00		25 500,00	29 465,72		29 465,72	
706	Intérêts intercalaires	9 500,00		9 500,00	7 772,56		7 772,56	
707	Droits sur adjudications	120 000,00		120 000,00	102 321,76		102 321,76	
708	Indemnités de résiliation anticipée	10 000,00		10 000,00	7 722,08		7 722,08	
709	Intérêts sur comptes débiteurs	13 000,00		13 000,00	12 265,89		12 265,89	
711	Autres subventions			0,00			0,00	
736	Recouvrements frais d'affranchissement	65 000,00		65 000,00	62 563,57		62 563,57	
738	Recouvrements frais de poursuite	1 000,00		1 000,00	648,77		648,77	
739	Autres charges récupérées	1 000,00		1 000,00	379,30		379,30	
769	Autres produits accessoires	100 000,00	645,00	100 645,00	81 112,46		81 112,46	
770	Revenus des titres de placement	31 000,00	7 440,00	38 440,00	38 441,25		38 441,25	
771	Intérêts sur cptes et prêts à terme	5 000,00		5 000,00	2 755,06		2 755,06	
773	Intérêts sur comptes ordinaires			0,00	1 576,00		1 576,00	
779	Autres produits financiers	255 000,00		255 000,00	282 128,32		282 128,32	
785	Reprises sur autres provisions	400 000,00		400 000,00	390 407,16		390 407,16	**Résultat d'exploitation**
786	Reprises provisions exceptionnelles			0,00			0,00	
TOTAL CLASSE 6,7		**3 596 000,00**	**118 309,00**	**3 714 309,00**	**3 347 851,68**	**0,00**	**3 347 851,68**	***Créditeur*** **134 258,00**

PERTES ET PROFITS

873	Produits divers ex. antérieur	2 000,00	3 691,00	5 691,00	5 691,41		5 691,41	**Résultat de l'exercice**
875	Profits exceptionnels	33 000,00		33 000,00	35 089,46		35 089,46	
TOTAL CLASSE 8		**35 000,00**	**3 691,00**	**38 691,00**	**40 780,87**	**0,00**	**40 780,87**	
TOTAL CLASSE 6,7 et 8		**3 631 000,00**	**122 000,00**	**3 753 000,00**	**3 388 632,55**	**0,00**	**3 388 632,55**	***Créditeur*** **18 167,91**

BILAN DE CLÔTURE

ART	LIBELLES		ACTIF NET
201	**FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET D'ÉTUDES**		**0,00**
2013	Frais d'établissement et d'études		
	Actif BRUT	21 342,86	
2018	Amort. des frais d'éts et d'études	-21 342,86	
203	**LOGICIELS**		**15 211,19**
2030	LOGICIELS		
	Actif BRUT	203 697,92	
2038	Amort. des logiciels	-188 486,73	
208	**AUTRES IMMO. INCORPORELLES**		**42 173,98**
2080	Immobilisations incorporelles	6 880,05	
2081	Certicats d'associés F.G.D.R.	35 293,93	
212	**CONSTRUCTIONS**		**472 523,36**
2123	Bâtiments administratifs		
	Actif BRUT	1 830 023,41	
2128	Amort. des bâtiments administratifs	-1 357 500,05	
214	**MATÉRIEL ET OUTILLAGE**		**93 659,78**
2140	Matériel hors informatique		
	Actif BRUT	587 102,67	
2141	Matériel informatique		
	Actif BRUT	181 857,68	
2148	Amort. du matériel et outillage	-675 300,57	
215	**MATÉRIEL DE TRANSPORT**		**0,00**
2150	Matériel de transport		
	Actif BRUT	77 717,24	
2158	Amort. du matériel de transport	-77 717,24	
216	**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**		**349 932,84**
2160	Mobilier et matériel de bureau		
	Actif BRUT	245 194,94	
2162	Agenc., aménagements et installations		
	Actif BRUT	1 439 203,84	
2168	Amort. des autres immo. corporelles	-1 334 465,94	
230	**IMMOBILISATIONS EN COURS**		**0,00**
2300	Immobilisations corporelles		
2301	Immobilisations incorporelles	0,00	
261	**TITRES DE PARTICIPATIONS**		**0,00**
2611	Titres non inscrits à la côte officielle	0,00	
270	**DÉPÔTS VERSÉS**		**26 105,00**
2700	Dépôts versés auprès d'établist de cit	0,00	
2701	Autres dépôts versés	26 105,00	
275	**CAUTIONNEMENTS VERSÉS**		**0,00**
	TOTAL CLASSE 2		**999 606,15**

ART	LIBELLES		ACTIF
410	**EMPRUNTEURS SUR CRÉANCES**		**15 483 801,04**
4103	Prêts personnels	15 391 206,14	
4106	Autres crédits de trésorerie	18 120,00	
4108	Autres crédits	74 474,90	
416	**CAPITAL A RECEVOIR**		**263 051,41**
4163	Prêts personnels	263 051,41	
417	**CAPITAL NON RECOUVRÉ**		**20 637,35**
4173	Prêts personnels	20 637,35	
418	**CRÉANCES RATTACHÉES**		**56 368,21**
4183	Prêts personnels	56 368,21	
419	**CRÉANCES DOUTEUSES OU LITIGIEUSES**		**1 149 896,77**
4190	Créances douteuses ou litigieuses	1 067 811,89	
4191	Créances rattachées douteuses ou liti	82 084,88	
437	**ÉTAT, IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**		**0,00**
445	**AUTRES CAISSES DE CRÉDIT MUNICIPAL**		**0,00**
486	**CHARGES PAYÉES OU COMPTABILISÉES D'AVANCE**		**128 778,58**
4868	Autres charges payées d'avance	128 778,58	
488	**AUTRES PRODUITS ET INT. A RECEVOIR**		**69 326,02**
4888	Autres produits à recevoir	69 326,02	
490	**PRODUIT VENTE GAGES CORPORELS**		**723,28**
492	**PAIEMENTS A IMPUTER OU A RÉGULARISER**		**37 705,14**
4929	Autres paiements à imputer	37 705,14	
	TOTAL CLASSE 4		**17 210 287,80**

ART	LIBELLES		ACTIF
510	**PRÊT CONSENTIS SUR GAGES CORPORELS**		**10 309 695,47**
5102	Crédits de trésorerie	9 887 562,22	
5103	Créances rattachées	422 133,25	
540	**ENCAISSEMENTS NON DISPONIBLES**		**13 128,69**
5401	Chèques à recouvrer	13 128,69	
550	**Titres de placements**		**2 606 240,00**
560	**BANQUE DE France**		**255 799,28**
5601	Compte ordinaire	255 799,28	
565	**CHÈQUES POSTAUX**		**0,00**
5651	Compte ordinaire		
5652	Créances rattachées LBP		
567	**Fonds déposés dans d'autres CCM**		**0,00**
5672	Comptes et prêts à terme		
568	**TRESOR PUBLIC**		**247 129,39**
5680	Compte ordinaire	247 129,39	
569	**AUTRES COMPTES**		**2 174 530,42**
5690	Compte auprès du compensateur OC	579 460,81	
5691	Compte ordinaire	1 595 069,61	
5693	Ets de crédit prêt à terme		
570	**CAISSE**		**321 052,57**
580	**AVANCES AUX REGISSEURS**		**200,00**
	TOTAL CLASSE 5		**15 927 775,82**

TOTAL DE L'ACTIF	**34 137 669,77**

BILAN DE CLÔTURE

ART	LIBELLES		PASSIF
105	**FONDS DE DOTATION**		**9 332 704,53**
1050	Dotation initiale	914 694,10	
1051	Excédents capitalisés	7 775 826,31	
1052	Bonis capitalisés	639 653,47	
1055	Subventions d'équipement	2 530,65	
111	**RÉSERVES LIBRES**		**4 732,58**
153	**PROV. PROPRE ASSUREUR RISQUES**		**9 121,62**
156	**PROVISIONS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX**		**109 563,62**
1563	Provisions pour risques bancaires	109 563,62	
169	**AUTRES PRÊTEURS**		**103 642,45**
	TOTAL CLASSE 1		**9 559 764,80**

ART	LIBELLES		PASSIF
500	**EMPRUNTS AUPRES D'ORGANISMES FINANCIERS**		**0,00**
5002	Emprunts à terme	0,00	
503	**BONS DE CAISSE SUR REÇUS**		**357 164,01**
5030	Bons de caisse sur reçus	357 000,00	
5035	Dettes rattachées	164,01	
505	**COMPTES DE DÉPÔTS A VUE**		**10 820 300,99**
5051	Dépôts sans intérêts - clientèle	10 820 300,99	
506	**COMPTES DE DÉPÔTS A TERME**		**4 142 883,44**
5060	Dépôts clientèle	4 132 344,70	
5061	Dettes rattachées	10 538,74	
507	**COMPTES D'EPARGNE A RÉGIME SPÉCIAL**		**7 517 165,66**
540	**ENCAISSEMENTS NON DISPONIBLES**		**40 397,08**
5407	Cptes clientèle exigibles ap encaisst	40 397,08	
543	**CHÈQUES PROVISIONNÉS**		**1 044,14**
	TOTAL CLASSE 5		**22 878 955,32**

ART	LIBELLES		PASSIF
400	**FOURNISSEURS ET ENTREPRENEURS**		**21 151,64**
406	**COMMISSAIRES PRISEURS**		**5 775,37**
407	**RETENUE DE GARANTIE (entrepreneurs)**		**0,00**
409	**AUTRES CRÉANCIERS**		**5 779,80**
419	**CRÉANCES DOUTEUSES OU LITIGIEUSES**		**858 570,56**
4199	Prov. pour créances douteuses	858 570,56	
425	**RÉMUNÉRATIONS DUES AU PERSONNEL**		**252,20**
436	**IMPÔTS, TAXES ET SOMMES RECOUVRABLES**		**17 463,98**
4360	Prélèvement forfaitaire libératoire	7 415,47	
4362	Plus value sur vente de gages	0,00	
4369	Autres impôts	10 048,51	
437	**ETAT IMPÔTS SUR LES BENEFICES**		**984,00**
438	**AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS**		**6 142,00**
445	**AUTRES CAISSES DE CREDIT MUNICIPAL**		
455	**BONIS A RÉGLER**		**123 567,54**
460	**BONS DE CAISSE ÉCHUS A REMBOURSER**		**0,00**
4600	Capital		
4601	Intérêts		
462	**DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS**		**0,00**
463	**ORGANISMES SOCIAUX**		**0,00**
4631	Sécurité sociale		
4632	CNRACL et IRCANTEC		
4636	Fonds de solidarité		
4637	Mutuelles		
465	**RÈGLEMENT DIVERS**		**111 766,91**
4651	Excédents de versement	51 408,23	
4653	Sommes à reverser		
4654	Cotisations perçues cpte de tiers	60 358,68	
476	**AUTRES CHARGES ET INTÉRÊTS A PAYER**		**13 236,36**
4761	Dettes rattachées emp. Pour invest	1 236,36	
4768	Autres charges à payer	12 000,00	
478	**PRODUITS PERCUS D'AVANCE**		**290 295,86**
4788	Autres produits perçus d'avance	290 295,86	
491	**ENCAISSEMENT A IMPUTER OU RÉGULARISER**		**225 795,52**
4910	Encaissement non ventilés sur prêts	219 050,30	
4916	Produits sur gages corporels	189,85	
4919	Autres produits à imputer ou à rég.	6 555,37	
	TOTAL CLASSE 4		**1 680 781,74**
	RESULTAT DE L'EXERCICE		**18 167,91**
	TOTAL DU PASSIF		**34 137 669,77**

RENSEIGNEMENTS ANNEXÉS AU BILAN

I - AFFECTATION DES RÉSULTAT D'EXPLOITATION A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Cadre n°5

NUMÉRO ET INTITULÉ	OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DES EXCÉDENTS		
	Dépenses	Recettes	Déficits	Excédents	En règlement des déficits antérieurs	A Capitaliser	A verser aux bureaux d'aide sociale
88 Résultat de l'exercice	3 370 464,64	3 388 632,55		18 167,91		18 167,91	

II - SECTION DE DOTATION

1,2 Total des opérations de l'exercice - Dépenses	164 010,86	1,2 Total des opérations de l'exercice - Recettes	206 170,19
Report du déficit à la clôture de l'exercice précédent		Report de l'excédent à la clôture de l'exercice précédent	8 517 999,32
881 Déficit d'exploitation de l'exercice	0,00	880 Excédents d'exploitation	
		Affectés au règlement des déficits ant.	
		A capitaliser	18 167,91
Total	164 010,86	Total	8 742 337,42
Excédent à la clôture de l'exercice	8 578 326,56	Déficit à la clôture de l'exercice	0,00
Totaux égaux en dépenses et recettes	8 742 337,42	Totaux égaux en dépenses et recettes	8 742 337,42

III - SITUATION DE LA DOTATION A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉLÉMENT CONSTITUANT LA DOTATION		DÉBIT	CRÉDIT	OBSERVATIONS
105 Fonds de dotation	1050 Dotation initiale		914 694,10	
	1051 Excédents capitalisés		7 775 826,31	
	1052 Bonis capitalisés		639 653,47	
	1055 Subventions d'équipement		2 530,65	
106 Dons et legs en capital			0,00	
12 Report à nouveau			0,00	
111 Réserve libre			4 732,58	
1550 Provisions pour perte sur réalisation de gages corporels			0,00	
1551 Provisions pour perte sur réalisation de valeurs mobilières gagées			0,00	
1537 Provisions propre assureur pour risques			9 121,62	
1563 Fonds pour risques bancaires généraux			109 563,62	
16 Emprunts pour investissements			103 642,45	
20 Immobilisations incorporelles (valeur nette au bilan)		57 385,17		
21 Immobilisations corporelles (valeur nette au bilan)		916 115,98		
230 Immobilisations en cours		0,00		
261 Titres de participation		0,00		
27 Dépôts et cautionnements		26 105,00		
Totaux avant affectation des résultats		**999 606,15**	**9 559 764,80**	
Affectation des résultats de l'exercice				
Excédents	Affectés au règlement des déficits antérieurs			
	à capitaliser		18 167,91	
	à verser au bureau d'aide sociale			
Déficits à reporter au compte 12 "report à nouveau"		0,00		
Totaux		**999 606,15**	**9 577 932,71**	
Situation après affectation des résultats			**8 578 326,56**	

07 - 08 - 09 VALEURS INACTIVES

Cadre n°6

NUMÉRO ET INTITULÉ DES COMPTES	BALANCE D'ENTRÉE		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		BALANCE DE CLÔTURE	
	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs	Débits	Crédits	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
075.1 Reçus en provision	4,00			3,00	1,00	0,00
075.6 Coupons roues en stock	6 959,00		1 050,00	2 800,00	5 209,00	0,00
095.1 Reçus en provision		4,00	3,00		0,00	1,00
095.6 Coupons roues en stock		6 959,00	2 800,00	1 050,00	0,00	5 209,00
TOTAUX	**6 963,00**	**6 963,00**	**3 853,00**	**3 853,00**	**5 210,00**	**5 210,00**

L'Agent Comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte qui sera transmis (1) { à la Cour des Comptes. avant le 1er Sept. à la Direction Départementale des Finances Publiques

Le Comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et les dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Avignon, le 20 MARS 2023

CRÉDIT MUNICIPAL AVIGNON · L'AGENT COMPTABLE ·

Vu par Monsieur Jean Dominique FAEDDA, directeur, qui certifie que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures d'administration.

A Avignon, le 22 mars 2023

CRÉDIT MUNICIPAL D'AVIGNON
JD. FAEDDA
Directeur Général

Vu et vérifié par la Direction Départementale des Finances Publiques qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A Avignon, le

NUMERO du compte	OBSERVATIONS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	RÉPONSE DE L'AGENT COMPTABLE	NOUVELLES OBSERVATIONS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

La direction départementale des finances publiques,

L'Agent Comptable,

La direction départementale des finances publiques,

COMPTE FINANCIER 2022
Contrepartie des comptes 685 et 785

CONTREPARTIE DES COMPTES DE DOTATIONS ET REPRISES AUX PROVISIONS

N° de compte	Débits Libellés	Montant	N° de compte	Crédits Libellés
685100	Dotation prov. Créances douteuses clients	369 973,87	419930	Provisions créances douteuses prêts
		71 721,14	419940	Provisions créances douteuses Prêts sur gage
		44 793,88	419980	Provisions créances douteuses dav
		583,26	419981	Provisions créances douteuses dav Surdettem
		487 072,15		
419930	Provisions créances douteuses prêts	43 111,98	785100	Reprise sur prov. Utilisées prêts
419930	Provisions créances douteuses prêts	226 933,56	785110	Reprise sur prov. Non utilisées prêts
419940	Provisions créances douteuses prêts sur gages	71 973,74	785110	Reprise sur prov. Non utilisées prêts
419980	Provisions créances douteuses dav	583,26	785101	Reprise sur prov. Utilisées DAV
		47 804,62	785111	Reprise sur prov. Non utilisées DAV
		390 407,16		

Contrepartie du compte 681

CONTREPARTIE DES COMPTES D'IMMOBILISATIONS

N° de compte	Débits Libellés	Montant	N° de compte	Crédits Libellés
681	Dotation aux amortissements des immo.	37 254,49	2038	Amortissements des logiciels
		51 632,88	2128	Amortissements des constructions
		29 650,91	2148	Amortissements du matériel et outillage
		2 028,42	2158	Amortissements du matériel de transport
		58 434,77	2168	Amortissements autres immobilisations
		179 001,47		

IMMOBILISATIONS CÉDÉES OU HORS SERVICE

N° inventaire	Matériel	Etat	Montant	Date de sortie
		H.S.		
	Sortie du compte 203 000		**0,00**	
		H.S.		
	Sortie du compte 214 000		**0,00**	
		H.S.		
	Sortie du compte 214 100		**0,00**	
		H.S.		
	Sortie du compte 216 000		**0,00**	
		H.S.		
	Sortie du compte 216 200		**0,00**	
		H.S.		
	Sortie du compte 216 201		**0,00**	
		Totaux	**0,00**	

COMPTE FINANCIER 2022
Historique des comptes 437 & 690

	DEBITS	CREDITS
EXERCICE N-1		
Montant de l'Impôt	0,00	0,00
Solde N-1 DEBITEUR	**0,00**	
Exercice "N"		
Paiement 1er acompte		
Solde N-1		**0,00**
Paiement 2éme acompte		
Paiement 3éme acompte		
Paiement 4éme acompte		
Montant de l'impôt "N"		**684,00**
Total des opérations	**0,00**	**684,00**
Solde N	**684,00**	

Avignon le, 31 décembre 2022

L'agent comptable



Rapport d'activité 2022



une éthique
un engagement sociétal
des services de proximité

CRÉDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

cmavignon.com

AVIGNON : 04.90.80.60.20
CARPENTRAS : 04.90.63.40.00
VALENCE : 04.75.40.16.11
ARLES : 04.90.47.06.97

Caisse de Crédit Municipal d'Avignon – Etablissement public de crédit et d'aide sociale
Siège social : 2 rue Viala BP80212 84009 AVIGNON cedex 1 - SIREN 268401106. L'intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS (organisme pour le registre des intermédiaires d'Assurance) sous le numéro 07030366 (consultable sur www.orias.fr).
Réalisation : product-air.fr | Crédit photo : Alphaspirit - stock.adobe.com | Imprimeur : Rimbaud - 888 Route d'Avignon - 84300 Cavaillon

PROFIL

UN ANCRAGE HISTORIQUE AU TERRITOIRE

Le Griffon :

Dans les mythologies de l'ancienne Mésopotamie puis de la Grèce Antique, le Griffon est présenté comme une créature fabuleuse mi- aigle, mi- lion, farouche gardien des trésors. Il figurait dans les armoiries de la ville de Pérouse dans laquelle est créé, en 1462, le premier Monte di Pieta italien, banque à but caritatif, à l'initiative du moine Barnabé de Terni. C'est à ce double titre de gardiennes des objets remis en gage et d'héritières des Monts de Piété, que les Caisses de Crédit Municipal utilisent aujourd'hui cet emblème.

Le griffon d'aujourd'hui pour notre établissement se caractérise par un ancrage fort à son identité avignonnaise : le nom commercial est intégré au logo, les pattes avant sont reliées aux pattes arrière par une arche rappelant le pont Saint Bénezet, le griffon avance mais en regardant en arrière son riche passé. Par ailleurs, la solidité de l'institution est confirmée par sa stature debout sur ses quatre pattes et la sécurité par l'aile déployée.

Création du Mont de Piété d'Avignon, le tout premier en France :

La Congrégation Notre-Dame de Lorette fondée en 1577 à Avignon est érigée en Mont de Piété le 17 avril 1610.




La Congregation du Mont de Pitié Vnie a celle de nostre Dame de Laurette

La Congregation de nostre Dame de Laurette fut Erigée au College des R.P. Jesuites le 23e Auril 1577 par vn Nombre de personnes Charitables pour donner du secours aux pauures honteux et qui ont laissé de leurs biens a ladite Congregation, et le 23 Septembre 1578 achepterent vne grande Maison et Jardin a la parroisse de St Didier comme conste au Liure N.o 7 f.o 55. dans Laquelle ils tiennent les Exercices de la Congregation auec vn Oratoire, et vn prestre pour les celebrer laquelle maison fut en suite Vendue a la Ville

Elle recueille l'approbation pontificale du Pape Paul V le 22 juillet 1612[1]. Cette bulle papale légalise ainsi le prêt sur gage aux populations défavorisées d'Avignon et du Comtat Venaissin, états pontificaux jusqu'en 1792. L'établissement connaît un succès permanent et prospère dans les vastes bâtiments de sa fondation, rue Saluces. Son activité n'a jamais été interrompue sauf sous la révolution française.

[1] Tiré de : Mémoire de la cité – Archives d'Avignon. 1re Edition : Septembre 1987

Pour financer sa mission sociale, les dons et le bénévolat ayant peu à peu disparu, l'établissement a toujours su créer au cours de son histoire des activités annexes qui ont, elles aussi, joué un rôle essentiel pour la vie économique locale :

- la condition des soies en 1802,
- la Caisse d'épargne d'Avignon en 1832



MONT DE PIETE D'AVIGNON.

CAISSE

d'Épargne et de Prévoyance,

AVIS AUX TAFFETATIERS.

- le bureau de pesage des soies en 1865,
- le magasin général des soies en 1912,

Autres dates importantes :

- 1918 : Les "Monts de Piété" sont autorisés à gérer des comptes de dépôt et à modifier leur dénomination pour devenir des Crédits Municipaux.
- 1924 : La Caisse d'Épargne quitte notre siège historique de la rue Saluces pour la rue joseph Vernet et devient progressivement indépendante.
- 1949 : Sur délibération de son Conseil, le Mont de Piété d'Avignon devient le Crédit Municipal d'Avignon.
- 1954 : Les Crédits Municipaux sont autorisés à consentir des prêts aux fonctionnaires.
- 1984 : La loi bancaire donne aux Crédits Municipaux un statut d'établissements de crédit.
- 1986 : Le Crédit Municipal quitte définitivement la rue Saluces pour s'installer rue Viala. Dans le siège historique est installé le service des archives municipales, gardien du musée du Mont de Piété.
- 1992 : La loi portant réforme des Caisses de Crédit Municipal réaffirme leur rôle social et définit leur statut d'établissement public communal.
- 1998 : La commune d'Avignon fait un apport en dotation au Crédit Municipal.
- 2008 : 2 décrets, l'un portant sur l'organisation des Caisses de Crédit Municipal, l'autre sur les prêts sur gages confortent leur statut d'établissement public et leur rôle social.

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Présidente

Madame Cécile HELLE,
Maire d'Avignon,

Vice-Président

Monsieur David FOURNIER,
Adjoint au Maire, Conseiller communautaire,
Président de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal

Membres élus

Monsieur Philippe BORDAT,
Conseiller municipal

Madame Anne GAGNIARD,
Conseillère municipale, Membre de la CAO

Madame Anne-Catherine LEPAGE,
Adjointe au Maire, Vice-Présidente du CCAS d'Avignon, Membre de la CAO

Monsieur Claude NAHOUM,
1er Adjoint au Maire

Membres nommés

Madame NERTE DAUTIER , membre suppléante de la CAO

Madame Sarah DEVEAUX, membre suppléante de la CAO

Monsieur Jacques MONTAIGNAC,
Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier des Arts et Lettres, Officier de l'Ordre National du Mérite

Monsieur Henri REYNOUD,
Chargé du comité des Œuvres Sociales de l'établissement, membre suppléant de la CAO

Madame Chantal REZOUALI

ADMINISTRATION

DIRECTION GENERALE, Direction commerciale

Jean-Dominique FAEDDA, Directeur Général
Philippe BLANC, Directeur Général Adjoint

AUDIT, CONTRÔLES et RISQUES

Patrick PORTE, responsable des risques.
Nicolas Le Moual, PricewaterhouseCoopers Advisory, Neuilly/Seine (PWC), contrôles périodiques

AFFAIRES JURIDIQUES et CONFORMITE

Laurence BERNARD, Chargée des affaires juridiques, de la conformité et de la médiation

INFORMATIQUE

Agnès GEYNES, Responsable de l'informatique et de la sécurité des systèmes d'information
Sébastien BOETSCH, Adjoint

AGENCE COMPTABLE

Gilles BERNARD, Agent-comptable
Élisabeth SOUBEYRAN, Adjointe, responsable du recouvrement et des valeurs

SERVICES BANCAIRES

Alain GOUAS, Responsable des services bancaires

PRETS SUR GAGE

Ouarda LATRECHE, Responsable du service des prêts sur gage et des ventes du siège

AGENCE de Carpentras

Jean-Marc VALCROSE, Responsable d'agence

AGENCE de Valence

Christel MONJAL, Responsable d'agence

AGENCE d'Arles

Caroline ROUSSEL, Responsable d'agence

COMMISSAIRE AUX COMPTES

M Jean-Brice JOLY, société Ekylis

COMMISSAIRES PRISEURS

AVIGNON et CARPENTRAS, Maîtres Patrick ARMENGAU et Xavier BIGAUD
VALENCE, Maître David MONTEILLET
ARLES, Maître Christelle GOUIRAND

MÉDIATEUR

Société pour le Développement des Techniques Bancaires (SDTP, médiateur de la FBF)

ZONE D'INFLUENCE

SIEGE SOCIAL

2 rue Viala-BP 80212 –

84009 **Avignon** Cedex 1

Tél. 04.90.80.60.20 –

www.cmavignon.com

www.facebook.com/creditmunicipalavignon/

L'Agence d'Avignon assure des permanences sur RDV à :

Centre Hospitalier d'Avignon



AGENCE de CARPENTRAS

38 avenue Wilson, Place Terradou –

84200 Carpentras–

Tél. 04.90.63.40.00

L'Agence de Carpentras assure des permanences sur RDV à

ORANGE

AGENCE de VALENCE

302 avenue Victor Hugo –

26000 Valence –

Tél. 04.75.40.16.11

L'Agence de Valence assure des permanences sur RDV à

MONTELIMAR & ROMANS/ISERE

AGENCE D'ARLES :

24 Bd Émile Combes – 13200 ARLES –

Tél. 04.90.47.06.97

L'agence d'Arles assure des permanences sur RDV à

SALON, ISTRES, MARTIGUES

RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ETABLISSEMENT

Le Crédit Municipal d'Avignon est un établissement public local. Ses interventions dans le financement ou l'accompagnement des particuliers privilégient la proximité avec un rayonnement principalement régional et participent au développement du tissu économique et social.

Le prêt sur gage permet de donner une utilité économique à des objets qui à l'origine avaient une simple vocation vestimentaire ou décorative. Il met en lumière leur valeur d'échange en permettant à leur propriétaire d'obtenir un financement contre leur dépôt en garantie au Crédit Municipal.

1/ Une responsabilité sociale

Depuis 2019, le Crédit Municipal d'Avignon a développé son engagement d'acteur social par la mise en œuvre de mesures privilégiant la santé au travail des agents et la réduction de l'impact environnemental des activités de l'établissement. En 2020, afin d'encourager l'emploi de moyens de déplacement alternatifs à l'emploi de la voiture par le personnel, une prime spécifique a été mise en place.

L'établissement applique des mesures salariales en accord avec le statut de la Fonction Publique, en cohérence avec les fonctions et en respectant l'égalité hommes/femmes. La santé et le bien-être au travail font partie des priorités. Chaque agent dispose d'un siège ergonomique et des travaux ont été réalisés pour l'amélioration des locaux. La Médaille du travail est mise en place et permet de valoriser l'expérience du personnel. Les agents sont sensibilisés également sur leurs obligations et notamment à la mise en œuvre de nos valeurs dans le cadre de leur travail.

En 2022, un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été mis en place en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse.

2/ Un engagement environnemental

L'établissement a choisi de distribuer des objets publicitaires constitués de matériaux respectant l'environnement: stylos en carton, chapeaux en paille, sac en coton. S'agissant des fournitures de bureau, il est donné la priorité au papier et matériaux recyclés.

En matière de financements, le Crédit Municipal mène une stratégie de promotion du développement durable en proposant depuis 2019 le « Prêt Vert ». Ce prêt permet aux particuliers de bénéficier d'un barème privilégié encourageant ainsi les projets s'inscrivant dans le cadre du respect de l'environnement ou des économies d'énergie.

Un Plan de Mobilité a été adopté dès 2020 par notre Conseil d'Orientation et de Surveillance afin d'encourager le personnel à employer des moyens de transports alternatifs à la voiture (transports en commun, vélo) pour venir au travail. L'établissement prend en charge la moitié des dépenses de transport en commun des agents concernés et verse une prime annuelle de 200€ aux agents ayant utilisé leur vélo pendant au moins 100 jours dans l'année.

En 2022, 6 agents/20 (dont 5 au siège et 1 à Valence) ont utilisé régulièrement le vélo soit 978 jours agent et 4 agents au siège utilisent les transports en commun (Train, bus et tramway).

Le recours aux formations à distance est privilégié : le personnel peut les suivre depuis le lieu de travail et évite donc les déplacements (visio-conférence ou e-learning). La plupart des réunions avec nos partenaires sont également réalisées en visio-conférence.

L'établissement impose au prestataire en charge des travaux d'entretien des locaux l'utilisation de produits naturels ou biodégradables.

Depuis plusieurs années le tri sélectif est obligatoire : le Crédit Municipal s'est engagé dans le recyclage du papier utilisé et dans l'utilisation de papier recyclé.

3/ Une action de terrain et de proximité

L'ancrage local du Crédit Municipal se concrétise notamment par les conventions de partenariat formalisées avec les collectivités territoriales, les CCAS, les associations ou les entreprises privées de notre zone d'influence. Ces partenariats portent sur le microcrédit ou sur l'accès à tous nos services pour les agents des collectivités à des conditions privilégiées.

Par ailleurs, l'établissement, en partenariat avec l'association SEVE84, participe au développement de la monnaie locale « la roue ». Devenu bureau de change, avec notamment les agences d'Arles, d'Avignon et de Carpentras, le Crédit Municipal s'inscrit comme acteur du développement local et des enjeux sociétaux.

En matière d'épargne, notre livret CCMA et nos comptes à terme permettent le financement des prêts sociaux débloqués au niveau local que sont les prêts sur gage et les microcrédits.

4/ Des valeurs éthiques

Le Crédit Municipal obéit aux règles déontologiques de la fonction publique (service public) cumulées à celles de la profession bancaire, mais pas seulement.
Nos valeurs éthiques nous semblent évidentes au sein de l'établissement mais il est apparu comme une nécessité de pouvoir communiquer sur ces valeurs auprès du grand public au travers d'un document formalisé.

C'est pourquoi l'établissement diffuse auprès du public une plaquette intitulée « Naturellement éthique » qui synthétise ses valeurs en insistant sur plusieurs points :

- Un établissement indépendant d'un groupe national ou international. La gouvernance est établie à Avignon
- Un rayonnement régional
- Des ressources financières provenant de son activité locale (absence de subventions publiques ou d'actionnaires privés)
- Une activité qui finance les projets locaux
- Un engagement pour le développement durable (prêt vert)
- Un engagement avec les acteurs locaux : CCAS, Mission Locale Jeunes du Grand Avignon, Banque Alimentaire, Secours catholique, Restaurants du cœur, UDAF…
- La promotion de la distribution de la monnaie locale « la roue ».

RAPPORT D'ACTIVITE DU DIRECTEUR

I. LES TEMPS FORTS DE L'EXERCICE 2022

⇨ L'administration générale

Un seul nouveau marché public a été conclus en 2022 : le marché des commissaires de justice, nouvelle profession regroupant désormais les commissaires-priseurs et huissiers.
Par ailleurs, pour la gestion des ressources humaines, il faut noter le passage à la DSN (Déclaration Sociale Nominative) qui permet la déclaration en ligne des charges sociales auprès des divers organismes ainsi que la gestion du prélèvement à la source auprès de la DFGIP.
Enfin, les horaires de travail ont été modifiés pour tous les agents et l'agence de Valence s'est alignée sur les journées et horaires d'ouverture du siège.

⇨ Les actions commerciales, les partenariats, la communication:

2022 a vu la signature de nouveaux partenariats pour le microcrédit personnel avec l'UDAF de l'Ardèche, les Restaurants du cœur en Vaucluse, les CCAS de Boulbon, Castillon du Gard, Le Puy-Sainte-Réparade, Fontvieille, Gargas, Mirabeau, Pernes, Caromb, Saint Marcel d'Ardèche, La Voulte-sur-Rhône, Rochegude et Bourg-Saint-Andéol. Par ailleurs une convention d'indication a également été signée en fin d'année avec la Caisse de Crédit Municipal de Marseille pour les prêts personnels.
Par ailleurs, le réseau de nos courtiers partenaires s'est encore développé.

L'établissement a organisé pour la deuxième fois « les journées CCMA » afin de faire connaître notre établissement au travers de promotions, de prospections et d'une meilleure signalisation de nos agences par des bannières. Par ailleurs, à l'occasion de la fête des mères, une action à la mairie d'Avignon a permis de remettre une rose à chaque femme faisant partie du personnel.

Le nouveau site vitrine est régulièrement animé tout au long de l'année grâce à notre newsletter ainsi que des actualités régulières. Des « sms » sont envoyés aux clients de temps en temps pour souligner des promotions ou services.

Notre communication sur les réseaux sociaux se traduit par des « post» fréquents d'information sur notre page Facebook https://www.facebook.com/creditmunicipalavignon/
Ce compte Facebook ouvert fin 2015 comptait, fin 2022, 509 abonnés (277 fin 2018, 334 fin 2019, 416 fin 2020, 474 fin 2021) soit une nouvelle progression de 7.38% en un an. Il s'agit à 57.60% de femmes et 42.40% d'hommes. 2 à 3 publications sont lancées chaque mois. 5 publications ont été « boostées » et ont permis d'atteindre 14492 personnes. 41 échanges (demande/réponse) ont été dénombrés cette année. Les villes françaises dans lesquelles nous comptons le plus d'abonnés sont par ordre décroissant Avignon, Arles, Carpentras, Orange, Nîmes, Pujaut et Valence.

Rappel des participations à d'autres organisations :

- M Fournier est Président de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal et Monsieur Faedda Secrétaire adjoint.
- M Faedda représente les créanciers en tant que Commissaire titulaire à la Commission de Surendettement de Vaucluse.
- M Blanc est Secrétaire du Comité Départemental de la Fédération Bancaire Française.

⇨ Le service de l'information

Notre service informatique a travaillé principalement sur les dossiers suivants :
-les restructurations d'adresses imposées par les IFU et bientôt pour FICOBA,
-les changements de modalités et sécurité pour les transmissions des IFU et des comptes inactifs(cyclade),
-la mise en place avec tous les contrôles et mises à jour pour l'authentification forte des paiements par CB sur internet,
-la purge des fichiers gages et la mise à disposition des informations pour les archives municipales,
-les diverses mises à jour annuelles : VUC, IFU.
- les diverses mises jour concernant les mises en page, textes règlementaires des courriers, contrats et conventions.
-le règlement direct des frais de courtage aux différents courtiers.
-l'adaptation des programmes gérants les micro-crédits, notamment pour insérer les micro-crédits pour véhicules propres.
- le passage de l'EBP, logiciel pour l'édition du bilan publiable, en mode SaaS, c'est-à-dire l'accès via internet.
-la génération pour les clients des DAV d'envoi de mails communs.
-la modification des envois de masse pour les sms (5 secondes entre chaque à la place de 2 secondes) pour éviter que des opérateurs les traitent comme des spams et bloquent notre numéro
- la mise à jour des modules des antivirus ESET sur les serveurs Windows.
- l'historisation des liens entre clients et produits ; nous gardons désormais la trace numérique, par exemple lorsqu'une personne n'est plus mandataire sur un compte, ou n'est plus responsable d'un mineur…

⇨ La conformité

L'exercice 2022 a connu une nouvelle fois de nombreuses adaptations pour accompagner l'évolution de nos activités en application des changements réglementaires.

- Arrêt commercialisation de la carte Griffon - distribution carte X2X (notamment pour les clients fragiles – offre groupée de service)
- Nouvelle procédure Microcrédits avec notamment augmentation des montants et des durées, convention véhicules propres
- Nouvelle procédure CAT – CATAVIP
- Mise à jour procédure droit au compte
- Modification de la procédure et des documents contractuels assurance moyen de paiement
- Nouvelle procédure de cautionnement des prêts personnels, nouvel acte de cautionnement, modification de la gestion des frais de courtage
- Conformité prêt personnel = modification du contrat de prêt personnel et renforcement du devoir de conseil
- Procédure de contrôle des chèques à l'encaissement
- RGPD = purge/conservation des données et versement aux archives municipales pour les gages, élaboration du registre d'activité RGPD
- Modification de la convention de compte aux particuliers

⇨ Les contrôles et les risques, la cellule LCB FT

Nos procédures de contrôles ont conduit à 9 déclarations de soupçons auprès de TRACFIN (17 en 2021). Par ailleurs, 3 déclarations de versement ou retrait d'espèces ont été transmises au titre de la communication systématique d'information (COSI) (4 l'année précédente).

Nos applicatifs informatiques permettent un contrôle continu par rapprochement des noms de nos clients avec les listes établies par les autorités, notamment pour le gel des avoirs et les élus, personnes politiquement exposés (PPE). Les états d'alertes mis en place n'ont jamais conduit à constater l'implication de l'un de nos clients mais tous nos clients repérés comme élus locaux ou nationaux sont considérés comme PPE et font l'objet d'une vigilance renforcée.

Les contrôles permanents ont été réalisés et formalisés tout au long de l'année pour toutes nos agences concernant les services bancaires, le prêt sur gages, la LCB FT mais également au siège pour notre Système d'Information.

En 2022, l'audit a porté sur les états réglementaires adressés à l'ACPR, la cartographie des risques, le dispositif de contrôles permanents, les agences d'Arles et de Carpentras.

Ces audits font état de bons dispositifs et n'ont donné lieu à aucune observation de criticité élevée. A noter :

- 4 observations de criticité moyenne : intégrer dans la cartographie la déclaration des états réglementaires, formaliser les contrôles permanents sur ces états, compléter la cartographie des risques s'agissant de la comptabilité et des finances, la RH, la protection clientèle, la protection des données à caractère personnel, l'externalisation et la continuité de l'activité ; compléter le plan des contrôles permanents afin de couvrir l'ensemble des risques.
- 3 de criticité faible : formaliser les procédures de désignation et révocation du responsable des contrôles permanents, compléter le fichier de veille réglementaire et désigner officiellement un responsable de ce fichier, compléter la cartographie des risques.

Par ailleurs, chacun de nos agents a suivi une formation LCB FT du CFPB par e-learning.

⇨ La comptabilité et le recouvrement

Pas de nouveauté particulière en 2022. L'agence comptable assume avec efficacité, outre la comptabilité publique, la liasse fiscale et l'IS, le suivi du recouvrement, les poursuites et les contrôles des disponibilités et valeurs (gages). L'agent comptable s'est en outre formé à la réalisation des états réglementaires traités à la direction.

⇨ Les services bancaires :

L'activité des prêts est restée soutenue grâce au développement des conventions avec les courtiers. Le service des dépôts a dû gérer le passage de la carte prépayée Griffon à la carte à contrôle de solde X2X.

⇨ Le service des prêts sur gage :

Nos services ont contacté les clients afin de leur proposer une revalorisation de leurs contrats en cours dans le contexte de la hausse du cours de l'or, action qui a participé à la belle progression de nos encours.

L'équipe du siège est venue en renfort à l'agence de Valence qui a de nouveau connue l'absence exceptionnelle et prolongée de certains agents.

➪ **L'agence d'Arles**

L'activité des prêts personnels reste très soutenue grâce aux courtiers. L'activité des prêts sur gage est en constante progression et la production atteint désormais le niveau de celle de Carpentras. Deux conventions de partenariat pour le microcrédit ont été signées avec le CCAS de Fontvieille et celui du Puy Sainte-Réparade. On note le nouveau partenariat pour les prêts personnels signé en fin d'année avec la Caisse de Marseille, rattachée à l'agence.

➪ **L'agence de Valence**

L'année a été à nouveau marquée par des absences exceptionnelles et prolongées. La gestion des services guichets est la priorité et ne permet pas de développer les prospections. S'agissant du microcrédit, 5 nouveaux partenariats ont été conclus avec les CCAS de Saint-Marcel d'Ardèche, La Voulte-sur-Rhône, Rochegude, Bourg-Saint-Andéol et l'UDAF de l'Ardèche.

➪ **L'agence de Carpentras**

Le responsable d'agence est assisté de la régisseuse et de 2 autres collaborateurs tous à temps plein dont l'un dédié plus particulièrement aux prospections commerciales. L'agence a fortement développé les comptes à vue depuis son implantation sur Carpentras et l'on observe une belle progression de la production de prêts personnels.

II. L'EVOLUTION DES ACTIVITES

A/ Le prêt sur gage

Le prix de l'once d'or en € a continué à progresser en 2022.

8/11/2021	31/12/21	31/01/22	21/02/22	30/12/22	3/01/2023
1572.21	1606.46	1602.23	1668.38	1699.08	1742.01

L'établissement a ajusté le montant prêté au gramme d'or en fonction de cette évolution :

Montant prêté par gramme d'or 18 carats :

18/05/2020	2/03/2021	15/06/2021	9/11/2021	1/02/2022	22/02/22	3/03/22	23/11/22
23	21	22	24	23	24	25	25

Par ailleurs, l'établissement a augmenté le montant prêté pour l'or 14 et 9 carats à compter du 23/11/2022, en passant respectivement de 15 à 16 € et de 7 à 9 € du gramme. De plus, les bijoux en or 24 carats ainsi que les pièces et lingots d'or 22 carats ou plus bénéficient d'un prêt majoré (29€ / g) alors qu'ils étaient précédemment alignés sur l'or 22 carats (27€/g).

Le barème de prêt en vigueur au 31/12/2022 est donc le suivant :

MONTANT PRETE AU GRAMME D'OR		
	PRET	**VENTE REQUISE**
Lingots et pièces 22 ou 24 K et or 24 K	29	30
Bijoux or 22 K	27	28
Or 18 K	25	27
Or 18 K objets peu courants ou peu demandés et quelques petites pierres	21	22
Or 18 K (or en quantité suffisante) objets peu courants ou peu demandés et grosses pierres ou nombreuses petites pierres	15	16
Sauf Camée	11	11
Or 14 K	16	17
Or 14 K pièces en bon état avec quelques petites pierres	10	11
Or 14 K pièces en bon état avec grosses pierres ou nombreuses petites pierres	9	10
Or 9 K	9	10
Or 9K pièces en bon état avec quelques petites pierres	7	8
Or 9 K pièces en bon état avec grosses pierres ou nombreuses petites pierres	6	7

Compte tenu de l'évolution à la hausse des taux pratiqués sur le marché des prêts, le taux mensuel d'intérêt des contrats jusqu'à 3000€ est passé à 1,35% au 1/09/2022, il a également augmenté pour les 2 autres catégories de prêts :

Taux mensuel	1/04/21	1/07/21	1/10/2021	1/01/2022	1/09/22	1/10/22	1/01/2023
< 3001 €	**1.25**	**1.25**	**1.25**	**1.25**	**1.35**	**1.35**	**1.35**
3001 à 6000 €	**0.63**	**0.63**	**0.63**	**0.64**	**0.63**	**0.65**	**0.69**
> 6000 €	**0.34**	**0.33**	**0.32**	**0.32**	**0.32**	**0.35**	**0.39**

597 nouveaux clients ont été enregistrés en 2022 soit une progression de +20.85% par rapport à 2021.

Clients nouveaux	2018	2019	2020	2021	2022
En nombre	740	782	419	494	597

Globalement, la production de nouveaux contrats est en hausse de 24% en nombre et de 36.85% en montant.

Prêts nouveaux	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	6 219	6 631	6 160	6 454	6 804	5848	5833	7232
K€	3 249	3 336	3 099	3 231	3 819	3965	3905	5344

La moyenne de ces nouveaux prêts est en hausse de 10,37% et s'établit à 738,93 € :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prêt moyen en €	522,43	503.09	503.09	500.61	561.37	678.01	669.49	738.93

Cependant on constate une importante disparité entre agences de cette moyenne par contrat. La production se répartit ainsi :

Engagements nouveaux	Agence AVIGNON	Agence CARPENTRAS	Agence Arles	Agence Valence	TOTAL
En K€	2981	620	595	1148	**5344**
En nombre	3586	1196	846	1604	**7232**
Contrat moyen en €	831.28	518.39	703.31	715.71	**738.93**
Part dans la production en montant (%)	55.78	11.60	11.14	21.48	**100%**

Malgré la charge de travail supplémentaire, l'agence de Carpentras proposent aux clients d'éviter de regrouper plusieurs objets dans un même contrat afin de faciliter le dégagement des objets et éviter la vente.

Les reconductions (DR + prolongations) de nos contrats diminuent en nombre mais augmentent en montant.

Reconductions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	22951	23728	24413	24811	24 926	23919	22887	22181
K€	15103	14810	14850	14661	14 279	14203	13882	14110

Les dégagements (retraits définitifs de l'objet par le client) qui avaient diminué en 2021 repartent à la hausse, en nombre (+10.91%) comme en montant (+19.18%).

Dégagements	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	variation
Nombre	4 959	5 093	5 102	5 181	5 849	6492	5268	5843	+10.91%
K€	3 050	2 913	2 844	2 913	3372	3988	3357	4001	+19.18%

Avec 745 contrats ayant donné lieu à vente aux enchères en 2022, les ventes diminuent. Le taux de ventes passe de 5,49 en 2021 à 5 % du stock total. Cela signifie que 95 % des objets sont récupérés ou les contrats reconduits.

Ventes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	993	1 002	1 058	965	924	588	782	745
Taux (%)	6,70	6,53	6,89	6,17	5,89	4,07	5,49	5.00

S'agissant des bonis, le montant constaté (crédits du compte 455-0) connait une hausse de 11.48% en 2022 malgré la baisse des ventes. Le montant des bonis prescrits dans l'année augmente de 4,86%.

Bonis	2019	2020	2021	2022	Variation
Bonis constatés en €	155 295	172 607	169 533	189 001	+11.48%
Bonis prescrits en €	31 506	18 523	27 169	28 490	+ 4.86 %

Enfin, le nombre de contrats gérés augmente de 4,52% et l'encours prêté augmente de 984 k€, soit +11,05%. Seule l'agence de Carpentras connait une baisse de son encours en capital alors même que le nombre de contrats augmente.

Encours net	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	variation
Nombre	14 806	15 342	15 341	15 649	15 680	14448	14231	14875	+4.52%
K€	9 111	9 121	8 928	8 891	8987	8713	8904	9888	+11.05%

Cet encours se répartit désormais de la façon suivante sur nos quatre sites :

Encours 2021	Avignon	Carpentras	Valence	Arles	Total
en nombre	7934	1776	3734	1431	14875
Part (%)	53.33%	11.94%	25.10%	9.63%	100%
en K€	5632	944	2396	916	9888
Part (%)	56.95%	9.55%	24.23%	9.27%	100%

L'encours a évolué ainsi :

Opérations	Stock brut au 31/12/2020	Engagements	Dégagements	Dégagements-Renouvellements	Ventes	acomptes	Stock net au 31/12/2020	Prolongations	Total opérations
En nombre	**14231**	7232	5843	-9911+9911	745	0	**14875**	12270	**36001**
En k€	**8904**	5344	4001	-6093+6095	361	0	**9888**	8015	**23816**

Il est précisé que les versements d'acomptes ne sont possibles qu'en cas de fortes fluctuations du cours de l'or à la baisse impactant la valeur des contrats ou à titre tout à fait exceptionnel.

Nos services ont réalisé au total sur nos 4 agences, plus de trente-six mille opérations principales dans l'année (engagements, dégagements, DR, ventes et prolongations) soit plus de 158 opérations par jour travaillé (227 jours travaillés), pour près de 24 millions d'euros.

La durée moyenne réelle des contrats de prêt sur gage est d'un peu moins de 3 ans (34.49 mois) dont 39.04 mois au siège, 24.02 mois à Carpentras, 34.75 mois à Valence et 21.56 mois à Arles En augmentation de 2015 à 2018, elle baisse depuis 2019.

Durée moyenne des contrats	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En mois	35,56	36,91	39,10	40,43	40,13	39,58	38,22	34,49

Enfin, l'âge moyen des clients "prêt sur gage" est de 50 ans, moindre que celui des clients "dépôts à vue" (51 ans) ou prêts personnels (53 ans).

B/ Les prêts personnels

Le développement des partenariats, notamment avec les courtiers permet une production régulière. Notre production, à la baisse pendant des années, progresse désormais depuis 2016.

L'établissement a réalisé 403 prêts pour 5882 k€, dont 17 aménagements de prêts dus au surendettement pour 143 k€ (dits prêts BDF), soit une production réelle de 386 prêts pour 5739 k€. La production diminue en nombre de 9,84% et en montant de 1,09 %.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolut°
Prêts accordés										
En nombre	516	379	358	383	431	441	453	447	403	-9.84 %
En montant(K€) (Hors BDF)	4 469	3 257	3 513	3 532	4 400	4 944	5784	5947	5882	-1.09 %

La production est comptabilisée sur nos 4 sites selon le lieu de traitement du dossier. On note une belle progression sur Arles de +17.72% en nombre et + 6.80% en montant, progression en montant pour Carpentras (+19.52%) mais une baisse sur Valence et Avignon. La baisse sur Avignon est due en grande partie au transfert de plusieurs dossiers de courtiers d'Avignon sur les agences d'Arles et de Carpentras lors d'une période de difficultés d'effectifs.

Production 2022 (Hors BDF)	Avignon	Arles	Carpentras	Valence	TOTAL	BDF	TOTAUX
en nombre	163	93	108	22	386	17	403
en montant(K€)	2448	1365	1610	316	5739	143	5882

Le taux moyen des prêts attribués en décembre 2022 est de 4 %. Ce taux est en hausse alors que la baisse était constante depuis 2018 : 4,26% fin 2018, 4,20 fin 2019, 3.95 fin 2020 et 3.56 en décembre 2021. La production des courtiers représente plus de 23% en nombre et plus de 44% en montant.

Le montant moyen prêté progresse depuis 2017 et s'établit en 2022 à14 868 €.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
montant moyen prêté en €	8 660	8 593	9 813	9 215	10 209	11 210	12768	13467	14868

L'établissement gérait, au 31/12/2022, 1649 dossiers pour un montant global de 16911 k€.
Le montant moyen d'un prêt en stock s'établit fin 2022 à 10255 €.

Encours Prêts*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dossiers en nb	2 744	2 376	2 071	1 857	1 687	1 665	1689	1675	1649
Dossiers en K€	22 491	18 290	15 183	13 196	12 869	13 548	14801	15777	16911
Prêts moyen €	8 196	7 698	7 331	7 106	7 628	8 137	8763	9419	10255

** BDF inclus*

L'encours de prêts baisse de 1,55 % en nombre mais augmente de 7,18% en montant. La baisse consécutive de l'encours depuis plusieurs années semble enrayée depuis 2019.

Variation de l'encours	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En nombre	-11,22%	-13,41%	-12,84%	-10.33%	-9,15%	-1,30%	+1,44%	-0,83%	-1,55%
En montant	-14,26%	-18,68%	-16,99%	-13.08%	-2,48%	+5,27%	+9,25%	+6,59%	+7,18%

La répartition de l'encours global sur nos 4 sites s'établit ainsi :

Répartition de l'encours	Agence AVIGNON	Agence CARPENTRAS	Agence VALENCE	Agence ARLES	ENCOURS TOTAL	Répartition
En nombre de contrats	741	325	148	435	**1649**	
Dont partenaires CCM	172	4	0	2	**178**	**10,79%**
Dont courtiers	97	48	19	120	**284**	**17,22%**
En K€	7889	3133	1240	4649	**16911**	
Dont partenaires CCM	1806	60		63	**1929**	**11,40%**
Dont courtiers	2158	1174	299	2224	**5855**	**34,62%**

Soit la proportion suivante :

Répartition des dossiers	Avignon	Carpentras	Valence	Arles	Totaux
en nombre	46,65%	18,53%	7,33%	27,49%	100 %
dont partenaires CCM	10,43%	0.24%		0.12%	**10,79 %**
dont Courtiers	5,88%	2,91%	1,15%	7,28%	**17,22%**
en montant	47,75%	14,76%	8,58%	28,91	100 %
dont partenaires CCM	10,68%	0.35%		0.37%	**11,40%**
dont courtiers	12,76%	6,94%	1,77%	13,15%	**34,62%**

On constate une progression dans la part occupée par les apporteurs de dossiers : les Caisses partenaires représentent plus de 11 % de nos encours (en baisse) ; la part des courtiers passe de 19,60% en 2020 à 28% en 2021 et 34.86% en 2022.

L'établissement propose les catégories de prêts suivantes :

Les rachats de crédits

Ils sont destinés à réduire le taux d'endettement du particulier par l'octroi d'un prêt unique en remplacement des divers crédits en cours.

Les prêts cautionnés

Tous nos prêts peuvent faire l'objet, en fonction de la qualité du dossier, d'une assurance caution proposée par notre Partenaire la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions. Le recours à ce service est devenu exceptionnel. En effet, ce partenaire est très exigeant sur la qualité des dossiers ce qui enlève tout intérêt à faire appel à lui.

Au 31/12/2022, l'encours géré par l'établissement, garanti par un organisme de caution s'élève à 21 prêts pour 409 k€ soit 2,42 % de l'encours total en montant.

Encours	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prêts cautionnés	87 2 036 k€	79 1 618 K€	63 1 489 K€	55 1 376 K€	52 1 429 k€	47 1 173 k€	35 800 k€	25 600 k€	21 409 k€

Les prêts sociaux

Compte tenu du développement du microcrédit, les prêts sociaux ne sont plus accordés depuis mai 2022. Si la situation sociale du client le justifiait, l'établissement pouvait exceptionnellement accorder un prêt personnel, aux conditions du barème en cours, alors même que les critères habituels d'attribution et de garanties n'étaient pas réunies. Dans ce cas, le prêt était qualifié de social.
L'encours restant s'élève à 21 prêts sociaux pour 69 k€.

ENCOURS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	94	87	104	101	91	91	79	51	28
Montant	216 k€	175 K€	222 K€	230 K€	256 k€	230 K€	171 K€	125 K€	69 K€

Les microcrédits

L'établissement a commencé à distribuer des microcrédits personnels accompagnés en 2016 et l'on a constaté depuis une belle progression liée aux nombreux partenariats construits. Depuis l'origine, 289 prêts ont été débloqués pour 863 k€. Le projet est, dans la grande majorité des cas, destiné à permettre l'accès à l'emploi par la mobilité.

Après la baisse constatée en 2020 certainement liée à la crise sanitaire, la production en montant progresse de plus de 23 % en 2022 alors que le nombre de prêt baisse de 3.84%. Le montant moyen prêté s'établit à 3813 €.

Production	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	7	19	37	42	31	78	75
Montant	18 K€	38 k€	89 K€	110 k€	90 k€	232 k€	286 k€

La production 2022 se répartit ainsi entre nos agences :

Avignon 35 prêts pour 148 740€ (52.09%)
Arles 25 prêts pour 83 000€ (29.02%)
Carpentras 13 prêts pour 41250€ (14.34%)
Valence 2 prêts pour 13000€ (4.55%)

Les demandes ont été transmises par nos différents partenaires :

PARTENAIRE	NOMBRE	MONTANT	Evolution montant	Part de production montant
CCAS Aramon	5	15000	-19.78%	5.24%
CCAS Arles	21	70500	+253%	24.65%
CCAS Avignon	7	26240	-62.16%	9.20%
CCAS orange	1	5000	-54.31%	1.75%
CCAS Orgon	2	6000	nouveau	2.10%
CCAS Cavaillon	1	5000	Rien 2021	1.75%
CCAS Graveson	2	13000	+1525%	4.54%
CCAS Morières-les-Avignon	2	8700	+8.75%	3.04%
CCAS Plan d'Orgon	1	4600	-8%	1.60%
CCAS Ports St Louis	1	2500	nouveau	0.87%
CCAS Robion	1	4000	+300%	1.40%
CCAS Rochefort du Gard	1	8000	Rien 2021	2.80%
CCAS Romans sur Isère	2	13000	Rien 2021	4.54%
CCAS Saint Rémy de Pce	3	7300	Rien 2021	2.55%
CCAS Le Thor	2	8200	+5.12%	2.86%

SIDSCAVAR Villeneuve les Av	3	17400	+83.15%	6.10%
UDAF du Gard	5	20000	+100%	7%
Secours catholique 84	13	41550	+6.10%	14.52%
Secours catholique 13	3	10000	+100%	3.49%
TOTAL	**75**	**285990**	**+23.12%**	

Certains CCAS qui avaient déjà présenté des dossiers auparavant n'en ont pas présentés en 2022 : Le Pontet, Entraigues, Pierrelatte, Die, Mazan, Mollégès, Althen des Paluds, Oraison, Bourg les Valence, Malaucène, Roquemaure, Tarascon.

Enfin certains partenaires n'ont jamais présenté de dossier depuis la signature de la convention : Banque Alimentaire 84, RTSA, CLCV Arles, SOS Familles Emaus Arles, CCAS de Caumont, des Angles, de Boulbon, de Bollène, de St Saturnin d'Apt, d'Uchaux, de Grans, de Maussane, de Dieulefit et de Chambonas.

On note que le CCAS d'Arles, très actif en 2022, représente près du quart de la production.

L'encours au 31/12/2022 est de 180 dossiers pour 429 k€, soit une progression de 22.44 % en nombre et de 48.44 % en montant.

Encours	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Nombre	7	25	58	93	100	147	180
Montant	18 K€	44 K€	100 K€	151 K€	155 K€	289 K€	429 K€

Le contentieux des prêts personnels

S'agissant des microcrédits, 3 prêts ont été passés en pertes depuis 2016 et 17 sont actuellement au contentieux soit un taux d'impayé de 9.44% en nombre et de 8.46% en montant.

Tous prêts confondus, l'encours des dossiers contentieux (127 prêts pour 1128 k€) représente 7,70% de l'encours de prêts personnels en nombre (8,46% en 2020, 7,16% en 2021) et 6,67 % en montant (9,04% en 2019, 7,17 en 2020, 6.26% en 2021). Ces taux sont en légère hausse.

Il est précisé que les taux réglementaires des prêts non performants, dit NPLs, sont calculés sur des encours en montant comprenant les prêts sur gage, les taux tombent alors en dessous de 5%.

La répartition de l'encours contentieux est la suivante :

Dossiers contentieux	Avignon	Arles	Carpentras	Valence	**TOTAUX**
en nombre	57	34	15	21	**127**
dont partenaires	21	3	0	1	**25 ***
en k€	619	268	76	165	**1128**
dont partenaires	31	40	0	12	**366**

** 18 dossiers sont d'origine autres CCM*

Tous les dossiers contentieux sont provisionnés.

La part en montant des prêts contentieux d'origine partenaires (CCM et courtiers) est de 32,44% alors que leur part dans l'encours est de 46,38% et dans la production de 51%, toutefois cette situation est à surveiller sur la durée, les prêts d'origine partenaires étant récents.

Le montant des pertes diminue en 2022 et représente 0,26% de l'encours. Ces admissions en non-valeur ont évolué sur les dernières années de la façon suivante :

NON VALEURS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En K€	41	113	72	125	37	45	104	61	44
Taux (%)	0.18	0.62	0.47	0.94	0.29	0.33	0.70	0.39	0.26

C. Le service des dépôts :

La collecte de l'épargne permet le financement de 84% de nos activités de prêts sur gage, de microcrédits et de prêts en général. Nos ressources "clientèle" s'élèvent à 22,87 millions d'euros alors que notre encours global de prêts représente 26,46 millions d'euros.

Les tarifs des services proposés sont compétitifs pour l'ensemble de notre offre. Nous évitons volontairement tout produit complexe pour nous concentrer sur les services de base attendus d'un établissement de proximité et de service public : tenue des comptes à vue, découverts, opérations de caisse, cartes bancaires, chéquiers, assurances des moyens de paiement, comptes sur livret, comptes à terme, contrats d'assurance-vie en partenariat, et enfin opérations en ligne depuis novembre 2020.

Tout renseignement peut-être obtenu à nos guichets, par téléphone, courrier, courriel, sur notre site www.cmavignon.com ou encore sur Facebook :

https://www.facebook.com/creditmunicipalavignon/

Nos titulaires de comptes à vue bénéficient, compte tenu de leur fidélité, de tarifs privilégiés sur la plupart des services proposés, notamment sur les taux des prêts.

➢ Les comptes à vue :

L'établissement gère 2185 comptes. 86.27% de nos clients sont des personnes physiques, l'établissement ayant exclu dans son règlement interne la gestion de comptes professionnels. Les 300 personnes morales sont essentiellement des associations.

Évolutions annuelles des comptes ouverts au Crédit Municipal d'Avignon :

Comptes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre Solde 31/12	1 861 3 946 k€	1 876 4 438 K€	1 910 5 063K€	1 968 5 885K€	1 990 7 920 k€	2063 8 567 k€	2151 9552 k€	2181 10496k€	2185 10746k€

Le nombre de comptes augmente de 0,18% et le solde de 250 k€ soit +2,38%. Il s'établit en fin d'année à 10746 k€.

Le total de l'encours moyen mensuel progresse de 5,42 % et s'élève à 10934 K€.

Comptes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours moyen K€ Taux variation	3 797 +10,93%	4 074 +4,78%	4 545 +11,56%	5 637 +24%	6 719 +19,19%	8 183 +21,78%	9280 +13,40%	10371 +11,75%	10934 +5,42%

Les ouvertures et les encours de comptes se répartissent ainsi :

Répartition des comptes par site	Agence AVIGNON	Agence CARPENTRAS	Agence VALENCE	Agence ARLES	TOTAL
Ouvertures 2022 en nombre	142	37	16	23	**218**
Encours en nombre	1099	538	292	256	**2185**
Encours en montant (K€)	7280	1966	635	865	**10746**
Répartition de l' encours en montant (%)	67.74	18.30	5.91	8.05	**100**

218 nouveaux comptes ont été ouverts en 2022 mais le nombre de fermetures (214) est toujours important. Elles sont souvent consécutives à nos contrôles visant à réduire le nombre de comptes inactifs ou présentant des opérations à risque mais aussi à la mobilité bancaire des clients.

Comptes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ouverts	144	174	197	219	206	237	231	228	218
soldés	136	159	163	161	184	164	143	198	214

Dans le cadre de son action sociale et de son partenariat avec la Mission Locale Jeunes du Grand Avignon, plus de 20 comptes sont ouverts à des jeunes afin de favoriser leur accès à la formation et à l'emploi. 2 comptes sont gérés dans le cadre du droit au compte.

45.41% des clients personnes physiques bénéficient d'une autorisation permanente de découvert qui n'est pas accordée aux personnes morales. 46,49 % du total des comptes bénéficient d'une assurance des moyens de paiement, via notre partenaire SPB ; le taux passe à 53.63% pour les seules personnes physiques.

12,78% des comptes (hors contentieux) sont débiteurs (11,75% en 2020), en grande majorité avec convention de découvert. L'encours moyen débiteur diminue pour représenter 0,62 % de l'encours net moyen (0.77% en 2020).

Le contentieux baisse à nouveau ave 28 comptes contre 31 en 2021 et 36 en 2020, et représente 1,28% des comptes en nombre contre 1,42 % en 2021.

➢ <u>Les bons de caisse et les comptes à terme :</u>

L'encours des CAT diminue depuis 2016. L'établissement a décidé d'abandonner l'émission des BDC à compter de 2020, sauf encours des clients actuels qui reste renouvelable.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BDC	743 K€ 23 récépissés	736 K€ 19 récépissés	790 K€ 19 récépissés	540k€ 14 récépissés	530 k€ 13 récépissés	521 k€ 13 récépissés	481 k€ 5 récépissés	357 k€ 3 récépissés	357 k€ 3 récépissés
CAT	9 828 K€ 410 contrats	9 590 K€ 395 contrats	8 474 K€ 334 contrats	7 409 K€ 246 contrats	4 963 k€ 209 contrats	5326 k€ 195 contrats	5140 k€ 184 contrats	4780 k€ 170 contrats	4143 k€ 152 contrats

Les agences n'ont aucun BDC en stock et la majorité des CAT est gérée par le siège.

➢ <u>Les livrets</u> :

L'établissement a fait le choix de ne pas proposer les livrets défiscalisés mais son propre livret B afin de favoriser sa trésorerie tout en évitant les coûts liés à la gestion de ces produits réglementés.

L'encours en nombre, en diminution depuis 2018 en raison d'un nombre de clôtures supérieur aux ouvertures, diminue de 1.40% en 2022 et s'établit à 1197 livrets. L'encours en montant diminue de 1,02 % et s'élève à 7517 k€. 30 titulaires sont des personnes morales pour un encours de 498 k€, soit 6.62% de l'encours total.

Evolution globale	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre **Montant**	1 156 5 212 k€	1 178 5 335 K€	1 206 5 712 K€	1 238 5 977 K€	1 223 6 294 k€	1 214 5 954 k€	1205 6817K€	1214 7595K€	1197 7517K€

Répartition des livrets par agence	Agence AVIGNON	Agence CARPENTRAS	Agence VALENCE	Agence ARLES	TOTAL
Ouvertures 2022	32	20	20	11	**83**
Clôtures 2022	39	29	28	4	**100**
Encours en nombre	471	342	261	123	**1197**
Encours en montant (K€)	3971	2319	720	506	**7517**

➢ Globalement, les ressources clientèle restent stables et représentent près de 23 millions d'euros.

➢ Information sur les comptes inactifs

Aucun compte inactif n'a été clôturé et transféré à la CDC en 2022 :

Comptes inactifs Transférés CDC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre	67	3	5	11	2	2	0
Montant en €	21538	568	106	7201	1202	511	0

Au 31/12/2022, on dénombrait 77 comptes inactifs pour un montant global de 8890 €.

D. Les autres services :

La CNP reste notre partenaire historique et principal puisque cette société assure efficacement nos clients prêts personnels dans le cadre d'un contrat groupe spécifique. Les recettes sur les primes ont augmenté cette année de plus de 7000€, en parallèle avec la production de prêts personnels.

CNP-Amétis propose à nos clients toute une gamme de produits d'assurance et l'expertise de conseillers en patrimoine.

Notre établissement continue de proposer les prêts immobiliers via nos partenaires.
Pour la protection des moyens de paiement des titulaires d'un compte à vue, nous commercialisons « *Griffon-Protection* » en partenariat avec SPB.

Enfin, rappelons que nos services distribuent la monnaie locale « la roue » sur Avignon, Carpentras et Arles.

III. LES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2022

Le produit net bancaire

Après les baisses consécutives constatées les années précédentes (sauf en 2017), le PNB a progressé de 2.83% en 2021 et augmente de près de 8% en 2022. Cette évolution est possible grâce à la baisse des intérêts payés sur nos comptes à terme et livrets et à une augmentation des recettes de toutes nos activités notamment les prêts sur gages (+141 k€), les prêts personnels (+23 k€) et les comptes bancaires (+30 k€).

PNB	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant K€	**2973**	2812	2687	2704	2630	**2625**	**2438**	**2507**	**2706**
Variation %	**-6.49**	-5.41	-4.44	+0.63	-2.73	**-0.19**	**-7.12**	**+2.83**	**+7.94**

Maîtrise des frais généraux

Les frais généraux augmentent de 2 %. Ils restent maîtrisés malgré l'impact de la hausse de la valeur du point d'indice des fonctionnaires en cours d'année et de l'inflation en général en cette période de crise.

On constate la disparition de la CVAE (-3584€) dont nous sommes désormais exonérés sur tous nos sites, la baisse des dépenses de formation (-9300 €) grâce au e-learning, d'électricité (-1948 €), de téléphone (-1152 €), de publicité (-11000 €) et la maîtrise des affranchissements (-350 €) grâce aux relevés en ligne.

Par contre, les prestations bancaires augmentent (+29 k€) ainsi que les dépenses d'entretien réparations et petit matériel (+21 k€), autres prestations (+18 k€), liaisons spécialisées et site internet (+6600 €) ainsi que le carburant (+1347 €) et les transports de fonds (+1300 €).

Frais généraux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant K€	**2283**	2270	2460	2510	2430	**2238**	**2240**	**2251**	**2296**
Variation %	**+0.22**	-0.57	+8.37	+2.03	-3.18	**-0.28**	**-0.08**	**+0.48**	**+2**

Un résultat en équilibre

Le RBE est en progression de +237%. Le résultat net d'exploitation est ensuite impacté par les dotations aux provisions et par les pertes. Le résultat net dépend des dépenses et recettes exceptionnelles. Les premières sont constituées principalement de la contre-passation au 1er janvier des droits fixes courus non échus des contrats de gages comptabilisés en recettes au 31/12 de l'exercice précédent ainsi que de dépenses relatives à l'exercice précédent. Les recettes exceptionnelles représentent les bonis prescrits, la reprise de décote et le recouvrement de créances admises en non-valeur. Le résultat net après impôt s'élève à 18000€.

Résultat net après impôt	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant K€	**393**	228	71	2	114	**90**	**-14**	**1**	**18**
Variation %	**+19.45**	-41.98	-68.85	-97.18	+5600	**-21.05**	**-115,55**	**+110**	**+1700**

Un coefficient net d'exploitation de 91.46%

Le coefficient d'exploitation, bien qu'élevé, s'améliore pour la deuxième année consécutive.

Coefficient D'exploitation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux en %	77,70	82,41	92,76	94,37	93,35	92.25	99,65	97,27	91,46
Variation	+0.19	+6.06	+12.56	+1.73	-1.08	-1.17	+8,02	-2,38	-5,97

La structure du bilan

Elle est saine.

Les ressources :

Nos fonds propres après intégration du résultat, s'élèvent à 9475 k€ et représentent 28 % des ressources. La proportion des ressources clientèles (dépôts des clients) est de 69 %. Les ressources interbancaires sont quasi inexistantes (0.3%) vu la baisse de l'endettement.

Les emplois :

Notre trésorerie s'élève à un peu moins de 3 millions d'euros. Elle a diminué de 45%, en raison de l'augmentation de notre activité de prêts. Elle représente 9% des emplois. Toutefois, il faut y ajouter les montants placés en part de SLE CEPAC (2606 k€) qui seront débloqués courant 2023.

La part des emplois clientèle (encours prêté) passe de 73 % à 80%.

La part des prêts sur gage, qui diminuait depuis 3 ans au profit des prêts personnels, augmente cette année et représente 38.8 % des emplois clientèle.

Répartition des emplois clientèle	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prêts sur gage	31.2%	35.1%	40.0%	43.2%	43.6%	42.5%	39%	37.9%	38.8%
Prêts personnels	68.6%	64.5%	59.6%	59.4%	56.1%	57.2%	60.7%	61.80%	60.9%
Découverts	0.2%	0.4%	0.4%	0.4%	0.3%	0.3%	0.3%	0.3%	0.3%

Conclusion

La crise économique initialement générée par la pandémie de COVID-19 s'est amplifiée avec les effet de la guerre en Ukraine. L'observatoire des crédits aux ménages indique que le taux de détention des crédits à la consommation a reculé en 2022 pour la cinquième année consécutive pour s'établir à 21.8%, son niveau le plus bas depuis 1989.

Malgré ce contexte défavorable, l'amélioration de notre activité commerciale constatée en 2018 et 2019, freinée dès 2020 par la crise sanitaire, reprend depuis 2021 tant pour les prêts personnels que pour les prêts sur gage. Combiné à une bonne maîtrise des charges, cette évolution nous permet d'arriver à l'équilibre de notre budget.

On note une stabilité des fonds déposés par la clientèle et à une activité bancaire présentant une meilleure rentabilité. Toutefois en 2023, pour maintenir le niveau des ressources clientèle, l'envolée des taux nous contraindra à revoir la rémunération de notre livret et de nos placements à la hausse ; par ailleurs, il sera sans doute nécessaire de recourir à l'emprunt, d'où un impact important à prévoir sur les charges bancaires.

Notre bilan est solide avec un endettement quasi nul et un équilibre à rechercher entre les fonds collectés et les fonds prêtés. Tous les ratios réglementaires sont respectés. Nos services sont performants et nos procédures en conformité avec les attentes des autorités. Tous ces points positifs nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Je remercie à nouveau l'ensemble du personnel, notre Présidente, nos administrateurs et particulièrement notre Vice-président, très impliqué aux côtés de nos équipes.

JD.FAEDDA

PATRIMOINE DE LA CCM

ETAT DU PERSONNEL

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES [2]

[2] Les données monétaires sont exprimées en milliers d'euros sauf indication contraire.

PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CAISSE :

➢ **Sur Avignon :**

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon possède sur deux sites, en plein centre-ville, 820m² de bureaux :

- Le siège social, bâtiment de 600 m², sis 2 rue Viala, affecté également à l'accueil de la clientèle, a été acquis en pleine propriété en 1985 pour une valeur totale initiale de 684 969,90 €.

- D'autres bureaux d'une superficie de 220 m² situés Plan de Lunel, acquis en copropriété en 1991 au prix de 190 561,27 € abritent des bureaux de réception de la clientèle prêts personnels ainsi que la salle de réunion.

➢ **Sur Carpentras :**

L'établissement est propriétaire d'un immeuble sis au 38 avenue Wilson d'une surface de 150 m² acquis en 2002 au prix de 147 875,55 € et abritant l'agence de Carpentras.

➢ **Sur Arles :**

L'établissement s'est rendu acquéreur courant 2014, pour un prix de 300 000 euros d'une maison d'habitation de 140 m² sise 24 boulevard Émile Combes transformée en agence bancaire ouverte en janvier 2016.

ETAT DU PERSONNEL :

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon compte 30 agents inscrits à l'effectif au 31 décembre 2022, dont :

Effectifs rémunérés : 30 agents.
Effectifs utilisés : 30 agents.
Équivalent Temps Plein : 29.30

Comprenant :

- 28 agents de la fonction publique territoriale
- 2 agents contractuels relevant du régime général de droit public,

Répartition par grade du personnel :

- 1 cadre A+
- 4 cadres A (dont 3 titulaires et 1 non titulaire)
- 7 cadres B (tous titulaires)
- 18 cadres C (dont 1 non titulaire)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1) Les immobilisations

La règle de comptabilisation des actifs retenue est la méthode d'amortissement linéaire des immobilisations sur les durées d'usage.
Les durées d'amortissement sont fixées par délibération et sont conformes aux préconisations comptables et fiscales.

2) Opérations avec la clientèle

a) Créances sur la clientèle :

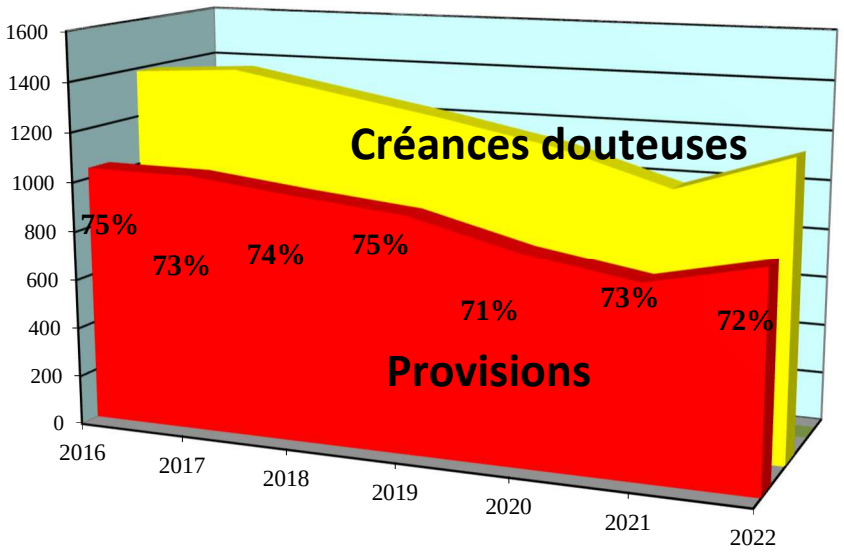
Les créances sur la clientèle sont enregistrées comptablement par catégories de prêts et selon leur durée initiale. On distingue :

- deux catégories de prêts :
  - Encours des créances saines accordées au taux du marché
  - Encours des créances saines faisant l'objet d'un plan « commissions de surendettement » nettes de décote.

- trois durées initiales de remboursement :
  - Inférieures à un an.
  - Comprises entre un an et deux ans.
  - Supérieures à deux ans.

b) Impayés :

L'évaluation du risque sur le capital dû est effectuée individuellement pour chacun des dossiers.
Le capital douteux au 31 décembre est provisionné à **70%.** Les créances rattachées sont provisionnées à 100 %. Il en ressort un taux global de couverture du risque de **72%**.



Les impayés en capital sur les contrats de prêts sur gages échus sont reclassés en créances douteuses. Entièrement garantis par le commissaire-priseur (D 514-3 du COMOFI), ils ne sont donc pas provisionnés. Seuls les intérêts non garantis, c'est-à-dire au-delà du 7ème mois, sont provisionnés à 100%.

Les soldes débiteurs des comptes de dépôts à vue qui présentent des difficultés de régularisation sont enregistrés en compte de créances douteuses et provisionnés à hauteur de **100 %**.

Par ailleurs, la Caisse a constitué un fonds pour risques bancaires généraux à partir d'une provision pour risques à moyen et long terme conformément à la réglementation bancaire. (C.R.B. 90-02).

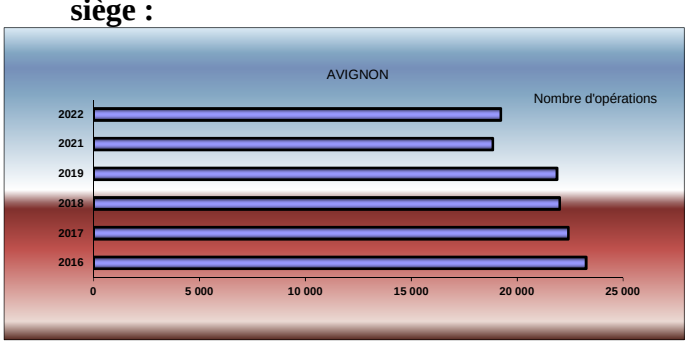
c) Les prêts sur Gages Corporels :

Le service du prêt sur gage est proposé au siège, ainsi que dans nos agences de Carpentras, de Valence et d'Arles. Il mobilise 7 agents (4 agents au siège et 1 par agence). Ce service requiert la présence d'un personnel qualifié et performant accrédité par les commissaires-priseurs (délégation accordée pour l'estimation des objets gagés).

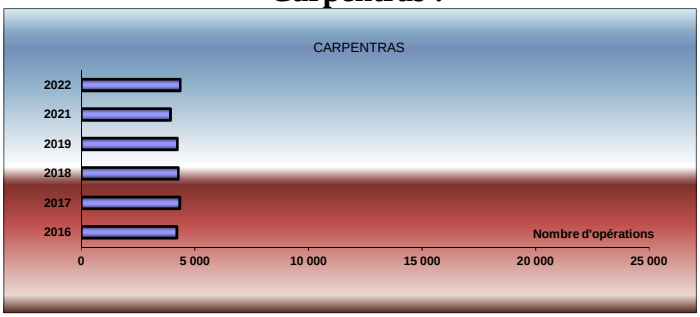
Par ailleurs, l'établissement est accrédité par le service des douanes pour assurer le service de la garantie.

L'ACTIVITE DES PRÊTS SUR GAGES

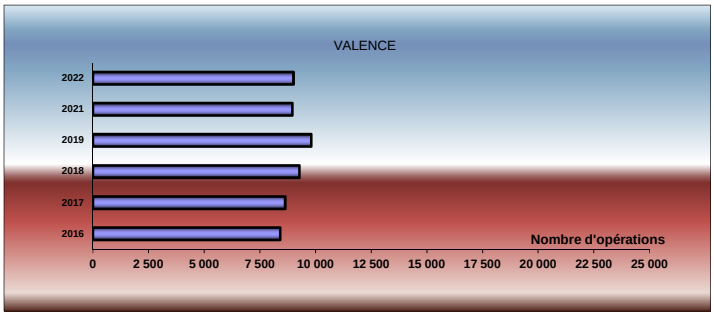
Le nombre d'opérations réalisées sur le siège :



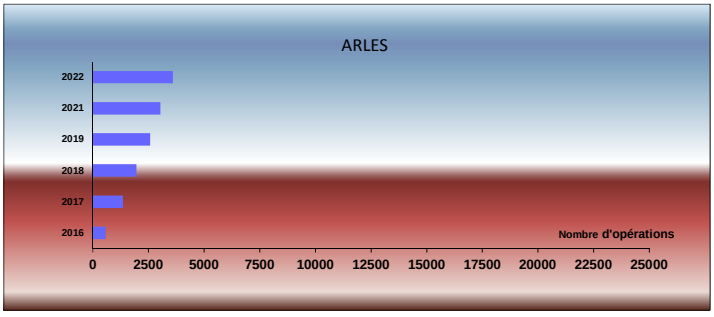
Le nombre d'opérations réalisées sur l'agence de Carpentras :



Le nombre d'opérations réalisées sur l'agence de Valence :



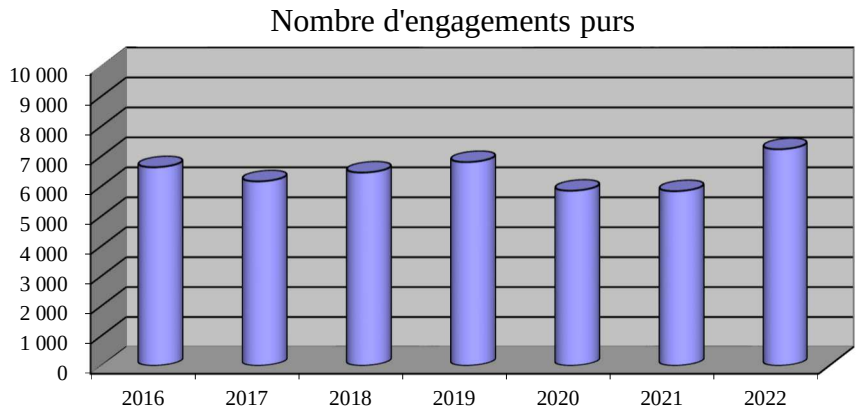
Le nombre d'opérations réalisées sur l'agence de Arles :



Pour L'année 2022 : (Pour mémoire : 34 770 opérations en 2021)

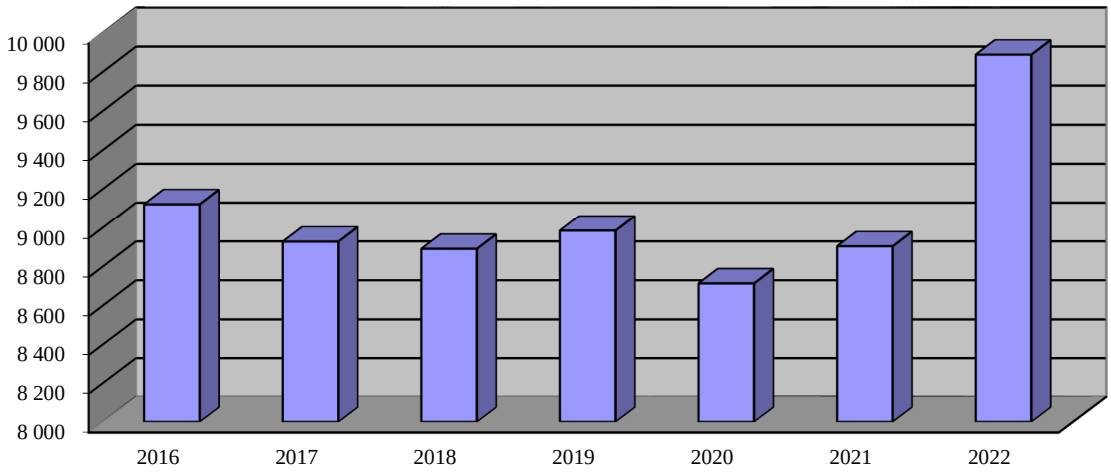
Avignon	19 227	opérations
Carpentras :	4 349	opérations
Valence :	9 007	opérations
Arles :	3 601	opérations
TOTAL	**36 184**	**opérations**

Nombre de nouveaux contrats "Prêts sur Gages" réalisés par an



Le service des prêts sur gages, toujours très utile, ne s'adresse pas uniquement à des personnes de conditions modestes. Il reste le plus souvent, pour les usagers, la démarche ultime lorsque celles accomplies auprès de leur banque pour un dépannage indispensable, sont demeurées vaines.

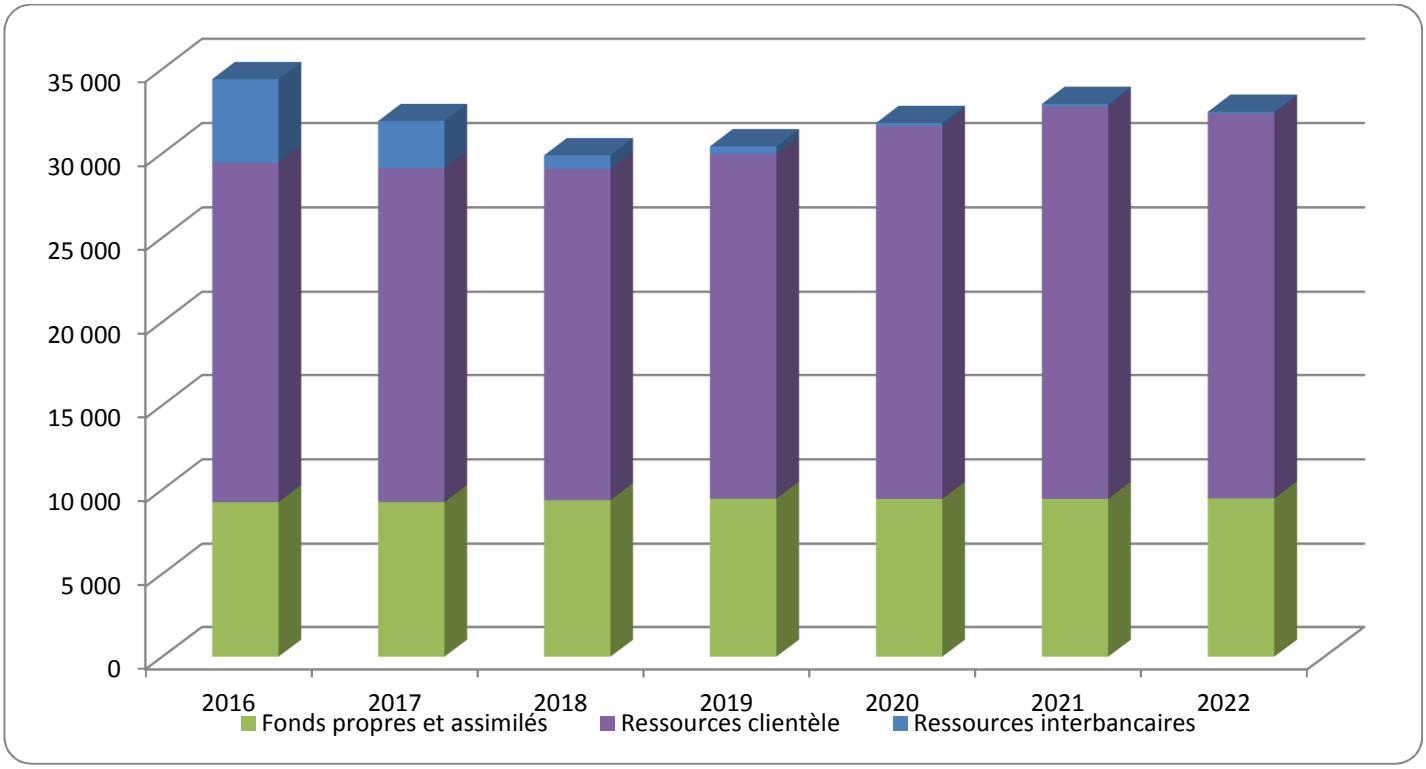
ENCOURS DES PRÊTS SUR GAGES (tous sites confondus)



3) Évolution des ressources

La répartition au 31 décembre de nos ressources financières en milliers d'euros s'établit comme suit :

- Encours clientèle de particuliers : **69 %**
- Encours des ressources interbancaires : **0,3 %**
- Fonds propres de l'établissement : **28%**



4) Évolution des Capitaux Propres

Compte tenu du statut d'établissement public, les fonds propres de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon se composent des excédents capitalisés et des bonis prescrits (prescription biennale) augmentés d'une dotation initiale de 914 694€ qui a été versée, en 1998, par la ville d'Avignon.

Par délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance, les excédents certifiés en fin d'exercice précédent ont été capitalisés. Ils sont inscrits en comptes de capitaux et répartis entre bonis prescrits & excédents capitalisés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

FLUX FINANCIERS	Soldes 2021	Augmentations	Diminutions	Solde 2022
EMPLOIS INTERBANCAIRES	4774	70016	72368	2422
CAISSE	384	6927	6990	321
TOTAL	5 158	76943	79358	2743

LES RESULTATS DE L'EXERCICE :

Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2021	31/12/2022	N / N -1 en K€
Produit net (déduction faite des intérêts sur créances douteuses) :			
des opérations de trésorerie et interbancaires :	-0,6	-0,1	0
des opérations avec la clientèle :	2 526,7	2 748,8	222
des opérations sur titres :	0,0	0,0	0
des opérations de crédit-bail et de location simple :	0,0	0,0	0
des opérations de financement à long terme :	30,3	38,4	8
des opérations de change :	0,0	0,0	0
des opérations de hors-bilan :	0,0	0,0	0
des opérations de services financiers :	-2,6	-3,6	-1
autres opérations d'exploitation bancaire :	-98,9	-131,8	-33
produits accessoires et divers nets :	52,0	53,7	2
Dotations nettes aux provisions sur titres de l'activité de portefeuille :	0,0	0,0	0
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres de placement :	0,0	0,0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	**2 506,9**	**2 705,5**	**199**
Frais généraux	-2 251,2	-2 295,5	-44
Dotations aux amortissements :	-187,3	-179,0	8
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations corporelles ou incorporelles :	0,0	0,0	0
Charges refacturées (en déduction)	0,0	0,0	0
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**68,4**	**230,9**	**163**
Dotations nettes aux provisions (hors titres de placement et immos financières)	72,7	-96,7	-169
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-20,7	-25,6	-5
Pertes nettes sur créances irrécupérables :	-60,6	-43,7	17
Intérêts sur créances douteuses	14,8	29,5	15
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**74,5**	**94,4**	**20**
Plus-values nettes de cession sur immobilisations corporelles ou incorporelles :	0,0	0,0	0
Plus-values nettes de cession sur immobilisations financières :	0,0	0,0	0
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières :	0,0	0,0	0
RÉSULTAT courant avant impôt	**74,5**	**94,4**	**20**
PRODUIT NET exceptionnel	-73,1	-75,3	-2
Dotations nettes au FRBG	0,0	0,0	0
Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	0,0	0
Impôt sur les bénéfices	0,0	-1,0	-1
RÉSULTAT NET	**1**	**18**	**17**

BILAN de CLÔTURE

Comptabilité Publique

Exercice 2022

ACTIF

ART	LIBELLES		ACITF NET
201	**PRIMES & FRAIS D'EMISSION**		**0,00**
2013	Frais d'établissement et d'études	*21 342,86*	
	Actif BRUT	*-21 342,86*	
2018	Amorti. des frais d'Ets.		
203	**LOGICIELS**		**15 211,19**
2030	Actif BRUT	*203 697,92*	
2038	Amortissements des logiciels	*-188 486,73*	
208	**Autres immobilisations incorporelles**		**42 173,98**
2080	Immobilisations incorporelles	*6 880,05*	
2081	Autres immobilisations incorporelles	*35 293,93*	
2100	**TERRAIN**		
212	**Constructions**		**472 523,36**
2123	Actif BRUT	*1 830 023,41*	
2128	Amorti. des constructions	*-1 357 500,05*	
214	**Matériel et outillage**		**93 659,78**
2140	Matériel hors informatique		
	Actif BRUT	*587 102,67*	
2141	Matériel informatique		
	Actif BRUT	*181 857,68*	
2148	Amorti. du mat. & outillage	*-675 300,57*	
215	**Matériel de transport**		**0,00**
2150	Actif BRUT	*77 717,24*	
2158	Amorti. du mat. de transport	*-77 717,24*	
216	**Autres immobilisations corporelles**		
2160	Mobilier et mat. de bureau		**349 932,84**
	Actif BRUT	*245 194,94*	
2162	Agencements, aménagements et installations		
	Actif BRUT	*1 439 203,84*	
2168	Amorti. autres immobilisations corporelles	*-1 334 465,94*	
230	**Immobilisations en cours**		**0,00**
2300	Immobilisations corporelles	*0,00*	
2301	Immobilisations incorporelles	*0,00*	
261	**Titres de participation**		**0,00**
2611	Titres non-inscrits à la côte officielle		
2619	Provisions Titres de Participation		
27	**Dépôts et cautionnements**		**26 105,00**
270	Dépôts versés	*26 105,00*	
275	Cautionnements versés	*0,00*	
	TOTAL CLASSE II		**999 606,15**

ART	LIBELLES		ACITF NET
410	**EMPRUNTEURS / CREANCES**		**15 483 801,04**
4103	Prêts personnels	15 391 206,14	
4106	Autres crédits de trésorerie	18 120,00	
4108	Autres crédits	74 474,90	
416	**Capital à recevoir**		**263 051,41**
4163	Prêts personnels	263 051,41	
417	**Capital non recouvré**		**20 637,35**
4173	Prêts personnels	20 637,35	
418	**Créances rattachées**		**56 368,21**
4183	Prêts personnels	56 368,21	
419	**Créances douteuses, litigieuses**		**1 149 896,77**
4190	Créances douteuses ou litigieuses	1 067 811,89	
4191	Créances rattachées douteuses ou litigieuses	82 084,88	
425	**Rémunérations dues au personnel**		**0,00**
437	**État, impôts sur les bénéfices**		**0,00**
445	**Autres chèques CCM à vue**		**0,00**
486	**Charges payées ou comptabilisées d'avance**		**128 778,58**
4861	Intérêts payés ou comptabilisés d'avance	0,00	
4868	Autres charges payées ou comptabilisées d'avance	*128 778,58*	
488	**Autres produits et intérêts à recevoir**		**69 326,02**
489	**Compte de régularisation**		**0,00**
490	**Produits bruts des ventes de gages**		**723,28**
492	**Paiements à imputer ou à régulariser**		**37 705,14**
4929	Autres paiements divers à imputer	*37 705,14*	
	TOTAL CLASSE IV		**17 210 287,80**

ART	LIBELLES		ACITF NET
510	**PRETS SUR GAGES CORPORELS**		**10 309 695,47**
5102	Prêts sur Gages Corporels	*9 887 562,22*	
5103	Créances rattachées sur G.C.	*422 133,25*	
540	Chèques à recouvrer		**13 128,69**
550	**TITRES DE PLACEMENT**		**2 606 240,00**
560	**Banque De France**		**255 799,28**
5601	Compte ordinaire	*255 799,28*	
565	**Compte Chèques Postaux**		**0,00**
5651	Compte ordinaire	*0,00*	
5652	Créances rattachées LBP	*0,00*	
566	**Caisse Dépôts et Consignations**		**0,00**
567	**Comptes et prêts à terme**		**0,00**
5672	Comptes et prêts à terme		
5676	Créances rattachées prêts à terme		
5680	**Compte au Trésor Public**		**247 129,39**
569	**AUTRES COMPTES**		**2 174 530,42**
5690	Caisse compensatrice : O.C.R.	*579 460,81*	
5691	Autres comptes	*1 595 069,61*	
5693	Dépôts à Terme Établissement de crédit		
5700	**CAISSE**		**321 052,57**
5800	**AVANCES AUX REGISSEURS (SIEGE)**		**200,00**
	TOTAL DE LA CLASSE V		**15 927 775,82**

TOTAL DE L'ACTIF	**34 137 669,77**

PASSIF

ART	LIBELLES		PASSIF
105	**FONDS DE DOTATION**		**9 332 704,53**
1050	Dotation	*914 694,10*	
1051	Excédents capitalisés	*7 775 826,31*	
1052	Bonis capitalisés	*639 653,47*	
1055	Subventions d'équipement	*2 530,65*	
106	**DONS ET LEGS**		
111	**RESERVE LIBRE**		**4 732,58**
120	**Report à nouveau**		
155	**Provisions pour risques et charges**		**9121,62**
155	**Provisions pour risques bancaires**		
156	**Provisions pour risques bancaires généraux**		**109 563,62**
158	**Provisions pour charges (Réserves)**		
169	**Emprunts pour investissements**		**103 642,45**
	TOTAL CLASSE I		**9 559 764,80**

ART	LIBELLES		PASSIF
500	**EMPRUNTS ORGANISMES FINANCIERS**		**0**
5001	Emprunts au jour le jour	*0,00*	
5002	Emprunts à terme	*0,00*	
5003	Emprunts obligataires	*0,00*	
502	**BONS DE CAISSE SUR FORMULES**		**0,00**
5020	Bons de caisse sur formules		
5025	Dettes rattachées		
503	**BONS DE CAISSE SUR RECUS**		**357 164,01**
5030	Bons de caisse sur reçus	*357 000,00*	
5035	Dettes rattachées	*164,01*	
505	**COMPTES DE DEPÔTS A VUE**		**10 820 300,99**
5051	Dépôts sans intérêts -Clientèle	*10 820 300,99*	
5058	Oppositions sur dépôts à vue		
506	**COMPTES DE DEPÔTS A TERME**		**4 142 883,44**
5060	Comptes de dépôts à terme Clients	*4 132 344,70*	
5061	Dettes rattachées	*10 538,74*	
5064	Certificats de dépôts négociables		
5065	Dettes rattachées		
507	**COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL**		**7 517 165,66**
5070	Comptes sur livrets ordinaires		
5074	Plan d'épargne populaire		
5079	Dettes rattachées sur comptes sur livrets		
540	**ENCAISSEMENTS NON DISPONIBLES**		**40 397,08**
5407	Comptes de la clientèle exigible après encaissement	*40 397,08*	
543	**Chèques provisionnés**		**1 044,14**
582	**Comptes de liaison**		
	TOTAL CLASSE V		**22 878 955,32**

ART	LIBELLES		PASSIF
400	**Fournisseurs et entrepreneurs**		**21 151,64**
4000	Fournisseurs et entrepreneurs		**0,00**
4060	Commissaires-priseurs		**5 777,37**
4070	Fournisseurs retenues de garantie		**0,00**
4090	Autres créanciers		**5 779,80**
4199	Provisions. Créances douteuses ou litigieuses		**858 570,56**
4250	Rémunérations dues au personnel		**252,20**
436	**IMPÔTS, TAXES & Sommes recouvrables sur les Tiers**		**17 463,98**
4360	Prélèvement forfaitaire libératoire	*7 415,47*	
4361	Droit de timbres	*0,00*	
4362	Plus-value sur vente de gages corporels	*0,00*	
4369	Autres impôts	*10 048,51*	
437	État, impôt sur les bénéfices		**984,00**
438	Autres impôts, taxes et versements assimilés		**6 142,00**
445	Autres caisses de Crédit Municipal		
45	**OPERATIONS SOCIALES ET DIVERSES**		
455	Bonis à régler		**123 567,54**
4520	Opérations à caractère social		
4550	Bonis à régler/vente de gages corporels		
460	**BONS DE CAISSE ECHUS A REMBOURSER**		**0,00**
4600	Capital échus à rembourser		
4601	Intérêts échus à rembourser		
462	**Dépôts cautionnements**		**0,00**
463	**ORGANISMES SOCIAUX**		**0,00**
4631	Sécurité sociale		
4632	CNRACL et IRCANTEC		
4636	Fonds de solidarité		
4637	Mutuelles		
464	**LOCATAIRES ET AGENTS LOGES**		**0,00**
465	**REGLEMENTS DIVERS**		**111 766,91**
4650	Reste à payer sur règlements par virement		
4651	Excédents de versement	*51 408,23*	
4653	Sommes à reverser	*0,00*	
4654	Cotisations perçues pour le cpte de tiers	*60 358,68*	
4655	Excédents de caisse		
476	**AUTRES CHARGES ET INTERETS A PAYER**		**13 236,36**
4761	Intérêts des Emprunts pour Investissements	*1 236,36*	
4763	Charges à payer - Congés à payer	*12 000,00*	
4768	Autres charges à payer		
478	**AUTRES PRODUITS PERCUS D'AVANCE**		**290 295,86**
490	**PRODUITS SUR VENTES DE GAGES CORPORELS**		**0,00**
491	**ENCAISSEMENTS A IMPUTER OU A REGULARISER**		**225 795,52**
4910	Encaissements non ventilés sur prêts	*219 050,30*	
4916	Produits sur Gages Corporels	*189,85*	
4919	Autres Produits à imputer ou à régulariser	*6 555,37*	
4929	**EURO - Écarts de conversion**		
	TOTAL CLASSE IV		**1 680 781,74**

RESULTAT DE L'EXERCICE	**18 167,91**
TOTAL DU PASSIF	**34 137 669,77**

CONTRÔLE INTERNE

Organisation générale :

Dans sa séance du 28 août 1998 le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon a approuvé la désignation du chargé de contrôle interne en la personne de Monsieur Patrick PORTE. Ce dernier a été désigné en 2022 Responsable des risques, les contrôles de conformité étant assurés directement par la direction. Le responsable des risques participe aux réunions du Conseil d'Orientation et de Surveillance à qui il peut rendre compte directement. Il est rattaché à la Direction Générale.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance se réunit également en tant que comité des risques.

Le contrôle périodique est confié depuis 2016, au cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers Advisory (PWC). Le mandat a été reconduit jusqu'en 2023 dans le cadre d'un appel d'offre groupé de plusieurs Caisses de Crédit Municipal passé en 2021.

L'organisation de la CCM, établissement public par ailleurs, est conçue de manière à garantir le maximum d'indépendance entre d'une part, les unités chargées de l'engagement, de la validation et du règlement des opérations et, d'autre part, le suivi des diligences liées aux missions de contrôle interne.

Destinataire des différents rapports établis lors des audits internes et externes, le responsable des risques est chargé de l'analyse des observations formulées au cours des différents niveaux de contrôle. Il peut s'appuyer également sur les rapports d'auditeurs tels que le cabinet d'audit, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, la Chambre Régionale des Comptes ou le Commissaire aux Comptes.

Il rend compte de l'exercice de ses missions à l'organe exécutif et l'alerte de toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques.

Ses travaux sont présentés périodiquement aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le dispositif de contrôles permanents permet la matérialisation des contrôles sur des registres dédiés par service, visés par les différents intervenants.

Par délibération N°2021-030 du Conseil d'Orientation et de Surveillance, l'organisation du dispositif de contrôle interne a été mise à jour, en conformité avec l'arrêté du 25 février 2021 :

Monsieur Jean Dominique Faedda, 1er dirigeant effectif, a été nommé responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle périodique. Monsieur Philippe Blanc 2ème dirigeant effectif responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent.

ETATS FINANCIERS PUBLIABLES[3] & ANNEXE

SOMMAIRE

CADRE GENERAL
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES

1.1. Normes applicables et comparabilité
1.2. Format de présentation des états financiers
1.3. Principes et méthodes comptables
1.4 Principaux effets du changement de méthode comptable

2. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

2.1. Risque de crédit
2.2. Risque de "marché"
2.3. Risque de liquidité et de financement
2.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change
2.5. Risques opérationnels
2.6. Gestion du capital et ratios réglementaires
2.7. Le risque de non-conformité

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Produits et Charges d'intérêts
3.2. Commissions nettes
3.3. Charges générales d'exploitation
3.4. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.
3.5. Coût du risque
3.6. Gains ou pertes nets sur autres actifs
3.7. Ventilation des produits et charges exceptionnels
3.8. L'impôt sur les sociétés

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

5. NOTES RELATIVES AU BILAN
5.1. Caisse, Banque centrale
5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat
5.3. Instruments dérivés de couverture
5.4. Actifs financiers disponibles à la vente
5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle
5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers
5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle
5.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
5.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
5.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés
5.11. Comptes de régularisation de l'actif, passif et divers
5.12. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)
5.13. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle
5.14. Capitaux propres

[3] Sauf indication particulière, les données financières sont exprimées en milliers d'euros.

5.15. Couverture en besoin de liquidité

6. REMUNERATIONS ET SITUATION DU PERSONNEL
6.1. Détail des charges de personnel de la période
6.2. Effectif fin de période
6.3. Autres avantages sociaux
6.4. Rémunérations du dirigeant
6.5 rémunérations variables complémentaires

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES
7.1. Engagements de garantie reçus
7.2. Engagements de financement donnés

8. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

9. AUTRES INFORMATIONS
9.1. Honoraires du commissariat aux comptes
9.2 Les comptes inactifs
9.3 Les indicateurs clés conformément aux exigences de communication financière

PRESENTATION FINANCIÈRE DE L'ENTITE (en K€ sauf indication contraire)

ACTIF	Exercice 2022	Exercice 2021
Caisse, banques centrales, CCP	577	661
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les établissements de crédit	2 422	4 774
Créances sur la clientèle	26 463	24 400
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	2 606	2 568
Participations et autres titres détenus à long terme	42	37
Parts dans les entreprises liées	0	0
Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0
Location simple	0	0
Immobilisations incorporelles	15	32
Immobilisations corporelles	916	990
Capital souscrit non verse	0	0
Actions propres	0	0
Autres actifs	26	23
Comptes de régularisation	212	108
TOTAL DE L'ACTIF	**33 279**	**33 592**

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
Banques centrales, CCP	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	104	145
Opérations avec la clientèle	23 273	23 333
Dettes représentes par un titre	0	0
Autres passifs	118	111
Comptes de régularisation	309	546
Provisions pour risques et charges	9	9
Dettes subordonnées	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	110	110
Capital souscrit	9 333	9 329
Primes d'émission	0	0
Provisions, Réserves	5	5
Écarts de réévaluation	0	0
Provisions réglementées, subventions d'investissement	0	3
Report à nouveau (+/-)	0	0
Résultat de l'exercice (+/-)	18	1
TOTAL DU PASSIF	**33 279**	**33 592**

ENGAGEMENTS DONNES

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	431	444
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	14 110	13 067
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

COMPTE DE RESULTATS MODELE EN LISTE	Exercice 2022	Exercice 2021
Intérêts et produits assimiles	2 055	1 932
Intérêts et charges assimiles (+/-)	-40	-53
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
Produits sur opération de location simple	0	0
Charges sur opération de location simple	0	0
Revenus des titres à revenus variables	38	30
Commissions (produits +)	775	704
Commissions (charges -)	-12	-43
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)	0	0
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles placement et assimiles (+/-)	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	118	118
Autres charges d'exploitation bancaire (+/-)	-199	-167
Produit net bancaire	**2 735**	**2 521**

COMPTE DE RESULTATS (Suite)	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges générales d'exploitation	-2 295	-2 251
Dotation aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations incorporelles et corporelles.	-179	-187
Dotation aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations incorporelles et corporelles.	-179	-187
Résultat brut d'exploitation	**261**	**83**
Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-166	-9
Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-166	-9
Résultat d'exploitation	**95**	**74**
Gains ou pertes sur actifs immobilises (+/-)	0	0
Résultat courant avant impôt	**95**	**74**
Résultat exceptionnel (+/-)	-76	-73
Impôts sur les bénéfices	-1	0
Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-)	0	0
RESULTAT NET	**18**	**1**

Signature du Directeur Général

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale. Son activité se développe sur deux axes distincts.
Une activité monopolistique : le prêt sur gage corporel, à caractère social. Ce service est proposé sur la Drôme (Agence de Valence), le Vaucluse (Avignon siège et Agence de Carpentras) et les Bouches du Rhône (Agence d'Arles).
Une activité concurrentielle : l'activité bancaire qui peut s'étendre aux départements limitrophes et au-delà : comptes à vue, placements, prêts personnels et produits annexes.

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est assujettie au code monétaire et financier. Elle est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et présente ses comptes annuels, certifiés par un Commissaire aux Comptes, conformément à la réglementation.

Les Caisses de Crédit Municipal sont entre-autre, assujetties à une règlementation qui leur est propre notamment les articles L514-1 et suivants et D 514-1 et suivants du Code monétaire et financier.
Elles sont administrées par un Directeur, sous le contrôle d'un Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le Directeur est nommé par le Maire de la commune où la Caisse a son siège, après avis du Conseil d'Orientation et de Surveillance
L'organe exécutif de l'établissement est composé de deux dirigeants effectifs en vertu du code Monétaire et Financier et de la directive européenne 2013/36/08 :

Le Directeur Général – Responsable légal et autorité territoriale de l'établissement
Le Directeur Général Adjoint (délibération n°2016/016)

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance est composé du maire de la "commune siège" de l'établissement, président de droit, et, en nombre égal, de membres élus en son sein par le conseil municipal de la "commune siège" de l'établissement et de membres nommés par le maire de la "commune siège" de l'établissement en raison de leurs compétences dans le domaine financier ou dans le domaine bancaire. Il définit les orientations générales ainsi que les règles d'organisation de la Caisse de Crédit Municipal et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement par le directeur.

Un décret en Conseil d'État fixe les autres domaines de compétence du Conseil d'Orientation et de Surveillance ainsi que les catégories d'opérations autres que les actes de gestion courante dont la conclusion est subordonnée à son autorisation préalable.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance veille au respect des réglementations générales de la profession bancaire et des dispositions législatives et réglementaires applicables aux Caisses de Crédit Municipal. À cette fin, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

L'alinéa 8 de l'article L514-2 du COMOFI précise que la commune où la Caisse a son siège est considérée comme l'actionnaire ou le sociétaire unique de l'établissement pour l'application des dispositions de l'article L511-42 du code monétaire et financier.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En tant qu'établissement public, la comptabilité est tenue par un agent comptable public et les comptes sont soumis au contrôle de la Direction Départementale des Finances Publiques de Vaucluse et de la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'établissement respecte les délais de paiement des dettes fournisseurs conformément au décret 2013-269 du 29 mars 2013. Le montant du solde des dettes fournisseurs s'élève à 33K€ au 31 décembre 2022 (il était de 33K€ au 31 décembre 2021).

1.2. Format de présentation des états financiers

Les comptes font l'objet d'une double présentation liée à son statut d'établissement public et d'établissement de crédit soumis à la loi bancaire.

Le rapport publiable de l'exercice est consultable sur rendez-vous, au siège de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon sis 2, rue Viala à Avignon 84000.

1.3. Principes et méthodes comptables

Établissement Public Administratif, les principes et les méthodes comptables sont régis par une instruction codifié 206 CM de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

En tant qu'établissement de crédit admis dans la loi bancaire, la Caisse d'Avignon est soumise au code monétaire et financier.

Sa comptabilité est adaptée aux exigences de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Les comptes sont établis selon les règles prescrites par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et homologué par arrêté du 26 décembre 2014 publié au J.O. du 31 décembre 2014.

Les excédents constatés en fin d'exercice sont présentés au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Le résultat approuvé est affecté par l'assemblée délibérante conformément aux règles applicables aux Crédit Municipaux.

1.4 Principaux effets du changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable, ni de présentation des présents documents.

2. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

2.1. Risque de crédit

Les créances douteuses sont réparties en deux sous comptes. D'une part, les créances productives et d'autre part, l'ensemble des créances non productives qui représente environ quatre-vingt-neuf pour cent de l'encours douteux. Sont inscrits en créances douteuses compromises, tous les dossiers pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée. Notre qualité d'établissement public administratif nous autorise l'émission directe et immédiate des titres exécutoires sans l'intervention d'un juge, ce qui explique l'importance de la part des créances compromises par rapport à l'encours total.

Le risque est évalué dossier par dossier. L'encours douteux au 31 décembre est couvert par des provisions à hauteur de 73%. Les intérêts et les frais générés par l'encours douteux lors de l'appel d'échéances, sont enregistrés en créances douteuses à l'actif du bilan et provisionnés à 100%.

Les créances irrécouvrables sont provisionnées à 100% et présentées au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Elles sont admises en non-valeur par délibération et enregistrées en pertes exceptionnelles sur l'exercice.

2.2. Risque de "marché"

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés auxquels la CCMA n'est pas soumise.

Toutefois, l'activité des prêts sur gages la soumet aux risques de variation du cours de l'or. En effet, un effondrement du cours pourrait entrainer des impayés en raison des pertes probables lors des ventes aux enchères. Néanmoins, ces pertes seraient entièrement couvertes par le commissaire-priseur sauf dérogation expresse du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le montant prêté au gramme d'or est mis à jour régulièrement en fonction des fluctuations du cours de l'or.

2.3. Risque de liquidité et de financement

De par la loi de 92-518 du 15 juin 1992, la Mairie de la ville d'Avignon garantit la totalité des dettes financières de la CCMA. Au cours de cet exercice l'encours de la dette interbancaire passe en dessous de 0.5% du bilan.

Aucun emprunt dit "toxique" n'a été souscrit par l'établissement.

2.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change

Aucun instrument financier n'est utilisé dans le cadre d'une relation de couverture.

2.5. Risques opérationnels

Conformément à la réglementation bancaire la CCMA est soumise au respect des ratios "COREP". Le risque opérationnel est pris en compte par le service de contrôle des risques dans le cadre du contrôle permanent.

2.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

	N-1	Année N
DOTATION INITIALE	915	915
EXCEDENTS CAPITALISÉS	7 802	7 776
BONIS PRESCRITS	612	640
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	0	2
CAPITAL SOUSCRIT	**9329**	**9 333**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9	9
PROVISIONS RESERVES	5	5
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	110	110
PROVISIONS REGLEMENTEES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	3	0
PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	**9456**	**9457**

À compter de cet exercice la subvention d'équipement auparavant inscrite en « provisions réglementées, subventions d'investissement » est regroupée au poste de "Capital souscrit" à l'identique de la comptabilité publique.

Ratios réglementaires au 31 décembre :

	2022	2021
Coussin de conservation de fonds propres (dont coussin contracyclique)	757 826 €	728 005€
Ratio Levier	24,14%	24,03%
Ratio C.E.T. 1	30,81%	31,99%
Ratio N.S.F.R.	144%	-
Ratio de Liquidité	154%	182,07%

2.7. Le risque de non-conformité :

Le responsable de la conformité vérifie si les exigences réglementaires applicables sont respectées, ainsi que la clarté de l'information délivrée à la clientèle et la conformité des produits et services commercialisés par l'établissement.

3.1. Produits et Charges d'intérêts

	2022		2021	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Sur opérations avec les établissements de crédit	4	4	5	6
Sur opérations avec la clientèle	2 051	37	1 927	47

3.2. Commissions nettes

	2022			2021		
Libellés	PRODUITS	CHARGES	NETTES	PRODUITS	CHARGES	NETTES
Commissions sur prêts	474	0	474	433	0	433
Autres commissions	300	11	289	271	43	228
Totaux	**774**	**11**	**763**	**704**	**43**	**661**

3.3. Charges générales d'exploitation

	2022	2021
Frais de personnel	1 779	1 745
Autres frais	517	506
TOTAL des charges	**2 296**	**2 251**

Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire

Autres produits d'exploitation bancaire	2022	2021
Charges refacturées	64	72
Produits divers d'exploitation bancaire	54	46
Total	**118**	**118**

Autres charges d'exploitation bancaire	2022	2021
Charges sur prestation Services Financiers	3	2
Charges diverses d'exploitation bancaire	196	165
Total	**199**	**167**

3.4. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

L'actif immobilisé est amorti linéairement sur les durées réelles d'utilisation.

	2022	2021
Dotation aux amortissements	179	187
Dotation aux provisions	0	0
TOTAL des charges	**179**	**187**

3.5. Coût du risque

Le risque sur prêt personnel est évalué dossier par dossier. Le coût du risque cumule à la fois les dotations et reprises de provisions, la décote enregistrée sur les dossiers faisant l'objet d'un plan établi par une commission de surendettement ainsi que les pertes et recouvrements sur créances irrécouvrables passées en "non-valeur".

Les impayés en capital de plus de trois mois constatés sur les contrats de prêts sur gages échus sont reclassés en créances douteuses. Ils sont entièrement garantis par le commissaire-priseur et ne sont donc pas provisionnés. Seuls les intérêts non couverts (au-delà du 7e mois) sont provisionnés à 100%.

	2022		2021	
	CHARGES	***PRODUITS***	***CHARGES***	***PRODUITS***
Provisions pour créances douteuses des prêts personnels	370	226	200	197
Provisions pour créances douteuses des prêts sur Gages	72	72	42	49
Provisions pour créances douteuses des comptes à vue	45	48	21	27
Coût de la décote prêts restructurés BDF	26	0	12	2
Créances irrécouvrables passées en perte	44	44	61	61
Recouvrement exceptionnel après admission en non-valeur		0		1
Totaux	**556**	**390**	**335**	**338**

3.6. Gains ou pertes nets sur autres actifs

Pas d'opération sur cet exercice

3.7. Ventilation des produits et charges exceptionnels

	Charges exceptionnelles	***Produits exceptionnels***
Frais généraux exercices antérieurs	7	6
Charges et produits bancaires exercices antérieurs	15	0
Charges et produits exceptionnels	66	6
Décote des prêts restructurés BDF	0	0
Totaux	**88**	**12**

3.8. Impôt sur les sociétés

Dépenses globales non déductibles fiscalement :

Nous vous indiquons que l'établissement n'a pas supporté de charges au titre de l'article 39-4 du code général des impôts et que l'Établissement bénéficie d'une imposition à taux réduit autorisée par la DGFIP de Vaucluse.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est un établissement de crédit et d'aide sociale. Son agrément lui permet la gestion des fonds des personnes physiques et morales et la mise à leur disposition des moyens de paiement ainsi que la réalisation des opérations connexes, conformément à l'article L311-2 du code monétaire et financier. Elle est autorisée à octroyer des crédits aux personnes physiques ainsi qu'à des établissements publics locaux et à des associations régies par la loi de 1901. Elle détient le monopole du prêt sur gages corporels.

Elle peut en outre, réaliser toutes opérations avec les établissements de crédit.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5.1. Caisse, Banque centrale :

	Exercice N	***Exercice N - 1***
Caisse	**321**	**385**
Billets & Monnaie	321	385
Banque de France	**256**	**276**

5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

La CCMA ne détient aucun titre de transaction.

5.3. Instruments dérivés de couverture

La CCMA ne détient aucun instrument de couverture.

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La CCMA détient des parts sociales de la Société Locale d'Épargne (SLE) de la Caisse d'Épargne CEPAC pour un montant de 2,6 millions d'euros.

5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Créances sur établissements de crédit :

(en milliers d'euros)	***Exercice N***	***N - 1***
Comptes à vue Ets. de Crédits	2 422	2 774
Prêt Ets. de Crédits	0	2 000
Valeurs reçues en pension	0	0
Total	**2 422**	**4 774**

Créances sur la clientèle :

(en milliers d'euros)	***Exercice N***			***Exercice N - 1***		
	Créances brutes	***Provisions & décote***	***Créances Nettes***	***Créances brutes***	***Provisions & décote***	***Créances Nettes***
Prêts personnels	15 783	52	15 730	14 836	52	14 784
Prêts sur gages	9 845	0	9 845	8 875	0	8 875
Découverts bancaires	74	0	74	0	0	0
Créances douteuses en capital	478	0	478	976	695	281
Créances rattachées (Saines + douteuses)	1 111	776	334	491	67	424
Paiement à imputer ou à régulariser - CARTES BLEUES	82	82	0	35	0	35
CREANCES / CLIENTELE	**27 374**	**911**	**26 463**	**25 213**	**814**	**24 399**

Créances douteuses : Les créances douteuses sont inscrites nettes de provisions à l'actif du bilan.

5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

Créances faisant l'objet d'un plan établi par une commission de surendettement : Ces emplois sont reclassés nets de décote à l'actif du bilan dans une sous-catégorie de l'encours sain.
La décote constatée au jour du plan est enregistrée en coût du risque.
Cette décote est réintégrée sur la durée de vie de la créance dans la marge d'intérêt. Lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances prévues, les emplois concernés sont déclassés en encours douteux compromis dès le premier incident. La décote résiduelle est alors reprise pour être remplacée par une provision pour créance douteuse.

5.7. Emprunts et dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon peut financer une partie de son activité au moyen d'emprunts interbancaires à taux amortis sur une durée moyenne de 5 ans. Cependant, la dette au 31 décembre correspond uniquement à des emprunts pour investissements.

Établissements de crédit

	Exercice N	***Exercice N-1***
Comptes & Emprunts Ets. de Crédit	104	144
Valeurs données en pension	0	0
Dettes rattachées	1	1
Total	**105**	**145**

Clientèle :

	Exercice N	***Exercice N-1***
Comptes ordinaires créditeurs	10 861	10 586
Comptes sur livrets	7 517	7 595
Comptes créditeurs à terme	4 132	4 780
Bons de caisse	357	357
Dettes rattachées	11	15
Autres sommes dues	395	0
Total	**23 273**	**23 333**

Le poste "Autres sommes dues" anciennement inscrit en compte de régularisation PASSIF est inscrit à compter de cet exercice en complément du poste des opérations avec la clientèle.

5.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Néant – Aucun titre ni obligation ne sont détenus par la CCMA

5.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les Bons de Caisse historiquement inscrits dans la rubrique des « Dettes représentées par un titre » sont détenus par les clients du Crédit Municipal au même titre que les comptes créditeurs et les comptes d'épargne à régime spécial. Faisant partie des opérations avec la clientèle conformément à la réglementation, les bons de caisse constituent des fonds reçus du public au sens du L. 312-2 du COMOFI. Par conséquent, à compter de l'arrêté 2017, l'encours « Bons de Caisses » est inclus au poste des opérations avec la clientèle. L'établissement a décidé d'arrêter la distribution des bons de caisse à compter de 2020 mais les clients détenteurs peuvent renouveler ceux qu'ils détiennent et arrivent à échéance dans les mois et années à venir.

5.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

	Opérations de l'exercice
Paiement des acomptes	0
Montant de l'IS. Exercice en cours	1
Solde de l'Impôt sur les Sociétés à récupérer	**0**

5.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers :

ACTIF	***Exercice N***	***Exercice N-1***
Autres actifs	**26**	**23**
Dépôt Cartes Bleues	25,8	22.5
Dépôts et cautionnements	0,3	0.3
Comptes de règlements	0,0	0
Comptes de régularisation	**212**	**108**
Comptes d'encaissement et transfert	13	8
Produits à recevoir	70	60
Charges constatées d'avance	129	40
Autres comptes de régularisation	0,0	0

PASSIF	***Exercice N***	***Exercice N-1***
Autres passifs	**118**	**111**
Dépôts de garantie	0	0
Créditeurs divers	85	78
Créanciers divers	33	33
Comptes de régularisation	**309**	**546**
Produits constatés d'avance	290	253
Charges à payer	12	0
Autres comptes de régularisation	0	5
Autres sommes dues	7	288

5.12. Immobilisations corporelles et incorporelles amorties :

	Valeurs brutes en début d'exercice	*Augmentations Achats ou virements de poste à poste*	*Diminutions Ventes ou Virements de poste à poste*	***Valeurs Brutes à la fin de l'exercice***	*Amortissements et Provisions en fin de l'exercice*	*Valeurs Nettes à la fin de l'exercice N*
Logiciels	***183.5***	*20.16*	*0*	***204***	*188*	*15*
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**184**	**27**	**0**	**211**	**188**	**15**
Construction sur sol propre	***1830***	*0*	*0*	**1 830**	1 358	*473*
Agencements & Installations	***994***	*61*	*0*	**1 055**	*797*	*258*
Installation technique, Matériel & Outillage	***584***	*3*	*0*	**587**	*521*	*66*
Installation générale (Sol autrui)	***385***	*0*	*0*	**385**	*325*	*60*
Matériel de transport	***78***	*0*	*0*	**78**	*78*	*0*
Matériel de bureau et Informatique	***421***	*6*	*0*	**427**	*367*	*60*
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 293**	**96**	**0**	**4 572**	**3 445**	**916**

5.13. Ventilation de l'actif et passif des capitaux financiers par échéance restant à courir :

Interbancaires	***À vue***	***12 mois***	***24 mois***	***48 mois***	***60 MOIS***	***+ de 60 MOIS***
Actifs financiers	3 587	12 966	2 685	4 227	4 199	3 826
Passifs financiers	18 390	3 331	42	1 193	26	0

5.14. Capitaux propres

En tant qu'Établissements Publics Administratifs, les Caisses de Crédit Municipal ne peuvent augmenter leurs capitaux propres que par la capitalisation de leurs excédents.
Cette décision annuelle est engagée par délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance (voir le point 2.6 de la présente annexe).

5.15. Couverture en besoin de liquidité

Compte tenu des obligations réglementaires, de la constitution d'un coussin de liquidité et du plafonnement des entrées de trésorerie, la CCM d'Avignon dépose des fonds en Banque de France afin de constituer de la liquidité qualifiée de haute qualité. Le CMA déclare un ratio de liquidité au-delà de 100% (voir le point 2.6 du présent document).

6. REMUNERATIONS, AVANTAGES et SITUATION AU PERSONNEL

6.1. Charges de personnel de la période :

	2022	2021
Salaires	**1 171**	**1 143**
Charges sociales	**458**	**451**
- dont prestations sociales	28	31
Impôts taxes et versements assimilés	**150**	**151**
CHARGES DE PERSONNEL	**1 779**	**1 745**

6.2. Effectif fin de période

	SITUATION AU 31/12/2022		*SITUATION AU 31/12/2021*	
	Total	***EQPT***	***Total***	***EQPT***
Fonctionnaires	27	26,3	27	26.60
Contractuels	3	3	3	3
Apprentis	0	0	0	0
TOTAL	**30**	**29,3**	**30**	**29.60**

6.3. Autres avantages sociaux

Les rémunérations des agents sont strictement encadrées par le statut de la Fonction Publique Territoriale. Le personnel perçoit un traitement indiciaire ainsi que des rémunérations accessoires variables mais dans un cadre restreint.
Les rémunérations des agents commerciaux ne connaissent que des différences minimes entre elles.
Les activités du personnel n'ont aucune incidence significative sur le profil risque de l'entreprise au sens de l'article 277 XI de l'arrêté du 3 novembre 2014.

6.4. Rémunérations du dirigeant

La rémunération et les indemnités accessoires du Directeur sont fixes et décidées par l'organe délibérant en fonction des textes en vigueur applicables aux emplois de direction dans la fonction publique territoriale.

6.5. Rémunérations variables complémentaires

Conformément aux textes réglementant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux (RIFSEEP), une part variable peut être attribuée au personnel à l'issue de l'entretien professionnel d'évaluation.

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

7.1. Engagements de garantie reçus

Les engagements de garantie comprennent le montant des prêts assurés par la CEGC et la valeur estimée des gages nantis.

7.2. Engagements de financement donnés

Ce poste enregistre la part non utilisée des découverts bancaires autorisés par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon au profit de sa clientèle de particuliers.

8. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture des comptes n'a d'impact sur les comptes de l'exercice 2022 publiés.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. Honoraires Commissariat aux Comptes

Montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

- Les honoraires facturés en 2022 au titre du contrôle légal des comptes sont de **10 K€** ttc.

9.2. Les comptes inactifs

Dans le cadre de nos obligations, Loi dite Loi Eckert n°2014-617, nous devons publier annuellement le nombre de comptes inactifs tenus dans nos livres, le montant total des avoirs inscrits sur ces comptes, ainsi que le nombre de comptes et avoirs transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations.
Comptes inactifs et montant des avoirs et dépôts au sens de la loi Eckert[4] de l'exercice 2022 **:**

- Aucun compte inactif n'a été transféré à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'année 2022.
- Comptes inactifs et montant, dans nos livres au 31/12/2022 : **77** comptes – montant **8 890** Euros

[4] Sont considérés comme comptes bancaires inactifs au sens de la Loi Eckert les comptes bancaires n'ayant fait l'objet d'aucune opération (hors inscription d'intérêts et débit par l'établissement teneur de compte de frais et commissions de toute nature) à l'issue d'une période de douze mois et ceux pour lesquels le titulaire desdits comptes ne s'est pas manifesté sous quelque forme que ce soit au cours de la même période.

9.3. Les indicateurs clés conformément aux exigences de communication financière (KM1, art. 447)

Indicateurs clés (KM1, Art. 447) **En milliers d'euros**		**31/12/2022**
Fonds propres disponibles (montants)		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	9 338
2	Fonds propres de catégorie 1	9 338
3	Fonds propres totaux	9 338
Montants d'exposition pondérés		
4	Montant total d'exposition au risque	30 313
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	30.81%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	30.81%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	30.81%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	-
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	-
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	-
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	2.5%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0%
11	**Exigence globale de coussin (%)**	2.5%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10.5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	0,00%
Ratio de levier		
13	Mesure de l'exposition totale (Bilan & hors bilan)	38 686
14	Ratio de levier (%)	**24.14%**
Ratio de couverture des besoins de liquidité		
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	455
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	1 182
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 568
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	**295**
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	**154%**
Ratio de financement stable net		
18	Financement stable disponible total	20 892
19	Financement stable requis total	14 488
20	Ratio NSFR (%)	**144.20%**

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

154

ACTION CULTURELLE : ACTION CULTURELLE - APPELS A PROJETS CULTURELS - Attribution de subventions - Saison 2023-2024

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération en date du 23 mars 2016, le Conseil municipal a décidé de lancer des Appels à Projets culturels et artistiques afin de permettre aux associations non conventionnées d'être soutenues par la Ville dans leurs projets de création et de diffusion culturelle quel que soit le domaine d'intervention et l'esthétique, et de favoriser l'innovation.

Ce dispositif permet chaque année de soutenir entre 60 et 80 projets. Le montant maximum alloué dans ce cadre s'élève à 7.000 €.

Pour la saison 2023-2024, les Appels à Projets suivants ont été lancés:
- Spectacle Vivant
- Arts Visuels et Ecritures
- Culture Provençale

Trois autres appels à projets concernent le QUARTET+ qui est un dispositif de mise à disposition de lieux patrimoniaux pour des expositions, "Plateau" qui concerne les demandes en vue de représentations à la salle Benoit XII et "Résidence" pour des résidences spectacle vivant à la salle Benoît XII.

Pour la saison 2023-2024, 76 dossiers ont été déposés soit 53 pour le Spectacle Vivant 16 pour les Arts Visuels et Ecriture, 7 pour la Culture Provençale.

Sur ces XXX dossiers, XX ont été déclarés irrecevables car ne remplissant pas les critères d'éligibilité établis.

Après l'examen de l'ensemble des dossiers en commission ad hoc, au regard des objectifs culturels de la majorité municipale et des critères définis dans le préambule de l'appel à projets, XX dossiers ont été retenus par la commission ad hoc pour un montant total de XXXX €.

XX structures nouvelles qui ne l'avaient pas été l'année dernière seront soutenus pour cette saison.

Voir trouverez en annexe le tableau et les montants proposés.

Ces projets doivent contribuer à favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre, les pratiques artistiques, le développement culturel et contribuer au rayonnement de notre Ville avec une montée en charge progressive dans le cadre du programme Terre de culture 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la délibération cadre fixant les objectifs de la politique culturelle de la Ville d'Avignon en date du 23 mars 2016
Vu la délibération instittuant un dispositf d'Appels A Projets pour l'attribution des subventions aux associations cutlurelels non conventionnées en date du 27 décembre 2019
Vu la délibération du 24 avril 2021 fixant ls objectifs du programme TERRE DE CULTURE 2025, Plan pluriannuel d'actions culturelles en cours de déploiement (2021-2025)

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCORDE à XXX associations culturelles non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de XXXXXXXXXXX €
IMPUTE la dépense au chapitre 65 du budget principal,
AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

155

ACTION CULTURELLE : ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES : Établissement de conventions financières 2023.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La règlementation prévoit que pour les associations percevant une subvention d'un montant égal ou supérieur à 23.000 €, une convention doit être signée entre l'association et la collectivité. Cependant, il n'est pas obligatoire de bénéficier d'un financement d'un montant égal ou supérieur pour être conventionné.

Afin de réaffirmer son engagement auprès des acteurs culturels oeuvrant sur son territoire, la Ville d'Avignon a conclu des conventions d'objectifs culturels prévues en général pour une période de trois ans. En parallèle à ces conventions d'objectifs, la Ville signe des conventions financières qui les complètent et précisent chaque année le montant alloué, respectant, par là, la règle de l'annualité budgétaire et permettant de dimensionner le montant des subventions en fonction des actions réalisées chaque année.

Des acomptes ont été votés lors du Conseil municipal du 17 décembre 2022 en faveur des associations conventionnées.

Compte tenu des actions réalisées en 2022 et des projets programmés en 2023, il vous est proposé, pour cette année, d'adopter le principe de la signature de ces conventions financières avec les associations conventionnées suivantes et d'en adopter les montants pour une somme totale de 3 840 157 €.

Les acomptes versés en début d'année viendront en déduction de ces sommes.

Pour ce qui concernne l'association La Boite, qui organise le Frames festival, il était prévu initialement de lui allouer 20 000 €. En raison de l'annulation de la manifestation 2023, de son report en 2024 avec une envergure plus importante et du maintien de ses autres activités en 2023 notamment de résidences de création et de soutien à la diffusion, il vous est proposé de ne pas verser de solde, l'acompte attribué par délibération du 17 décembre 2022 devenant le montant total de la subvention.

Par ailleurs, l'association Maison Jean VILAR reçoit deux subventions, l'une pour ses activités et son fonctionnement général, l'autre au titre de la compensation du salaire du personnel municipal mis à disposition. L'augmentation par rapport à l'année 2022 s'explique par une augmentation indiciaire et une promotion de l'agent.

BP 2023 Associations conventionnées montant

Lieux permanents Arts Vivants

	Subventions 2021	Subventions 2022	Subventions 2023	Acomptes 2023	Soldes 2023
Agence de Fabrication Perpétuelle (Transversal)	5 500 €	7 000 €	7 000 €	3500 €	3 500 €
Théâtre du Balcon	113 222 €	113 222 €	113 222 €	56 611 €	56 611 €
Théâtre du Chêne Noir	214 965 €	214 965 €	214 965 €	107 483 €	107 482 €
Théâtre du Chien Qui Fume	112 200 €	112 200 €	112 200 €	56 100 €	56 100 €
Théâtre des Halles Cie A TIMAR	192 780 €	192 780 €	192 780 €	96 390 €	96 390 €
Ass Eveil Artistique - Le Totem	81 600 €	81 600 €	81 600 €	48 800 €	48 800 €
Nouvelle Cie d'Avignon André Bénédetto, Théâtre des Carmes	102 000 €	102 000 €	102 000 €	51 000 €	51 000 €
La Factory (Théâtre de l'Oulle, salle Tomasi)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Mise en Scène, L'Entrepôt	40 800€	40 800 €	40 800 €	20 400 €	20 400 €
Danse Association (Théâtre Golovine)	28 560 €	28 560 €	28 560 €	14 280 €	14 280 €
CDCN Les Hivernales	71 400 €	71 400 €	71 400 €	35 700 €	35 700 €
AJMI	30 600 €	30 600 €	30 600 €	15 300 €	15 300 €

Lieux permanents Arts Plastiques et Ecriture

	Subventions 2021	Subventions 2022	Subventions 2023	Acomptes 2023	Soldes 2023

Collection Lambert à Avignon	581 400 €	581 400 €	581 400 €	290 700 €	290 700 €
Poésie dans la Cité	10 200 €	10 200 €	10 200 €	5 100 €	5 100 €
Asso. Jean Vilar - AC&P	20 400 €	20 400 €	20 400 €	10 200 €	10 200 €
Asso. Jean Vilar - Autre		43 000 €	46 500 €	- €	46 500 €

Festivals/ Evènements ponctuels

	Subventions 2021	Subventions 2022	Subventions 2023	Acomptes 2023	Soldes 2023
Avignon Festival et Cies AFC (OFF)	15 300 €	15 300 €	15 300 €	7 650 €	7 650 €
Amis du théâtre populaire (ATP)	10 200 €	10 200 €	10 200 €	5 100 €	5 100 €
La Boite Frames	9 000 €	10 000€	**20 000 €**	10 000 €	- €
Les Petites Formes de Montfavet	7 000 €	7 000 €	7 000 €	3 500 €	3 500 €
Le Sonograf /L'Echo des Riffs	7 000 €	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Résonance	20 000 €	25 500 €	25 500 €	12 750 €	12 750 €
Tremplin Jazz	10 000 €	38 250 €	38 250 €	19 125 €	19 125 €
Musique Baroque en Avigon	20 400 €	20 400 €	20 400 €	10 200 €	10 200 €
Musique Sacrée en Avignon	15 300 €	15 300 €	15 300 €	7 650 €	7 650 €
Parcours de l'Art	22 440 €	22 440 €	22 400 €	11 220 €	11 220 €
DeraÏdenz	AAP	AAP	7 000 €	3 500 €	3 500 €
ID'ILE	/	/	80 000 €	40 000 €	40 000 €

Autres

	Subventions 2021	Subventions 2022	Subventions 2023	Acomptes 2023	Soldes 2023
ONAP	612 000 €	612 000 €	612 000 €	306 000 €	306 000 €
ISTS	146 880 €	146 880 €	146 880 €	73 440 €	73 440 €

La Portée de Tous	7 000€	7 000€	7 000€	3 500 €	3 500 €
Echo musical de Montfavet	86 700 €	86 700 €	86 700 €	43 350 €	43 350 €
Compagnons des Côtes du Rhône	20 000€	47 940€	47 940€	23 970 €	23 970 €
TOTAL des subventions:	2 624 847 €	2 755 037 €	3 840 157 €	1 901 829 €	1 938 328 €

Soit un total de : 3 840 157 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000 - 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les conventions financières pour l'année 2023, en annexe de la présente délibération, à intervenir avec les associations figurant dans le tableau ci-dessus,
- ACCORDE les subventions pour les montants fixés dans les conventions,
- IMPUTE la dépense de 3 840 157 € au chapitre 65 du budget principal de la Ville,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions et toutes pièces à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Agence de Fabrication Perpétuelle

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET

L'Association Agence de Fabrication Perpétuelle, sise 10, rue d'Amphoux, 84000 AVIGNON, représentée par sa Présidente, Madame Laure REYNAUD,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière pour 2022, allouant une subvention de 7 000 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 7 000€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023, soit 3 500€ sera versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 3 500€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1, au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'une négociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon, PerpétuelleLe Maire,	Pour l'Association Agence de Fabrication La Présidente,
Cécile HELLE	Laure REYNAUD

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Jazz et Musique Improvisée

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET

L'Association JAZZ ET MUSIQUE IMPROVISÉE (AJMI), sise 4 rue des Escaliers Sainte Anne, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Bernard CORON,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs liant l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la Département de Vaucluse, la Ville d'Avignon et l'association JAZZ ET MUSIQUE IMPROVISÉE (AJMI) pour les années 2022, 2023,2024 et 2025, permettant un maintien du label « Scène de musiques actuelles »,

Considérant la contribution de l'association AJMI au rayonnement culturel de la Ville en réalisant une programmation musicale en saison et au mois de juillet ; en réservant une place particulière aux talents émergents ; en contribuant à la découverte de talents du jazz et des musiques improvisées ; en soutenant la création et en renforçant ses actions d'éducation artistique et culturelle en étroite collaboration avec les structures associatives, sociales et culturelles du territoire ; en développant des actions de sensibilisation en faveur des jeunes publics ; en pratiquant une politique tarifaire favorisant l'accessibilité des jeunes et des publics défavorisés ; en nouant des partenariats avec le Conservatoire à Rayonnement Régional.

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 30 600 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 30 600€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 15 300€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 15 300€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1, au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'une négociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association AJMI
Le Président,

Bernard CORON

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Les Amis du Théâtre Populaire

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération 24 juin 2023,

D'une part,

ET

L'Association Les Amis du Théâtre Populaire (Les ATP), sise BP 30005, 84004 Avignon Cedex 1, représentée par sa Présidente, Madame Bernadette REY-FLAUD ALPHANDÉRY,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 10 200 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 10 200€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 5 100€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 5 100€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1, au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'une négociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon, Le Maire,	Pour l'Association Les ATP La Présidente,
Cécile HELLE	Bernadette REY-FLAUD ALPHANDÉRY

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Avignon Festival et Compagnies

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET

L'Association AVIGNON FESTIVAL ET COMPAGNIES (AF&C), sise 24 boulevard Saint-Michel, 84000 AVIGNON, représentée par ses Co-Présidents, Monsieur Harold DAVID et Monsieur Laurent DOMINGOS,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 15 300 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 15 300€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 7 650€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 7 650€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'une négociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,
Cécile HELLE

Pour l'Association AF&C,
Les Co-Présidents,
Harold DAVID et Laurent DOMINGOS,

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association CDCN Les Hivernales

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET

L'Association CDCN Les Hivernales, sise 18 rue Guillaume Puy, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Monsieur Pascal DELICHÈRE,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 29 juin 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 71 400€,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 71 400€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 35 700€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 35 700€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association CDCN Les Hivernales,
Le Président,

Pascal DELICHÈRE

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Collection Lambert en Avignon

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Collection Lambert en Avignon, sise Hôtel de Caumont, 5 rue Violette, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Jean-Luc CHOPLIN,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention triennale d'objectifs qui a lié la Ville d'Avignon et l'association Collection Lambert pour les années 2015, 2016 et 2017, approuvée par délibération en date du 17 février 2015,

Vu les subventions allouées pour 2022 par l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Département de Vaucluse,

Considérant la contribution de l'association Collection Lambert au rayonnement culturel de la Ville en matière d'art contemporain en présentant de façon permanente une partie de la collection d'Yvon LAMBERT et des expositions temporaires de prestige, en contribuant à la sensibilisation des publics et notamment à la formation dujeune public par des actions de médiation et des ateliers individuels ou scolaires, en développant des partenariats nationaux et internationaux ; en participant à des coproductions et des échanges avec des acteurs culturels comme le Festival d'Avignon et l'École supérieure d'art d'Avignon,

Considérant la volonté de la Ville de maintenir son soutien au projet porté par la Collection Lambert pour 2023 dans les mêmes termes et objectifs que définis dans les conventions précitées, au vu de la programmation annoncée,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 581 400€,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 581 400€, pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 290 700€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 290 700€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'une négociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon, Le Maire,	Pour l'Association Collection Lambert en Avignon, Le Président,
Cécile HELLE	Jean-Luc CHOPLIN

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Les Compagnons des Côtes du Rhône

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Les Compagnons des Côtes du Rhône, sise Rue Ferruce - Châtelet du Pont d'Avignon, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Monsieur David BÉRARD,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 47 940€,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 47 940 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 23 970 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 23 970 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville,

Le Maire
Cécile HELLE

Pour l'Association Les Compagnons des Côtes du Rhône,
Le Président,
David BÉRARD

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Danse Association

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Danse Association, sise 1 bis rue Sainte Catherine, 84000 AVIGNON, représentée par sa Présidente, Madame Alexandra PERFEZOU,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 28 560 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 28 560€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 14 280€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 14 280€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Danse Association,
La Présidente,

Alexandra PERFEZOU

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Danse Déraïdenz

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Déraïdenz, sise 2155 Chemin de la Barthelasse, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Monsieur Marc BILLY,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 17 décembre 2022,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 7000€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 3 500 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 3 500 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1, au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Déraïdenz,
Le Président,

Marc BILLY

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Écho Musical de Montfavet

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Écho Musical de Montfavet, sise Place Marcel Laty, 84140 MONTFAVET, représentée par sa Présidente, Madame Amélie RICARD,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 86 700 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 86 700 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 43 350 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 43 350 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'une négociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon, Le Maire,	Pour l'Association Écho Musical de Montfavet La Présidente,
Cécile HELLE	Amélie RICARD

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Eveil Artistique (Totem)

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association ÉVEIL ARTISTIQUE, sise 20 avenue Monclar, 84000 AVIGNON, représentée par sa Présidente, Françoise FAUCHER,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs liant l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la Département de Vaucluse, la Ville d'Avignon et l'association EVEIL ARTISTIQUE pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021,

Considérant la démarche engagée par l'association visant à conserver son appellation « Scène conventionnée d'Intérêt National, Art, Enfance, Jeunesse » auprès du Ministère de la Culture,

Considérant la contribution de l'association ÉVEIL ARTISTIQUE au rayonnement culturel de la Ville en réalisant une programmation jeune public en saison et au mois de juillet ; en réservant une place particulière aux compagnies émergentes ; en soutenant la création et en renforçant ses actions d'éducation artistique et culturelle en étroite collaboration avec les structures associatives, sociales et culturelles du territoire ; en pratiquant une politique tarifaire favorisant l'accessibilité des jeunes et des publics défavorisés ; en nouant des partenariats avec le d'autres structures culturelles du territoire,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 81 600 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 81 600 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 40 800 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 40 800 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'une négociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Eveil Artistique,
La Présidente,

Françoise FAUCHER

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIÈRE 2023

Ville d'Avignon / Association de Gestion du Festival d'Avignon

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

***ET**

L'Association de GESTION DU FESTIVAL D'AVIGNON, sise Cloître Saint Louis, 20 rue du Portail Boquier, 84000 AVIGNON, représentée par sa Présidente, Françoise NYSSEN,

D'autre part,

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville ainsi qu'à ses autres partenaires institutionnels approuvée par délibération en date du 24 avril 2019 et son avenant de prolongation approuvé par délibération du 29 avril 2023,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde à l'association une subvention de 949 620€ en fonctionnement et de 75 000€ en investissement pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur la subvention de fonctionnement 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 474 810€ a été versé au premier semestre. Le solde d'un montant de 474 810€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au second semestre.

La subvention d'investissement de 75 000€ sera versée après réception d'un compte d'emploi de la subvention d'investissement 2022.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dansl'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'une négociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Pour le Maire, par délégation,

Le Premier adjoint,
Claude NAHOUM

Pour l'Association de
Gestion du Festival d'Avignon,

La Présidente,
Françoise NYSSEN

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Idylle

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Idylle, sise 25 rue Limas, 84000 AVIGNON, représentée par sa Présidente, Madame Pauline SALTARELLI,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 17 décembre 2022,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 80 000 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 40 000 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 40 000 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1, au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Idylle,
La Présidente,

Pauline SALTARELLI

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association ISTS

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Institut Supérieur des Techniques du Spectacle (ISTS), dont le siège social est situé 20, rue Portail Boquier, 84000 Avignon, représentée par son Président Emmanuel ETHIS,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 26 juin 2019,

Considérant la volonté de la Ville de maintenir son soutien au projet porté par l'ISTS pour 2023 dans les mêmes termes et objectifs que définis dans la convention précitée,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 146 800 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 146 880€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 73 440€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 73 440€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association ISTS
Le Président,

Emmanuel ETHIS

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association La FACTORY

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association LA FACTORY, dont le siège social est situé 19 Place Crillon, 84000 Avignon, représentée par son Président Laurent ROCHUT,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 10 000 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 10 000€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 5 000€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 5 000€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association La Factory
Le Président,

Laurent ROCHUT

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association La Portée de Tous

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association LA PORTÉE DE TOUS, dont le siège social est situé rue du Tambour d'Arcole à Avignon, représentée par son Président, Monsieur Théo BONNERUE,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 24 Avril 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 7 000€,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 30 juin 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 7 000€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 3 500€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 3 500€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon, Le Maire,	Pour l'Association La Portée de Tous Le Président,
Cécile HELLE	Théo BONNERUE

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Le Sonograf'

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'association Le Sonograf', dont le siège social est situé ZA La Cigalière - 84250 Le Thor, représentée par son Président, Monsieur Sélim CHIKH,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 30 000 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 30 000€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 15 000€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 15 000€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Le Sonograf'
Le Président,

Sélim CHIKH

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Les Petites Formes de Montfavet

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Les Petites Formes de Montfavet, dont le siège social est situé 285, Cours Cardinal Bertrand, 84140 MONTFAVET, représentée par son Président, Monsieur Pierre CLERGIRONNET,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 7 000 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 7 000 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 3 500 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 3 500 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon, Le Maire,	Pour l'Association Les Petites Formes de Montfavet Le Président,
Cécile HELLE	Pierre CLERGIRONNET

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Jean VILAR

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association JEAN VILAR, sise 8 rue de Mons, Montée Paul Puaux, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Didier DESCHAMPS,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention triennale d'objectifs qui a lié la Ville d'Avignon, la Bibliothèque Nationale de France et l'association Jean VILAR pour les années 2015, 2016 et 2017 approuvée par délibération en date du 24 avril 2014 et l'avenant prorogeant la convention dans les mêmes termes pour l'année 2018 par délibération du 28 mars 2018,

Vu les subventions allouées pour 2022 par l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Département de Vaucluse,

Considérant la contribution de l'association Jean VILAR au rayonnement culturel de la Ville en maintenant l'existence d'un lieu permanent rendant hommage et rappelant l'œuvre du fondateur du Festival d'Avignon, directeur du Théâtre National Populaire, sa contribution à l'éducation populaire, en permettant la connaissance de la pratique artistique théâtrale et des arts vivants, en conservant l'histoire de la décentralisation

culturelle, en conservant la mémoire des éditions successives des festivals, en assurant la conservation patrimoniale de la mémoire de Jean Vilar et notamment des costumes, en présentant des expositions artistiques et/ou didactiques, en développant des partenariats locaux, régionaux, nationaux et internationaux ; en nouant des collaborations avec des acteurs culturels comme la Bibliothèque Nationale de France et son antenne du département des arts du spectacle, le Festival d'Avignon, le CDCN Les Hivernales, les ATP, le Parcours de l'art, Le Festival C'est Pas du Luxe ! La Semaine italienne et les théâtres permanents, en accueillant la librairie du festival, des projections et des rencontres, et par son soutien aux professionnels du théâtre,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 63 400€, réparti de la façon suivante :
20 400 € sur le compte 65748
46 500 € sur le compte 65748-3

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 63 400 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 s'élevant à 10 200 € € a été versé cours du premier semestre sur le compte 65 748. Le solde d'un montant de 53 200 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre de la façon suivante :
10 200 € sur le compte 65748
46 500 € sur le compte 65748-3

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Jean Vilar,
Le Président,

Didier DESCHAMPS

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Mises en Scène

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET

L'Association MISES EN SCÈNE, sise 1 rue de Bône, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre BURLET,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 40 800 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 40 800€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 20 400€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 20 400€ versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon, Le Maire,	Pour l'Association Mises en Scène, Le Président,
Cécile HELLE	Jean-Pierre BURLET

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Musique Baroque en Avignon

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Musique Baroque en Avignon, sise 28 Place des Corps Saints, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Monsieur Robert DEWULF,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 20 400 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 20 400 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 10 200 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 10 200 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon, en Avignon,Le Maire,	Pour l'Association Musique Baroque Le Président,
Cécile HELLE	Robert DEWULF

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Musique Sacrée en Avignon

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Musique Sacrée en Avignon, sise 49 Ter rue du Portail Magnanen, 84004 AVIGNON Cedex 1, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle CHAUVALON,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 15 300 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 30 juin 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 15 300€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 7 650€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 7 650€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon, en Avignon,Le Maire,	Pour l'Association Musique Sacrée La Présidente,
Cécile HELLE	Isabelle CHAUVALON

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Musique Sacrée en Avignon

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET

L'Association Nouvelle Compagnie d'Avignon, sise 6 place des Carmes, 84000 AVIGNON, représentée par sa Présidente, Madame Pascale BENEDETTO,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 30 juin 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 102 000€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2022 représentant 50% de la subvention 2022, soit 51 000€ a déjà été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 51 000€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,
Cécile HELLE

Nouvelle Compagnie d'Avignon
La Présidente,
Pascale BENEDETTO

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Orchestre National Avignon Provence (ONAP)

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET

L'Association ONAP, sise 258 Chemin des Rémouleurs, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Georges BEL,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs qui a lié la Ville d'Avignon, L'État, La Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département de Vaucluse, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et l'association Orchestre de Région Avignon Provence (ORAP) Provence pour les années 2015, 2016 et 2017, approuvée par délibération en date du 17 décembre 2014,

Considérant les discussions engagées entre les partenaires précités afin que la convention d'objectifs soit renouvelée, l'orchestre ayant obtenu le label d'orchestre national qu'il a sollicité, devenant ainsi Orchestre National Avignon (ONAP) depuis novembre 2020.

Vu les subventions allouées pour 2022 par l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département de Vaucluse et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,

Considérant la contribution de l'association Orchestre National Avignon Provence (ONAP) au rayonnement culturel de la Ville par la programmation d'une saison de concerts et la présence d'un orchestre permanent ; en permettant la découverte de la musique contemporaine et des airs du répertoire, en suscitant des créations, en recherchant le label d'orchestre national, en œuvrant à la médiation culturelle, à la sensibilisation de tous les publics y compris les publics en difficulté,

Considérant la volonté de la Ville de maintenir son soutien au projet porté par l'Orchestre National Avignon Provence (ONAP) pour 2023 dans les mêmes termes et objectifs que définis dans la convention portant sur les années 2015, 2016, 2017 au vu de la programmation annoncée,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 612 000 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 30 juin 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 612 000 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 306 000 € sera versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 306 000 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,
Cécile HELLE

Pour l'Association ONAP,
Le Président,
Georges BEL

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Parcours de l'Art

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Parcours de l'Art sise 69, rue de la Bonneterie, 84000 AVIGNON représentée par sa représentante légale, Mme Julie CHARRIER,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 22 440 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 22 440€ pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 11 220€ a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 11 220€ sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Parcours de l'Art
Représentante légale,

Julie CHARRIER

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Poésie dans la Cité

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Poésie dans la cité, sise 4-6 rue Figuière, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Monsieur Alain IGONET,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 10 200 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 10 200 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 5 100 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 5 100 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Poésie dans la Cité,
Le Président,

Alain IGONET

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Renc'Arts

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET

L'Association Renc'Arts, sise 36 Boulevard Saint Roch, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Monsieur Frédéric RANCHAIN,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 30 juin 2022,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 45 000 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant de 22 500 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 22 500 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1, au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Renc'Arts,
Le Président,

Frédéric RANCHAIN

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Résonance

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association RÉSONANCE, sise 22 rue Saint Agricol, 84000 AVIGNON, représentée par sa Présidente, Madame Marion NICOLAS,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 25 500 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 25 500 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 12 750 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 12 750 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Résonance
La Présidente,

Marion NICOLAS

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Théâtre des Halles

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Théâtre des Halles, sise 4 rue Noël Biret, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Frédéric BELMONTE,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 192 780 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 192 780 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 96 390 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 96 390 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Théâtre des Halles
Le Président,

Frédéric BELMONTE

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Théâtre du Balcon

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Théâtre du Balcon, sise 38 rue Guillaume Puy, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Monsieur André CHAMBON,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 113 222 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 113 222 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 56 611 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 56 611 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Théâtre du Balcon
Le Président,

André CHAMBON

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Théâtre du Chêne Noir

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Théâtre du Chêne Noir, sise 8 bis rue Ste Catherine, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Jean-Louis CANNAUD,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 214 965 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 214 965 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 107 483 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 107 482 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Théâtre du Chêne Noir,
Le Président,

Jean-Louis CANNAUD

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Théâtre du Chien qui Fume

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association Théâtre du Chien qui Fume, sise 75 rue des Teinturiers, 84000 AVIGNON, représentée par sa Présidente, Madame Danièle VANTAGGIOLI,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 112 200 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 112 200 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 56 100 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 56 100 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Théâtre du Chien qui Fume
La Présidente,

Danièle VANTAGGIOLI

AVIGNON
Ville d'exception

CONVENTION FINANCIERE 2023

Ville d'Avignon / Association Tremplin Jazz

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 24 juin 2023,

D'une part,

ET
L'Association TREMPLIN JAZZ, sise 15 rue Mérindol, 84000 AVIGNON, représentée par son Président, Monsieur Gilles LOUIS ELOI,

D'autre part.

Préambule

Parallèlement aux conventions d'objectifs qui sont conclues avec chaque association pour une ou plusieurs années, la Ville d'Avignon a décidé de signer des conventions financières annuelles permettant de redimensionner la dotation en fonction des actions réalisées dans l'année écoulée et des projets prévus pour l'année à venir.

Considérant la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'association à la Ville approuvée par délibération en date du 18 décembre 2021,

Considérant la convention financière de 2022, allouant une subvention de 38 250 €,

Considérant la demande de subvention formulée par l'association et son projet d'activités pour l'année 2023,

En conséquence il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'association devra transmettre à la Ville d'Avignon le compte rendu financier et le rapport d'activité de l'année précédente (2022) le 31 juillet 2023 au plus tard.

ARTICLE 2 :

La Ville d'Avignon accorde une subvention de 38 250 € pour l'année 2023 à l'association. Un acompte sur subvention 2023 représentant 50% de la subvention 2022, soit 19 125 € a été versé au cours du premier semestre. Le solde d'un montant de 19 125 € sera versé dès réception des pièces citées à l'article 1 au cours du second semestre.

ARTICLE 3 :

Ladite convention est valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 :

La présente convention pourra être modifiée par avenant, notamment dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des partenaires demanderait des prestations ou renoncerait à certaines actions prévues au programme prévisionnel.

ARTICLE 5 :

Tout litige pouvant naître de l'application de la présente convention, après échec d'unenégociation par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville d'Avignon,
Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'Association Tremplin Jazz
Le Président,

Gilles LOUIS ELOI

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

156

FINANCES : FINANCES : Admission en non-valeur des produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

L'admission en non-valeur d'une créance peut être demandée par le comptable public dès lors que celle-ci lui paraît irrécouvrable. L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'attitude de l'ordonnateur (refus d'autoriser les poursuites) ou encore dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites définis au plan local).

Le Trésorier municipal d'Avignon nous soumet, pour admission en non-valeur, un montant total de créances de 138 492.92 €.

Ces produits irrécouvrables concernent des titres de recettes émis sur exercices antérieurs du budget principal, du budget annexe de la restauration scolaire.

Le délai entre la date d'émission d'un titre par la Ville et la date de présentation en non-valeur par le comptable municipal est lié au délai de recouvrement d'un titre de recettes qui est de 4 ans à partir de sa prise en charge par celui-ci, voire aux délais concertés dans le cadre du partenariat « ordonnateur-comptable ».

La demande d'admission en non-valeur intervient après avoir épuisé toutes les possibilités dont dispose le comptable public pour recouvrer l'argent dû à la collectivité : recours amiable, lettre de rappel, actions de recouvrement forcé (saisie sur salaire, saisie par voie d'huissier de justice…).

Alors que la remise gracieuse éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de l'organisme public vis-à-vis de son débiteur. En conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables. La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise pour chaque créance le montant admis.

Contrairement à la remise gracieuse, l'admission en non-valeur ne décharge pas la responsabilité du comptable public. Le juge des comptes, à qui il appartient d'apurer définitivement les comptes, conserve le droit de forcer le comptable en recettes quand il estime que des possibilités sérieuses de recouvrement subsistent, ou peut mettre en débet le comptable s'il estime que l'irrécouvrabilité de la créance a pour origine un défaut de diligences.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29, ainsi que l'article L 1617-5 alinéa 5 et les suivants,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16/12/2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, et plus particulièrement le chapitre 3 « l'admission en non-valeur » du titre 8 consacré à l'apurement des titres de recettes,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'admission des créances en non-valeur, présentée par le comptable municipal telle qu'arrêtée pour le budget principal, sur les 2 listes en date du 21/12/22 pour un montant de 74 989.23 €, sur les 2 listes en date du 03/04/23 pour un montant de 59 698.24 € ; pour le budget annexe de la restauration scolaire , sur les 2 listes en date du 03/04/23 pour un montant de 3 805.45 € ; soit pour un montant total, tous budgets confondus, de 138 492.92 € (134 687.47 € pour le budget principal, 3 805.45 € pour le budget annexe de la restauration scolaire) ;

- **IMPUTE** la dépense considérée sur les crédits : inscrits au chapitre 65, compte 6541, exercice 2023, du budget principal pour un montant de 129 379.04 € ; inscrits au chapitre 65, compte 6542, exercice 2023, du budget principal pour un montant de 5 308.43 € ; inscrits au chapitre 65, compte 6541, exercice 2023, du budget de la restauration scolaire pour un montant de 3 508.38 € ; inscrits au chapitre 65, compte 6542, exercice 2023 du budget de la restauration scolaire pour un montant de 297.07 € ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e)délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

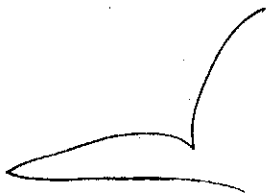
EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 21/12/2022
084005 TRES. AVIGNON MUNICIPALE
02800 - VILLE D AVIGNON

Exercice 2022
Numéro de la liste 5871390133
196 pièces présentes pour un total de 71454,02

Catégories et natures jurid	Personne physique - Inconnue	1 Pièces pour	53,60
	Personne physique - Particulier	170 Pièces pour	65 174,88
	Personne physique - Artisan Commerçant Agriculteur	2 Pièces pour	104,00
	Personne morale de droit privé - Société	19 Pièces pour	5 157,53
	Personne morale de droit privé - Association	4 Pièces pour	964,01
Catégories de produits	DIVERS	196 Pièces pour	71 454,02
Motifs de présentation	PV carence	5 Pièces pour	10 425,80
	NPAI et demande renseignement négative	15 Pièces pour	4 628,66
	PV perquisition et demande renseignement négative	3 Pièces pour	23 208,18
	Décédé et demande renseignement négative	6 Pièces pour	1 490,50
	Combinaison infructueuse d actes	135 Pièces pour	30 085,03
	RAR inférieur seuil poursuite	32 Pièces pour	1 615,85
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	55 Pièces pour	2 846,10
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	134 Pièces pour	32 922,44
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	5 Pièces pour	7 400,00
	Supérieur ou égal à 5000	2 Pièces pour	28 285,48
Exercice de P.E.C	2022	14 Pièces pour	3 326,26
	2021	110 Pièces pour	53 652,86
	2020	46 Pièces pour	9 200,87
	2019	22 Pièces pour	3 876,17
	2018	2 Pièces pour	85,86
	2017	2 Pièces pour	1 312,00

Nom du redevable	Exercice pièce	Référence	Montant resta	Motif de la présentation	Observations
A P DEMENAGEMENT	2020	T-419	136,98	Combinaison infructueuse d actes	
AARAB Farida	2021	T-2730	187,50	NPAI et demande renseignement négative	
AARAB Mimoun	2021	T-1261	600,00	PV perquisition et demande renseignement négative	
ABDAOUI Nadia	2021	T-1374	248,50	Combinaison infructueuse d actes	
ABEJLAL Yazid	2020	T-3292	120,16	Combinaison infructueuse d actes	
ADJEB Mehddine	2020	T-1787	300,00	Combinaison infructueuse d actes	
ALEZZOU Mohamad	2021	T-3817	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
B1C	2020	T-2607	216,26	Combinaison infructueuse d actes	
BADDOU BADDOU Imane	2021	T-2723	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
BAKHTAOUI Melissa	2021	T-3392	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
BEAUCOUP STORE	2021	T-3907	52,00	RAR inférieur seuil poursuite	
BELHAJ Sofiane	2021	T-3395	52,00	RAR inférieur seuil poursuite	
BELHAOU Sophie	2021	T-1320	248,50	Combinaison infructueuse d actes	
BELMICI Mohamed Amin	2020	T-2667	248,50	Combinaison infructueuse d actes	
BEN MIMOUN Rachida	2021	T-3900	52,00	RAR inférieur seuil poursuite	
BENHEDNA Nadia	2020	T-1043	92,90	RAR inférieur seuil poursuite	
BENHENNI Bryan	2021	T-2690	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
BENHSAYEN MOUTCHOU No	2019	T-456	248,50	Combinaison infructueuse d actes	
BENRAMDANE Laila	2021	T-1897	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
BISTROT DES CARMES	2021	T-2351	52,00	RAR inférieur seuil poursuite	
BIYILKI Mustafa	2020	T-2873	248,50	NPAI et demande renseignement négative	
BOBELET Yael	2020	T-727	248,50	Combinaison infructueuse d actes	
BOUFARHI Driss	2021	T-1173	21 308,18	PV perquisition et demande renseignement négative	
BOUFHARI Driss	2021	T-2970	1 300,00	PV perquisition et demande renseignement négative	
BOUGRINE El Habri	2021	T-1888	85,50	RAR inférieur seuil poursuite	
BOUGTAB Abdenbi	2020	T-2869	248,50	Combinaison infructueuse d actes	
BOUGTAB Abdenbi	2020	T-2707	248,50	Combinaison infructueuse d actes	
BOURAS Sami	2021	T-2989	85,50	RAR inférieur seuil poursuite	
BOUTAHAN Sofiane	2021	T-3385	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
BOUTAHAR Sofiane	2021	T-383	248,50	Combinaison infructueuse d actes	
CHAANBI Yasmina	2021	T-2216	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
CHARPENTIER Sylvain	2021	T-2737	600,00	Combinaison infructueuse d actes	
CHAUFI Loubna	2021	T-1869	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
CLAVIER Rodrigue Glid	2021	T-3596	6 977,30	PV carence	

COTTET Adeline	2021 T-3587	55,04	RAR inférieur seuil poursuite
COUACIU Stefan	2021 T-1875	248,50	Combinaison infructueuse d actes
DAADOUCHE Abdelmalek	2021 T-2725	187,50	Combinaison infructueuse d actes
DAHBI Nourredine	2020 T-1207	248,50	Combinaison infructueuse d actes
DAHBI Nourredine	2019 T-3489	248,50	Combinaison infructueuse d actes
DAHMANE Dalila	2020 T-1778	24,50	Combinaison infructueuse d actes
DAHMANE Dalila	2020 T-4046	185,50	Combinaison infructueuse d actes
DAHMANE Lilia	2020 T-4007	146,06	Combinaison infructueuse d actes
DAOUAYRY Abdelhafid	2021 T-2249	100,00	Combinaison infructueuse d actes
DE LA TORRE Imene	2021 T-2703	187,50	Combinaison infructueuse d actes
DE MIRAS Stephnie	2021 T-1859	52,00	RAR inférieur seuil poursuite
DELAPORTE Yves	2021 T-1368	125,29	Combinaison infructueuse d actes
DIALLO Boubacar	2021 T-1877	64,00	RAR inférieur seuil poursuite
DIH Wallis	2021 T-1885	187,50	Combinaison infructueuse d actes
DJELLAL Shaim	2022 T-313	187,50	Combinaison infructueuse d actes
DJILALI Mallek	2021 T-3695	187,50	Combinaison infructueuse d actes
DO NASCIMENTO Jorge	2021 T-3256	600,00	NPAI et demande renseignement négative
DUCHEMAN Clemenceau	2021 T-381	248,50	Combinaison infructueuse d actes
DUHAUT Olivia	2021 T-1216	42,35	Combinaison infructueuse d actes
EL ARFAOUI DAHIRI Bas	2021 T-1889	187,50	Combinaison infructueuse d actes
EL BOUAYCHI Saad	2021 T-3811	187,50	Décédé et demande renseignement négative
EL GHALI Rahima	2021 T-510	248,50	Combinaison infructueuse d actes
EL HARCHAOUI Mimoun	2020 T-3695	248,50	Combinaison infructueuse d actes
EL KHATMI Amine	2020 T-1456	248,50	Combinaison infructueuse d actes
EL MADANI Mustapha	2020 T-2870	248,50	Combinaison infructueuse d actes
EL YAAKOUBI Jamila	2021 T-600	322,11	Combinaison infructueuse d actes
ELARIF Mohamed	2021 T-3053	187,50	Combinaison infructueuse d actes
FENG Yufan	2021 T-3294	52,00	RAR inférieur seuil poursuite
FERNANDEZ Sonia	2021 T-1218	250,00	Combinaison infructueuse d actes
FERRADJ Akima	2021 T-1880	248,50	Combinaison infructueuse d actes
FIGHTING FAMILY 84 FF	2020 T-1630	600,00	PV carence
FOUQUE Alexandre	2021 T-1896	187,50	Combinaison infructueuse d actes
GALINDO Gladys	2021 T-2910	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
GARCIA Francois	2021 T-513	248,50	Combinaison infructueuse d actes
GAUD Elodie	2020 T-193	108,47	Combinaison infructueuse d actes
GAUD Elodie	2019 T-2704	731,96	Combinaison infructueuse d actes



GET S DANSE	2017 T-2974	112,00	Combinaison infructueuse d actes
GHEORGHE ABELARDO Leo	2020 T-1635	196,76	Combinaison infructueuse d actes
GHEORGHE ABELARDO Leo	2020 T-2717	248,50	Combinaison infructueuse d actes
GOMEZ Marie	2021 T-3681	217,50	Combinaison infructueuse d actes
GONIN Yann	2021 T-205	248,50	Combinaison infructueuse d actes
GONNEAU Ann Sophie	2021 T-1215	1 400,00	PV carence
GOUX Jordan	2021 T-2218	187,50	Combinaison infructueuse d actes
GRASES Lucas	2021 T-1221	500,00	Combinaison infructueuse d actes
GUIGOU Danielle	2020 T-3349	140,00	Combinaison infructueuse d actes
HAMMOUDA Mohamed	2021 T-512	248,50	Combinaison infructueuse d actes
HANNANI Aboubakar	2021 T-2699	187,50	Combinaison infructueuse d actes
HIDA Nasser	2020 T-140	248,50	Combinaison infructueuse d actes
HUREL Christopher	2021 T-2995	187,50	NPAI et demande renseignement négative
JACQUINOT Nelly	2021 T-1884	100,50	Combinaison infructueuse d actes
JACQUINOT Nelly	2020 T-3358	173,00	Combinaison infructueuse d actes
JAMIL Hedy	2021 T-3733	72,43	RAR inférieur seuil poursuite
JEVREMOVIC Elvira	2021 T-3687	187,50	Combinaison infructueuse d actes
KADA Tarek	2021 T-1359	248,50	Combinaison infructueuse d actes
KERROUM Paulette Succ	2020 T-3808	24,50	Décédé et demande renseignement négative
KERROUM Paulette Succ	2020 T-1896	29,50	Décédé et demande renseignement négative
KERROUM Paulette Succ	2020 T-4050	49,00	Décédé et demande renseignement négative
KONSORTIUM	2021 T-2261	52,00	RAR inférieur seuil poursuite
KRALFA Zine Eddine	2021 T-2258	52,00	RAR inférieur seuil poursuite
LA DATCHA DES SANS LO	2020 T-2495	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
LAGHLAOUI Abbes	2019 T-3922	248,50	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2018 T-3081	33,08	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2018 T-3694	52,78	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2019 T-8	53,61	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2019 T-198	53,61	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2019 T-492	53,61	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2019 T-743	53,61	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2019 T-2862	53,61	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2019 T-2697	53,61	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2019 T-2431	53,61	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2019 T-2220	53,61	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2019 T-1089	53,61	Combinaison infructueuse d actes

LAGRENEE ET BERNARD M	2019 T-1393	53,61	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2019 T-1822	53,61	Combinaison infructueuse d actes
LAGRENEE ET BERNARD M	2019 T-3164	78,00	Combinaison infructueuse d actes
LAHBIB Hakoum	2021 T-2706	187,50	Combinaison infructueuse d actes
LALDJI NAWELLE	2020 T-3995	53,60	RAR inférieur seuil poursuite
LAMRANI Souhail	2021 T-3829	187,50	Combinaison infructueuse d actes
LAMRI Lylia	2021 T-1554	282,18	Combinaison infructueuse d actes
LAURENT Jeremy	2021 T-2994	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
LAURENT Mathilde	2022 T-962	44,66	NPAI et demande renseignement négative
LE GUILLERMIC Jimmy	2021 T-2720	187,50	Combinaison infructueuse d actes
LOKUSZYNSKI Christoph	2021 T-1867	187,50	Combinaison infructueuse d actes
LOPEZ Vincent	2021 T-167	38,82	RAR inférieur seuil poursuite
M HIMDAT Achraf	2021 T-2727	187,50	Combinaison infructueuse d actes
MALIKI Samira	2021 T-3306	52,00	RAR inférieur seuil poursuite
MALLEK Djilali	2021 T-1887	187,50	Combinaison infructueuse d actes
MANDER Eric	2021 T-1185	300,00	Combinaison infructueuse d actes
MARIETTE Carine	2020 T-3736	248,50	Combinaison infructueuse d actes
MARTIN Antoine	2020 T-1223	248,50	Combinaison infructueuse d actes
MATHIEU Souleyman	2022 T-1989	1 500,00	NPAI et demande renseignement négative
MATTIO Yohann	2022 T-1944	187,50	NPAI et demande renseignement négative
MEDJAHED Nor Eddine	2021 T-2909	187,50	Combinaison infructueuse d actes
MEHANI Imed Eddine	2021 T-3050	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
MHAYA Mohamed	2021 T-2697	187,50	Combinaison infructueuse d actes
MICHOT DESCHANELS Mir	2019 T-1167	248,50	Combinaison infructueuse d actes
MIRCEA NICOLAE Oprisa	2021 T-2695	187,50	NPAI et demande renseignement négative
MODERNI Jordan	2020 T-351	116,00	Combinaison infructueuse d actes
MOKHNACHI Ahmed	2021 T-1593	101,00	Combinaison infructueuse d actes
MONGI Ahmed	2021 T-1354	248,50	Combinaison infructueuse d actes
NAUTOR Timi Andre	2022 T-888	85,50	NPAI et demande renseignement négative
NDH PRODUCTION	2022 T-2494	252,00	NPAI et demande renseignement négative
NIKOLOV Mihail	2022 T-321	187,50	NPAI et demande renseignement négative
NNM	2022 T-1275	421,07	Combinaison infructueuse d actes
NOEL Patrick	2021 T-2262	100,00	Combinaison infructueuse d actes
NSABI Abdellah	2019 T-3124	248,50	Combinaison infructueuse d actes
OUAHMANE Hamid	2021 T-1168	50,00	RAR inférieur seuil poursuite
OUINI Ines	2020 T-3443	267,25	Combinaison infructueuse d actes



PANCAN Jean	2021 T-2701	187,50	Combinaison infructueuse d actes
PANGAN Jean	2021 T-1874	368,50	Combinaison infructueuse d actes
PARASCA Cristina	2021 T-3054	187,50	Combinaison infructueuse d actes
PICHON Alain	2019 T-2719	248,50	Combinaison infructueuse d actes
POSTE IMMO	2022 T-2225	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
POSTE IMMO	2022 T-142	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
POSTE IMMO	2022 T-1146	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
POSTE IMMO	2021 T-1812	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
POSTE IMMO	2021 T-2880	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
PRIAT Serge	2022 T-320	187,50	Combinaison infructueuse d actes
PROMAN	2021 T-871	91,17	Combinaison infructueuse d actes
QIAMI Jawad	2021 T-3387	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
RACHDI Aziz	2019 T-2714	368,50	Combinaison infructueuse d actes
RADULOVIC Toni	2021 T-2716	187,50	Combinaison infructueuse d actes
RAMOVIC Luciano	2021 T-386	248,50	Combinaison infructueuse d actes
REBANI Florian	2022 T-3	187,50	Combinaison infructueuse d actes
REHABI Ahmed	2020 T-1212	248,50	Combinaison infructueuse d actes
RIVAS Maria	2021 T-2982	187,50	Combinaison infructueuse d actes
ROUABHIA Chafia	2020 T-354	248,50	Combinaison infructueuse d actes
ROUBHIA Chafia	2021 T-3051	187,50	Combinaison infructueuse d actes
SADDOK Marlon	2021 T-1212	300,00	Combinaison infructueuse d actes
SAIDI Mostafa	2021 T-1172	500,00	Décédé et demande renseignement négative
SALHI Toufik	2019 T-3781	368,50	Combinaison infructueuse d actes
SANTIAGO Marie	2021 T-2551	116,47	Combinaison infructueuse d actes
SAYARI Maickel	2021 T-1189	500,00	NPAI et demande renseignement négative
SCHUMMER Philippe	2022 T-2400	85,50	NPAI et demande renseignement négative
SCI DU COLLEGE	2017 T-1107	1 200,00	PV carence
SEBBAR Adel	2021 T-1257	700,00	Décédé et demande renseignement négative
SELECT BURGER	2021 T-3300	52,00	RAR inférieur seuil poursuite
SERVIOL Josephine	2021 T-2714	187,50	NPAI et demande renseignement négative
SERVIOLLE Maeva Epse	2020 T-3425	170,83	Combinaison infructueuse d actes
SIK	2021 T-398	2 000,00	Combinaison infructueuse d actes
SOTILLE Salvatore	2020 T-753	248,50	Combinaison infructueuse d actes
SOUAFI Ahlima	2019 T-3126	248,50	Combinaison infructueuse d actes
SOUMAH Aboubacar Sidi	2021 T-3307	52,00	RAR inférieur seuil poursuite
SPODIS SA	2021 T-2452	52,00	RAR inférieur seuil poursuite



STE NOUVELLE LA MAILL	2021 T-3304	52,00	RAR inférieur seuil poursuite
STEPANOVIC Spomenka	2021 T-2689	187,50	NPAI et demande renseignement négative
STITOU Naji	2021 T-206	248,50	Combinaison infructueuse d actes
SUSHI SHOP AVIGNON	2021 T-3297	208,00	Combinaison infructueuse d actes
SUSHI SHOP AVIGNON	2021 T-3275	572,00	Combinaison infructueuse d actes
SUSLER Ozcan	2021 T-211	248,50	Combinaison infructueuse d actes
TAGLIONE Tony	2021 T-1367	248,50	Combinaison infructueuse d actes
TAOUTAOU Mohamed	2020 T-3694	248,50	Combinaison infructueuse d actes
TARIKET Fiona	2020 T-1699	232,59	Combinaison infructueuse d actes
TCHEKANE ALAMA Philip	2020 T-742	248,50	Combinaison infructueuse d actes
VILVANDRE Thierry	2021 T-1193	500,00	Combinaison infructueuse d actes
VINAL Jose	2020 T-510	248,50	PV carence
VOLAT Martine	2020 T-3201	126,00	Combinaison infructueuse d actes
VOLAT Martine	2020 T-3360	224,00	Combinaison infructueuse d actes
YANGIN Can	2021 T-2908	187,50	Combinaison infructueuse d actes
YANGIN Can	2020 T-734	248,50	Combinaison infructueuse d actes
ZAHIRI Said	2020 T-137	248,50	Combinaison infructueuse d actes
ZIANE Mohammed	2020 T-756	248,50	Combinaison infructueuse d actes

71 454,02

le 24/11/2022

Daniel LEROY
Inspecteur divisionnaire
des finances publiques hors classe

02800 – NON VALEURS IMPUTATION 6542

NOM	PRENOM	N°TITRE	ANNEE	MONTANT	MOTIF
FERNANDEZ		1934	2020	167,11	CIA
FERNANDEZ		711	2020	491,50	CIA
FERNANDEZ		465	2020	1 095,15	CIA
LA GIRAFE ROUGE		3675	2019	115,56	CIA
LE NIL M		1844	2020	54,70	CIA
M O BAT		2038	1019	146,65	CIA
MP		1791	2019	113,46	CIA
MP		3690	2019	940,14	CIA
HM CONSTRUCTION		2036	2019	29,49	CIA
DELPLANCHE	Frédéric	3373	2020	381,45	effacement dette/surendettement
				3 535,21	

2019	1 345,30
2020	2189,91
	3535,21

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 03/04/2023
084005 TRES. AVIGNON MUNICIPALE
02800 - VILLE D AVIGNON

Exercice 2023
Numéro de la liste 6195580133
245 pièces présentes pour un total de 57925,02

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne	214	Pièces pour	54 984,13
	Personne	4	Pièces pour	131,35
	Personne	27	Pièces pour	2 809,54
Catégories de produits	DIVERS	245	Pièces pour	57 925,02
Motifs de présentation	PV carenc	59	Pièces pour	9 037,88
	NPAI et d	16	Pièces pour	2 654,84
	PV perqui	1	Pièces pour	1 000,00
	Combinais	107	Pièces pour	42 632,06
	RAR infér	62	Pièces pour	2 600,24
Tranches de montant	Inférieur	144	Pièces pour	7 465,00
	Supérieur	92	Pièces pour	24 163,48
	Supérieur	7	Pièces pour	10 933,57
	Supérieur	2	Pièces pour	15 362,97
Exercice de P.E.C	2023	3	Pièces pour	141,61
	2022	118	Pièces pour	10 562,60
	2021	77	Pièces pour	24 758,35
	2020	22	Pièces pour	4 283,02
	2019	19	Pièces pour	11 679,58
	2018	4	Pièces pour	6 010,67
	2017	2	Pièces pour	489,19

CFIP T AVIGNON MUNICIPALE
Cité Adm- Av du 7ème Génie
BP 21099
84097 AVIGNON CEDEX 9
Tél 04 90 86 49 10

Nom du redevable	Exercice	Référence	Montant resta	Motif de la présentation	Observations
ABDOU Halilou	2022	T-1695	85,50	RAR inférieur seuil poursuite	
ACLOQUE Sandrine	2022	T-496	101,29	Combinaison infructueuse d actes	
ADILBISH Altanzul	2022	T-392	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
ADZOVIC Kamel	2022	T-2069	187,50	NPAI et demande renseignement négative	
AFTER ENERGIES	2022	T-707	19,41	RAR inférieur seuil poursuite	
AGHALLOUCHE Aymen	2021	T-3381	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
ALIJANI M Hamed	2022	T-881	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
AMNAZ	2021	T-2248	104,00	Combinaison infructueuse d actes	
AOUALI Reda	2021	T-1227	32,91	RAR inférieur seuil poursuite	
ARTE DEMENAGEMENT	2022	T-657	22,83	RAR inférieur seuil poursuite	
AYACHI Ahmed	2021	T-3821	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
AYALA Alexia	2022	T-659	25,00	RAR inférieur seuil poursuite	
BACIU Andreia	2022	T-2077	187,50	NPAI et demande renseignement négative	
BAKKALI Abdellah	2022	T-1691	152,77	Combinaison infructueuse d actes	
BAT RENOV	2022	T-1324	52,00	RAR inférieur seuil poursuite	
BEIHAMITI Hadj Smouci	2022	T-2075	85,50	RAR inférieur seuil poursuite	
BELAZIZ Leila	2022	T-3122	38,82	NPAI et demande renseignement négative	
BELBATIBIMAR Yousef	2022	T-968	85,50	RAR inférieur seuil poursuite	
BEN AMAR Rahma	2022	T-318	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
BENFETTA Ghali	2022	T-908	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
BENKARROUM Wafae	2021	T-3063	187,50	Combinaison infructueuse d actes	
BERNARD Jeannine	2018	T-3684	65,71	PV carence	
BERNARD Jeannine	2019	T-39	66,74	PV carence	
BERNARD Jeannine	2019	T-193	66,74	PV carence	
BERNARD Jeannine	2019	T-476	66,74	PV carence	
BERNARD Jeannine	2019	T-732	66,74	PV carence	
BERNARD Jeannine	2019	T-1071	66,74	PV carence	
BERNARD Jeannine	2019	T-3572	66,74	PV carence	
BERNARD Jeannine	2019	T-1819	66,74	PV carence	
BERNARD Jeannine	2019	T-2254	66,74	PV carence	
BERNARD Jeannine	2019	T-2433	66,74	PV carence	
BERNARD Jeannine	2019	T-2685	66,74	PV carence	
BERNARD Jeannine	2019	T-2854	66,74	PV carence	
BERNARD Jeannine	2019	T-1392	66,74	PV carence	
BERNARD Jeannine	2020	T-7	67,54	PV carence	
BERNARD Jeannine	2020	T-253	67,54	PV carence	
BERNARD Jeannine	2020	T-3514	67,54	PV carence	
BERNARD Jeannine	2020	T-2794	67,54	PV carence	
BERNARD Jeannine	2020	T-2480	67,54	PV carence	
BERNARD Jeannine	2020	T-2212	67,54	PV carence	

BERNARD Jeannine	2020	T-2043	67,54	PV carence
BERNARD Jeannine	2020	T-1464	67,54	PV carence
BERNARD Jeannine	2020	T-1283	67,54	PV carence
BERNARD Jeannine	2020	T-1095	67,54	PV carence
BERNARD Jeannine	2020	T-874	67,54	PV carence
BERNARD Jeannine	2020	T-583	67,54	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-44	67,85	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-3144	67,85	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-2831	67,85	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-2382	67,85	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-2005	67,85	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-3626	67,85	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-1415	67,85	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-1045	67,85	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-666	67,85	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-437	67,85	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-259	67,85	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-1741	67,85	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-3216	68,41	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-3612	68,41	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-4095	68,41	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-1098	68,41	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-1492	68,41	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-539	68,41	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-2169	68,41	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-2527	68,41	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-2855	68,41	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-49	68,41	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-256	68,41	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-1839	68,41	PV carence
BERNARD Jeannine	2023	T-271	70,80	PV carence
BERNARD Jeannine	2023	T-30	70,80	PV carence
BERNARD Jeannine	2019	T-3132	78,00	PV carence
BERNARD Jeannine	2020	T-3207	78,00	PV carence
BERNARD Jeannine	2021	T-3314	79,00	PV carence
BERNARD Jeannine	2022	T-3442	81,00	PV carence
BESIKI Nebieridze	2022	T-3018	187,50	NPAI et demande renseignement négative
BIZOT Olivier	2021	T-1587	377,63	Combinaison infructueuse d actes
BIZOT Olivier	2021	T-1586	1 038,48	Combinaison infructueuse d actes
BIZOT Olivier	2019	T-1924	9 894,34	Combinaison infructueuse d actes
BOUAITA Mehdi	2021	T-3237	773,00	PV carence
BOUAITA Mehdi	2020	T-1791	1 748,20	PV carence

BOUALI Yacine	2021	T-2211	319,88	Combinaison infructueuse d actes
BOUALI Yacine	2019	T-3454	369,49	Combinaison infructueuse d actes
BOUCHAIB Mohamed	2022	T-1943	85,50	NPAI et demande renseignement négative
BOUFERRA Younes	2021	T-1182	300,00	Combinaison infructueuse d actes
BOUGERRA Nassira	2021	T-2215	187,50	Combinaison infructueuse d actes
BOUZAF Hamid	2022	T-2420	187,50	NPAI et demande renseignement négative
BOUZIDI Leila	2022	T-2610	24,05	RAR inférieur seuil poursuite
CARGOL Marina	2020	T-3298	118,69	Combinaison infructueuse d actes
CARGOL Marina	2021	T-2558	324,48	Combinaison infructueuse d actes
CHACHOUA Kader	2021	T-1210	500,00	Combinaison infructueuse d actes
CHALLAL Abdelkader	2021	T-3210	187,50	Combinaison infructueuse d actes
CHAOUI Sihame	2020	T-3446	81,29	Combinaison infructueuse d actes
CHAOUI Sihame	2021	T-2557	173,80	Combinaison infructueuse d actes
CHELLAH Hamama	2021	T-1170	150,00	Combinaison infructueuse d actes
CHOUAN Isabelle	2022	T-686	56,08	RAR inférieur seuil poursuite
CODINHA	2022	T-723	52,00	NPAI et demande renseignement négative
COMPAGNIE RENOVATION	2022	T-716	432,52	NPAI et demande renseignement négative
CONSTRUCTIONS MARQUIS	2020	T-427	147,45	Combinaison infructueuse d actes
CONSTRUCTIONS MARQUIS	2020	T-464	702,70	Combinaison infructueuse d actes
CORNILLON Bernadette	2022	T-1571	38,82	RAR inférieur seuil poursuite
CORTES CONTRERAS Jean	2022	T-1690	187,50	Combinaison infructueuse d actes
CORTEZ Celena	2021	T-2556	350,85	Combinaison infructueuse d actes
DANELLE Sebastien	2022	T-1947	85,50	NPAI et demande renseignement négative
DAO THI PHUONG Thuy	2021	T-3809	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
DARGE Fabienne	2022	T-206	52,00	RAR inférieur seuil poursuite
DEM ACTION	2022	T-731	22,83	RAR inférieur seuil poursuite
DIABY Sydi	2021	T-212	248,50	Combinaison infructueuse d actes
DJEDJE Elvir	2017	T-3569	246,00	Combinaison infructueuse d actes
DOLLALI Kamel	2022	T-389	187,50	Combinaison infructueuse d actes
DRIES Massissilia	2022	T-890	85,50	NPAI et demande renseignement négative
DRIRI Jawad	2021	T-940	248,50	Combinaison infructueuse d actes
DUPONT Jessica	2021	T-3250	1 300,00	PV carence
ECKENSCHWILLER Bernar	2022	T-2645	19,41	RAR inférieur seuil poursuite
EL ALAMI CHENTOUFI Ji	2022	T-683	25,00	RAR inférieur seuil poursuite
EL AYOUNI Karim	2022	T-1687	187,50	NPAI et demande renseignement négative
EL KAMEL Fredj	2021	T-3236	1 000,00	PV perquisition et demande renseignement négative
EL MOUSSAOUI Amale	2021	T-3816	187,50	Combinaison infructueuse d actes
EL YAAGOUBI Youssef	2021	T-2715	187,50	Combinaison infructueuse d actes
ELAB Kamel	2021	T-2709	187,50	Combinaison infructueuse d actes
EMB MACONNERIE	2022	T-3125	19,41	RAR inférieur seuil poursuite
EMTIR Salim	2018	T-1874	107,83	Combinaison infructueuse d actes
EMTIR Salim	2018	T-3907	5 468,63	Combinaison infructueuse d actes

ERSOY Durak	2021 T-3594	250,00	Combinaison infructueuse d actes
EZIANI Salmane	2021 T-2905	187,50	Combinaison infructueuse d actes
FABRE Camille	2022 T-841	19,41	RAR inférieur seuil poursuite
FEDERATION COMPAGNONN	2019 T-3212	84,00	RAR inférieur seuil poursuite
FERNANDEZ Jean Manuel	2021 T-1577	248,50	Combinaison infructueuse d actes
FOOT LOCKER FRANCE	2022 T-1172	52,00	RAR inférieur seuil poursuite
FRANCOIS Pascal	2021 T-2724	187,50	Combinaison infructueuse d actes
GAMMAOUI Imad	2019 T-3940	248,50	Combinaison infructueuse d actes
GININES Anthony	2021 T-1865	217,50	Combinaison infructueuse d actes
GIRAUD Marie	2022 T-660	25,00	RAR inférieur seuil poursuite
GRIMALDI Andre Philip	2022 T-2107	19,66	RAR inférieur seuil poursuite
GUEDAR Tahiri	2022 T-915	187,50	Combinaison infructueuse d actes
GUICHARD Jocelyne	2022 T-735	19,41	RAR inférieur seuil poursuite
HAMAZ Lamara	2022 T-499	51,75	RAR inférieur seuil poursuite
HENRY PERTUSIER Marie	2022 T-3113	25,00	RAR inférieur seuil poursuite
HERPHELIN Pascal	2021 T-2743	400,00	Combinaison infructueuse d actes
HMY FRANCE	2022 T-832	19,66	RAR inférieur seuil poursuite
HOBBI Mehdi	2021 T-1206	500,00	Combinaison infructueuse d actes
IDIOU Ahmed	2019 T-3492	141,63	Combinaison infructueuse d actes
IT DEM	2022 T-779	28,40	Combinaison infructueuse d actes
IT DEM	2022 T-956	78,40	Combinaison infructueuse d actes
JACOB Isabelle	2022 T-1453	19,41	RAR inférieur seuil poursuite
JIMENEZ Jean Mariano	2021 T-3383	187,50	Combinaison infructueuse d actes
KHAMMOUS Adil	2022 T-913	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
KHAZNADJI Laetitia	2022 T-1321	111,94	Combinaison infructueuse d actes
KRARI Mickael	2022 T-878	187,50	NPAI et demande renseignement négative
LAAROUSSI Mickael	2022 T-1993	900,00	Combinaison infructueuse d actes
LACCHHAB Wassila Née	2017 T-4086	243,19	Combinaison infructueuse d actes
LAMSIAH Jamal	2021 T-2707	187,50	Combinaison infructueuse d actes
LEHMISSI Abdelfattah	2021 T-1258	116,71	Combinaison infructueuse d actes
LOGIMED	2022 T-744	45,66	RAR inférieur seuil poursuite
LOPY Arame	2019 T-3898	62,74	RAR inférieur seuil poursuite
MADI Ryan	2022 T-3314	187,50	NPAI et demande renseignement négative
MANULEV PACA	2022 T-2647	19,66	RAR inférieur seuil poursuite
MARTIN Marina	2022 T-1949	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
MARTINEZ Martin	2020 T-3139	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
MASSONNET Anna	2022 T-746	25,00	RAR inférieur seuil poursuite
MATTES Julien	2021 T-1365	368,50	Combinaison infructueuse d actes
MAURICE Joachim	2021 T-3244	1 800,00	Combinaison infructueuse d actes
MECAMECA	2021 T-2454	159,41	Combinaison infructueuse d actes
MERINO Gilles	2021 T-1194	112,96	Combinaison infructueuse d actes
MERSEA DECO	2022 T-1188	89,15	RAR inférieur seuil poursuite

MESSAOUD Rachida	2022	T-1948	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
MEUNIER Romain	2022	T-958	19,41	RAR inférieur seuil poursuite
MILESI	2022	T-761	91,17	RAR inférieur seuil poursuite
MOUGENOT Valerie	2021	T-2693	187,50	Combinaison infructueuse d actes
NACEUR BOUDERBA Anis	2020	T-474	99,20	Combinaison infructueuse d actes
NACEUR BOUDERBA Anis	2021	T-3107	500,00	Combinaison infructueuse d actes
NDIAYE Nicolas	2021	T-2969	500,00	Combinaison infructueuse d actes
NGOMO EMINI Elie	2020	T-1390	248,50	Combinaison infructueuse d actes
NOURI Abdellatif	2022	T-1187	86,70	Combinaison infructueuse d actes
NOURI Abdellatif	2022	T-1985	158,41	Combinaison infructueuse d actes
OUALI Malik	2021	T-1260	1 446,89	PV carence
OUEL CHOUATA MEFERAK	2021	T-2911	187,50	Combinaison infructueuse d actes
PAILHES Renaud	2021	T-2702	187,50	Combinaison infructueuse d actes
PANDELON Margaux	2022	T-2475	25,00	RAR inférieur seuil poursuite
PARRA Jean Luc	2022	T-2719	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
PEDERLOZI Conchita	2022	T-750	19,41	RAR inférieur seuil poursuite
PETER Frederic	2018	T-3330	368,50	Combinaison infructueuse d actes
PETIT Jean Paul	2022	T-3351	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
PLANQUES Estelle	2022	T-2967	187,50	NPAI et demande renseignement négative
POSTE IMMO	2023	T-112	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
POSTE IMMO	2022	T-3266	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
PROMETHEE CAPITAL	2022	T-1531	52,00	RAR inférieur seuil poursuite
PROTTO Selim	2021	T-2985	187,50	Combinaison infructueuse d actes
RAPETTI Benoit	2022	T-2628	38,82	RAR inférieur seuil poursuite
REDJAMIA Fathi	2020	T-518	248,50	Combinaison infructueuse d actes
ROBERT Gilles	2022	T-773	19,66	RAR inférieur seuil poursuite
ROMARIC	2022	T-1180	334,46	Combinaison infructueuse d actes
ROSSI Maria	2022	T-2416	187,50	NPAI et demande renseignement négative
ROUABHIA Fethi	2021	T-3104	2 600,00	Combinaison infructueuse d actes
ROUX Alexandre	2022	T-1942	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
ROUYER Michel	2021	T-1588	852,76	Combinaison infructueuse d actes
SAADI Ratiba	2022	T-317	187,50	Combinaison infructueuse d actes
SAADI Ratiba	2021	T-3055	187,50	Combinaison infructueuse d actes
SABBANI Maroine	2022	T-916	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
SAHIN Ersal	2021	T-3712	911,28	Combinaison infructueuse d actes
SAINT ANTONIN	2022	T-693	28,40	RAR inférieur seuil poursuite
SALARD Ridwane	2021	T-2552	281,12	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2022	T-3662	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2022	T-184	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2022	T-3275	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2022	T-4145	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2022	T-1158	21,98	Combinaison infructueuse d actes

SALAZAN Joseph	2021 T-3654	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2021 T-3170	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2022 T-1504	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2021 T-2060	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2022 T-1880	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2022 T-261	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2022 T-2906	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2022 T-2239	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2022 T-598	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2022 T-2566	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2021 T-2890	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SALAZAN Joseph	2021 T-2409	21,98	Combinaison infructueuse d actes
SBOUAI Nadia	2021 T-3685	61,56	RAR inférieur seuil poursuite
SCHWEISGUTH Nikita	2022 T-2111	25,00	RAR inférieur seuil poursuite
SEAT Milan	2022 T-1729	187,50	Combinaison infructueuse d actes
SERBAN Marius	2022 T-2955	187,50	Combinaison infructueuse d actes
SIMIKEBOKI Ambre	2021 T-2562	832,23	Combinaison infructueuse d actes
SOUMANI Abdelhay	2021 T-3001	187,50	NPAI et demande renseignement négative
SYLLA Djiby	2021 T-2708	187,50	Combinaison infructueuse d actes
TAJ MAHAL	2022 T-215	52,00	RAR inférieur seuil poursuite
TEHNA MOUKOKO Henri	2021 T-304	248,50	Combinaison infructueuse d actes
THEATRE DES GEMEAUX D	2022 T-1986	100,00	Combinaison infructueuse d actes
TORRE Georges Antoine	2022 T-835	19,41	RAR inférieur seuil poursuite
TOUAIBIA Mourad	2021 T-2729	187,50	Combinaison infructueuse d actes
TROESCH Stephane	2022 T-755	25,00	RAR inférieur seuil poursuite
TURRIN Marion	2022 T-2471	19,41	RAR inférieur seuil poursuite
VELASCO Marine	2022 T-786	25,00	RAR inférieur seuil poursuite
VISTOLI Alain	2022 T-694	19,66	RAR inférieur seuil poursuite
WARDAOUI Fatima	2022 T-975	187,50	Combinaison infructueuse d actes
YAMANI Mohamed	2021 T-1361	248,50	Combinaison infructueuse d actes
ZAHOUT Safae	2021 T-2700	21,30	RAR inférieur seuil poursuite
ZALAGHI Dounia	2022 T-889	187,50	Combinaison infructueuse d actes
ZENASNI Abdel	2022 T-1722	187,50	Combinaison infructueuse d actes
ZENNATG Saber	2022 T-1946	187,50	Combinaison infructueuse d actes
ZERATI Issam	2022 T-2082	85,50	RAR inférieur seuil poursuite
ZHENG LINA Au Canard	2022 T-3892	5,33	RAR inférieur seuil poursuite
ZIANE Reza	2022 T-1451	19,41	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL		57 925,02	

02800 – NON VALEURS 2023 IMPUTATION 6542

NOM	PRENOM	N°TITRE	ANNEE	MONTANT	MOTIF	OBSERVATION
CRECAS		2244	2021	100,00	CIA	
AUTO 2000		474	2022	293,77	CIA	
CERQUEIRA ET FILS		1929	2020	412,86	CIA	
HM CONSTRUCTION		2036	2019	29,49	CIA	
RENAISSANCE		3284	2021	312,00	CIA	
LE PETIT POT		3883	2022	625,10	CIA	
TOTAL				**1 773,22**		

	2019	29,49
	2020	412,86
	2021	412,00
	2022	918,87
	TOTAL	**1 773,22**

CFIP T AVIGNON MUNICIPALE
Cité Adm- Av du 7ème Génie
BP 21099
84097 AVIGNON CEDEX 9
Tél 04 90 86 49 10

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 04/04/2023
084005 TRES. AVIGNON MUNICIPALE
02808 - BA RESTAURATION SCOLAIRE-AVIGN

Exercice 2023
Numéro de la liste 5978790133
88 pièces présentes pour un total de 3508,38

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier		88 Pièces pour	3 508,38
Catégories de produits	Cantine enfants		88 Pièces pour	3 508,38
Motifs de présentation	NPAI et demande renseignement négative		10 Pièces pour	474,15
	Combinaison infructueuse d actes		40 Pièces pour	2 223,82
	RAR inférieur seuil poursuite		38 Pièces pour	810,41
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100		82 Pièces pour	2 809,42
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000		6 Pièces pour	698,96
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000		0 Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000		0 Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C		2022	2 Pièces pour	37,23
		2021	61 Pièces pour	1 932,20
		2020	9 Pièces pour	578,80
		2019	9 Pièces pour	683,96
		2018	7 Pièces pour	276,19

CFIP T AVIGNON MUNICIPALE
Cité Adm- Av du 7ème Génie
BP 21099
84097 AVIGNON CEDEX 9
Tél 04 90 86 49 10

Nom du redevable	Exercice pièce	Référence	Montant restant à	Motif de la présentation	Observations
AABI Rachida	2020	T-132	90,60	NPAI et demande renseignement négative	
AARAB Abderahman	2021	T-374	70,80	Combinaison infructueuse d actes	
AL HICHOU Abdenebi	2021	T-135	16,32	RAR inférieur seuil poursuite	
ALCACER Solange	2020	T-110	41,30	Combinaison infructueuse d actes	
ALENEZI Ibrahim	2021	T-164	24,48	RAR inférieur seuil poursuite	
ALLABOU Mouloud	2021	T-107	23,46	RAR inférieur seuil poursuite	
ARMANI Dominique	2021	T-1	26,96	RAR inférieur seuil poursuite	
AZIFOUR Nadia	2021	T-87	29,40	RAR inférieur seuil poursuite	
BELGACEM Magalie	2021	T-102	29,58	RAR inférieur seuil poursuite	
BENGACIMI Kelthoum	2021	T-66	20,02	RAR inférieur seuil poursuite	
BENKHENTACHE Nouria	2020	T-78	90,44	Combinaison infructueuse d actes	
BENTAHAR El Houria	2021	T-485	34,32	Combinaison infructueuse d actes	
BENZINA Setti	2022	T-137	37,18	Combinaison infructueuse d actes	
BERZANE Mohammed	2021	T-6	8,00	RAR inférieur seuil poursuite	
BREZULIER Nathalie	2021	T-48	29,50	RAR inférieur seuil poursuite	
BRINGTOWN Emilie	2021	T-26	17,64	RAR inférieur seuil poursuite	
CASTRO BELLIDO Daniel	2020	T-116	119,25	Combinaison infructueuse d actes	
CELIKSOY Mehmet	2021	T-18	23,52	RAR inférieur seuil poursuite	
CHAKRI Driss	2021	T-39	26,55	RAR inférieur seuil poursuite	
DEAL Laetitia	2021	T-64	29,58	RAR inférieur seuil poursuite	
DEHMANI Naoual	2021	T-546	22,88	RAR inférieur seuil poursuite	
DELEAU Sylvain	2021	T-126	98,60	Combinaison infructueuse d actes	
DELLA Laetitia Née Za	2018	T-75	17,16	Combinaison infructueuse d actes	
DELLA Laetitia Née Za	2018	T-256	48,04	Combinaison infructueuse d actes	
DELLA Laetitia Née Za	2018	T-1119	34,32	Combinaison infructueuse d actes	
DEMAILLY Yoann	2019	T-56	110,20	Combinaison infructueuse d actes	
DEMAILLY Yoann	2020	T-189	23,20	Combinaison infructueuse d actes	
DEMAILLY Yoann	2019	T-200	114,60	Combinaison infructueuse d actes	
DIOP Fatou	2021	T-61	35,75	Combinaison infructueuse d actes	
DJELAIBIA Taous	2021	T-350	23,20	RAR inférieur seuil poursuite	
ED DEHBI Marouane	2022	T-54	0,05	RAR inférieur seuil poursuite	
EDIMO Esther	2021	T-394	52,20	Combinaison infructueuse d actes	
EDIMO Esther	2021	T-163	59,00	Combinaison infructueuse d actes	
EL FAZAZI Rajaa	2021	T-289	23,20	RAR inférieur seuil poursuite	
EL HAFSOUNI Acram	2021	T-65	10,58	RAR inférieur seuil poursuite	
EL MALKI Imane Nee Ch	2021	T-275	26,55	NPAI et demande renseignement négative	
EL MALKI Imane	2021	T-547	32,45	NPAI et demande renseignement négative	
ELOUNDOU Irene	2021	T-493	25,74	RAR inférieur seuil poursuite	
ESSADEQ Bouchra	2021	T-95	17,16	RAR inférieur seuil poursuite	
ET TAOUDI Mohamed	2021	T-71	24,72	RAR inférieur seuil poursuite	
FERRAJ Nadia	2021	T-640	101,92	Combinaison infructueuse d actes	

HAMMAMI Evi	2019 T-338	134,99	Combinaison infructueuse d actes
HAMOUMANE Dikra	2021 T-641	43,12	Combinaison infructueuse d actes
HOARAU Natacha	2018 T-811	51,43	Combinaison infructueuse d actes
HOARAU Natacha	2018 T-551	57,39	Combinaison infructueuse d actes
HOVHANNISYAN Arine	2021 T-551	20,40	RAR inférieur seuil poursuite
ISLAM Amina	2021 T-142	15,68	RAR inférieur seuil poursuite
JOVANOVIC Jasmina	2021 T-400	55,90	Combinaison infructueuse d actes
KADDACHI Sallouha	2021 T-160	16,32	RAR inférieur seuil poursuite
KANOUN Zahra	2021 T-362	23,20	RAR inférieur seuil poursuite
KERMICHE Souria	2021 T-78	15,73	RAR inférieur seuil poursuite
KHADRAOUI Dalila	2021 T-115	21,45	RAR inférieur seuil poursuite
KSIM Radouane	2019 T-417	55,20	Combinaison infructueuse d actes
LAFTIMI Samir	2021 T-404	16,32	NPAI et demande renseignement négative
LAGGOUN Adela	2021 T-607	51,48	Combinaison infructueuse d actes
LALDJI Nawelle	2021 T-90	24,48	RAR inférieur seuil poursuite
LAMKADDEM Mokhtar	2019 T-237	118,00	NPAI et demande renseignement négative
LAMKADDEM Mokhtar	2019 T-418	52,25	NPAI et demande renseignement négative
LAMSYEH Sonia	2021 T-375	15,68	NPAI et demande renseignement négative
LEMBERT Ludivine	2021 T-152	16,32	RAR inférieur seuil poursuite
MAAMERI Nassima	2021 T-56	27,54	RAR inférieur seuil poursuite
MAHIEDDINE Hadjeria	2021 T-17	20,65	RAR inférieur seuil poursuite
MAKCHOUCHE Youcef	2021 T-57	17,70	RAR inférieur seuil poursuite
MOLDOVAN Lucian	2021 T-363	44,25	Combinaison infructueuse d actes
MORSI Douaa	2021 T-574	36,72	Combinaison infructueuse d actes
MUZAEV Bislan	2021 T-644	27,20	RAR inférieur seuil poursuite
OPOKU AGYEMANG Justic	2021 T-221	30,87	Combinaison infructueuse d actes
OPOKU AGYEMANG Justic	2021 T-486	30,60	Combinaison infructueuse d actes
OTOBO Ernest	2021 T-589	42,84	NPAI et demande renseignement négative
PAJAZITI Afrodita	2021 T-492	28,60	RAR inférieur seuil poursuite
PEREIRA David	2018 T-954	23,60	Combinaison infructueuse d actes
PEREIRA David	2018 T-218	44,25	Combinaison infructueuse d actes
PILOTE Marek	2021 T-557	51,48	Combinaison infructueuse d actes
POUTREL Thierry	2021 T-626	23,94	RAR inférieur seuil poursuite
REIS Cleonice Pantoja	2021 T-146	24,84	RAR inférieur seuil poursuite
ROMERO Oscar	2020 T-184	61,10	NPAI et demande renseignement négative
ROSSELIN Alisa	2019 T-347	35,40	Combinaison infructueuse d actes
ROSSELIN Alisa	2020 T-163	74,87	Combinaison infructueuse d actes
ROUAG Emilie	2020 T-165	41,32	Combinaison infructueuse d actes
SHCHUCHINOVA Svetlana	2021 T-573	18,36	NPAI et demande renseignement négative
TILACDHARY Geraldia	2021 T-162	30,03	Combinaison infructueuse d actes
TINI Cynthia	2019 T-21	29,00	Combinaison infructueuse d actes
TINI Cynthia	2019 T-300	34,32	Combinaison infructueuse d actes
TKLAY Misker	2021 T-307	16,12	RAR inférieur seuil poursuite

TREUVEY Michel	2021 T-47	17,70	RAR inférieur seuil poursuite
TYTGAT Sarah	2021 T-170	90,60	Combinaison infructueuse d actes
WATOR Victoria	2020 T-201	36,72	Combinaison infructueuse d actes
YASSIN Galal	2021 T-155	52,00	Combinaison infructueuse d actes
TOTAL		3 508,38	

02808 – NON VALEURS 2023 IMPUTATION 6542

NOM	PRENOM	N°TITRE	ANNEE	MONTANT	MOTIF	OBSERVATION
GOUDEMAND	Mélanie	263	2021	3,20	Surendettement-effacement de la dette	
GOUDEMAND	Mélanie	539	2021	243,60	Surendettement-effacement de la dette	
GOUDEMAND	Mélanie	158	2022	50,27	Surendettement-effacement de la dette	
TOTAL				**297,07**		

2021	246,80
2022	50,27
TOTAL	**297,07**

CFIP T AVIGNON MUNICIPALE
Cité Adm - Av du 7ème Génie
BP 20099
84097 AVIGNON CEDEX 9
Tél 04 90 86 49 10

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

158

ACTION CULTURELLE : SOUTIEN AU FESTIVAL D'AVIGNON : Convention de mise à disposition du Palais des Papes 2023/2026.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Chaque année, la Ville d'Avignon contribue à la réalisation du Festival d'Avignon par la mise à disposition de lieux et monuments, à titre gracieux, à la faveur de l'association de Gestion du Festival d'Avignon. La Ville affirme ainsi sa volonté de favoriser son rayonnement artistique et son attractivité touristique par la valorisation de son patrimoine historique.

Parmi les lieux investis par le Festival d'Avignon figure le Palais des Papes, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, géré et animé par la Société Publique Locale Avignon Tourisme.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du Palais des Papes à intervenir entre la Ville d'Avignon, la société Avignon Tourisme et l'association de Gestion du Festival d'Avignon pour la période 2023/2026.

Cette convention est élaborée dans le but de permettre le montage technique, les répétitions des équipes artistiques et le déroulement des spectacles dans la Cour d'Honneur du Palais des Papes dans les meilleures conditions d'accueil et de sécurité du public.

L'occupation des lieux devra se dérouler dans le respect des conditions de préservation et de valorisation du Palais des Papes telles que définies par le plan de gestion lié à l'inscription du Palais des Papes au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et au titre des Monuments Historiques.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le principe de la signature d'une convention de mise à disposition du Palais des Papes pour la période 2023/2026 lors des périodes de préparation technique, artistique et de déroulement du Festival d'Avignon,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

Convention Ville d'Avignon / Société Avignon Tourisme /Association de gestion du Festival d'Avignon
MISE A DISPOSITION DU PALAIS DES PAPES (2023-2026)

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire en exercice Madame Cécile HELLE dûment habilitée à signer la présente convention par délibération en date du 24 juin 2023,

D'une part

ET

AVIGNON TOURISME, Société Publique Locale au capital de 1 897 380 €, dont le siège social est situé au 6 rue pente rapide Charles Ansidéi, 84008 AVIGNON, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 307 206 037, représentée par son Directeur Général, Monsieur Arnaud PIGNOL , agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil d'Administration en date du 6 février 2019,

De seconde part,

ET

L'Association de gestion du FESTIVAL D'AVIGNON, Association Loi 1901, dont le siège social est à Avignon, Cloître Saint Louis, 20 rue portail Boquier, 84000 AVIGNON, représentée par son Directeur Tiago RODRIGUES agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par sa présidente Françoise NYSSEN, en date du 1er septembre 2022,

De troisième part,

PREAMBULE :

Considérant la volonté de la Ville d'Avignon de favoriser son rayonnement artistique en soutenant l'organisation du Festival d'Avignon,

Considérant la volonté de la Ville d'Avignon de développer son attractivité artistique par la valorisation de son patrimoine inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO,

Considérant la volonté de la Ville d'Avignon de respecter et faire respecter en toutes occasions les mesures réglementaires pour une conservation optimale de ses Monuments Historiques,

Considérant que l'organisation du Festival d'Avignon précité est portée par l'Association de Gestion du Festival d'Avignon,

Considérant le lien historique du Festival d'Avignon avec la Cour d'Honneur du Palais des Papes,

Considérant la Délégation de service public de la Ville d'Avignon faite à la société Avignon Tourisme pour la gestion et l'animation du site du Palais des Papes.

La Ville d'Avignon, la société Avignon Tourisme et l'Association de gestion du Festival d'Avignon ont décidé de se rapprocher à travers un partenariat visant à présenter la création artistique internationale au sein de la Cour d'Honneur, de développer des passerelles culturelles entre les publics du Palais des Papes et ceux du Festival et plus largement entre le Patrimoine et le Spectacle Vivant.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention est élaborée dans le but d'assurer l'organisation du Festival d'Avignon dans les meilleures conditions d'accueil et de sécurité du public, pour l'Association de gestion du Festival d'Avignon, pour la société Avignon Tourisme et la Ville d'Avignon, dans le respect des conditions de préservation et de valorisation du Palais des Papes telles que définies par le plan de gestion lié à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO et au titre du classement Monuments Historiques.

Article 2 : Conditions de mise à disposition

Par les présentes, La société Avignon Tourisme met à disposition de l'Association de gestion du Festival d'Avignon les espaces définis à l'article ci-dessous, pour les périodes de préparation, de déroulement du Festival et de démontage des équipements, concernant l'organisation du Festival dans l'enceinte du Palais des Papes.

L'Association de gestion du Festival d'Avignon organise le Festival d'Avignon dans des locaux mis à sa disposition par la Société Avignon Tourisme, au sein du Palais des Papes, dont Avignon Tourisme assure la gestion.

La mise à disposition des espaces, objet de la présente convention, est effectuée sous les conditions ci-dessous exposées, ainsi que celles visées dans le cahier des charges et dans le document qui sera arrêté annuellement, dit «document annuel», fixant les modalités spécifiques, notamment de définition des espaces utilisés à chaque Festival.

Article 3 : Modalités d'utilisation des espaces

L'Association de gestion du Festival d'Avignon utilisera les espaces mis à sa disposition par la société Avignon Tourisme dans l'enceinte du Palais des Papes exclusivement en vue de l'organisation de spectacles et dans les conditions ci-après :

3.1 - L'Association de gestion du Festival d'Avignon déclare que pendant la période de déroulement effective du Festival, qui se situe à l'intérieur des périodes de mise à disposition des espaces, visée à l'article précédent, fixée chaque année dans le document annuel, elle s'engage à respecter toutes les dispositions légales relatives au statut d'établissement recevant du public et à la réglementation en vigueur pour les Monuments Historiques. Les contraintes liées au statut de Monument historique feront éventuellement l'objet de recommandations spécifiées par Avignon Tourisme dans le cadre du document annuel.

3.2 - Les spectacles concernés par cette convention sont organisés par l'Association de gestion du Festival d'Avignon dans le cadre du Festival dont elle est le seul organisateur et seul responsable.

3.3 - Les espaces et voies d'accès suivants sont mis à la disposition de l'Association de gestion du Festival d'Avignon (mise à disposition totale pendant les représentations et partielle pendant les périodes de montage et de démontage des installations et équipements) qui devra les restituer en l'état :

- La Cour d'Honneur du Palais
- Les locaux situés à proximité de la cour à savoir : le « son et lumière »,
- Les Caves de l'aile occidentale du Palais pour partie
- La Grande Audience, pour partie et ses toilettes (courant du mois de juin selon une date à déterminer dans le document annuel)
- La bibliothèque ouvrant sur la Grande Chapelle
- Le porche et le premier étage de la porte de la Peyrollerie
- La coursive extérieure terrasse des grands dignitaires
- La coursive extérieure aile du Conclave
- Le Grand Promenoir
- Le châtelet de la tour du Pape

- Les toilettes du Cloître Benoît XII et à titre exceptionnel et en concertation avec les équipes d'Avignon Tourisme dans le cadre de spectacles de longues durée (plus de 4h) les toilettes du Congrès.
- La tour des Anges

Les espaces définis par écrit chaque année d'un commun accord, en fonction des spectacles, dans le document annuel et son annexe voient préciser leur destination et les conditions d'utilisation selon qu'ils servent de local technique, loges, de salle de repos, de salle de catering, de salle de repas, de circulation, d'accès à la scène, de coulisse, de lieux de stockage.

Il est précisé que l'accès circulation depuis la porte vitrée du Centre des Congrès vers la Cour d'Honneur du Palais des Papes et la Grande Audience doit permettre aux congressistes de circuler en toute sécurité hors zone de chantier et que ces espaces restent propres pendant toute la durée de la mise à disposition de la Cour d'Honneur pour garantir l'image du Palais des Papes à tous les publics.

3.4a - L'Association de gestion du Festival d'Avignon s'engage à ne pas :

- mettre en place d'installation techniques (son et lumière), scéniques et de catering pouvant porter atteinte à l'intégrité du monument
- réaliser de travaux d'aménagement de quelque manière que ce soit dans les espaces et locaux du Palais des Papes
- mettre en place des installations matérielles (son, lumière, câblage) ou du stockage de nature à gêner de quelque manière que ce soit les visites du public
- organiser des activités (montage, démontage, changement de décors), durant des horaires de nature à gêner de quelque manière que ce soit les visites du public et le travail des équipes de la société Avignon Tourisme, certaines activités devant se réaliser une fois les visites terminées, en soirée ou la nuit.
-
- Le Festival s'engage à limiter au maximum le stockage à l'issue du démontage final et le tout en concertation avec les équipes d'Avignon Tourisme.

3.4 b - Avignon Tourisme s'engage à ne pas effectuer d'installations, même provisoires, pouvant nuire à la qualité artistique des spectacles.

3.5 – Les effectifs accueillis alternativement pendant cette période s'élèvent à 1 500 personnes dans la configuration « Visite de Monument Historique » (exploitation sous la responsabilité de la société Avignon Tourisme) et 2 000 personnes dans la configuration « Spectacles Festival » (exploitation sous la responsabilité de l'Association de gestion du Festival d'Avignon). Lors des activités accueillant du public, l'Association de gestion du Festival d'Avignon prendra en compte dans les personnes accueillies les personnes présentes en raison de la coactivité avec le Palais des Papes (le personnel et les visiteurs le cas échéant). La société Avignon Tourisme informera l'association de gestion du Festival de sa programmation au centre des congrès durant le Festival pour définir conjointement les dispositions supplémentaires à mettre en œuvre pour l'accueil du public le cas échéant.

3.6 - L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des bonnes mœurs et des conditions de sécurité requis pour ce type de manifestation.

3.7 - L'Association de gestion du Festival d'Avignon est responsable des dégradations causées de son fait, ou du fait des entreprises intervenant pour son compte pendant le montage et démontage des installations scéniques, matériels et décors, et pendant la période de déroulement effectifs du Festival. Elle devra, le cas échéant, réparer les dommages causés aux espaces mis à disposition dans un délai de six mois, après validation par Avignon Tourisme et par le Ville.

3.8 - Pendant les périodes de déroulement du Festival, L'Association de gestion du Festival d'Avignon s'engage après concertation entre le régisseur général du Festival affecté à la Cour d'Honneur et Avignon Tourisme, à laisser le libre passage au sein des espaces mis à sa disposition au personnel d'Avignon Tourisme**,** aux guides d'Avignon-Tourisme encadrant un groupe de visites et aux personnes participant à des congrès au sein du Palais des Papes dans les horaires hors répétitions et représentations. Les conditions dans lesquelles ce passage doit se faire sont précisées dans le document annuel

3.9 – Dans l'enceinte du Palais des papes le personnel, notamment technique, de l'Association de gestion du Festival d'Avignon portera une tenue vestimentaire correcte et un badge permettant d'être identifié.

Article 4 : Etat des Lieux

Un état des lieux contradictoire sera établi par les parties, aux périodes suivantes :

- avant la période de mise à disposition des espaces
- à la fin de la période de mise à disposition des espaces
- dans le cas où le Festival laisserait des installations à la disposition d'autres opérateurs, un état des lieux sera effectué à l'issue du démontage de celles-ci.
- De manière ponctuelle en cas de dégradation sitôt l'incident observé

Article 5 : Dispositions relatives à la sécurité

5.1 - L'Association de gestion du Festival d'Avignon s'engage à respecter les dispositions relatives à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, ainsi que les dispositions concernant l'intervention d'entreprises extérieures, définies dans le cahier des charges joint à la présente convention.

5.2 - La société Avignon Tourisme établit les plans de prévention et est responsable de leur mise en application avec les intervenants de l'Association de gestion du Festival d'Avignon et ses sous- traitants pendant les périodes de montage et de démontage des installations.
L'Association de gestion du Festival d'Avignon s'oblige à assurer le respect de ces plans de prévention par les entreprises intervenant pour son compte au sein des espaces mis à disposition.

5.3 - L'Association de gestion du Festival d'Avignon s'engage à ce que son personnel ou les prestataires intervenant pour son compte respectent l'interdiction de fumer dans l'enceinte du Palais des Papes pendant les phases de livraison, montage, démontage et exploitation.

5.4 - L'Association de gestion du Festival d'Avignon est responsable de la définition et du suivi d'application des dispositions d'hygiène et sécurité concernant son personnel et ses sous-traitants pour ses activités propres, ainsi que des dispositions d'hygiène et sécurité concernant les intervenants dans les spectacles.

5.5 – La société Avignon Tourisme est responsable de la surveillance liée aux visites du monument et aux congrès.

5.6 - L'Association de gestion du Festival d'Avignon est responsable de la surveillance pendant l'exploitation des spectacles.

5.7 - Des dispositions spécifiques de sécurité (surveillance, lutte contre les actes de malveillance…) sont définies par écrit chaque année dans le document annuel.

Article 6 : Dispositions relatives au travail clandestin

L'Association de gestion du Festival d'Avignon s'engage et déclare respecter les dispositions légales suivantes :

- la Loi interdit la dissimulation d'activité, la dissimulation d'emploi salarié et interdit d'avoir recours sciemment, directement ou par personne interposée, aux services de celui qui exerce un travail dissimulé.
- la loi entend par dissimulation d'activité toute personne physique ou morale qui exerce à but lucratif une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service ou accomplit des actes de commerce en se soustrayant intentionnellement à l'obligation de procéder aux déclarations exigées par les organismes de protection sociale notamment.
- la loi entend par dissimulation d'emploi le fait pour tout employeur de se soustraire intentionnellement à la déclaration préalable d'embauche, à la remise de bulletin de salaire, à l'obligation de conserver des doubles des bulletins de salaire (cf. Code Travail art L 324-9 et 10).

Article 7 : Dispositions relatives à la protection du monument

7.1 - L'Association de gestion du Festival d'Avignon s'engage à respecter la réglementation relative aux Monuments Historiques et particulièrement :

Toute entrée/sortie de véhicule dans l'enceinte du Palais des Papes se fait sous la responsabilité du Chef de Chantier de l'Association de gestion du Festival d'Avignon qui assure le respect des dispositions de protection du monument.

Des ouvrages de protection du porche de la porte Champeaux sont définis et mis en œuvre par la société Avignon Tourisme en concertation avec l'Association de gestion du Festival d'Avignon.

Les véhicules susceptibles de transiter par le porche de la porte Champeaux respectent les caractéristiques suivantes :

- Deux roues directrices si la longueur du véhicule entre l'avant du véhicule et l'essieu arrière est inférieure à 7.5 mètres, pour une largeur de 2.50 mètres et une hauteur de 3.5 mètres
- Quatre roues directrices au-delà
- Échappement à proximité et dirigé vers le sol de façon à limiter l'endommagement des parois et des voûtes peintes du porche
- Protection de l'éclairage au sol qui illumine la façade du Palais des Papes porte Champeaux

Le stationnement de véhicules, moteurs tournants, est interdit sous le porche de la porte Champeaux.

7.2 - La société Avignon Tourisme met en place dans la salle dite du Son et Lumière des protections des murs. L'Association de gestion du Festival d'Avignon assure le maintien en place de ces protections. Elle s'oblige à interdire à ses salariés ou aux entreprises intervenant pour son compte, l'utilisation de réchauds à gaz, ainsi que la production de flammes vives et de fumées dans tous le Palais des Papes, hormis la cour d'honneur pour les besoins de spectacles.

7.3 - Les dispositions de protection des espaces sont définies par écrit chaque année d'un commun accord, en fonction des spectacles, dans le document annuel. Elles comprennent autant la protection des murs, des éléments architecturaux, que des sols.

7.4 - La société Avignon Tourisme s'engage à mettre à disposition de l'Association de gestion du Festival d'Avignon une personne référente durant toute la période du festival pour l'accompagnement dans l'utilisation du lieu sur toutes les questions relevant de sa préservation et de son utilisation.

Article 8 : Assurances

L'Association de gestion du Festival d'Avignon s'engage à contracter une police d'assurance (responsabilité civile) garantissant les risques liés à son objet et à ses activités. Elle justifiera chaque année auprès de la société Avignon Tourisme de l'acquit des primes d'assurances relatives à ces contrats.
Les parties en présence s'engagent tant pour elles-mêmes que pour les assureurs respectifs, à renoncer réciproquement entres elles à tout recours en cas de sinistre, incendie, explosion, dommages électriques et dégâts des eaux.

La ville renonce également à recours, d'autant que le site lui appartient et qu'elle a elle-même renoncé à recours à l'encontre de la Société Avignon Tourisme.

Article 9 : Dispositions financières

La société Avignon Tourisme met gracieusement à disposition de l'Association du Festival d'Avignon les espaces définis précédemment.

La société Avignon Tourisme réserve chaque année, au mois de juillet 6 places de parking pour les équipes de nuit du Palais des Papes au tarif mensuel en vigueur.

La société Avignon Tourisme offrira une visite guidée au Palais des Papes au personnel de toute entreprise intervenant pour la première fois pour le compte de l'Association du Festival, afin de sensibiliser ce dernier à la connaissance du lieu et pour lui présenter les modalités de préservation du monument à mettre en œuvre durant leur activité.

L'Association de gestion du Festival d'Avignon met chaque année à disposition de la société Avignon Tourisme, 100 places gratuites pour assister à la répétition générale de chaque spectacle lorsqu'elle a lieu.
L'Association de gestion du Festival d'Avignon met chaque année à disposition de la Ville d'Avignon 100 places gratuites pour assister à la répétition générale de chaque spectacle lorsqu'elle a lieu ainsi que 50 places réservées aux jeunes Avignonnais détenteurs du Pass Culture Avignon.

La société Avignon Tourisme met chaque année à disposition de l'Association de gestion du Festival d'Avignon, 50 places gratuites pour visiter le Palais des Papes et ses expositions temporaires.

Si, à la demande de l'Association de gestion du Festival d'Avignon, la société Avignon Tourisme effectue des prestations de services pour les activités du Festival, cette dernière les facturera dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Article 10 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans (4 ans) soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les espaces mis à disposition pendant la durée de la présente convention le seront chaque année à des dates qui seront reprécisées dans le document annuel.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à la fin de chaque année par courrier recommandé, moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

Fait à Avignon,
Le ……
En trois exemplaires originaux.

Pour la Ville d'Avignon
Cécile HELLE
Maire

Pour Avignon Tourisme
Arnaud PIGNOL
Directeur Général

Pour l'Association de gestion du Festival d'Avignon,
Tiago RODRIGUES
Directeur

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

159

PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents / non permanents en matière de ressources humaines.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Les dispositions suivantes concernent les ressources humaines de la Ville et plus particulièrement la mise en adéquation des ressources humaines avec les besoins (emplois permanents et non permanents) de la collectivité pour porter ses actions.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Recrutement d'un doctorant dans le cadre d'un CIFRE

Le recours aux agents contractuels est strictement encadré par le code général de la fonction publique (CGFP). En effet, l'article L. 311-1 du CGFP précise que les emplois civils permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires. Toutefois, les collectivités peuvent recruter, par dérogation, des agents contractuels sur la base des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-23, L. 332-24 à 26, L. 343-1, L 333-1, L. 333-12 et L. 352-4 du CGFP.

Au vu des difficultés de recrutement, il convient de formaliser et d'autoriser l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public en lieu et place d'un agent titulaire.

Motif du recours à un contractuel	DGA	Département	Nature des fonctions	Catégorie hiérarchique
CIFRE	Ville Durable et Sobre	Aménagement et Mobilité	Contrat de projet (art. L. 332-24 à 26 du CGFP)	A

Le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation pour la Recherche), créé et géré par l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT), pour le compte du Ministère en charge de la recherche, a pour objectif de placer les étudiants doctorants, diplômés du grade Master, dans des conditions d'emploi et de développer la collaboration de recherche entre les établissements et les laboratoires, d'une part, et les administrations publiques d'autre part.
La convention est destinée à des chercheurs en début de carrière qui s'engagent à soutenir une thèse en vue d'obtenir un doctorat.

Le CIFRE associe trois partenaires : un doctorant, un laboratire de recherche, qui assure l'encadrement de la thèse, et une collectivité ou un établissement public.

Le contrat de travail, d'une durée déterminée de trois ans, du présent CIFRE, peut prendre la forme d'un contrat de projet.

En harmonie avec l'arrêté du 26 décembre 2022 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel, le salaire brut annuel minimum d'un doctorant Cifre est fixé à 24 529,44 € à compter du 1er janvier 2023. Ce montant minimum sera revu chaque année pour atteindre 27 600 € au 1er janvier 2026. En compensation, la collectivité percevra une subvention annuelle de 14 000 € pendant trois ans.

Dans le cadre d'une démarche transversale visant à construire une vision prospective de la ville de demain, dans l'anticipation des modes de fonctionnement et de construction de politiques publiques marquantes pour notre territoire et ses habitants, dans un contexte de dérèglement climatique, de raréfaction des ressources naturelles et d'évolution sociétale, la Ville d'Avignon doit se doter d'experts en capacité d'être force de proposition et d'accompagner les changements à venir.

Ainsi, le recrutement d'un doctorant, par l'intermédiaire d'un CIFRE, permettra d'inscrire la démarche très en amont, dans la durée, de capitaliser les éléments de connaissance et de réflexion, de prospecter, de tester et d'organiser la recherche.

Les domaines de réflexions qui seront confiés à ce doctorant porteront sur l'accompagnement au changement, l'économie durable, la réduction des fractures sociales face au dérèglement climatique, la préservation du foncier, du sol et des terres nourricières, les énergies renouvelables, la mutation et la reconversion des zones d'activités, l'eau comme ressource vitable...

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2019-828 du 6 aout 2019 de Transformation de la Fonction publique Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels,
Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 14 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,
Vu les articles L.332-24 à 26 du Code général de la fonction publique, relatifs aux contrats de projet,
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** le recrutement d'un contrat de projet dans le cadre de la signature d'une Convention Industrielle de formation pour la recherche (CIFRE),
- **FIXE** le montant de la rémunération sur la base du barême des conditions salariales du ministère de la recherche,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours,
- AUTORISE Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

161

PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL : Classement Monument Historique du jardin du Rocher des Doms.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le jardin du Rocher des Doms a été dessiné en 1863 par le célèbre paysagiste Barrilet-Deschamps, auteur en autres de la requalification du Bois de Boulogne, des jardins du Luxembourg, du Parc Monceau, du parc des Buttes Chaumont et du parc Montsouris. Sa réalisation, conforme à l'esquisse conservée aux archives municipale, est confiée à l'ingénieur PASCAL de la ville d'Avignon.

Le jardin s'inscrit dans un paysage emblématique, sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, à l'articulation entre le Palais des Papes et le pont Saint-Bénézet. Il est également un lieu fédérateur de loisirs pour l'ensemble des Avignonnais.

Un projet de restauration a été approuvé au conseil municipal du 24 avril 2021 et des études de maitrise d'œuvre sont actuellement en cours.

Le jardin du Rocher des Doms est aujourd'hui classé au titre de la loi de 1930, il est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et compose également le sous-secteur SAd du Plan de Sauvegarde et de Mise Valeur. Il n'a cependant pas de protection au titre des Monuments Historiques.

La protection au titre des monuments historiques est une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien qui s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité, d'authenticité et d'intégrité des biens sont notamment prises en compte.

Afin d'en assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur, un immeuble ou un objet mobilier peuvent être protégés au titre des monuments historiques. La protection permet également d'obtenir des subventions pour des projets liés à l'étude, à l'entretien, à la réparation et à la restauration.

Un dossier pour l'inscription Monument Historique du jardin du Rocher des Doms, premier niveau de protection, est cours d'élaboration par la DRAC à la demande la Ville.

Il convient que la ville d'Avignon se prononce par délibération sur le classement, niveau de protection supérieur. Au regard de l'intérêt patrimonial et historique du jardin du Rocher des Doms et de sa place particulière dans le paysage avignonnais, le classement du jardin apparaît légitime et essentiel.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la demande de classement Monument Historique du Jardin du Rocher des Doms,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

162

VIE ASSOCIATIVE : Attribution de subventions aux associations non conventionnées

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Les associations sont placées depuis 2014 comme des acteurs essentiels, considérant le rôle majeur qu'elles ont dans la cité et dans le cadre de l'intérêt général :
- Elles accompagnent à nos côtés des politiques publiques.
- Elles œuvrent en faveur de l'emploi, du développement local, de la citoyenneté.
- Elles sont des espaces de liberté, d'expression, d'épanouissement.

Les associations sont nombreuses, plurielles, et sont l'une des force vive de notre commune.

La charte de la vie associative signée par chacune d'entre-elles fonde les relations et les engagements réciproques entre les associations et la Ville. Ces principes marquent notre volonté ancrée d'être à l'écoute, de reconnaitre, accompagner, et soutenir aux mieux les associations.

La ville d'Avignon peut ainsi compter sur l'action d'un tissu associatif très important.
Leur diversité et leur dynamisme constituent une richesse remarquable, qui contribue à faire vivre la Ville et ses quartiers, participe à son développement tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du vivre-ensemble.
Les associations constituent l'un des piliers de notre vie démocratique, sociale et culturelle et permet d'agir sur le développement local.

Les dernières années ont été ô combien difficiles pour les acteurs associatifs (crise sanitaire, économique, et maintenant la crise énergétique...). Ce contexte s'est traduit par bien des impacts sur le fonctionnement des associations. Toutefois, elles ont su et continu à faire face, nonobstant ce contexte, afin de répondre aux enjeux sociétaux, et pouvoir conduire leurs projets, leurs actions.

Grandes ou petites, elles réussissent à trouver les ressources pour s'adapter et parfois se réinventer, en déployant des alternatives innovantes pour répondre aux besoins de leurs usagers. Leurs capacités de résilience et d'adaptation sont remarquables.

Elles s'inscrivent de manière complémentaire dans le cadre de politiques publiques, et dans le prolongement des priorités municipales.

C'est pourquoi, la ville d'Avignon soutien le monde associatif, et entend poursuivre ce soutien, afin d'encourager et développer le dynamisme associatif.

Le budget primitif voté pour 2023, sanctuarise et amplifie l'enveloppe de subventions aux associations avec 9,1M€, soit une augmentation de 0,3M€ par rapport au budget 2022, permettant ainsi d'accompagner de manière toujours plus efficace les actions des associations pour faire vivre la ville fraternelle à laquelle nous sommes fondamentalement attachés.

La ville d'Avignon souhaite donc poursuivre son accompagnement auprès des associations présentant un intérêt local en 2023. Le soutien alloué peut être complémentaire des éventuelles mises à disposition en logistique, matériels, moyens humains, ou de locaux.

Dans ce cadre, et après examen des dossiers présentés par des associations non conventionnées, il est proposé au Conseil Municipal, de retenir 6 projets associatifs.

Ces dossiers ont été déposés dans le cadre du Portail Associatif, qui permet une entrée sur un guichet unique, et relèvent de la Délégation vie associative.

Le concours financier apporté aux associations dans ce cadre permet une aide pour le fonctionnement associatif, l'achat de matériel, ou bien la mise en œuvre d'une action ou d'un projet.

Le détail des subventions proposées figure en annexe de la présente délibération pour un montant total de 5600 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association.
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-ACCORDE aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un

montant de **5600 €** relevant de la **Délégation Vie Associative**.
- IMPUTE la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 025.

- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ANNEXE DETAIL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES

PRESENTE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

Délégation Vie Associative

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET SOCIAL	ACTIVITE	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION N-1	SUBVENTION 2023
LES AMIS DE L'ESPACE DE METAXIAN	Organisation d'expositions publiques, conférence et lecture en lien avec la ville.	Organisation d'expositions publiques	L'Association crée et organise des expositions publiques, pour cela elle dispose d'un espace Municipal. Elle doit se doter de moyens matériels et techniques.	1200 €	**1200 €**
LES AMIS DE LA VIOLETTE	Regrouper les habitants du quartier et leurs amis autour de principes communs visant à favoriser les rencontres.	Groupe de rencontres	Assurer les frais d'entretien du local mis à disposition (réparation de la chaudière, achat de matériel, paiement des factures et assurances)	300 €	**800 €**
ASSOCIATION DES PARENTS D' ELEVES DES ECOLES SCHEPPLER	Animer la communauté de parents afin de créer du lien entre eux, mais également les enseignants et l'équipe éducative.	Association de parents d'élèves	Acheter le matériel nécessaire à l'animation et l'entretien du jardin partagé du parc Colette, afin que celui-ci puisse être utilisé par les enfants des écoles Scheppler		**800 € (Nouveau dossier)**
FORCES CADRES	Rassembler des cadres ou des jeunes diplômés en recherche d'emploi ou en phase de transition professionnelle, en vue de les accompagner.	Accompagner des cadres ou jeunes diplômés en recherche d'emploi	Pérenniser les activités et actions de l'association en faveur de l'emploi des cadres et jeunes diplômés sur le territoire.	900 €	**1000 €**
AMICALE DES PECHEURS AVIGNONNAIS	Pêche et protection du milieu aquatique	Pêche et protection du milieu aquatique, et protection de l'environnement	Participer aux frais de fonctionnement de l'association notamment le lâché de truites		**1000 € (Nouveau dossier)**

PRODUCTEURS DE FOINS DE MONTFAVET	Association de promotion du foin de Montfavet	Promotion du foin de Montfavet	Animations de Montfavet pour la Fête des Foins et salon du cheval	1000 €	**1000 €**
TOTAL				3400 €	**5600 €**

➔ **Soit au total l'attribution de 6 subventions aux associations présentées au conseil municipal du 24/06/2023, pour un <u>montant global de 5600 €.</u>**

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

163

MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le fonds d'aide municipal « Tous à Vélo », créé par délibération n°23 du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020, a permis depuis sa création de subventionner plus de 401 dossiers d'acquisition de vélos neufs, d'occasions ou d'équipements de sécurité, ainsi que de réparation de vélos. Il a démontré ainsi sa très grande utilité pour les avignonnais et avignonnaises engagés dans la mobilité active.

Par délibération n°25 du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2022, il a été choisi de pérenniser ce fonds et même d'en accroitre la portée, en bonifiant les subventions à l'achat de vélos-cargos.

Il est ainsi prévu de subventionner 50% des frais d'acquisition de vélos neufs, d'occasions ou d'équipements de sécurité, ainsi que de frais de réparation de vélos, pour un montant de subvention compris entre 15 € et 50 €. Spécifiquement, pour l'achat d'un vélo-cargo, d'une remorque électrique pour vélo ou d'un vélo adapté aux situations de handicap, le montant de la subvention sera compris entre 15 € et de 150 € maximum. Cette aide est cumulative aux autres dispositifs de subventions locaux ou nationaux.

Il est aujourd'hui proposé d'accorder aux 3 bénéficiaires désignés dans le tableau annexé à la présente délibération une aide pour l'acquisition ou la réparation de leur vélo pour un montant total de 150.00 €.

Pour rappel, d'autres délibérations seront régulièrement présentées au fur et à mesure des dossiers de subventions déposés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la délibération n°25 du Conseil Municipal du 17 décembre 2022 pérennisant et élargissant le champ d'application à l'achat de vélos-cargos du fonds d'aide municipal "Tous à vélo",
Vu la délibération n°28 du Conseil Municipal du décembre 2021 concernant la prolongation et l'élargissement du champ d'application du fonds d'aide municipal de 30 000 € baptisé «

Tous à vélos »,
Vu la délibération n°23 du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 concernant la mise en place d'un fonds d'aide municipal de 30 000 € baptisé « Tous à vélo »,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le versement des subventions aux bénéficiaires concernés dans le tableau annexé à la présente délibération,
- IMPUTE les dépenses sur le chapitre 65, compte 6574,
- AUTORISE Madame le Maire et l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

Subventions « Tous à vélo » - Conseil Municipal du 24 juin 2023.

Nom des bénéficiaires	Adresse	Nature de la prestation effectuée	Montant total de la prestation effectuée	Montant de la subvention
BIL Gillian	5 boulevard Fernand Serre 84000 AVIGNON	l'achat d'un vélo neuf	539,10	50,00
BOZANNAT Catherine	6 bis boulevard Capdevilla 84000 AVIGNON	la réparation d'un vélo d'occasion	107,00	50,00
THIELE Vanessa	30 avenue Saint-Ruf 84000 AVIGNON	l'achat d'un vélo d'occasion	580,00	50,00
		Montant total relevant de cette délibération		**150**
		Nombre de bénéficiaires		**3**

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

164

ADMINISTRATION GENERALE : Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'activité se rapportant à l'année 2022.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente chaque année à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Au titre de l'année 2022, la Commission s'est réunie à deux reprises.

Le 29 septembre 2022, la Commission a examiné les dossiers suivants :

- Approbation des comptes rendus des séances des 30 septembre et 18 novembre 2021
- Présentation des rapports annuels d'activités 2021 des délégations de services publics pour :
  - Le camping du Pont d'Avignon
  - Le contrat de Partenariat Public Privé Eclairage Public
  - Présentation des rapports d'activité du pôle Funéraire

Le 17 novembre 2022, la Commission a examiné les dossiers suivants :

- Présentation des rapports d'activités 2021 de la régie des Halles
- Présentation du rapport d'activités de l'année scolaire 2021/2022 de la régie de la Restauration Scolaire
- Présentation des rapports annuels d'activités 2021 des délégations de services publics pour les parkings de l'Oratoire et Jean Jaurès
- Présentation des rapports annuels d'activités 2021 des délégations de services publics pour :
  - Le tourisme : Pont d'Avignon, Palais des Papes, Centre de Congrès et Espace Jeanne Laurent, Office de Tourisme
  - Les parkings du Palais des Papes, de la Gare Centre et des Halles
  - Le BEA Parc des Expositions de Châteaublanc

Les rapports d'activités 2021 sont annexés à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1413-1 et L.1411-3,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réalisés au cours de l'année 2022, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

AQUADIS LOISIRS
Les campings nature

CAMPING DU PONT D'AVIGNON ****

PAR AQUADIS LOISIRS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

SOMMAIRE

Contexte.....p.3
Faits marquants de la saison 2021 .....p.4
Chiffres clefs de l'activité 2021.....p.5
Organigramme et charges de personnels spécifiques à la DSP.....p.6
Compte de résultats 2021 .....p.11
Organisation du camping d'Avignon p.12
Organisation du siège social.....p.13
Statistiques de fréquentation et répartition du chiffre d'affaires.....p.15
Répartition du budget marketing-communication p.21
Compte-rendu des activités et services.....p.22
Investissements et travaux réalisés en 2021 .....p.25
Programme pluriannuel d'investissements (projection à 3 ans) p.34

CONTEXTE

Tout comme en 2020, l'année 2021 aura été particulièrement marquée par la pandémie de covid-19. C'est le retour des confinements, semi-confinements et couvre-feux dès le mois de mars et jusqu'en avril. Une fois de plus, le Camping du Pont d'Avignon a dû arrêter son activité pour retrouver un retour à la normal à partir du mois mai, c'est à dire à la levée des premières restrictions.

Beaucoup d'éléments ont donc de nouveau freiné notre activité, notamment les recommandations dissuasives de certains pays de l'UE aux voyageurs souhaitant se rendre en France (code couleur : vert/orange/rouge) et les quarantaines/quatorzaines imposées par certains pays au retour d'un voyage en France.

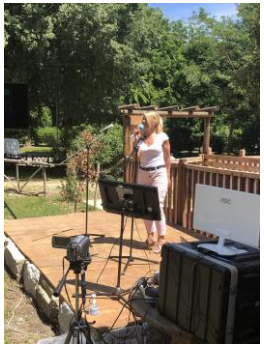
Nous avons donc continué à travailler sur notre stratégie de développement, notamment en matière de **positionnement** et **qualité de services** afin de consolider notre offre et accroître la **satisfaction de nos clients**. Un budget conséquent est dédié à la communication afin de développer la notoriété de la **marque « Aquadis Loisirs »** mais également dans le but de mettre en valeur chaque camping et plus particulièrement son **identité territoriale** à travers la mise en place de nombreux partenariats locaux. En conséquent, le camping affiche une **très belle progression de son chiffre d'affaires en 2021**.

FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2021











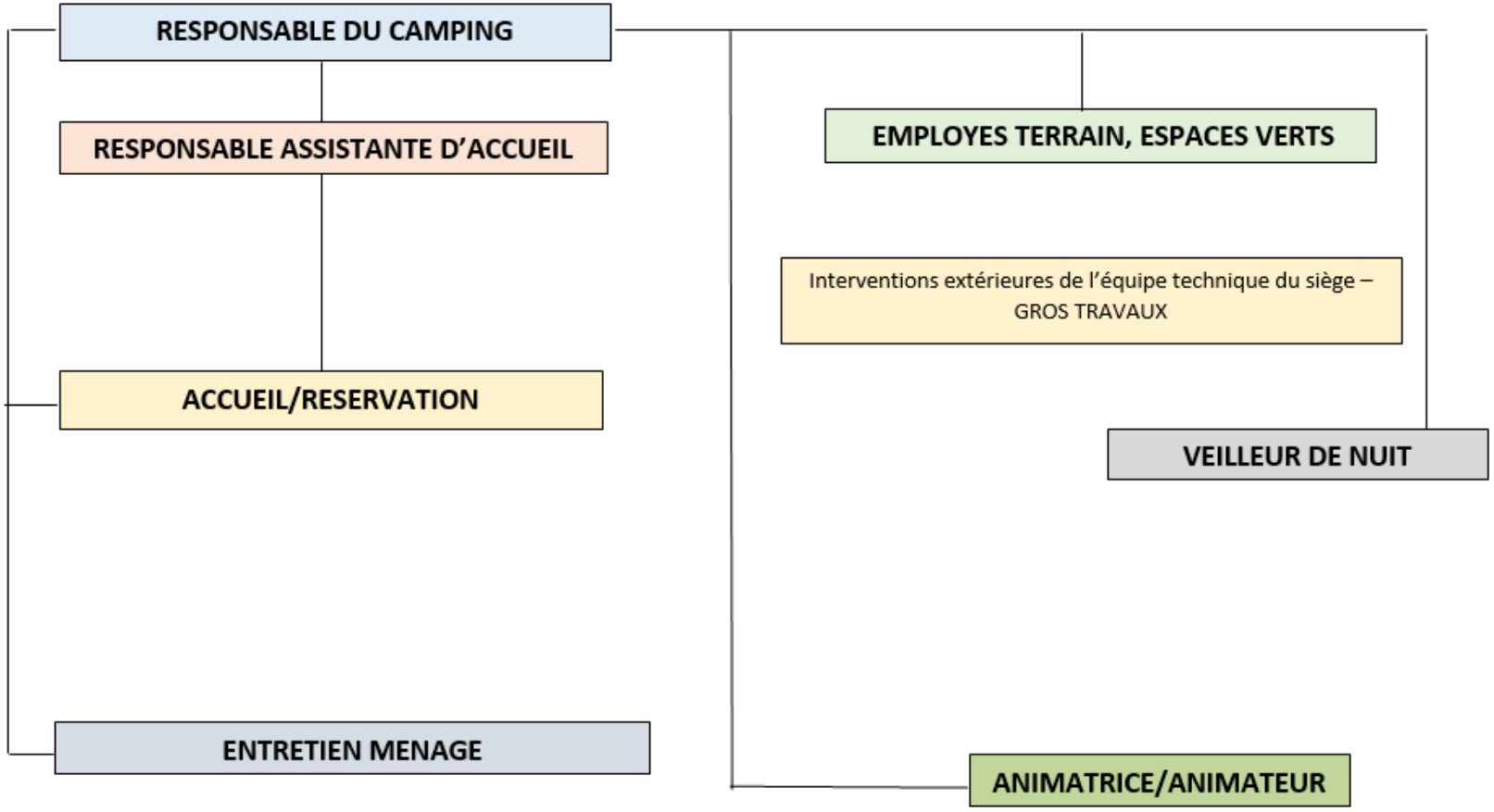
- Réfection totale de la réception avec nouvelle décoration/ameublement dans le style scandinave
- Achat d'une voiturette aux couleurs d'Aquadis Loisirs
- Mise en place de la nouvelle enseigne à l'entrée du camping
- Nouvelle équipe au restaurant le Ohana ! Organisation de concerts et diverses animations
- Partenariats locaux pour promouvoir les produits du terroir
- Nouveau partenariat sur la location de vélos

CHIFFRES T.T.C CLEFS DE L'ACTIVITE 2021

- Chiffre d'affaires Total : 1 059 k€
- Chiffre d'affaires « camping » : 684 k€
- Chiffre d'affaires « locatif » : 375 k€
- Nombre de nuitées : 69 k
- Nombre de séjours : 11 k
- Part de la clientèle française : 61%
- Site web : 515 k visiteurs
- Page Facebook : 1 k abonnés
- Moyenne satisfaction client : 4/5
- Chiffre d'affaires des réservations en ligne : 370 k€
- Clientèles principales : France (61%) – Allemagne (12%) – Pays-Bas (10%)
- Budget communication-marketing Groupe : 228 k€
- Effectif total de l'année 2021 : 1 CDI et 16 CDD
- Pourcentage des emplois du siège social : 20,36%

Le chiffre d'affaires du camping s'élève à **1 059 139 €**, soit une **hausse de 151%** par rapport à 2020.

ORGANIGRAMME ET CHARGES DE PERSONNELS SPECIFIQUE A LA DSP D'AVIGNON



En 2020, la masse salariale du Camping du Pont d'Avignon **était de 148 761,22€.**

En 2021, la masse salariale du Camping du Pont d'Avignon **est de 242 654,02€**.

Le camping du Pont d'Avignon **représente 20,36% du poids global de la société AQUADIS LOISIRS**.

Le poste « **Responsable de Camping** » représente au sein du camping :

	2020	2021
CDI	0	0
CDD	1 961,38h	2 440,72h
	1 961,38h	**2 440,72h**

Le poste « **Assistante/Réceptionniste de camping** » représente au sein du camping :

	2020	2021
CDD Saisonnier	845h	1 364,19h
	845h	**1 364,19h**

Le poste « **Ménage** » représente au sein du camping :

	2020	2021
CDD Saisonnier	1 344,50h	2 993,05h
	1 344,50h*	**2 993,05h**

**Confinement national du 17 Mars au 2 Juin 2020.*

En 2019, nous comptons pour le pôle « ménage » :

Février : 35h/semaine soit 151,67h pour le mois de Février ;

Mars : 35h/semaine soit 151,67h pour le mois de Mars ;

Avril : 35h/semaine + 20h/semaine soit 151,67h + 86,66h = 238,33h pour le mois d'Avril ;

Mai : 35h/semaine + 20h/semaine soit 151,67h + 86,66h = 238,33h pour le mois de Mai ;

Juin : 35h/semaine + 33h/semaine soit 151,67h + 143h = 284,67h pour le mois de Juin ;

Juillet : 33h/semaine + 35h/semaine + 30h/semaine + 30h/semaine + 35h/semaine + 33h/semaine = 849,34h pour le mois de Juillet ;

Août : 35h/semaine + 35h/semaine + 33h/semaine + 33h/semaine + 30h/semaine = 719,34h pour le mois d'Août ;

Septembre : 35h/semaine + 30h/semaine + 20h/semaine = 368,33h pour le mois de Septembre ;

Octobre : 35h/semaine + 20h/semaine = 238,33h pour le mois d'Octobre ;

Novembre : 35h/semaine = 151,67h pour le mois de Novembre.

En 2020, nous comptons pour le pôle « ménage » :

Mars : 35h/semaines + 35h/semaines soit 151,67h + 151,67h = 303,34h pour le mois de Mars ;

Avril : 35h/semaines + 35h/semaines soit 151,67h + 151,67h = 303,34h pour le mois d'Avril ;

Mai : 35h/semaines + 35h/semaines soit 151,67h + 151,67h = 303,34h pour le mois de Mai ;

Juin : 35h/semaines + 35h/semaines soit 151,67h + 151,67h = 303,34h pour le mois de Juin ;

Juillet : 35h/semaines + 35h/semaines soit 151,67h + 151,67 = 303,34h pour le mois de Juillet ;

Aout : 35h/semaines + 35h/semaines soit 151,67h + 151,67h = 303,34h pour le mois d'Aout ;

Septembre : 35h/semaines + 35h/semaines soit 151,67h + 151,67 = 303,34h pour le mois de Septembre ;

Octobre : 35h/semaines + 35h/semaines soit 151,67h + 151,67h = 303,34h pour le mois d'Octobre ;

Novembre : 35h/semaines soit 151,67h pour le mois de Novembre.

En 2021, nous comptons pour le pôle « ménage » :

Mars : 35h/semaines soit 151,67h = 151,67h pour le mois de Mars 2021 ;

Avril : 35h/semaines soit 151,67h = 151,67h pour le mois d'Avril 2021 ;

Mai : 35h/semaines + 20h/semaines soit 151,67h + 86,66h = 238,33h pour le mois de Mai 2021 ;

Juin : 35h/semaines + 35h/semaines + 24h/semaines + 28h/semaines soit 151,67 + 151,67h + 104h + 121,33h = 528,67h pour le mois de Juin 2021 ;

Juillet : 35h/semaines + 35h/semaines + 35h/semaines + 35h/semaines + 33h/semaines soit 151,67h x 4 + 143h = 749,68h pour le mois de Juillet 2021 ;

Aout : 35h/semaines + 35h/semaines + 35h/semaines + 35h/semaines + 25h/semaines soit 151,67h x 4 + 108,33h = 715,01h pour le mois d'Aout 2021 ;

Septembre : 35h/semaines + 35h/semaines + 25h/semaines soit 151,67h x 2 + 108,33h = 411,67h pour le mois de Septembre 2021 ;

Octobre : 35h/semaines + 35h/semaines soit 151,67h + 151,67h = 303,34h pour le mois d'Octobre 2021 ;

Novembre : 35h/semaines soit 151,67h pour le mois de Novembre 2021.

Le poste « **terrain** » est composé :

	2020	2021
CDI	2 137,38h	1 622,01h
CDD	643,37h	1 292h
	2 780,75h	**2 914,01h**

En 2020, l'équipe était composée de 2 postes technique en CDI.

Le poste « **Animation** » est composé :

	2020	2021
CDD Saisonnier	216h	312h
	216h	**312h**

Le poste « **Sécurité** » st composé :

	2020	2021
CDD Saisonnier	305h	199h
	305h	**199h**

Le poste a baissé, puisque la société à fait appel à un partenaire extérieure pour la sécurité durant le mois de Juillet 2021.

COMPTE DE RESULTAT AVIGNON 2021

COMPTE DE RESULTAT - AVIGNON 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01	Au 31/12/2021
PRODUITS	
Ventes de marchandises	4 454,76
Production vendue	935 914,07
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	10 720,13
Autres produits	1 493,03
TOTAL I	952 581,99
CONSOMMATIONS	
Achat de marchandises	1 070,57
Variation de stock (marchandises)	
Achats de matières premières	
Variation de stock (matières premières)	
Autres charges et charges externes	339 305,95
TOTAL II	340 376,52
CHARGES	
Impôts, Taxes et Versements assimilés	17 325,30
Salaires et Traitements	242 654,02
Charges Sociales	33 981,63
Dotations aux amortissements et dépréciations	62 864,89
Autres charges	64,79
TOTAL III	356 890,63
Résultat d'exploitation	**255 314,84**
Produits financiers	
Charges financières	6 633,19
Résultat financier	*-6 633,19*
Quote part des opérations en commun	
Résultat courant avant impôts	**248 681,65**
Produits exceptionnels	21 490,43
Charges exceptionnellles	16 379,43
Résultat exceptionnel	*5 111,00*
Participation des salariés	
Impôts sur les bénéfices	9 023,35
Résultat de l'exercice	**244 769,30**

ORGANISATION DU CAMPING DU PONT D'AVIGNON

- Utilisation du logiciel E-Season sur toute l'année (gestion du planning, des réservations, des fiches clients et des mouvements financiers avec un contrôle de gestion tout au long de la saison)
- Gestion des plannings et stocks alloués aux Tours Opérateurs partenaires
- Traitement des réservations en direct par téléphone, mails et courriers (redirection à la centrale pendant la fermeture du camping)
- Relances clients hebdomadaires et mises à jour de la base de données des clients du camping
- Réception physique et téléphonique 7j/7 de 8h à 20h
- Gestion des devis et demandes particulières
- Gestion des litiges clients
- Reporting hebdomadaire des données financières et techniques
- Recrutement, formation et encadrement du personnel
- Entretien du terrain (espaces verts et technique)
- Assurer la sécurité des clients
- Faire la promotion du territoire et de la ville d'Avignon
- Mise en place de partenariats locaux

ORGANISATION ET RÔLE DU SIEGE SOCIAL DANS LA GESTION DU CAMPING DU PONT D'AVIGNON

Rôle de la Centrale de Réservations – (1 employé cadre + 1 employé en 35h/semaine)

- Gestion complète du Logiciel E-Season sur toute l'année (gestion du planning, des réservations, des fiches clients et des mouvements financiers avec un contrôle de gestion tout au long de la saison)
- Gestion des plannings et stocks alloués aux Tours Opérateurs partenaires sur le camping
- Traitement des réservations en direct par téléphone, mails et courriers (redirection à la centrale pendant la fermeture du camping)
- Relances clients hebdomadaires et mises à jour de la base de données des clients du camping
- Paramétrage des tarifs et des promotions mises en place sur le camping pendant toute la saison à la fois sur notre site internet Aquadis Loisirs mais également sur toutes les interfaces partenaires (ex : Booking.com)
- Gestion du standard téléphonique de 9h à 17h non-stop du lundi au vendredi
- Gestion des devis, demandes particulières (ex : groupe/CE/VACAF)
- Gestion des litiges clients, avoirs et remboursements
- Mises à jour régulières des données du camping sur l'ensemble des sites portails et sites partenaires
- Formation des gérants aux systèmes de gestion des réservations

AQUADIS LOISIRS

Rôle du service Comptabilité- RH

1 employée cadre

- Gestion de l'URSSAF et TVA
- Gestion des caisses campings
- Gestion des questions sociales
- Facturation et paiements
- Centralisation des candidatures
- Bilan comptable
- Gestion des contrats de travails, DUE
- Gestion des documents de sorties des salariés
- Gestion du logiciel de réservations
- Centralisation des candidatures
- Gestion des embauches

Rôle du service Marketing-Communication

1 employée cadre + 1 employé 35h

- Gestion du marketing digital lié au camping
- Définition de la politique tarifaire du camping
- Benchmarketing (étude concurrence)
- CRM - Gestion de la relation client
- Créations graphiques
- Etude de la satisfaction client (via l'envoi de questionnaires automatisés post-séjours aux clients du camping)
- Définition de la politique de communication en ligne et sur le camping
- Gestion des campagnes publicitaires (papiers, TV, digitales)
- Elaboration des campagnes de promotions
- Gestion relations Tours Opérateurs, Office de tourisme d'Avignon, Fédération des campings du Vaucluse etc…
- Etudes des statistiques
- Gestion des réseaux sociaux et de l'E-réputation du camping
- Administration, gestion et mise à jour du site internet d'Aquadis et du camping
- Elaboration de la politique de communication interne entre le siège social et le camping

Rôle du Responsable de Secteur et de l'équipe technique

1 employé cadre + 3 employés 35h

- Gestion technique des 19 campings
- Gestion humaine des 19 campings
- Recherche de partenariats pour les 19 campings
- Réflexion, mise en place et gestion des suivis de travaux sur les 19 campings

STATISTIQUES DE FREQUENTATION ET REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

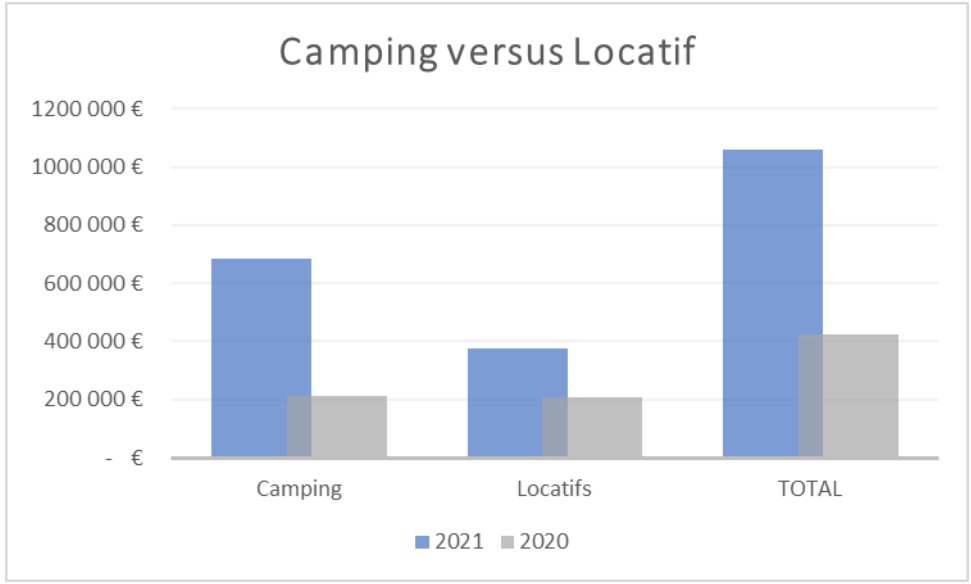
Evolution du chiffre d'affaires* et de la durée de séjour entre les saisons 2020 et 2021

	2021					2020					ECART					
Tarifs	Nbr nuits	Nbr nuitées	Nbr séjours	Pers. / jour	Montant Séjours TTC	Nbr nuits	Nbr nuitées	Nbr séjours	Pers. / jour	Montant Séjours TTC	Nbr nuits	Nbr nuitées	Nbr séjours	Pers. / jour	Montant Séjours TTC	% CA
Emplacement	4 841	10 939	2 969	6 637	139 815 €	1 628	3 652	1 020	2 281	41 754 €	3 213	7 287	1 949	4 356	98 061 €	235%
Emplacement élec.	13 245	34 800	5 067	12 834	457 927 €	4 596	12 020	1 803	4 753	142 434 €	8 649	22 780	3 264	8 081	315 493 €	222%
Garage mort	61	8	16	2	458 €	122	0	30	0	794 €	-61	8	-14	2	-336 €	-42%
Tarif DCC						20	44	8	18	353 €	-20	-44	-8	-18	-353 €	-100%
Tarif ACS	3 502	7 177	1 812	3 712	68 186 €	1 214	2 494	435	888	21 270 €	2 288	4 683	1 377	2 824	46 916 €	221%
Tarif CKE ANWB	644	1 291	298	605	12 241 €	61	125	22	45	1 114 €	583	1 166	276	560	11 127 €	999%
Tarif ADAC	272	584	154	332	5 386 €	92	187	55	113	1 715 €	180	397	99	219	3 671 €	214%
SOUS-TOTAL CAMPING	**22 565**	**54 799**	**10 316**	**24 122**	**684 013 €**	**7 733**	**18 522**	**3 373**	**8 098**	**209 434 €**	**14 832**	**36 277**	**6 943**	**16 024**	**474 579 €**	**227%**
Mobil-home 4/6 pers	2 604	8 135	699	2 220	207 395 €	1 641	5 308	432	1 451	116 247 €	963	2 827	267	769	91 148 €	78%
Mobil-home climatisé	1 643	4 768	426	1 237	137 358 €	865	2 689	203	634	68 984 €	778	2 079	223	603	68 374 €	99%
Smartbox MH						8	20	4	10	459 €	-8	-20	-4	-10	-459 €	-100%
Bungalow toilé	451	1 403	131	383	30 374 €	282	1 048	65	209	17 908 €	169	355	66	174	12 465 €	70%
MH haute saison						81	233	18	50	6 091 €	-81	-233	-18	-50	-6 091 €	
MH clim haute saison						41	159	9	33	3 462 €	-41	-159	-9	-33	-3 462 €	
SOUS-TOTAL LOCATIF	**4 698**	**14 306**	**1 256**	**3 840**	**375 126 €**	**2 918**	**9 457**	**731**	**2 387**	**213 151 €**	**1 780**	**4 849**	**525**	**1 453**	**161 975 €**	**76%**
TOTAL	**27 263**	**69 105**	**11 572**	**27 962**	**1 059 139 €**	**10 651**	**27 979**	**4 104**	**10 485**	**422 585 €**	**16 612**	**41 126**	**7 468**	**17 477**	**636 554 €**	**151%**

* Il s'agit de données purement commerciales et non comptables. Se référer au compte de résultats p.10 pour toutes les données comptables. Les statistiques issues du logiciel E-season concernent uniquement les données portant sur les forfaits camping (hors ventes annexes, taxe de séjour et autres)

Voici les principaux points à retenir des statistiques présentées dans le tableau ci-dessus :

- Une hausse conséquente du chiffre d'affaires sur toutes les catégories de tarifs, aussi bien en emplacements traditionnels de camping, qu'en hébergements locatifs (mobil-homes et bungalow toilés). La hausse la plus forte a été sur les emplacements de camping.
- Le retour marqué des clientèles étrangères, en particulier les Allemands (tarif ADAC) et les Néerlandais (tarifs CKE/ANWB et ACSI)
- Le retour partiel des grands événements comme le Festival d'Avignon et les festivals médiévaux



AQUADIS LOISIRS

Evolution mensuelle :

	2021					2020					ECART					
Mois	Nbr nuits	Nbr nuitées	Nbr séjours	Pers. / jour	Montant Séjours TTC	Nbr nuits	Nbr nuitées	Nbr séjours	Pers. / jour	Montant Séjours TTC	Nbr nuits	Nbr nuitées	Nbr séjours	Pers. / jour	Montant Séjours TTC	% CA
JANVIER	0	0	0	0	0 €	0	0	0	0	0 €	0	0	0	0	0 €	
FEVRIER	0	0	0	0	0 €	0	0	0	0	0 €	0	0	0	0	0 €	
MARS	366	834	125	274	10 481 €	354	746	170	362	8 727 €	12	88	-45	-88	1 754 €	20%
AVRIL	231	481	59	148	9 047 €	18	33	8	16	696 €	213	448	51	132	8 351 €	1201%
MAI	965	2 260	462	1 104	38 473 €	120	525	52	236	6 656 €	845	1 735	410	868	31 817 €	478%
JUIN	2 341	5 403	1 286	2 989	81 865 €	962	2 235	424	999	30 522 €	1 379	3 168	862	1 990	51 343 €	168%
JUILLET	8 519	22 982	2 870	7 725	414 628 €	3 227	8 379	1 215	3 195	136 928 €	5 292	14 603	1 655	4 530	277 700 €	203%
AOUT	6 777	19 506	2 543	7 317	285 283 €	3 784	11 159	1 375	3 919	168 622 €	2 993	8 347	1 168	3 398	116 661 €	69%
SEPTEMBRE	4 950	10 452	2 424	5 270	134 738 €	1 429	3 074	581	1 360	45 364 €	3 521	7 378	1 843	3 910	89 374 €	197%
OCTOBRE	3 106	7 172	1 799	4 230	84 470 €	754	1 823	278	747	24 975 €	2 352	5 349	1 521	3 483	59 495 €	238%
NOVEMBRE	8	15	4	15	155 €	3	5	1	5	97 €	5	10	3	10	58 €	59%
DECEMBRE	0	0	0	0	0 €	0	0	0	0	0 €	0	0	0	0	0 €	
TOTAL	**27 263**	**69 105**	**11 572**	**29 072**	**1 059 139 €**	**10 651**	**27 979**	**4 104**	**10 839**	**422 585 €**	**16 612**	**41 126**	**7 468**	**18 233**	**636 555 €**	**151%**

Evolution de la durée de séjour entre 2020 et 2021 :

	0 / 1 nuit	2 / 3 nuits	4 / 5 nuits	6 / 7 nuits	8 / 9 nuits	10 / 11 nuits	12 / 13 nuits	14 / 15 nuits
emplacements camping 2020	1649	1211	281	116	35	23	15	30
emplacements camping 2021	**5177**	**3846**	**669**	**311**	**78**	**76**	**24**	**44**
ECART	**3528**	**2635**	**388**	**195**	**43**	**53**	**9**	**14**
VARIATION	**214%**	**218%**	**138%**	**168%**	**123%**	**230%**	**60%**	**47%**
locatifs 2020	155	298	64	161	12	7	5	25
locatifs 2021	**311**	**497**	**126**	**252**	**7**	**9**	**6**	**34**
ECART	**156**	**199**	**62**	**91**	**-5**	**2**	**1**	**9**
VARIATION	**101%**	**67%**	**97%**	**57%**	**-42%**	**29%**	**20%**	**36%**
Tarif camping + locatif 2020	1804	1509	345	277	47	30	20	55
Tarif camping + locatif 2021	**5488**	**4343**	**795**	**563**	**85**	**85**	**30**	**78**
ECART	**3684**	**2834**	**450**	**286**	**38**	**55**	**10**	**23**
VARIATION	**204%**	**188%**	**130%**	**103%**	**81%**	**183%**	**50%**	**42%**

Les courts séjours demeurent toujours les plus représentatifs sur le camping. Dans la continuité de 2020, faisant face à des restrictions similaires bien que beaucoup plus courtes sur la durée, nous avons reconduit notre stratégie commerciale consistant à assouplir nos conditions générales de vente et à faire preuve de flexibilité. Nous avons également poursuivi notre communication sur la mise en place de mesures sanitaires strictes afin de rassurer nos clients. Le nombre de courts séjours en 2/3 nuits a progressé davantage que le 1 à 2 nuits, ce qui démontre une volonté de prolonger le séjour.

Le poids économique des touristes français et étrangers

Représentation des 15 nationalités les plus représentées sur le Camping du Pont d'Avignon

	2021					2020					ECART					
Pays	Nbr nuits	Nbr nuitées	Nbr séjours	Pers. / jour	Montant Séjours TTC	Nbr nuits	Nbr nuitées	Nbr séjours	Pers. / jour	Montant Séjours TTC	Nbr nuits	Nbr nuitées	Nbr séjours	Pers. / jour	Montant Séjours TTC	% CA
France	13 952	37 649	4 798	12 285	650 011 €	6 684	18 330	2 307	6 105	296 193 €	7 268	19 319	2 491	6 180	353 818 €	119%
Allemagne	4 509	10 234	2 622	5 957	123 041 €	1 381	3 407	714	1 735	43 456 €	3 128	6 827	1 908	4 222	79 585 €	183%
Pays-Bas	3 743	8 445	1 614	3 567	106 522 €	760	1 692	287	667	26 497 €	2 983	6 753	1 327	2 900	80 026 €	302%
Belgique	1 484	4 007	611	1 537	57 377 €	547	1 305	220	521	17 283 €	937	2 702	391	1 016	40 094 €	232%
Suisse	1 396	3 115	817	1 841	46 456 €	353	927	188	473	12 473 €	1 043	2 188	629	1 368	33 983 €	272%
Grande Bretagne	505	1 174	213	460	15 452 €	434	1 079	132	319	11 649 €	71	95	81	141	3 804 €	33%
Italie	282	762	173	464	9 136 €	118	310	71	191	3 995 €	164	452	102	273	5 141 €	129%
Rep.Tchèque	145	461	51	144	8 037 €	13	29	12	27	319 €	132	432	39	117	7 719 €	2422%
Espagne	347	934	213	550	11 403 €	93	272	62	174	3 106 €	254	662	151	376	8 297 €	267%
Danemark	215	475	74	171	7 366 €	80	170	21	44	2 078 €	135	305	53	127	5 288 €	255%
Autriche	192	476	116	276	5 688 €	47	129	25	66	1 421 €	145	347	91	210	4 267 €	300%
Hongrie	41	214	7	25	3 737 €	1	4	1	4	39 €	40	210	6	21	3 698	9601%
Luxembourg	108	244	56	127	2 648 €	36	66	18	32	788 €	72	178	38	95	1 860 €	236%
Pologne	54	176	37	128	2 095 €	17	61	11	40	651 €	37	115	26	88	1 444 €	222%
USA	38	70	15	30	1 058 €	26	29	4	6	495 €	12	41	11	24	562 €	114%

La saison 2021 marque le retour des clientèles étrangères ! Nous espérons voir ces chiffres progresser encore davantage sur 2022. Une communication importante est réalisée sur les marchés étranger afin de les attirer de nouveau chez nous.

AQUADIS LOISIRS

Evolution du chiffre d'affaires des réservations en ligne sur le site www.aquadis-loisirs.com

Année 2021	Réservations	CA	n-1		
			Réservations	*CA*	*CA %*
janvier	22	5 989,40 €	114	37 399,97 €	-84%
février	23	9 906,81 €	126	34 155,82 €	-71%
mars	46	20 602,86 €	46	12 916,20 €	60%
avril	46	13 116,60 €	2	196,80 €	6565%
mai	300	62 948,84 €	24	8 999,09 €	600%
juin	452	72 630,30 €	150	25 494,24 €	185%
juillet	784	97 965,25 €	256	27 599,19 €	255%
août	468	44 313,51 €	158	14 332,67 €	209%
septembre	237	17 653,81 €	30	3 367,74 €	424%
octobre	148	10 425,00 €	19	2 877,34 €	262%
novembre	18	7 564,90 €	4	283,40 €	2569%
décembre	19	6 569,98 €	9	5 459,93 €	20%
Total	**2563**	**369 687 €**	**938**	**173 082 €**	**14%**

Après un démarrage en douceur en début d'année, les réservations sont fortement reparties à la hausse dès le mois de mars.

Répartition du budget Marketing-Communication 2021

AXES DE DEVELOPPEMENT	BUDGET Groupe	BUDGET Camping	DESCRIPTION
Référencement Guides	30 k€	6 k€	Insertions publicitaires du camping d'Avignon dans les guides français et européens / Adhésion du camping au Programme de Cartes de réduction
Référencement Web	40 k€	8 k€	Insertions d'annonces publicitaires pour le camping d'Avignon sur l'ensemble des sites portails français et européens
Marketing Digital	44 k€	9 k€	Campagnes de positionnement du camping d'Avignon dans les résultats de recherche sur les moteurs de recherche
Campagnes publicitaires Influenceur / Bloggeur	20 k€	4 k€	Parrainage de jeux en ligne via les réseaux sociaux et contact d'influenceur pour mettre en avant le camping d'Avignon
SEO	5 k€	1 k€	Optimisation du référencement naturel de la page du camping d'Avignon sur notre site internet et sur les réseaux sociaux
Communication CE / groupes/ associations	2 k€	0.4 k€	Partenariats avec le Festival de la rose d'Or, du Grand Festival d'Avignon (organisation d'animations sur le camping)
Labels	5 k€	1 k€	Procédures de labellisation des sites (ex : labélisation accueil vélo sur le camping d'Avignon + achat de matériels pour cyclos)
E-réputation et Réseaux Sociaux	15 k€	3 k€	Gestion des réseaux sociaux (Page Facebook et Instagram du camping d'Avignon) et sites d'avis (TripAdvisor et Google)
Communication hors ligne + PLV	30 k€	6 k€	Communication print (catalogue aquadis avec mise en avant du camping, dépliants du camping d'Avignon en 4 langues, cartes de visite du camping, goodies, kit et livret d'accueil personnalisé
OT, ADT et autres organismes	10 k€	2 k€	Adhésions et partenariats avec l'Office de Tourisme d'Avignon
Animations / concerts	25 k€	5 k€	Venue d'artistes sur le camping d'Avignon (Groupes de musique)
Sponsoring	2 k€	0.4 k€	Sponsoring de clubs sportifs/associations locales
TOTAL BUDGET	228 k€	46 k€	

AQUADIS LOISIRS

BILAN DE L'ACTIVITE SUR L'ANNEE 2021

Rapport humain :

- Nombre de salariés sur le camping pour la saison 2021 : 1 CDI et 16 CDD
- Personnel multilingue disponible sur toute la saison : Oui
- Moyenne de satisfaction générale : 83 %
- Fidélisation des salariés avec le retour pour la 2ème saison de minimum 2 salariés
- Renfort entretien espaces verts

Rapport technique :

- Renforcement du fleurissement autour des bâtiments d'accueil et espaces communs
- Reconditionnement patios sanitaires : passage et circulation du public
- Peinture extérieure et intérieure du bâtiment d'accueil
- Taille de l'ensemble du parc

Compte-rendu des activités et services

Activités et animations sur le camping :

En 2021, nous avons conservé nos animations avec application du protocole sanitaire. Ci-dessous la liste non exhaustive des activités :

- Animation pour le weekend de Pâques avec grande chasse aux œufs
- Concert Karaoboeuf (karaoké participatif en groupe avec piano en accompagnement)
- Séance de Yoga avec notre partenaire « Inspire Yoga »
- Karaoké et soirées musicales organisées au snack/bar
- Animations et soirées foot – Euro sur le camping et au restaurant
- Festival d'Avignon avec le Off sur le camping et animations pour les fêtes médiévales (la Rose d'Or)
- Organisation d'Escape Game sur le camping
- Marchés de producteurs locaux
- Partenariats « bien-être » - massage et soins sur rdv
- Animations autour de la piscine chaque matin en juillet / août (sauf samedi)
- Club enfants tous les jours (sauf samedi)
- Tournois sportifs : Volley-ball, pétanque, mölkky...
- Mise en avant de l'Ile – Organisation de randonnées avec passage chez les producteurs
- Canoë sous le pont d'Avignon

Analyse de la qualité de service

Nous La satisfaction de la clientèle est analysée grâce à notre outil de gestion « Qualitélis » qui coordonne l'envoi automatique de questionnaires de satisfaction après chaque séjour effectué au sein du camping.

- Nombre de questionnaires envoyés : 6112
- Nombre de questionnaires répondus : 895
- Taux de réponse moyen sur la saison : 15%

GOOGLE	TRIPADVISOR
3.8/5	3.5/5

<u>Evolution de la satisfaction par rubrique (en % sur 100) :</u>
La réservation : 92%
Formalités à l'arrivée : 91%
Le camping en général : 83%
Déroulement du séjour : 79%
Les hébergements : 86%
Les emplacements : 76%
Le restaurant/snack-bar : 78%
Le personnel : 89%
Les services et animations : 72%

Principaux points de satisfaction	Principaux points d'amélioration
La qualité de l'accueil, la serviabilité et la disponibilité du personnel	Le prix du Wifi (forfait journalier et hebdomadaire trop élevé)
La qualité des communications lors de la réservation	
La situation géographique et la qualité paysagère du camping	
L'ajout de télévisions dans tous les mobil-homes	

INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX REALISES EN 2021

Hébergements		Gestion du camping du Pont d'Avignon	
Achats pour gestion des hébergements	6 850,34 €	Entretien et réparation des fosses septiques par une société privée	13 044,00 €
Aire de Camping Car		Contrôle véritas des installations	864,49 €
Entretien de l'aire de camping-car	6 724,20 €	Piscine : produits d'entretiens, entretien général	4 227,98 €
Location d'un TPE par société privée	230,40 €	Réfection de l'accueil	1 778,61 €
Entretien du camping du Pont d'Avignon		Fleurissement du camping	206,22 €
Entretien général du camping	11 194,94 €	Mises aux normes des extincteurs par une société privée	2 663,22 €
Travaux de réfection de la piscine et mise aux normes	51 600,00 €	Plomberie	
Achats de bracelets pour le camping	1 056,00 €	Travaux sur la barrière électrique du camping	1 278,00 €
Achats de produits d'entretien	8 467,34 €	Travaux d'électricité et mise aux normes	9 104,66 €
Achats de place pour nos clients - Parc SPIROU	238,50 €	Agent de sécurité pour le festival d'Avignon	3 126,82 €
Redevance lingerie (laverie couette …)	1 460,40 €	Élagage des arbres du camping par une société privée	864,00 €
Services à la clientèle		**Fournitures du camping du Pont d'Avignon**	
Mise à la disposition de nos clients des draps jetables	5 463,48 €	Fournitures informatiques	990,00 €
Mise à disposition de la location de draps lavables	4 983,51 €	Fournitures Animations	329,40 €
Mise à disposition de la WIFI	3 931,60 €	Fournitures administratives	1 301,04 €
Mise à disposition de vélo	2 572,80 €		**104 773,51 €**

En 2021, la société Aquadis Loisirs a réalisé 104 773,51€ d'investissements.

Travaux qui relèvent du PPI

	Estimation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Mise aux normes de tous les sanitaires	*250 000 €*		38 209,24 €	63 997,13 €	81 639,01 €	87 757,32 €	104 362,94 €	375 965,64 €
Rénovation des bâtiments de vie, accueil, salles snack, plages de la piscine	*60 000 €*	58 167,46 €	10 879,75 €	1 450,00 €	2 050,52 €		1 957,33 €	74 505,06 €
Mise en œuvre de l'électrification des 178 emplacements	*178 Empl.*	17 006,80 €						17 006,80 €
Raccordements des installations au futur réseau public d'assainissement						2 500,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €
Rénovation des allées détériorées				5 980,00 €		2 520,00 €	216,00 €	8 716,00 €
Aménagement d'un parking étape pour camping-car				49 835,00 €		7 174,06 €	4 986,60 €	61 995,66 €
Installations d'habitations légères de Loisirs	*15 unités*	45 170,00 €			20 427,90 €	203 684,45 €	179 491,10 €	448 773,45 €
		120 344,26 €	**49 088,99 €**	**121 262,13 €**	**104 117,43 €**	**303 635,83 €**	**293 513,97 €**	**991 962,61 €**

	2017	2018	2019	2020	2021		TOTAL
Mise aux normes de tous les sanitaires	136 405,93 €	10 506,38 €	5 171,69 €	Continuité des travaux de l'année 2019		**152 084,00 €**	**528 049,64 €**
Rénovation des bâtiments de vie, accueil, salles snack, plages de la piscine	990,00 €	4 278,64 €	11 347,88 €		1 778,61 €	**18 395,13 €**	**92 900,19 €**
Mise en œuvre de l'électrification des 178 emplacements			1 200,00 €			**1 200,00 €**	**18 206,80 €**
Raccordements des installations au futur réseau public d'assainissement	5 000,00 €		3 800,00 €			**8 800,00 €**	**13 800,00 €**
Rénovation des allées détériorées	4 560,00 €	13 560,00 €	1 500,00 €			**19 620,00 €**	**28 336,00 €**
Aménagement d'un parking étape pour camping-car	1 961,40 €	4 045,20 €	4 454,40 €		6 954,60 €	**17 415,60 €**	**79 411,26 €**
Installations d'habitations légères de Loisirs	180 664,66 €					**180 664,66 €**	**629 438,11 €**
	329 581,99 €	**32 390,22 €**	**27 473,97 €**		**8 733,21 €**	**398 179,39 €**	**1 390 142,00 €**

- La mise aux normes de tous les sanitaires, pour un coût estimé à 250 000€ : Depuis la signature du contrat de DSP, la société a mis une priorité sur la rénovation totale de tous les sanitaires se trouvant au sein du Camping du Pont d'Avignon pour un montant total à fin 2019 de **528 049,64€**. Le budget estimé a donc été dépassé pour la somme de 278 049,64€. Les sanitaires ont été rénovés au niveau des intérieurs et extérieurs.

- Rénovation des bâtiments de vie, accueil, salles snack, plages de la piscine à faire dans les 3 premières années de la concession. Budget estimé de 60 000€ : Depuis 2011, des rénovations sont effectuées chaque année. Le montant total des rénovations s'élève à **92 900,19€** durant cette fin d'année 2021.

- La mise en œuvre de l'électrification des 178 emplacements non équipés, en fonction de l'installation de HLL et de l'évolution de la taille des emplacements : La société a équipé 181 emplacements électrifiés pour **la somme de 18 206,80€** en matériel, les travaux ont été effectués par notre équipe technique ainsi que notre employé terrain dès 2011.

- Raccordements des installations au futur réseau public d'assainissement public : En cours en accord avec la ville d'Avignon. Depuis 2015, la société a déjà mis l'accueil et le logement en raccordement, en 2016 le restaurant du camping et en 2017, les sanitaires 1 et 2. En 2019, la société a rajouté les raccordements des bâtiments annexes.

- Rénovations des allées détériorées : Tous les ans à l'ouverture du camping, l'équipe technique accompagnée de la société B.G.P rénove et nettoie les allées du camping (élagage). De plus, le tout à l'égout a été refait à neuf.

- L'aménagement d'un parking étape pour camping-cars sur un terrain limitrophe dont la jouissance est assurée jusqu'en 2013 : Les travaux d'aménagements ont été effectués en 2013 pour un montant de 49 835€. Chaque année des améliorations sont apportées.

- Installations d'habitations légères de loisirs : Depuis 2011, la société AQUADIS LOISIRS a apporté au camping du Pont d'Avignon 30 Mobil-Homes ainsi que des bungalows toilés pour un **montant total de 629 438,11€**.

Tableaux des entretiens courants hors PPI :

	2015
Entretien espaces verts du Camping	
Tondeuse Kubota	1 618,00 €
Taille Haie Stihl	590,00 €
Entretien général des Espaces Verts	1 190,39 €
Elagage du Camping avant ouverture	2 520,00 €
Communication	
Changement de panneaux de signalisation	483,70 €
Achats de bracelets Camping	960,00 €
Impression de plans du Camping pour clients	463,20 €
Entretien fosses sceptique	
Vidange des fosses septiques par une société privée	10 152,00 €
Entretien piscine	
Entretiens divers	8 093,96 €
Entretien Camping général	
Entretiens divers	10 657,07 €
Entretien véhicule du camping	584,73 €
Pharmacie du Camping	19,81 €
Achats divers pour le fonctionnement du Camping	3 123,90 €
Achat pour réception d'un mobilier d'accueil	66,60 €
Entretien des extincteurs par une société privée	2 506,14 €
Electricité générale sur le Camping	374,51 €
Entretien de l'informatique	
Fournitures informatiques	5 005,32 €
Fournitures administratives	2 164,14 €
Loisirs au Camping à destination des clients	159,70 €
Location de vélos à destination des clients	4 789,13 €
	55 522,30€

	2016
Entretien des fosses septiques	
Vidange des fosses septiques par une société privée	10 954,80 €
Entretien piscine	
Produits d'entretien, mise en place de doseuses automatiques	10 378,17 €
Entretien général du Camping	
Entretien divers (outillages, terrains, mobiliers piscine …)	14 284,14 €
Entretien véhicule du camping	175,65 €
Plomberie générale (rénovation …)	3 626,90 €
Travaux sur la chaudière	736,08 €
Achats divers pour le fonctionnement du camping	1 600,22 €
Mise aux normes des extincteurs par une société privée	1 155,06 €
Entretien espaces verts du Camping	
Entretien général des espaces verts	2 480,76 €
Elagage du Camping	216,00 €
Communication interne	
Changement de panneaux de signalisation	981,64 €
Mise en place de cartes de fidélité et cartes de visite	49,47 €
Achats de bracelets Camping	720,00 €
Mise en place de plateaux de courtoisie dans les hébergements	202,17 €
Impression de plans du Camping pour les clients	463,20 €
Equipements sportifs	218,69 €
Entretien de l'informatique	
Fournitures informatiques (changements ordinateurs, logiciel …)	3 756,00 €
Fournitures administratives	2 222,36 €
Services aux clients (location de vélos)	7 120,50 €
Entretien ménager	
Achats de produits d'entretien	7 317,71 €
Redevance lingerie (lavage couettes etc.)	1 504,26 €
Mise à disposition de la vente de draps jetables	4 100,82 €
	74 264,60 €

	2017
Entretien des fosses septiques	
Vidanges des fosses septiques par une société privée	12 966,00 €
Entretien piscine	
Produits d'entretien, entretien général	4 019,00 €
Mobiliers piscine	1 815,00 €
Entretien général du camping	
Entretien divers (outillage, terrain …)	1 635,96 €
Entretien véhicule du camping	87,44 €
Travaux sur chaudières	1 478,47 €
Plomberie générale	1 078,00 €
Achats divers pour le fonctionnement du camping	16 083,08 €
Mises aux normes des extincteurs par une société privée	1 500,84 €
Entretien de l'informatique	
Fournitures informatiques	1 516,01 €
Fournitures administratives	1 103,39 €
Services aux clients (location de vélos)	15 785,65 €
Equipements des hébergements	649,35 €
Entretien espaces verts du camping	
Entretien général des espaces verts	8 041,54 €
Communication interne	
Changement de panneaux de signalisation	381,00 €
Mise en place de cartes de fidélités et cartes de visite	49,47 €
Achats de bracelets pour le Camping	873,60 €
Equipements sportifs	75,00 €
Entretien ménager	
Achats de produits d'entretien	8 550,70 €
Redevance lingerie (lavage couettes etc.)	463,20 €
Mise à disposition de la vente de draps jetables	4 492,26 €
Mise à disposition de la location de draps lavables	780,00 €
	83 424,96 €

	2018
Hébergements	
Achats pour gestion des hébergements	5 165,98 €
Aire de Camping-Car	
Entretien de l'aire de camping-car	3 814,80 €
Location d'un TPE par société privée	230,40 €
Entretien du camping du Pont d'Avignon	
Entretien général du camping	23 489,90 €
Changement des panneaux de signalisation	1 053,44 €
Mise en place de cartes de fidélités et cartes de visite	77,59 €
Imprimerie - impression des plans	513,60 €
Achats de bracelets pour le camping	480,00 €
Achats de produits d'entretien	10 101,75 €
Redevance lingerie (laverie couette …)	264,60 €
Services à la clientèle	
Mise à la disposition de nos clients des draps jetables	3 524,52 €
Mise à disposition de la location de draps lavables	1 499,64 €
Mise à disposition de la WIFI	2 607,52 €
Mise à disposition de vélos	13 487,80 €
Gestion du camping du Pont d'Avignon	
Vidanges des fosses septiques par une société privée	15 234,00 €
Contrôle Veritas des installations	682,28 €
Piscine : produits d'entretien, entretien général	4 278,64 €
Mises aux normes des extincteurs par une société privée	791,40 €
Plomberie	10 506,38 €
Élagage des arbres du camping par une société privée	13 560,00 €
Fournitures du camping du Pont d'Avignon	
Fournitures informatiques	990,00 €
Fournitures club enfants	155,06 €
Fournitures administratives	1 857,75 €
	114 367,05 €

En 2019 :

Hébergements	
Achats pour gestion des hébergements	1 004,89 €
Aire de Camping-Car	
Entretien de l'aire de camping-car	4 454,40 €
Location d'un TPE par société privée	230,40 €
Entretien du camping du Pont d'Avignon	
Entretien général du camping	9 211,88 €
Mise en place de cartes de fidélités et cartes de visite	77,59 €
Imprimerie - impression des plans	375,60 €
Achats de bracelets pour le camping	291,60 €
Achats de produits d'entretien	8 428,00 €
Redevance lingerie (laverie couette …)	787,80 €
Snack	2 136,00 €

Gestion du camping du Pont d'Avignon	
Vidanges des fosses septiques par une société privée	9 612,00 €
Contrôle Veritas des installations	1 109,16 €
Piscine : produits d'entretien, entretien général	5 924,03 €
Mises aux normes des extincteurs par une société privée	791,40 €
Plomberie	4 062,53 €
Élagage des arbres du camping par une société privée	13 956,00 €
Services à la clientèle	
Mise à la disposition de nos clients des draps jetables	2 820,36 €
Mise à disposition de la location de draps lavables	2 678,40 €
Mise à disposition de la WIFI	10 606,00 €
Mise à disposition de la boulangerie	591,96 €
Mise à disposition de billets "Wave Island"	1 688,00 €
Mise à disposition de vélos	14 809,20 €
Fournitures du camping du Pont d'Avignon	
Fournitures informatiques	990,00 €
Fournitures club enfants	479,47 €
Fournitures administratives	2 257,47 €
	99 374,14 €

En 2020 :

Hébergements	
Achats pour gestion des hébergements	2 201,98 €
Entretien du camping du pont d'Avignon	
Entretien général du camping	15 071,10 €
Mise en place de cartes de fidélités et cartes de visite	77,59 €
Achats de bracelets pour le camping	1 030,80 €
Achats de produits d'entretien	9 830,00 €
Redevance lingerie (laverie couette …)	738,00 €
Fleurissement du camping	250,00 €

Gestion du camping du Pont d'Avignon	
Vidanges des fosses septiques par une société privée	1 530,00 €
Contrôle Veritas des installations	702,29 €
Piscine : produits d'entretiens, entretien général	8 289,96 €
Mises aux normes des extincteurs par une société privée	770,82 €
Plomberie	4 062,53 €
Élagage des arbres du camping par une société privée	1 980,00 €
Service à la clientèle	
Mise à la disposition de nos clients des draps jetables	1 574,12 €
Mise à disposition de la WIFI	11 057,00 €
Mise à disposition de vélo	1 864,68 €
Fournitures du camping du Pont d'Avignon	
Fournitures informatiques	990,00 €
Fournitures administratives	1 182,24 €
Signalétique COVID - 19	110,00 €

PRESENTATION CHIFFREE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Projection sur 3 ans (2020-2023)

Afin de poursuivre notre démarche qualitative dans le cadre de l'amélioration continue du fonctionnement quotidien des différentes structures et services du Camping du Pont d'Avignon, nous avons déterminé un budget prévisionnel cadrant avec la programmation de tous les travaux nécessaires. L'ensemble de ces investissements s'avère également indispensable au vu des critères exigés en 4 étoiles. Maintenir ce classement constitue également un engagement important auprès de notre clientèle afin de lui assurer la meilleure qualité de services possible.

Présentation de la programmation des travaux (travaux déjà réalisés surlignés en jaune)

1) Signalétique :
   Mise en place de panneaux directionnels pour le parking camping-car :
   - Aire camping-car : remplacement du panneau d'entrée par un visuel plus attrayant avec une enseigne Aquadis Loisirs
   - Parking extérieur à l'entrée du camping : Remplacement de l'enseigne adaptée à la nouvelle charte d'Aquadis (1500€)

Budget prévisionnel : 3 000€

2) Entrée du camping :
   - Installation d'un système de vidéo surveillance (renfort de la sécurité)
   - Modification du portail existant par un système de code deux temps – code piéton sur une ouverture limitée et un code voiture pour une ouverture totale

Budget prévisionnel : 2 800€

3) Réception :
   - Relooking de l'ensemble du bâtiment extérieur/intérieur

- Création d'un point « accueil vélo »
- Voiturette électrique

Budget alloué : 6 800€

4) Parking intérieur :

- Matérialisation des places de parking en incluant 2 places « PMR »

Budget prévisionnel : 1 000€

5) Ensemble des bâtiments liés aux services (accueil, épicerie, salle commune…)

- Réorganisation de la zone « ordures ménagères » et du tri sélectif (nouvelles normes)
- Réaménagement de l'accès et cheminement entre la piscine et les services annexes
- Rénovation de la table de ping-pong
- Rénovation de l'espace laverie et mise en valeur des services associés
- Reconduction en partie du réaménagement et rénovation des parties extérieures du restaurant (terrasse, mobilier, éclairage) afin de ramener une véritable qualité d'accueil
- Rénovation de la partie épicerie, et installation d'une nouvelle clim réversible
- Réfection du sanitaire restaurant (wc, lavabo, douche)

Budget prévisionnel : 18 770€

6) Piscine

- Réparation et rénovation des espaces ludiques (éclairage, bain à bulles, cascade et rivière)
- Rénovation de la dalle d'étanchéité et bassin de la piscine
- Rénovation et relooking de la plage (peinture, mobiliers et accessoires de piscine)
- Rénovation de la structure de la piscine
- Rénovation du local technique et du matériel de brassage
- Révision complète de la machinerie de filtration (filtres à sable, moteur pompe)

Budget prévisionnel : 58 400€

7) Sanitaires

- Faire le bardage bois en périphérie du dernier sanitaire
- Rénovation de l'ensemble périphérique de tous les sanitaires
- Remplacement des éclairages par détecteurs de présence sur 2 sanitaires
- Embellissement des tous les sanitaires (jardinières, patios, plantation, brise-vue, portes vélos, etc …)
- Sanitaire 1 : création d'une zone chauffée
- Rénovation et étanchéité des toitures des 5 sanitaires
- Peinture sur les 5 sanitaires (extérieur) et entretien

Budget prévisionnel : 200 000€

8) Terrain et emplacements

- Rénovation de l'éclairage des allées du camping en mode Led
- Remplacement de la signalétique (n° d'emplacements)
- Aménagements de certaines allées afin d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie
- Installation de ralentisseurs afin d'améliorer la sécurité de la circulation intérieure
- Rénovation de toutes les fontaines d'eau et peinture des coffrets RIA
- Mise en sécurité des avaloires des eaux pluviales
- Création d'une plateforme avec brise-vue de déchets verts
- Réflexion en collaboration avec la ville d'Avignon sur la digue protégeant le camping des inondations du Rhône avec le centre de loisirs/colonie

Budget prévisionnel : 80 000 €

9) Résidences-mobiles

- Embellissement du parc locatif (bardage des terrasses et des soubassements)
- Installation de climatisations dans tous les mobil-homes

Budget prévisionnel : 35 000€

10) Aire de jeux

- Remplacement ou rénovation des jeux et entretien de l'environnement

Budget prévisionnel : 5 000€

11) Parking Camping-Car

- Installation d'un système de vidéo-surveillance
- Rénovation de la borne de paiement avec un nouveau logiciel
- Mise en place d'un éclairage extérieur
- Création d'emplacements stabilisés camping-car
- Mise en place d'une charte qualité et d'engagement avec la ville afin d'assurer une propreté et un entretien régulier des abords du camping

Budget prévisionnel : 38 000€

BUDGET PREVISIONNEL TOTAL : 440 470€

Perspectives 2022

Comme évoqué dans notre dernier rapport, notre objectif est d'avoir un positionnement clair et cohérent qui repose sur nos valeurs essentielles que sont : **la simplicité, l'authenticité et la découverte**

« Choisir des vacances chez Aquadis, c'est faire le choix de profiter d'un moment privilégié en toute simplicité, au sein de sites naturels d'exception, et partager des moments uniques au plus près de la nature. Vous allez multiplier les découvertes grâce au caractère unique de chacun de nos campings… »

En parallèle, nous continuons à investir sur les aspects pratiques pour optimiser le confort de notre clientèle et restons très attentifs aux nombreux retours de façon à être le plus réactif possible.

Nouveautés pour 2022 :

- Un positionnement « Pet Friendly » : qui se traduit par un partenariat avec la SPA (possibilité d'arrondir toutes les transactions à l'euro supérieur pour reverser la différence à l'association), la gratuité pour les animaux de compagnie, un service de toutou bar sur place et un kit d'accueil spécialement dédié aux chiens
- Vente d'objets personnalisés aux couleurs d'Aquadis et du camping d'Avignon
- Des distributeurs de savons seront installés dans les sanitaires et des diffuseurs d'odeurs à la réception et dans les sanitaires
- Des kits d'accueil spécialement conçus pour les enfants
- Digitalisation du système de fidélité : Nos clients pourront cumuler des points en fonction du nombre d'euros dépensés, donnant droit à des remises et différents statuts selon un barème donné
- Partenariat avec l'OT via la revente de City Pass et diverses actions de communication (relais des infos via Facebook)
- Reclassement du camping en 4 étoiles - Atout France

COMPTE DE RESULTAT - AVIGNON 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01	Au 31/12/2021
PRODUITS	
Ventes de marchandises	4 454,76
Production vendue	935 914,07
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	10 720,13
Autres produits	1 493,03
TOTAL I	**952 581,99**
CONSOMMATIONS	
Achat de marchandises	1 070,57
Variation de stock (marchandises)	
Achats de matières premières	
Variation de stock (matières premières)	
Autres charges et charges externes	339 305,95
TOTAL II	**340 376,52**
CHARGES	
Impôts, Taxes et Versements assimilés	17 325,30
Salaires et Traitements	242 654,02
Charges Sociales	33 981,63
Dotations aux amortissements et dépréciations	62 864,89
Autres charges	64,79
TOTAL III	**356 890,63**
Résultat d'exploitation	**255 314,84**
Produits financiers	
Charges financières	6 633,19
Résultat financier	*-6 633,19*
Quote part des opérations en commun	
Résultat courant avant impôts	**248 681,65**
Produits exceptionnels	21 490,43
Charges exceptionnellles	16 379,43
Résultat exceptionnel	*5 111,00*
Participation des salariés	
Impôts sur les bénéfices	9 023,35
Résultat de l'exercice	**244 769,30**

COMPTE DE RESULTAT - AVIGNON 2021

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01		Au 31/12/2021
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût d'achat des marchandises		**1 070,57**
Achats de marchandises		1 070,57
ACHATS/REVENTES - 5,5 %	*607500*	*-164,61*
ACHATS/REVENTES - 20%	*607800*	*1 235,18*
Variations de stocks de march.		
Consommation exercice /tiers		**339 305,95**
Achats matières premières		
Achats autres approvisionnements		
Variation de stocks Mat./approv.		
Autres achats et charges externes		339 305,95
ACHATS PRESTATIONS 20 %	*604100*	*5 813,30*
ELECTRICITE - 5,5 %	*606115*	*168,67*
ELECTRICITE - 20%	*606118*	*25 623,15*
GAZ - 20%	*606124*	*3 637,93*
GAZ - 5,5 %	*606125*	*53,80*
EAU - 10%	*606134*	*19 165,00*
EAU - 5,5 %	*606135*	*24 316,56*
EAU (SANS TVA)	*606137*	*79,65*
SUPERCARBURANT	*606150*	*76,01*
GAZOLE	*606160*	*6 600,81*
FOURN.ENTR.& PT. EQUIPT. (HT)	*606300*	*45 719,66*
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	*606400*	*2 392,82*
FRAIS DE SITE - 5,5 %	*606500*	*291,02*
FRAIS DE SITE - 20%	*606680*	*4 841,39*
FRAIS DE SITE - 10%	*606740*	*41,14*
FRAIS DE SITE - TTC	*606900*	*975,18*
CREDIT BAIL / CLIO	*612212*	*-933,97*
CREDIT BAIL / MASTER	*612213*	*-1 502,09*
CREDIT-BAIL / TONDEUSE	*612293*	*3 442,70*
LOC.IMMOBILIERES (HT)	*613200*	*12 419,60*
LOC.IMMOBILIERES (TTC)	*613210*	*42 147,37*
LOCATION TPE	*613500*	*446,60*
LLD / PHOTOCOPIEUR TOSHIBA	*613501*	*202,20*
LLD / VOITURETTE ELECTRIQUE	*613502*	*846,00*
CHARGES LOCATIVES & COPROPRIET	*614000*	*13 703,93*
ENTRETIEN IMMOBILIER	*615200*	*27 387,30*
ENTRETIEN MOBILIER	*615500*	*16 655,61*
ENTRETIEN VEHICULE	*615510*	*1 206,90*
MAINTENANCE	*615600*	*16 449,90*
PRIMES D'ASSURANCES	*616000*	*3 463,95*
Personnel extérieur	*621000*	*2 605,68*
COMMISSIONS/VENTES (HT)	*622200*	*8,61*
COMMISSIONS/VENTES (CEE)	*622201*	*10 086,05*

COMMISSIONS/VENTES (EXO)	*622202*	*57,90*
HONORAIRES	*622600*	*2 799,56*
FRAIS D'ACTES & DE CONTENTIEUX	*622700*	*82,98*
PUBLICITES, ANNONCES (HT)	*623100*	*19 170,31*
PUBLICITE (CEE)	*623110*	*2 938,10*
CADEAUX A LA CLIENTELE	*623400*	*136,30*
PRESTATIONS, ANIMATIONS	*623410*	*862,14*
DEPLACEMENTS	*625140*	*3 353,14*
DEPLACEMENTS	*625150*	*1 699,21*
DEPLACEMENTS	*625180*	*2 175,66*
DEPLACEMENTS	*625200*	*2 934,60*
INDEMNITES KILOMETRIQUES	*625300*	*313,72*
FRAIS POSTAUX	*626100*	*716,38*
FRAIS POSTAUX (HT)	*626110*	*14,21*
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	*626200*	*5 317,28*
SERVICES BANCAIRES	*627500*	*2 083,86*
COMM./REMISES CB	*627600*	*3 382,22*
FRAIS ANCV	*627700*	*1 666,44*
COTISATIONS (HT)	*628100*	*367,51*
COTISATIONS (TTC)	*628200*	*802,00*
Impôts, taxes et vers. assimilés		**17 325,30**
Impôts, taxes et vers/ assimilés		17 325,30
TAXE APPRENTISSAGE	*631200*	*1 795,84*
FORMATIONS	*633300*	*3 883,03*
CFE	*635111*	*7 149,32*
CVAE	*635112*	*2 198,07*
TAXES FONCIERES	*635120*	*975,04*
TAXES DIVERSES	*637800*	*1 324,00*
Charges du personnel		**276 635,65**
Salaires et traitements		242 654,02
SALAIRES	*641100*	*232 451,67*
CONGES PAYES	*641200*	*-2 112,97*
INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	*641400*	*12 315,32*
Charges sociales		33 981,63
COTISATIONS A L'URSSAF	*645100*	*7 008,66*
COTISATIONS MUTUELLE	*645200*	*6 093,72*
COTISATIONS PREVOYANCE	*645300*	*12 414,82*
COTISATIONS POLE EMPLOI	*645400*	*8 662,26*
CH.SOC./CONGES A PAYER	*645500*	*-573,94*
MEDECINE DU TRAVAIL & PHARMACI	*647500*	*376,11*
Dotations aux amortis. & provisions		**62 864,89**
Amort. sur immobilisations		62 864,89
Dot/amort. immob. incoporelles	*681110*	*2 853,04*
Dot/amort. immob. corporelles	*681120*	*60 011,85*
Provis. sur immobilisations		
Provis. sur actif circulant		
Amort. pour risque et charges		
Autres charges		**64,79**
Autres charges		64,79
CHARGES DIVERSES GESTION COURA	*658000*	*64,79*

TOTAL I		**697 267,15**
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)		
Quotes-parts résultats/op comm.		
CHARGES FINANCIERES (III)		**6 633,19**
Dot. aux amort. & aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		6 633,19
INTERETS EMPRUNTS	*661160*	*6 633,19*
Différences négatives de change		
Charges nettes/cess. mob. de plac.		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)		**16 379,43**
Sur opérations de gestion		16 379,43
PENALITES,AMENDES FISC.& PENAL	*671200*	*95,52*
Charges /exercices antérieurs	*672000*	*16 283,91*
Sur opérations en capital		
Dotations aux amort. & provis.		
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)		
Partic. salariés Expansion		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)		**9 023,35**
Impôts sur les bénéfices		9 023,35
Impôts sur les bénéfices	*695000*	*9 023,35*
TOTAL GENERAL (CHARGES)		**974 072,42**
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Montant net Chiffre d'affaires (A)		**940 368,83**
Ventes de marchandises		4 454,76
REVENTES - 5,5 %	*707500*	*141,75*
REVENTES - 20%	*707800*	*3 664,68*
WIFI	*707805*	*648,33*
Production vendue (B&S)		935 914,07
LOYER SNACK 20%	*706600*	*10 410,93*
Location 10% - Hébergements	*706701*	*335 357,84*
Location 10% - Emplacements	*706702*	*560 127,36*
Electricité - Réservations	*706902*	*159,24*
AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNE	*708800*	*475,02*
FRAIS DE RESERVATION	*708810*	*18 063,63*
FRAIS DE GARANTIE	*708820*	*2 297,28*
OPTIONS SERENITE	*708830*	*1 349,99*
Location de Draps - Réservations	*708900*	*4 250,28*
Location Vélo - Réservations	*708901*	*3 422,50*
Autres produits d'exploitation (B)		**12 213,16**
Production stockée		
Production immobilisée		

Subventions d'exploitation		10 720,13
Subventions d'exploitation	*740000*	*10 720,13*
Reprise /prov. & transferts charge		1 485,77
TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION	*791000*	*227,90*
AIDE A EMBAUCHE	*791400*	*1 257,87*
Autres produits		7,26
PRODUITS DE GESTION COURANTE	*758000*	*7,26*
TOTAL (A+B)		**952 581,99**
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)		
Quotes parts résultat/op. comm.		
PRODUITS FINANCIERS (III)		
De participations		
D'autres valeurs mobil. & créances		
Autres intérêts et produits assim.		
Reprise/provis. & transf. charges		
Différ. positives de change		
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)		**21 490,43**
Sur opérations de gestion		3 902,10
Produits /exo antérieurs	*772000*	*3 902,10*
Sur opér. de capital, cess. actifs		12 835,50
Produits de cession d'élém. d'actif	*775000*	*4 835,50*
Compte à créer	*775200*	*8 000,00*
Sur opér. de capital, subv. d'inv.		4 752,83
Quote-part subventions invest.	*777000*	*4 752,83*
Autres opér. de capital		
Reprises/prov. & transf.de charges		
RESULTAT DE L'EXERCICE		**244 769,30**
		244 769,30
TOTAL GENERAL (PRODUITS)		**974 072,42**

COMPTE DE RESULTAT - AVIGNON

	Janvier 2019 à Décembre 2019	Janvier 2020 à Décembre 2020	Janvier 2021 à Décembre 2021
Ventes de marchandises			
707440 - Reventes 10%	575,41 €	- €	- €
707500 - Reventes 5,5%	1 682,18 €	412,18 €	141,75 €
707800 - Reventes 20%	32 705,90 €	7 126,84 €	4 313,01 €
707080 - Rétro. Prix coutant 20%	511,03 €	834,00 €	- €
	35 474,52 €	**8 373,02 €**	**4 454,76 €**
Production vendue			
706600 - Loyer snack 20%	9 999,99 €	9 945,83 €	10 410,93 €
706701 - Locations hébergements	311 086,13 €	222 750,22 €	335 357,84 €
706702 - Locations emplacements	717 442,96 €	157 734,33 €	560 127,36 €
708810 - Frais de réservations	14 418,17 €	4 063,64 €	18 063,63 €
708820 - Frais de garantie	1 472,73 €	854,55 €	2 297,28 €
708830 - Options sérénité	- €	- €	1 349,99 €
708900 - 708901 - 706902 - Locations diverses	- €	- €	7 832,02 €
708800 - Autres produits activités annexes	2 378,77 €	530,00 €	475,02 €
	1 056 798,75 €	**395 878,57 €**	**935 914,07 €**
Subvention d'exploitation			
740000 - Subventions d'exploitation	- €	10 000,00 €	10 720,13 €
	- €	**10 000,00 €**	**10 720,13 €**
Autres produits			
758000 - Produits de gestion courante	0,38 €	0,69 €	7,26 €
791000 - Transfert charges exploitation	7 551,82 €	2 996,06 €	227,90 €
791400 - Transfert charges / personnel	255,30 €	399,33 €	1 257,87 €
	7 807,50 €	**3 396,08 €**	**1 493,03 €**
Achats de marchandises			
607500 - Achats / reventes 5,50%	1 013,85 €	1,18 €	- 164,61 €
607800 - Achats / reventes 20%	2 686,88 €	0,14 €	1 235,18 €
607900 - Achats reventes Exo	64,69 €	- €	- €
607740 - Achats / reventes 10%	316,96 €	- €	- €
	4 082,38 €	**1,32 €**	**1 070,57 €**
Autres achats et charges externes			
604100 - Achats prestations 20%	21 093,15 €	2 501,52 €	5 813,30 €
606115 - Electricité 5,50%	194,84 €	115,78 €	168,67 €
606118 - Electricité 20%	31 778,24 €	16 258,29 €	25 623,15 €
606117 - Electricité TTC	- €	29,44 €	- €
606124 - Gaz 20%	8 893,74 €	2 698,41 €	3 637,93 €
606134 - Eau 10%	25 033,04 €	13 312,27 €	19 165,00 €
606135 - Eau 5,5%	33 722,92 €	16 653,57 €	24 316,56 €
606137 - Eau sans TVA	- 75,00 €	75,52 €	79,65 €
606300 - Fournitures entretien & pt. Equip.	31 656,44 €	18 316,28 €	45 719,66 €

606400 - Fournitures administratives	3 250,88 €	1 794,64 €	2 392,82 €
606680 - Frais de site 20%	3 952,38 €	2 430,34 €	4 841,39 €
606900 - Frais de site TTC	639,22 €	374,60 €	975,18 €
604000 - Achats prestations TTC	51,15 €	745,38 €	- €
606125 - Gaz 5,5%	50,07 €	31,79 €	53,80 €
606127 - Gaz TTC	- €	11,57 €	- €
606150 - Supercarburant	351,30 €	35,15 €	76,01 €
606160 - Gazole	4 345,96 €	1 805,37 €	6 600,81 €
606165 - Gazole	1 937,06 €	809,11 €	- €
604010 - Achats prestations 10%	934,54 €	- €	- €
606500 - Frais de site 5,5%	23,84 €	222,54 €	291,02 €
606740 - Frais de site 10%	8,18 €	222,99 €	41,14 €
612270 - Mobil-Home 2015	30 222,80 €	- €	- €
602280 - Mobil-Home 2016	26 180,42 €	- €	- €
612212 - Clio	- €	235,24 €	- 933,97 €
612213 - Master	- €	378,33 €	- 1 502,09 €
612293 - Tondeuses	- €	2 079,82 €	3 442,70 €
612291 - Mobil-Home Trigano 2016/2017	22 033,57 €	22 033,57 €	- €
612294 - Vito 2017	1 984,03 €	652,07 €	- €
612296 - Caddy 2017	1 069,19 €	395,32 €	- €
613210 - Locations immobilières TTC	57 532,25 €	22 433,14 €	42 147,37 €
613500 - Location TPE	659,31 €	464,93 €	446,60 €
614000 - Charges locatives et copropriété	19 144,48 €	13 750,50 €	13 703,93 €
615200 - Entretien immobilier	26 020,04 €	9 858,02 €	27 387,30 €
615500 - Entretien mobilier	9 854,51 €	6 192,65 €	16 655,61 €
615600 - Maintenance	6 067,51 €	7 171,06 €	16 449,90 €
616000 - Assurances	10 516,13 €	7 059,11 €	3 463,95 €
621000 - Personnel extérieur	- €	- €	2 605,68 €
613200 - Locations immobilières HT	17 964,00 €	- €	12 419,60 €
613501 - Photocopieur	240,30 €	118,46 €	202,20 €
613502 - Voiturette électrique	- €	- €	846,00 €
615510 - Entretien véhicules	2 058,51 €	14,56 €	1 206,90 €
622201 - Commissions / Ventes CEE	4 197,19 €	5 633,19 €	10 086,05 €
622202 - Commissions / Ventes EXO	1 102,44 €	213,63 €	57,90 €
622200 - Commissions / Ventes HT	5,34 €	34,19 €	8,61 €
622600 - Honoraires	6 273,94 €	2 892,06 €	2 799,56 €
622700 - Frais d'actes et de contentieux	2,19 €	181,10 €	82,98 €
623100 - Publicités et Annonces HT	15 693,36 €	12 554,04 €	19 170,31 €
623200 - Publicités et Annonce TTC	- €	25,58 €	2 938,10 €
623400 - Cadeaux à la clientèle	- €	81,86 €	136,30 €
623410 - Prestations, Animations	- €	- €	862,14 €
625180 - Déplacements	2 902,20 €	1 225,18 €	2 175,66 €
625300 - Indemnités kilomètriques	6,50 €	502,05 €	313,72 €
626200 - Frais de télécommunication	4 318,56 €	3 226,06 €	5 317,28 €
627500 - Services bancaires	2 736,30 €	1 459,80 €	2 083,86 €
627700 - Frais ANCV	1 004,19 €	588,85 €	1 666,44 €
628100 - Cotisations HT	192,19 €	1 009,81 €	367,51 €
628200 - Cotisations TTC	21,25 €	213,37 €	802,00 €
623110 - Publicité CEE	527,39 €	3 147,71 €	- €
626100 - Frais postaux	1 190,05 €	691,14 €	716,38 €

625200 - Déplacements TTC	5 300,51 €	1 459,25 €	2 934,60 €
625140 - Déplacements	- €	1 302,08 €	3 353,14 €
625150 - Déplacements	- €	732,83 €	1 699,21 €
626110 - Frais postaux TTC	7,69 €	13,20 €	14,21 €
627600 - Commissions / Remises CB	3 946,89 €	1 350,26 €	3 382,22 €
	448 817,18 €	**209 818,58 €**	**339 305,95 €**

Impôts, taxes et versements assimilés			
633300 - Formations	4 266,25 €	2 799,53 €	3 883,03 €
631200 - Taxe d'apprentissage	- €	1 166,82 €	1 795,84 €
635111 - CFE	7 896,25 €	6 532,27 €	7 149,32 €
635112 - CVAE	5 329,32 €	1 480,92 €	2 198,07 €
635120 - Taxes foncières	813,62 €	580,07 €	975,04 €
635140 - Taxes S/Véhicules des sociétés	740,52 €	403,07 €	- €
637800 - Taxes diverses	1 332,33 €	108,15 €	1 324,00 €
	20 378,29 €	**13 070,83 €**	**17 325,30 €**

Salaires et traitements			
641100 - Salaires	261 147,01 €	145 058,89 €	232 451,67 €
641200 - Congés payés	- 479,78 €	- 1 260,82 €	- 2 112,97 €
641400 - Indemnités et avantages divers	2 776,94 €	4 963,15 €	12 315,32 €
	263 444,17 €	**148 761,22 €**	**242 654,02 €**

Charges sociales			
645100 - Cotisations à l'URSSAF	48 090,89 €	16 084,06 €	7 008,66 €
645300 - Cotisations à la prévoyance	2 947,36 €	1 295,37 €	12 414,82 €
645400 - Cotisation pole emploi	7 903,38 €	3 241,61 €	8 662,26 €
645500 - Ch. Soc. / Congés à payer	- 351,71 €	348,77 €	- 573,94 €
647500 - Médecine du travail et pharmacie	487,92 €	351,14 €	376,11 €
645200 - Cotisations mutuelle	4 098,06 €	2 467,00 €	6 093,72 €
645800 - Contribution paritarisme	110,36 €	80,16 €	- €
645360 - Cotisations retraite unifiée	13 117,11 €	8 120,59 €	- €
648000 - Autres charges du personnel	237,67 €	46,69 €	- €
	76 641,04 €	**32 035,39 €**	**33 981,63 €**

Dotations amortissement et provisionnels			
681120 - Dot. Amm. Immo. Corporelles	62 533,30 €	60 928,39 €	60 011,85 €
681110 - Dot. Amm. Immo. Incorporelles	1 252,23 €	37,84 €	2 853,04 €
	63 785,53 €	**60 966,23 €**	**62 864,89 €**

Autres charges			
651100 - Redevances pour concessions	235,91 €	5,13 €	- €
658000 - Charges diverses gestion courant	666,14 €	6,98 €	64,79 €
	902,05 €	**12,11 €**	**64,79 €**

Charges financières			
661160 - Interêts emprunts et dettes	309,48 €	28,60 €	6 633,19 €
	309,48 €	**28,60 €**	**6 633,19 €**

Produits exceptionnels

772000 - Produits s/exercices antérieur	3 101,36 €	361,17 €	3 902,10 €
775200 - Prod. Cess. Elt. Act. Immo. Corp.	8 732,50 €	- €	8 000,00 €
775000 - Produits de cession élem. D'actif	- €	- €	4 835,50 €
777000 - Quotes parts subv. Investissements	4 500,00 €	4 500,00 €	4 752,83 €
778800 - Produits exceptionnels divers	3 000,00 €	- €	- €
	19 333,86 €	**4 861,17 €**	**21 490,43 €**

Charges exceptionnelles			
671200 - Pénalités, amendes fisc. & pénal	175,96 €	96,66 €	95,52 €
672000 - Charges / exercices antérieurs	- €	- €	16 283,91 €
675200 - Val. Compt. Actif Ced. Immo. Copor.	14 602,22 €	- €	- €
	14 778,18 €	**96,66 €**	**16 379,43 €**

Impôts sur les bénéfices			
695000 - Impôts sur les bénéfices	17 852,47 €	1 992,72 €	9 023,35 €
	17 852,47 €	**1 992,72 €**	**9 023,35 €**

INEO
UNE MARQUE DE EQUANS

AVIGNON
www.avignon.fr

grand avignon
communauté d'agglomération

Rapport Annuel d'Activité n°9 2021



SOMMAIRE

Présentation du marché

- Gestion 3
- Exploitation..... 3
- Renouvellement des installations..... 3

01 Etat du Patrimoine

1.1 Etat du Patrimoine 5
- Puissance / Armoire
- Répartition des sources
- Nombre de foyers / Armoire/ % de reconstrution.
-

02 Activité

2.1 Économie d'énergie **Poste G1**..... 16
2.2 Maintenance (préventive, curative, synthèse & compte rendu exécution)**Poste G2** 19
2.3 Maintien du patrimoine (travaux & sinistres) **Poste G3**..... 27
2.4 Travaux préfinancés (travaux, sous-traitance PME, mise en lumières) **Poste G4**. 34
2.5 Illuminations festives (décompte des travaux)..... 52

03 Bilan

3.1 Bilan actif..... 55
3.2 Bilan passif..... 56
3.3 Compte de résultat de l'exercice..... 57
3.4 Certificat de calcul..... 59
3.5 Annexes 1-2..... 60

04 Developpement durable

4.1 Optimisation du poste de fonctionnement..... 63
4.2 Note sur la pollution lumineuse..... 63
4.2 Certificats de recyclage..... 64

PRÉSENTATION DU MARCHÉ

Gestion
Exploitation
Renouvellement des installations

Le présent marché est un contrat de Partenariat pour la (Re)construction avec financement, la gestion énergétique et la maintenance à garantie de résultats des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune d'Avignon, dans sa composante énergétique, exploitation-maintenance, dépannage et reconstruction.

Ce marché a débuté le 1er janvier 2013, pour une durée de 15 ans, conclu entre la ville d'Avignon, du Grand Avignon et INEO PCA.

INEO PCA s'est engagée à offrir aux administrés la lumière qu'ils méritent et ce à plusieurs niveaux :

- Contribuer à la baisse de la facture énergétique.
- Garantir la continuité de service de l'éclairage Public.
- Dépanner les installations endommagées.
- Rénover pour rajeunir et améliorer le patrimoine de la ville dans un souci de performance, de sécurité, de pérennité, d'optimisation des ressources et d'esthétisme.



Présentation du marché

Poste G0

INEO PCA assure la gestion du marché et dispose de l'ensemble des données technico-économiques qui permettent de garantir en toute transparence le suivi du contrat et cela pour l'ensemble des postes prévus au marché.

Le recensement des installations réalisé par INEO PCA au début du marché permet de connaître à tout moment l'état des installations puisque les mises à jour de la base de données et cartographique associée sont réalisées en fonction des différentes opérations de maintenance ou de maintien du patrimoine.

- la responsabilité d'exploitant de l'ensemble du réseau
- la tenue et l'exploitation de la base de données
- les détections des dysfonctionnements et des non-conformités
- le rapport d'activité
- l'analyse et le conseil devant déboucher sur des propositions d'amélioration
- la communication et l'information du client,
- la gestion des DR/DICT



Poste Énergie G1

INEO PCA assure le suivi, la vérification des mémoires du fournisseur d'énergie pour le fonctionnement du service, lequel comprend notamment la vérification de l'exactitude des consommations et la bonne adéquation des puissances souscrites suite aux travaux.

Le cas échéant, INEO PCA propose des changements afin de faire baisser la facture énergétique

Poste Exploitation – Maintenance G2

L'entretien et la maintenance sont assurés par INEO PCA qui intervient sur toute la ville d'Avignon . Les signalements pour dysfonctionnement de l'éclairage sont saisis informatiquement par la ville ou INEO PCA et directement transmis sur les ordinateurs embarqués dans les camions élévateurs des techniciens, permettant ainsi d'optimiser les délais d'intervention. La ville peut, si elle le souhaite, consulter les dépannages via l'outil internet mis en place au début du contrat par qui administre la base de données.

Poste Dépannage G3

Le remplacement des installations accidentées ou vandalisées est assuré par INEO PCA qui se doit d'intervenir dans un délai très court. INEO PCA se charge de recouvrer la dépense lors des accidents avec tiers identifié et, le cas contraire, se charge du dépôt de plainte par subrogation de la ville.



Poste reconstruction G4

Le maintien du patrimoine vise plusieurs objectifs. En premier lieu, il convient de remplacer les matériels vétustes qui consomment trop d'énergie et offrent un éclairement faible (luminaires avec lampes de type « ballon fluo »). Il convient également d'assurer la mise en sécurité des armoires de commande présentant un risque pour les personnes ou les travailleurs. La mise en place d'horloges astronomiques permet également de garantir et maîtriser le temps d'allumage.

01

ÉTAT DU PATRIMOINE

Nombre de foyers/Armoire

Répartition des sources

Puissance/ Armoire



État du Patrimoine

Puissance installé par armoire de commande

N° Armoire de commande	Somme de Lampe/Puissance(W)	Puissance en KW		N° Armoire de commande		Puissance en KW
1	11274	11,27		58	5675	5,68
2	8721	8,72		59	2120	2,12
3	20029	20,03		60	6965	6,97
4	5918	5,92		61	5755	5,76
5	2667	2,67		62	10650	10,65
6	4720	4,72		63	6720	6,72
7	1050	1,05		64	1300	1,30
8	13761	13,76		65	8645	8,65
9	9682	9,68		66	7220	7,22
10	6758	6,76		67	1000	1,00
11	3220	3,22		68	5660	5,66
12	2670	2,67		69	6180	6,18
13	6670	6,67		70	6929	6,93
14	2642	2,64		71	2990	2,99
15	9699	9,70		72	3885	3,89
16	2710	2,71		73	2854	2,85
17	3314	3,31		74	1000	1,00
18	4567	4,57		75	6690	6,69
19	7242,5	7,24		76	2430	2,43
20	5662	5,66		77	3930	3,93
21	3497	3,50		78	3340	3,34
22	4309	4,31		79	1235	1,24
23	24108	24,11		80	5653	5,65
24	14850	14,85		81	6350	6,35
25	2555	2,56		82	2564	2,56
26	8189	8,19		83	8692	8,69
27	9384	9,38		84	3435	3,44
28	1875	1,88		85	5060	5,06
29	5632	5,63		86	3975	3,98
30	1520	1,52		87	3480	3,48
31	3650	3,65		88	5315	5,32
32	11381	11,38		89	4926	4,93
34	5246	5,25		90	8581	8,58
35	8202	8,20		91	4940	4,94
36	5026	5,03		93	5405	5,41
37	8110	8,11		94	2120	2,12
38	11355	11,36		95	6360	6,36
39	15167	15,17		96	13400	13,40
40	1050	1,05		97	300	0,30
41	6690	6,69		98	900	0,90
42	9847	9,85		99	4900	4,90
43	3450	3,45		100	25350	25,35
44	8050	8,05		101	4500	4,50
45	8986	8,99		102	9302	9,30
46	1960	1,96		103	6380	6,38
47	10943	10,94		104	1805	1,81
48	13700	13,70		105	11850	11,85
49	5060	5,06		106	1950	1,95
50	8250	8,25		107	4800	4,80
51	2310	2,31		108	5500	5,50
52	1650	1,65		109	18440	18,44
53	3155	3,16		110	5057	5,06
54	3770	3,77		111	5650	5,65
55	5635	5,64		112	4000	4,00
56	3870	3,87		113	2470	2,47
57	8790	8,79		114	5745	5,75

État du Patrimoine

N° Armoire de commande	Somme de Lampe/Puissance(W)	Puissance en KW		N° Armoire de commande		Puissance en KW
115	990	0,99		172	8400	8,40
116	1610	1,61		173	15590	15,59
117	9210	9,21		175	2350	2,35
118	11960	11,96		176	1400	1,40
119	10350	10,35		177	15160	15,16
120	3520	3,52		178	13997	14,00
121	7181	7,18		179	8110	8,11
122	7860	7,86		180	14708	14,71
123	11655	11,66		181	5240	5,24
124	5940	5,94		182	1980	1,98
125	7020	7,02		183	16658	16,66
126	3100	3,10		184	13490	13,49
127	1950	1,95		185	19675	19,68
128	4420	4,42		186	1818	1,82
129	3330	3,33		187	4070	4,07
130	6480	6,48		188	8300	8,30
131	4885	4,89		189	3479	3,48
132	12851	12,85		190	19220	19,22
133	7218	7,22		191	3150	3,15
134	6690	6,69		192	5196	5,20
135	760	0,76		193	3920	3,92
136	6750	6,75		194	4950	4,95
137	4375	4,38		195	5870	5,87
138	4440	4,44		196	3840	3,84
139	2350	2,35		197	4830	4,83
140	7870	7,87		198	840	0,84
141	2400	2,40		199	2030	2,03
142	4210	4,21		200	8855	8,86
143	3050	3,05		201	5349	5,35
144	2540	2,54		202	4500	4,50
145	8310	8,31		203	15910	15,91
146	1510	1,51		204	12725	12,73
147	2750	2,75		205	16550	16,55
148	7000	7,00		206	3928	3,93
149	3824	3,82		207	2730	2,73
150	3574	3,57		208	4360	4,36
151	7660	7,66		209	2410	2,41
152	8180	8,18		210	14020	14,02
153	2200	2,20		211	8995	9,00
154	6660	6,66		212	6500	6,50
155	4000	4,00		213	1700	1,70
156	900	0,90		214	1925	1,93
157	9650	9,65		215	4400	4,40
158	750	0,75		216	4813	4,81
159	5490	5,49		217	3175	3,18
160	8770	8,77		218	12162	12,16
161	5390	5,39		219	6850	6,85
162	3630	3,63		220	1780	1,78
163	4014	4,01		221	5190	5,19
164	7565	7,57		222	7398	7,40
165	6185	6,19		223	11710	11,71
166	400	0,40		224	6752	6,75
167	4360	4,36		225	2840	2,84
168	5549	5,55		226	8108	8,11
169	3680	3,68		227	5140	5,14
170	3950	3,95		228	3465	3,47
171	500	0,50		229	5292	5,29
				229	5142	5,14

État du Patrimoine

N° Armoire de commande	Somme de Lampe/Puissance(W)	Puissance en KW		N° Armoire de commande		Puissance en KW
230	6700	6,70		286	7855	7,86
231	2835	2,84		287	9300	9,30
232	4575	4,58		288	3200	3,20
233	2990	2,99		289	4790	4,79
234	6800	6,80		290	6935	6,94
235	1730	1,73		291	3678	3,68
236	1100	1,10		292	5305	5,31
237	3250	3,25		293	5240	5,24
238	7650	7,65		294	4400	4,40
239	13700	13,70		295	9110	9,11
240	9675	9,68		296	1550	1,55
241	1400	1,40		297	5645	5,65
242	6170	6,17		298	3615	3,62
243	13355	13,36		299	2820	2,82
244	3290	3,29		300	3500	3,50
245	600	0,60		301	9350	9,35
246	7650	7,65		302	20345	20,35
247	7530	7,53		303	6950	6,95
248	2550	2,55		304	4090	4,09
249	8640	8,64		305	5970	5,97
250	11000	11,00		306	6060	6,06
251	21275	21,28		307	6700	6,70
252	5220	5,22		308	6130	6,13
253	9920	9,92		309	3470	3,47
254	7350	7,35		310	1900	1,90
255	6475	6,48		311	1050	1,05
256	8550	8,55		312	2700	2,70
257	3790	3,79		313	4050	4,05
258	10100	10,10		314	6200	6,20
259	6125	6,13		315	700	0,70
260	5250	5,25		317	99	0,10
261	1350	1,35		319	980	0,98
262	1500	1,50		320	6162	6,16
263	7650	7,65		321	9895	9,90
264	5350	5,35		322	1800	1,80
265	2740	2,74		323	6850	6,85
266	1340	1,34		324	5042	5,04
267	6720	6,72		325	2865	2,87
268	2775	2,78		326	2800	2,80
269	3400	3,40		327	4060	4,06
270	7850	7,85		328	1580	1,58
271	1300	1,30		329	4230	4,23
272	4350	4,35		330	4600	4,60
273	12695	12,70		332	1320	1,32
274	4820	4,82		333	6450	6,45
275	2600	2,60		334	1820	1,82
276	10040	10,04		335	3300	3,30
277	4215	4,22		336	3014	3,01
278	16236	16,24		337	9050	9,05
279	2100	2,10		338	2300	2,30
280	6000	6,00		339	900	0,90
281	5100	5,10		340	22000	22,00
282	9435	9,44		341	12550	12,55
283	1800	1,80		342	4400	4,40
284	2520	2,52		343	3750	3,75
285	16785	16,79		344	6150	6,15

État du Patrimoine

N° Armoire de commande	Somme de Lampe/Puissance(W)	Puissance en KW		N° Armoire de commande		Puissance en KW
345	2800	2,80		909	2350	2,35
346	1200	1,20		AP001	4573	4,57
347	5700	5,70		AP006	2589	2,59
348	11600	11,60		AP007	4586	4,59
349	14154	14,15		AP008	1637	1,64
350	6416	6,42		AP009	2025	2,03
351	1260	1,26		AP010	3752	3,75
352	16700	16,70		AP011	3326	3,33
353	7116	7,12				
354	4390	4,39				
355	3215	3,22				
356	18640	18,64				
357	6675	6,68				
358	4680	4,68				
359	10480	10,48				
360	5100	5,10				
361	6750	6,75				
362	741	0,74				
363	890	0,89				
800	980	0,98				
900	2160	2,16				
901	2980	2,98				

Puissance moyenne installée par armoire : 6,10 kW au 31/12/2021

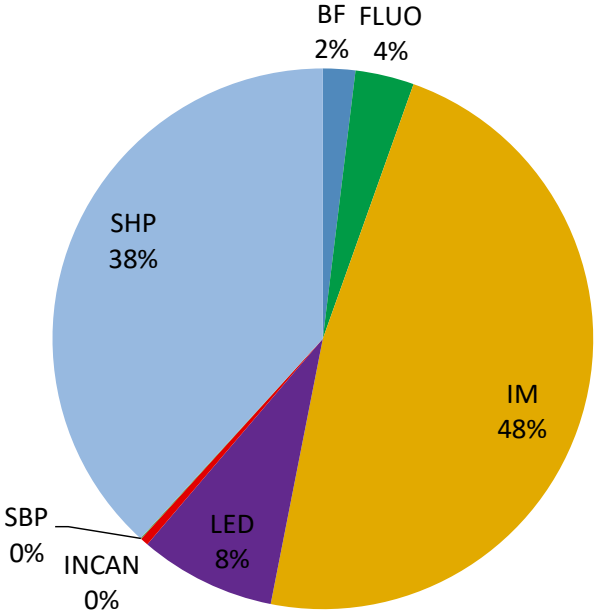
Puissance moyenne installée par armoire : 6,16 kW au 31/12/2020
Puissance moyenne installée par armoire : 6,22kW au 31/12/2019

Les travaux réalisés dans le cadre des investissements différés 2021 ont permis une baisse de 1% des puissances installées.

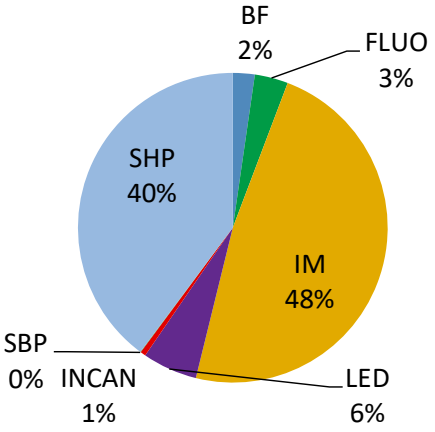
Puissance moyenne d'un foyer lumineux			
Année	**Conso MWh**	**Durée de fonctionnement**	**Puiss moyenne foyer en Watt**
2012	13678	4100	166,51
2013	12495	4100	152,10
2014	11312	4100	137,43
2015	10093	4100	122,07
2016	9547	4100	115,46
2017	9234	4100	111,68
2018	8620	4100	104,25
2019	8293	4100	100,30
2020	8118	4100	98,18
2021	7955	4100	96,21
2022		4100	0,00

Répartition des sources par type

Répartition des sources par types 2021



Répartition des sources par type 2020



BF	FLUO	IM	LED	INCAN	SBP	SHP
390	709	9608	1645	98	11	7706
1,93%	3,52%	47,64%	8,16%	0,49%	0,05%	38,21%

En 2021 dans le cadre du contrat nous avons remplacé 152 Luminaires de source conventionnelle par des luminaires technologie LED

État du Patrimoine

Répartition de foyers par amoire de commande

N° Armoire de commande	Quantité de foyers	Pourcentage rénovation (%)		N° Armoire de commande	Quantité de foyers	Pourcentage rénovation (%)
1	82	67,07%		59	22	81,82%
2	87	63,22%		60	64	9,38%
3	161	35,40%		61	52	90,38%
4	93	78,49%		62	43	4,65%
5	63	0,00%		63	74	78,38%
6	46	65,22%		64	12	16,67%
7	7	100,00%		65	94	67,02%
8	115	53,91%		66	83	73,49%
9	91	2,20%		67	10	100,00%
10	67	67,16%		68	54	77,78%
11	31	90,32%		69	51	100,00%
12	33	69,70%		70	88	77,27%
13	43	13,95%		71	37	59,46%
14	43	88,37%		72	39	100,00%
15	86	87,21%		73	37	91,89%
16	41	97,56%		74	13	100,00%
17	41	90,24%		75	84	91,67%
18	64	98,44%		76	30	100,00%
19	99	12,12%		77	65	103,08%
20	67	80,60%		78	41	85,37%
21	65	98,46%		79	12	50,00%
22	153	90,85%		80	113	22,12%
23	104	37,50%		81	78	29,49%
24	107	21,50%		82	52	100,00%
25	24	37,50%		83	93	102,15%
26	99	60,61%		84	43	95,35%
27	106	70,75%		85	46	82,61%
28	8	0,00%		86	38	97,37%
29	90	88,89%		87	37	100,00%
30	19	21,05%		88	68	98,53%
31	31	100,00%		89	56	69,64%
32	107	47,66%		90	96	94,79%
34	97	85,57%		91	59	84,75%
35	111	70,27%		93	64	1,56%
36	61	78,69%		94	23	100,00%
37	65	61,54%		95	55	50,91%
38	146	67,81%		96	84	67,86%
39	234	1,71%		97	3	100,00%
40	7	100,00%		98	6	0,00%
41	88	56,82%		99	35	22,86%
42	261	0,00%		100	128	13,28%
43	23	86,96%		101	34	100,00%
44	72	98,61%		102	83	93,98%
45	119	75,63%		103	50	82,00%
46	28	103,57%		104	17	35,29%
47	97	35,05%		105	72	86,11%
48	83	3,61%		106	13	0,00%
49	51	100,00%		107	22	100,00%
50	83	66,27%		108	46	45,65%
51	23	100,00%		109	145	23,45%
52	11	100,00%		110	51	76,47%
53	38	97,37%		111	42	40,48%
54	39	100,00%		112	34	100,00%
55	70	97,14%		113	31	100,00%
56	39	5,13%		114	52	21,15%
57	72	33,33%		115	12	75,00%
58	57	96,49%		116	15	100,00%

État du Patrimoine

N° Armoire de commande	Quantité de foyers	Pourcentage rénovation (%)		N° Armoire de commande	Quantité de foyers	Pourcentage rénovation (%)
117	86	96,51%		175	18	66,67%
118	101	71,29%		176	20	100,00%
119	82	97,56%		177	83	15,66%
120	30	43,33%		178	98	39,80%
121	94	90,43%		179	81	83,95%
122	57	15,79%		180	148	85,14%
123	109	75,23%		181	40	25,00%
124	57	19,30%		182	16	100,00%
125	57	38,60%		183	77	61,04%
126	20	75,00%		184	70	25,71%
127	21	100,00%		185	95	0,00%
128	43	65,12%		186	20	60,00%
129	27	100,00%		187	31	100,00%
130	65	35,38%		188	88	97,73%
131	38	0,00%		189	35	100,00%
132	65	93,85%		190	216	80,56%
133	83	100,00%		191	26	3,85%
134	64	84,38%		192	51	94,12%
135	10	100,00%		193	37	81,08%
136	50	90,00%		194	45	100,00%
137	46	76,09%		195	45	75,56%
138	52	98,08%		196	43	97,67%
139	25	12,00%		197	51	100,00%
140	64	89,06%		198	12	100,00%
141	24	100,00%		199	24	100,00%
142	42	100,00%		200	77	94,81%
143	33	100,00%		201	61	90,16%
144	34	97,06%		202	30	0,00%
145	85	98,82%		203	152	57,24%
146	16	100,00%		204	181	87,29%
147	40	80,00%		205	130	69,23%
148	63	93,65%		206	42	92,86%
149	48	95,83%		207	29	24,14%
150	44	88,64%		208	35	82,86%
151	90	66,67%		209	25	84,00%
152	59	18,64%		210	88	78,41%
153	10	20,00%		211	85	48,24%
154	52	100,00%		212	58	98,28%
155	36	100,00%		213	17	100,00%
156	9	100,00%		214	19	100,00%
157	50	34,00%		215	43	23,26%
158	5	100,00%		216	51	56,86%
159	84	35,71%		217	30	13,33%
160	80	92,50%		218	72	16,67%
161	55	100,00%		219	35	17,14%
162	32	25,00%		220	14	71,43%
163	58	74,14%		221	65	98,46%
164	56	71,43%		222	62	40,32%
165	63	42,86%		223	54	22,22%
166	3	0,00%		224	33	15,15%
167	46	100,00%		225	18	0,00%
168	72	88,89%		226	42	57,14%
169	23	65,22%		227	53	88,68%
170	49	71,43%		228	56	0,00%
171	5	100,00%		229	46	95,65%
172	52	0,00%		230	49	75,51%
173	119	35,29%		231	28	75,00%
				232	38	55,26%

État du Patrimoine

N° Armoire de commande	Quantité de foyers	Pourcentage rénovation (%)		N° Armoire de commande	Quantité de foyers	Pourcentage rénovation (%)
233	32	100,00%		291	107	99,07%
234	50	86,00%		292	54	51,85%
235	20	100,00%		293	56	67,86%
236	13	76,92%		294	44	109,09%
237	29	75,86%		295	51	45,10%
238	66	100,00%		296	17	100,00%
239	88	97,73%		297	59	30,51%
240	71	56,34%		298	45	37,78%
241	14	100,00%		299	30	100,00%
242	56	78,57%		300	45	100,00%
243	100	57,00%		301	45	26,67%
244	26	57,69%		302	88	15,91%
245	6	100,00%		303	43	81,40%
246	65	93,85%		304	30	100,00%
247	66	57,58%		305	73	100,00%
248	21	57,14%		306	60	100,00%
249	89	70,79%		307	53	100,00%
250	44	13,64%		308	67	74,63%
251	95	1,05%		309	47	100,00%
252	64	95,31%		310	19	100,00%
253	97	83,51%		311	12	100,00%
254	50	64,00%		312	37	100,00%
255	50	84,00%		313	43	55,81%
256	58	98,28%		314	38	13,16%
257	29	100,00%		315	7	0,00%
258	42	9,52%		317	3	0,00%
259	41	100,00%		319	14	100,00%
260	51	96,08%		320	54	98,15%
261	9	100,00%		321	84	82,14%
262	14	78,57%		322	12	100,00%
263	58	62,07%		323	46	100,00%
264	42	100,00%		324	45	91,11%
265	34	91,18%		325	37	91,89%
266	18	100,00%		326	25	72,00%
267	80	85,00%		327	55	100,00%
268	28	0,00%		328	24	100,00%
269	25	100,00%		329	36	47,22%
270	66	100,00%		330	36	0,00%
271	9	100,00%		332	22	100,00%
272	29	72,41%		333	36	5,56%
273	115	88,70%		334	18	61,11%
274	45	100,00%		335	33	0,00%
275	27	88,89%		336	44	9,09%
276	97	90,72%		337	37	0,00%
277	37	70,27%		338	23	0,00%
278	124	24,19%		339	6	0,00%
279	21	61,90%		340	147	0,68%
280	42	92,86%		341	83	0,00%
281	51	74,51%		342	32	15,63%
282	96	84,38%		343	25	4,00%
283	18	0,00%		344	41	2,44%
284	27	100,00%		345	19	0,00%
285	93	39,78%		346	11	0,00%
286	67	52,24%		347	47	0,00%
287	64	56,25%		348	84	0,00%
288	32	100,00%		349	105	6,67%
289	55	100,00%		350	98	48,98%
290	69	95,65%		351	18	5,56%

État du Patrimoine

N° Armoire de commande	Quantité de foyers	Pourcentage rénovation (%)		N° Armoire de commande	Quantité de foyers	Pourcentage rénovation (%)
352	85	0,00%		909	22	0,00%
353	84	0,00%		AP001	121	Armoire de commande tram
354	33	21,21%		AP006	66	Armoire de commande tram
355	30	0,00%		AP007	86	Armoire de commande tram
356	174	3,45%		AP008	39	Armoire de commande tram
357	50	0,00%		AP009	48	Armoire de commande tram
358	24	70,83%		AP010	50	Armoire de commande tram
359	87	37,93%		AP011	93	Armoire de commande tram
360	52	0,00%				
361	45	0,00%				
362	23	60,87%				
363	8	0,00%				
800	14	0,00%				
900	40	0,00%				
901	34	0,00%				

Année 2021 :

Nombre total de foyers	**20123**
Moyenne de foyers par armoires de commande	**55**
Pourcentage de rénovation	**63,93%**

Année 2020 :

Nombre total de foyers	**19836**
Moyenne de foyers par armoire de commande	**54**
Pourcentage de rénovation	**63,81%**

Année 2019 :

Nombre total de foyers	**19841**
Moyenne de foyers par armoire de commande	**54**
Pourcentage de rénovation	**62,72%**

02

ACTIVITÉ

Économie d’énergie
Maintenance
Maintien du patrimoine
Travaux préfinancés
Illuminations festives







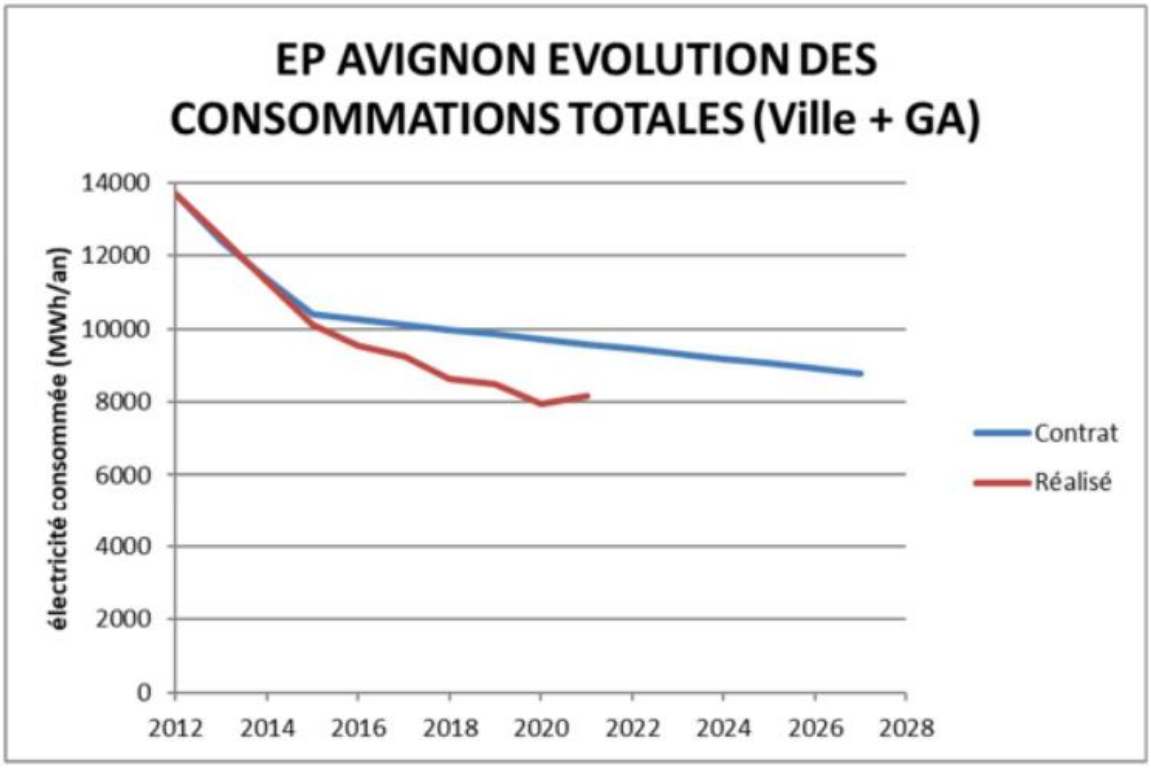
ACTIVITÉ
Économie d'énergie
*POSTE **G1***

2.1 POSTE G1

L'engagement contractuel de réduction des consommations électriques.

Bilan global (MWh)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
engagement de conso. (MWh)	13 678	12 396	11 383	10 381	10 246	10 111	9 977	9 843	9 709	9 576
économie correspondante		-9,37%	-16,78%	-24,10%	-25,09%	-26,08%	-27,06%	-28,04%	-29,02%	-29,99%
économie correspondante (MWh)		-1 282	-2 295	-3 297	-3 432	-3 567	-3 701	-3 835	-3 969	-4 102
conso. réalisée (MWh)	*13 678*	*12 495*	*11 312*	*10 093*	*9 547*	*9 234*	*8 620*	*8 481*	*7 955*	*8 158*
économie réelle /référence		*-8,65%*	*-17,30%*	*-26,21%*	*-30,20%*	*-32,49%*	*-36,98%*	*-38,00%*	*-41,84%*	*-40,36%*
Ecart réalisé - référence (MWh)		*-1 183*	*-2 366*	*-3 585*	*-4 131*	*-4 444*	*-5 058*	*-3 915*	*-3 428*	*-2 223*
écart réalisé - contrat (MWh)		*99*	*-71*	*-288*	*-699*	*- 877*	*-1 357*	*-1 362*	*-1 754*	*-1 419*

POSTE **G1**



La consommation constatée sur 2021 est 14,8 % plus faible que la consommation garantie.

Calcul du bonus contractuel au titre de l'année 2021 :

B = (E0 – ER) x (C0 + T) / 2

E0 – ER = écart consommation contractuelle – consommation réalisée = 1 418 MWh.

C0 = Coût unitaire de l'énergie (facture Avril 2022) = 128,55 €HT/MWh

T = Cumul des taxes applicables à la consommation (CSPE + TDCFE + TCCFE) au 15 juillet 2022 = 22,5 + 3,3150 + 6,63 = 32,445 €HT/MWh

B2021= 1 418 x (128,55 + 32,445)/2 = * 114 141 Euros €HT

Cet intéressement devra être recalculé à partir du prix moyen du MWH en 2021 à fournir SVP

B: Bonus
E0: Engagement de consommation des installations
ER: Consommation réelle constatée à partir des factures du fournisseur,

Récapitulatif bonification de la Rémunération Energie

La consommation constatée sur 2020 pour est 18,06 % plus faible que la consommation garantie.

Calcul du bonus contractuel au titre de l'année 2020 :

B = (E0 – ER) x (C0 + T) / 2

E0 – ER = écart consommation contractuelle – consommation réalisée = 1 754 MWh.

C0 = Coût unitaire de l'énergie au tarif bleu éclairage public au 31 Juillet 2020 = 68,10 €HT/MWh

T = Cumul des taxes applicables à la consommation (CSPE + TDCFE + TCCFE) au 15 juillet 2020 = 22,5 + 3,2725 + 6,545 = 32,3175 €HT/MWh

B2018 = 1 754 x (68,10 + 32,3175)/2 = 87 941,17 €HT

Récapitulatif bonification de la Rémunération Energie

La consommation constatée sur 2019 est 15,7 % plus faible que la consommation garantie.

Calcul du bonus contractuel au titre de l'année 2019 :

B = (E0 – ER) x (C0 + T) / 2

E0 – ER = écart consommation contractuelle – consommation réalisée = 1 550 MWh.

C0 = Coût unitaire de l'énergie au tarif bleu éclairage public au 31 Juillet 2019 = 67,80 €HT/MWh

T = Cumul des taxes applicables à la consommation (CSPE + TDCFE + TCCFE) au 15 juillet 2019 = 22,5 + 3,23 + 6,46 = 32,19 €HT/MWh

B2018 = 1 550 x (67,80 + 32,19)/2 = 77 492,25 €HT

La consommation constatée sur 2018 pour est 11,1 % plus faible que la consommation garantie.

Calcul du bonus contractuel au titre de l'année 2018 :
B = (E0 – ER) x (C0 + T) / 2
E0 – ER = écart consommation contractuelle – consommation réalisée = 1 250MWh.
C0 = Coût unitaire de l'énergie au tarif bleu éclairage public au 31 Juillet 2018 = 63,10 €HT/MWh
T = Cumul des taxes applicables à la consommation (CSPE + TDCFE + TCCFE) au 15 juillet 2018 = 22,5 + 3,19 + 6,38 = 32,07 €HT/MWh
B2018 = 1 250 x (63,1 + 32,07)/2 = 59 481.25 €HT

Récapitulatif bonification de la Rémunération Energie

La consommation constatée sur 2017 est 8,7 % plus faible que la consommation garantie.

Calcul du bonus contractuel au titre de l'année 2017 :

B = (E0 – ER) x (C0 + T) / 2

E0 – ER = écart consommation contractuelle – consommation réalisée = 877MWh.

C0 = Coût unitaire de l'énergie au tarif bleu éclairage public au 15 juillet 2017 = 61,9 €HT/MWh

T = Cumul des taxes applicables à la consommation (CSPE + TDCFE + TCCFE) au 15 juillet 2017 = 22,5 + 3,19 + 6,38 = 32,07 €HT/MWh

B2017 = 877 x (61,9 + 32,07)/2 = 41 205 €HT

La consommation constatée sur 2016 est 6,8 % plus faible que la consommation garantie.

Calcul du bonus contractuel au titre de l'année 2016 :

B = (E0 – ER) x (C0 + T) / 2 .

E0 – ER = écart consommation contractuelle – consommation réalisée = 699,13 MWh.

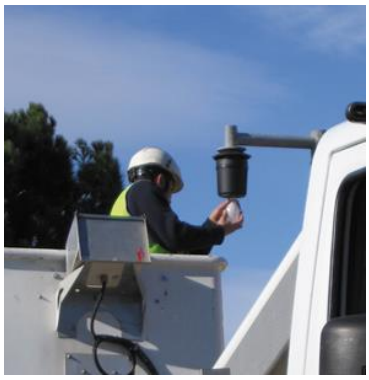
C0 = Coût unitaire de l'énergie au tarif bleu éclairage public au 15 juillet 2016 = 57,3 €HT/MWh

T = Cumul des taxes applicables à la consommation (CSPE + TDCFE + TCCFE) au 15 juillet 2016 = 22,5 + 3,19 + 6,38 = 32,07 €HT/MWh

B2016 = 699,13 x (57,3 + 32,07)/2 = 31240,62 €HT

ACTIVITÉ
Maintenance
*POSTE **G2***

2.2 Maintenance

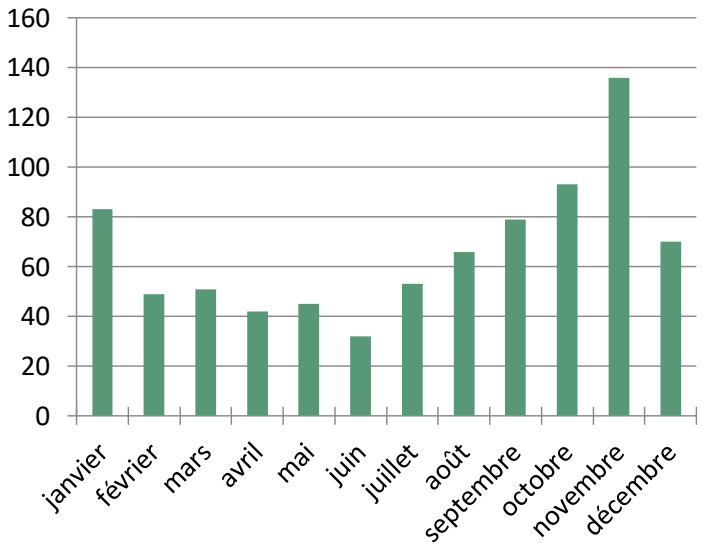


La maintenance est basée sur une obligation de résultat, ce résultat est décrit par les critères suivants :

- Taux de disponibilité des installations.
- Taux d'auto-détection.
- Délai moyen d'intervention.

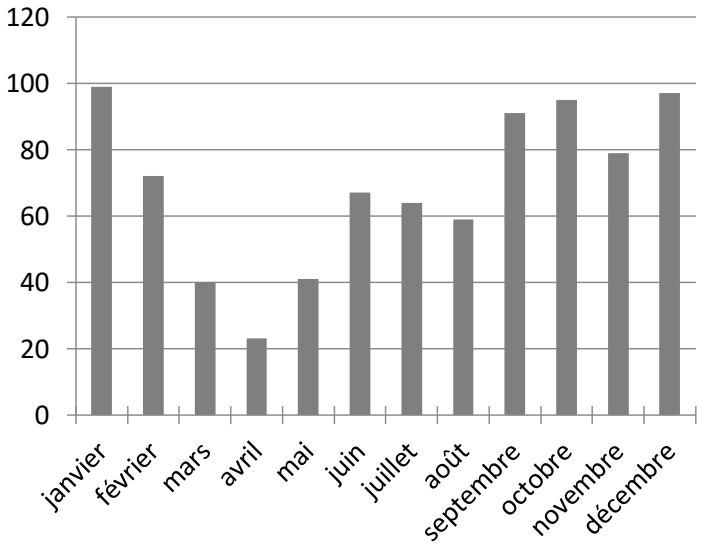
Demandes d'intervention reçues pendant les heures ouvrables 2021

janvier	83
février	49
mars	51
avril	42
mai	45
juin	32
juillet	53
août	66
septembre	79
octobre	93
novembre	136
décembre	70
Total :	799



Demandes d'intervention reçues pendant les heures ouvrables 2020

janvier	99
février	72
mars	40
avril	23
mai	41
juin	67
juillet	64
août	59
septembre	91
octobre	95
novembre	79
décembre	97
Total :	827



Soit: -3,3% de demandes d'intervention

ACTIVITÉ
Maintenance
*POSTE **G2***

Maintenance curative



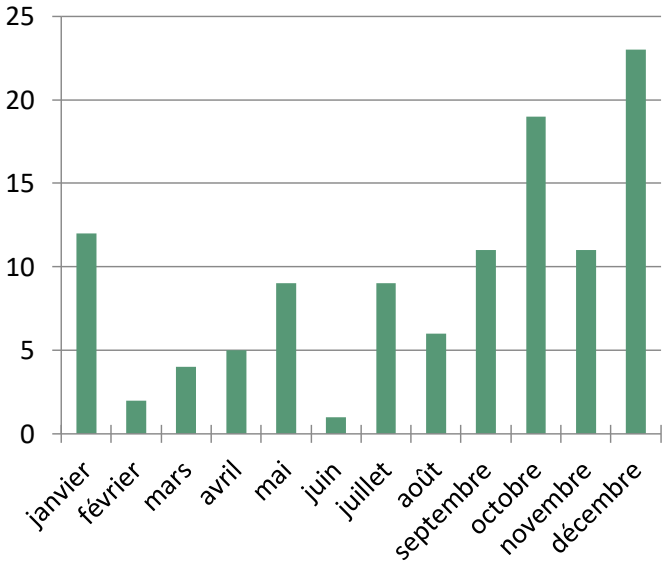
En 2021 nous constatons que les interventions pour sinistres et actes de vandalisme sont stables.

Les interventions pour déclenchements et problemes de reseaux ont bien diminués.

Nous contastons également une légére augmentation des disfonctionnements au points lumineux.

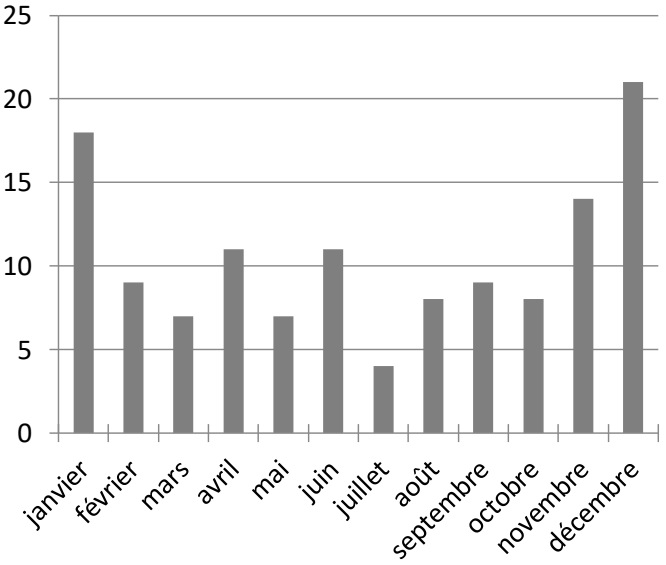
Demandes d'intervention reçues par le service d'astreinte hors heures ouvrables 2021

janvier	12
février	2
mars	4
avril	5
mai	9
juin	1
juillet	9
août	6
septembre	11
octobre	19
novembre	11
décembre	23
Total 2020:	112



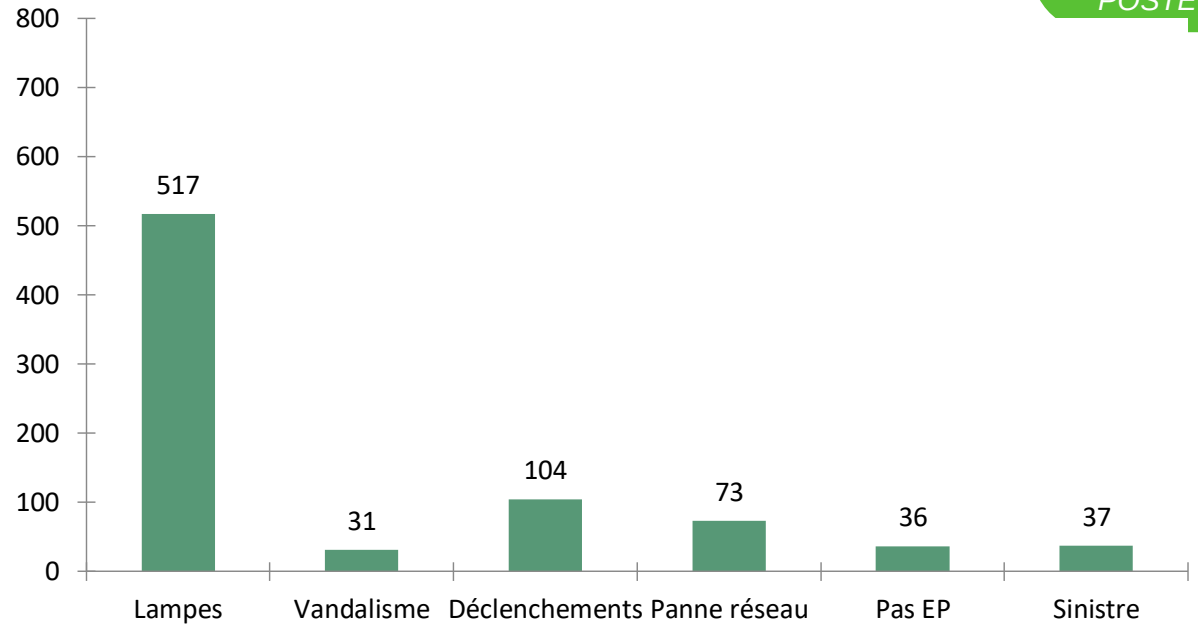
Demandes d'intervention reçues par le service d'astreinte hors heures ouvrables 2020

janvier	18
février	9
mars	7
avril	11
mai	7
juin	11
juillet	4
août	8
septembre	9
octobre	8
novembre	14
décembre	21
Total 2020:	127

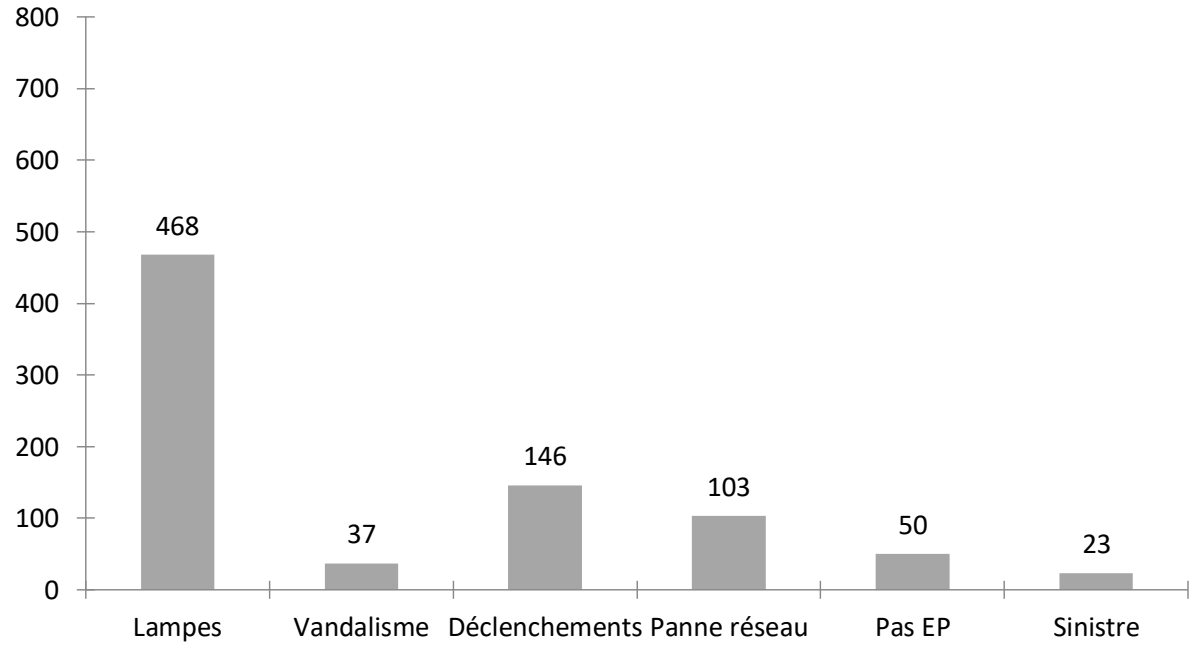


Soit: -12% de demandes d'intervention d'astreinte

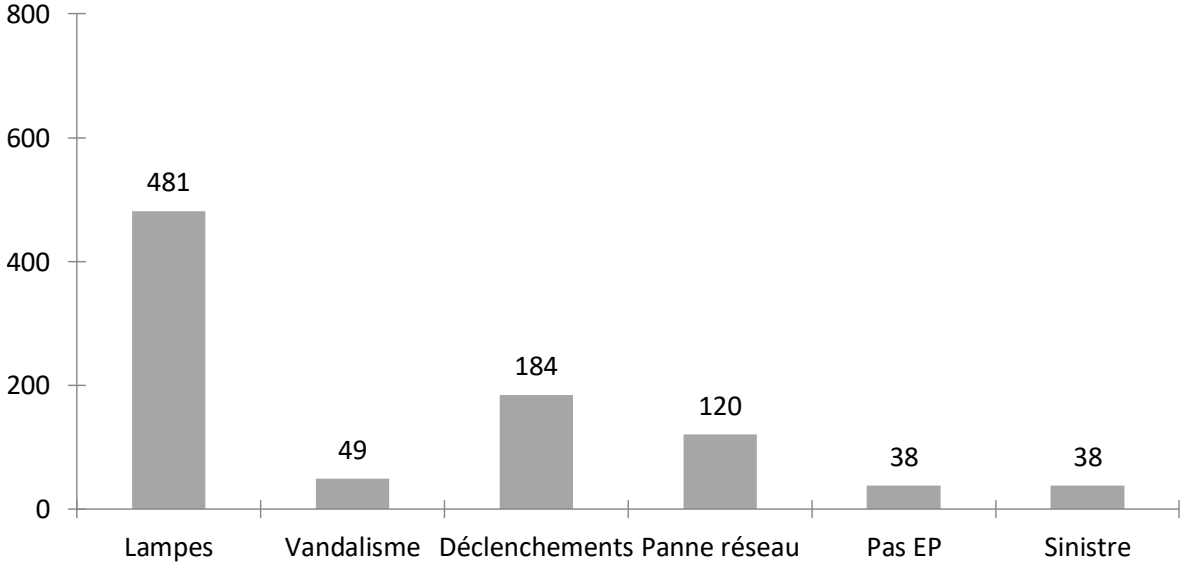
Analyse de la cause des incidents (sur appel)



2021



2020



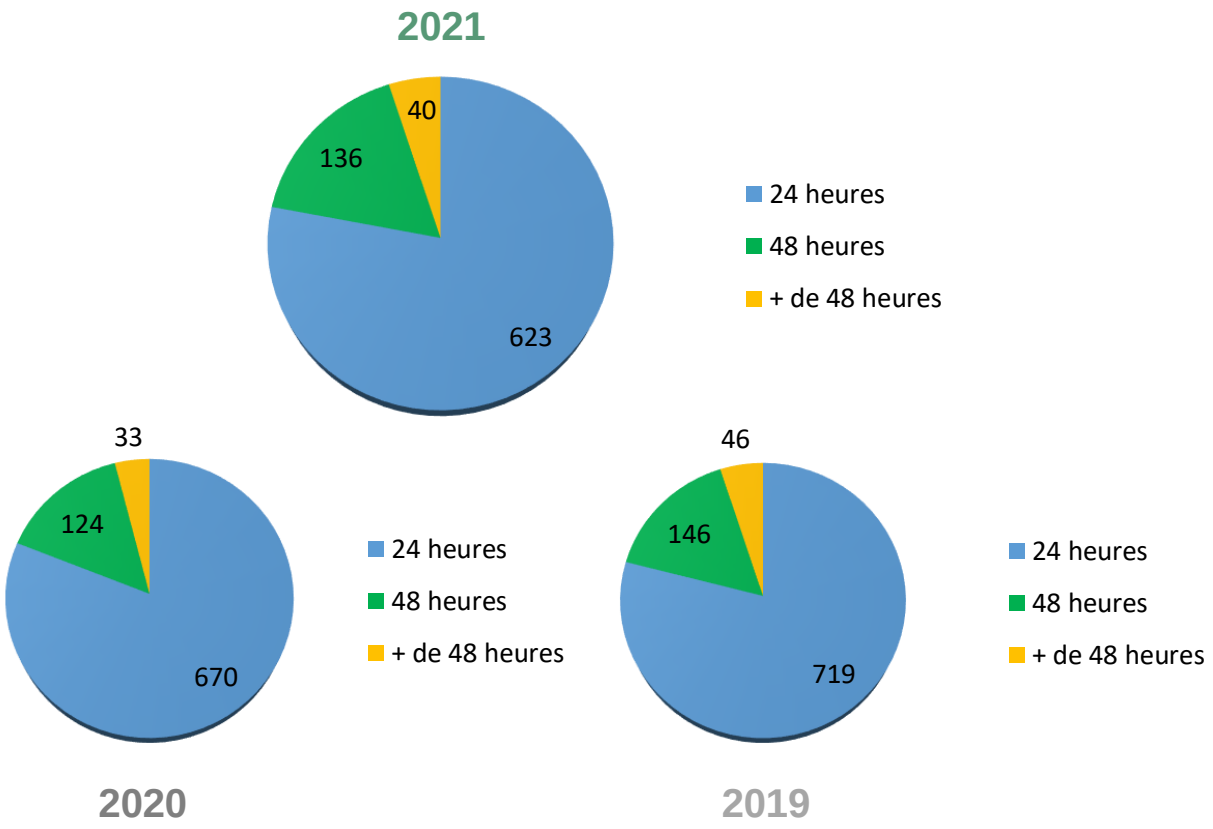
2019

ACTIVITÉ
Maintenance
*POSTE **G2***

Détails des interventions AVIGNON / GRAND AVIGNON

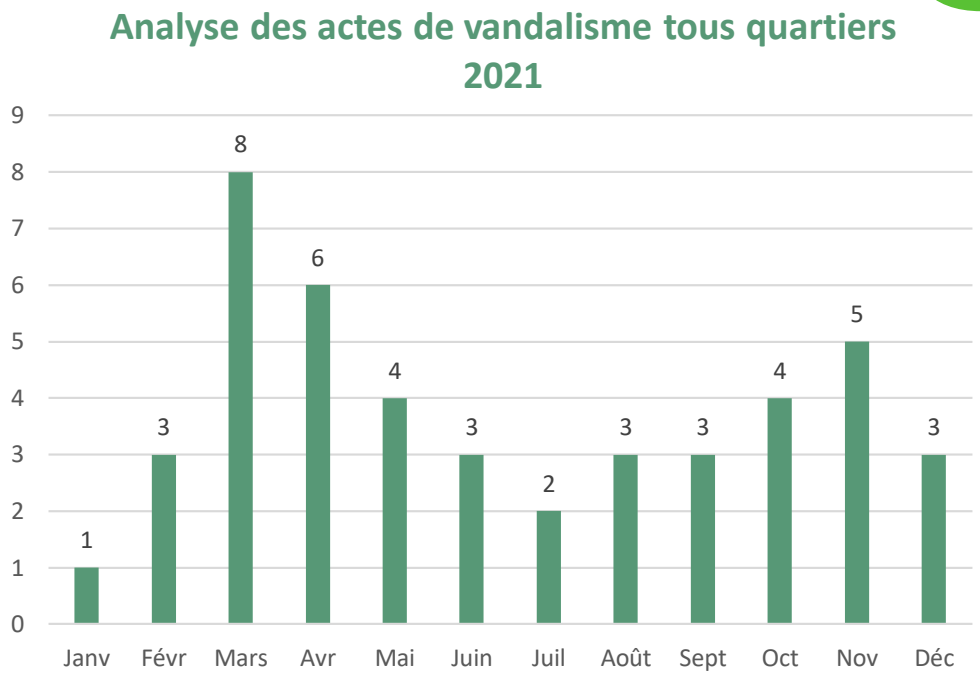
	Cause intervention 2021						
	Lampes	Vandalisme	Déclenchement	Panne réseau	Ne concerne pas l'EP	Sinistre	Total
janvier	61	2	12	6	1	1	83
février	32	2	6	3	3	3	49
mars	31	2	5	3	2	8	51
avril	17	2	10	4	3	6	42
mai	25	3	6	4	3	4	45
juin	17	3	4	3	2	3	32
juillet	38	2	6	3	2	2	53
août	44	4	6	8	1	3	66
septembre	51	3	10	9	3	3	79
octobre	56	3	14	12	6	2	93
novembre	98	4	16	11	6	1	136
décembre	47	1	9	7	4	2	70
TOTAL :	517	31	104	73	36	38	799

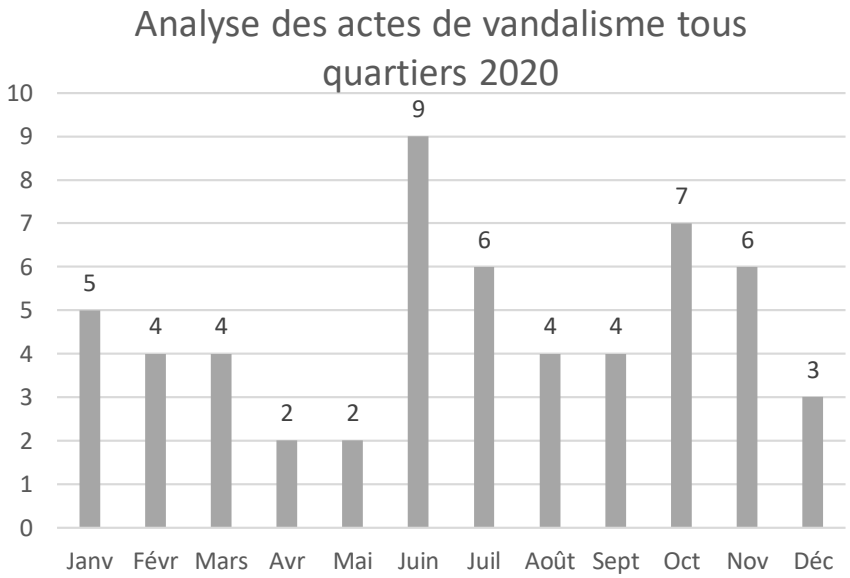
Analyse des délais d‘ interventions sur appels (de jour)

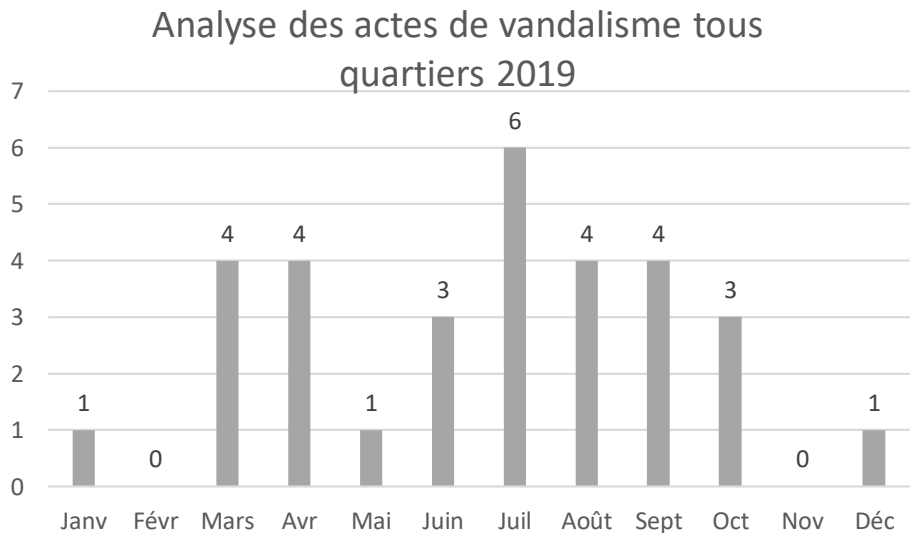


Vandalisme : portes arrachées, boules cassées, câbles coupés, vitres brisées
Déclenchements : fusibles, déclenchement disjoncteur divisionnaire et général, fusibles EDF,
Panne réseau : Horloges restant enclenchés, reprise prog horloges, recherche de panne
Sinistre: dépose de supports et luminaires divers

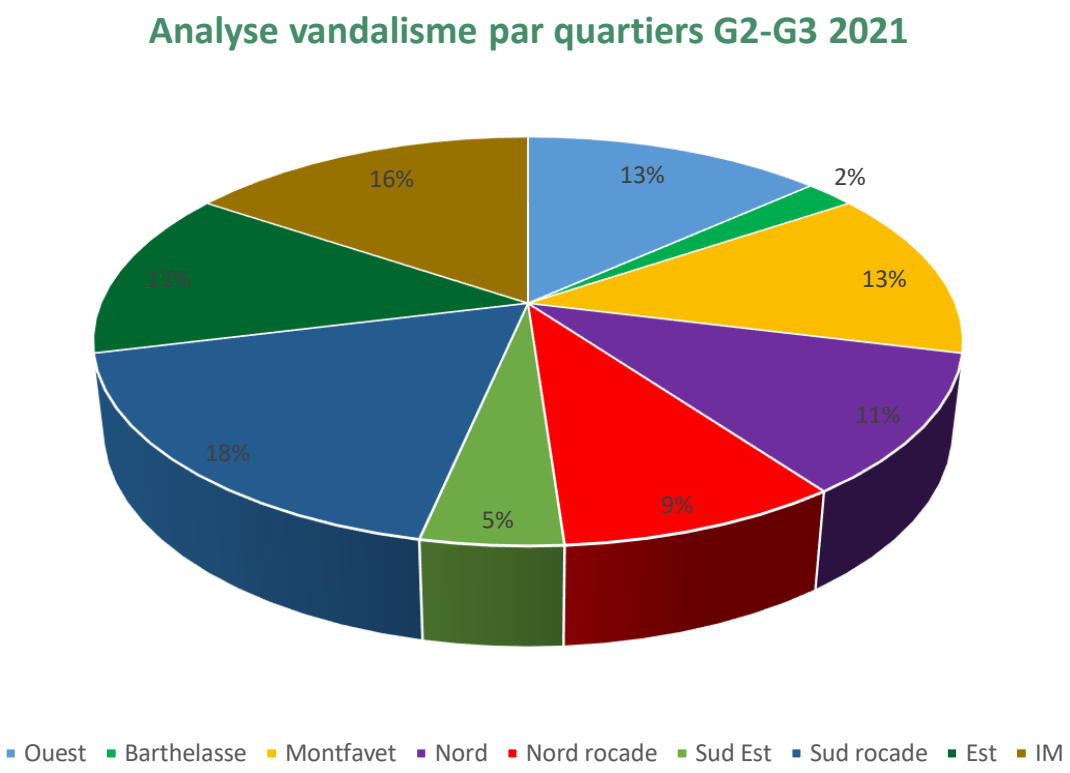
Analyse Vandalisme tous quartiers

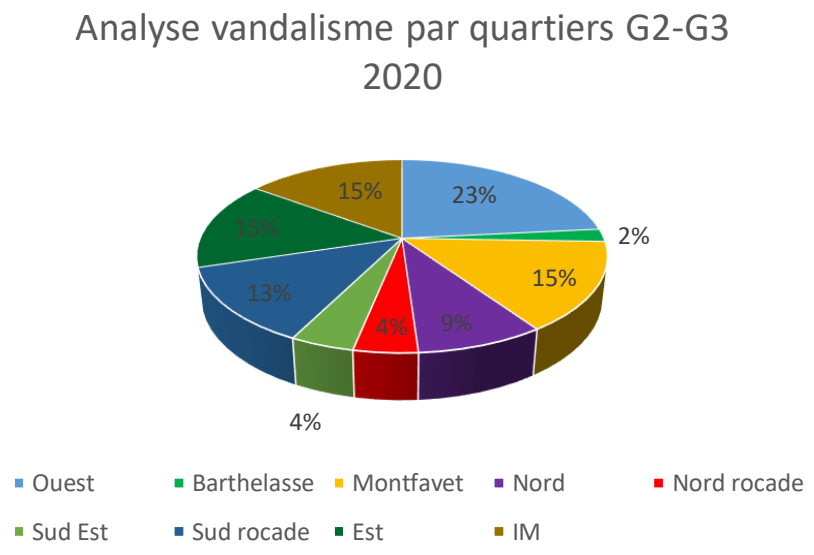




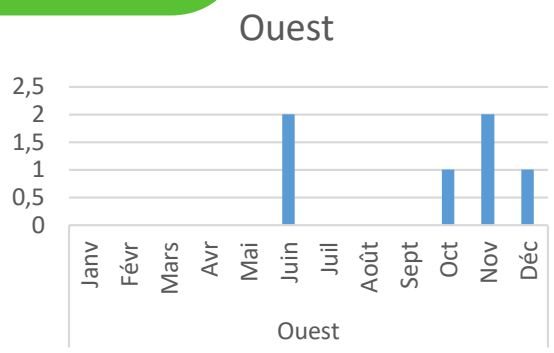


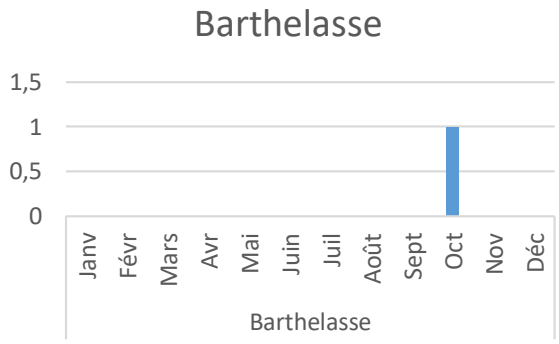
Analyse Vandalisme par quartier (G2+G3)

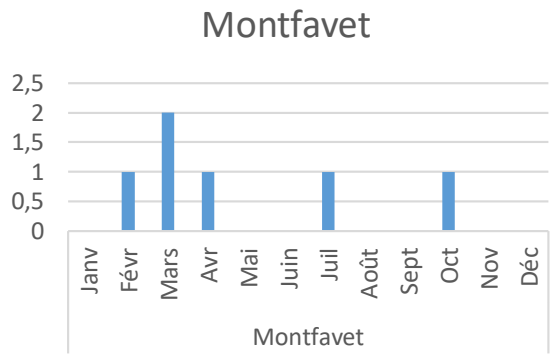


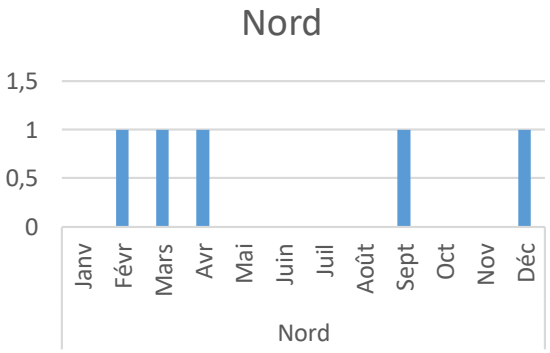


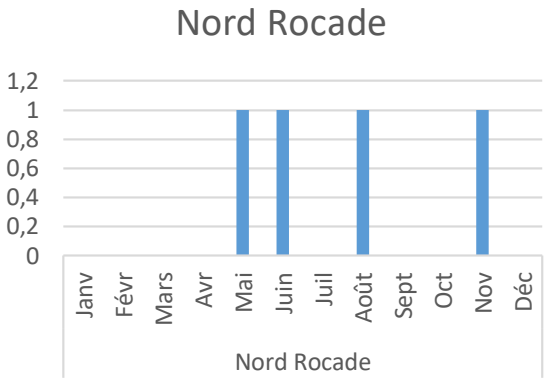
Actes de vandalisme par mois et par quartier

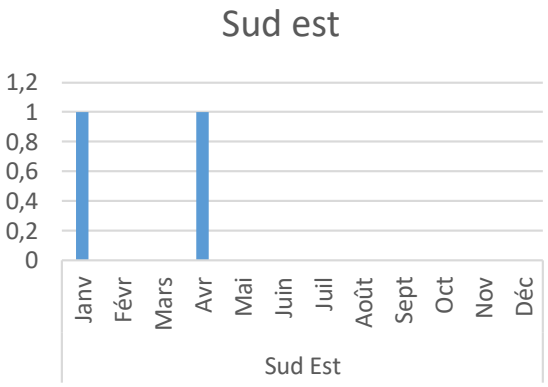


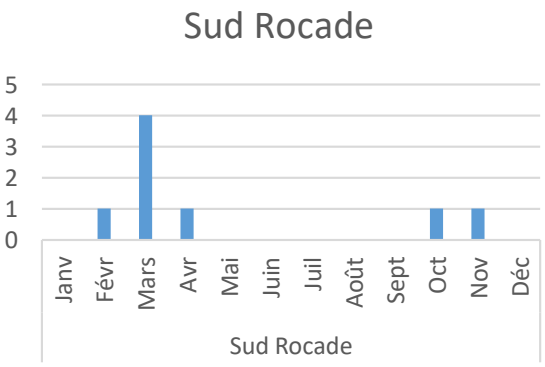


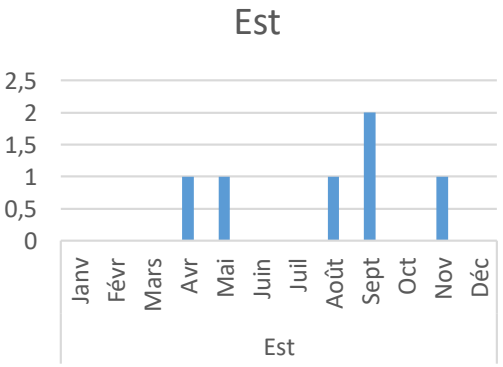


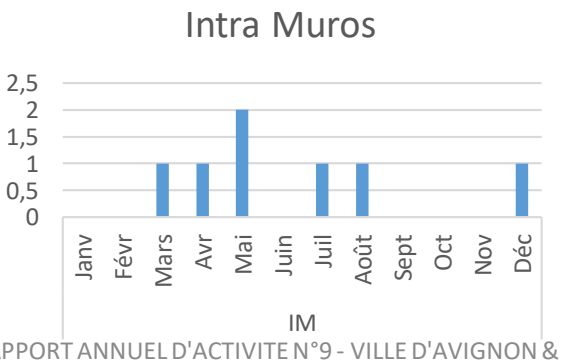












INEO PCA assure les prestations d'exploitation-maintenance (G2) ont pour l'objectif de garantir un taux de disponibilité maximum des ouvrages.

Ces opérations comprennent :

- **la maintenance curative qui permet d'assurer la remise en état dans un délai rapide des éléments d'éclairage public suite à un dysfonctionnement.**

Analyse des incidents G2:

En 2021 le nombre de demandes d'interventions est stable.
Nous constatons une baisse de significative du nombre de déclenchements et pannes réseaux.
L'analyse démontre cependant une augmentation de 7% de lampes défaillantes dû en grande partie au vieillissement des appareillages électroniques. Par conséquent nous débuterons en 2022 une campagne de remplacement des appareillages en fin de vie dans le cadre du budget GER prévu au contrat.





INEO PCA assure les prestations d'exploitation-maintenance (G2) dans l'objectif de garantir un taux de disponibilité maximum des ouvrages.

La maintenance préventive destinée à réduire la probabilité de défaillance des l'installations.

Maintenance préventive

A- Armoires de commande
Les opérations du « préventif » comprennent l'entretien annuel des armoires de commande par le contrôle électrique et mécanique des composants.

B- Canalisations électriques
Le contrôle des terres.

C- Foyers lumineux
Le nettoyage, le remplacement des pièces défectueuses et la vérification du bon fonctionnement de l'ensemble à l'occasion du remplacement systématique des lampes.

D- Remplacement systématique des lampes
Selon le type de lampe et leur durée de vie, le remplacement des lampes à intervalle régulier permet de garantir leur continuité de fonctionnement ainsi que la qualité du flux lumineux qu'elle deliver.





Compte rendu de l'éxecution du poste G2 AVIGNON/GRAND AVIGNON Systématique 2021

ACTIVITÉ
Maintenance

Poste	NomPoste	Adresse	Réalisé en 2021
017	SORGUETTE	RUE SORGUETTE	X
028	PONT EISENHOWER	AVE EISENHOWER	X
041	PRESSING	RUE BARACANE	X
043	RIDEAU	RUE DU MOURELET	X
048	FLORIAN	RUE DU 58 EME RI	X
051	MARJOLAINE	RUE NEUVILLY	X
052	FABRE	IMP DE L 'ARMANDE	X
053	SEMIRAMIS	AVE DE L' ARROUSSAIRE	X
055	LYONNAIS	RUE DES LYONNAIS	X
056	CLAREFOND	PLACE DE BROUSQU	X
059	SOULEU	AVE DE TARASCON	X
061	MONCLAR+BAT A1	CHAMPFLEURY	X
062	PN2	RTE BEL AIR	X
064	EMERY	RUE PIERRE POISSON	X
067	FERRY	RUE BERTRAND DE NOGAYRO	X
068	IFF	RUE PIERRE BONARD	X
069	CANAL PUY	AVE DE TARASCON	X
072	BOUSASSE	RUE PIERRE CURIE	X
084	LUZERNIERES	RUE DE L' ALIZARINE	X
085	GENISSIAT	AVE DES CHANTS PALUSTRES	X
088	DAUPHIN	RUE DES FRERES VINCENT	X
096	CENTRE HOSPITALIER	AVE GUY DE CHAUDIAC	X
097	BAIGNE PIED	ALLEE SAINTES MARIES DE LA MER	X
101	HUSSARD	RUE DU GRAND GIGOGNAN	X
104	CESARINI	IMP DES CRILLONES	X
111	LOPOFA	RUE DE F DE R DE LA VALFENIERE	X
120	MOZART	RUE D' ALGER	X
123	GROS	CTE LOUIS GROS	X
125	FOLIE	RUE DE LA BERGERONNETTE	X
129	ORIENT	BLD ROGER SALENGRO	X
130	SOULIER	BLD DENIS SOULIER	X
133	SIXTE	RES. SISTE ISNARD	X
136	FAMILLES NOMBREUSES	BLD ROGER SALENGRO	X
140	ROUGET	RUE JULIEN DE LA ROVERE	X
142	TRUITE	RUE DE CATALAN	X
143	MISTARLET	RUE ALEXANDRE BLANC	X
145	MURETTE	AVE DE LA BOUQUETIERE	X
148	ABLETTE	AVE DE TARASCON	X
151	AULNE	RUE JEAN CLAUDE CUNDIER	X
155	INSTITUTEUR	AVE DE LA DURANCE	X
158	MUTUELLE	RTE DE LYON INT GROUPAMA	X
166	SAINT LAZARE	BLD SAINT LAZARE	X
168	VIRGINIE	AVE JOSEPH DE MONGOLFIER	X
169	MINA	RUE ELSA TRIOLET	X
175	ATUA	RUE COLIBRI	X
176	TOSCANE	SQUARE MARCEL PAUL	X
179	REQUIEN	RUE ESPRIT REQUIEN	X
185	BONAVENTURE	CHE DE LA SYNAGOGUE	X
192	ANGLAISE	AVE BENOIT XII	X
193	ALESIA	RUE DE LA GRANGE D' OREL	X
195	FRESQUIER	RUE ALEXENDRA DAVID NEEL	X

Compte rendu de l'éxecution du poste G2 AVIGNON/GRAND AVIGNON Systématique 2021

ACTIVITÉ Maintenance

Poste	NomPoste	Adresse	Réalisé en 2021
207	LIN	CHE DE LA SYNAGOGUE	X
210	DEPOT	AVE PIERRE SEMARD	X
212	COUPE D' OR	AVE DE LA CROIX ROUGE	X
213	CROIX DE NOVES 2	CHE DE LA CROIX DE NOVES	X
214	ST GABRIEL	CHE DES CRIS VERTS	X
234	ROQUETTE	CHE DE LA ROQUETTE	X
239	MARTELETTE	RTE DE MARSEILLE	X
240	PUGETTE	RTE DE BEL AIR	X
241	MATHE	RTE DE BEL AIR	X
245	MEUNIER	CHE DE LA PASTORALE	X
246	ALMA	CHE DE LA PINEDE	X
255	BASTIDE	RTE DE BEL AIR	X
258	MARIONNETTES	CARREFOUR REALPANIER	X
260	PEYRE	CHE DES NEUF PEYRES	X
263	BONNETTES	RTE DE JONQUERETTES	X
264	ESPAGNE	CHE DE LA VERDIERE	X
265	SYLPHIDES	RUE DE L' HYMNE AU SOLEIL	X
267	VENISE	RUE DE LA SAUVAGINE	X
268	SACRISTIE	CHE DE LA SACRISTIE	X
270	SAINT ANGE	CHE DE SAINT ANGE	X
273	CENTRE URBAIN	IMP DES CAPUCINS	X
288	GIGOGNAN	CHE DE GIGOGNAN	X
289	TILLEULS	RUE GRIEG	X
293	BAHUT	RUE COLLEGE ALPHONSE TAV	X
296	ELIS	IMP SAINT VERAN	X
297	ESPELIDO	RUE JEAN COROT	X
298	VERLAINE	HLM STE CATHERINE	X
300	MAGELLAN	RUE PIERRE DE FOIX	X
301	GUEDOUARI	ZAC DE COURTINE	X
303	LEGION	RUE DES 4 GENDARMES	X
304	ZOUAVE	RUE STE GENEVIEVE	X
309	PEPINIERE	QUARTIER CANTAREL	X
310	GARNEMENT	RUE DES ANCIENS PATURAGES	X
312	CHENE	RUE MARC CHAGALL	X
319	PSGR CAP SUD AUTO	AVE PIERRE SEMARD	X
321	RENE CHAR	ARRIERE DU LYCEE RENE CHAR	X
322	BURNOUS	ZAC DE COURTINE	X
330	PANNARD	CHEMIN DE BAIGNE PIED	X
332	LLORCA	RUE EMILE FOURNIER	X
334	PLATERINE	LOT LES PLATERINE MONTFAVET	X
338	ALBIZZIA 2	LOT FACE RENE CHAR	X
339	ECOTEL	RUE DU TRAITÉ DE ROME	X
346	TERINECAT	RUE FELIX BALECHOU	X
355	OREE DES REMPARTS	ROUTE DE L'AERODROME	X
357	MOUQUETTE	RUE LUCIE AUBRAC	X
359	CENTRE COMMERCIAL	CC PONT DES DEUX EAUX	X
361	BAYLE	PIERRE BAYLE	X

Soit 22,75 % du parc

2. 3 Maintien du patrimoine

ACTIVITÉ
Maintien du patrimoine
*POSTE **G3***

Compte rendu de l'éxecution du poste G3 AVIGNON/GRAND AVIGNON

Analyse de l'exécution du programme :

	AVIGNON	GRAND AVIGNON
Report exercice année 2020:	-81 537,63	-5 596,89
Total Report année 2020:	-81 537,63	-5 596,89
Montant poste G3 année 2021 :	150 000,00	20 000,00
Crédit pour l'année 2021:	68 462,37	14 403,11
Travaux G3 exécutés en 2021 :	122 959,14	14 406,90
Solde au 31/12/2021 :	-54 496,77	-3,79
Produit remboursement sinistres 2021:	0,00	0,00
Solde G3 au 31/12/2021:	**-54 496,77**	**-3,79**

Analyse du poste G3 par collectivité

L'enveloppe G3 a été consommé de la façon suivante:

Ville d' AVIGNON:

- 33% pour remise en état suite à des sinistre
- 16% pour remise en état suite à des actes de vandalisme
- 4% pour des travaux de renouvellement.
- 46% pour la réalisation de travaux amelioration à la demande du maître d'ouvrage.

GRAND AVIGNON:

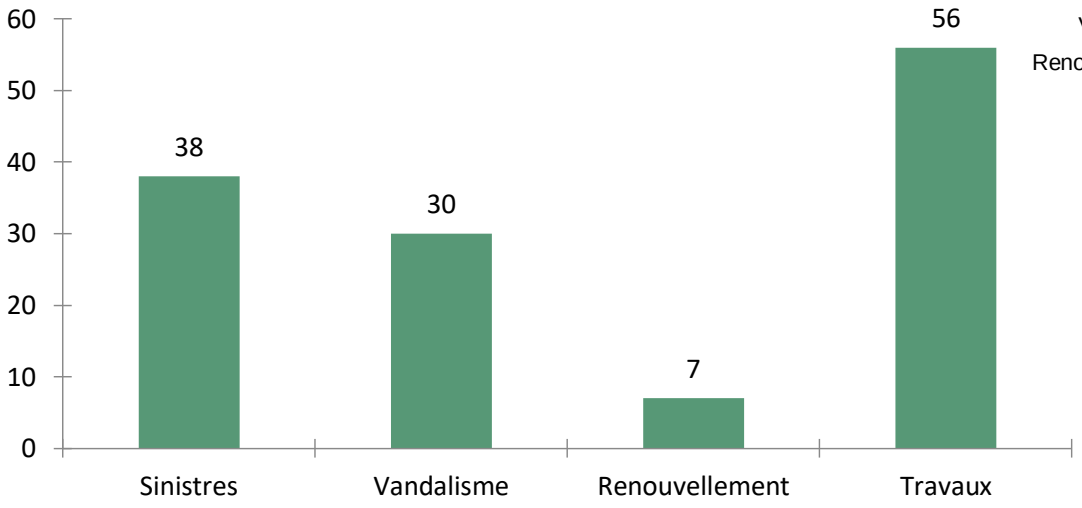
- 93,7% pour remise en état suite à des sinistre
- 0% pour remise en état suite à des actes de vandalisme
- 0% pour des travaux de renouvellement.
- 6,3% pour la réalisation de travaux amelioration à la demande du maître d'ouvrage

ACTIVITÉ
Maintien du patrimoine

*POSTE **G3***

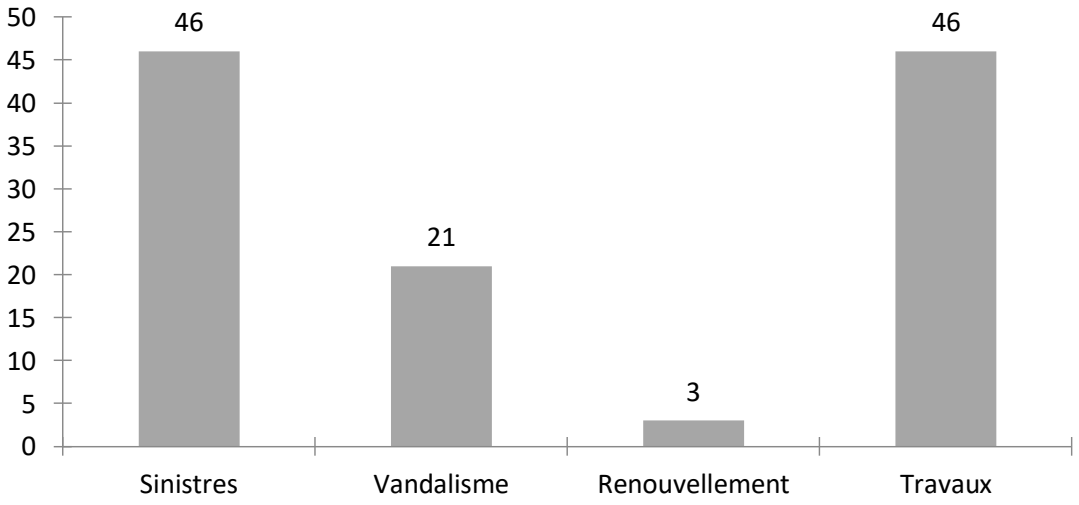
Compte rendu de l'exécution du poste G3
AVIGNON/GRAND AVIGNON

Analyse des interventions AVIGNON 2021 (nombre total)



AVIGNON	
Sinistres	38
Vandalisme	30
Renouvellement	7
Travaux	56
	131

Analyse des interventions AVIGNON 2020 (nombre total)



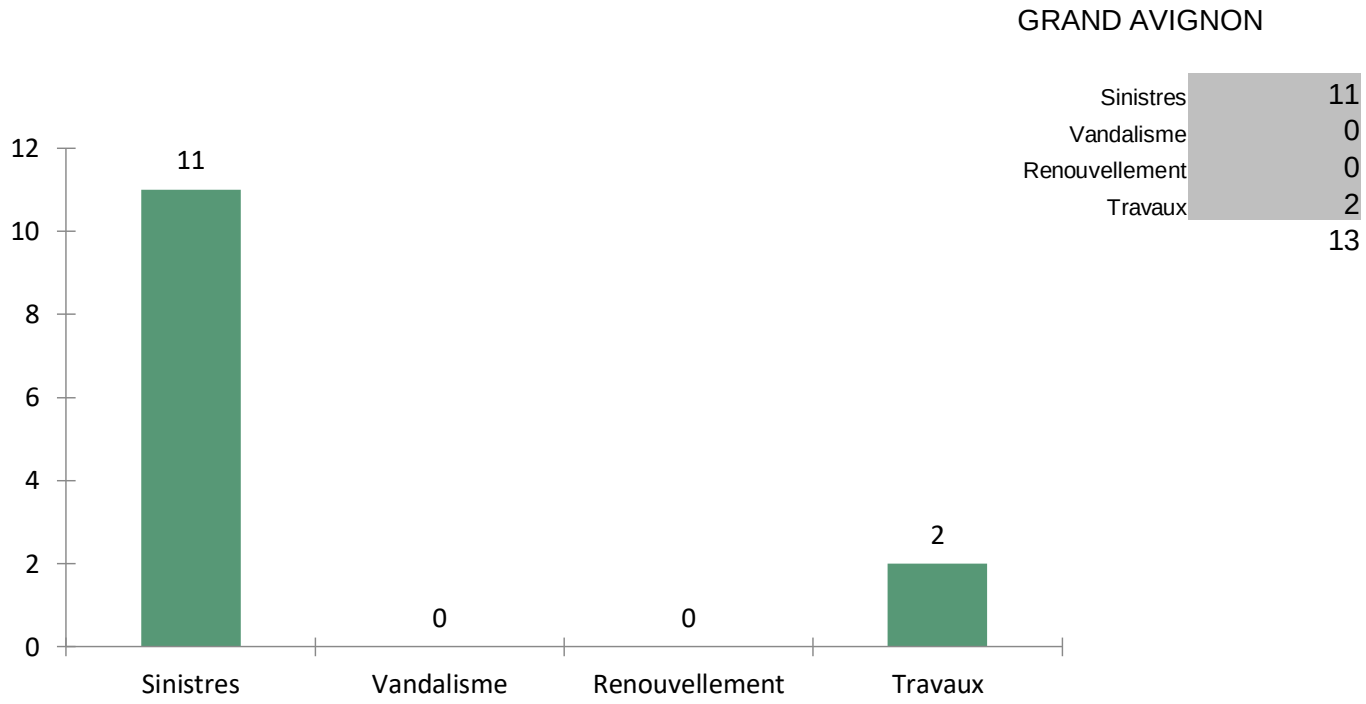
AVIGNON	
Sinistres	46
Vandalisme	21
Renouvellement	3
Travaux	46
	116

ACTIVITÉ
Maintien du patrimoine

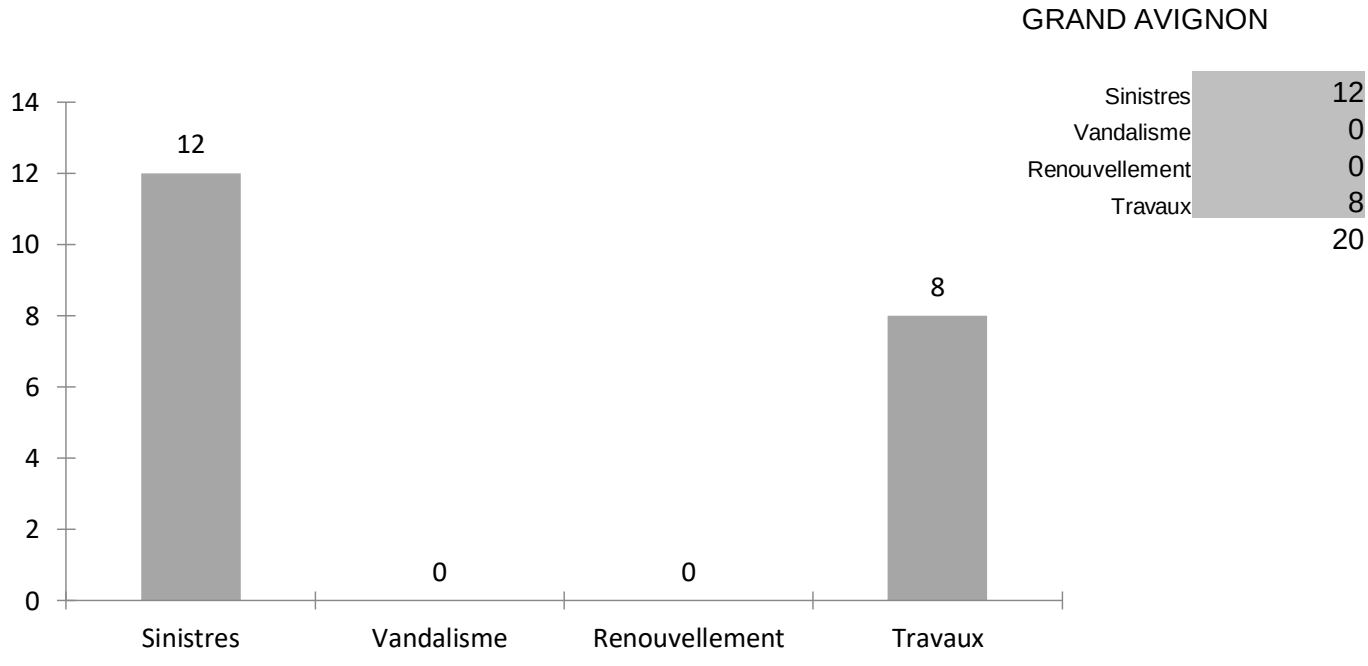
*POSTE **G3***

Compte rendu de l'exécution du poste G3
AVIGNON/GRAND AVIGNON

Analyse des interventions GRAND AVIGNON 2021 (nombre total)

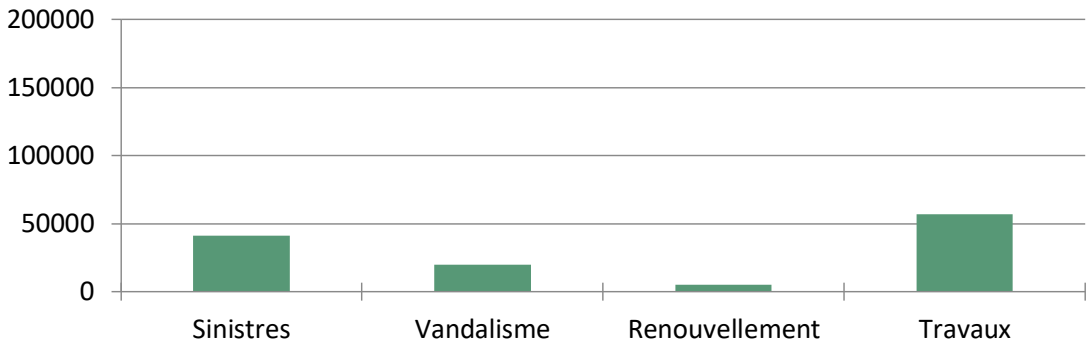


Analyse des interventions GRAND AVIGNON 2020 (nombre total)



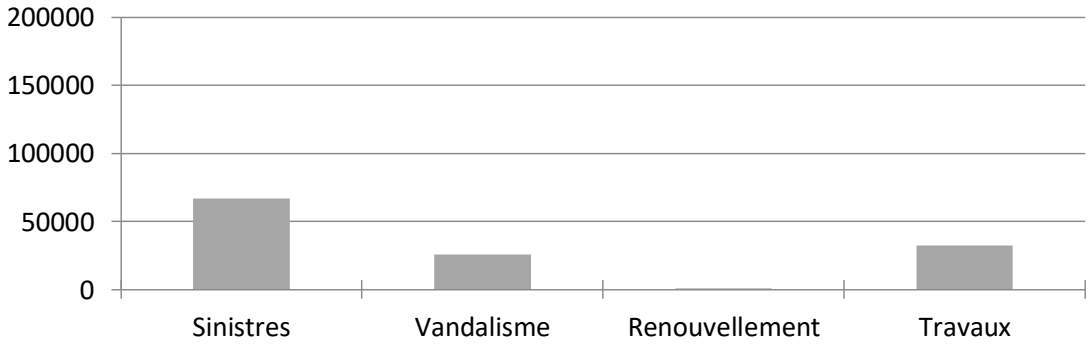
Analyse des interventions AVIGNON 2021 (montant)

	Avignon
Sinistres	40901,06
Vandalisme	19868,46
Renouvellement	5078,89
Travaux	57110,73
	122959,14



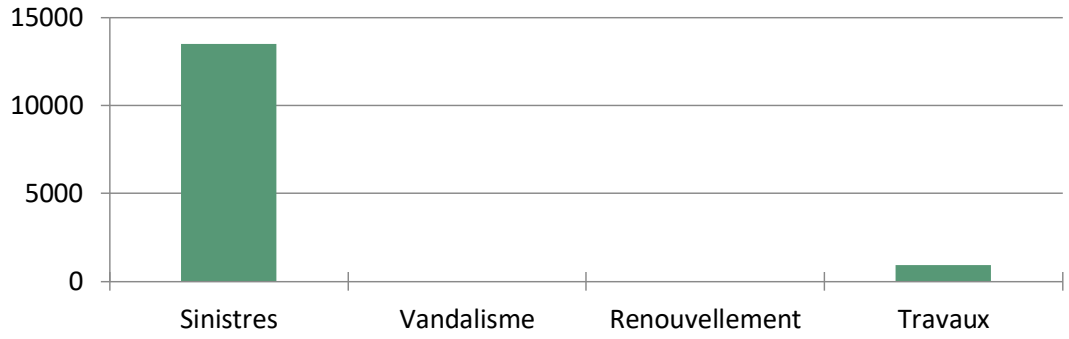
Analyse des interventions AVIGNON 2020 (montant)

	Avignon
Sinistres	66739,73
Vandalisme	25457,76
Renouvellement	647
Travaux	32518,06
	125362,55



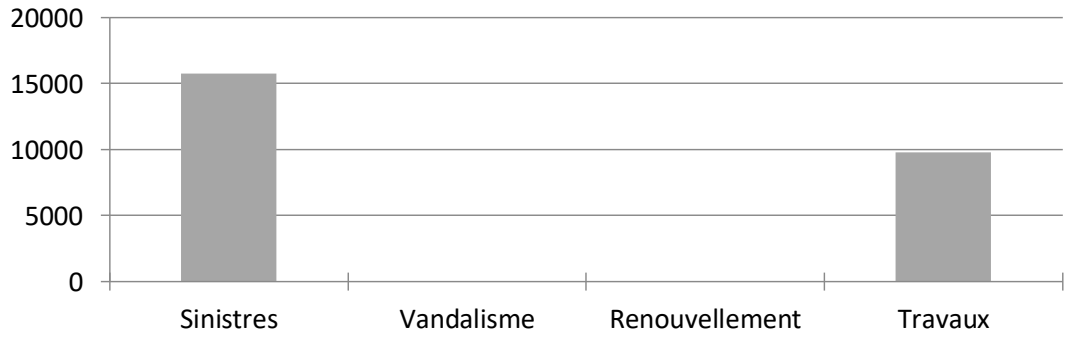
Analyse des interventions GRAND AVIGNON 2021 (montant)

	GRAND AVIGNON
Sinistres	13499,3
Vandalisme	0
Renouvellement	0
Travaux	907,6
	14406,9



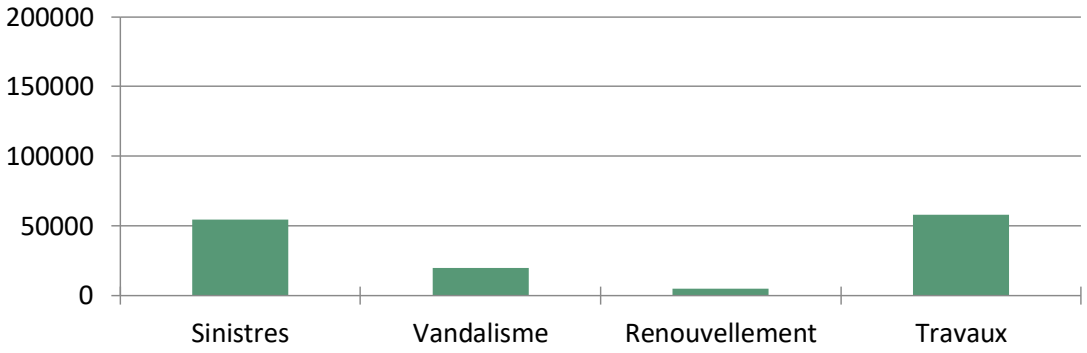
Analyse des interventions GRAND AVIGNON 2020 (montant)

Sinistres	15757,13
Vandalisme	0
Renouvellement	0
Travaux	9793,92
	25551,05



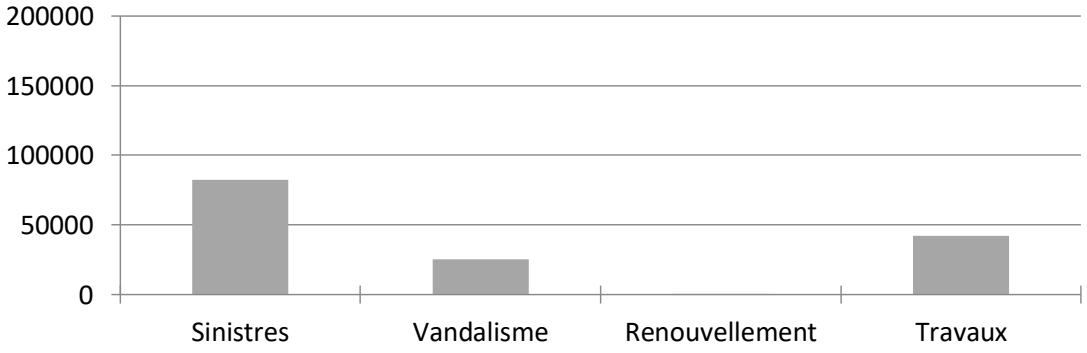
Analyse des interventions totalité du réseau AVIGNON/GRAND AVIGNON 2020 (montant)

	TOTAL
Sinistres	54400,36
Vandalisme	19868,46
Renouvellement	5078,89
Travaux	58018,33
	137366,04



Analyse des interventions totalité du réseau AVIGNON/GRAND AVIGNON 2020 (montant)

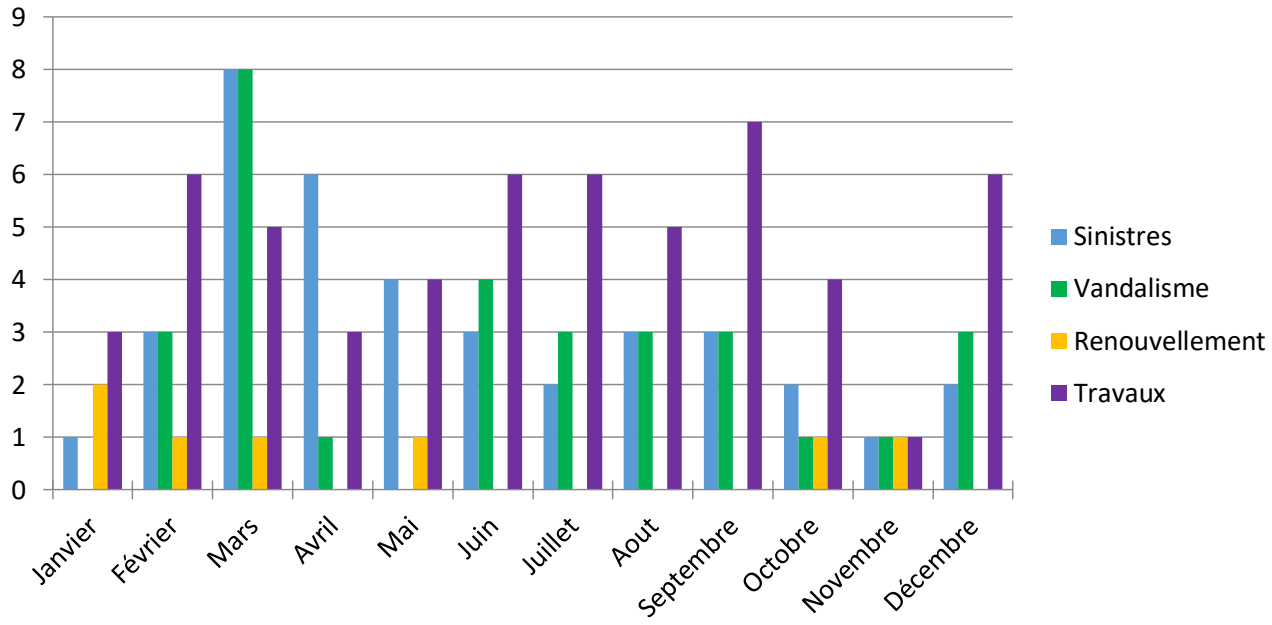
Sinistres	82496,86
Vandalisme	25457,76
Renouvellement	647
Travaux	42311,98
	150913,6



ACTIVITÉ
Maintien du patrimoine

*POSTE **G3***

Analyse des interventions AVIGNON (nombre par catégories)



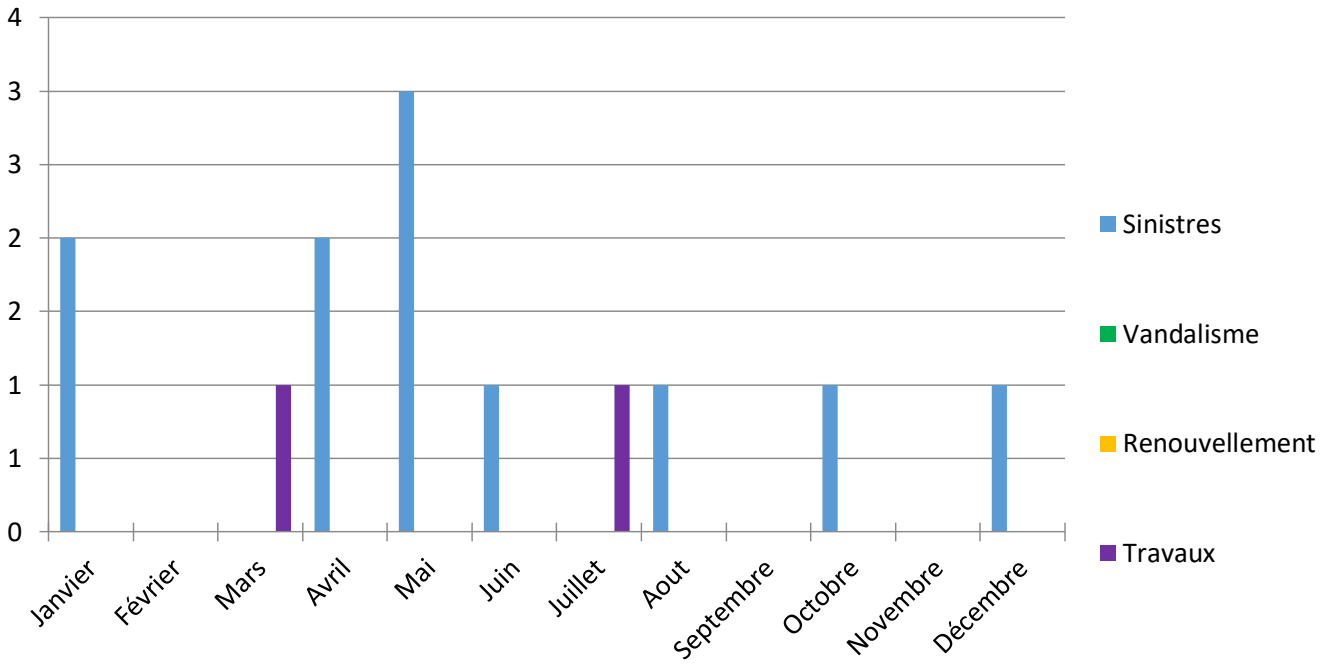
Avignon

	Sinistres	Vandalisme	Renouvellement	Travaux
Janvier	1	0	2	3
Février	3	3	1	6
Mars	8	8	1	5
Avril	6	1	0	3
Mai	4	0	1	4
Juin	3	4	0	6
Juillet	2	3	0	6
Aout	3	3	0	5
Septembre	3	3	0	7
Octobre	2	1	1	4
Novembre	1	1	1	1
Décembre	2	3	0	6

Récapitulatif interventions 2021				
SINISTRE	VANDALISME	RENOUVELLEMENT	TRAVAUX	TOTAL
38	30	7	56	131

Rappel interventions 2020				
SINISTRE	VANDALISME	RENOUVELLEMENT	TRAVAUX	TOTAL
46	21	3	46	116

Analyse des interventions GRAND AVIGNON (nombre par catégories)



Grand Avignon

	Sinistres	Vandalisme	Renouvellement	Travaux	
Janvier	2	0	0	0	2
Février	0	0	0	0	0
Mars	0	0	0	1	1
Avril	2	0	0	0	2
Mai	3	0	0	0	3
Juin	1	0	0	0	1
Juillet	0	0	0	1	1
Aout	1	0	0	0	1
Septembre	0	0	0	0	0
Octobre	1	0	0	0	1
Novembre	0	0	0	0	0
Décembre	1	0	0	0	1

Récapitulatif interventions 2021				
SINISTRE	VANDALISME	RENOUVELLEMENT	TRAVAUX	TOTAL
11	0	0	2	13

Rappel interventions 2020				
SINISTRE	VANDALISME	RENOUVELLEMENT	TRAVAUX	TOTAL
12	0	0	8	20

ACTIVITÉ
Maintien du patrimoine

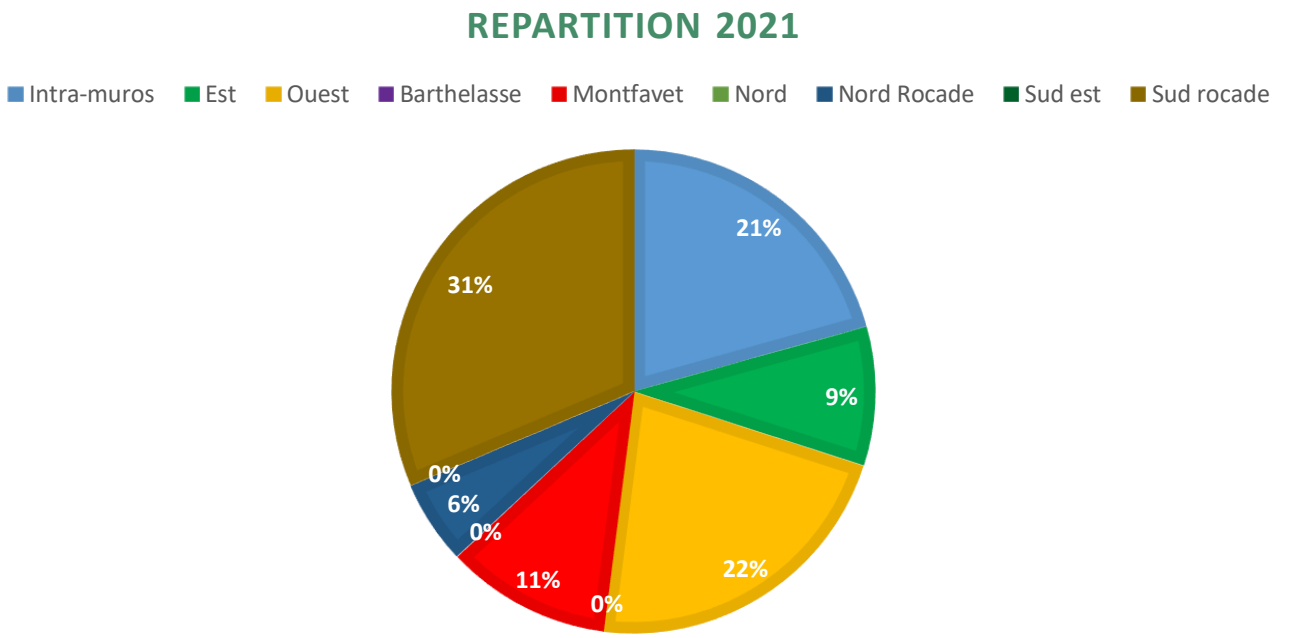
*POSTE **G3***

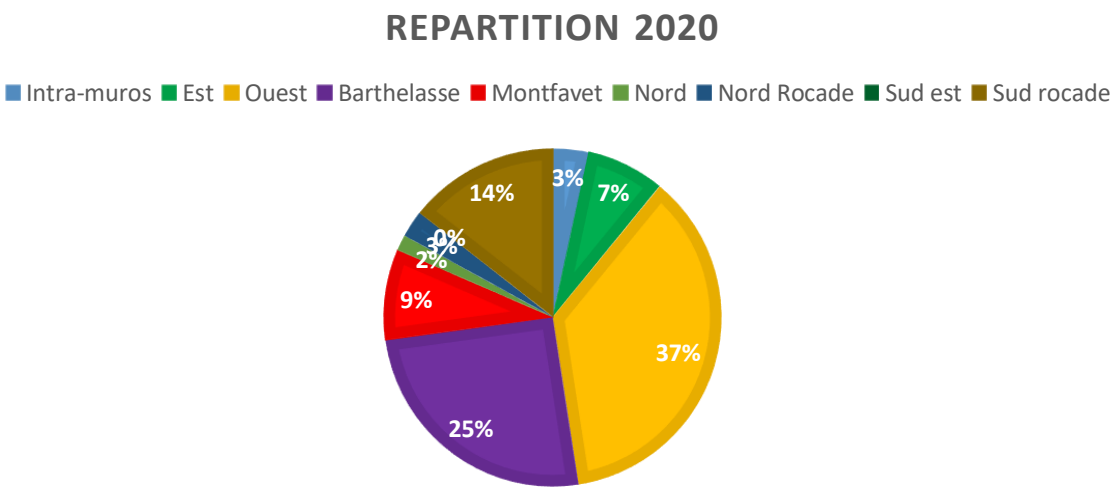
Compte rendu des travaux poste G3 - 2021

Année 2021	AVIGNON	GRAND AVIGNON
JANVIER	4 099,54	1789,9
FEVRIER	8 091,31	0
MARS	18 083,01	508
AVRIL	5 918,11	1905,01
MAI	7 393,54	2663,16
JUIN	13 706,23	1047,02
JUILLET	11 596,80	399,6
AOUT	7 725,81	1679,1
SEPTEMBRE	11 201,23	0
OCTOBRE	9 041,32	1945,63
NOVEMBRE	4 879,03	0
DECEMBRE	21 223,21	2469,48
TOTAL HT:	122 959,14	14 406,90

Analyse du G3 Vandalisme par quartiers

	Janv	Fév	Mars	Avrl	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Totaux
Intra-muros		1 307,35	2 085,49					711,75					4 104,59
Est						780,46	908,25		161,75				1 850,46
Ouest		791,85	1 732,70	483,50						703,82		670,00	4 381,87
Barthelasse													0,00
Montfavet			80,00				686,25		1 094,37			326,15	2 186,77
Nord													0,00
Nord Rocade			1 110,05										1 110,05
Sud est													0,00
Sud rocade		651,83				4 218,41		402,50	348,23		613,75		6 234,72
	0,00	2 751,03	5 008,24	483,50	0,00	4 998,87	1 594,50	1 114,25	1 604,35	703,82	613,75	996,15	19 868,46





ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

2. 4 Travaux préfinancés

TRAVAUX PREFINANCES

Travaux (poste G4)

Ces travaux comprennent notamment :

- Le génie-civil.
- Le remplacement des mâts et luminaires vétustes.
- La mise en sécurité des installations pour la préservation des personnes et des travailleurs.
- La mise aux normes réglementaires.
- L'installation ou la modification de nouvelles mises en valeur.

Ces travaux amènent donc une augmentation de la valeur patrimoniale des installations de la ville
et un allongement de sa durée de vie moyenne. Ils sont par conséquent imputables sur la section investissement.

Afin de conserver l'intérêt technique et économique du contrat PPP, il est nécessaire d'intégrer au contrat des luminaires de technologie LED et d'élaborer une nouvelle programmation de travaux jusqu'a la fin du contrat.



PROGRAMME reconstruction 2022-2027

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés
*POSTE **G4***

clé rue	RUE_BDD	Collectivité	Calendrier
11	AIGARDEN RUE DE L'	Ville	2022
103	BARAILLERIE RUE	Ville	2022
143	BON PASTEUR RUE DU	Ville	2022
165	BUFFON RUE	Ville	2022
227	CHATEAUBRIAND RUE	Ville	2022
313	DE L OFFICIALITE RUE	Ville	2022
406	FLOUR JULES RUE	Ville	2022
421	FRANCHE RUE	Ville	2022
486	GRANDE MEUSE RUE	Ville	2022
487	GRANDE MONNAIE RUE	Ville	2022
681	MANIVET PAUL RUE	Ville	2022
738	MIJEANNE RUE	Ville	2022
819	PAILLASSERIE RUE	Ville	2022
936	PONT TROUCAS RUE DU	Ville	2022
1010	ROI RENE RUE DU	Ville	2022
1019	ROQUETTE RUE	Ville	2022
1020	ROQUILLE RUE	Ville	2022
1037	SAINT BERNARD RUE	Ville	2022
1094	SEPTIEME GENIE AVE DU	Ville	2022
1097	SEVERINE RUE	Ville	2022
1214	PETITE FRANCHE RUE DE LA	Ville	2022
389	FELICIEN DAVID RUE	Ville	2022
934	PONT RUE DU	Ville	2022
764	MONTFAVET RTE DE	Ville	2023
39	AMANDIER TRAVERSE DE L'	Ville	2023
139	BLEUETS RUE DES	Ville	2023
473	GILBERT-CESBRON RUE	Ville	2023
623	LAURE MALCLES IMP.	Ville	2023
815	OULLE ALLEE DE L'	Ville	2024
24	ALFRED BERGIER RUE	Ville	2024
657	LOUIS BICHERON RUE	Ville	2024
830	PAROISSIENS RUE DES	Ville	2024
940	PCE CHARLES FAVIER	Ville	2024
954	PRETENTAINE RUE DE LA	Ville	2024
113	BAVARDAGES RUE DES	Ville	2024
146	BONAPARTE RUE	Ville	2024
566	JEAN MOULIN RUE	Ville	2024
658	LOUIS BRUHAT RUE	Ville	2024
1006	ROBERT BLANC PCE	Ville	2024
1000	RHONE BD DU	Ville	2025
1071	SAINT-LAZARE BRD	Ville	2025
644	LIGNE QU. DE LA	Ville	2026
1217	VIRO SOULEU RUE	Ville	2027
1271	LOUVRES RUE DE	Ville	2027
1314	FOLIE CHEMIN DE LA	Ville	2027
1240	SOUS-MARIN CASABIANCA RUE DU	Ville	2027
1254	MONTAIGNE RUE MICHEL DE	Ville	2027

SUIVI DE L ENVELOPPE G4 PHASE DIFFEREE VILLE D'AVIGNON

Année			Reconstruction éclairage public	Mise a dispo illuminations	couronne mobile	GER Parcours	GER BALLAST
		3 133 777,85	**1 186 898,15**	**876 563,81**	**42 728,40**	**60 005,46**	**967 582,03**
	Budget contrat en €	Montant € HT	€	€	€	€	€
2015		364 021,55	321 293,15		42 728,40		
2016		259 512,61	179 824,99	79 687,62			
2017		85 865,50	6 177,88	79 687,62			
2018		79 687,62	0,00	79 687,62			
2019		79 687,62	0,00	79 687,62			
2020		198 807,46	119 119,84	79 687,62			
2021		194 842,43	115 154,81	79 687,62			
	Totaux:	**1 262 424,79**	**741 570,67**	**478 125,72**	**42 728,40**	**0,00**	**0,00**

			Reconstruction éclairage public	Mise a dispo illuminations	Couronne mobile	GER Parcours	GER BALLAST
	Total réalisation HT:	**1 262 424,79**	**741 570,67**	**478 125,72**	**42 728,40**	**0,00**	**0,00**
	Solde restant à disposition ht:	**1 871 353,06**	**445 327,48**	**398 438,09**	**0,00**	**60 005,46**	**967 582,03**

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE – VILLE D'AVIGNON 2021

Travaux réalisés sur l'année 2021 sur programme G4 différé

Ville d'Avignon

clé rue	RUE_BDD	Collectivité	PHASAGE	Valid EXE	Montant engagé € ht	Année d'engagement
282	CORNUE RUE	Ville	Dif	Implicite	4 783,95	2021
1038	SAINT CHARLES RUE	Ville	Dif	Implicite	19 601,10	2021
1210	ANTOINE PINAY ALL	Ville	Dif	Implicite	3 107,32	2021
90	AUGUSTE ROURE RUE	Ville	Dif	Implicite	1 149,80	2021
97	BACHAGA BOUALEM PL.	Ville	Dif	Implicite	1 185,61	2021
252	CLOS DES TRAMS IMP.	Ville	Dif	Implicite	1 149,80	2021
329	DOCTEUR PANSIER RUE DU	Ville	Dif	Implicite	2 371,21	2021
345	EDMOND DELTEIL RUE	Ville	Dif	Implicite	4 489,84	2021
348	EDMOND ROSTAND RUE	Ville	Dif	Implicite	1 905,03	2021
442	GABRIEL PIERNE BRD	Ville	Dif	Implicite	592,80	2021
494	GREGOIRE 11 AVE	Ville	Dif	Implicite	6 631,12	2021
510	HALAGE CH.DE	Ville	Dif	Implicite	3 848,43	2021
540	ITALIENS AV.DES	Ville	Dif	Implicite	5 614,09	2021
740	MILLERAND ALEXANDRE RUE	Ville	Dif	Implicite	4 489,84	2021
1290	ROUY IMPASSE DU LOTISSEMENT	Ville	Dif	Implicite	3 449,39	2021
14	ALBERT CONIL RUE	Ville	Dif	Implicite	6 067,68	2021
135	BLANCHE-FLEUR RUE	Ville	Dif	Implicite	7 696,87	2021
182	CANCANIERES RUE DES	Ville	Dif	Implicite	3 232,61	2021
338	DUC DE CUMBERLAND RUE	Ville	Dif	Implicite	6 067,68	2021
439	FROISSART RUE	Ville	Dif	Implicite	1 924,22	2021
545	JACQUES STUART RUE	Ville	Dif	Implicite	10 348,98	2021
722	MAURILLE-DE-SOMBREUIL RUE	Ville	Dif	Implicite	1 516,92	2021
825	PAPILLONS BLEUS RUE DES	Ville	Dif	Implicite	6 573,32	2021
1198	WILLIAM ET CATH BOOTH RUE	Ville	Dif	Implicite	4 550,76	2021
1335	FABRE D'EGLANTINE RUE	Ville	Dif	Implicite	510,76	2021
15	ALBERT DELSUC BRD	Ville	Dif	Implicite	2 295,68	2021

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE – VILLE D'AVIGNON 2020

Travaux réalisés sur l'année 2020 sur programme G4 différé
Ville d'Avignon

clé rue	RUE_BDD	Collectivité	PHASAGE	Valid EXE	Montant engagé € ht	Année d'engagement
31	ALLIANCE IMP	Ville	Dif	implicite	6 018,00	2020
908	PIERRE DEVOLUY RUE	Ville	Dif	implicite	2 674,90	2020
1366	ROCADE CHARLES DE GAULLE (Sud-NR)	Ville	NR	implicite	110 426,94	2020
1367	ROCADE CHARLES DE GAULLE (Sud-SR)	Ville	NR	implicite		2020

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE – VILLE D'AVIGNON 2019

Travaux réalisés sur l'année 2019 sur programme G4 différé
Ville d'Avignon

clé rue	RUE_BDD	Collectivité	PHASAGE	Valid EXE	Montant engagé € ht	Année d'engagement
Aucune réalisation sur l'exercice 2019						

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE – VILLE D'AVIGNON 2018

Travaux réalisés sur l'année 2018 sur programme G4 différé
Ville d'Avignon

clé rue	RUE_BDD	Collectivité	PHASAGE	Valid EXE	Montant engagé € ht	Année d'engagement
Aucune réalisation sur l'exercice 2018						

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE – VILLE D'AVIGNON 2017

Travaux réalisés sur l'année 2017 sur programme G4 différé
Ville d'Avignon

clé rue	RUE_BDD	Collectivité	PHASAGE	Valid EXE	Montant engagé € ht	Année d'engagement
199 GC	CASSIN RUE RENE	Ville	Diff	Implicite	2 758,58	2017
647	LIMBERT BRD	Ville	NR	Implicite	3 419,30	2017

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE – VILLE D'AVIGNON 2016

Travaux réalisés sur l'année 2016 sur programme G4 différé
Ville d'Avignon

clé rue	RUE_BDD	Collectivité	PHASAGE	Valid EXE	Montant engagé € ht	Année d'engagement
62	ANNIBAL CECCANO RUE	Ville	Dif	Implicite	21 574,63	2016
98	BAINS RUE DES	Ville	Dif	Implicite	3 849,79	2016
172 GC	CAMARGUE PCE DE LA GC	Ville	Dif	Implicite	4 373,46	2016
192	CARNOT RUE	Ville	Dif	Implicite	1 182,25	2016
215 GC	CHANTS PALUSTRES AVE DES GC	Ville	Dif	Implicite	4 511,45	2016
263	COLLEGE DU ROURE RUE	Ville	Dif	Implicite	3 849,79	2016
285	COSTEBELLE PCE	Ville	Dif	Implicite	67,00	2016
351	EISENHOWER AVE GC AERIEN	Ville	Dif	Implicite	1 467,37	2016
352	ELIE DE TALLEYRAND RUE	Ville	Dif	Implicite	9 391,53	2016
357	EMILE ESPERANDIEU RUE	Ville	Dif	Implicite	656,49	2016
415	FORET RUE DE LA	Ville	Dif	Implicite	6 135,00	2016
418	FOURBISSEURS RUE DES	Ville	Dif	Implicite	16 775,43	2016
531	HUGUES DE SADE RUE	Ville	Dif	Implicite	6 344,40	2016
542	JACOB RUE	Ville	Dif	Implicite	1 744,73	2016
554	JEAN ANDRE BORDE RUE Accés garage	Ville	Dif	Implicite	5 723,09	2016
558	JEAN CATELAS RUE	Ville	Dif	Implicite	23 315,58	2016
647	LIMBERT BRD PORTE	Ville	Dif	Implicite	2 580,70	2016
727 GC	MEINAJARIES CHE DES GC	Ville	Dif	Implicite	4 485,68	2016
761	MONT VENTOUX RUE DU	Ville	Dif	Implicite	24 872,71	2016
811	ORIFLAMME RUE DE L'	Ville	Dif	Implicite	5 428,65	2016
822	PANIER FLEURI PASSAGE DU	Ville	Dif	Implicite	589,49	2016
869	PETIT CHANGE RUE	Ville	Dif	Implicite	1 312,98	2016
1042	SAINT GENIES SQUARE DE	Ville	Dif	Implicite	10 221,81	2016
1060	SAINTE CATHERINE RUE COMPLEMENT	Ville	DIF	Implicite	559,24	2016
1062	SAINTE PERPETUE RUE	Ville	Dif	Implicite	1 875,46	2016
1068	SAINT-GENIEST CHE DE	Ville	Dif	Implicite	9 660,27	2016
1109	SORGUETTE RUE	Ville	Dif	Implicite	3 422,46	2016
1195	VIOLETTE RUE RAJOUT DE 2 FOYERS	Ville	Dif	Implicite	2 059,11	2016
1261	GIRARD SIMONE RUE	Ville	Dif	Implicite	1 794,44	2016

SUIVI PHASE DIFFEREE 2015 – VILLE D'AVIGNON

AVIGNON (RUES RECONSTRUITES)

Numéro de la rue	Nom de la rue	Date de réalisation	Réserves majeures	Réserves mineures	Date de levée des réserves	Coût HT (€) massifs & candélabres	Coût HT (€) câbles & réseau	Coût HT (€) étude EXE
38RIS	AMANDIER CHE DE L'MFT (RIS)	16/11/2015					945,90	
62R	ANNIBAL CECCANO (Réseau façade)	16/11/2015					22 206,00	
0198	CASSAN RUE	18/12/2015						56,79
232R	CHEVALIER DE FOLARD AVE (Réseau)	03/09/2015					2 277,45	
0328	DOCTEUR GEOFFROY RUE DU	05/08/2015				16 474,00	2 335,17	
0364	EREVAN RUE D'	"avoir" d'une opération imputée en phases 2 ET 3				-14 800,63		-170,36
0377	ETOILES RUE DES	"avoir" d'une étude imputée en phase 1 ET en phase 2						-227,15
1314M	FOLIE CHEMIN DE LA MODIF	18/12/2015				-92 243,34		
0429	FRANCOIS MAURIAC AVE	16/10/2015				28 852,38		7,33
0450	GAMBETTA BRD	18/12/2015						283,94
488-2	GRANGE D'OREL RUE DE LA	18/12/2015				682,22	1 879,91	
529D	HORLOGE PLACE (dépose définitive)	28/10/2015				67,00		
625D	LAURIER D'ARLES RUE DU	05/10/2015				1 065,15		
1293M	MARIN TRAVERSE DU PÈRE MODIF	18/12/2015				-92 725,26		
685R	MARC SANGNIER RUE	18/12/2015					31 031,17	
705-2	MARSEILLE ROUTE DE (2ème partie)	18/12/2015					131 728,66	
767-2	RUE MARTIN LUTHER KING (ajout)	18/12/2015				379,99		
801R2	NOTRE DAME DES SEPT DOULEURS	06/08/2014					631,76	
877SA	PETITE FUSTERIE RUE (Saint Agricol)	08/10/2015				5 088,63		
820-2	PALAIS PCE DU (complément)	08/10/2015				69 044,48		
986-2	REINE JEANNE RUE DE LA (2ème partie)	28/10/2015				21 831,00	1 356,96	577,34
986-3	REINE JEANNE RUE DE LA (Carrefour)	02/11/2015				3 801,84		
990R	REMPART DU RHONE RUE	19/10/2015					4 000,61	
1068R	SAINT-GENIEST CHE DE (Réseau)	20/11/2015					1 956,46	
1281	SOUVENIR FRANCAIS ESPLANADE DU	18/12/2015						9,46
	régularisation erreurs matérielles sur les PV 1, 2 et 3 (détails ci-dessus)					17 962,63		539,48
						-34 519,91	200 350,05	1 076,83

travaux	-34 519,91
câbles/réseaux	200 350,05
études EXE	1 076,83
mise en valeur	153 235,98
Couronnes gds mâts	42 728,40
total Dif 2015	362 871,35

SUIVI PHASE DIFFEREE – GRAND AVIGNON

Type de travaux							
			Reconstruction éclairage public	Mise a dispo illuminations	Couronne mobile	GER Parcours	GER BALLAST
Budget contrat en € HT		**167 000,69**	**90 128,89**				**76 871,80**
Année		**Montant €**	**€ HT**	**€ HT**	**€ HT**	**€ HT**	**€ HT**
2015		-78 816,26	-78 816,26				
2016		12 428,14	12 428,14				
2017		113 840,58	113 840,58				
2018		10 769,00	10 769,00				
2019		0,00	0,00				
2020		31 429,51	31 429,51				
2021		0,00					
2022		0,00					
2023		0,00					
2024		0,00					
2025		0,00					
2026		0,00					
2027		0,00					
	Totaux:	**89 650,97**	**89 650,97**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Reconstruction éclairage public	Mise a dispo illuminations	couronne mobile	GER Parcours	GER BALLAST
Total réalisation HT:	**89 650,97**	**89 650,97**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recette ht						
Solde restant à disposition ht:	**77 349,72**	**477,92**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**76 871,80**

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE – GRAND AVIGNON 2021

Travaux réalisés sur l'année 2021 sur programme G4 différé
Grand Avignon

clé rue	RUE_BDD	Collectivité	PHASAGE	Valid EXE	Montant engagé € ht	Année d'engagement
Aucune réalisation sur l'exercice 2021						

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE – GRAND AVIGNON 2020

Travaux réalisés sur l'année 2020 sur programme G4 différé
Grand Avignon

clé rue	RUE_BDD	Collectivité	PHASAGE	Valid EXE	Montant engagé € ht	Année d'engagement
1207	MARCOU DELANGLADE AVE	GA	Dif	GA	6 392,44	2020
1208	CHARLES VALENTE AVE	GA	Dif	GA	10 121,37	2020
1315	SEGHERS RUE PIERRE	GA	Dif	GA	14 915,70	2020

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE – GRAND AVIGNON 2019

Travaux réalisés sur l'année 2019 sur programme G4 différé						
Grand Avignon						
clé rue	**RUE_BDD**	**Collectivité**	**PHASAGE**	**Valid EXE**	**Montant engagé € ht**	**Année d'engagement**
Aucune réalisation sur l'exercice 2019						

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE – GRAND AVIGNON 2018

Travaux réalisés sur l'année 2018 sur programme G4 différé
Grand Avignon

clé rue	RUE_BDD	Collectivité	PHASAGE	Valid EXE	Montant engagé € ht	Année d'engagement
475	Avenue de la Gloriette	GA	Dif	02/05/17	10 768,67	2018

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE – GRAND AVIGNON 2017

clé rue	RUE_BDD	Collectivité	PHASAGE	Valid EXE	Montant engagé € ht	Année d'engagement
375	ETANG RUE DE L'	GA	Dif	02/05/17	12 725,71	2017
412	FONTCOUVERTE AVE DE	GA	Dif	02/05/17	73 663,20	2017
813	ORME FOURCHU AVE DE L'	GA	Dif	02/05/17	14 807,75	2017
1056	SAINT-CHAMAND AVE DE	GA	Dif	06/05/15	12 643,92	2017

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE – GRAND AVIGNON 2016

clé rue	RUE_BDD	Collectivité	PHASAGE	Valid EXE	Montant engagé € ht	Année d'engagement
239	CINQ CANTONS AVE DES	GA	Dif	ok	12 428,14	2016

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

SUIVI PHASE DIFFEREE 2015 – GRAND AVIGNON

Numéro de la rue	Nom de la rue	Date de réalisation	Réserves majeures	Réserves mineures	Date de levée des réserves
0447	GALLIAS RUE	18/12/2015			
412M	FONTCOUVERTE AVE DE MODIF	18/12/2015			

(Voir détail en Annexe 5)

ANNEXE 5 FINANCIERE AU PROCES VERBAL DE RECEPTION PHASE 1

AVIGNON					
Numéro de la rue	Nom de la rue	Date de réalisation	Coût HT (€) massifs & candélabres	Coût HT (€) câbles & réseau	Coût HT (€) étude EXE
		sous-totaux	3 236 439,20	313 426,60	45 988,33
		armoires	618 532,69		
		travaux	3 236 439,20		
		câbles/réseaux	313 426,60		
		mise en valeur	493 516,87		
		illuminations	109 570,48		
		études EXE	46 120,83		
		frais offre	113 236,89		
		total Phase 1	4 930 843,56		

(Voir détail en Annexe 6)

ANNEXE 6 FINANCIERE AU PROCES VERBAL DE RECEPTION PHASE 1

GRAND AVIGNON					
Numéro de la rue	Nom de la rue	Date de réalisation	Coût HT (€) massifs & candélabres	Coût HT (€) câbles & réseau	Coût HT (€) étude EXE
		sous-totaux	272 076,80	3 615,89	3 975,13
		armoires	49 140,77		
		travaux	272 076,80		
		câbles/réseaux	3 615,89		
		mise en valeur	sans objet		
		illuminations	sans objet		
		études EXE	3 975,13		
		frais offre	7 728,58		
		total Phase 1	**336 537,17**		

(Voir détail en Annexe 7)

ANNEXE 7 FINANCIERE AU PROCES VERBAL DE RECEPTION PHASE 2

AVIGNON					
Numéro de la rue	**Nom de la rue**	**Date de réalisation**	**Coût HT (€) massifs & candélabres**	**Coût HT (€) câbles & réseau**	**Coût HT (€) étude EXE**
		sous-totaux	2 720 503,88	81 388,20	36 381,81

travaux	2 720 503,88
câbles/réseaux	81 388,20
études EXE	36 381,81
frais offre	66 713,06
total Phase 2	2 904 986,95

(Voir détail en Annexe 8)

ANNEXE 8 FINANCIERE AU PROCES VERBAL DE RECEPTION PHASE 2

GRAND AVIGNON					
Numéro de la rue	**Nom de la rue**	**Date de réalisation**	**Coût HT (€) massifs & candélabres**	**Coût HT (€) câbles & réseau**	**Coût HT (€) étude EXE**
0311	DAVID-NEEL ALEXANDRA RUE	09/07/2014	1 719,96	0,00	37,86
0333	DOUZIEME RGT DE ZOUAVES RUE DU	13/05/2014	10 299,66	0,00	179,83
0390	FENAISONS ALLEE DES	08/10/2014	8 290,63	0,00	66,25
1227	HENRI DU BELLET RUE DU CAPITAINE DE VAISSEAU	24/09/2014	6 164,14	0,00	123,04
584R	JEAN-MARIE TJIBAOU RUE (Réseau EP)	10/10/2014		1 550,72	
1293M	MARIN TRAVEPCA DU PÈRE MODIF	13/10/2014	14 244,65		
0732	MICHEL CAZAUX RUE	22/07/2014	3 039,93	0,00	75,72
0987	REMOULEURS ROUTE DES	02/07/2014	18 221,79	0,00	198,76
1065	SAINTE GENEVIEVE AVENUE	10/10/2014	24 396,93	0,00	227,15
1111	SOUSPIROUS AVE DES	07/10/2014	51 171,75	0,00	851,81
		sous-totaux	137 549,44	1 550,72	1 760,42

travaux	137 549,44
câbles/réseaux	1 550,72
études EXE	1 760,42
frais offre	66 713,06
total Phase 1	**207 573,64**

(Voir détail en Annexe 9)

ANNEXE FINANCIERE AU PROCES VERBAL DE RECEPTION PHASE 3

AVIGNON

Numéro de la rue	Nom de la rue	Date de réalisation	Réserves majeures	Réserves mineures	Date de levée des réserves	Coût HT (€) massifs & candélabres	Coût HT (€) câbles & réseau	Coût HT (€) étude EXE
	307 Rues (re)construites					**1 958 826,23**	**209 052,89**	**28 064,60**

travaux	1 958 826,23
câbles/réseaux	209 052,89
illuminations	109 570,48
études EXE	28 064,60
frais offre	54 190,65
total Phase 3	2 359 704,85

(Voir détail en Annexe 10)

GRAND AVIGNON

Numéro de la rue	Nom de la rue	Date de réalisation	Réserves majeures	Réserves mineures	Date de levée des réserves	Coût HT (€) massifs & candélabres	Coût HT (€) câbles & réseau	Coût HT (€) étude EXE
	20 Rues (re)construites					**187 469,91**	**37 193,79**	**2 174,20**

travaux	187 469,91
câbles/réseaux	37 193,79
études EXE	2 174,20
frais offre ph 2	-61 946,13
frais offre ph 3	3 875,75
total Phase 3	**168 767,52**

Conformément au marché, sous-traitance PME, pour un montant total en € HT de : 2 015 612,82

Entreprise SIBINSKI	514 472,42
Entreprise SEBASTIEN NICOLAS	402 752,00
Entreprise LLOPIS FABIEN / FAB.ELEC (NA)	9 419,00
CEC SOCIETE D'EXPLOITATION CORBELLI	9 218,00
BLACHERE ILLUMINATION	658 498 ,94
SOCIETE DES ETABLISSEMENTS GUERIPEL	157 333,46
AEC	7 745,00
Entreprise BLASCO	256 174,00
	2 015 612,82

ACTIVITÉ
Travaux préfinancés

*POSTE **G4***

TRAVAUX PREFINANCES

Mise en lumière

100% des mises en lumière réalisés en 2013

Montant marché en € HT: 493 536.04





Compte rendu de l'exécution du poste illuminations

ACTIVITÉ
Illuminations festives

Analyse de l'exécution du programme :

	N° de pièce	
Crédit année 1 :		175 023,64
Avenant année 1 :		94 667,50
Travaux exécuté en 2013 :		262 421,76
Report année 1 :		7 269,38
Avoir sur année 1	5001765618	**-7 269,38**
Solde année 1:		0,00
Crédit année 2 :		175 023,64
Avenant année 2 :		94 667,50
Travaux exécuté en 2014 :		261 825,80
Report année 2 :		7 865,34
Avoir sur année 2	5001765624	**-7865,34**
Solde année 2:		0,00
Crédit année 3 :		175023,64
Avenant année 3 :		94667,5
Travaux exécuté en 2015 :		275 786,53
Report 2016 :		**-6 095,39**
Facture sur année 3	5002089347	6095,39
Solde année 3:		0,00
Crédit année 4 :		181664,27
Avenant N° 2 année 2016-2017:		72415,16
Travaux exécuté en 2016 :		254 079,43
Solde année 4:		**0,00**

Compte rendu de l'exécution du poste illuminations

ACTIVITÉ
Illuminations festives

Crédit année 5 :		181664,27
Avenant N° 2 année 2017-2018:		95000
Travaux exécuté en 2017 :		264 453,43
Facture sur année 5	8790000427	**82 789,16**
Solde année 5:		**0,00**
Crédit année 6 :		181664,27
Avenant N° 2 année 2018-2019 :		95000
Travaux exécuté en 2018 :		276664,27
Solde année 6:		**0,00**
Crédit année 7 :		181664,27
Avenant N° 2 année 2019-2020 :		95000
Travaux exécuté en 2019 :		276664,27
Solde année 7:		**0,00**
Crédit année 8 :		181664,27
Avenant N° 2 année 2020-2021 :		95000
Travaux exécuté en 2020 :		276664,27
Solde année 8:		**0,00**
Crédit année 9 :		181664,27
Avenant N° 2 année 2021-2022 :		95000
Travaux exécuté en 2020 :		276664,27
Solde année 8:		**0,00**

Ville d'Avignon
Hôtel de Ville
84000 AVIGNON

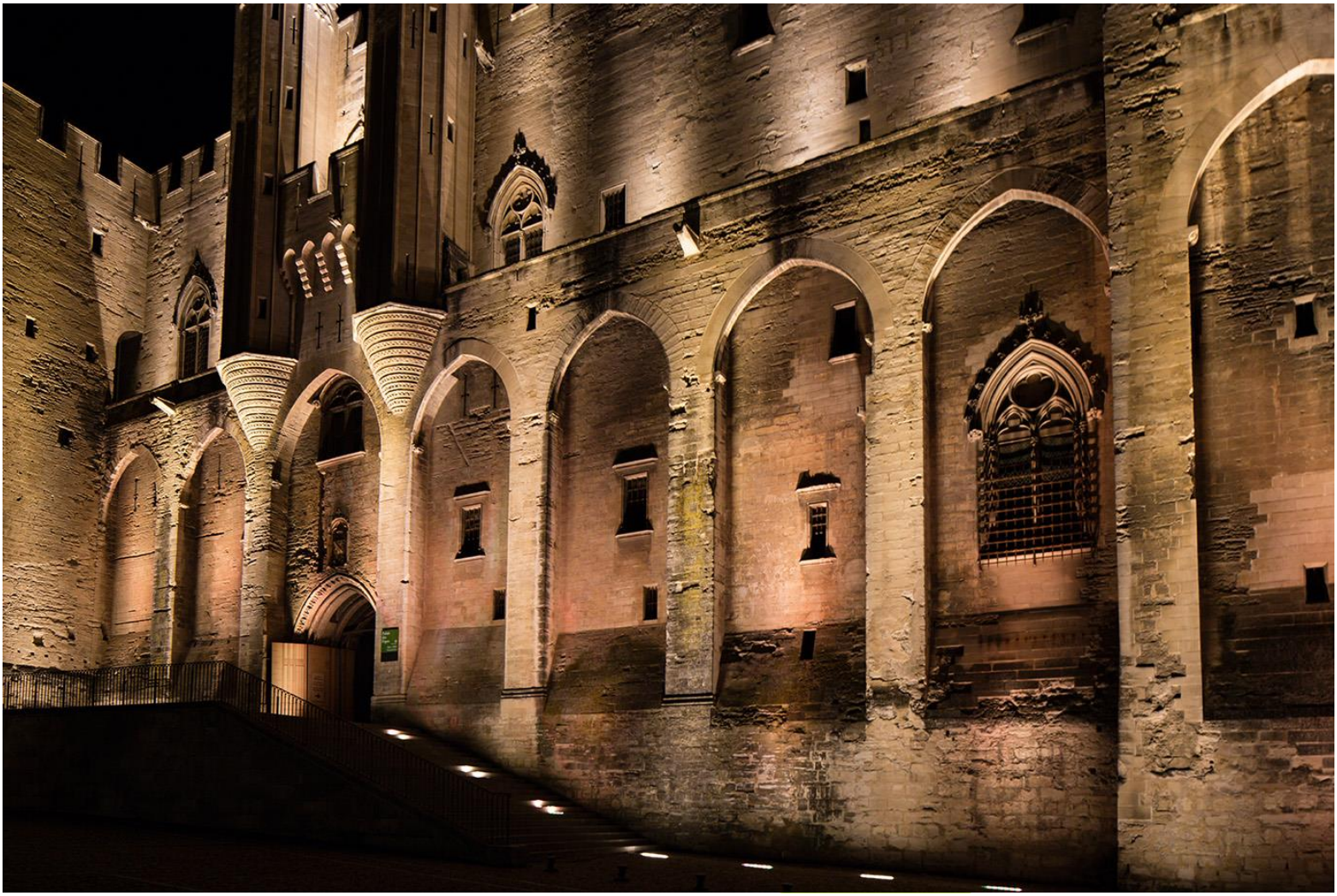
Projet d'illuminations saisons 2019-2020-2021-
Partenariat Public Privé Ville d'Avignon
Illuminations de fin d'année Saison 2021-2022
Année 9

Affaire suivie par, Loïc Jeannin

Avignon le 21/02/2022

Lieux	Support	PROPOSITION 2020	Q prévu	Q réalisé	ecart	P.U Fournitures	P.U Pose	Coût Fournitures	Coût Pose	Coût Total
Hôtel de Ville	Façade	Rideaux en façade selon infographie	1,00	1,00	0,00	4 565,03	5 525,30	4 565,03	5 525,30	
Place de l'horloge	Plafond	18 x 414w-fx	1,00	1,00	0,00	5 603,85	8 294,32	5 603,85	8 294,32	
Place de l'horloge	Arbres	13 x 22cwbfx + 26 x ecof960	14,00	14,00	0,00	353,18	326,15	4 944,48	4 566,10	
								15 113,36	**18 385,72**	**33 499,08**
Avignon Intramuros										
Cours Jean Jaures	Candélabres	IPL087W	20,00	20,00	0,00	390,15	157,32	7 803,00	3 146,40	
Avenue de la République	Filins	LOGO D ITL077W	10,00	10,00	0,00	1 518,75	681,71	15 187,50	6 817,10	
Place Crillon	Arbres	Lanternes 3D GX048LW (x10)	20,00	20,00	0,00	191,70	326,15	3 834,00	6 523,00	
Parvis saint agricol	Arbres	FL900E	4,00	4,00	0,00	216,00	195,69	864,00	782,76	
Place des Corps Saints	Arbres	22CWBFX	4,00	4,00	0,00	346,95	326,15	1 387,80	1 304,60	
Place des Corps Saints	Sol fontaine	Fontaine 3D logo3	1,00	1,00	0,00	3 566,70	839,02	3 566,70	839,02	
Place des Celestins	Sol	Arche boule SL016	1,00	1,00	0,00	2 864,70	839,02	2 864,70	839,02	
Stade Nautique	Sol	Decors 1X GX070LR+2 XGPNL200W +1XGPNL300W+3XGPN150+4X510 W-FX	1,00	1,00	0,00	22 282,99	3 315,18	22 282,99	3 315,18	
Stade Nautique	Sol	Pack réalité augmenté	1,00	1,00	0,00	2 430,00	0,00	2 430,00	0,00	
Place saint didier scénette village des luttins	Sol	Foret + faon + traineau + barriere,	1,00	1,00	0,00	2 856,60	839,02	2 856,60	839,02	
Place Pie	Candélabres	PND060 2 par mât	6,00	6,00	0,00	270,00	157,32	1 620,00	943,92	
Place Pie	Arbres	4x 22CWBFX	4,00	4,00	0,00	259,20	326,15	1 036,80	1 304,60	
Pce de la Principale Scénette	Sol	Teddy cœur +maisonnette+ père No	1,00	1,00	0,00	2 241,00	419,51	2 241,00	419,51	
Pce Carnot	Sol	Arche boule SL016	1,00	1,00	0,00	2 936,25	996,34	2 936,25	996,34	
Rue des teinturiers	Arbres	5x 22CWBFX +10X FL 900 EM	6,00	6,00	0,00	619,65	326,15	3 717,90	1 956,90	
Place des Carmes	Kiosque	2 X TGL121W + 8X 352W - FX	2,00	2,00	0,00	1 384,43	652,30	2 768,85	1 304,60	
Place des Carmes	Candélabres	IPL088W	4,00	4,00	0,00	251,10	157,32	1 004,40	629,28	
Place Saint Didier scénette place	Sol	1X GX045L +1 X GPNL300W + 2XGPN200W + 3X GPN150 + 3X510W-FX + 1X KARORIFR	1,00	1,00	0,00	6 388,54	1 105,06	6 388,54	1 105,06	
Place Saint Didier arbre baretta	Arbres	2 x 22CWBFX	2,00	2,00	0,00	491,40	326,15	982,80	652,30	
Rue bonneterie derriere les Halles 3 platanes	Arbres	29CWBFX	3,00	3,00	0,00	336,00	326,15	1 008,00	978,45	
Rue des Trois Faucons	Arbres	ECO960 (X4)	1,00	1,00	0,00	249,60	326,15	249,60	326,15	
Pce Jerusalem 2 platanes	Arbres	ECO960 (X4)	2,00	2,00	0,00	249,60	326,15	499,20	652,30	
Rue De lattre de tassigny	Candélabres	IPL087W	4,00	4,00	0,00	306,45	157,32	1 225,80	629,28	
Rue thier	Arbres	29CBFX	1,00	1,00	0,00	378,00	326,15	378,00	326,15	
Rue Carnot Costebelle	Arbres	29CBFX (X2)	2,00	2,00	0,00	378,00	652,30	756,00	1 304,60	
Rue Carnot /CUBANITO	Arbres	ECO960 (X6)	1,00	1,00	0,00	473,85	195,69	473,85	195,69	
Pce Matheron	Sol	Spere passante logo F	1,00	1,00	0,00	15 024,47	2 210,12	15 024,47	2 210,12	
Rue Carreterie BAR DE LA CROIX	Arbres	2 X FL900EM + 2 ECOF960	1,00	1,00	0,00	324,00	195,69	324,00	195,69	
Rue Carreterie Cabassole	Arbres	FL900E	4,00	4,00	0,00	216,00	195,69	864,00	782,76	
								121 690,11	**41 319,80**	**163 009,91**
Portes										
République	Façade	ITL077W+LOGO G	1,00	1,00	0,00	2 864,81	1 585,96	2 864,81	1 585,96	
Saint Lazare	Façade	7 x 20CWBFX +7X 25CWBFX	1,00	1,00	0,00	2 126,25	1 268,77	2 126,25	1 268,77	
Saint Michel	Façade	6 x 20CWBFX +6X 25CWBFX	1,00	1,00	0,00	1 844,10	1 268,77	1 844,10	1 268,77	
Tour Pont de l'europe	Façade	1X GO PRE1-2 + 4 x 20CWBFX + 4	1,00	1,00	0,00	2 643,30	1 268,77	2 643,30	1 268,77	
Porte limbert	Candélabres	IPL087W	2,00	2,00	0,00	306,45	157,32	612,90	314,64	
Porte de l'oulle	Façade	4 X 20CWBFX + 1X ITL077W +1X LOG	1,00	1,00	0,00	3 736,80	1 268,77	3 736,80	1 268,77	
								13 828,16	**6 975,68**	**20 803,84**
Avignon Extramuros										
Route de Marseille	Candélabres	IPL035	12,00	12,00	0,00	287,55	157,32	3 450,60	1 887,84	
Route de Marseille	Traversée	LOGO2+ITL021	1,00	1,00	0,00	1 613,25	419,51	1 613,25	419,51	
St Ruf Ecole	motif sol	sapin conique	3,00	3,00	0,00	350,00	419,51	1 050,00	1 258,53	
Notre dame	Candélabres	IPL035	4,00	4,00	0,00	287,55	157,32	1 150,20	629,28	
Monclar	Candélabres	IPL035	4,00	4,00	0,00	287,55	157,32	1 150,20	629,28	
Monclar	Traversée	LOGO2+ITL021	1,00	1,00	0,00	1 613,25	419,51	1 613,25	419,51	
Route de Morières	Candélabres	IPL035	8,00	8,00	0,00	287,55	157,32	2 300,40	1 258,56	
Route de Morières	Traversée	LOGO2+ITL021	1,00	1,00	0,00	1 613,25	419,51	1 613,25	419,51	
Route de Lyon	Candélabres	IPL042W	3,00	3,00	0,00	220,05	157,32	660,15	471,96	
C. C. Pont des Deux-Eaux	Candélabres	IPL035	4,00	4,00	0,00	255,60	157,32	1 022,40	629,28	
								15 623,70	**8 023,26**	**23 646,96**
Monfavet										
Cours Cardinal Bertrand	Candélabres	IPL035	12,00	12,00	0,00	287,55	157,32	3 450,60	1 887,84	
Ave des Vertes Rives	Candélabres	IPL035	8,00	8,00	0,00	287,55	157,32	2 300,40	1 258,56	
Place de l'église	Candélabres	IPL042W	9,00	9,00	0,00	220,05	157,32	1 980,45	1 415,88	
Les entrées	Traversée	LOGO2+ITL021	4,00	4,00	0,00	1 613,25	419,51	6 453,00	1 678,04	
								8 433,45	**3 093,92**	**11 527,37**
ENTREES DES RUES COMMERNCANTES										
Rue Baroncelli	Traversée	LOGO A type TGL 139W	1,00	1,00	0,00	1 529,55	326,15	1 529,55	326,15	
Rue Vernet	Traversée	LOGO A type TGL 139W	3,00	3,00	0,00	1 529,55	327,15	4 588,65	981,45	
Rue Petite Fusterie	Traversée	LOGO A type TGL 139W	1,00	1,00	0,00	1 529,55	328,15	1 529,55	328,15	
Rue Saint Agricol	Traversée	LOGO A type TGL 139W	1,00	1,00	0,00	1 529,55	329,15	1 529,55	329,15	
Rue des trois Faucons	Traversée	LOGO A type TGL 139W	1,00	1,00	0,00	1 529,55	330,15	1 529,55	330,15	
Rue Henry Fabre	Traversée	LOGO A type TGL 139W	1,00	1,00	0,00	1 529,55	331,15	1 529,55	331,15	
Rue de Marchand	Traversée	LOGO A type TGL 139W	1,00	1,00	0,00	1 529,55	332,15	1 529,55	332,15	
Place du change	Traversée	LOGO A type TGL 139W	1,00	1,00	0,00	1 529,55	333,15	1 529,55	333,15	
Rue Vernet victor Hugo	Traversée	LOGO A type TGL 139W	1,00	1,00	0,00	1 529,55	334,15	1 529,55	334,15	
Rue Bonneterie / halles	Traversée	LOGO A type TGL 139W	1,00	1,00	0,00	1 529,55	334,15	1 529,55	334,15	
Rue du vieux sextier	Traversée	LOGO A type TGL 139W	1,00	1,00	0,00	1 529,55	333,15	1 529,55	333,15	
								19 884,15	**4 292,95**	

	Prévu au contrat		Projet illuminations 2021-2022	
	Cout de fourniture prévu au contrat € HT	**79 687,62**	**Cout de fourniture € HT**	**194 572,94**
	Cout de Pose prévu au contrat € HT	**101 976,65**	**Cout de Pose € HT**	**82 091,33**
	Cout total fourniture et pose prévu au contrat € HT	**181 664,27**	**Cout fourniture et pose € HT**	**276 664,27**
	Avenant N° 2 saison 2018-2019	**95 000,00**		
	Cout total fourniture et pose prévu au contrat y compris Avenant N°2 € HT	**276 664,27**		
	T.V.A 20%	**55 332,85**	**T.V.A 20%**	**55 332,85**
	Cout total fourniture et pose prévu au contrat € TTC	**331 997,12**	**Cout fourniture et pose € TTC**	**331 997,12**



03

BILAN

Bilan actif
Bilan passif
Compte de résultat de l'exercice
Certificat de calcul
Annexes 1-2-3

BILAN
Bilan actif

(1) **BILAN - ACTIF** — DGFiP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LUMIÈRES DU GRAND AVIGNON **Provisoire** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0000 30 RUE DE LA POUDRETTE 69627 VILLEURBANNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 2 9 3 6 0 5 4 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2021

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	11 317 763	AQ 6 217 938	5 099 825
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	11 317 763	BK 6 217 938	5 099 825
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	384 031	BO	384 031
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	697 024	BY	697 024
		Autres créances (3)	BZ	467 324	CA	467 324
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	131 386	CG	131 386
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
		TOTAL (III)	CJ	1 679 765	CK	1 679 765
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	12 997 528	1A 6 217 938	6 779 590

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LUMIÈRES DU GRAND AVIGNON **Provisoire** — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 75 000)	DA	75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	87 557
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	84 765
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	247 322
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 697 897
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	143 786
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	869 292
	Dettes fiscales et sociales	DY	270 581
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	29 557
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	521 155
	TOTAL (IV)	EC	6 532 268
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 779 590

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	6 532 268
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

BILAN
Compte de résultat

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LUMIÈRES DU GRAND AVIGNON **Provisoire** — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	2 366 361	FH		FI	2 366 361	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 366 361	FK		FL	2 366 361	
	Production stockée*					FM	59 082	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	-24 985	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 400 458	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 132 872	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 381	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements*					GA	850 427	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 994 681	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	405 777	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	290 451	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	290 451	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-290 451	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	115 326	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise LUMIÈRES DU GRAND AVIGNON **Provisoire** — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	30 561
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 400 458
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 315 693
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	84 765

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	14 807
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	AI	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

Exercice N	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N	
Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

BILAN
Certificat de calcul

CERTIFICAT DE CALCUL DU RATIO DE LEVIER FINANCIER

A : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence-Alpes-Corse
A l'attention de Jérôme Jaume, Isabelle Desenclos, Axel Pirrottina
Place Estrangin Pastré – BP 108
13 254 Marseille Cédex 06 - FRANCE

Objet : Avignon – Contrat de Crédit en date du 28 août 2012 (le "**Contrat**").

Certificat établi pour servir et valoir ce que de droit

Messieurs,

1. Nous nous référons au Contrat. Les termes définis dans le Contrat auront, sauf indication contraire expresse, le même sens dans le présent certificat.

2. Le calcul du Ratio de Levier Financier ressort à 95.55 %, suivant la formule effectuée comme le rapport A / (A+B) :

- A désigne l'Encours du Crédit Dailly au 31 décembre 2021
- B désigne le montant des Apport en Fonds Propres Autorisés mis à la disposition de l'Emprunteur et non remboursés ou distribués au 31 décembre 2021

3. Les montants respectifs des agrégats servant au calcul du Ratio de Levier Financier sont de :

- A : 4 697 897 €
- B : 218 786 €

Jean-Marc CANEPA,

Gérant de la société Lumières du Grand Avignon

A Villeurbanne, le 29 mars 2022

Engie Ineo
Lumières du Grand Avignon
30, rue de la Poudrette
69627 Villeurbanne Cedex
Tél : + 33 (0)4 72 36 10 04
Fax : +33 (0)4 72 36 18 37
www.engie-ineo.fr



- Annexe 1

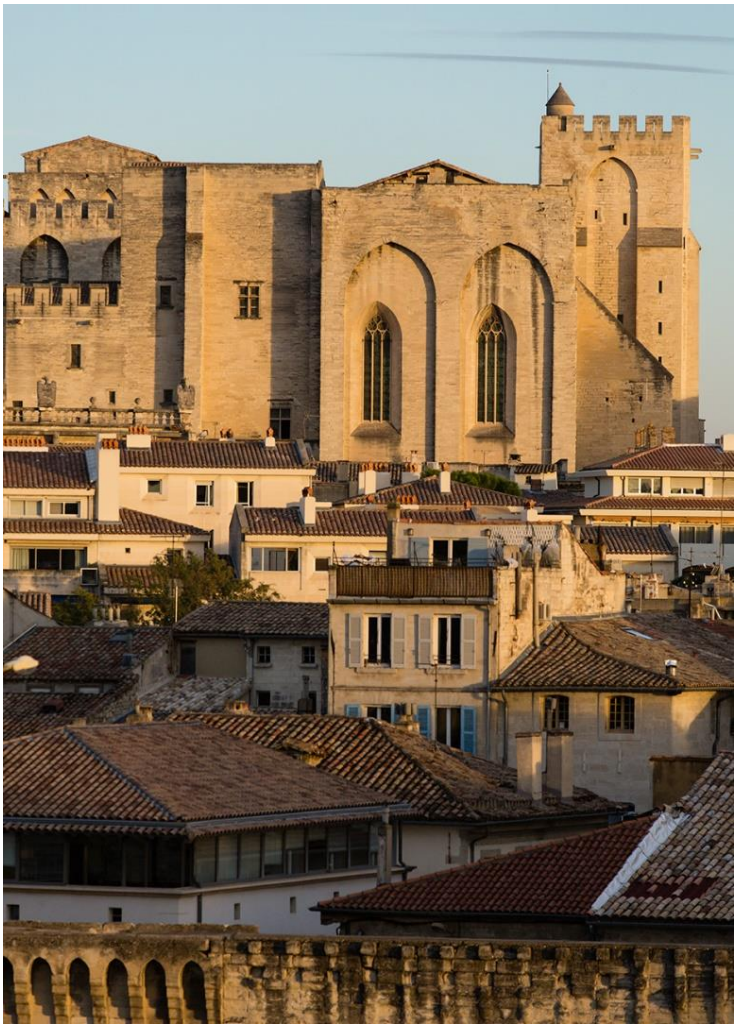
Annexe aux comptes annuels

- Annexe 2

Cerfa

- Annexe 3

Energie



04

DEVELOPPEMENT DURABLE

Optimisation du poste de fonctionnement

Note sur la pollution lumineuse



VILLE EN TRANSITION

La ville en transition

En collaboration avec les services techniques nous avons réalisé une note pour tendre vers une installation plus éco-responsable.

Liste de 7 solutions possibles à apporter à la ville d'Avignon :

- Suppression des luminaires situés dans les zones vertes vouées à l'agriculture ou sur les rocades extra urbaines.
- Extinction des mises en lumière à 1 heure du matin.
- Extinction des illuminations de fin année à 1 heure du matin.
- Mise en place de modules de télégestion dans les armoires de commandes.
- Faire évoluer les luminaires installés dans le cadre du PPP en installant des modules de télégestion aux points lumineux.
- Installation de luminaires intelligents sur les prochaines opérations de rénovations.
- Installation de luminaires intelligents avec détection de présence sur les voies modes doux.

En mettant en action un peu de chacune de ces solutions l'empreinte écologique de la ville tendra de plus en plus au vert.



Optimisation du poste « fonctionnement »

L'ensemble des actions menées et la mission de conseil de INEO PCA permettent d'agir pour la préservation de l'environnement, notamment :

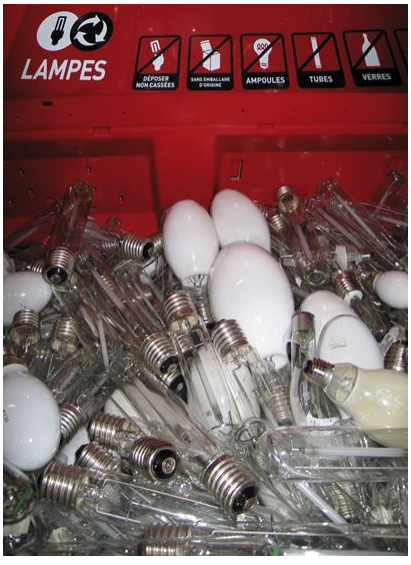
•Remplacement des lampes conformément à leur durée de vie (pas de surconsommation d'énergie).
•Préconisation d'installation d'horloges astronomiques en remplacement des cloches afin d'assurer une durée d'allumage de 4 100 heures/an.
•Optimisation des interventions curatives grâce au logiciel informatique de gestion et géo-localisation instantanée des ouvrages.
•Préconisations d'installation de luminaires performants limitant le taux de panne et offrant un meilleur éclairement et une consommation moindre. Ces luminaires sont éligibles aux Certificats d'Économie d'Énergie.
•Recyclage systématique des lampes défectueuses.







Note sur la pollution lumineuse



La lumière urbaine a apporté aux villes le confort, la sécurité et l'animation mais peut avoir également perturbé les êtres vivants (hommes, faune et flore) dont leur comportement est lié d'abord à la lumière naturelle. Elle peut devenir, si elle est excessive et mal utilisée, éblouissante voire intrusive, éclairer le ciel ou perturber le rythme biologique des êtres vivants.

Il est indispensable d'**éclairer juste**, en produisant la lumière nécessaire et suffisante à l'accompagnement d'une ou plusieurs tâches visuelles bien définies et de maintenir la performance lumineuse dans le temps. C'est aussi optimiser les ressources naturelles en éclairant mieux et pouvoir réduire significativement les dépenses de la collectivité en éclairage public.

Attestation de remise de déchets

à un centre de traitement prestataire de l'éco-organisme agréé ecosystem

Fait à Paris, le 24/02/2020

ecosystem est un éco-organisme agréé[1] par les pouvoirs publics pour assurer l'enlèvement et le traitement des lampes usagées, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) professionnels des catégoriesréglementaires 1, 2, 5, 6, 8, 9, 10 (cf. glossaire), mais aussi des déchets diffus spécifiques (DDS) de la catégorie 2, à savoir les petits appareils à fonction extinctrice. Au sein d'ecosystem, ces activités sont coordonnées par ecosystem.

ecosystem atteste que le(s) déchet(s) indiqué(s) ci-dessous a (ont) été livré(s) dans un centre de traitement prestataire d'ecosystem, aux fins de traitement et de valorisation (cf. glossaire).

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

POINT D'ENLEVEMENT

Société : INEO Avignon
Adresse : 215 RUE DES 4 GENDARMES D'OUVEA
84000 AVIGNON

LOGISTICIEN

Société : EPUR MEDITERRANEE
Adresse : ZA des AIGUILLES
13180 GIGNAC LA NERTHE

DECHETS

N° conteneur	Informations complémentaire (numéro de série référence produit…)	Date collecte	Type déchet	Poids net (kg)	Centre de premier traitement
0514310650		18/03/2021	DEEE Pro	192.00	PAPREC D3E Cestas 10 Chemin du Grand Pas 33610 CESTAS

[1] *Arrêtés du 9 novembre 2017 publiés au Journal Officiel du 19 novembre 2017*



INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR
Agence Sillon Rhodanien –
215 Rue des 4 gendarmes d'Ouvéa
84 000 Avignon - FRANCE
Tél. : 33 (0)4 32 70 70 30
Fax : 33 (0)4 90 82 47 85

DEPARTEMENT RELATIONS CITOYENNES
VILLE D'AVIGNON

POLE FUNERAIRE MUNICIPAL D'AVIGNON
CHAMBRE FUNERAIRE

RAPPORT ANNUEL DE LA REGIE
EXERCICE 2021

POLE FUNERAIRE MUNICIPAL D'AVIGNON
CHAMBRE FUNERAIRE
200 avenue guy de Chaulliac 84000 Avignon
Tél : 04.90.27.92.44 / Fax : 04.90.88.59.54
S.P.I.C . Habilitation n°2009-84-189,Code APE : 8411Z
Code SIRET : 21840007500790, TVA FR602188400790.

Madame le Maire à l'attention de :

- Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux
- Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Communale des services Publics Locaux ;
- Mesdames, Messieurs les membres du Comité Technique

Objet : rapport annuel du SPIC « Chambre Funéraire ».

La chambre funéraire municipale d'Avignon a été initiée par Mr Guy Ravier, alors Maire d'Avignon, fin 1991 pour anticiper la fin du monopole issue de la loi du 08 Janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire.

L'ouverture eut lieu en Juin1995 puis en 2000, la ville décidait de financer l'agrandissement des locaux car l'activité s'était développée et la structure devenait inadaptée aux besoins de la population.

Par délibération du 30 juillet 2009, le Conseil Municipal d'Avignon votait la création d'un SPIC dotée de la seule autonomie financière et adoptait dans le même temps les statuts et le règlement intérieur de la chambre funéraire.

Par délibération du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal après l'avoir soumis à l'avis du Conseil d'Exploitation du 14 décembre 2009, votait les tarifs 2010. La dernière augmentation des tarifs remontent au 1er janvier 2016 par délibération du Conseil Municipal du 16 Décembre 2015.

Le service gestionnaire de la Chambre funéraire Municipale d'Avignon est titulaire de l'habilitation n° 2009-84-189 délivrée par arrêté du préfet du département du Vaucluse en date du 11 janvier 2010 et ayant fait l'objet d'un renouvellement en date du 08 décembre 2016 pour une durée de 6 ans.

Structure de l'équipement :

L'établissement se trouve sur un terrain mitoyen de la morgue Hospitalière situé 200 avenue Guy de Chauliac d'une surface de 1 000 m2.
La surface bâtie est de 244 m2 comportant :

a) locaux ouverts au public :

- un hall d'accueil,
- une salle de cérémonie (commune à la Ch. Funéraire et à la Ch. mortuaire hospitalière),
- trois salons de présentations des corps,
- un bureau,
- des sanitaires.

b) locaux techniques à l'usage exclusif du personnel de la chambre funéraire :

- des vestiaires pour le personnel du service,
- un bureau de direction.

c) locaux techniques à l'usage des professionnels :

- un laboratoire de préparation des corps,
- une salle d'autopsie réservée aux activités médico-légales,
- trois cases réfrigérées négatives,
- dix cases réfrigérées positives,
- une table réfrigérante.

Composition du personnel :

- 1 Directeur (cat. A);
- 3 agents de chambre funéraire (cat. C).

Le Conseil d'Exploitation :

Il est composé de 4 membres :

- 2 Adjoints au Maire : M. David FOURNIER, Mme Nathalie GAILLARDET et 1 Conseillère Municipale : Mme Ghislaine PERSIA avec voix délibératives ;

- 1 personnalité ayant une expérience du milieu funéraire en la présence de M. Guy RAVIER (ancien Maire d'Avignon).

Trois représentants désignés par l'Observatoire Local des Activités Funéraires (Association) et 1 administrateur de la ville d'Avignon en charge de l'administration générale, participent aux travaux du Conseil d'Exploitation en qualité de membres associés avec voix consultative.

Les membres sont désignés pour la durée du mandat du Conseil Municipal et le Conseil d'exploitation doit se réunir au mois une fois par an sur convocation de son président (M. David FOURNIER).

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Les séances du Conseil d'Exploitation ne sont pas publiques.

Les membres du Conseil d'Exploitation exercent leur fonction à titre gratuit.

TARIFS DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE
Au 1er Janvier 2021

	TARIFS H.T.	TVA 20%	TARIFS T.T.C.
Frais d'admission Séjour :	95,83 €	19,17 €	**115,00 €**
Pour soin uniquement	33,33 €	6,67 €	**40,00 €**
Case réfrigérée, par période de 24 heures :	33,33 €	6,67 €	**40,00 €**
Salle de soins :	54,17 €	10,83 €	**65,00 €**
Salon funéraire :			
-Présentation avec soins de conservation par période de 12 heures.	29,17 €	5,83 €	**35,00 €**
-Présentation temporaire (forfait 1heure)	25,00 €	5,00 €	**30,00 €**
Salle de cérémonie :	54,17 €	10,83 €	**65,00 €**

ACTIVITES I. M. L.	TARIFS H.T.	TVA 20%	TARIFS T.T.C.
Frais d'admission :	95,83 €	19,17 €	**115,00 €**
Salle d'Autopsie :	58,33 €	11,67 €	**70,00 €**
Case réfrigérée, par période de 24 heures :	33,33 €	6,67 €	**40,00 €**

FRAIS D'INTERVENTION DES AGENTS	TARIFS H.T.	TVA 20%	TARIFS T.T.C.
Heures Sup. Normale :	15,00 €	3,00 €	**18,00 €**
Heures Sup. Dimanche et Jour Férié :	25,00 €	5,00 €	**30,00 €**
Heures Sup. Nuit :	30,00 €	6,00 €	**36,00 €**

Les charges d'exploitations

En fonctionnement :

- Frais de personnel : **90 060,82 €**
- Autres achats et charges externes : **32 680,75 €**
  - Remboursement charges de fonctionnement au C.H d'Avignon : 26 427,55 €
  - Entretien chambre froide : 630,00 €
  - Nettoyage blouses de travail : 818,53 €
  - Pertes sur créances irrécouvrables : 736,67 €
  - Frais de télécommunication : 4 068,00 €

  Soit un total de charges de fonctionnement de **122 741,57 €.**

Les recettes

Redevances perçues : **133 651,72 €**

- Le montant de la redevance perçu auprès des usagers est de 128 039,45 € ;
- Le montant de la redevance perçu auprès de la ville au titre des personnes dépourvues de ressources suffisantes est de 5 401,67 € ;
- Le montant perçu sur la redevance boissons est de 210,60 €.

Bilan social

En 2021, le nombre de jours de jours d'absences se réparties comme suit :

- 11 jours d'arrêt maladie ordinaire
- 17 jours de congés formation pour préparation à concours.

Enjeux :

- La chambre funéraire doit assurer sa survie face à la prolifération des établissements privés et se maintenir afin d'assurer un service public local car elle est actuellement le seul établissement de ce type sur la commune.
- Continuer à développer des partenariats avec les établissements de santé n'ayant pas de chambre mortuaire.

Nouveauté Juridique et pratique :

La facturation des frais judiciaires provenant des réquisitions (95 en 2021) saisie sur le logiciel « Chorus » permet un traitement de paiement au mois et une dématérialisation des documents.
Il a été réalisé des examens médico-légaux (35 en 2021 pour 6 en 2020) au sein de la chambre funéraire municipale d'Avignon et non plus dans les C.H.U afin de réduire les délais de restitution des corps aux familles et de faciliter le travail des Officiers de Police Judiciaire.
Suite au Décret 2017-983 du 10 mai 2017 en vigueur au 1er Janvier 2018 et notamment à l'article R.2223-132 qui fixe les conditions drastiques de pratique des soins à domicile, la chambre funéraire voit son activité de mise à disposition de salle de soins augmentée en 2021 (5 en tout).

+

DEPARTEMENT RELATIONS CITOYENNES
VILLE D'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES FUNERAIRES MUNICIPAL D'AVIGNON
CREMATORIUM

RAPPORT ANNUEL DE LA REGIE
EXERCICE 2021

POLE FUNERAIRE MUNICIPAL D'AVIGNON
CREMATORIUM D'AVIGNON
1483 chemin du Lavarin 84000 Avignon
Tél : 04.32.44.80.76 Fax : 04.32.44.80.77
S.P.I.C . Habilitation n°2009-84-190,Code APE : 8411Z
Code SIRET : 21840007500832, TVA FR602188400075.

Madame le Maire à l'attention de :

- Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux
- Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Communale des services Publics Locaux ;
- Mesdames, Messieurs les membres du Comité Technique

Objet : rapport annuel du SPIC « Crématorium ».

Le 05 mai 2008, le Conseil Municipal autorisait la signature des marchés pour lancer la construction du crématorium et votait dans le même temps le budget annexe.

Par délibération du 30 juillet 2009, le Conseil Municipal d'Avignon votait la création d'un SPIC dotée de la seule autonomie financière et adoptait dans le même temps les statuts et le règlement intérieur du Crématorium.

Par délibération du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal après l'avoir soumis à l'avis du Conseil d'Exploitation du 14 décembre 2009, votait les tarifs 2010. La dernière augmentation des tarifs remonte au 1er janvier 2016 par délibération du Conseil Municipal du 16 Décembre 2015.

Le 06 janvier 2010, le Crématorium débutait son activité après l'obtention de son habilitation préfectorale conformément à la législation en vigueur et a obtenu le 07 février 2017 sa prolongation pour 6 ans.

Structure de l'équipement :

L'établissement se trouve sur un terrain situé chemin du Lavarin d'une surface de 8 000 m2. La surface bâtie est de 830 m2 comportant :

a) locaux ouverts au public :
   - un hall d'accueil,
   - un espace détente,
   - une salle de cérémonie,
   - une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil,
   - une salle de remise d'urnes cinéraires,
   - deux salles de convivialité.

b) locaux techniques à l'usage exclusif du personnel de crémation :
   - une salle d'introduction des cercueils,
   - un four de crémation,
   - un local de conservation des urnes,

- des vestiaires pour le personnel du service,
- une salle de repos,
- un local de filtration des fumées,
- un garage.

c) un espace cinéraire :
- un jardin du souvenir permettant la dispersion des cendres,
- une rivière sèche propice au recueillement.

Composition du personnel :

- 1 Directeur (cat. A);
- 3 agents conducteur de four, maître de cérémonie, (cat. C).

Le Conseil d'Exploitation :

Il est composé de 5 membres :

- 2 Adjoints au Maire : M. David FOURNIER, Mme Nathalie GAILLARDET et 1 conseiller municipal, M. Philippe BORDAT avec voix délibératives ;

- 1 représentant de l'association départementale des crématistes du Vaucluse en la personne de M. Raymond VINCENT avec voix délibérative ;

- 1 personnalité ayant une expérience du milieu funéraire en la présence de M. Guy RAVIER (ancien Maire d'Avignon) avec voix délibérative.

Trois représentants désignés par l'Observatoire Local des Activités Funéraires (Association) et 1 administrateur de la ville d'Avignon en charge de l'administration générale, participent aux travaux du Conseil d'Exploitation en qualité de membres associés avec voix consultative.

Les membres sont désignés pour la durée du mandat du Conseil Municipal et le Conseil d'exploitation doit se réunir au moins une fois par an sur convocation de son président (M. David FOURNIER).

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Les séances du Conseil d'Exploitation ne sont pas publiques.

Les membres du Conseil d'Exploitation exercent leur fonction à titre gratuit.

TARIFS DU CREMATORIUM D'AVIGNON
Au 01 JANVIER 2021

DESIGNATION	TARIF HT	TVA 20.00%	TARIF TTC
CREMATION			
- Crémation technique (Sans présence de la famille)	**391.67 €**	**78.33 €**	**470.00 €**
- Cercueil adulte bois tendre (Pin et mélaminé uniquement)	**475.00 €**	**95.00€**	**570.00 €**
- Cercueil adulte bois dur ou Hors Côte (chêne et autres essences)	**550.00 €**	**110.00 €**	**660.00 €**
- Cercueil enfant –12 ans	**233.33 €**	**46.67 €**	**280.00 €**
- Cercueil enfant mort-né	**120.83 €**	**24.17 €**	**145.00 €**
- Reliquaire suite exhumation –1.30 m (maxi 4 corps par reliquaire)	**241.67 €**	**48.33 €**	**290.00 €**
- Reliquaire suite exhumation +1.30 m (maxi 4 corps par reliquaire)	**391.67 €**	**78.33 €**	**470.00 €**
- Restes anatomiques	**112.50 €**	**22.50 €**	**135.00 €**
JARDIN DU SOUVENIR			
- Dispersion des cendres enfant de -12 ans - (Cœur avec sac de transport offert)	**GRATUIT**	**GRATUIT**	**GRATUIT**
- Dispersion des cendres - (Cœur avec sac de transport offert)	**37.50 €**	**7.50 €**	**45.00 €**
LOCATION SALLE DE CEREMONIE			
- Location salle Omni cultes / sonorisation	**83.33 €**	**16.67 €**	**100.00 €**
- Location salon Traiteur	**29.16 €**	**5.84 €**	**35.00 €**
FRAIS DE GESTION PAR DOSSIER	**20.83 €**	**4.17 €**	**25.00 €**

DESIGNATION	TARIF HT	TVA 20.00%	TARIF TTC
FRAIS DE DEPOT D'URNE (par mois) 1er mois non facturé	**12.50 €**	**2.50 €**	**15.00 €**
FRAIS DE DEPOT DE CERCUEIL - Veille de la crémation avant 16 h 00	**33.33 €**	**6.66 €**	**40.00 €**
URNES CINERAIRES			
Urnes METAL - CITY Y1 Aluminium	**56.67 €**	**11.33 €**	**68.00 €**
Urnes GRANIT / MARBRE - CLUB F - CLUB E (colonne)	**120.83 €** **150.83 €**	**24.17 €** **30.17 €**	**145.00 €** **181.00 €**
Urnes IMMERSIBLES / BIO / CARTON - FIDJI - FIDJI H (Xantalen) - FIDJI H1 GRAINE - FIDJI E (carton)	**100.00 €** **100.00 €** **129.17 €** **41.67 €**	**20.00 €** **20.00 €** **25.83 €** **8.33 €**	**120.00 €** **120.00 €** **155.00 €** **50.00 €**
Urnes FIBRE DE VERRE/RESINE - ORSAY E - ORASY E1	**129.17 €** **129.17 €**	**25.83 €** **25.83 €**	**155.00 €** **155.00 €**
Urnes ALBATRE - SATURNIA H	**125.00 €**	**25.00 €**	**150.00 €**
URNES CERAMIQUE/BOIS - AURORE H - COLOMBE F	**75.83 €** **74.17 €**	**15.17 €** **14.83 €**	**91.00 €** **89.00 €**
Urnes ENFANTS - PARADISIO Y1 - PARADISIO D1	**43.33 €** **25.00 €**	**8.67 €** **5.00 €**	**52.00 €** **30.00 €**
Urnes PRESTIGE - EDEN IALU H3	**175.00 €**	**35.00 €**	**210.00 €**

DESIGNATION	TARIF HT	TVA 20.00%	TARIF TTC
ACCESSOIRES			
ARBRE A COEURS			
Grand modèle (10 cœurs et 10 pochettes)	**50.00 €**	**10.00 €**	**60.00 €**
CENDRIERS			
Cendrier E1	**16.67 €**	**3.33 €**	**20.00 €**
Cendrier avec sac de transports	**25.00 €**	**5.00 €**	**30.00 €**
CARTON DE TRANSPORT			
Carton E1	**3.58 €**	**0.72 €**	**4.30 €**
Carton Y1	**4.17 €**	**0.83 €**	**5.00 €**
AUMONIERES			
Aumônière E1	**14.42 €**	**2.88 €**	**17.30 €**
Aumônière D1	**22.50 €**	**4.50 €**	**27.00 €**

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

	PROVENANCE DEFUNT				
ANNEE	AVIGNON	VAUCLUSE	HORS DEPT	COGA	TOTAL
2010	221	547	232	NC	1000
2011	204	422	276	NC	902
2012	243	352	242	138	975
2013	226	355	235	173	989
2014	232	396	250	175	1053
2015	259	367	282	177	1085
2016	231	331	248	193	1003
2017	272	307	308	194	1081
2018	264	324	270	203	1061
2019	268	343	286	199	1096
2020	287	308	327	254	1176
2021	311	336	288	242	1177
TOTAL	2 707	4 052	2 956	1 706	12 598

Les charges d'exploitation

En fonctionnement :

- Frais de personnel : 156 647,88 €
- Adhésion UPFP : 625,00 €
- Autres achats et charges externes :
  - Gaz / Electricité (45 828,24), Eau (10 607,91) soit un total annuel de 56 436,15 € ;
  - Charges diverses de gestion courante (Remboursement collectivité) : 19 096,47 € ;
  - Entretien bâtiment / Maintenance : 93,78 € ;
  - Entretien et contrôle de l'appareil de crémation : 6 479,79 € ;
  - Nettoyage bâtiment : 13 596,00 € ;
  - Elimination résidus issus de la crémation : 833,28 €
  - Vêtements (5 174,97) / Pressing (1 690,11) : 6 865,08 € ;
  - Fournitures (achats d'urnes, papeteries, produits d'hygiène ….) : 2 338,15 €.

Soit des charges de fonctionnement de **263 011,58 €**

En investissement :

- Mobiliers, matériels techniques : 940,00 € ;
- Remplacement chaudière : 23 600,00 € ;
- Agrandissement aire de stationnement : 16 666.16 €

Soit un investissement de **41 206,16 €**

Les charges financières

Le montant de la construction du crématorium a fait l'objet d'un emprunt de 3 millions € sur une durée de 25 ans avec un taux variable au départ puis le passage à un taux fixe de 3,49 % auprès de la Société générale.
Le montant pour 2021 des intérêts de l'emprunt s'élève à 69 123,80 € tandis que celui du capital s'élève à 113 072,00 €, ce qui représente donc une charge annuelle de 182 195,00 €.

Le coût estimatif d'une crémation pour l'année 2021 revient donc à **414,32 € HT** pour 430,07 € HT en 2020, soit 15,75 HT de moins due à des factures non reçues et à la baisse des investissements.

Les recettes

Le montant de la redevance perçu auprès des usagers est de 595 758,34 € soit **30 412.48** € de moins qu'en 2020 avec un retour à la normal des décès liés au Covid-19 ;
Le montant perçu sur les ventes d'articles funéraires est de 683,34 € ;
Le montant perçu sur la redevance de récupérations des métaux est de 2 460.57 € ;
Le montant perçu sur la redevance de la machine à boissons est de 436,33 €
Le montant de la taxe de crémation (solde de 2020) perçu pour le compte de la ville s'élève à 3 105,00 €.
Soit un montant de recettes de **602 443,58 €**

Bilan social

En 2021, le nombre de jours de formation des agents s'est élevé à 2 jours dans le cadre de préparation à concours et un nombre de jours d'absences réparties comme suit :

- 1 jours congé syndical ;
- 2 jours en A.S.A (cas contact) ;

Enjeux :

- Le crématorium se doit de prévoir l'augmentation de sa capacité de crémation avec un deuxième four surtout depuis la crise sanitaire lié au Covid 19 et aux différentes maladies émergentes.

Nouveauté Juridique et pratique :

La ville a choisi une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'installation d'un deuxième four prévu au 1er trimestre 2023 et le crématorium s'est équipé d'une nouvelle filtration double depuis avril 2022 qui a engendré une perte de recettes due à un arrêt des installations d'un mois.

Les tarifs vont faire l'objet d'une augmentation en 2023 afin de compenser les coûts relatifs à l'augmentation des prix du Gaz

L'évolution du taux de mortalité :

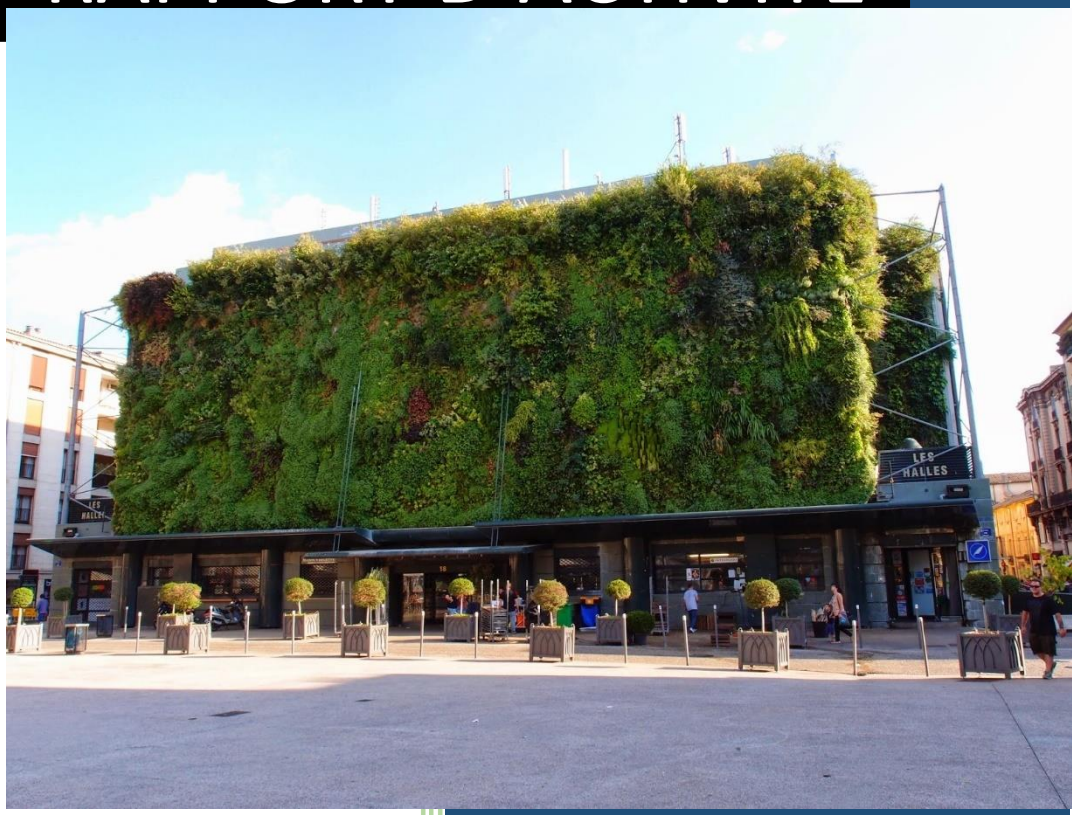
Plus d'un demi-million de personnes meurent chaque année en France soit un décès toutes les 54 secondes environ et cela représente un taux de mortalité de 9.1 pour 1 000 habitants.
En 2021 : 657 000 décès
En 2020 : 669 000 décès
En 2019 : 613 000 décès
En 2018 : 614 000 décès
En 2017 : 606 000 décès
En 2016 : 594.000 décès
En 2015 : 593.680 décès

Les progrès en matière de mortalité continuent ; les gains les plus importants se situent après l'âge de 65 ans et concernent notamment les maladies cardiovasculaires. La mortalité par cancer a reculé, mais reste la principale cause de décès à l'heure actuelle. La mortalité due aux troubles mentaux et aux maladies du système nerveux augmente de manière non négligeable, du fait de l'augmentation des personnes âgées développant des maladies dégénératives ; mais l'enregistrement statistique de ce type de maladie est assez récent, ce qui peut expliquer également l'accroissement notable de cette cause de décès.
La ville a donc décidé d'adapter le fonctionnement des équipements funéraires de la ville à la situation sanitaire.

AVIGNON
Ville d'exception

2021

RAPPORT D'ACTIVITE



REGIE DES HALLES MUNICIPALES

SOMMAIRE

I) PRESENTATION DE LA REGIE..... 2

A) NATURE DU TYPE DE REGIE PUBLIQUE 2
B) ORGANISATION DE LA REGIE ET DE L'EQUIPE OPERATIONNELLE 2
1) Fonctionnement du Conseil d'exploitation et de l'équipe opérationnelle 2
2) Suivi budgétaire et comptable 3
3) Régime de TVA applicable 3

II) EXPLOITATION DES HALLES MUNICIPALES..... 4

A) PRINCIPALES DONNEES DU SERVICE 4
1) Descriptif des locaux (emplacements commerciaux, locaux annexes, équipements techniques) 4
2) Rappel des missions principales de la Régie, gestionnaire des Halles 6
3) Evolution du nombre de commerçants 7
4) Impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des Halles 7
5) Visite triennale de la Sous-commission départementale de sécurité 7
6) Données économiques 8
7) Données techniques sur les travaux d'investissement et de gros entretien 11
B) BILAN DES ANIMATIONS 2021 12
1) Animations permanentes 12
2) Festival d'Avignon : ouvertures exceptionnelles 12
3) Nocturne des Halles le vendredi 29 octobre 2021 (Halles'Oween) 12
4) Noël 12
C) MISSION DE PRE PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE MODERNISATION DES HALLES 13

I) PRESENTATION DE LA REGIE

A) NATURE DU TYPE DE REGIE PUBLIQUE

Le service public industriel et commercial des Halles est géré sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, sous l'autorité du maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation et d'un Directeur en application de l'article L. 2221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les membres du Conseil d'Exploitation et le Directeur ont été nommés dans les mêmes conditions, sur proposition du Maire, par le Conseil Municipal.

B) ORGANISATION DE LA REGIE ET DE L'EQUIPE OPERATIONNELLE

1) Fonctionnement du Conseil d'exploitation et de l'équipe opérationnelle

L'organisation et la gestion des Halles municipales sont définies dans les statuts de la Régie des Halles approuvés par délibération du Conseil Municipal. Le fonctionnement des Halles est défini par un règlement intérieur approuvé par arrêté municipal.

La Régie a été administrée jusqu'à la date de renouvellement du Conseil Municipal en juillet 2020, sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal, par un Conseil d'exploitation composé de trois membres appartenant au Conseil Municipal (Mme Laurence LEFEVRE, Présidente et M. Joël PEYRE et Mme Isabelle PORTEFAIX, Vice-présidents).

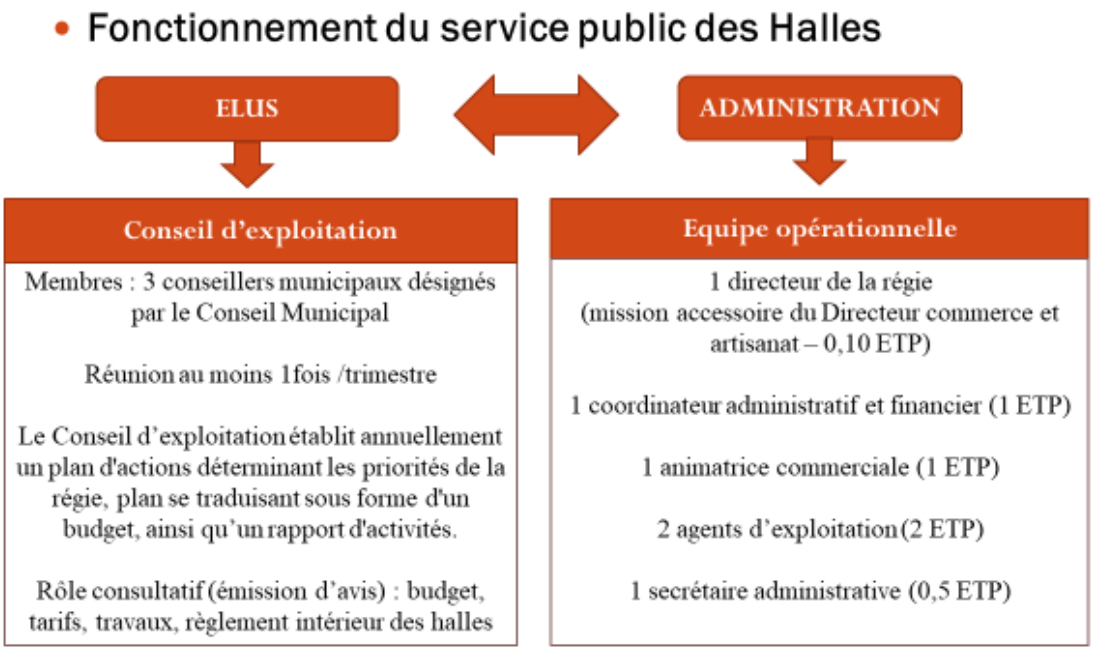
Par délibération du Conseil municipal du 24 avril 2021, Messieurs Jean-Marc BLUY, Philippe BORDAT et Claude TUMMINO ont été désignés en tant que nouveaux membres du Conseil d'exploitation de la Régie des Halles.

Le Conseil d'exploitation s'est réuni le 7 juin et le 22 septembre 2021.

A l'occasion de l'installation du nouveau Conseil d'exploitation le 7 juin 2021, Monsieur Claude TUMMINO a été élu Président et Monsieur Jean-Marc BLUY, Vice-Président. Enfin, Monsieur Philippe BORDAT a démissionné du Conseil municipal en novembre 2021, entrainant de fait sa démission des instances dans lesquelles il siégeait.

Conformément à l'article R. 2221-4 du CGCT, les statuts précisent les modalités de fonctionnement du Conseil d'exploitation ainsi que la durée du mandat des membres et leur mode de renouvellement. Le Conseil d'exploitation est obligatoirement consulté par le Maire sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie et peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Le Conseil d'Exploitation peut aussi présenter au Maire toutes propositions utiles au fonctionnement de la Régie.

Outre le Conseil d'Exploitation il est rappelé que la Régie des Halles est composée d'une équipe opérationnelle en charge de la gestion quotidienne de l'équipement.



La Régie des Halles est structurée de la manière suivante :

- Un coordinateur administratif et financier (Grade B) - 1 ETP
- Une animatrice commerciale (Grade B) – 1 ETP
- Deux agents d'exploitation (Grade C) - 2 ETP
- Une secrétaire administrative (Grade C) - 0,5 ETP

La Régie des Halles est dirigée par le Directeur Commerce Artisanat (mission accessoire – 0.10 ETP).

Lors du Comité technique du 29 novembre 2021, il a été procédé à la modification du périmètre des missions exercées par l'animatrice commerciale. Ce poste est depuis le 1er janvier 2022 affecté à 50 % à la Régie des Halles et à 50 % à la direction commerce artisanat (montage d'animations commerciales et soutien aux associations de commerçants).

2) Suivi budgétaire et comptable

La Régie des Halles est dotée d'un budget spécial annexé au budget principal conformément aux articles L. 1412-1 et L. 2221-11 du CGCT.

Ce budget annexe relate l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement. En vertu de l'article L. 2224-1 du CGCT, il doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Les dispositions de l'instruction codificatrice M4 s'appliquent à la régie.

3) Régime de TVA applicable

En tant que service public industriel commercial, les redevances perçues des usagers-occupants des Halles sont assujetties à la T.V.A.

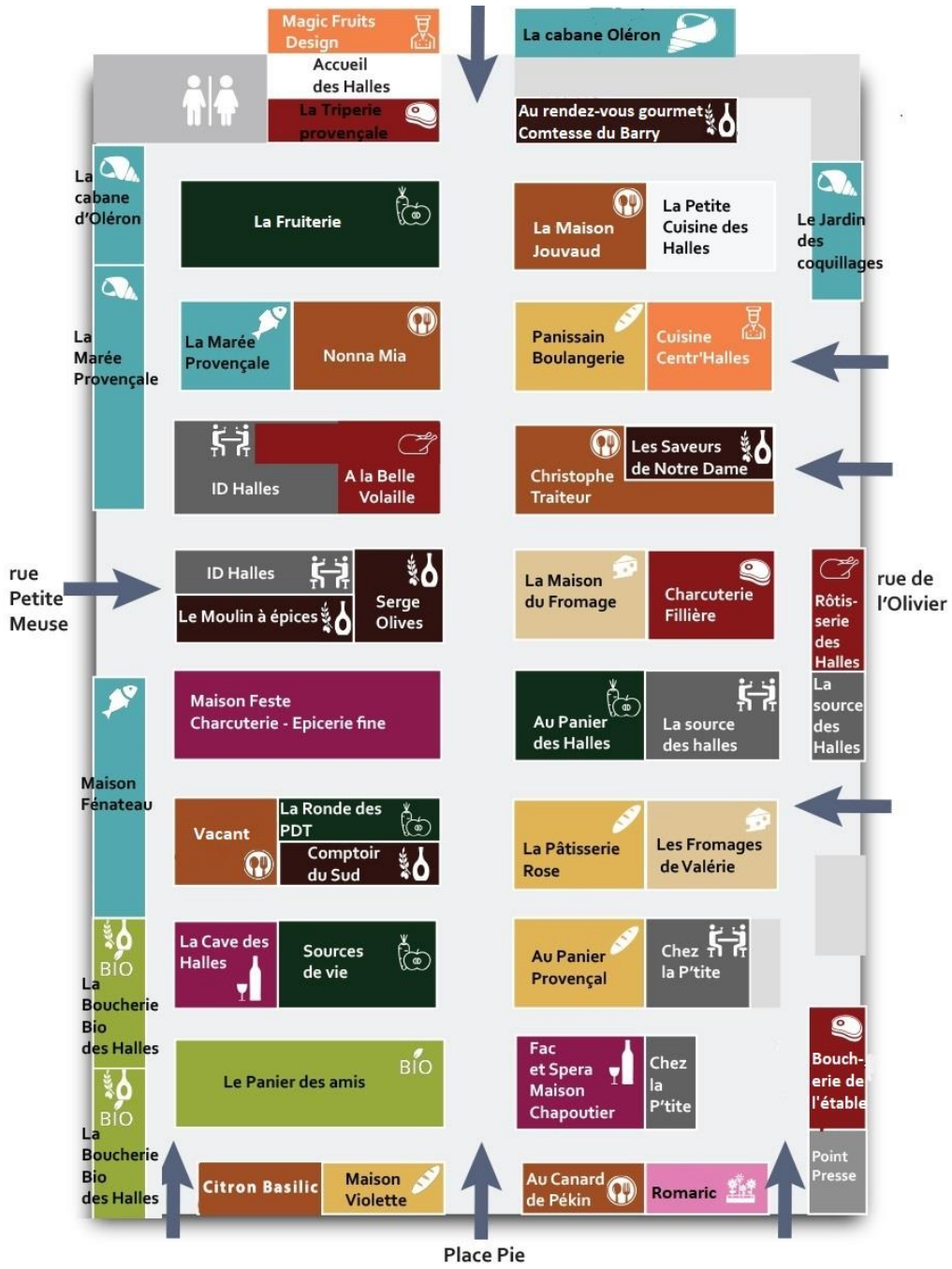
II) EXPLOITATION DES HALLES MUNICIPALES

A) PRINCIPALES DONNEES DU SERVICE

1) Descriptif des locaux (emplacements commerciaux, locaux annexes, équipements techniques)

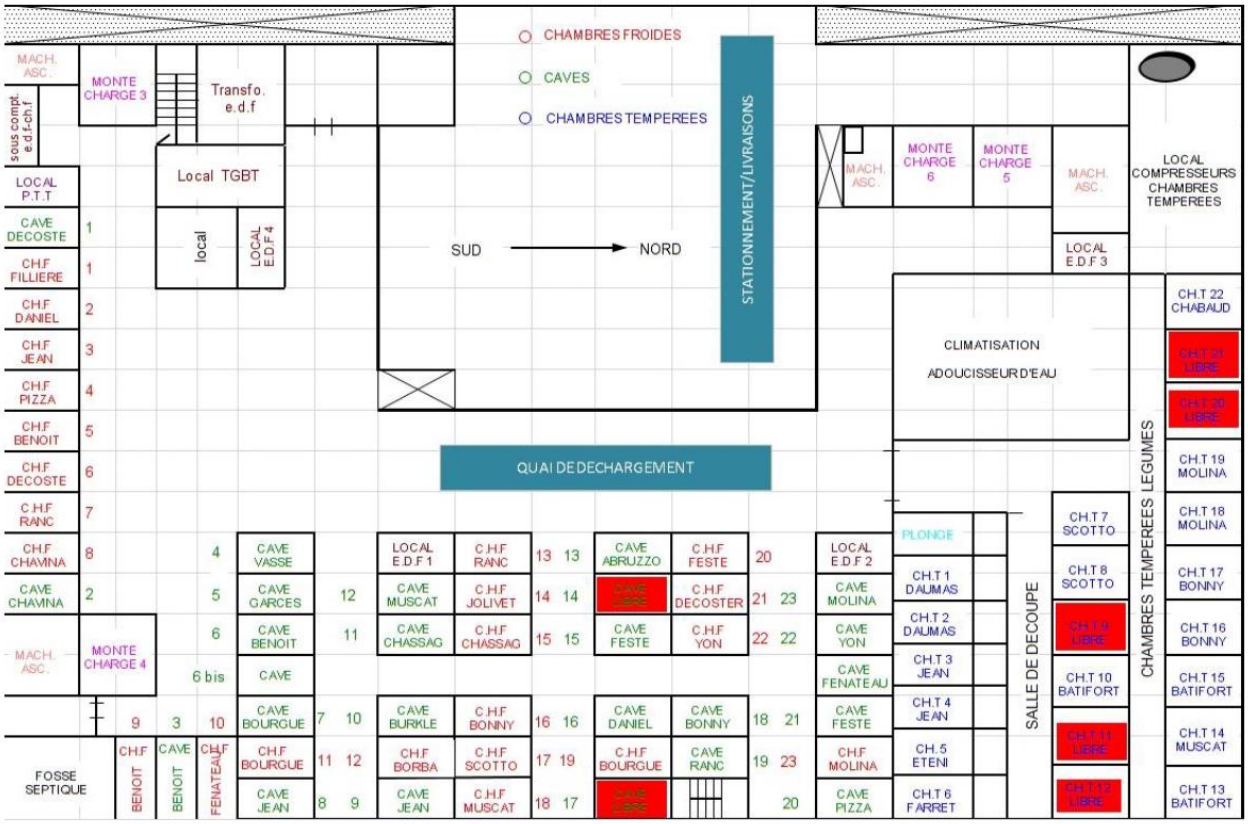
Les Halles, marché couvert du centre-ville, ont une superficie de 2300 m2 dans la partie commerciale au rez-de-chaussée. Elles comptent 238 numéros (place de 2m * 2m). Les bancs (ou stands) n'ont pas tous la même surface, ils varient de 1 à 12 numéros. A cette répartition interne s'ajoutent des commerces extérieurs de différentes natures (Ecailler, point presse, bar à jus de fruits et fleuriste).

Plan d'occupation des stands au 31 décembre 2021



Au sous-sol se situe l'organisation technique des Halles :

- Compresseur
- Local climatisation
- 1 Local transformateur E.D.F.
- 1 Local BT
- 1 Local TGBT
- 1 Groupe électrogène
- 3 monte-charges
- 23 caves
- 23 chambres froides
- 6 chambres à découpe pour bouchers
- 16 chambres tempérées



<u>Classification ERP au titre de la réglementation sécurité-incendie :</u>

Les Halles Centrales est un établissement de type M avec activité N de la 1ere catégorie. Il est soumis à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 1968 modifié par l'arrêté préfectoral du 28 février 1975 et inscrit au logiciel ERP sous le n° 18.

<u>Dégagement sécurité</u>

- Les halles sont desservies par 8 accès directs et indépendants,
- L'accès au sous-sol s'effectuant par 3 monte-charges et 3 escaliers en cloisonnes et protégés.
- 2 rampes d'accès (1 entrée – 1 sortie).
- Le système SSI est installé dans le bureau d'accueil des halles NIV 0.

Moyens de secours

- 1 circuit de Robinets d'incendie Armés (RIA) : 4 RIA au niveau de la galerie marchande et 3 RIA au sous-sol tous les diamètres 40 mm comprenant une bâche tampon de 2m3 d'eau, ainsi que 2 surpresseurs (situés au sous-sol des halles).
- 1 bac à sable + seau de projection dans le local groupe électrogène.
- 2 extincteurs de 50kg sur roue par niveau.
- 1 ligne directe pompier.
- 4 extincteurs ABC (6kg) + 4 extincteurs CO2 (5 kg et 2 kg) dans la galerie marchande.
- Au sous-sol : 1 extincteur à poudre de 50kg sur roue + 8 extincteurs CO2 (30kg – 5kg – 2kg).

Autres installations

- Le renouvellement d'air hygiénique de la galerie marchande est assuré par 2 groupes de ventilation avec qaines dans les allées.
- La climatisation est gérée par une PAC air eau, un aéroréfrigérant situé sur le toit du parking (diamètre 90mm) et 8 CTA en plafond des commerces.
- Au sous-sol se situe l'organisation technique des halles.

2) Rappel des missions principales de la Régie, gestionnaire des Halles

La Régie assure la gestion et l'exploitation des Halles municipales et notamment :

- La gestion des conventions d'occupation du domaine public pour les emplacements commerciaux et les locaux annexes (perception des redevances, révision des tarifs selon l'indice ILC, contrôle des polices d'assurances et des documents professionnels)
- La gestion/entretien des toilettes publiques,
- Le règlement des dépenses communes (eau, électricité, entretien, nettoyage, enlèvement et traitement des déchets),
- La refacturation des fluides aux utilisateurs (notamment selon sous-compteurs individuels).

L'entretien du mur végétal est en revanche assuré par Avignon Tourisme, titulaire de la DSP pour l'exploitation des parcs de stationnement de la Gare Centre, du Palais des Papes et des Halles.

De plus, dans le cadre du contrat de DSP pour l'exploitation des parcs de stationnement du Palais des Papes, de la Gare centre et des Halles, Avignon Tourisme fait bénéficier la clientèle fréquentant les halles gourmandes de 20 000 chèques parking (1h offerte par chèque parking) par an. Les chèques parking sont remis aux commerçants des halles par Avignon Tourisme. Les commerçants se chargent ensuite de les remettre à leur clientèle. Les commerçants des halles bénéficient par ailleurs individuellement de la gratuité d'un abonnement travail au parking des halles (5h /15h).

Aussi, le bâtiment des Halles (marché couvert et parc de stationnement de véhicules) ne constituant qu'un seul et unique Etablissement Recevant du Public (ERP) de catégorie 1 et de type M et PS au regard de la sous-commission départementale de sécurité, la gestion de la sécurité incendie et des moyens de secours est assurée par Avignon Tourisme qui est l'unique interlocuteur du SDIS.

Le parking des Halles, géré par Avignon Tourisme, est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les Halles commerciales sont accessibles aux commerçants du lundi au dimanche de 2h30 à 20h00, et ouvertes au public du mardi au dimanche de 6h00 à 14h00. Pour assurer le bon fonctionnement des Halles commerciales et du Parking, Avignon Tourisme a été chargée d'effectuer l'ouverture des accès aux Halles commerciales afin de permettre aux commerçants d'y accéder jusqu'à la prise de service de l'agent d'exploitation de la Régie des Halles. Cette mission a pris fin le 6 janvier 2021 à la suite de la mise en place d'un système de gestion

automatisé des commande de verrouillage et de déverrouillage des portails et de la porte du sous-sol des Halles.

Les parties ont défini les modalités de prestations de services à mettre en place pour la gestion commune de l'ERP (convention de prestations de services pour la gestion du bâtiment des halles). Une délibération approuvant cette convention a été votée par le Conseil municipal lors de la séance du 6 mars 2021. Les modalités de refacturation des prestations de sureté effectuées par Avignon Tourisme pour la période du 1er mars 2019 au 31 décembre 2020 (87 905,13 € HT) ont été précisées dans la convention. Les factures se décomposent comme suit : 39 956,88 € pour la période du 1er mars au 31 décembre 2019 et 47 948,25 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020. En 2021, ce montant s'est élevé à 12 048,25 €. Les prestations de sureté des années 2020 et 2021 ont été réglées en 2022 à la suite d'un report de crédits 2021 (59 996,5 €). Le solde 2019 sera réglé sur des crédits de l'année 2023.

La convention a également précisé les modalités de refacturation et de facturation des abonnements et consommations de fluides. Des sous-compteurs ont notamment été installés en 2021 pour mesurer les consommations d'électricité des équipements et calculer la quote-part de chaque partie.

3) Evolution du nombre de commerçants

Les Halles centrales comptent au 31 décembre 2021 41 commerçants en activité. Le taux de rotation des stands des Halles en 2021 est resté correct malgré l'impact toujours actif de la crise sanitaire.

Cinq nouveaux commerçants se sont installés à la suite de rachat de parts sociales ou de fonds de commerce ou location directe (appels à candidatures)

- LA BOUCHERIE DE L'ETABLE : reprise du stand vacant anciennement exploité par la société LE ROSBEEF EN FOLIE (liquidation judiciaire) à la suite d'un appel à candidatures (juillet 2021)
- LA MAISON JOUVAUD : reprise en février 2021 de l'exploitation du stand anciennement exploité par la société CHEZ LES FILLES (liquidation judiciaire) à la suite d'un appel à candidatures.
- LE COMPTOIR DU SUD : reprise en mars 2021 de l'exploitation du stand éponyme exploité par la société SPR (liquidation judiciaire) à la suite d'un appel à candidatures.
- LE PANIER DES AMIS (stand de produits issus de l'agriculture biologique) : reprise en avril 2021 à la suite du départ à la retraite du fondateur du concept (rachat de parts sociales).
- LE PANIER PROVENCAL 2 : reprise en juillet 2021 par une activité d'épicerie fine de produits et de spécialités du sud-ouest (marque Comtesse du Barry).

4) Impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des Halles

En tant qu'établissement recevant du public (ERP de type 1, catégorie : Magasins et centres commerciaux), les Halles ont été à nouveau soumises aux différents protocoles sanitaires en vigueur avec des obligations à respecter en matière de jauge d'accueil du public et de respect du port du masque. Cela a eu pour conséquence de recourir davantage à des prestations de surveillance et de sécurité pour contrôler les effectifs présents simultanément.
L'application des mesures sanitaires a eu un impact fort sur les activités événementielles (suspension de la Petite Cuisine et des animations culinaires) jusqu'en septembre 2021.

5) Visite triennale de la Sous-commission départementale de sécurité

En septembre 2021, les Halles d'Avignon (parking + halles) ont fait l'objet d'une visite de la sous-commission départementale de sécurité (visite périodique triennale).

Un avis favorable à l'exploitation des deux équipements Halles et Parking a été rendu avec une mise en demeure dans un délai de 90 jours de réaliser les actions suivantes :

- Finaliser le rajout d'un éclairage de sécurité au niveau du PC sécurité situé dans le bureau d'accueil des halles (au-dessus de la centrale SSI)
- Déposer un rapport de vérification avant travaux (R.V.A.T.) relatif à l'équipement du désenfumage
- Remplacer les extincteurs eau des niveaux du parking par des extincteurs poudre plus adaptés au site (meilleure efficacité contre les feux de voiture)

Les actions correctives ont été conduites dans le délai imparti et l'avis favorable a été confirmé par la sous-commission départementale de sécurité en janvier 2022.

6) Données économiques

***a) Compte administratif du budget locations commerciales* du 1er janvier au 31 décembre 2021**

Document complet ci-joint (annexe n°1)

b) Décomposition des recettes

La ventilation des recettes est la suivante :

- 100 % des redevances d'occupation du domaine public : 321 711,33 €
- Subvention d'équilibre d'un montant de : 200 000 €

Etant précisé que par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2021 (n°39), une remise gracieuse des redevances pour les titulaires d'une convention d'occupation pour un emplacement de buvette et/ou de restauration dans les Halles a été décidée pour la période du 30 novembre 2020 jusqu'au 30 juin 2021 pour un montant total de 25 090,41€.

c) Grille tarifaire (tarif mensuel par étal)

Augmentation des redevances de 0,9 % en application de la révision de l'indice sur les loyers commerciaux (I.L.C.)

Désignation	Tarif HT/mois
Etal Allée Centrale	159,98 €
Etal Pourtour 2 PDV	117,18 €
Etal Pourtour 1 PDV	112,08 €
Etal Travées Intérieures	76,42 €
Caves n° 1 à 12	35,66 €
Caves n° 13 à 26	46,87 €
Chambres Froides	46,87 €
Chambres Tempérées	73,36 €



d) Analyse des principaux postes de charges (HT) :

1. Poste personnel

- 298 035,14 € (198 378,38 € en 2020)

  Augmentation par rapport à 2020 à la suite d'erreurs d'imputation comptables entre budget principal et budget annexe.

  Les effectifs opérationnels de la Régie sont composés comme suit :

  - 1 directeur de la Régie des Halles (0.10 ETP) ;
  - 1 coordinateur administratif et financier (1 ETP) ;
  - 1 animatrice commerciale (1 ETP) ;
  - 2 agents d'exploitation (2 ETP)
  - 1 secrétaire administrative (0,5 ETP)

2. Poste de nettoyage

- 68 757,64 € (72 878,59 € en 2020)

  Les prestations de nettoyage des Halles sont assurées toute la semaine en journée. La partie commerciale fait l'objet d'un nettoyage continu du mardi au dimanche de 8h à 14h au moment de la présence du public (surtout au niveau des sanitaires avec le réassort des produits et des entrées des halles). L'après-midi, les opérations de nettoyage sont assurées dans tous les espaces des halles (rdc et sous-sol) avec passages de l'autolaveuse et les nettoyages des quais de chargement et des chambres tempérées.

3. Postes de collecte et de traitement des déchets

- 39 876,00 € (39 653 € en 2020)
  Collecte/transport vers le site de traitement

- 21 463,26 € (17 040,40 € en 2020)
  Traitement des déchets en incinération – tonnage 2021 : 171 T (146 T en 2020)

4. Prestations de surveillance (renforts agents d'exploitation)

- 10 601,07 € (10 835,60 € en 2020)

  Remplacement des agents d'exploitation pendant leurs périodes d'absences légales et renforts d'agents pour assurer le dispositif de filtrage dans le cadre de l'application du protocole sanitaire (contrôle du respect de la jauge des effectifs publics rendu obligatoire dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire). Le choix de recourir à des prestations de service pour le remplacement programmé des agents (congés) a été justifié par le fait d'une part que ces agents étaient déjà formés au site et d'autre part du coût quasi équivalent que le recours à des emplois contractuels.

5. Prestations de curage de réseaux

- 4 993,9 € (6 000 € environs en 2020)

  Interventions régulières de curage des canalisations

6. Prestations de désinsectisation/dératisation

- 3 951,64 € (5 770 € en 2020)

  Prestations périodiques (6 fois/an) et interventions supplémentaires en cas de besoin

7. Electricité, fluides

- 92 574,33 € (98 349,02 € en 2020)

  Eau : 18 555,95 €

  Electricité : 74 018,38 €

8. Entretien (contrats en interventions techniques : réparations bâtiments publics, réparations réseaux et maintenance)

- 33 030,50 € (35 423,55 € en 2020)

Réparations diverses d'ordre électrique ou automatismes (SNEF, COPAS, :	3 881.77 €
Contrats de maintenances préventives portes et portails (COPAS) et la source centrale (APAVE) :	2 207.24 €
Vérifications électriques réglementaires réalisés annuellement (BUREAU VERITAS) :	650 €
Maintenance préventive et corrective sur les ascenseurs (PACA ASCENSEURS) :	2 506.96 €
Maintenance des installations de chauffage P2 (DALKIA) :	2 121.44 €
Maintenance de installations de climatisation (DALKIA) :	4 543,44 €
Location du groupe de climatisation (DALKIA) :	13 815.12 €
Maintenance et réparations des groupes froids des chambres froides individuelles (CLIMLAB) :	2 160 € de maintenance + 1 144.48 € de réparations

9. Dépenses prises en charge par la ville

- Subvention d'équilibre d'un montant de 200 000 €

7) Données techniques sur les travaux d'investissement et de gros entretien

En 2021, les travaux ci-dessous ont été effectués pour un montant total HT de 54 616,02 € (6 374,28 € en 2020 : remplacement de l'armoire électrique de commande du système de froid des chambres tempérées)

Remplacement aéroréfrigérant condenseur sur toit (DALKIA)	19 995,19 €
Ventilation dans local source centrale (DEGIRMENCI)	590,60 €
Travaux P3 (DALKIA)	460,14 €
Installation prises (SNEF)	450,99 €
Travaux évaporateur boucherie (CLIMLAB)	1 922,47 €
Remplacement tableau électrique (CLIMLAB)	6 374,28 €
Vérifications travaux (APAVE)	650,00 €
Vérifications travaux (APAVE)	470,00 €
Pose prise élec 2 (SNEF)	5 000,00 €
Remplacement source centrale (CEG)	10 937,21 €
Travaux P3 (DALKIA)	464,05 €
Remise en état chambres froides (CLIMLAB)	953,73 €
Rénovation électrique (SNEF)	6 347,36 €

B) BILAN DES ANIMATIONS 2021

1) Animations permanentes

- **Petite Cuisine des Halles** : Cette animation avait été complètement suspendue après la fermeture des Halles au public le 23 mars et n'avait pas reprise en raison des contraintes fortes applicables aux activités évènementielles, de la jauge d'effectifs admissible et des règles de distanciation sociale. Cette animation a été reprise à partir de septembre en 2021 à la suite de la levée des contraintes édictées par le protocole sanitaire applicable aux marchés couverts et aux activités évènementielles (démonstration de recette et remise de verrines à consommer à emporter uniquement – pas de dégustation débout)
- **Associations :** Chaque week-end, du vendredi au dimanche, deux à trois associations culturelles, sportives et caritatives sont normalement présentes dans l'allée centrale des halles pour présenter leur programmation annuelle ou une actualité particulière. Ces animations ont été suspendues à compter de la date de fermeture au public des Halles en mars 2020 et ont été reconduites à partir de septembre 2021.
- **Semaine du goût** (octobre) : quelques visites pédagogiques des halles ont été organisées exceptionnellement auprès des scolaires (Classes maternelle et primaire de la Ville d'Avignon) pour présenter l'histoire des halles, des produits proposés par les commerçants et artisans et la préparation de légumes de saison (courges, butternut, potimarrons, etc.)

2) Festival d'Avignon : ouvertures exceptionnelles

- La Régie des Halles a apporté un soutien logistique et financier (renforts agents de sécurité et prestations de nettoyage supplémentaires) aux ouvertures exceptionnelles des halles au public 3 lundis de juillet. Le cout des prestations de nettoyage supplémentaires s'est élevé à près de 1 900 € HT.
-

3) Nocturne des Halles le vendredi 29 octobre 2021 (Halles'Oween)

- La Régie des Halles a apporté un soutien logistique et financier (renforts agents de sécurité) à l'organisation de cet évènement qui s'est déroulé le vendredi 29 octobre 2021 de 17h à 21h. Conformément aux dispositions de l'article 47-1°-II-2° du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la présentation du pass sanitaire était obligatoire et un dispositif de contrôle a été mis en place aux entrées des halles de 17 heures à 21 heures.

4) Noël

- Prise d'un arrêté municipal temporaire pour autoriser les ouvertures exceptionnelles des Halles au public :

Jeudi 23 décembre	de 6h à 19h
Vendredi 24 décembre	de 6h à 19h
Samedi 25 décembre	de 8h à 14h
Jeudi 30 décembre	de 6h à 19h
Vendredi 31 décembre	de 6h à 19h
Samedi 1er janvier 2022	de 8h à 14h

Ces ouvertures exceptionnelles ou extensions d'horaires ont généré un coût supplémentaire de 1 500 € HT (renforts agents de sécurité et prestations de nettoyage supplémentaires).

C) MISSION DE PRE PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE MODERNISATION DES HALLES

La Régie des Halles a continué à participer aux travaux de l'équipe projet du pré programme de modernisation des halles animé par CITADIS, maître d'ouvrage délégué, dans le cadre de la concession centre-ville. Cette mission de programmation confié au groupement ATAUB ARTO / INGEFLUX / AID a pris fin en juillet 2021.

Une première phase de rénovation aux contours limités par la mise aux normes et un minimum de confort est inscrit au PPI 2021-2026, avec une enveloppe de 3 926 859€ qui intégrerait des couts de travaux (dont aléas), des frais d'honoraires techniques sur travaux (dont maîtrise d'œuvre) et des dépenses divers (dont assurances).

Ces travaux concerneraient le rez-de-chaussée, le sous-sol et l'enveloppe du bâtiment.

Dans le cadre d'une seconde phase (sur le prochain PPI), les travaux seraient consacrés à améliorer la visibilité, ainsi que la commercialité des Halles.

Les activités des professionnels des Halles seraient maintenues pendant les travaux, même si un périmètre commercial précis devra être défini pendant cette période d'intervention.

L'équipe de maitrise d'œuvre désignée devra intégrer dans sa conception l'impératif de réalisation des travaux en milieu occupé. A cet effet, le mois d'aout est identifié comme le seul moment où les Halles pourraient être mises à l'arrêt et à disposition complète du chantier pour les interventions sur les équipements stratégiques des Halles.

Par sa gestion quotidienne du site, la Régie des Halles accompagne le développement commercial des Halles.

Site prépondérant de la Ville d'Avignon, les Halles doivent permettre de développer l'attractivité économique du territoire et sont un levier de redynamisation du centre-ville.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21840007500816	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI VILLE D'AVIGNON

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget Locations Commerciales (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 17
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 22
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 23
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 24
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 25
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 27

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération n° 5 du 27/02/2006.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 576 088,10	G 629 602,12	G-A 53 514,02
	Section d'investissement	B 54 616,02	H 42 555,50	H-B -12 060,52
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 151 678,08 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 252 550,32 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 630 704,12	Q= G+H+I+J 1 076 386,02	=Q-P 445 681,90

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	238 884,30	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	238 884,30	= K+L	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 576 088,10	= G+I+K 781 280,20	205 192,10
	Section d'investissement	= B+D+F 293 500,32	= H+J+L 295 105,82	1 605,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 869 588,42	= G+H+I+J+K+L 1 076 386,02	206 797,60

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		**E 0,00**	**K 0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**F 238 884,30**	**L 0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	222 400,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 484,30	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	429 224,00	224 525,88	34 045,50	0,00	170 652,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	328 969,00	298 035,14	0,00	0,00	30 933,86
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	220,00	1,19	0,00	0,00	218,81
Total des dépenses de gestion courante		**758 413,00**	**522 562,21**	**34 045,50**	**0,00**	**201 805,29**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 394,00	4 730,23	0,00	0,00	1 663,77
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**764 807,00**	**527 292,44**	**34 045,50**	**0,00**	**203 469,06**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*75 240,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*14 760,00*	*14 750,16*			*9,84*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***90 000,00***	***14 750,16***			***75 249,84***
TOTAL		**854 807,00**	**542 042,60**	**34 045,50**	**0,00**	**278 718,90**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	361 883,00	321 711,33	0,00	0,00	40 171,67
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	328 083,00	200 000,00	0,00	0,00	128 083,00
75	Autres produits de gestion courante	153 853,00	105 337,74	0,00	0,00	48 515,26
Total des recettes de gestion courante		**843 819,00**	**627 049,07**	**0,00**	**0,00**	**216 769,93**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 553,05	0,00	0,00	-2 553,05
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**843 819,00**	**629 602,12**	**0,00**	**0,00**	**214 216,88**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**843 819,00**	**629 602,12**	**0,00**	**0,00**	**214 216,88**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**151 678,08**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	138 390,74	54 616,02	16 484,30	67 290,42
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**138 390,74**	**54 616,02**	**16 484,30**	**67 290,42**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	237 370,00	0,00	222 400,00	14 970,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**237 370,00**	**0,00**	**222 400,00**	**14 970,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**375 760,74**	**54 616,02**	**238 884,30**	**82 260,42**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**375 760,74**	**54 616,02**	**238 884,30**	**82 260,42**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	18 240,42	18 240,42	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 970,00	9 564,92	0,00	5 405,08
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**33 210,42**	**27 805,34**	**0,00**	**5 405,08**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**33 210,42**	**27 805,34**	**0,00**	**5 405,08**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*75 240,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*14 760,00*	*14 750,16*		*9,84*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***90 000,00***	***14 750,16***		***75 249,84***
TOTAL		**123 210,42**	**42 555,50**	**0,00**	**80 654,92**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**252 550,32**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	258 571,38		258 571,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	298 035,14		298 035,14
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,19		1,19
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 730,23	*0,00*	4 730,23
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*14 750,16*	14 750,16
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**561 337,94**	***14 750,16***	**576 088,10**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**576 088,10**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	54 616,02	*0,00*	54 616,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**54 616,02**	***0,00***	**54 616,02**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**54 616,02**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	321 711,33		321 711,33
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	200 000,00		200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	105 337,74		105 337,74
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	2 553,05	*0,00*	2 553,05
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**629 602,12**	***0,00***	**629 602,12**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**151 678,08**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**781 280,20**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 564,92	0,00	9 564,92
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*14 750,16*	*14 750,16*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**9 564,92**	***14 750,16***	**24 315,08**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**252 550,32**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**18 240,42**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**295 105,82**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**429 224,00**	**224 525,88**	**34 045,50**	**0,00**	**170 652,62**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	120 000,00	82 816,74	9 757,59	0,00	27 425,67
6063	Fournitures entretien et petit équipt	195,00	0,00	195,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	-172,76	2 144,39	0,00	528,37
611	Sous-traitance générale	152 382,56	71 487,65	8 948,06	0,00	71 946,85
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00	2 693,74	0,00	0,00	2 306,26
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	44 633,33	-485,00	485,00	0,00	44 633,33
61523	Entretien, réparations réseaux	6 359,50	3 557,23	1 436,67	0,00	1 365,60
6156	Maintenance	25 533,34	1 098,51	5 145,30	0,00	19 289,53
6161	Multirisques	1 667,00	0,00	0,00	0,00	1 667,00
617	Etudes et recherches	1 400,00	650,00	0,00	0,00	750,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	140,00	0,00	0,00	0,00	140,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
627	Services bancaires et assimilés	55,63	55,62	0,00	0,00	0,01
6283	Frais de nettoyage des locaux	68 757,64	62 824,15	5 933,49	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**328 969,00**	**298 035,14**	**0,00**	**0,00**	**30 933,86**
6331	Versement de mobilité	3 931,00	3 581,20	0,00	0,00	349,80
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	982,00	895,03	0,00	0,00	86,97
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 767,00	1 610,95	0,00	0,00	156,05
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	589,00	537,00	0,00	0,00	52,00
6411	Salaires, appointements, commissions	131 690,00	128 867,15	0,00	0,00	2 822,85
6413	Primes et gratifications	101 913,00	81 403,39	0,00	0,00	20 509,61
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	44 579,00	39 257,73	0,00	0,00	5 321,27
6453	Cotisations aux caisses de retraites	37 866,00	34 326,34	0,00	0,00	3 539,66
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 900,00	3 293,90	0,00	0,00	606,10
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	398,00	388,45	0,00	0,00	9,55
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 272,00	1 272,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	82,00	72,00	0,00	0,00	10,00
648	Autres charges de personnel	0,00	2 530,00	0,00	0,00	-2 530,00
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**220,00**	**1,19**	**0,00**	**0,00**	**218,81**
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
658	Charges diverses de gestion courante	20,00	1,19	0,00	0,00	18,81
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**758 413,00**	**522 562,21**	**34 045,50**	**0,00**	**201 805,29**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**6 394,00**	**4 730,23**	**0,00**	**0,00**	**1 663,77**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	5 794,00	4 730,23	0,00	0,00	1 063,77
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**764 807,00**	**527 292,44**	**34 045,50**	**0,00**	**203 469,06**
023	***Virement à la section d'investissement***	***75 240,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***14 760,00***	***14 750,16***			***9,84***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*14 760,00*	*14 750,16*			*9,84*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***90 000,00***	***14 750,16***			***75 249,84***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***90 000,00***	***14 750,16***			***75 249,84***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**854 807,00**	**542 042,60**	**34 045,50**	**0,00**	**278 718,90**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00

- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***361 883,00***	***321 711,33***	***0,00***	***0,00***	***40 171,67***
706	Prestations de services	*318 883,00*	*321 711,33*	*0,00*	*0,00*	*-2 828,33*
7087	Remboursement de frais	*43 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*43 000,00*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**328 083,00**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**128 083,00**
74	Subventions d'exploitation	328 083,00	200 000,00	0,00	0,00	128 083,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**153 853,00**	**105 337,74**	**0,00**	**0,00**	**48 515,26**
752	Revenus des immeubles	153 853,00	105 336,23	0,00	0,00	48 516,77
7588	Autres	0,00	1,51	0,00	0,00	-1,51
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**843 819,00**	**627 049,07**	**0,00**	**0,00**	**216 769,93**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**2 553,05**	**0,00**	**0,00**	**-2 553,05**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	2 553,05	0,00	0,00	-2 553,05
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**843 819,00**	**629 602,12**	**0,00**	**0,00**	**214 216,88**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**843 819,00**	**629 602,12**	**0,00**	**0,00**	**214 216,88**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**151 678,08**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**138 390,74**	**54 616,02**	**16 484,30**	**67 290,42**
2131	Bâtiments	101 395,55	32 742,91	13 408,49	55 244,15
2181	Installat° générales, agencements	36 995,19	21 873,11	3 075,81	12 046,27
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**138 390,74**	**54 616,02**	**16 484,30**	**67 290,42**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**237 370,00**	**0,00**	**222 400,00**	**14 970,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 970,00	0,00	0,00	14 970,00
1678	Autres dettes condit° particulières	222 400,00	0,00	222 400,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**237 370,00**	**0,00**	**222 400,00**	**14 970,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**375 760,74**	**54 616,02**	**238 884,30**	**82 260,42**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**375 760,74**	**54 616,02**	**238 884,30**	**82 260,42**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**18 240,42**	**18 240,42**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	18 240,42	18 240,42	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**14 970,00**	**9 564,92**	**0,00**	**5 405,08**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**33 210,42**	**27 805,34**	**0,00**	**5 405,08**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**33 210,42**	**27 805,34**	**0,00**	**5 405,08**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***75 240,00***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***14 760,00***	***14 750,16***		***9,84***
28131	*Bâtiments*	*1 680,00*	*3 925,10*		*-2 245,10*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*8 280,00*	*6 893,90*		*1 386,10*
28181	*Installations générales, agencements*	*4 800,00*	*3 931,16*		*868,84*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***90 000,00***	***14 750,16***		***75 249,84***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***90 000,00***	***14 750,16***		***75 249,84***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**123 210,42**	**42 555,50**	**0,00**	**80 654,92**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**252 550,32**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	30-06-2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Installations techniques	5	01/01/2000
L	Mobiliers	10	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles	10	01/01/2000
L	Frais d'étude	5	01/01/2000
L	Subventions départements	15	01/01/2000
L	Subvention CCAS	15	01/01/2000
L	Subvention privée (avant 2012)	5	01/01/2000
L	Autres agencements de terrains	5	01/01/2000
L	Bâtiments publics	30	01/01/2000
L	Installations de voirie	5	01/01/2000
L	Réseaux d'adduction d'eau	10	01/01/2000
L	Réseaux d'assainissement	15	01/01/2000
L	Bâtiments	30	01/01/2000
L	Autres constructions POLE FUNERAIRE	5	01/01/2000
L	Service rattaché à caract admi bat&insta	15	01/01/2000
L	SUB EQUIPEMENT BAT ET INSTALATION	15	01/01/2000
L	SUBVENTION RECUE	15	01/01/2000
L	Autres bâtiments publics	30	01/01/2000
L	Installations à caractère spécifique	5	01/01/2000
L	Matériel et outillage d'incendie	5	30/06/2012
L	Matériel roulant	10	30/06/2012
L	Autre matériel et outillage de voirie	10	30/06/2012
L	Autres installations	5	30/06/2012
L	Matériel de transport	5	30/06/2012
L	Matériel de bureau et informatique	5	30/06/2012
L	Mobilier	10	30/06/2012
L	Cheptel	5	30/06/2012
L	Autres immobilisations corporelles	15	30/06/2012
L	Logiciels d'applications	5	30/06/2012
L	Instal. Géné., agenc. et aménag. divers	5	30/06/2012
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5	30/06/2012
L	EQUIPEMENTS DURABLES	10	30/06/2012
L	Documents d'urbanisme	2	30/06/2012
L	Subvention département / Mobilier	5	30/06/2012
L	Subvention groupement / Mobilier	5	30/06/2012
L	Subvention groupement / Immobilier	15	30/06/2012
L	Subvention autre et.public / mobilier	5	30/06/2012
L	Subvention autre et.public / immobilier	15	30/06/2012
L	Subvention autre org.public / immobilier	15	30/06/2012
L	Subvention privée / Mobilier	5	30/06/2012
L	Suibvention privée / Immobilier	15	30/06/2012
L	Subvention privée / Projet national	30	30/06/2012
L	Logiciels utilitaires informatiques	2	30/06/2012
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/06/2012
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/06/2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Plantations d'arbre et arbustes	5	30/06/2012
L	Immeubles de rapport	20	30/06/2012
L	Autres constructions CHFUN et Crema	5	30/06/2012
L	Construction sur sol d'autrui	5	30/06/2012
L	Instal. Géné., agenc. et aménag. divers	5	30/06/2012
L	Autres Installations	5	30/06/2012
L	MATERIEL DE TRANSPORT DE + DE 10 TONNES	10	30/06/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**222 400,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**222 400,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	222 400,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**238 884,30**	**0,00**	**238 884,30**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**90 000,00**	**III**	**14 750,16**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**90 000,00**		**14 750,16**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28131	*Bâtiments*	*1 680,00*		*3 925,10*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*8 280,00*		*6 893,90*
28181	*Installations générales, agencements*	*4 800,00*		*3 931,16*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*75 240,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**14 750,16**	**0,00**	**252 550,32**	**18 240,42**	**285 540,90**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**238 884,30**
Ressources propres disponibles	IV	**285 540,90**
Solde	V = IV – II (3)	**46 656,60**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
04/02/2021	REMPLACEMENT AERO-CONDENSEUR EN (REPORT)	19 995,19	0,00	5
05/02/2021	HALLES - EVAPORATEUR BOUCHERIE	1 922,47	0,00	30
25/02/2021	LES HALLESREMPLACEMENT DE LA SOURCE CENT	10 937,21	0,00	30
16/03/2021	MAINTENANCE P3(REPORT)	460,14	0,00	1
16/03/2021	Les Halles - Installation de pri(REPORT)	450,99	0,00	30
02/04/2021	parc des sports - HALLES POSE CO(REPORT)	5 000,00	0,00	30
19/04/2021	LES HALLES VERIFICATION RVRAT (REPORT)	470,00	0,00	30
19/04/2021	INTRA MUROS - LES HALLES - VERIF(REPORT)	650,00	0,00	30
28/06/2021	HALLES - Remplacement tableau él(REPORT)	6 374,28	0,00	30
24/08/2021	F.L. - LES HALLES REMISE EN ETAT CHAMBR	953,73	0,00	1
16/09/2021	W.S. - P3 CHAUFFAGE LES HALLES	464,05	0,00	1
06/10/2021	C.F. - LES HALLES CONTROLE D'ACCES GACHE	0,00	0,00	30
14/10/2021	J.P-M LES HALLES RENOVATION ELECTRIQUE D	6 347,36	0,00	30
06/12/2021	Les Halles : Ventilation local s(REPORT)	590,60	0,00	30
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**54 616,02**	**0,00**	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**23,80**	**0,00**	**23,80**	**20,80**	**0,00**	**20,80**
Adjt adm Pal 2Cl	C	22,00	0,00	22,00	20,00	0,00	20,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Attaché Pal	A	0,80	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,00**	**1,00**	**2,00**
Adjt tech	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent maitrise Pal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**25,80**	**0,00**	**25,80**	**21,80**	**1,00**	**22,80**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjt tech	C	TECH	354	0,00	3-a°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
Adjt tech Pal 2Cl	C	TECH	486	0,00	A Article 20 loi 2005-843 / Arrivée collectivité	CDI
Rédacteur Pal 1Cl	B	ADM	684	0,00	A Article 20 loi 2005-843 / Arrivée collectivité	CDI
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	166 006 413,00	154 311 370,85	0,00	154 311 370,85
RECETTES	166 006 413,00	167 239 723,22	0,00	167 239 723,22
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	83 262 379,55	58 088 376,45	10 834 524,01	68 922 900,46
RECETTES	83 262 379,55	61 269 294,35	5 815 308,24	67 084 602,59

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET Budget Chambre Funéraire / Numéro SIRET : 21840007500790

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	147 805,60	135 463,50	0,00	135 463,50
RECETTES	317 497,47	133 442,11	0,00	133 442,11
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 920,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	97 424,16	6 260,29	0,00	6 260,29

BUDGET Budget Locations Commerciales / Numéro SIRET : 21840007500816

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	854 807,00	576 088,10	0,00	576 088,10
RECETTES	995 497,08	629 602,12	0,00	629 602,12
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	375 760,74	54 616,02	238 884,30	293 500,32
RECETTES	375 760,74	42 555,50	0,00	42 555,50

BUDGET Budget Crématorium / Numéro SIRET : 21840007500832

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	754 570,00	378 611,66	0,00	378 611,66
RECETTES	1 418 360,49	660 531,39	0,00	660 531,39
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	323 049,15	154 278,39	74 607,48	228 885,87
RECETTES	323 049,15	139 683,01	0,00	139 683,01

BUDGET Restauration Scolaire / Numéro SIRET : 21840007500857

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	3 524 756,30	3 315 416,64	0,00	3 315 416,64
RECETTES	3 524 756,30	3 525 312,86	0,00	3 525 312,86
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 135 640,86	467 867,11	26 547,40	494 414,51

BUDGET Restauration Scolaire / Numéro SIRET : 21840007500857				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
RECETTES	1 135 640,86	773 535,16	0,00	773 535,16

BUDGET Activités Aquatiques / Numéro SIRET : 21840007500865				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	5 130 708,27	4 197 685,10	0,00	4 197 685,10
RECETTES	5 130 708,27	4 591 862,10	0,00	4 591 862,10
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 677 344,71	1 773 069,90	377 606,97	2 150 676,87
RECETTES	6 677 344,71	1 777 155,80	1 635 324,79	3 412 480,59

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	176 419 060,17	162 914 635,85	0,00	162 914 635,85
RECETTES	177 393 232,61	176 780 473,80	0,00	176 780 473,80
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	91 782 095,01	60 538 207,87	11 552 170,16	72 090 378,03
RECETTES	91 871 599,17	64 008 484,11	7 450 633,03	71 459 117,14
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	268 201 155,18	223 452 843,72	11 552 170,16	235 005 013,88
TOTAL AGREGE DES RECETTES	269 264 831,78	240 788 957,91	7 450 633,03	248 239 590,94

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 46
Nombre de suffrages exprimés : 53
VOTES :
Pour : 40
Contre : 6
Abstentions : 7

Date de convocation : 21/06/2022

Présenté par (1) Mme Le Maire, Cécile HELLE,
A Avignon le 27/06/2022
(1) Mme Le Maire, Cécile HELLE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Avignon, le 27/06/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABEL-RODET Laurence	
AUTHEMAN Bernard	
BELHADJ Kader	
BERTRAND Marie-Anne	
BEYNET Cyril	
BISSIERE Michel	
BLUY Jean-Marc	
BORDAT Philippe	
BOUHASSANE Kamila	
CERVANTES Jean-Pierre	
CLAVEL Martine	
CORCORAL Frédérique	
DE BENITO Julien	
DESHAYES Eric	
FOURNIER David	
GAGNIARD Anne	
GAILLARDET Nathalie	
GAY Catherine	
GIORGIS Sébastien	
GONTARD Paul-Roger	
HADDAOUI Zinèbe	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

HELLE Cécile	
HOKMAYAN Bernard	
HOMASSON-BAREL Martine-Colette	
LABROT Isabelle	
LAGRANGE Christine	
LEFEVRE Laurence	
LEPAGE Anne-Catherine	
LICHIERE Françoise	
MARTINEZ TOCABENS Fabrice	
MAZARI ALLEL Amy	
MAZZITELLI Sylvie	
MESLIER Angélina	
MINSSEN Laure	
NAHOUM Claude	
PERSIA Ghislaine	
PETITBOULANGER Arnaud	
PEYRE Joël	
PORTEFAIX Isabelle	
PRZYBYSZEWSKI Stéphane	
QUENNESSON Loïc	
RENOUARD Arnaud	
REZOUALI Mouloud	
RIGAULT Anne-Sophie	
ROCCI Christian	
ROCHELEMAGNE Florence	
ROSENBLATT Annie	
RUAT Paul	
SIMELIERE Marc	
TEXTORIS Joanne	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TUMMINO Claude	
VALLEJOS Thierry	
WALDER Annick	

Certifié exécutoire par (1) Mme Le Maire, Cécile HELLE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Avignon,le 27/06/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.



bilan d'activité de la restauration scolaire année scolaire 2021/2022

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

PRÉSENTATION DU 17 NOVEMBRE 2022

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIGNON
Ville d'exception

Les missions principales de la Restauration Scolaire

- **Fabrication, conditionnement et livraison des repas depuis la Cuisine centrale sur satellites** *36 scolaires et 3 centres de Loisirs*
- **Approvisionnement des denrées**
- **Respect des normes d'hygiène** *entourant le secteur de la restauration collective selon des procédures strictes*
- **Élaboration des menus** *organisation de la commission des menus, selon les normes nutritionnelles en vigueur*
- **Exploitation et gestion de la cuisine, de ses personnels et de ses équipements**, *entretien des locaux, maintenance, renouvellement des équipements*
- **Gestion de la comptabilité et de la facturation du service**
- **Encaissement des tarifs des familles**

459

Les missions annexes de la Restauration Scolaire

- **Fabrication et conditionnement des repas extérieurs** *portage à domicile seniors pour le CCAS, Livrée de Viviers, Foyer et CVL du Château de la Barbière), pour les centres maternels de l'ACVL, pour l'AATOA et les centres de jeunes du festival l'été (CEMEA)*

- **Animations nutritionnelles dans les restaurants** *mission zéro gaspi dans les cantines, petits déjeuners à l'école, apaisement de la pause méridienne, apprentissage du goût (céréales, etc.)*

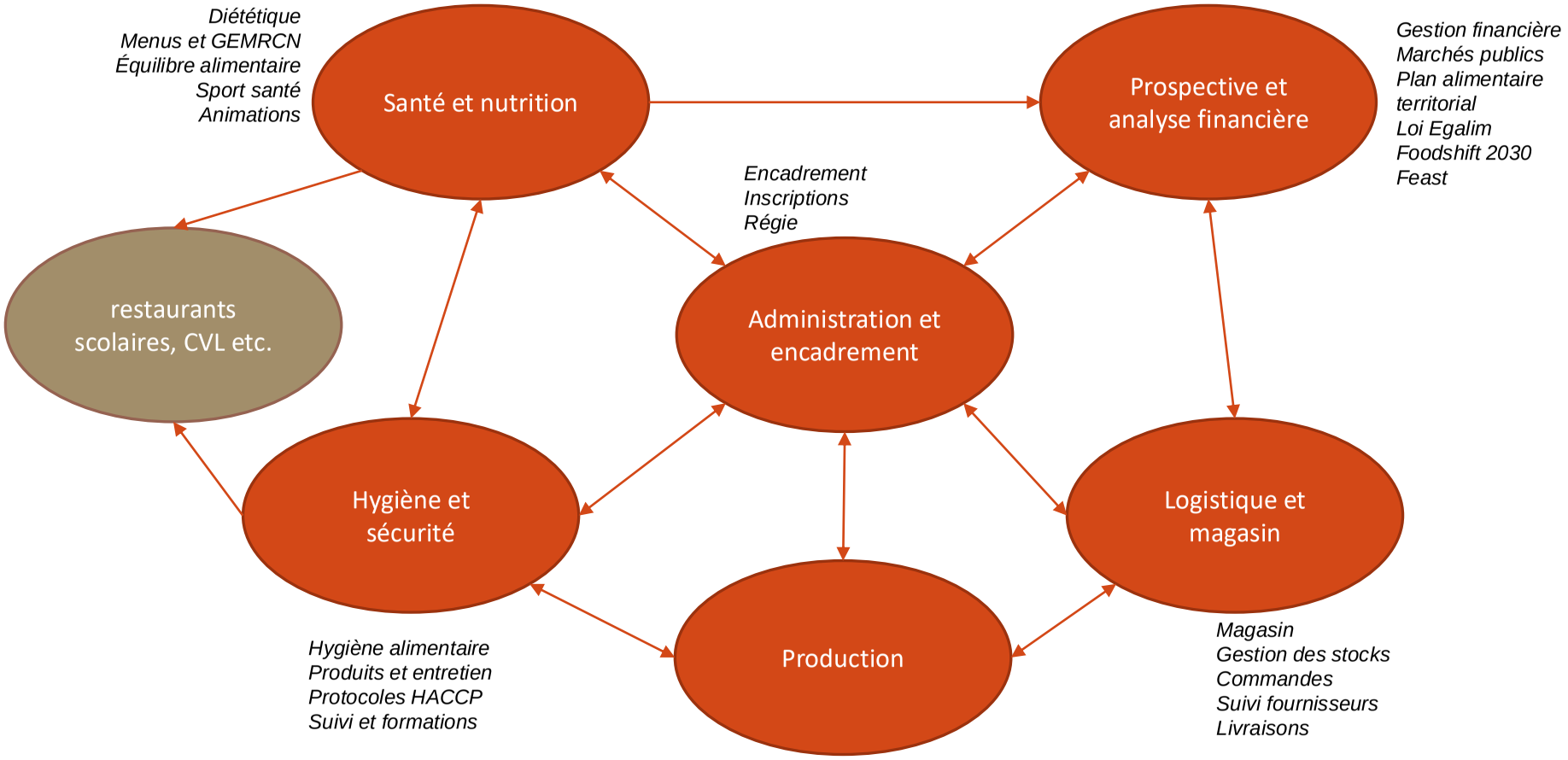
- **Perspective, développement et projets généraux liés à l'alimentation** *(Foodshift 2030, FEAST Europe, biodéchets, etc.)*

A noter : le portage à domicile pour les Seniors (CCAS) est arrêté au 17 décembre 2021, du fait de la réglementation concernant les contenants réutilisables, en attente d'une solution pérenne.

- **Productions annexes** *production type « traiteur » pour différentes manifestations, paniers repas pour personnels en bureau de vote, buffets et cocktails pour le compte du Protocole, séminaires internes.*

460

Organigramme fonctionnel de la cuisine centrale - 2022



Le personnel de la Cuisine Centrale et de la régie de la restauration scolaire- 2022

Le périmètre de la reprise en régie de la Cuisine Centrale concerne le personnel de la Cuisine Centrale et celui de la régie de la restauration scolaire.

Cuisine Centrale = 23,3 ETP

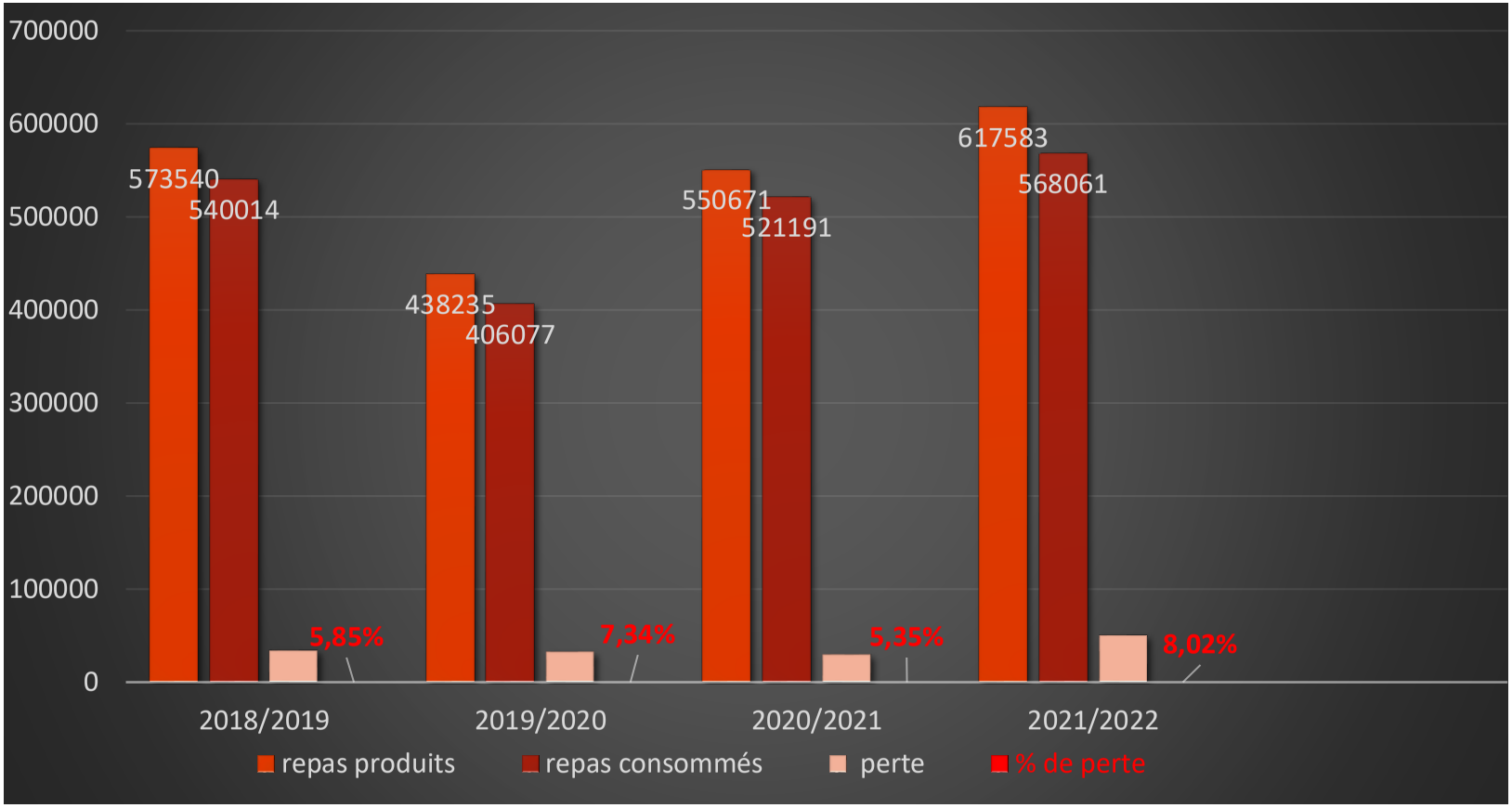
- **Administration :** 1 directeur (1 ETP) *+ 1,5 ETP Ville d'Avignon*
- **Prospective :** 1 chargé de mission (0,5 ETP)
- **Santé et Nutrition :** 1 diététicienne (0,8 ETP)
- **Hygiène et sécurité :** 1 chargée d'hygiène et de sécurité (1 ETP) *+ 3 ETP Ville d'Avignon (cheffes d'équipe et de secteur)*
- **Production :** 10 ETP
- **Logistique et magasin** : 10 ETP dont 6 chauffeurs-livreurs

Régie = 5,8 ETP

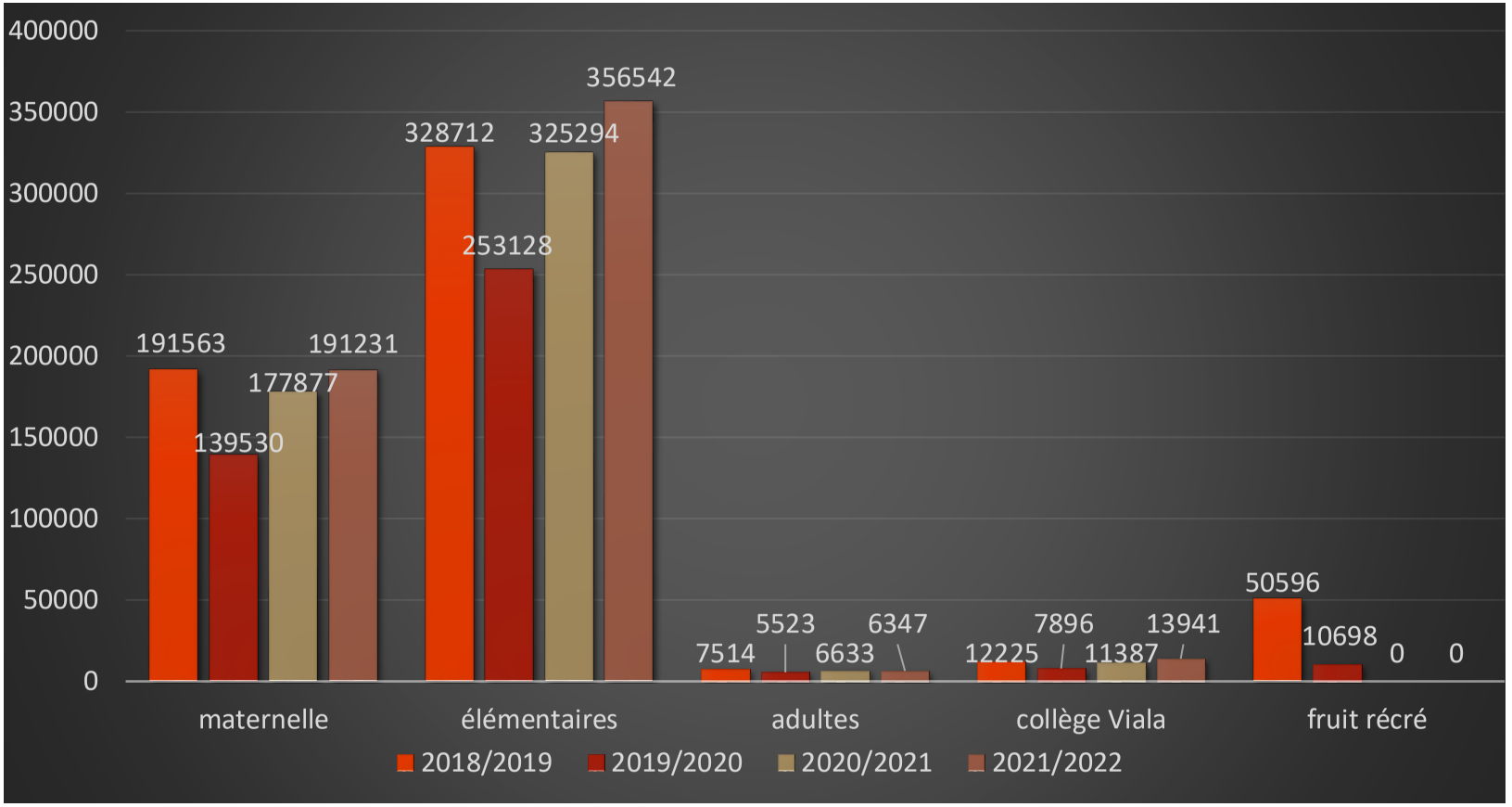
- **Régisseurs :** 2 ETP
- **Accueil :** 3,8 ETP

462

La production de repas scolaires

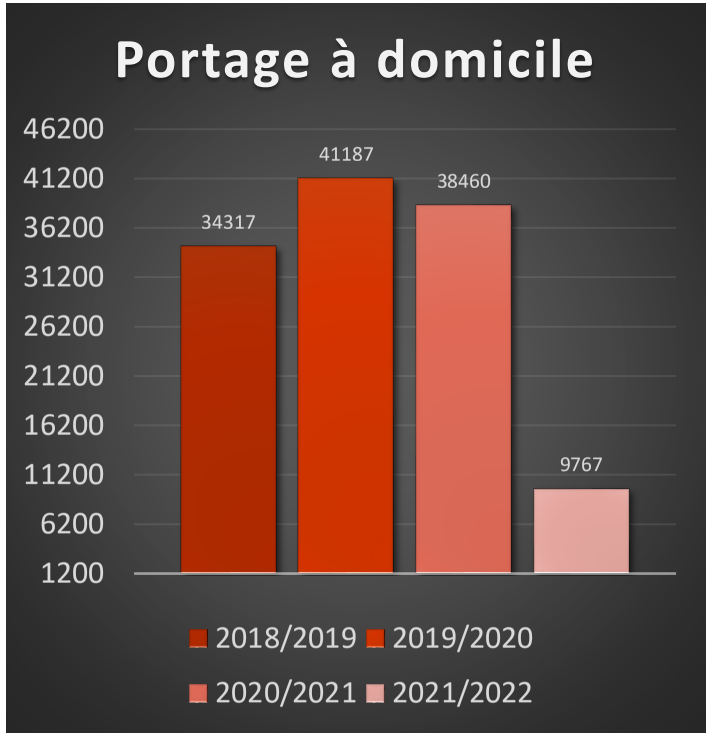


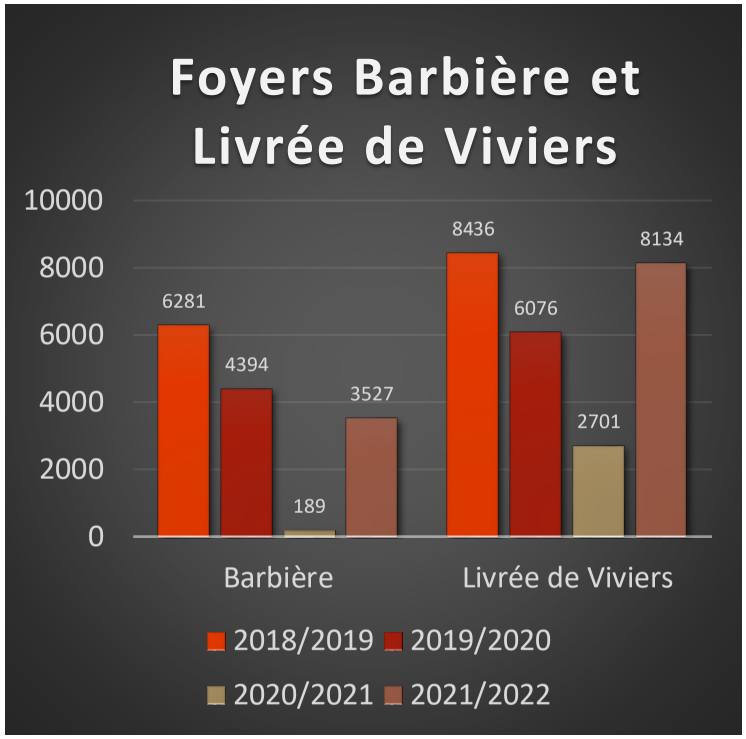
La consommation de repas scolaires



464

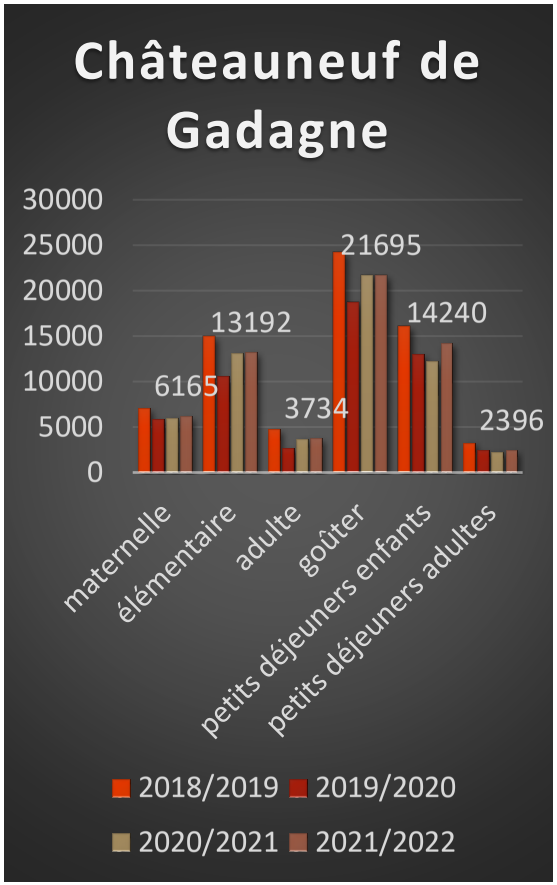
La production des repas pour le CCAS (séniors)

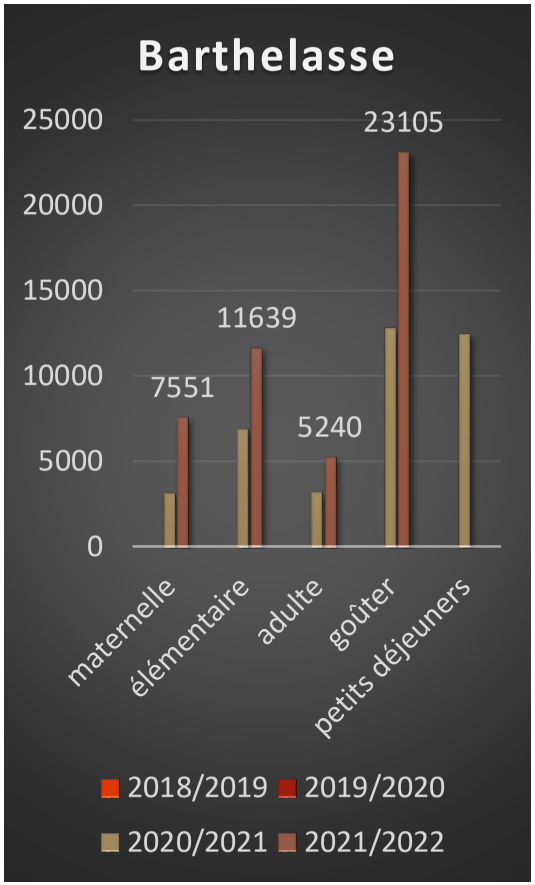


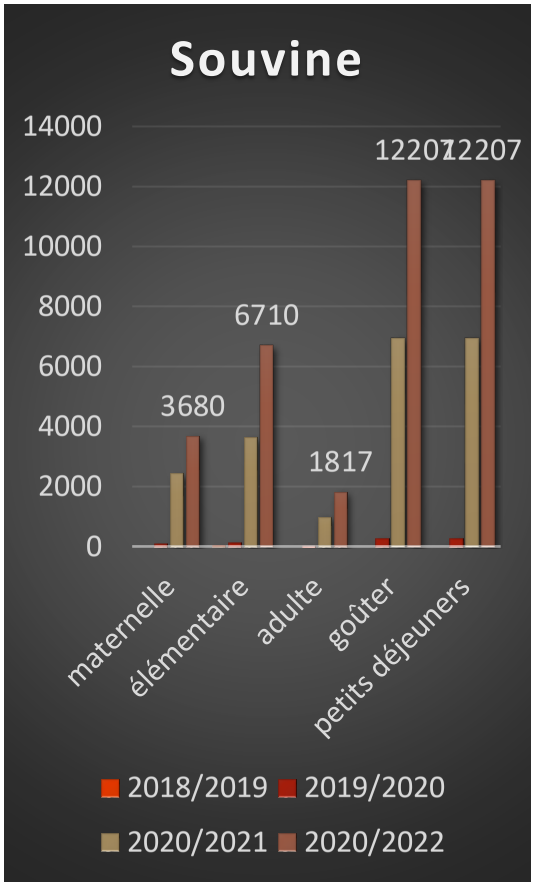


465

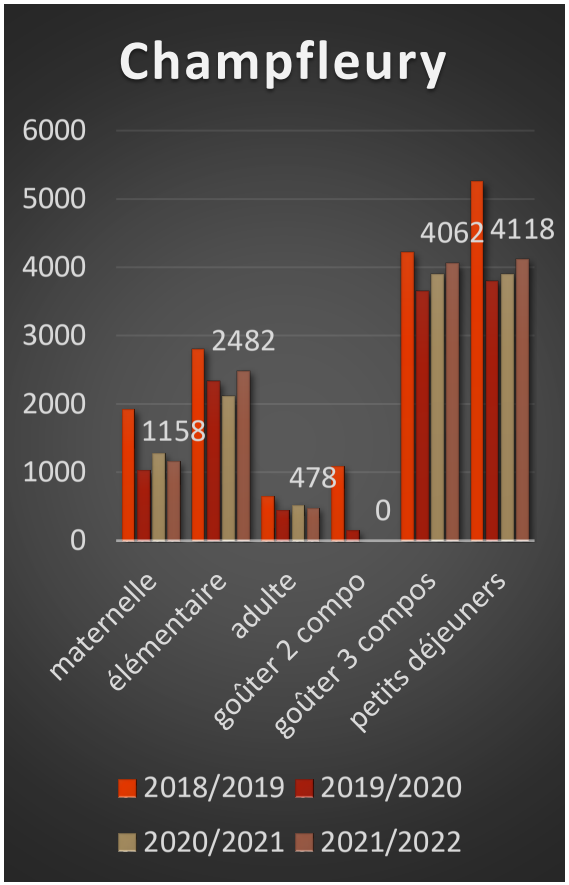
La production des repas pour les centres de loisirs municipaux – Avignon Loisirs Jeunesse

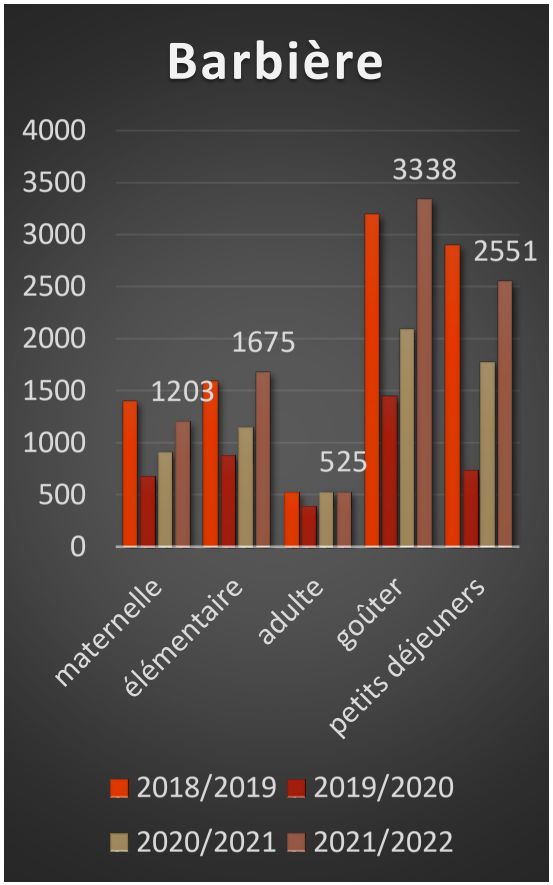


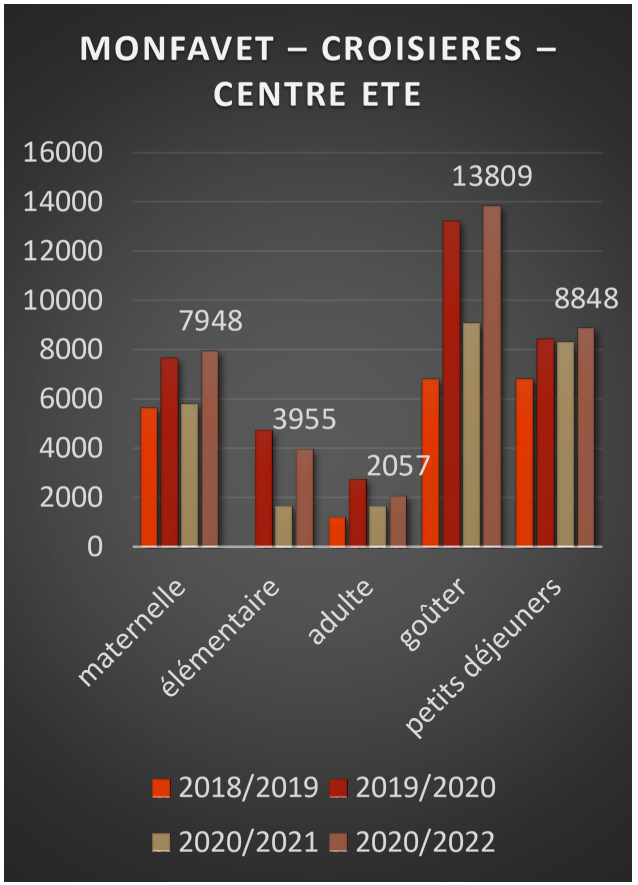




La production des repas pour les autres centres de loisirs







Les marchés d'approvisionnement alimentaire – année 2021/2022

- Sur l'année 2021/2022, la Cuisine centrale a géré **52** marchés différents
- 83% des achats se font en **marché**, soit appel d'offres, soit procédure adaptée ou encore via la plateforme Agrilocal.
- Les dépenses principales se ventilent comme suit :
  - Produits laitiers et ovoproduits: **360 000€**
  - Produits laitiers, ovoproduits : **360 000 €**
  - Epicerie : **205 000 €**
  - Produits surgelés non halieutiques :**100 000 €**
  - Produits halieutiques (de la mer) : **90 000 €**
  - Viandes :**156 000 €**
  - Préparations traiteurs, sandwiches : **100 000 €**
  - Grossistes fruits et légumes : **57 000 €**

- Le **montant consacré aux fournisseurs locaux** s'élève à **400 000 €** : boulanger, pâtes bio, fruits et légumes d'exploitations agricoles, fruits et légumes prêts à cuisiner de la Légumerie Solidaire, produits laitiers et fermiers, soupes et compotes bio.

Les menus



1. La **diététicienne** réalise le plan alimentaire (GEMRCN)
2. Le **chef de cuisine** propose des menus (recettes)
3. Les experts Cuisine Centrale valident/amendent la proposition
4. La **diététicienne** contrôle la conformité avec le plan alimentaire et les bonnes associations de plats
5. La **responsable qualité** analyse la faisabilité des repas sur les satellites (analyse technique)
6. Le **responsable achat** et la **responsable logistique** apportent des précisions techniques (marchés…)
7. Le **directeur** valide l'ensemble des menus
8. La **commission des menus** valide les propositions

Après mise en œuvre des menus, la **responsable qualité** fait remonter les appréciations recettes (cf slide suivante)

La commission des menus se réunit tous les 2 mois. Elle est composée d'élus, d'agents municipaux, de directeurs d'école, de parents d'élèves et des DDEN.

469

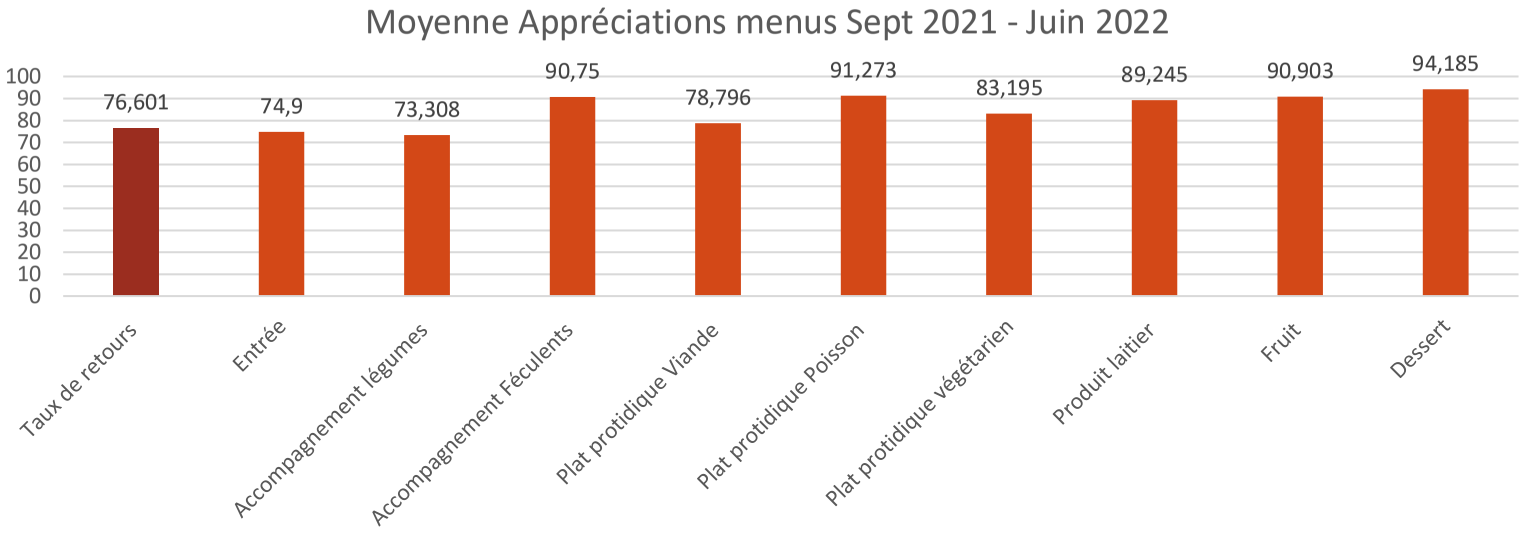
Les appréciations menus

Depuis septembre 2021, le service de restauration a mis en place une système d'appréciations des menus « en temps réel ».

Ces éléments sont aujourd'hui un véritable outil de gestion de la qualité du fait de :

1) la transmission des appréciations est faite quasiment en temps réel par les responsables des restaurants scolaires. (taux de retour dans l'après-midi pour le jour de la consommation.

2) Le taux de retour est très conséquent (supérieur à 75 %)



470

Les nouvelles recettes

Le passage à l'INOX n'a pas seulement modifié les pratiques professionnelles liées à l'alottissement, à la livraison, à la réchauffe et au service. Il a également modifié les pratiques culinaires de la Cuisine Centrale.

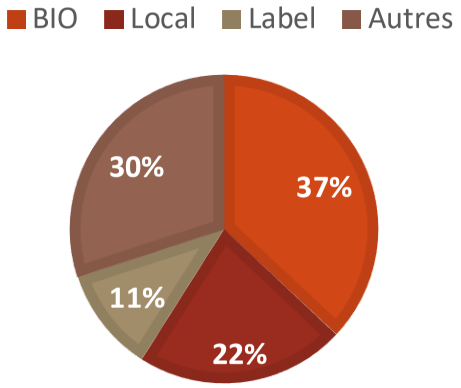
Les cuisiniers ont ainsi expérimenté de nouvelles recettes, cuisinées directement dans les bacs INOX : lasagnes (servies au Conseil municipal des Enfants), gâteaux et clafoutis (servis aux centres de loisirs et aux séminaires). L'achat d'un batteur permettra par la suite de démultiplier ces propositions.

La recherche de nouveaux partenaires et de la création d'un écosystème, dont la Cuisine centrale serait le cœur, a permis d'expérimenter de nouvelles recettes avec eux. Par exemple, une foccacia cuite par le Boulanger Responsable et garnie par la Cuisine Centrale.

Les indicateurs de produits de qualité

La loi EGALIM exige des restaurants collectifs une part au moins égale en valeur, **à 50%** de « produits acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie », ou issus de l'agriculture biologique (avec un minimum de 20%), ou bénéficiant de signes de qualité ou de préservation de l'environnement.

Sur l'année 2021/2022, sur une base de nombre de composantes, **44,5 %** des composantes ont respecté cette exigence (objectif loi : **50%),** dont **35,5 %** de BIO (objectif loi : **20%**) en valeur financière. Il est important de souligner que nous avons une approche double sur notre offre en produits de qualité. A savoir, la comptabilité en valeur financière (LOI EGALIM), mais aussi la comptabilité en nombre de composantes de qualité, servies à chaque repas. L'écart est très conséquent.



En 2021/2022
35,5% de BIO : *féculents, laitages, omelettes...*
22 % de produits de proximité : *pain, compote, soupe, salade de jeunes pousses, carottes, fruits, gnocchis, navettes, lait frais, blanc de campagne, fromages. Certains sont en plus BIO : potages, compotes, fruits, légumes découpés...*
11% de produits labellisés *: poisson de la pêche durable, volailles bleu blanc cœur ou label rouge*
Les ***autres produits*** *sont issus des marché de la ville et sélectionnés selon des critères de qualité.*

A noter :
- la crise sanitaire et les intempéries qui ont affecté les producteurs de fruits locaux ont légèrement fait baisser l'objectif fixé en termes de produits BIO ou de proximité
- le nouveau marché du pain BIO qui fournit désormais l'ensemble des restaurants scolaires permettra d'atteindre largement les objectifs fixés par la loi EGALIM au 1er janvier 2022

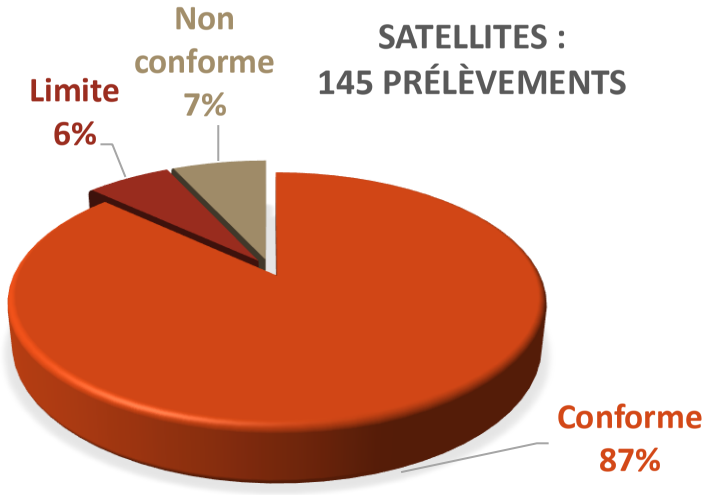
472

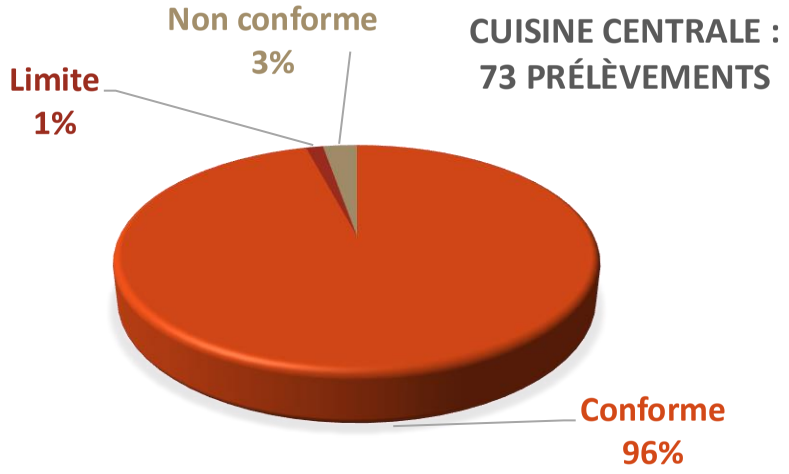
Les analyses microbiologiques

La Ville observe en permanence la qualité de ses productions au moyen d'un marché à bons de commande (acte d'achat) avec le Laboratoire Départemental d'Analyses de Vaucluse (structure du Conseil départemental de Vaucluse, accréditée COFRAC). Le Laboratoire utilise les critères Restauration du 19/09/2011 comme méthode de recherche.

Les prélèvements sont réalisés sur les sites de la Cuisine, des sites livrés par la Cuisine selon des fréquences fixées par cahier des charges.

Toutes les non conformités font l'objet d'une analyse des risques et d'une action corrective, en lien avec le Laboratoire.





Les principales dépenses des services 2021/2022 sur le chapitre 011 – autre qu'alimentaire

La Restauration scolaire (service de la Cuisine centrale) : barquettes plastiques et emballages (47000€), enlèvement et traitement des déchets Suez et Chimirec (15000€), maintenance des équipements de la Cuisine et des satellites Climlab (366000€), produits d'entretien (62000€), Analyses de Laboratoire départemental (6000€), location de 2 camions frigorifiques (31000€)

Les Achats/Moyens Généraux : vêtements de travail et lavage (14 000 €)

Le Garage : réparations, entretien et agrément technique (13 000€)

La Demande : affranchissements postaux et plateforme d'envoi des recommandés (29000€)

Les Systèmes d'Information : licence Salamandre du logiciel Fusion (51000€)

Les Ressources Humaines : formation HACCP (1000€)

Les Services Techniques :

- Chauffage 6 000 €
- Gestion des Energies : Eau (2 000 €), Electricité (112 000 €), Gaz (14 000 €)
- Immobilier : location de la parcelle du MIN 20 000 €

Les dépenses liées au passage à l'INOX 2021/2022

Le passage au 100% INOX et la fin des barquettes plastique a impacté fortement les dépenses d'investissement de la cuisine centrale. Divers achats et adaptations des locaux et de l'outil de travail ont été nécessaires.

Achat de matériel INOX : 49 000€ (investissement)

- 2050 bacs INOX (gastronomes + couvercles) en 4 tailles différentes

Adaptation des outils de travail : 125 000€ (investissement)

- 14 fours et piétements,
- 55 RAC support intérieur,
- 130 échelles de stockage

Transport : 73 200€ (fonctionnement dont RH)

- Recrutement de 2 chauffeurs livreurs supplémentaires
- Location d'un 3e camion frigorifique

Laverie : 81 000€ (fonctionnement)

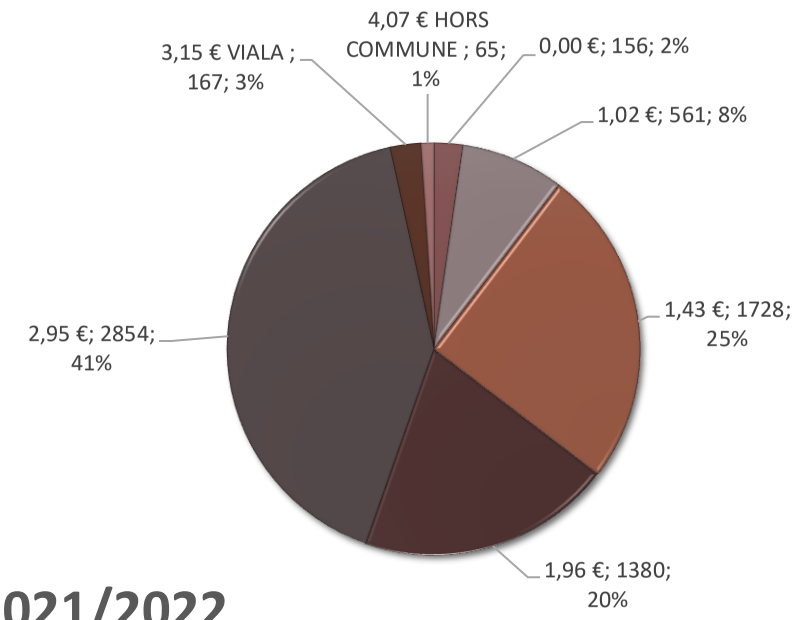
- Recours à une laverie industrielle (135 000€/an)

*Une subvention de L'ADEME est obtenue dans le cadre du plan « France RELANCE » d'un montant de **72 500€** pour le passage à l'INOX.*

475

Inscriptions/tarifs enfants de la restauration scolaire 2021/2022

Les tarifs sont encaissés par la régie de la restauration scolaire située au 74 boulevard Jules Ferry, qui réalise les inscriptions annuelles au service.



2021/2022

128 (+36 par rapport à 2020/2021) enfants mangent avec un panier repas pour des raisons de trouble de santé (allergie alimentaire).

476

Présentation du CA 2021

Section	Chapitre Nature	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	2 041 653,75	
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 094 985,66	
	65 - Autres charges de gestion courante	1,09	
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		1 834 073,75
	74 - Dotations et participations		89 534,34
	75 - Autres produits de gestion courante		1,64
	77 - Produits exceptionnels		-
	Total Fonctionnement	3 136 640,50	1 923 609,73
Investissement	20 - Immobilisations incorporelles	-	
	21 - Immobilisations corporelles	372 295,91	
	Total Investissement	372 295,91	

477

L'évaluation de l'impact de la crise de la Covid-19 en 2021/2022

Impact sur les activités de la Cuisine Centrale

- Gaspillage alimentaire

Les absences des enfants, les fermetures de classe ont eu pour effet de désorganiser la gestion prévisionnelles des effectifs. On estime à 8% le gaspillage alimentaire total pendant cette période, contre 5,5% pour les années référence (2018/2019).

- Importance d'avoir des menus de secours

L'impossibilité de connaître les effectifs, la nécessité de ne pas trop gaspiller et la mesure de précaution en cas de cas COVID à la Cuisine centrale, ont obligés celle-ci à prévoir des menus de secours (= stock tampon) constitué de repas appertisés et plus onéreux que des repas classiques.

- La difficulté des mesures barrière

Les protocoles sanitaires de l'Education nationale s'imposaient aux collectivités territoriales : non brassage des enfants ou des classes, aération de locaux, etc. Seuls 10 réfectoires (sur 36) pouvaient assumer facilement les conséquences de ces protocoles. Pour les autres, les services ont été multipliés, les selfs ont été fermés pour éviter le brassage et gagner de la place, etc.

L'évaluation de l'impact des crises ukrainienne et de l'inflation

A noter : le présent rapport ne tient compte que des effets ayant eu lieu entre le 1er janvier et le 1er septembre 2022, afin de ne se rapporter qu'à l'année scolaire. L'impact de l'inflation, de la montée des prix de l'énergie et des carburants sera évaluée pour l'année scolaire 2022/2023, pour la CCSPL 2023.

Impacts budgétaires

- Hausse des matières premières : augmentation de la part alimentaire 2,30€ contre 1,95 € il y a 6 ans). Exemples : cérales + 68,6%, veau + 17% augmentation des oléagineux de 70% (source : indice IPPAP)
- Point particulier : abattage de 16M de volailles en France suite à la grippe aviaire
- Véhicules : difficultés d'approvisionnement

Impacts organisationnels

- Approvisionnement alimentaire : changements de dernière minute dans les livraisons et donc dans les produits
- Difficulté à anticiper les futurs manques : lait, volaille, viande, etc.

Les perspectives 2022/2023

Développement durable

- La valorisation des biodéchets
  - Expérimentation année scolaire
  - Test de process
  - Cuisine Centrale : 50 à 60T de biodéchets/an
- Les émissions GES
  - Réflexion sur un process de livraison plus respectueux de l'environnement
- Le gaspillage alimentaire
  - Changement du règlement intérieur pour les familles : réservation à 15 jours et annulation à 10 jours
  - Meilleure anticipation des effectifs et responsabilisation des familles dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Des tarifs de cantine revisités

- Suppression des effets de seuil
- Baisse générale des tarifs

Téléservices et inscriptions

- Dématérialisation de l'inscription
- Accompagnement des familles éloignées du numérique

480



AVIGNON
Ville d'exception

Avec tous nos remerciements à l'ensemble des Agents impliqués dans la réussite de la restauration scolaire et collective

481



AVIGNON
PARC ORATOIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC



SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
AVANT-PROPOS 5
PRÉAMBULE 6
1. PRESENTATION GÉNÉRALE 8
1.1. PRÉSENTATION 9
1.2. ORGANISATION FRANCE 10
1.3. NOS METIERS 11
1.4. NOTRE HISTOIRE 12
1.5. NOTRE RAISON D'ETRE 14
1.6. NOS ENGAGEMENTS RSE 15
2. CRISE SANITAIRE 23
2.1. PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE 25
2.2. PLAN DE RELANCE 27
3. LE CONTRAT 30
3.1. FICHE D'IDENTITE 31
4. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION 33
4.1. DESCRIPTIF 34
4.2. TARIFICATION 35
4.3. FAITS MARQUANTS 41
5. MAINTENANCE ET TRAVAUX 42
5.1. EQUIPEMENTS 43
5.2. CONTROLES REGLEMENTAIRES 44
5.3. MAINTENANCE 45
5.4. SURVEILLANCE 47
5.5. PROPRETE 48
5.6. TRAVAUX 49

6. ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION 50
6.1. L'ORGANISATION LOCALE 51
6.2. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS 52
6.3. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE 53
6.4. LA BOUTIQUE 54
6.5. SERVICE RELATION CLIENTS 55
6.6. CONTROLES QUALITÉ 56
6.7. LES SERVICES 57
7. ANALYSES 59
7.1. ACTIVITE DU PARC 60
8. BILAN FINANCIER : COMPTE DE RESULTAT ET PATRIMOINE 66
8.1. PATRIMOINE DE DELEGATION 67
8.2. COMPTE DE RESULTAT 68
9. ANNEXES 70
9.1. ANNEXES 71

AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journellement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexe.

PRÉAMBULE

Ces dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de problématiques environnementales à l'échelle mondiale et notamment dans les pays occidentaux.

La crise sanitaire du Coronavirus traversée depuis le début de l'année 2020 ne fera, à terme, qu'accélérer cette prise de conscience et modifier de manière profonde et durable le domaine de la mobilité, notamment autour du site Oratoire. Les modèles que nous connaissons aujourd'hui s'effacent peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage.

Leader du stationnement, INDIGO participe activement à l'évolution du stationnement et souhaite s'intégrer durablement dans ce nouveau paysage urbain. En particulier, nous accompagnons depuis de nombreuses années la Ville d'Avignon et nous restons plus que jamais force de proposition en matière de stationnement.

Mise en perspective sur les faits marquants en 2021 pour la concession concernée de la ville d'Avignon.





1.

PRESENTATION GÉNÉRALE

1.1. PRÉSENTATION

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

INDIGO construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.

« *Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !*

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP

5 570 parkings dans le monde	**+750** villes	**2,4M** de places de stationnement gérées	**2 100 km** de voirie urbaine gérée	**11** pays	**14 500** collaborateurs

1.2. ORGANISATION FRANCE

La direction d'INDIGO a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée.

Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.



Serge CLEMENTE
Président



Sébastien FRAISSE
Directeur Général France



Vincent Miller
Directeur Adjoint France



Pierre BONNABAUD
Directeur Régional Sud Est

Pierre BONNABAUD, Directeur régional de la région Sud Est dans le périmètre duquel se situe la ville d'Avignon.

1.3. NOS METIERS

Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.

PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITES



Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de Maas (Mobility As A Service) dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

EXPERT DU STATIONNEMENT EN VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains… Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie.



1.4. NOTRE HISTOIRE

1960-2000 : ORGANISER LE STATIONNEMENT

Face à la nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM, inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et de Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, le système de péage s'automatise et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.

2001-2004 : OFFRIR PLUS QU'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêt de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXIe siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001 GTM & Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.

2015-2019 : L'ÈRE DU DIGITAL ET LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

En 2015, VINCI Park devient INDIGO et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec de nouvelles offres digitales et de mobilité douce.

L'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Pour répondre à ces nouvelles attentes, Indigo lance OPnGO, une application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète permettant de trouver et réserver la meilleure place au meilleur prix. Ce nouveau service fluidifie et facilite le parcours utilisateurs grâce à la reconnaissance de plaques d'immatriculation en ouvrage et le paiement du stationnement en voirie depuis l'application.

En 2017, pour répondre aux enjeux d'urbanisation croissante et de l'évolution des usages, INDIGO déploie en France INDIGO Weel, un service de vélos et de scooters électriques partagés. En parallèle, l'entreprise devient actionnaire majoritaire de Smovengo, un groupement d'acteurs de la mobilité qui gagne l'appel d'offre pour opérer les Vélib's parisiens. En 2018, Smovengo lance la nouvelle offre Vélib' 2 avec un périmètre d'exploitation élargi.

DEPUIS 2020 : ACTEUR DE LA VILLE DE DEMAIN



Le 28 février 2020, INDIGO présente avec l'architecte Dominique Perrault devant plus de 80 journalistes, élus et urbanistes le Parking du Futur, une nouvelle vision des ouvrages et de leur intégration dans la ville de demain, fruit de plus d'un an de partenariat. Comment étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir ? Comment proposer plus de mobilité et de services aux usagers ? Comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ? Le parking du futur propose un véritable programme de solutions concrètes à mettre en œuvre dans les ouvrages INDIGO.

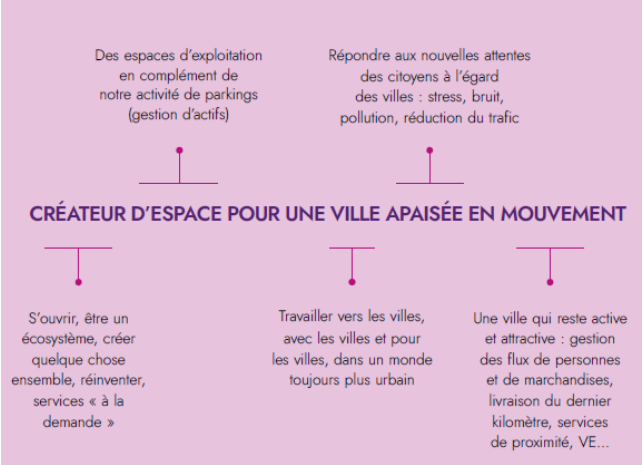
Enfin, cette nouvelle ère s'ouvre sous le signe du développement durable. Véritable acteur à impact positif dans les villes et les territoires, INDIGO s'engage dans une stratégie Climat à horizon 2025.

Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Les parkings souterrains permettent d'intensifier les activités urbaines tout en protégeant l'intégralité du tissu urbain. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés :
Intégrer les sous-sols dans la vie urbaine et améliorer la vie quotidienne des habitants des villes qui se densifient en connectant le parking au transport.
Offrir plus de mobilité et de services aux usagers et ainsi proposer un parcours client plus fluide et digitalisé et des services entièrement interconnecté avec leur environnement, agissant comme une extension de la ville au-dessus.
Répondre aux besoins de la ville intelligente et de la ville durable en facilitant la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable par l'énergie produite grâce à l'inertie thermique des espaces souterrains.
Une réflexion menée en partenariat avec Dominique Perrault Architecture, spécialiste de l'architecture souterraine.
Indigo a souhaité s'entourer du meilleur partenaire, Dominique Perrault et son cabinet d'architectes internationaux : DPA. Inventeur du concept « groundscape » (contraction de « ground », le sol et « landscape », paysage).

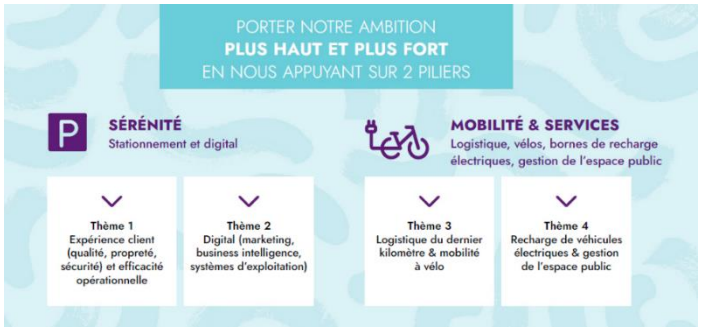


1.5. NOTRE RAISON D'ETRE

Face à l'évolution des attentes de nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citadins, de nos clients collectivités locales ou privés, notre Groupe doit s'interroger pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. C'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Cette raison d'être du Groupe INDIGO guide l'action de nos collaborateurs au quotidien et transforme la vision stratégique de l'entreprise sur le long terme.



La ville de demain aura pour enjeu de libérer sa voirie pour créer des espaces partagés entre les différentes mobilités (piétons, vélos, livraisons, etc.), des espaces verts et des lieux de convivialité, tels que les terrasses de café. La logistique du dernier kilomètre doit s'enrichir pour donner une réalité tangible à la ville du quart d'heure.
Nous nous trouvons face à des besoins inédits auxquels nous devons répondre par notre capacité d'innovation. Et notre raison d'être adresse ces enjeux : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Elle nous ouvre la voie vers ce qui incarne, selon nous, une ville d'avenir, apaisée, plus fluide, plus respectueuse, et plus inclusive. Pour cela, nos parkings en centre-ville, nos infrastructures, nos services offrent des lieux et des temps de vie enrichis, en devenant des emplacements de recharge de véhicules électriques, des espaces culturels, ou même événementiels. Nous pouvons tout imaginer et tout concevoir pour apporter à nos clients et leurs usagers des réponses satisfaisantes à leurs besoins.
Elle affirme notre capacité à nous ouvrir pour constituer un écosystème autour de notre groupe, à nous réinventer en créant des services « à la demande ». Nos espaces d'exploitation, au-delà des parkings, conservent leur place centrale au sein de notre activité de gestion d'actifs. Les villes sont notre terrain d'action : nous travaillons vers les villes, avec les villes et pour les villes.



Dans ces espaces urbains, nous voulons répondre aux attentes des citoyens : réduction du stress, du bruit, de la pollution, du trafic, etc. Et parce que les mouvements s'accélèrent et se multiplient, nous déployons des solutions innovantes de gestion des flux de personnes et de marchandises : livraison du dernier kilomètre, services de proximité, véhicules électriques, etc.
De nombreux parkings INDIGO ont déjà fait l'objet de transformation pour y intégrer certains nouveaux usages liés à la logistique urbaine.
Situés en coeur de ville avec des espaces propices au stockage et aux flux de circulation, la localisation et configuration de nos parcs de stationnements sont des atouts-clés dans le développement de nouveaux services de logistique du dernier kilomètre.
Des partenariats ont ainsi vu le jour avec des opérateurs permettant sur la livraison de produits frais en ville aux particuliers, la mise à disposition en plein centre-ville de matériels à des professionnels de la construction, ou encore du stockage.

1.6. NOS ENGAGEMENTS RSE

INDIGO a adopté un plan stratégique pour renforcer ses engagements RSE sur la période 2021-2024 comprenant des actions vis-à-vis de nos collaborateurs et sur des volets sociétaux et environnementaux.

Notre thématique d'engagement en 2021 était : « Tous INDIGO, tous engagés ! » Engagé à la fois envers nos collaborateurs, mais aussi pour les causes qui s'étendent au-delà du groupe INDIGO et qui s'incarnent dans les associations que nous soutenons, au cœur de nos territoires.

Nos actions pour l'environnement :

De grands engagements corporate ont été actés : un Plan climat, l'adhésion au programme international des nations unies Global Compact et la création d'une Fondation d'entreprise.

Notre but est de minimiser nos impacts environnementaux en réduisant nos consommations d'énergie, notamment dans les ouvrages, et en mettant en œuvre des technologies et des solutions permettant de diminuer les émissions de nos clients tout en leur facilitant l'accès à des mobilités individuelles non-consommatrices d'énergie fossile. Par exemple grâce au développement des mobilités douces et à l'accueil des véhicules électriques.

Focus sur GO for Climate, notre plan climat d'entreprise

Afin de communiquer sur ses engagements en faveur de l'environnement et présenter son plan d'entreprise « GO for Climate », INDIGO lance une campagne interne et externe et affiche ses ambitions de neutralité carbone à horizon 2025.

INDIGO Group s'engage fortement pour l'environnement, en partant du cadre des Accords de Paris et du concept de neutralité carbone.



Dès 2025, nous visons la neutralité carbone de ce sur quoi nous avons une prise directe :

- Sur nos émissions directes correspondant aux énergies fossiles consommées dans le cadre de nos opérations (véhicules de services, chauffage…)
- Sur nos émissions énergétiques passant par l'achat d'électricité, le plus gros poste étant l'éclairage de nos parkings.

Ensuite, nous avons pour ambition de contrôler tout ce que l'on peut émettre indirectement : nos achats opérationnels, nos investissements, nos déplacements professionnels et domicile-travail, les émissions de nos clients au sein des parcs, etc.



Nos actions pour nos collaborateurs :

Nous portons également une attention particulière au respect des droits de l'Homme. Pour cela, INDIGO s'engage à :

- Respecter, voire dépasser, dans la mesure du possible, les réglementations internationales et locales applicables en matière de Santé et de Sécurité.
- Identifier et prévenir tout risque potentiel pour les salariés, grâce à des formations de prévention et la mise en place d'équipement sûrs.
- Favoriser la mixité, par le biais d'un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (note de 90/100) et la non-discrimination, grâce à une politique des ressources humaines équitable.
- Favoriser l'accès au développement des compétences, à l'employabilité et à la promotion de tous ses collaborateurs, sans aucune distinction.
- Sensibiliser nos collaborateurs sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail. En 2021, nous avons mis en place des moyens de prévention et d'alerte à disposition de nos collaborateurs.
- Sensibiliser ses collaborateurs sur le handicap au travail. Le but est de montrer que chacun a sa place au sein de l'entreprise et que la diversité d'une équipe stimule sa créativité et son innovation. De plus, nous accompagnons les travailleurs en situation d'handicap tout au long de leur parcours professionnel. Pour cela, INDIGO est accompagné et conseillé par l'AGEFIPH afin d'aménager le poste du travailleur en fonction de son handicap pour permettre à tous se s'épanouir au travail.

Nos actions pour la société :

INDIGO est un acteur mondial à l'ancrage local, qui contribue directement à la dynamique économique en favorisant l'emploi dans plus de 750 villes où le Groupe est présent.

Nos actions s'articulent autour du développement urbain et visent à dynamiser nos territoires par notre présence et par nos participations aux actions locales.

Pour cela, nos actions sont :

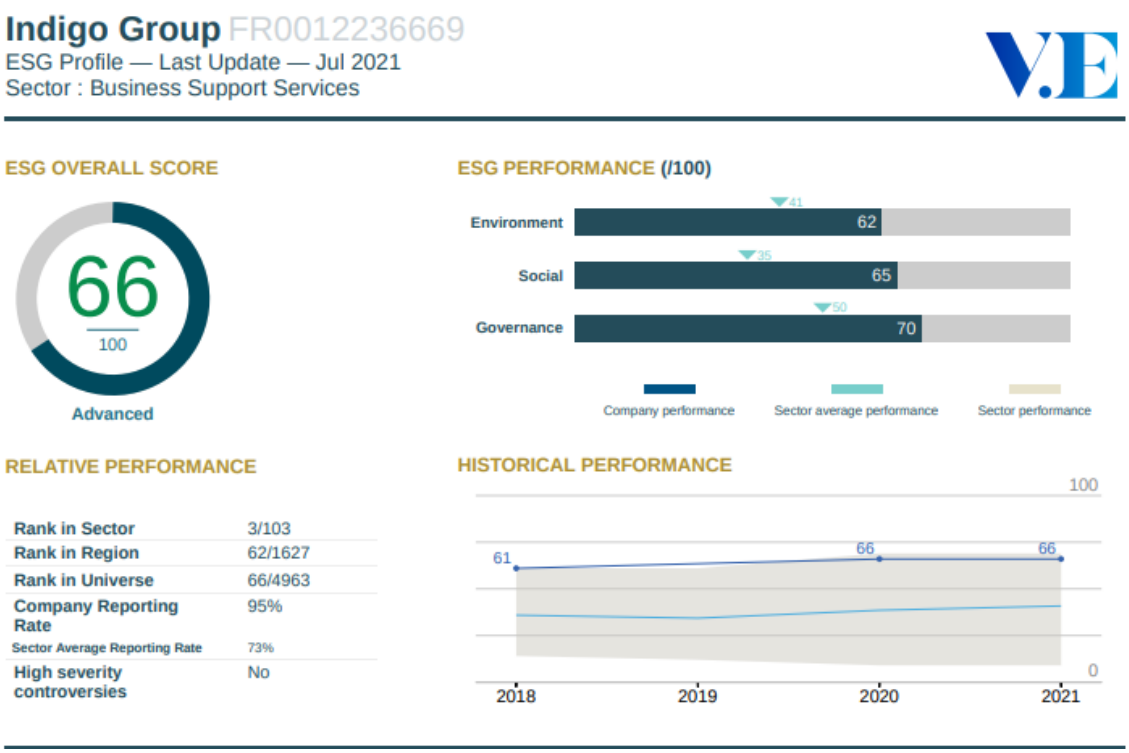
- D'utiliser la voirie à des fins plus utiles et revitaliser les centres-villes
- De créer de nouvelles infrastructures pour nos clients et pour une ville apaisée (partage et covoiturage, consigne et services, espaces réaménagés…)
- De développer les services et la logistique du dernier kilomètre

Des engagements RSE reconnus :

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

INDIGO Group s'est vu attribuer en juillet 2021 par l'agence de notion extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2020 était de 66/100.



L'agence GRESB (agence de notation extra-financière dédiée aux gestionnaires d'actifs immobiliers et d'infrastructures).

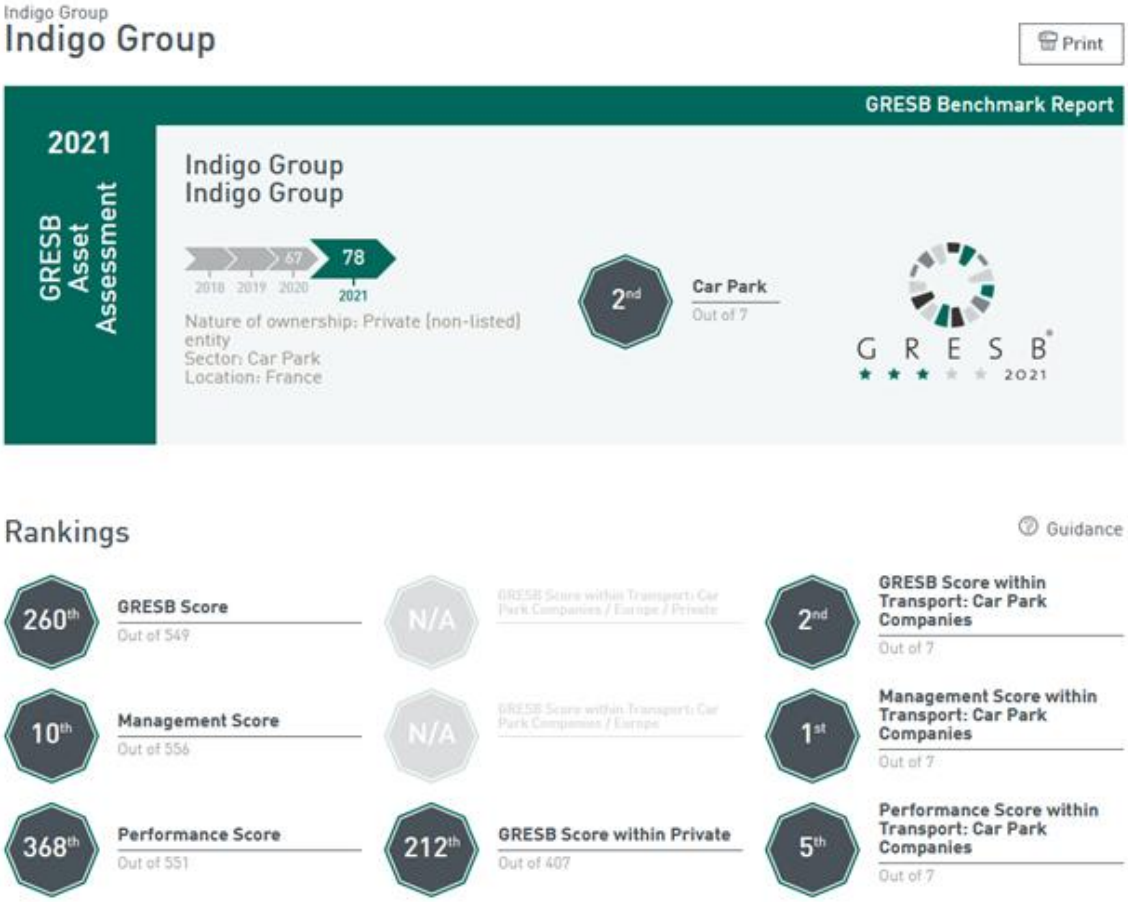
Note de 78, en évolution de +11 points par rapport à la note de 67 de 2020.

Au niveau des entreprise évaluées, nous passons du 186ème rang mondial sur 406 entreprises évaluées en 2020 au 260ème rang sur 549 entreprises en 2021, soit une perte de 74 places pour +143 nouveaux entrants.

Pour le « Management score », qui englobe la gouvernance, la stratégie, le reporting et les politiques RSE, Indigo passe de la 107ème place sur 417 entreprises en 2020 au 10ème rang sur 556 entreprises, soit un gain de 97 places pour + 139 nouveaux évalués

Enfin, dans la catégorie des « Car Park », nous maintenons notre 2ème place pour une entreprise supplémentaire évaluée (Interparking, dont c'était la première participation).

Les 6 autres sociétés de parking évaluées : Urbis Park Infrastructure, Empark (Espagne), Interparking (Belgique), et 3 sociétés américaines, Millennium Parking Garages, Parking Garages et Twin Parking Holdings.



Indigo Group
Indigo Group

Print

GRESB Benchmark Report

2021
GRESB Asset Assessment

Indigo Group
Indigo Group

67 78
2018 2019 2020 2021

Nature of ownership: Private (non-listed) entity
Sector: Car Park
Location: France

2nd Car Park
Out of 7

GRESB 2021

Rankings

Guidance

260th	GRESB Score Out of 549	N/A	GRESB Score within Transport: Car Park Companies / Europe / Private	2nd	GRESB Score within Transport: Car Park Companies Out of 7
10th	Management Score Out of 556	N/A	GRESB Score within Transport: Car Park Companies / Europe	1st	Management Score within Transport: Car Park Companies Out of 7
368th	Performance Score Out of 551	212th	GRESB Score within Private Out of 407	5th	Performance Score within Transport: Car Park Companies Out of 7

LES PRINCIPAUX ENJEUX D'INDIGO

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.



1.6.1.1. CAMPUS INDIGO

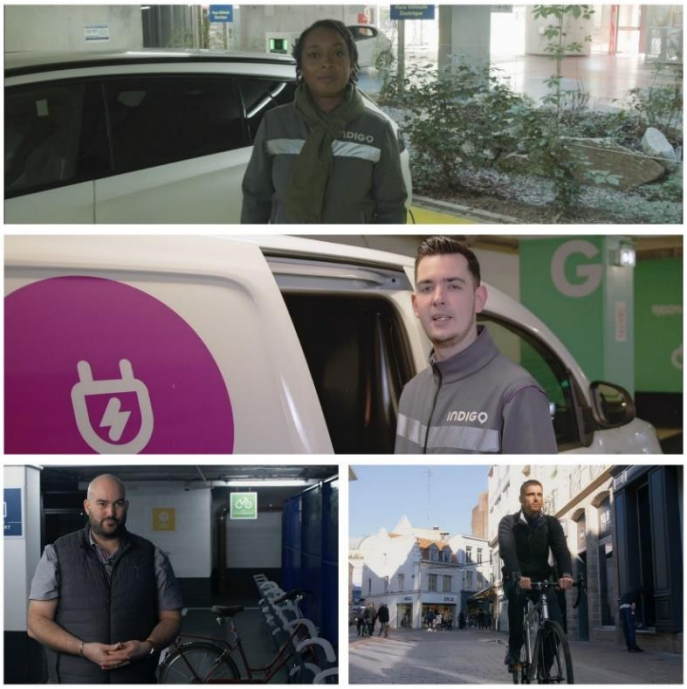
Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 15 000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2021.

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.



1.6.1.2. LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.



Afin de valoriser nos équipes et les métiers du stationnement, nous réalisons une série de portraits représentatifs de nos fonctions terrain. Celle-ci remplit plusieurs objectifs, à la fois internes (diffusion sur Inwego (site intranet d'INDIGO, sur le parcours d'accueil des nouveaux arrivants…) mais aussi de marque employeur (Linked in, plateformes d'emplois, rubrique carrière du site corporate…).

Une rubrique Trucs et Astuces, met en avant les bonnes pratiques de nos collaborateurs sur le terrain. Ainsi qu'une rubrique Talents dans laquelle nos collaborateurs peuvent mettre en avant un Talent, une Passion, peut-être même un Aventurier, un Humanitaire, un Sportif, un Musicien et de partager cela avec ses collègues.

1.6.1.3. CAMPAGNES DEDIÉES AUX ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

1.6.1.3.1. CAMPAGNE SUR LE HANDICAP AU TRAVAIL

En 2021, INDIGO a lancé une campagne de prévention et de sensibilisation.

Un Pitch&Go (émission mensuelle interne) a été dédiée au sujet en septembre 2021, de même qu'une campagne d'affichage dans les locaux, l'envoi de documentations avec les bulletins de salaire en novembre 2021, et un article Inwego (intranet Indigo).



INDIGO travaille à l'amélioration de la prise en compte des travailleurs handicapés. INDIGO accompagne notamment ses travailleurs handicapés dans leurs démarches de **R**econnaissance de la **Q**ualité de **T**ravailleur **H**andicapé (RQTH) et leur renouvellement.

1.6.1.3.2. LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

En conformité de la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, depuis janvier 2019, deux référents harcèlement sexuel et agissements sexistes ont été nommés. Dans un but de parité et pour faciliter la libération de la parole, le rôle de référent est représenté par une femme côté employeur et un homme côté CSE.

Des actions de communication et préventions ont été mises en place

- Communication interne sur l'existence des référents (Pitch&Go – Emission mensuelle interne INDIGO)
- Communication de prévention (affichage dans tous les locaux siège et exploitation)
- E-learning de prévention
- Process pour l'alerte, l'enquête et le suivi de faits de harcèlement et agressions sexuelles.





1.6.1.4. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Nos engagements RSE pour l'environnement s'illustrent de la manière suivante :

Les bornes de recharges pour véhicules électriques :

Parce qu'INDIGO soutient les modes de transports respectueux de l'environnement, nous mettons à votre disposition des bornes de recharge électriques à des emplacements dédiés.



Aujourd'hui en France, près de 1250 points de charge électrique sont disponibles dans les parkings INDIGO. Les bornes sont équipées de prises type T2 et T3, et délivrent pour la plupart une puissance de 7 kVa, permettant de recharger un véhicule en 4 heures.

L'objectif est double, proposer à nos clients une offre de recharge pour leur véhicule électrique facilitée pendant leur stationnement, et assurer aux automobilistes des points de recharges de proximité en mode urbain.

INDIGO crée une véritable **offre de service** dédiée à la recharge et adaptée à chacun: l'offre **PARK & CHARGE**



Ainsi pour les électromobilistes qui se rechargent ponctuellement les bornes de recharge installées par INDIGO sont accessible avec les badges de tous les opérateurs. Il est possible par ailleurs de commander directement un badge en ligne sur https://alizecharge.com/fr/partenaires/parking-indigo/

Pour ceux qui se déplacent régulièrement avec leur véhicules et ont besoin de se recharger souvent l'offre PARK & CHARGE OPEN permet de se recharger à volonté dans toutes les bornes du réseau INDIGO pour un coût forfaitaire de 69€/mois. Cette offre est accessible à tous depuis le site https://alizecharge.com/fr/partenaires/parking-indigo/

Enfin pour les abonnés INDIGO a créé l'offre PARK & CHARGE ZEN qui associe l'abonnement de stationnement et la recharge incluse pour 49€ de plus par mois.

La tarification qui allie le volume de recharge en kilowatt et la durée de stationnement a spécialement été adaptée pour permettre l'accessibilité à tous, en proposant une tarification au plus près de l'usage réel (le coût au kilowatt) quelle que soit la puissance de la borne et la capacité du véhicule et en incitant à la rotation grâce au tarif à la minute.



Afin de répondre à ces objectifs les forfaits OPEN et ZEN sont également incitatif et facturé à la minute au-delà de 16h de recharge continue.

2.

CRISE SANITAIRE

L'année 2020 a été marquée par l'apparition et la propagation du virus COVID-19. Très rapidement, INDIGO a pris les mesures qui s'imposaient afin de poursuivre l'activité des parcs de stationnement et des voiries tout en garantissant les conditions de sécurité et d'accueil des usagers, comme celle de ses collaborateurs. Des Plans de Continuité d'Activité ont été bâtis en suivant le cadre des mesures gouvernementales.

La COVID19 étant encore en circulation durant l'année 2021, les mesures prises en 2020 quant à la protection de nos salariés et usagers ont été poursuivies en s'adaptant aux recommandations gouvernementales. INDIGO s'est conformé aux mesures gouvernementales prises toute au long de l'année 2021, et a vu son activité fortement dépendre des des restrictions liées aux générateurs avoisinants (fermetures des centres commerciaux de plus de 20 000m² en janvier 2021, restrictions de circulation dans les transports, couvre-feu…)

Sont mentionnées ci-après l'ensemble des mesures prises par le groupe INDIGO pour garantir aux usagers l'accès aux parkings dans les conditions sanitaires satisfaisantes, et à ses salariés de travailler en étant équipés des EPI et moyens nécessaires (Masques, gels hydroalcoolique etc).

2.1. PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Afin de faire face à cette crise sanitaire inédite et sans précèdent, INDIGO Group a mis en place plusieurs mesures destinées à garder un service minimum sur les parcs et voiries.

MESURES MISES EN PLACE

Vous retrouverez les Plans de Continuité d'Activité en Annexe de ce présent rapport.

2.1.1.1. MESURES SANITAIRES

SALARIES INDIGO

Des dotations de masques, gants, visières de protections, ont été faites hebdomadairement afin que nous équipes puissent continuer à travailler en étant protégées. Un affichage rappelant les gestes barrières a été mis en place dans les locaux du personnel.













CLIENTS INDIGO

Pour la protection de nos clients, des distributeurs de gels, des sens de circulation, des protections en plexiglas et un affichage rappelant les gestes barrières ont été mis en place. Le paiement sans contact a aussi été fortement encouragé.









2.1.1.2. ADAPTATION DE L'EXPLOITATION

Suites aux contraintes sanitaires mises en place par le gouvernement, notre organisation sur site a été adaptée pour maintenir un service auprès de nos usagers.

Afin de minimiser l'impact financier de la crise sanitaire sur l'équilibre de la concession, nous avons eu recours, dès que possible aux mesures mises en place par le gouvernement (activité partielle, dont le champ d'application s'est restreint sur l'année 2021) et avons actionné les leviers opérationnels pour optimiser les coûts d'exploitation.

2.2. PLAN DE RELANCE

En cette période de reprise d'activité sous la contrainte du coronavirus, la mobilité individuelle (vélos et scooters électriques, 2 roues motorisées, voiture…) est un élément majeur du dispositif de la redynamisation des centre villes et de la relance économique. Indigo contribue à cet effort national en offrant les meilleures conditions d'accueil dans ses parkings, grâce à des mesures sanitaires protégeant ses clients et ses salariés. Protections plexiglas, masques et visières pour les opérateurs, marquage au sol permettent de respecter les gestes barrière, Indigo propose en outre à ses clients un ensemble d'outils et de mesures pour éviter au maximum les contacts (application « mains libres » OPnGO, paiement sans contact, prise et renouvellement des abonnements via le site internet fr.parkindigo.com, affichage et informations pratiques dans les parkings).

Pour aider les citoyens à la reprise de la mobilité dans ces circonstances délicates, INDIGO déploie un plan d'offres promotionnelles de grande ampleur. Elles visent à faciliter la flexibilité et les déplacements des usagers avec des offres à 10€ ou 15€ la journée de stationnement dans 180 parkings INDIGO en France, en réservant via l'application OPnGO, l'offre digitale du Groupe INDIGO. (Plus d'infos : https://blog.opngo.com/offre-stationnement-deconfinement/).

ACTIONS COMMERCIALES

En raison de la crise sanitaire, nous avons en 2021 porté une attention particulière sur les opérations commerciales visant à accompagner le déconfinement et inciter les clients à stationner dans nos ouvrages et en particulier pour les abonnés.







SUPPORTS DE COMMUNICATION PHYSIQUES

Dans nos parkings, les affiches 60x80, les affiches A3, les manchons de barrières ainsi que les flyers supportent nos visuels lors des campagnes. Des messages radios sont également diffusés dans les parkings.



SUPPORTS DIGITAUX

La visibilité des parcs sur Internet est possible grâce au référencement naturel, qui consiste à améliorer le positionnement et la visibilité de sites dans des pages de résultats de moteurs de recherche permettant ainsi de mieux guider vers les parcs de stationnement.

Indigo travaille actuellement sur l'amélioration du référencement de l'ensemble de ses parkings sur Internet, mais également sur des annuaires spécialisés (systèmes GPS, Applications spécialisées, …). Exemples d'annuaires spécialisés :





Les parcs de stationnement et les services seront référencés sur Internet.

300 000 impressions sur l'ensemble de nos campagnes commerciales, avec un taux de clic de 22%, les campagnes commerciales digitales d'INDIGO sont en véritable succès !

Nous avons aussi fait des publications sur les différents réseaux sociaux et envoyer des newsletters autour de nos différentes offres aux anciens utilisateurs et utilisateurs inactifs Indigo.





De manière générale, concernant la visibilité de son site web fr.parkindigo.com, INDIGO a enregistré des chiffres d'augmentation à deux, voire trois chiffres : +158% de vue des profils, +204% des clics sur itinéraire mais aussi +48% des clics sur appels et +146 % des clics sur site web.

Nous avons cette année mis en place une communication sur l'application de navigation Waze sous deux formes :

- Les Pins, qui permettent de signaler aux Wazers que notre établissement se trouve à proximité d'eux et affichent nos offres commerciales.
- Le format Search, qui démarque notre entreprise dans les résultats des recherches des Wazers à proximité.

Avec plus de 22 millions d'impressions, l'utilisation des campagnes Waze nous a permis d'obtenir encore plus de visibilité.

3.

LE CONTRAT

3.1. FICHE D'IDENTITE

En 1995, la Ville d'Avignon a conclu un contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du parc de stationnement Oratoire.

Signature du contrat : 20 février 1992
Début du contrat : 1er janvier 1995
Echéance du contrat : 31 décembre 2045
Date du dernier avenant : 20 décembre 2012
Historique des avenants :
- 20 février 1992 :Signature de la convention d'affermage pour la construction et l'exploitation du parc de l'Oratoire à partir de sa mise en service
- 8 décembre 1995 : Ouverture du parking
- 6 février 2004 : Avenant n° 1 – Changement de dénomination sociale du Fermier, indexation des tarifs et fermeture du parc nuits, dimanches et jours fériés
- 3 novembre 2005 : Avenant n° 2 – Définition nouvelle formule d'indexation
- 10 août 2007 : Avenant n° 3 – Modalités d'application du nouvel abonnement jour
- 15 juillet 2010 : Avenant n° 4 – Convention chèques parking commerçants
- 20 décembre 2012 : Avenant n° 5 – Mise en place de la carte noctambule

Société titulaire du contrat : Effiparc Sud-Est

Société exploitante : **Indigo Park**

VOS INTERLOCUTEURS

3.1.1.1. PILOTES DE LA RELATION COMMERCIALE

PIERRE BONNABAUD – DIRECTEUR REGIONAL

Responsable de la région, Pierre travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur qui, lui, veille à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo, entretiennent des relations régulières avec le client et aide son équipe sur le terrain à déployer les offres commerciales.

JULIEN GRAVINI – DIRECTEUR DE SECTEUR

Il gère la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir

- Pilote l'activité du secteur Languedoc – Roussillon Vaucluse en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats,
- Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur,
- Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur ;
- Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo et est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

3.1.1.2. PILOTES DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE

JERÔME GACHES - RESPONSABLE DE DISTRICT

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, gère l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir, assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance.

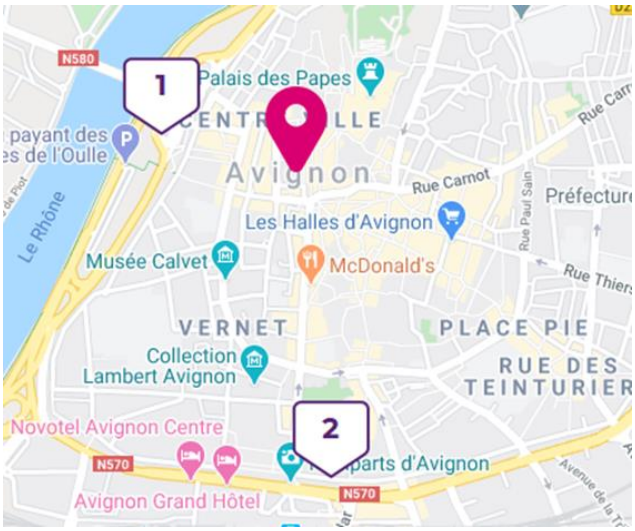
LE PERIMETRE GLOBAL

Indigo exploite le parc Oratoire depuis 1995 sur la ville d'Avignon dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public.

Également à Avignon, Indigo exploite le parc Jean Jaurès.

1 **Oratoire**

2 **Jean Jaurès**



L'EXPLOITATION

LA BOUTIQUE

La boutique Indigo est située au parking Oratoire

Parking Oratoire
28 bis, rue Joseph VERNET
84000 AVIGNON

Horaires d'ouverture de la Boutique :
Tous les jours de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00.

4.

DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

4.1. DESCRIPTIF

Descriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 554 places ✓ 5 niveaux ✓ 12 places PMR	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ OPnGO ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet	✓ Ascenseur en surface ✓ Radio Indigo ✓ Lecture de plaque ✓ Borne de recharge électrique à l'étude

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

La Crise Sanitaire a fortement contribué au reflexe paiement en carte bancaire, en effet la fonction sans contact ayant été fortement recommandée par les autorités sanitaires et par un affichage dans nos parcs.



4.2. TARIFICATION

TARIFS PAR TRANCHES DE 15 MINUTES (DEPUIS LE 1ER AOUT 2021)

TARIFS HORAIRES

Exprimés en € TTC

Tarifs jour de 1h à 20h (hors juillet)

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,70 €	0,70 €
00h16 - 00h30	0,70 €	1,40 €
00h31 - 00h45	0,70 €	2,10 €
00h46 - 01h00	0,70 €	2,80 €
01h01 - 01h15	0,60 €	3,40 €
01h15 - 01h30	0,60 €	4,00 €
01h31 - 01h45	0,60 €	4,60 €
01h46 - 02h00	0,60 €	5,20 €
02h01 - 02h15	0,50 €	5,70 €
02h16 - 02h30	0,50 €	6,20 €
02h31 - 02h45	0,50 €	6,70 €
02h46 - 03h00	0,50 €	7,20 €
03h01 - 03h15	0,50 €	7,70 €
03h16 - 03h30	0,50 €	8,20 €
03h31 - 03h45	0,50 €	8,70 €
03h46 - 04h00	0,50 €	9,20 €
04h01 - 04h15	0,50 €	9,70 €
04h16 - 04h30	0,50 €	10,20 €
04h31 - 04h45	0,50 €	10,70 €
04h46 - 05h00	0,50 €	11,20 €
05h01 - 05h15	0,40 €	11,60 €
05h16 - 05h30	0,40 €	12,00 €
05h31 - 05h45	0,40 €	12,40 €
05h46 -06h00	0,40 €	12,80 €
06h01 - 06h15	0,30 €	13,10 €
06h16 - 06h30	0,30 €	13,40 €
06h31 - 06h45	0,30 €	13,70 €
06h46 - 07h00	0,30 €	14,00 €
07h01 - 07h15	0,20 €	14,20 €
07h16 - 07h30	0,20 €	14,40 €
07h31 - 07h45	0,20 €	14,60 €
07h46 - 08h00	0,20 €	14,80 €
08h01 - 08h15	0,20 €	15,00 €
08h16 - 08h30	0,20 €	15,20 €
08h31 - 08h45	0,20 €	15,40 €
08h46 - 09h00	0,20 €	15,60 €
09h01 - 09h15	0,10 €	15,70 €
09h16 - 09h30	0,10 €	15,80 €
09h31 -09h45	0,10 €	15,90 €
09h46 - 10h00	0,10 €	16,00 €
10h01 - 10h15	0,10 €	16,10 €
10h16 - 10h30	0,10 €	16,20 €
10h31 -10h45	0,10 €	16,30 €
10h46 - 11h00	0,10 €	16,40 €
11h01 - 11h15	0,10 €	16,50 €
11h16 - 11h30	0,10 €	16,60 €
11h31 - 11h45	0,10 €	16,70 €
11h46 - 12h00	0,10 €	16,80 €
12h01 - 13h00	0,10 €	16,90 €
13h01 - 14h00	0,10 €	17,00 €
14h01 - 15h00	0,10 €	17,10 €
15h01 - 16h00	0,10 €	17,20 €
16h01 -17h00	0,10 €	17,30 €
17h01 - 18h00	0,00 €	17,30 €
18h01 - 19h00	0,00 €	17,30 €
Maxi 24 heures		**19,30 €**
Ticket perdu / jour		**19,30 €**

Tarifs nuit de 20h à 1h (hors mois de juillet / août)

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,40 €	0,40 €
00h16 - 00h30	0,40 €	0,80 €
00h31 - 00h45	0,40 €	1,20 €
00h46 - 01h00	0,40 €	1,60 €
01h01 - 01h15	0,40 €	2,00 €
01h15 -0 1h30	0,00 €	2,00 €
01h31 - 01h45	0,00 €	2,00 €
01h46 - 02h00	0,00 €	2,00 €
02h01 - 02h15	0,00 €	2,00 €
02h16 - 02h30	0,00 €	2,00 €
02h31 - 02h45	0,00 €	2,00 €
02h46 - 03h00	0,00 €	2,00 €
03h01 - 03h15	0,00 €	2,00 €
03h16 - 03h30	0,00 €	2,00 €
03h31 - 03h45	0,00 €	2,00 €
03h46 - 04h00	0,00 €	2,00 €
04h01 - 04h15	0,00 €	2,00 €
04h16 - 04h30	0,00 €	2,00 €
04h31 - 04h45	0,00 €	2,00 €
04h46 - 05h00	0,00 €	2,00 €
Maxi de 20h00 à 1h00		**2,00 €**

Tarifs Juillet

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,80 €	0,80 €
00h16 - 00h30	0,80 €	1,60 €
00h31 - 00h45	0,80 €	2,40 €
00h46 - 01h00	0,80 €	3,20 €
01h01 - 01h15	0,70 €	3,90 €
01h15 - 01h30	0,70 €	4,60 €
01h31 - 01h45	0,70 €	5,30 €
01h46 - 02h00	0,70 €	6,00 €
02h01 - 02h15	0,60 €	6,60 €
02h16 - 02h30	0,60 €	7,20 €
02h31 - 02h45	0,60 €	7,80 €
02h46 - 03h00	0,60 €	8,40 €
03h01 - 03h15	0,60 €	9,00 €
03h16 - 03h30	0,50 €	9,50 €
03h31 - 03h45	0,50 €	10,00 €
03h46 - 04h00	0,50 €	10,50 €
04h01 - 04h15	0,50 €	11,00 €
04h16 - 04h30	0,50 €	11,50 €
04h31 - 04h45	0,50 €	12,00 €
04h46 - 05h00	0,50 €	12,50 €
05h01 - 05h15	0,50 €	13,00 €
05h16 - 05h30	0,50 €	13,50 €
05h31 - 05h45	0,50 €	14,00 €
05h46 -06h00	0,50 €	14,50 €
06h01 - 06h15	0,40 €	14,90 €
06h16 - 06h30	0,40 €	15,30 €
06h31 - 06h45	0,40 €	15,70 €
06h46 - 07h00	0,40 €	16,10 €
07h01 - 07h15	0,30 €	16,40 €
07h16 - 07h30	0,30 €	16,70 €
07h31 - 07h45	0,30 €	17,00 €
07h46 - 08h00	0,30 €	17,30 €
08h01 - 08h15	0,20 €	17,50 €
08h16 - 08h30	0,20 €	17,70 €
08h31 - 08h45	0,20 €	17,90 €
08h46 - 09h00	0,20 €	18,10 €
09h01 - 09h15	0,20 €	18,30 €
09h16 - 09h30	0,20 €	18,50 €
09h31 -09h45	0,10 €	18,60 €
09h46 - 10h00	0,10 €	18,70 €
10h01 - 10h15	0,10 €	18,80 €
10h16 - 10h30	0,10 €	18,90 €
10h31 -10h45	0,10 €	19,00 €
10h46 - 11h00	0,10 €	19,10 €
11h01 - 11h15	0,10 €	19,20 €
11h16 - 11h30	0,10 €	19,30 €
11h31 - 11h45	0,10 €	19,40 €
11h46 - 12h00	0,10 €	19,50 €
12h01 - 13h00	0,70 €	20,20 €
13h01 - 14h00	0,60 €	20,80 €
14h01 - 15h00	0,60 €	21,40 €
15h01 - 16h00	0,70 €	22,10 €
16h01 -17h00	0,60 €	22,70 €
17h01 - 18h00	0,60 €	23,30 €
18h01 - 19h00	0,70 €	24,00 €
19h01 - 20h00	0,60 €	24,60 €
20h01 - 21h00	0,60 €	25,20 €
21h01 - 22h00	0,60 €	25,80 €
22h01 - 23h00	0,50 €	26,30 €
23h01 - 24h00	0,50 €	26,80 €
Maxi 24 heures		**26,80 €**
Ticket perdu / jour		**26,80 €**

FORFAIT DE PASSAGE

Exprimés en € TTC

	Hors Juillet	Juillet
Forfait 7 jours	68,00 €	75,00 €
Forfait 15 jours	105,00 €	125,00 €
Forfait mois	146,00 €	170,00 €

TARIFS ABONNES (DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 2021)

Exprimés en € TTC

Produit de la souscription	Libellé de tarif	Tarifs
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Annuel	1 150,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Prélèvement mensuel automatique	1 130,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Trimestriel	1 270,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique - Hors Mois de JUILLET	Annuel	1 090,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique - Hors Mois de JUILLET	Prélèvement mensuel automatique	1 050,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique - Offre spéciale: Résident	Prélèvement mensuel automatique	795,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Moto - Zone publique	Prélèvement mensuel automatique	635,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Petit gabarit - Zone publique	Prélèvement mensuel automatique	635,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Annuel	749,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Prélèvement mensuel automatique	780,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Semestriel	749,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique - Offre spéciale: Commerçants	Prélèvement mensuel automatique	680,00 €
Abonnement - Jour - 6j/7 - Auto - Zone publique - Offre spéciale: Commerçants	Prélèvement mensuel automatique	820,00 €
Abonnement - Nuit - 7j/7 - Auto - Zone publique	Prélèvement mensuel automatique	790,00 €
Abonnement annuel 'Noctambule Avignon Parkings" (7j/7 de 19h à 7h) hors festival (11mois) PMA		

* *PMA = Prélèvement Mensuel Automatique*

Abonnement 24h/24 – 7j/7 – Auto – Zone publique Tarif PMA enregistré à 1129,30€ au lieu de 1130,00€ soit 94,10€/mois car notre logiciel n'accepte pas la mensualité de 94,16€

Abonnement 24h/24 – 7j/7 – Auto – Zone publique – hors Mois de Juillet Tarif Annuel enregistré à 1089,60€ au lieu de 1090,00€ soit 90,80€/mois car notre logiciel n'accepte pas la mensualité de 90,83€

TARIFS PAR TRANCHES DE 15 MINUTES (DU 1ER JUILLET 2015 AU 31 JUILLET 2021)

TARIFS HORAIRES

Exprimés en € TTC

Tarifs jour de 1h à 20h (hors juillet)

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,60 €	0,60 €
00h16 - 00h30	0,60 €	1,20 €
00h31 - 00h45	0,60 €	1,80 €
00h46 - 01h00	0,60 €	2,40 €
01h01 - 01h15	0,60 €	3,00 €
01h15 -0 1h30	0,60 €	3,60 €
01h31 - 01h45	0,60 €	4,20 €
01h46 - 02h00	0,60 €	4,80 €
02h01 - 02h15	0,50 €	5,30 €
02h16 - 02h30	0,50 €	5,80 €
02h31 - 02h45	0,50 €	6,30 €
02h46 - 03h00	0,50 €	6,80 €
03h01 - 03h15	0,50 €	7,30 €
03h16 - 03h30	0,50 €	7,80 €
03h31 - 03h45	0,50 €	8,30 €
03h46 - 04h00	0,50 €	8,80 €
04h01 - 04h15	0,50 €	9,30 €
04h16 - 04h30	0,50 €	9,80 €
04h31 - 04h45	0,50 €	10,30 €
04h46 - 05h00	0,50 €	10,80 €
05h01 - 05h15	0,40 €	11,20 €
05h16 - 05h30	0,40 €	11,60 €
05h31 - 05h45	0,40 €	12,00 €
05h46 -06h00	0,40 €	12,40 €
06h01 - 06h15	0,20 €	12,60 €
06h16 - 06h30	0,20 €	12,80 €
06h31 - 06h45	0,20 €	13,00 €
06h46 - 07h00	0,20 €	13,20 €
07h01 - 07h15	0,20 €	13,40 €
07h16 - 07h30	0,20 €	13,60 €
07h31 - 07h45	0,20 €	13,80 €
07h46 - 08h00	0,20 €	14,00 €
08h01 - 08h15	0,20 €	14,20 €
08h16 - 08h30	0,20 €	14,40 €
08h31 - 08h45	0,20 €	14,60 €
08h46 - 09h00	0,20 €	14,80 €
09h01 - 09h15	0,10 €	14,90 €
09h16 - 09h30	0,10 €	15,00 €
09h31 -09h45	0,10 €	15,10 €
09h46 - 10h00	0,10 €	15,20 €
10h01 - 10h15	0,10 €	15,30 €
10h16 - 10h30	0,10 €	15,40 €
10h31 -10h45	0,10 €	15,50 €
10h46 - 11h00	0,10 €	15,60 €
11h01 - 11h15	0,10 €	15,70 €
11h16 - 11h30	0,10 €	15,80 €
11h31 - 11h45	0,10 €	15,90 €
11h46 - 12h00	0,10 €	16,00 €
12h01 - 13h00	0,10 €	16,10 €
13h01 - 14h00	0,10 €	16,20 €
14h01 - 15h00	0,10 €	16,30 €
15h01 - 16h00	0,10 €	16,40 €
16h01 -17h00	0,10 €	16,50 €
17h01 - 18h00	0,00 €	16,50 €
18h01 - 19h00	0,00 €	16,50 €
Maxi 24 heures		**20,50 €**
Ticket perdu / jour		**20,50 €**

Tarifs nuit de 20h à 1h (hors mois de juillet / août)

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,40 €	0,40 €
00h16 - 00h30	0,40 €	0,80 €
00h31 - 00h45	0,40 €	1,20 €
00h46 - 01h00	0,40 €	1,60 €
01h01 - 01h15	0,40 €	2,00 €
01h15 -0 1h30	0,40 €	2,40 €
01h31 - 01h45	0,40 €	2,80 €
01h46 - 02h00	0,40 €	3,20 €
02h01 - 02h15	0,40 €	3,60 €
02h16 - 02h30	0,40 €	4,00 €
02h31 - 02h45	0,00 €	4,00 €
02h46 - 03h00	0,00 €	4,00 €
03h01 - 03h15	0,00 €	4,00 €
03h16 - 03h30	0,00 €	4,00 €
03h31 - 03h45	0,00 €	4,00 €
03h46 - 04h00	0,00 €	4,00 €
04h01 - 04h15	0,00 €	4,00 €
04h16 - 04h30	0,00 €	4,00 €
04h31 - 04h45	0,00 €	4,00 €
04h46 - 05h00	0,00 €	4,00 €
Maxi de 20h00 à 1h00		**4,00 €**

Tarifs Juillet

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,70 €	0,70 €
00h16 - 00h30	0,70 €	1,40 €
00h31 - 00h45	0,70 €	2,10 €
00h46 - 01h00	0,70 €	2,80 €
01h01 - 01h15	0,60 €	3,40 €
01h15 -0 1h30	0,60 €	4,00 €
01h31 - 01h45	0,60 €	4,60 €
01h46 - 02h00	0,60 €	5,20 €
02h01 - 02h15	0,60 €	5,80 €
02h16 - 02h30	0,60 €	6,40 €
02h31 - 02h45	0,60 €	7,00 €
02h46 - 03h00	0,60 €	7,60 €
03h01 - 03h15	0,50 €	8,10 €
03h16 - 03h30	0,50 €	8,60 €
03h31 - 03h45	0,50 €	9,10 €
03h46 - 04h00	0,50 €	9,60 €
04h01 - 04h15	0,50 €	10,10 €
04h16 - 04h30	0,50 €	10,60 €
04h31 - 04h45	0,50 €	11,10 €
04h46 - 05h00	0,50 €	11,60 €
05h01 - 05h15	0,50 €	12,10 €
05h16 - 05h30	0,50 €	12,60 €
05h31 - 05h45	0,50 €	13,10 €
05h46 -06h00	0,50 €	13,60 €
06h01 - 06h15	0,40 €	14,00 €
06h16 - 06h30	0,40 €	14,40 €
06h31 - 06h45	0,40 €	14,80 €
06h46 - 07h00	0,40 €	15,20 €
07h01 - 07h15	0,30 €	15,50 €
07h16 - 07h30	0,30 €	15,80 €
07h31 - 07h45	0,30 €	16,10 €
07h46 - 08h00	0,30 €	16,40 €
08h01 - 08h15	0,20 €	16,60 €
08h16 - 08h30	0,20 €	16,80 €
08h31 - 08h45	0,20 €	17,00 €
08h46 - 09h00	0,20 €	17,20 €
09h01 - 09h15	0,20 €	17,40 €
09h16 - 09h30	0,20 €	17,60 €
09h31 -09h45	0,10 €	17,70 €
09h46 - 10h00	0,10 €	17,80 €
10h01 - 10h15	0,10 €	17,90 €
10h16 - 10h30	0,10 €	18,00 €
10h31 -10h45	0,10 €	18,10 €
10h46 - 11h00	0,10 €	18,20 €
11h01 - 11h15	0,10 €	18,30 €
11h16 - 11h30	0,10 €	18,40 €
11h31 - 11h45	0,10 €	18,50 €
11h46 - 12h00	0,10 €	18,60 €
12h01 - 13h00	0,60 €	19,20 €
13h01 - 14h00	0,60 €	19,80 €
14h01 - 15h00	0,60 €	20,40 €
15h01 - 16h00	0,60 €	21,00 €
16h01 -17h00	0,60 €	21,60 €
17h01 - 18h00	0,60 €	22,20 €
18h01 - 19h00	0,60 €	22,80 €
19h01 - 20h00	0,60 €	23,40 €
20h01 - 21h00	0,60 €	24,00 €
21h01 - 22h00	0,50 €	24,50 €
22h01 - 23h00	0,50 €	25,00 €
23h01 - 24h00	0,50 €	25,50 €
Maxi 24 heures		**25,50 €**
Ticket perdu / jour		**25,50 €**

FORFAITS DE PASSAGE

Exprimés en € TTC

	Hors Juillet	Juillet
Forfait 7 jours	68,00 €	75,00 €
Forfait 15 jours	105,00 €	125,00 €
Forfait mois	146,00 €	170,00 €

TARIFS ABONNEMENTS (DU 1ER MARS 2016 AU 31 AOUT 2021)

Exprimés en € TTC

Abonnement sans place réservée	Trimestre	Année	Flexigo / PMA
Abonnement simple 24h/24	312,00 €	1 129,00 €	
Abonnement simple 24h/24 (P.M.A)		1 110,00 €	92,50 €
Abonnement Jour (du lundi au vendredi -7h/20h)		749,00 €	
Abonnement Jour (5j/7 -7h/20h) PMA Commerçants		660,00 €	55,00 €
Abonnement Jour (6j/7 -7h/20h) PMA Commerçants		792,00 €	66,00 €
Abonnement résidentiel (du lundi au vendredi de		816,00 €	
17 heures 30 à 9 heures + les dimanches et jours fériés)			
Abonnement résidentiel (du lundi au vendredi de		780,00 €	65,00 €
17 heures 30 à 9 heures + les dimanches et jours fériés) PMA			
Abonnement moto 24h/24 (PMA)		624,00 €	52,00 €
Abonnement annuel hors festival (11 mois)		1 072,00 €	
Abonnement annuel hors festival (11 mois) PMA		1 032,00 €	86,00 €
Abonnement annuel PMA «Noctambule Avignon Parkings» (7jrs/7 de 19h à 7h) hors festival (11 mois)		110,00 €	10,00 €

* *PMA = Prélèvement Mensuel Automatique*

4.3. FAITS MARQUANTS

Voici les faits marquants intervenus en 2021 :

EVENEMENTS NATIONAUX

- 16 janvier : Couvre-feu de 18h00 à 6h00
- 20 mars : Couvre-feu de 19h00 à 6h00
- 3 avril : Confinement dans un rayon de 10 km
- 3 mai : Liberté de se déplacer / Couvre-feu à 19h00
- 19 mai : Couvre-feu à 21h00 / Ouverture des terrasses, cinémas, musées, commerces
- 9 juin : Couvre-feu à 23h00 / Ouverture des salles des cafés et restaurants, établissements sportifs, salles de sport ; retour autorisé des touristes étrangers
- 30 juin : Fin du couvre-feu
- 21 juillet : Pass sanitaire obligatoire dans les lieux de loisirs et de culture
- 9 août : Pass sanitaire obligatoire dans les cafés, bars, restaurants, certains centres commerciaux, transports de longue distance

EVENEMENTS PARC

- 01 février : Travaux de réparation d'un ascenseur
- 22 mars : Travaux de mise aux normes PMR
- 12 mai : Sortie du Rhône suite à de fortes pluies
- 18 mai : Travaux de réparation des extracteurs
- Du 7 au 25 juillet : Festival d'Avignon
- 24 août : Lancement du DCE pour le remplacement des 2 ascenseurs
- Du 16 au 19 septembre : Grande braderie
- Du 3 au 14 novembre : Bouton alarme ascenseur HS suite travaux Otis : arrêt du duplex : Mise en place d'agents

5.

MAINTENANCE ET TRAVAUX

5.1. EQUIPEMENTS

EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTRÔLES D'ACCES						
Equipement	Marque	Année d'achat	Fournisseur Prestataire	Nb	Etat général	Actions
Chenal d'entrée	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY	2	Bon état	
Chenal de sortie	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY	2	Bon état	
Barrierres	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY	4	Bon état	
Caisses automatique	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY	3	Bon état	
Unité locale de gestion	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY	1	Bon état	
Encodeur	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY	1	Bon état	

AUTRES EQUIPEMENTS						
Equipement	Marque	Année d'achat	Fournisseur Prestataire	Nb	Etat général	Actions
Interphonie	COMMEND	2010	COMMEND	1	Bon état	
Sonorisation (hauts parleurs)	MAJORCOM	1995	PACARD	30	Bon état	
Système de vidéo (caméra)	HYKVISION	2015	IP COM	19	Bon état	Projet de rajout de deux nouvelles caméras de vidéo surveillance
Enregistreurs	HYKVISION	2015	IP COM	2	Bon état	
Groupe électrogène	WILSON	1995	ENERIA	2	Bon état	
Eclairage de sécurité (BAES)		1995	Service technique Indigo	50	Bon état	
Ascenseurs	OTIS	1995	OTIS	2	Mauvais état	Changement de prestataire fin juin 2021 (SCHINDLER -> OTIS). Appareil de gauche remplacé en 2021
Climatiseurs	SAMSUNG	2015	EPI	2	Comme neuf	Devis en cours pour l'installation d'une clim dans la baie informatique
Colonne séches		1995	UXELLO	3	Bon état	
Détection co	GAZPARK PRO	1995	ADS	1	Bon état	
Pompes de relevage		1995	SIEMP	2	Bon état	
Extincteurs	VULCAIN	1995	EUROFEU	61	Bon état	
Alarme incendie	CMSI DELTA 256	2016	SSI SERVICE	1	Bon état	Demande de suppression de la temporisation sur le SSI à l'issue de la commission de sécurité. Supppression effectuée.
Ventilateurs		1995	UXELLO	6	Bon état	
Téléphonie	AVAYA	2020	MILELEC	2	Bon état	
Copieur	KONICA MINOLTA	2020	KONICA MINOLTA	1	Bon état	

OUVRAGE						
Ouvrage		1995			Bon état	Quelques infiltrations doivent être traitées notamment celles provenant du N-1 (zone privative). Nous attendons le retour de la Ville sur ce point.

5.2. CONTROLES REGLEMENTAIRES

CONTROLE DES INSTALLATIONS

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Ce contrôle annuel a été effectué par la Sté QUALICONSULT

CONTROLE DES INSTALLATIONS INCENDIE

Ce contrôle annuel a été effectué par la Sté EUROFEU

CONTROLE DE LA CENTRALE CO

Ce contrôle semestriel a été effectué par la sté ADS

CONTROLE DE LA CENTRALE INCENDIE

Ce contrôle semestriel a été effectué par la sté SSI Services

CONTROLE DES POMPES DE RELEVAGE

Ce contrôle trimestriel a été effectué par la sté SIEMP

5.3. MAINTENANCE

SOUS CONTRAT

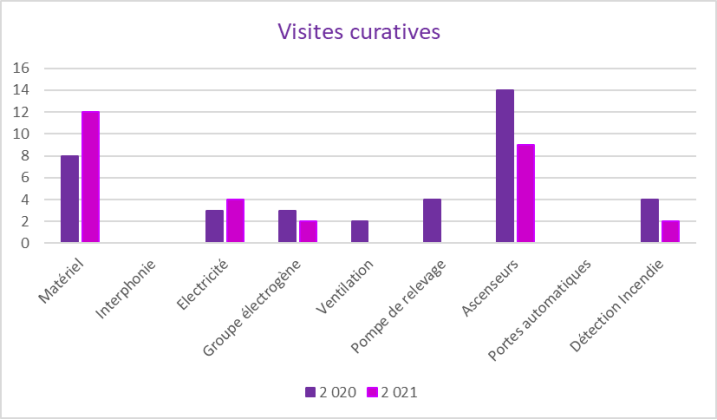
Incendie	Sté EUROFEU
Matériel de péage	Sté ORBILITY
Ascenseurs	Sté SCHINDLER
CO	Sté ADS
Détection incendie	Sté SSI SERVICE
Pompes de relevage	SIEMP

L'entretien courant est réalisé par un prestataire technique (ventilation, circuits électriques).

Le nettoyage de l'ouvrage est réalisé par notre propre personnel. Le lavage complet des sols est effectué quatre fois par an.

NOMBRE DE VISITES SUIVANT LE TYPE DE MATERIEL

	PEAGE				SECURITE													
	Matériel		Interphonie		Electricité		Groupe électrogène		Ventilation		Pompe de relevage		Ascenseurs		Portes Automatiques		Détection Incendie	
	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021
Nombre Visites préventive	3	3	0	0	1	1	2	2	1	1	2	2	8	8	0	0	2	2
Nombre Visites curatives	8	12	0	0	3	4	3	2	2	0	4	0	14	9	0	0	4	2



12 visites curatives Péage

04/05/2021 Changement 5 onduleurs CA3, BE1 et 2, BS1 et 2 – Intervention Orbility
21/06/2021 dépose UC pour réparations – Intervention Orbility
08/07/2021 Changement bouton BE1 – Intervention Orbility
10/07/2021 Changement lecteur BE2 – Intervention Orbility
13/07/2021 Remise en fonction système lecture plaque minéralogique– Intervention Orbility
27/07/2021 Dépannage lecteur CA2 – Intervention Orbility
30/07/2021 Changement lecteur CA2 – Intervention Orbility
08/08/2021 Changement lecteur BE2 – Intervention Orbility
12/08/2021 Changement lecteur BE1 – Intervention Orbility

02/09/2021 Dépannage CA2 – Intervention Orbility
04/09/2021 Dépannage tête de lecture BE1 – Intervention Orbility
20/12/2021 Changement lecteur BE1 – Intervention Orbility

4 visites curatives Electricité

14-15-16/06/2021 Pose nouvel onduleur et recâblage – intervention AVIAPARK
10/11/2021 Changement alim/carte et batterie porte ventouse sortie mail – Intervention PACARD
11/11/2021 Changement alim Axiome - Intervention MILELEC
22/11/2021 Tirage câble TGBT -> ascenseur – Intervention AVIAPARK

2 visites curatives Groupe électrogène

25/02/2021 Remplacement réchauffeur – Intervention Eneria
21/10/2021 Vérif surchauffe groupe de gauche – Intervention Eneria

9 visites curatives Ascenseurs

05/01/2021 Mise à niveau ascenseur-palier – Intervention Schindler
01/02/2021 Remise en état ascenseur droit – Intervention Schindler
18/03/2021 Rétablissement ligne tel alarme – Intervention Schindler
06/08/2021 Vérif anomalie portes au niv-5 – Intervention Otis
17/10/2021 Remis ascenseur droit en service – Intervention Otis
19/10/2021 Remis ascenseur droit en service – Intervention Otis
26/10/2021 Remis ascenseur droit en service – Intervention Otis
27/10/2021 Remis ascenseur droit en service – Intervention Otis
17/11/2021 Remis en service téléalarme – Intervention Otis

2 visites curatives Détection incendie

01/04/2021 Dépannage corrective ventouse PCF – Intervention SSI
08/04/2021 Intervention corrective pour levée de réserves – Intervention SSI

5.4. SURVEILLANCE

Quelques dégradations et nuisances sont toujours à déplorer.

TYPE D'INCIDENTS														
	Agression		Dégradation		Vol		Incendie		Inondation		Accident		Nuisances	
	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021
Personnes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	4
Véhicules	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouvrages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3**	**4**

4 nuisances sur les personnes

10/06/2021 grosse infiltration d'eau entrée VL et sortie rempart
16/06/2021 grosse infiltration d'eau entrée VL et sortie rempart
17/10/2021 les 2 ascenseurs à l'arrêt durant 2 jours
26/10/2021 les 2 ascenseurs à l'arrêt durant 2 jours

Depuis 2004 le parc enregistre les images provenant des caméras suivant arrêté préfectoral.

Ces images sont à la disposition des autorités compétentes en cas de besoin.

5.5. PROPRETE

Le nettoyage est fait par le personnel Indigo et par un agent d'entretien à l'aide d'une autolaveuse.
Le lavage complet des sols est effectué quatre fois par an.

5.6. TRAVAUX

TRAVAUX EFFECTUES EN 2021

INVESTISSEMENTS REALISES 2021		
	Investissement	Gros Entretien
Réparation Ascenseur	16,2k€	
Baie informatique	5,8k€	
Electricité	3,4k€	
Remplacement 2 ascenseurs	159,5k€	
Péage		1,5k€
Vidéosurveillance		1,1k€
Désenfumage		1,4k€
Détection incendie		1,6k€
Ascenseur		1,4k€
Total	**184,9k€**	**7,0k€**

TRAVAUX PREVUS EN 2022

La nature et les montants des travaux prévisionnels sur l'exercice 2022 ne constituent aucun engagement contractuel. Les évènements peuvent nous conduire à adopter une autre politique d'investissement.

INVESTISSEMENTS PROGRAMMES 2022		
	Investissement	Gros Entretien
Travaux de peinture	8,0k€	
Travaux electrique	15,0k€	
Travaux sur portes		8,0k€
Travaux Eclairage	30,0k€	
Total	**53,0k€**	**8,0k€**

6.

ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION

6.1. L'ORGANISATION LOCALE

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

- L'entretien des ouvrages et des équipements
- L'accueil des clients
- La gestion des flux financiers

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

- Un Responsable de District, Jérôme GÂCHES, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.
- Un responsable de sites, Franck ALLIDE, successeur de François – Xavier FASQUEL depuis le 18 juin 2021,, en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, le suivi des prestataires et fournisseurs.

  Il dispose des collaborateurs qui sont amenés à intervenir sur l'ensemble des exploitations, non en fonction d'une affectation fixe mais en fonction du besoin et de la compétence des collaborateurs.

  Il assure également le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Il peut également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2ème et 3ème niveau.
- Deux agents d'exploitation.
- Un agent d'entretien

Afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.



6.2. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS

Au cours de l'année 2021, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formation, aussi bien en présentiel qu'en distanciel, cette dernière modalité étant particulièrement adaptée au contexte sanitaire

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Sur le parc Oratoire plusieurs collaborateurs ont été formés en 2021.

Intitulé du Poste	Formation
Agent d'exploitation	Habilitation électrique
	Sécurité du parc
Technicien d'exploitation	Habilitation électrique
	Sécurité du parc
Responsable de site	Habilitation électrique
	Sécurité du parc

FORMATION ACCUEIL DES PMR

Conformément à la règlementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « Bien accueillir les personnes handicapées » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

6.3. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc… ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis la BLI ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.

De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).

L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.

Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.



LE CENTRE NATIONAL DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE (CNTO), UNE EXCLUSIVITE INDIGO ISSUE DE SA DEMARCHE INNOVATION, GARANTIT UNE SECURITE MAXIMALE DES CLIENTS.

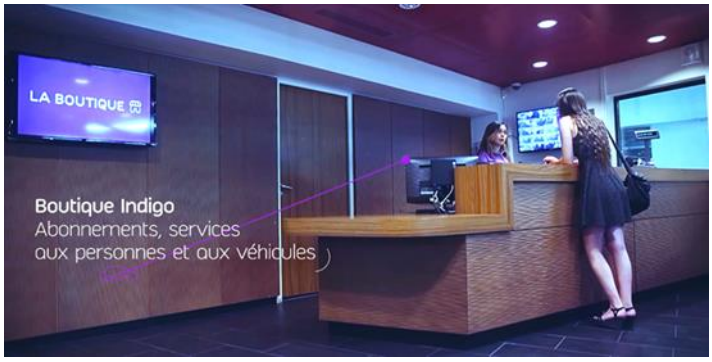
Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

6.4. LA BOUTIQUE

Le Référent Commercial est basé à la boutique Oratoire, il centralise les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client…) et garantit ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'usager.

Il pilote la politique commerciale de l'ensemble des parkings afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.



Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.

6.5. SERVICE RELATION CLIENTS

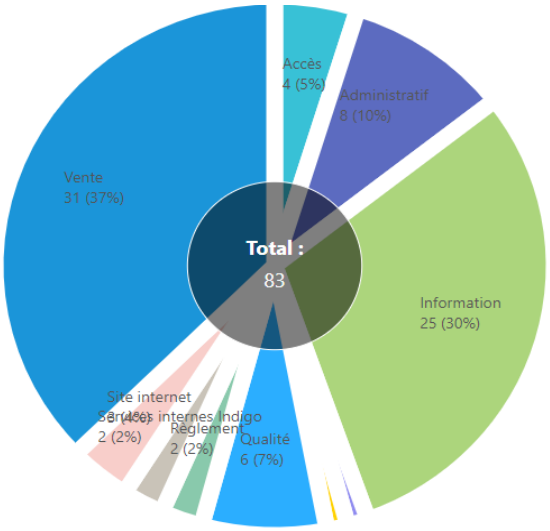
Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client omnicanal centralisé.

NOS CLIENTS PEUVENT CONTACTER INDIGO :

- Directement par formulaire depuis le site web fr.parkindigo.com ou depuis l'application mobile
- Par Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi
- Par Mail : service.client@group-indigo.com
- Par Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex

En 2021 pour le parc Oratoire le Service Relation Client a traité 83 demandes réparties de la façon suivante :



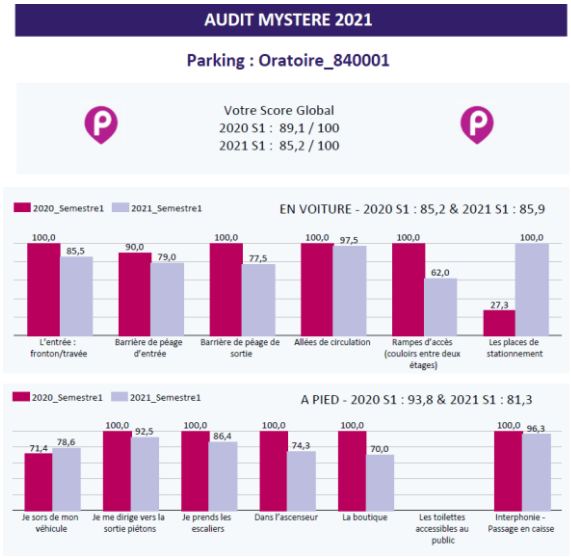
6.6. CONTROLES QUALITÉ

CONTROLE INDIGO

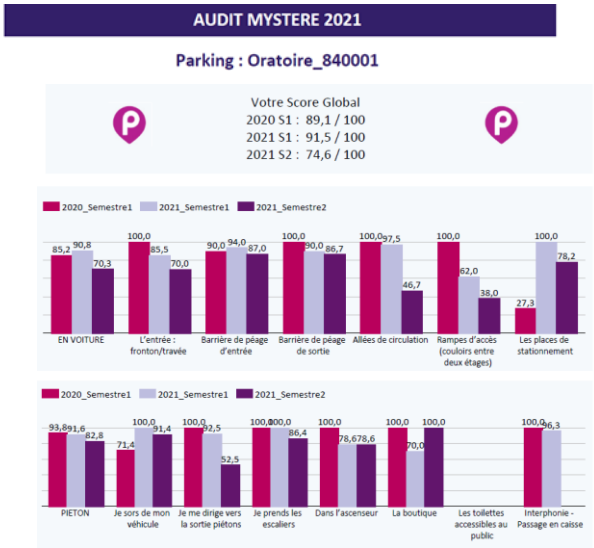
Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En 2021, 2 visites ont été réalisées sur les parkings.

Visite 1er semestre : Le parking Oratoire a obtenu la note de 85,20 % de satisfaction.



Visite 2ème semestre : Le parking Oratoire a obtenu la note de 74.60 % de satisfaction.



6.7. LES SERVICES

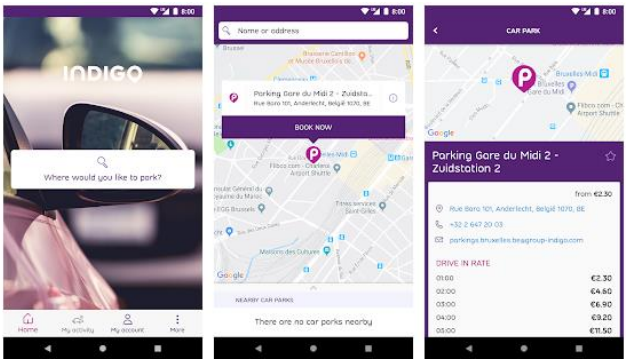
APPLICATION SMARTPHONE

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec votre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, vous pouvez réserver et payer à l'avance votre stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de son choix.



SOUSCRIPTION PAR INTERNET

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet https://fr.parkindigo.com/, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins.



OPNGO

OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Via l'application mobile, les usagers sont en mesures de réserver et payer leur stationnement horaire en ouvrage, et régléer et renouveler leur stationnement en voirie. Le tout au juste prix et sans ticket, ni facture papier, puisque l'ensemble est dématérialisé et les véhicules reconnus via leur plaque d'immatriculation. Gräce à la géolocalisation, ils peuvent comparer les tarifs et la distance des parkings à proximité ou encore, préparer leur trajet en toute sérénité en réservant leur stationnement à l'avance dans un parking.

Pour offrir un service encore plus complet et toujours plus simple à nos clients, nous prévons de lancer prochainement une plateforme unique pour l'ensemble de nos services proposant une expérience client modulable et adaptée à tous les besoins de stationnement. Celle-ci recouvre en effet, le parking en ouvrage, et en voirie, le stationnement vélo ; ainsi que la recharge éléctrique.



SERVICE DE PROXIMITÉ

RADIO INDIGO

Indigo a créé sa propre radio diffusée 24h/24 dans 342 parkings en France. Aujourd'hui, Radio Indigo est un pilier de notre stratégie de communication et diffuse plus de 280 messages par mois.

Les messages diffusés permettent de rendre l'environnement sonore de nos parkings plus chaleureux, plus apaisant mais aussi plus informatif pour nos clients. Afin de créer un véritable lien avec ses auditeurs, Radio Indigo diffuse des messages d'informations locales. Les clients peuvent ainsi entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques, des messages d'intérêt collectif, ainsi que des annonces d'événements à venir dans la ville.

A partir de l'été 2021, Indigo a renouvelé sa programmation en proposant des chroniques radio sur des idées d'escapades pour le Week-end. Entre informations culturelles, idées d'activités pour le week-end et écomobilité, la radio Indigo est devenue une véritable source de d'informations et d'inspiration pour nos clients.

ZONE DEUX ROUES MOTORISÉES

Sur ce parc il est proposé aux véhicules 2 roues motorisées des formules d'abonnement avec des espaces dédiés.

STATION GONFLAGE & DEMARREUR

Pour pallier les urgences éventuelles liées aux petits problèmes techniques des véhicules, les automobilistes et les cyclistes pourront profiter des services du parking prévus à cet effet.

Nous mettons ainsi gratuitement à disposition de nos clients :

- Un démarreur de batterie est mis à disposition des clients à l'accueil
- Une station pour gonfler les pneumatiques pour les deux-roues et véhicules

7.

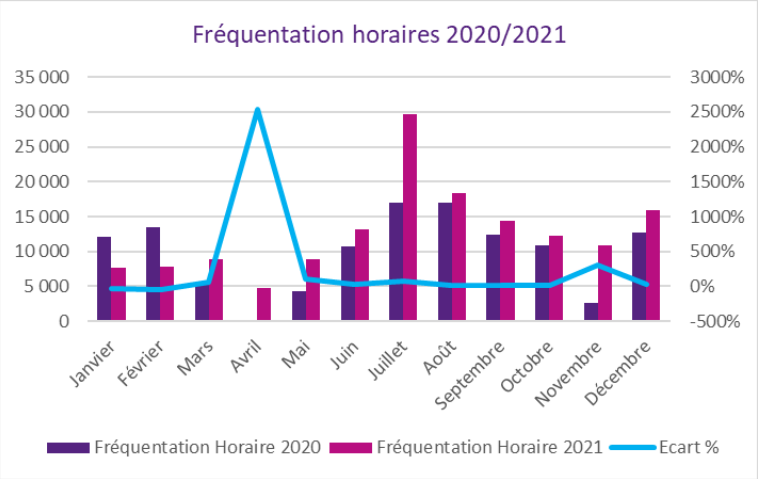
ANALYSES

7.1. ACTIVITE DU PARC

Ces tableaux sont constitués de données statistiques, il peut arriver qu'il y ait une légère différence avec les éléments comptables du compte de résultat (impayés, régularisation d'impayés, écart sur versement espèces…). En tout état de cause seul le compte de résultat détermine le chiffre d'affaires à prendre en compte.

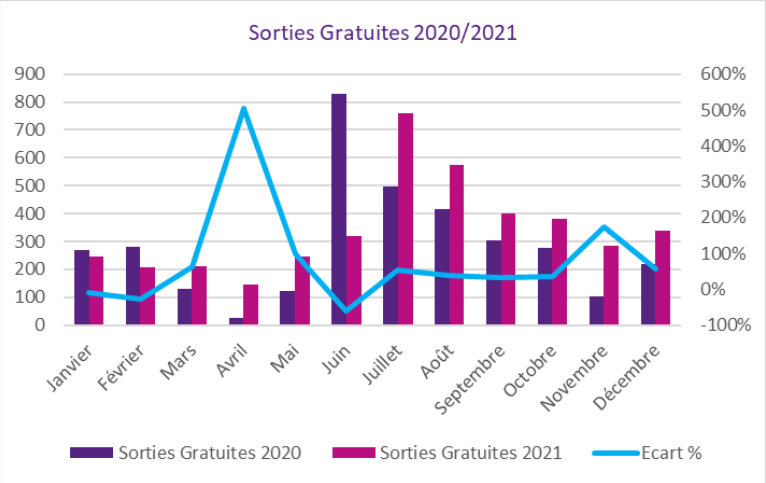
FREQUENTATION HORAIRES

	Fréquentation Horaire 2020	Fréquentation Horaire 2021	Ecart %
Janvier	12 167	7 600	-38%
Février	13 483	7 819	-42%
Mars	5 552	8 873	60%
Avril	181	4 771	2536%
Mai	4 308	8 856	106%
Juin	10 663	13 139	23%
Juillet	17 055	29 683	74%
Août	16 939	18 433	9%
Septembre	12 476	14 346	15%
Octobre	10 873	12 216	12%
Novembre	2 655	10 845	308%
Décembre	12 770	15 878	24%
Total	**119 122**	**152 459**	28%

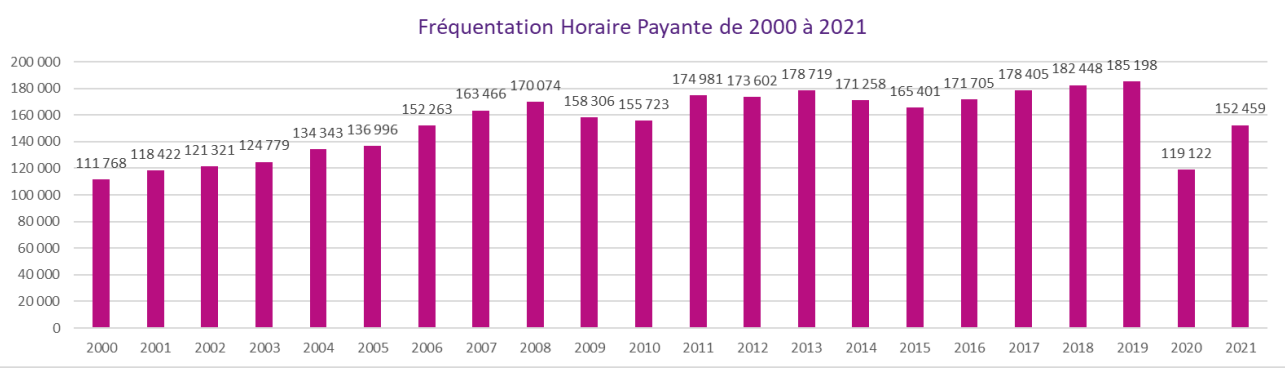


SORTIES GRATUITES

	Sorties Gratuites 2020	Sorties Gratuites 2021	Ecart %
Janvier	269	244	-9%
Février	279	206	-26%
Mars	129	210	63%
Avril	24	145	504%
Mai	122	244	100%
Juin	828	319	-61%
Juillet	498	758	52%
Août	415	573	38%
Septembre	303	399	32%
Octobre	278	380	37%
Novembre	103	283	175%
Décembre	218	340	56%
Total	**3 466**	**4 101**	18%

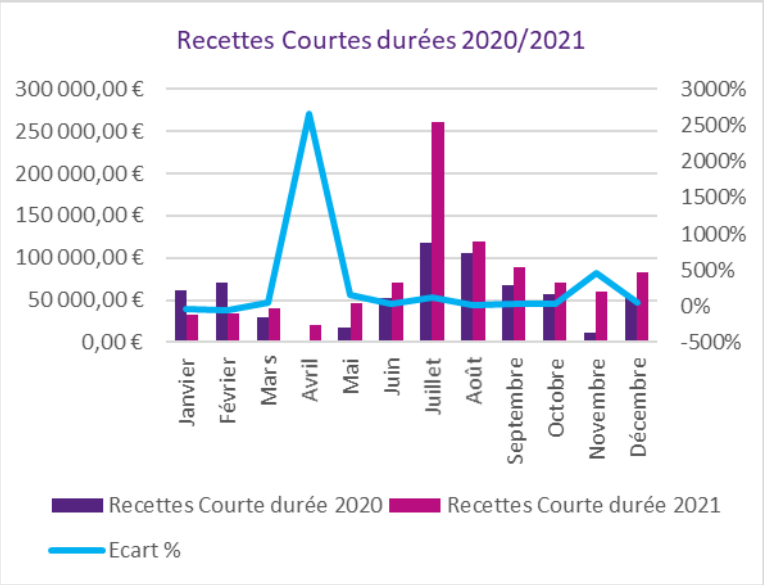


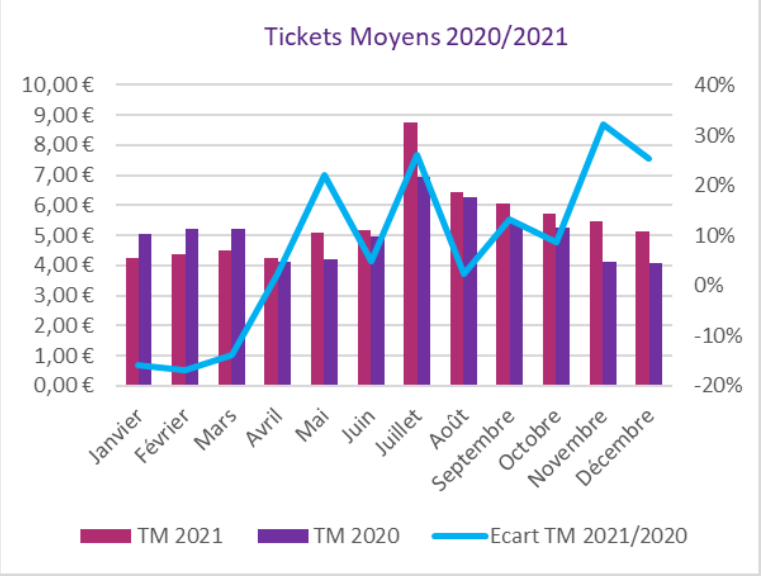
EVOLUTION DE LA FREQUENTATION HORAIRE DE 2000 A 2021



RECETTES COURTES DUREES

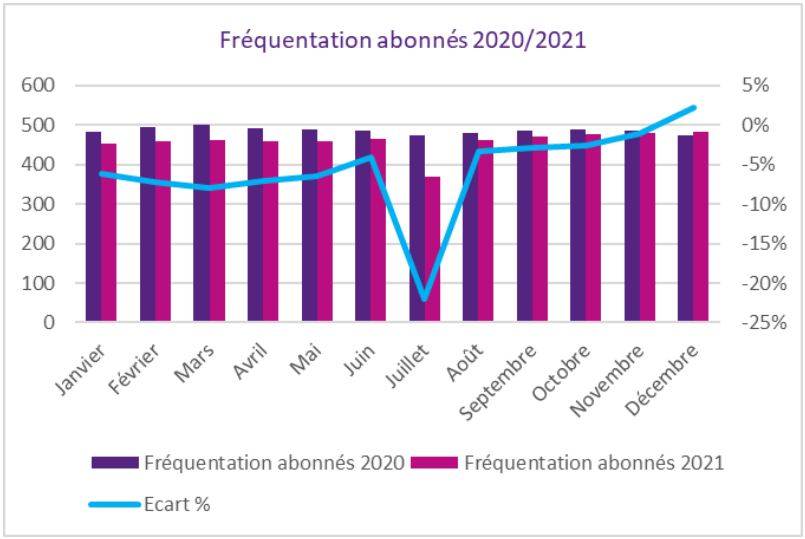
TTC	Recettes Courte durée 2020	Recettes Courte durée 2021	Ecart %	TM 2021	TM 2020	Ecart TM 2021/2020
Janvier	61 621,00 €	32 840,30 €	-47%	4,32 €	5,06 €	-15%
Février	70 601,60 €	34 691,90 €	-51%	4,44 €	5,24 €	-15%
Mars	29 045,00 €	40 827,00 €	41%	4,60 €	5,23 €	-12%
Avril	749,60 €	20 637,80 €	2653%	4,33 €	4,14 €	4%
Mai	18 036,00 €	45 679,60 €	153%	5,16 €	4,19 €	23%
Juin	52 806,50 €	70 344,60 €	33%	5,35 €	4,95 €	8%
Juillet	118 174,70 €	260 936,30 €	121%	8,79 €	6,93 €	27%
Août	106 138,10 €	120 024,90 €	13%	6,51 €	6,27 €	4%
Septembre	66 975,70 €	88 529,00 €	32%	6,17 €	5,37 €	15%
Octobre	57 037,10 €	70 962,80 €	24%	5,81 €	5,25 €	11%
Novembre	10 960,70 €	60 258,80 €	450%	5,56 €	4,13 €	35%
Décembre	52 219,50 €	82 601,55 €	58%	5,20 €	4,09 €	27%
Total	**644 365,50 €**	**928 334,55 €**	44%	6,09 €	5,41 €	13%



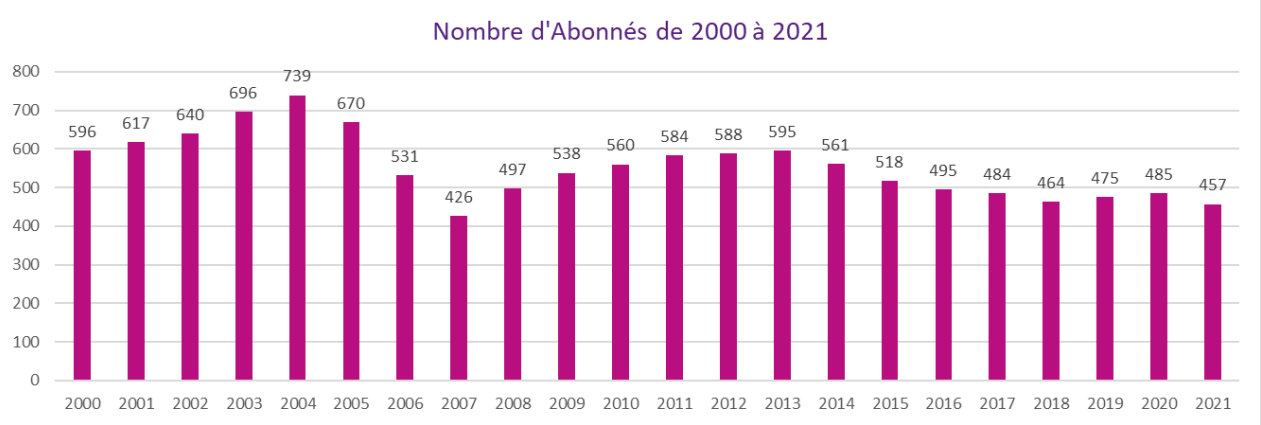


NOMBRE D'ABONNES

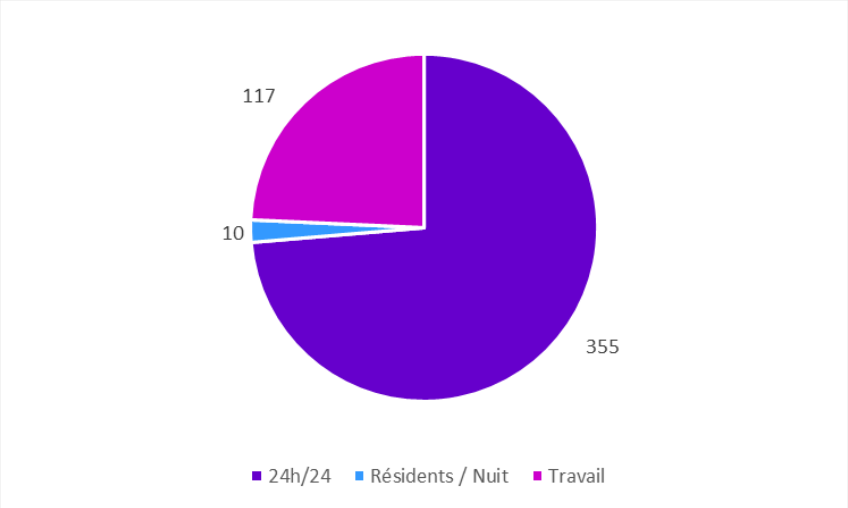
	Fréquentation abonnés 2020	Fréquentation abonnés 2021	Ecart %
Janvier	481	451	-6%
Février	493	457	-7%
Mars	500	460	-8%
Avril	492	457	-7%
Mai	489	457	-7%
Juin	484	464	-4%
Juillet	472	368	-22%
Août	478	462	-3%
Septembre	485	471	-3%
Octobre	488	475	-3%
Novembre	484	479	-1%
Décembre	472	482	2%
Total	**5 818**	**5 483**	-6%



EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES DE 2000 A 2021

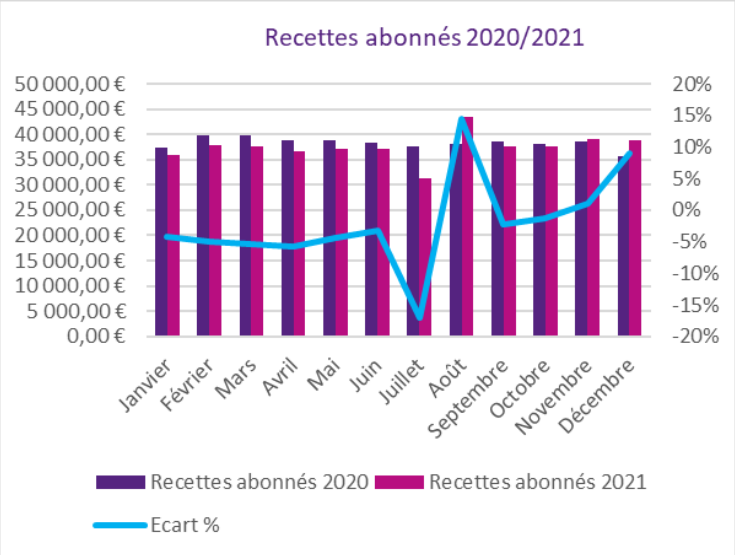


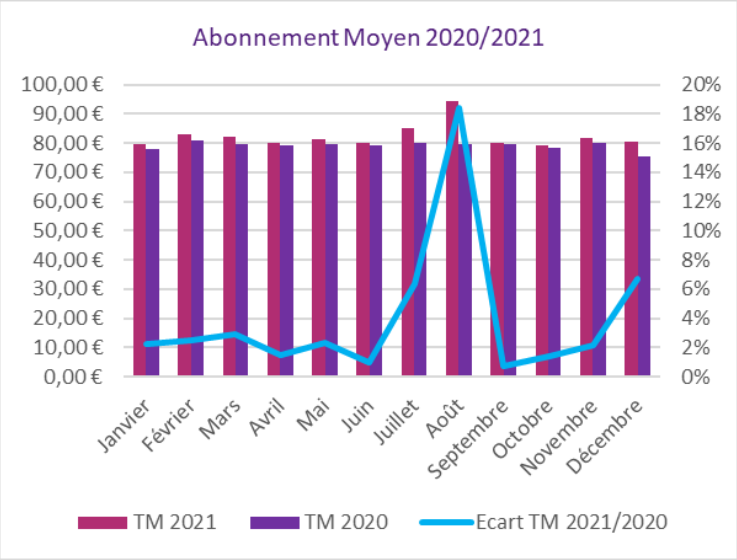
REPARTITION PAR TYPE D'ABONNEMENT



RECETTES ABONNES

TTC	Recettes abonnés 2020	Recettes abonnés 2021	Ecart %	TM 2021	TM 2020	Ecart TM 2021/2020
Janvier	37 460,66 €	35 909,24 €	-4%	79,62 €	77,88 €	2%
Février	39 841,35 €	37 854,20 €	-5%	82,83 €	80,81 €	2%
Mars	39 813,81 €	37 703,36 €	-5%	81,96 €	79,63 €	3%
Avril	38 893,75 €	36 678,03 €	-6%	80,26 €	79,05 €	2%
Mai	38 936,25 €	37 236,41 €	-4%	81,48 €	79,62 €	2%
Juin	38 354,74 €	37 115,94 €	-3%	79,99 €	79,25 €	1%
Juillet	37 709,86 €	31 284,41 €	-17%	85,01 €	79,89 €	6%
Août	38 090,56 €	43 584,74 €	14%	94,34 €	79,69 €	18%
Septembre	38 564,25 €	37 717,23 €	-2%	80,08 €	79,51 €	1%
Octobre	38 212,77 €	37 725,63 €	-1%	79,42 €	78,30 €	1%
Novembre	38 681,85 €	39 106,22 €	1%	81,64 €	79,92 €	2%
Décembre	35 656,74 €	38 867,32 €	9%	80,64 €	75,54 €	7%
Total	**460 216,59 €**	**450 782,73 €**	-2%	82,21 €	79,10 €	4%





8.

BILAN FINANCIER : COMPTE DE RESULTAT ET PATRIMOINE

8.1. PATRIMOINE DE DELEGATION

VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2021.

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2021

Parc de stationnement Avignon Oratoire

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2021	Cumul Amortissement au 31/12/2021	Valeur nette comptable au 31/12/2021
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	815 942	- 337 279	478 662
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	5 262 727	- 2 745 671	2 517 056
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	251 074	- 160 651	90 423
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	2 234	- 2 234	-
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	5 031	- 5 031	-
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE SPEC	3 284	- 3 284	-
Total BIENS DE RETOUR		**6 340 292**	**- 3 254 150**	**3 086 142**
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL AUTOMOBILE	394	- 394	-
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	69 778	- 50 209	19 569
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	6 698	- 6 698	-
	PETITS MOBILIER ET MATERIEL DE B	993	- 993	-
Total BIENS DE REPRISE*		**77 863**	**- 58 294**	**19 569**
Total général		**6 418 155**	**- 3 312 444**	**3 105 710**

***quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park**

Parc de stationnement Avignon Oratoire

en euros H.T.	31/12/2021
Immobilisations Valeur Comptable Brute	6 418 155
Immobilisations Valeur Comptable Nette	3 105 710
Immobilisation en cours	76 848

8.2. COMPTE DE RESULTAT

PARC DE STATIONNEMENT	840001 Avignon Oratoire
DELEGANT	VILLE D'AVIGNON
DELEGATAIRE	EFFIPARC SUD-EST
ANNEE	2021

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2021

EN H.T.	Année 2020	Année 2021	2021 / 2020 en valeur	2021 / 2020 en %
Horaires parcs	550 567	773 497	222 929	40,5%
Abonnés parcs	383 703	374 640	-9 063	-2,4%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	16 911	21 966	5 055	29,9%
Sous Total Chiffre d'Affaires	951 181	1 170 102	218 921	23,0%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	2	-154	-156	-6795,7%
Sous Total Autres Produits	2	-154	-156	-6795,7%
Total Produits d'Exploitation	**951 183**	**1 169 948**	**218 765**	**23,0%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-182 190	-189 856	-7 666	4,2%
Personnel Contrat à Durée Determinée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 945	-1 104	840	-43,2%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-3 608	-21 257	-17 649	489,2%
Prestations de Nettoyage	-460	-739	-279	60,7%
Prestations de Gardiennage	-420	-2 385	-1 964	467,4%
Sous Total Frais de Personnel	-188 622	-215 341	-26 719	14,2%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-24 392	-26 558	-2 165	8,9%
Entretien : Contrats	-19 669	-18 556	1 114	-5,7%
Electricité, Fluides	-42 582	-46 571	-3 990	9,4%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-4 711	-5 634	-923	19,6%
Location Matériel d'Exploitation	-241	-3 120	-2 878	1192,2%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-91 595	-100 438	-8 843	9,7%
Actions Commerciales	-2 352	-2 072	280	-11,9%
Collecte de Fonds et Commissions	-8 210	-14 672	-6 462	78,7%
Frais Administratifs et Divers	-602	-299	303	-50,3%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-11 164	-17 043	-5 880	52,7%
Total Charges Directes d'Exploitation	**-291 381**	**-332 822**	**-41 441**	**14,2%**
Police d'Assurances	-7 161	-7 674	-513	7,2%
Sinistres				
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-5 464	-5 851	-386	7,1%
Redevances Aux Concédants	-47 709	-58 357	-10 648	22,3%
Taxes et Versements Assimilés	-34 067	-29 314	4 753	-14,0%
Autres Charges et Provisions Courantes	-74	-1	73	-98,0%
Charges de Gros Entretien	-1 249	-8 985	-7 736	619,3%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-19 214	-22 934	-3 720	19,4%
Frais Généraux Siège	-77 427	-74 536	2 892	-3,7%
Total Autres Charges d'Exploitation	-192 366	-207 651	-15 285	7,9%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-192 366**	**-207 651**	**-15 285**	**7,9%**
Total Charges d'Exploitation	**-483 747**	**-540 473**	**-56 726**	**11,7%**
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-42	42	84	-200,0%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-188 850	-190 863	-2 013	1,1%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-188 892	-190 821	-1 929	1,0%
Total Charges Non Courantes	**-188 892**	**-190 821**	**-1 929**	**1,0%**
EBIT	**278 545**	**438 654**	**160 109**	**57,5%**
Frais Financiers	-144 620	-127 786	16 834	-11,6%
Total Frais Financiers	-144 620	-127 786	16 834	-11,6%
Total Frais Financiers	**-144 620**	**-127 786**	**16 834**	**-11,6%**
Resultat Net avant Impot Parc	**133 925**	**310 868**	**176 943**	**132,1%**

ANALYSE COMPARATIVE DU COMPTE DE RESULTAT 2020/2021

COMMENTAIRES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2021

L'alègement des mesures de prévention sanitaire a permis d'améliorer les recettes horaires sur l'exercice 2021 vs 2020.

Globalement, le chiffre d'affaires 2021 du parc est en hausse de 23% comparé a l'année N-1 mais en forte baisse par rapport a 2019.

Les effets de la pandémie et les mesures de couvre feu ont continué a impacter les fréquantations du parc.

COMMENTAIRES SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION 2021

Globalement, les charges d'exploitation directes sont en hausse par rapport à 2020 (+14.2%). Cela est lié à reprise de l'activité dont les charges sont proportionnelles.

PERSONNEL INTERNE

Nous affichons une économie sur ces charges mais une augmentation du poste Interim. Cela s'explique par le un poste vacant en attente de recrutement.
L'augmentation du poste gardiennage s'explique par les renforts que nous avons dû mettre en place pour limiter les intrusions dans le parc.

ENTRETIEN : CONTRATS

La baisse de charge sur ce poste est lié a une rénogciation de l'enemble de nos contrats.

9.

ANNEXES

9.1. ANNEXES

ANNEXE 1 : IMMOBILISATIONS

ANNEXE 2 : ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ANNEXE 3 : PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

ANNEXE 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

ANNEXE 5 : GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE

IMMOBILISATIONS

SOCIETE ELODIE	DA	LIBELLE	Date début amortissement	Groupe compta. immo.	Coût acquisition	Nombre années amortissement	CUMUL AMORT A FIN 2021	VNC A FIN 2021
0643	840001	COMPTEUSE TRIEUSE BILLCON CVK70	01/01/2006	215400	1	1	-1	0
0643	840001	AUTOLAVEUSE	01/01/2006	215400	1	1	-1	0
0643	840001	COMPTEUSE DE PIECES CP915	01/01/2006	215400	1027,66	7	-1027,66	0
0643	840001	1 BALISE LIBER-T ACS Q	30/09/2008	215400	9788	10	-9788	0
0643	840001	MATERIEL SAE AXIOBOX 340305	01/01/2010	215400	8723,4	10	-8723,4	0
0643	840001	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	20/03/2012	215400	1849,69	5	-1849,69	0
0643	840001	ANTENNE LIBER-T GEA	12/09/2013	215400	3300	10	-2740,71	559,29
0643	840001	ANTENNE LIBER-T GEA	12/09/2013	215400	3300	10	-2740,71	559,29
0643	840001	MAGNA 85 AVEC ELECTROFEN	01/01/2014	215400	15400	10	-12322,92	3077,08
0643	840001	MATERIEL TATA 2016 DA 840001	01/01/2016	215400	754,83	3	-754,83	0
0643	840001	MATERIEL SAE	01/01/2018	215400	25632	10	-10258,94	15373,06
0643	840001	SCOOTER SYM 49.9CM MODELE ORBIT	30/09/2008	218200	394,05	4	-394,05	0
0643	840001	LASERJET 1200	22/03/2002	218340	2090,71	3	-2090,71	0
0643	840001	MONITEUR FAC 247669	15/10/2002	218340	1298	3	-1298	0
0643	840001	INS205114 ECRAN	01/01/2005	218340	1096	3	-1096	0
0643	840001	INSTALLATION CISCO SOHO 97 ADSL RJ11	04/11/2005	218340	949,63	3	-949,63	0
0643	840001	ENS.NEC ML 450+DISPLAY 17IN LCD+IMP.LJET	23/03/2007	218340	848	3	-848	0
0643	840001	HP COMPAQ 6000 PRO MT E5300	18/05/2010	218340	416	3	-416	0
0643	840001	COFFRE FORT PROTECT DUO 123L A CLE	13/05/2008	218430	992,8	7	-992,8	0
0747	840001	ONDULEUR MERLIN GERIN	27/02/2004	215410	3284	10	-3284	0
0747	840001	PORT INTRAPARC AVIGNON	01/12/2001	218300	2233,68	5	-2233,68	0
0747	840001	BANQUE VIGIE Gardien	01/09/1995	218400	5030,82	5	-5030,82	0
0747	840001	Affermage ORATOIRE	01/12/1995	221100	5262727,43	50	-2745671,08	2517056,35
0747	840001	INTERPHONIE COMMEND 2	31/05/2004	222200	18500	15	-18500	0
0747	840001	STOCKEUR STIM NUM 8 CAMERAS	31/05/2004	222200	12320	8	-12320	0
0747	840001	840001 INSTALL INTERPHONES	30/04/2012	222200	11709	15	-7551,37	4157,63
0747	840001	T30010 MIGRATION FLUX MONETIQUES SOUS IP	01/11/2013	222200	3215,49	5	-3215,49	0
0747	840001	ENREGISTREUR STIM ST4600A 16 CAMERAS	31/10/2014	222200	2881,41	8	-2582,77	298,64
0747	840001	SYSTEME CONTINUITE RADIO SECOURS	24/06/2015	222200	13121	15	-5707,72	7413,28
0747	840001	2 EQUIPEMENTS VOIE SORTIE	01/01/2016	222200	22872,42	10	-13728,66	9143,76
0747	840001	2 EQUIPEMENT VOIE DE SORTIE	01/01/2016	222200	27526,92	10	-16522,35	11004,57
0747	840001	3 CAISSES AUTO	01/01/2016	222200	54157,17	10	-32506,53	21650,64
0747	840001	1 LECTEUR PIETON	01/01/2016	222200	3460,6	10	-2077,12	1383,48
0747	840001	1 LECTEUR VEHICULE DE NUIT	01/01/2016	222200	5327,36	10	-3197,63	2129,73
0747	840001	1 CAISSE MANUELLE	01/01/2016	222200	3403,88	10	-2043,11	1360,77
0747	840001	1 SERVEUR PARK	01/01/2016	222200	12530,04	10	-7520,87	5009,17
0747	840001	CABLAGE	01/01/2016	222200	22086,74	10	-13257	8829,74
0747	840001	SETUP INGENICO	01/01/2016	222200	1409,92	5	-1409,92	0
0747	840001	MATERIEL DE PEAGE	17/08/2016	222200	1328,46	10	-714,18	614,28
0747	840001	TRAVAUX RADIO CONTINUITE	01/01/2017	222200	13810	10	-6908,25	6901,75
0747	840001	VIDEO SURVEILLANCE	12/04/2017	222200	2491,22	8	-1471,03	1020,19
0747	840001	VIDEO SURVEILLANCE	06/05/2017	222200	8454,75	8	-4922,69	3532,06
0747	840001	POMPE DE RELEVAGE	01/12/2017	222200	5404,79	8	-2760,9	2643,89
0747	840001	POMPE DE RELEVAGE	05/04/2019	222200	5063	8	-1733,38	3329,62
0747	840001	BLOCS SECOURS AVIG ORATOIRE	01/01/2008	222300	2880,15	10	-2880,15	0
0747	840001	REMP BLOCS AUTON SECURITE ORAT	29/04/2008	222300	21022	10	-21022	0
0747	840001	PORTAILS BATTANTS AUTO ORAT	17/07/2008	222300	15127,6	15	-13573,3	1554,3
0747	840001	REMPL BLOCS AUTON SECUR ORAT	31/07/2008	222300	2703,96	10	-2703,96	0
0747	840001	COMP REMP BLOCS AUTON SECU	01/10/2008	222300	731,85	10	-731,85	0
0747	840001	INSTAL ELEC SUITE FERM PARC NUIT	19/12/2008	222300	8416,27	10	-8416,27	0
0747	840001	SAE HORL VENTOUSES SORTIES PIET ORATOIRE	01/01/2010	222300	1596,4	10	-1596,4	0
0747	840001	SAE 2010 ASC 1126405 ORATOIRE	27/08/2010	222300	2384,03	30	-901,9	1482,13
0747	840001	PEINT CAGE ESC ORATOIRE	18/03/2011	222300	14528	15	-10452,58	4075,42
0747	840001	840001 PEINTURE NIVEAU -2	31/05/2012	222300	31399,9	15	-20073,92	11325,98
0747	840001	840001 PEINTURE CAGE ESCALIER	31/05/2012	222300	10867	15	-6947,24	3919,76
0747	840001	PORTE METAL VITREE ACCEUIL CLIENTS	12/09/2013	222300	1396	15	-773,03	622,97
0747	840001	CLIMATISATION REVERS INVERTER SAMSUNG MI	01/01/2014	222300	2069,56	10	-1656,06	413,5
0747	840001	REMPL. AFFICHEUR DYNAMIQUE/DIVERS PANNEA	22/09/2014	222300	3661	10	-2664,47	996,53
0747	840001	MARQUE INDIGO	01/01/2016	222300	4269,49	3	-4269,49	0
0747	840001	ECLAIRAGE SECURITE - BLOC SECOURS	22/04/2016	222300	165085,45	10	-94025,09	71060,36
0747	840001	INSTALLATION CABLAGE EQUIPEMENTS	31/05/2016	222300	14035,3	10	-7844,82	6190,48
0747	840001	CENTRALE DETECTION INCENDIE	01/01/2017	222300	5200	15	-1734,21	3465,79
0747	840001	INSTALLATION ELECTRIQUE	30/09/2017	222300	1229	10	-523,13	705,87
0747	840001	DIVERS TRX DE RENOVATION	01/12/2017	222300	34171,41	10	-13965,63	20205,78
0747	840001	ASCENSEUR ELECTRIQUE	01/12/2017	222300	17179,53	28,08	-2499,56	14679,97
0747	840001	REMPLACEMENT SSI	01/12/2017	222300	96366,78	15	-26258,32	70108,46
0747	840001	DIVERS INSTALLATIONS ELECTRIQUES	01/12/2017	222300	6187,6	10	-2528,81	3658,79
0747	840001	REMPLACEMENT SYSTEME DETECTION GAZ	01/12/2017	222300	12268,04	15	-3342,82	8925,22
0747	840001	REPARATIONS PORTES	01/12/2017	222300	61543,98	15	-16769,71	44774,27
0747	840001	TRAVAUX DE PEINTURE	01/12/2017	222300	210505,62	15	-57359,26	153146,36
0747	840001	SIGNALISATION	01/12/2017	222300	11350,5	10	-4638,88	6711,62
0747	840001	REMPLACEMENT CLIMATISEUR	12/07/2018	222300	1373,87	10	-477,49	896,38
0747	840001	TRAVAUX DE PEINTURE	01/01/2019	222300	19355	15	-3874,28	15480,72
0747	840001	RALENTISSEUR	01/01/2020	222300	1760	10	-352,42	1407,58
0747	840001	PANNEAU DE MASQUAGE	01/01/2020	222300	6012,5	10	-1204,01	4808,49
0747	840001	CLIMATISATION	31/07/2020	222300	1297,25	10	-184,14	1113,11
0747	840001	Roulement et palier poulie	24/02/2021	222300	16168,03	24,85	-554,77	15613,26
0747	840001	Portes coupe-feu	21/04/2021	222300	2562	15	-118,61	2443,39
0747	840001	Baie informatique	21/06/2021	222300	5810	10	-306,65	5503,35
0747	840001	Vérification TGBT	04/11/2021	222300	3426,63	10	-54,25	3372,38

INDIGO

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2021)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

INDIGO

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2021.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2021 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 – 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2022

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET

INDIGO

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l 'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. **Produits et charges directs**

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. **Charges calculées**

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement[1] liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

[1] Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2021 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2021, il est appliqué un pourcentage de 3,9 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2021. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

INDIGO

ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

INDIGO

ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2021

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO
Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.
Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.
Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés
La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.
Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.
La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.
Ainsi, concernant l'exercice 2021, l'affectation des frais de structure correspond à 8,33% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure
Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. <u>Exécution directe de l'activité</u>
- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. <u>Missions d'exploitation</u>
- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

INDIGO

ANNEXE 2

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
- Prospection de marché,
- Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
- Etude des produits et tarifs.

4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
- Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
- Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient on non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
- Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
- Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.

5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
- Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
- Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
- Relations avec les Commissaires aux comptes,
- Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.

2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.

3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.

4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

INDIGO

ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité déléguante.

INDIGO

INDIGO PARK
Direction Régionale Sud Est
04 91 37 34 48



AVIGNON
PARC JEAN JAURES

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC



SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
AVANT-PROPOS 5
PRÉAMBULE 6
1. PRESENTATION GÉNÉRALE 8
1.1. PRÉSENTATION 9
1.2. ORGANISATION FRANCE 10
1.3. NOS METIERS 11
1.4. NOTRE HISTOIRE 12
1.5. NOTRE RAISON D'ETRE 14
1.6. NOS ENGAGEMENTS RSE 15
2. CRISE SANITAIRE 23
2.1. PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE 25
2.2. PLAN DE RELANCE 27
3. LE CONTRAT 30
3.1. FICHE D'IDENTITE 31
4. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION 33
4.1. DESCRIPTIF 34
4.2. TARIFICATION 35
4.3. FAITS MARQUANTS 41
5. MAINTENANCE ET TRAVAUX 42
5.1. EQUIPEMENTS 43
5.2. CONTROLES REGLEMENTAIRES 44
5.3. MAINTENANCE 45
5.4. SURVEILLANCE 47
5.5. PROPRETE 48
5.6. TRAVAUX 49

6. ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION 50
6.1. L'ORGANISATION LOCALE 51
6.2. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS 52
6.3. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE 53
6.4. LA BOUTIQUE 54
6.5. SERVICE RELATION CLIENTS 55
6.6. CONTROLES QUALITÉ 56
6.7. LES SERVICES 57
7. ANALYSES 59
7.1. ACTIVITE DU PARC 60
8. BILAN FINANCIER : COMPTE DE RESULTAT ET PATRIMOINE 66
8.1. PATRIMOINE DE DELEGATION 67
8.2. COMPTE DE RESULTAT 68
9. ANNEXES 70
9.1. ANNEXES 71

AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journellement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexe.

PRÉAMBULE

Ces dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de problématiques environnementales à l'échelle mondiale et notamment dans les pays occidentaux.

La crise sanitaire du Coronavirus traversée depuis le début de l'année 2020 ne fera, à terme, qu'accélérer cette prise de conscience et modifier de manière profonde et durable le domaine de la mobilité, notamment autour du site Jean Jaurès. Les modèles que nous connaissons aujourd'hui s'effacent peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage.

Leader du stationnement, INDIGO participe activement à l'évolution du stationnement et souhaite s'intégrer durablement dans ce nouveau paysage urbain. En particulier, nous accompagnons depuis de nombreuses années la Ville d'Avignon et nous restons plus que jamais force de proposition en matière de stationnement.

Mise en perspective sur les faits marquants en 2021 pour la concession concernée de la ville d'Avignon.





1.

PRESENTATION GÉNÉRALE

1.1. PRÉSENTATION

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

INDIGO construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.

« *Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !*

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP

5 570 parkings dans le monde	**+750** villes	**2,4M** de places de stationnement gérées	**2 100 km** de voirie urbaine gérée	**11** pays	**14 500** collaborateurs

1.2. ORGANISATION FRANCE

La direction d'INDIGO a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée.

Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.



Serge CLEMENTE
Président



Sébastien FRAISSE
Directeur Général France



Vincent Miller
Directeur Adjoint France



Pierre BONNABAUD
Directeur Régional Sud Est

Pierre BONNABAUD, Directeur régional de la région Sud Est dans le périmètre duquel se situe la ville d'Avignon.

1.3. NOS METIERS

« Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.

PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITES



Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de Maas (Mobility As A Service) dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

EXPERT DU STATIONNEMENT EN VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains… Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie.



1.4. NOTRE HISTOIRE

1960-2000 : ORGANISER LE STATIONNEMENT

Face à la nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM, inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et de Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, le système de péage s'automatise et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.

2001-2004 : OFFRIR PLUS QU'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêt de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXIe siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001 GTM & Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.

2015-2019 : L'ÈRE DU DIGITAL ET LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

En 2015, VINCI Park devient INDIGO et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec de nouvelles offres digitales et de mobilité douce.

L'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Pour répondre à ces nouvelles attentes, Indigo lance OPnGO, une application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète permettant de trouver et réserver la meilleure place au meilleur prix. Ce nouveau service fluidifie et facilite le parcours utilisateurs grâce à la reconnaissance de plaques d'immatriculation en ouvrage et le paiement du stationnement en voirie depuis l'application.

En 2017, pour répondre aux enjeux d'urbanisation croissante et de l'évolution des usages, INDIGO déploie en France INDIGO Weel, un service de vélos et de scooters électriques partagés. En parallèle, l'entreprise devient actionnaire majoritaire de Smovengo, un groupement d'acteurs de la mobilité qui gagne l'appel d'offre pour opérer les Vélib's parisiens. En 2018, Smovengo lance la nouvelle offre Vélib' 2 avec un périmètre d'exploitation élargi.

DEPUIS 2020 : ACTEUR DE LA VILLE DE DEMAIN



Le 28 février 2020, INDIGO présente avec l'architecte Dominique Perrault devant plus de 80 journalistes, élus et urbanistes le Parking du Futur, une nouvelle vision des ouvrages et de leur intégration dans la ville de demain, fruit de plus d'un an de partenariat. Comment étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir ? Comment proposer plus de mobilité et de services aux usagers ? Comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ? Le parking du futur propose un véritable programme de solutions concrètes à mettre en œuvre dans les ouvrages INDIGO.

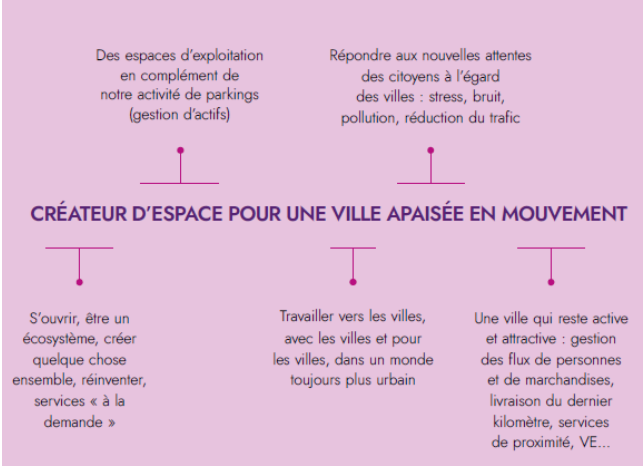
Enfin, cette nouvelle ère s'ouvre sous le signe du développement durable. Véritable acteur à impact positif dans les villes et les territoires, INDIGO s'engage dans une stratégie Climat à horizon 2025.

Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Les parkings souterrains permettent d'intensifier les activités urbaines tout en protégeant l'intégralité du tissu urbain. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés :
Intégrer les sous-sols dans la vie urbaine et améliorer la vie quotidienne des habitants des villes qui se densifient en connectant le parking au transport.
Offrir plus de mobilité et de services aux usagers et ainsi proposer un parcours client plus fluide et digitalisé et des services entièrement interconnecté avec leur environnement, agissant comme une extension de la ville au-dessus.
Répondre aux besoins de la ville intelligente et de la ville durable en facilitant la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable par l'énergie produite grâce à l'inertie thermique des espaces souterrains.
Une réflexion menée en partenariat avec Dominique Perrault Architecture, spécialiste de l'architecture souterraine.
Indigo a souhaité s'entourer du meilleur partenaire, Dominique Perrault et son cabinet d'architectes internationaux : DPA. Inventeur du concept « groundscape » (contraction de « ground », le sol et « landscape », paysage).



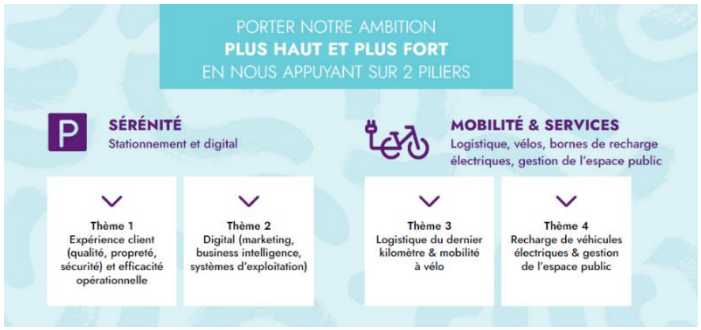
1.5. NOTRE RAISON D'ETRE

Face à l'évolution des attentes de nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citadins, de nos clients collectivités locales ou privés, notre Groupe doit s'interroger pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. C'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Cette raison d'être du Groupe INDIGO guide l'action de nos collaborateurs au quotidien et transforme la vision stratégique de l'entreprise sur le long terme.



La ville de demain aura pour enjeu de libérer sa voirie pour créer des espaces partagés entre les différentes mobilités (piétons, vélos, livraisons, etc.), des espaces verts et des lieux de convivialité, tels que les terrasses de café. La logistique du dernier kilomètre doit s'enrichir pour donner une réalité tangible à la ville du quart d'heure.
Nous nous trouvons face à des besoins inédits auxquels nous devons répondre par notre capacité d'innovation. Et notre raison d'être adresse ces enjeux : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Elle nous ouvre la voie vers ce qui incarne, selon nous, une ville d'avenir, apaisée, plus fluide, plus respectueuse, et plus inclusive. Pour cela, nos parkings en centre-ville, nos infrastructures, nos services offrent des lieux et des temps de vie enrichis, en devenant des emplacements de recharge de véhicules électriques, des espaces culturels, ou même événementiels. Nous pouvons tout imaginer et tout concevoir pour apporter à nos clients et leurs usagers des réponses satisfaisantes à leurs besoins.
Elle affirme notre capacité à nous ouvrir pour constituer un écosystème autour de notre groupe, à nous réinventer en créant des services « à la demande ». Nos espaces d'exploitation, au-delà des parkings, conservent leur place centrale au sein de notre activité de gestion d'actifs. Les villes sont notre terrain d'action : nous travaillons vers les villes, avec les villes et pour les villes.

Dans ces espaces urbains, nous voulons répondre aux attentes des citoyens : réduction du stress, du bruit, de la pollution, du trafic, etc. Et parce que les mouvements s'accélèrent et se multiplient, nous déployons des solutions innovantes de gestion des flux de personnes et de marchandises : livraison du dernier kilomètre, services de proximité, véhicules électriques, etc.



De nombreux parkings INDIGO ont déjà fait l'objet de transformation pour y intégrer certains nouveaux usages liés à la logistique urbaine.
Situés en coeur de ville avec des espaces propices au stockage et aux flux de circulation, la localisation et configuration de nos parcs de stationnements sont des atouts-clés dans le développement de nouveaux services de logistique du dernier kilomètre.
Des partenariats ont ainsi vu le jour avec des opérateurs permettant sur la livraison de produits frais en ville aux particuliers, la mise à disposition en plein centre-ville de matériels à des professionnels de la construction, ou encore du stockage.

1.6. NOS ENGAGEMENTS RSE

INDIGO a adopté un plan stratégique pour renforcer ses engagements RSE sur la période 2021-2024 comprenant des actions vis-à-vis de nos collaborateurs et sur des volets sociétaux et environnementaux.

Notre thématique d'engagement en 2021 était : « Tous INDIGO, tous engagés ! » Engagé à la fois envers nos collaborateurs, mais aussi pour les causes qui s'étendent au-delà du groupe INDIGO et qui s'incarnent dans les associations que nous soutenons, au cœur de nos territoires.

Nos actions pour l'environnement :

De grands engagements corporate ont été actés : un Plan climat, l'adhésion au programme international des nations unies Global Compact et la création d'une Fondation d'entreprise.

Notre but est de minimiser nos impacts environnementaux en réduisant nos consommations d'énergie, notamment dans les ouvrages, et en mettant en œuvre des technologies et des solutions permettant de diminuer les émissions de nos clients tout en leur facilitant l'accès à des mobilités individuelles non-consommatrices d'énergie fossile. Par exemple grâce au développement des mobilités douces et à l'accueil des véhicules électriques.

Focus sur GO for Climate, notre plan climat d'entreprise

Afin de communiquer sur ses engagements en faveur de l'environnement et présenter son plan d'entreprise « GO for Climate », INDIGO lance une campagne interne et externe et affiche ses ambitions de neutralité carbone à horizon 2025.

INDIGO Group s'engage fortement pour l'environnement, en partant du cadre des Accords de Paris et du concept de neutralité carbone.



Dès 2025, nous visons la neutralité carbone de ce sur quoi nous avons une prise directe :

- Sur nos émissions directes correspondant aux énergies fossiles consommées dans le cadre de nos opérations (véhicules de services, chauffage…)
- Sur nos émissions énergétiques passant par l'achat d'électricité, le plus gros poste étant l'éclairage de nos parkings.

Ensuite, nous avons pour ambition de contrôler tout ce que l'on peut émettre indirectement : nos achats opérationnels, nos investissements, nos déplacements professionnels et domicile-travail, les émissions de nos clients au sein des parcs, etc.



Nos actions pour nos collaborateurs :

Nous portons également une attention particulière au respect des droits de l'Homme. Pour cela, INDIGO s'engage à :

- Respecter, voire dépasser, dans la mesure du possible, les réglementations internationales et locales applicables en matière de Santé et de Sécurité.
- Identifier et prévenir tout risque potentiel pour les salariés, grâce à des formations de prévention et la mise en place d'équipement sûrs.
- Favoriser la mixité, par le biais d'un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (note de 90/100) et la non-discrimination, grâce à une politique des ressources humaines équitable.
- Favoriser l'accès au développement des compétences, à l'employabilité et à la promotion de tous ses collaborateurs, sans aucune distinction.
- Sensibiliser nos collaborateurs sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail. En 2021, nous avons mis en place des moyens de prévention et d'alerte à disposition de nos collaborateurs.
- Sensibiliser ses collaborateurs sur le handicap au travail. Le but est de montrer que chacun a sa place au sein de l'entreprise et que la diversité d'une équipe stimule sa créativité et son innovation. De plus, nous accompagnons les travailleurs en situation d'handicap tout au long de leur parcours professionnel. Pour cela, INDIGO est accompagné et conseillé par l'AGEFIPH afin d'aménager le poste du travailleur en fonction de son handicap pour permettre à tous se s'épanouir au travail.

Nos actions pour la société :

INDIGO est un acteur mondial à l'ancrage local, qui contribue directement à la dynamique économique en favorisant l'emploi dans plus de 750 villes où le Groupe est présent.

Nos actions s'articulent autour du développement urbain et visent à dynamiser nos territoires par notre présence et par nos participations aux actions locales.

Pour cela, nos actions sont :

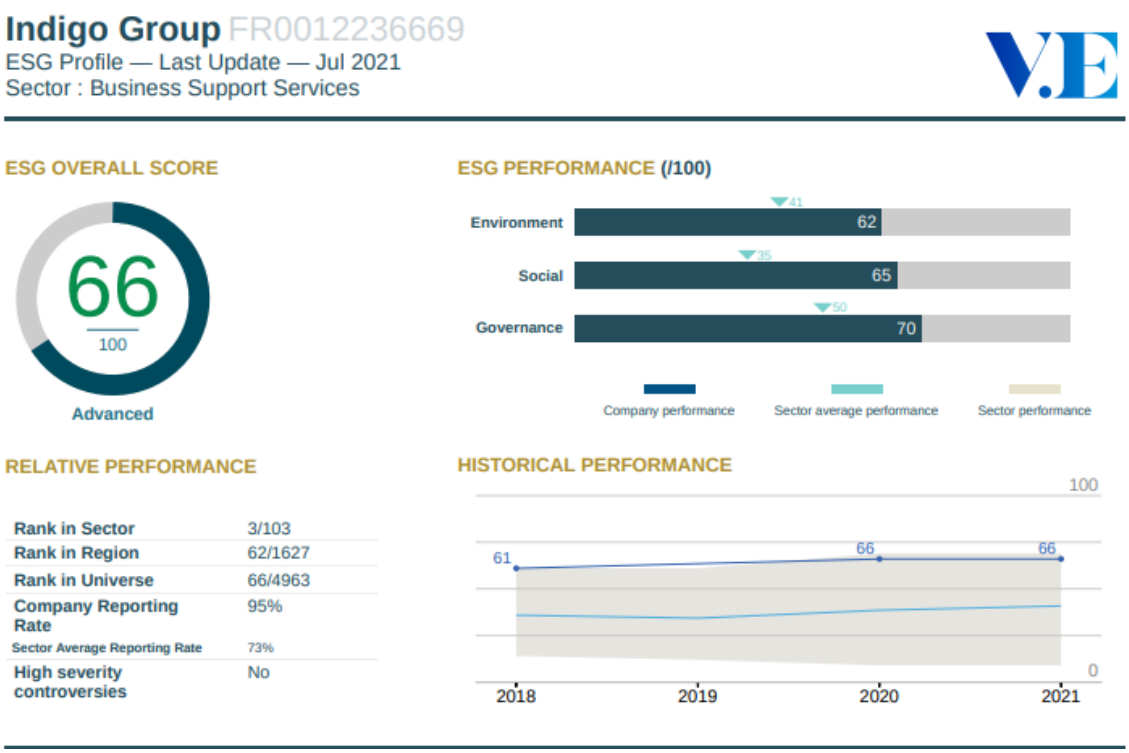
- D'utiliser la voirie à des fins plus utiles et revitaliser les centres-villes
- De créer de nouvelles infrastructures pour nos clients et pour une ville apaisée (partage et covoiturage, consigne et services, espaces réaménagés…)
- De développer les services et la logistique du dernier kilomètre

Des engagements RSE reconnus :

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

INDIGO Group s'est vu attribuer en juillet 2021 par l'agence de notion extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2020 était de 66/100.



L'agence GRESB (agence de notation extra-financière dédiée aux gestionnaires d'actifs immobiliers et d'infrastructures).

Note de 78, en évolution de +11 points par rapport à la note de 67 de 2020.

Au niveau des entreprise évaluées, nous passons du 186ème rang mondial sur 406 entreprises évaluées en 2020 au 260ème rang sur 549 entreprises en 2021, soit une perte de 74 places pour +143 nouveaux entrants.

Pour le « Management score », qui englobe la gouvernance, la stratégie, le reporting et les politiques RSE, Indigo passe de la 107ème place sur 417 entreprises en 2020 au 10ème rang sur 556 entreprises, soit un gain de 97 places pour + 139 nouveaux évalués

Enfin, dans la catégorie des « Car Park », nous maintenons notre 2ème place pour une entreprise supplémentaire évaluée (Interparking, dont c'était la première participation).

Les 6 autres sociétés de parking évaluées : Urbis Park Infrastructure, Empark (Espagne), Interparking (Belgique), et 3 sociétés américaines, Millennium Parking Garages, Parking Garages et Twin Parking Holdings.

Indigo Group

Indigo Group

Print

GRESB Benchmark Report

2021 GRESB Asset Assessment

Indigo Group
Indigo Group

2018 · 2019 · 2020 · 67 · 78 (2021)

Nature of ownership: Private (non-listed) entity
Sector: Car Park
Location: France

2nd — Car Park — Out of 7

GRESB 2021 ★★★☆☆

Rankings

Guidance

260th	GRESB Score — Out of 549	N/A	GRESB Score within Transport: Car Park Companies / Europe / Private	2nd	GRESB Score within Transport: Car Park Companies — Out of 7
10th	Management Score — Out of 556	N/A	GRESB Score within Transport: Car Park Companies / Europe	1st	Management Score within Transport: Car Park Companies — Out of 7
368th	Performance Score — Out of 551	212th	GRESB Score within Private — Out of 407	5th	Performance Score within Transport: Car Park Companies — Out of 7

LES PRINCIPAUX ENJEUX D'INDIGO

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.



1.6.1.1. CAMPUS INDIGO

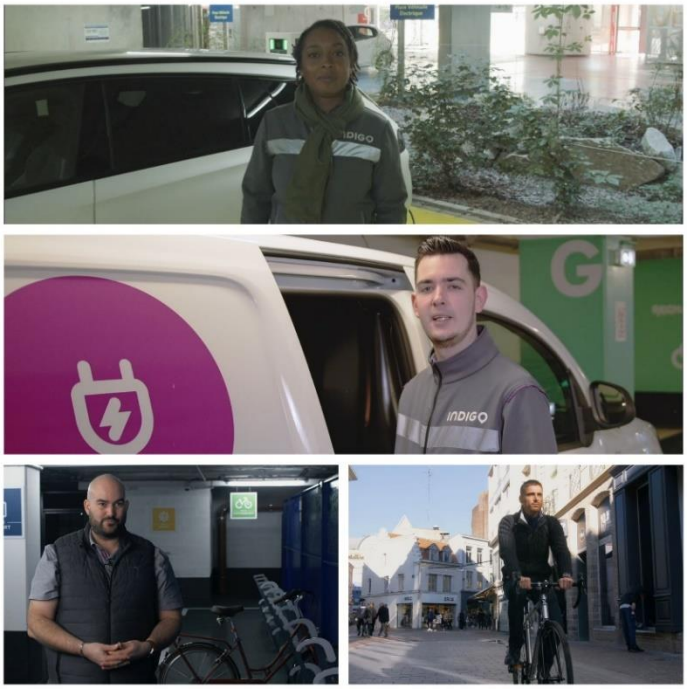
Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 15 000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2021.

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.



1.6.1.2. LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.



Afin de valoriser nos équipes et les métiers du stationnement, nous réalisons une série de portraits représentatifs de nos fonctions terrain. Celle-ci remplit plusieurs objectifs, à la fois internes (diffusion sur Inwego (site intranet d'INDIGO, sur le parcours d'accueil des nouveaux arrivants…) mais aussi de marque employeur (Linked in, plateformes d'emplois, rubrique carrière du site corporate…).

Une rubrique Trucs et Astuces, met en avant les bonnes pratiques de nos collaborateurs sur le terrain. Ainsi qu'une rubrique Talents dans laquelle nos collaborateurs peuvent mettre en avant un Talent, une Passion, peut-être même un Aventurier, un Humanitaire, un Sportif, un Musicien et de partager cela avec ses collègues.

1.6.1.3. CAMPAGNES DEDIÉES AUX ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

1.6.1.3.1. CAMPAGNE SUR LE HANDICAP AU TRAVAIL

En 2021, INDIGO a lancé une campagne de prévention et de sensibilisation.

Un Pitch&Go (émission mensuelle interne) a été dédiée au sujet en septembre 2021, de même qu'une campagne d'affichage dans les locaux, l'envoi de documentations avec les bulletins de salaire en novembre 2021, et un article Inwego (intranet Indigo).



INDIGO travaille à l'amélioration de la prise en compte des travailleurs handicapés. INDIGO accompagne notamment ses travailleurs handicapés dans leurs démarches de **R**econnaissance de la **Q**ualité de **T**ravailleur **H**andicapé (RQTH) et leur renouvellement.

1.6.1.3.2. LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

En conformité de la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, depuis janvier 2019, deux référents harcèlement sexuel et agissements sexistes ont été nommés. Dans un but de parité et pour faciliter la libération de la parole, le rôle de référent est représenté par une femme côté employeur et un homme côté CSE.

Des actions de communication et préventions ont été mises en place

- Communication interne sur l'existence des référents (Pitch&Go – Emission mensuelle interne INDIGO)
- Communication de prévention (affichage dans tous les locaux siège et exploitation)
- E-learning de prévention
- Process pour l'alerte, l'enquête et le suivi de faits de harcèlement et agressions sexuelles.





1.6.1.4. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Nos engagements RSE pour l'environnement s'illustrent de la manière suivante :

Les bornes de recharges pour véhicules électriques :

Parce qu'INDIGO soutient les modes de transports respectueux de l'environnement, nous mettons à votre disposition des bornes de recharge électriques à des emplacements dédiés.



Aujourd'hui en France, près de 1250 points de charge électrique sont disponibles dans les parkings INDIGO. Les bornes sont équipées de prises type T2 et T3, et délivrent pour la plupart une puissance de 7 kVa, permettant de recharger un véhicule en 4 heures.

L'objectif est double, proposer à nos clients une offre de recharge pour leur véhicule électrique facilitée pendant leur stationnement, et assurer aux automobilistes des points de recharges de proximité en mode urbain.

INDIGO crée une véritable **offre de service** dédiée à la recharge et adaptée à chacun: l'offre **PARK & CHARGE**



Ainsi pour les électromobilistes qui se rechargent ponctuellement les bornes de recharge installées par INDIGO sont accessible avec les badges de tous les opérateurs. Il est possible par ailleurs de commander directement un badge en ligne sur https://alizecharge.com/fr/partenaires/parking-indigo/

Pour ceux qui se déplacent régulièrement avec leur véhicules et ont besoin de se recharger souvent l'offre PARK & CHARGE OPEN permet de se recharger à volonté dans toutes les bornes du réseau INDIGO pour un coût forfaitaire de 69€/mois. Cette offre est accessible à tous depuis le site https://alizecharge.com/fr/partenaires/parking-indigo/

Enfin pour les abonnés INDIGO a créé l'offre PARK & CHARGE ZEN qui associe l'abonnement de stationnement et la recharge incluse pour 49€ de plus par mois.

La tarification qui allie le volume de recharge en kilowatt et la durée de stationnement a spécialement été adaptée pour permettre l'accessibilité à tous, en proposant une tarification au plus près de l'usage réel (le coût au kilowatt) quelle que soit la puissance de la borne et la capacité du véhicule et en incitant à la rotation grâce au tarif à la minute.



Afin de répondre à ces objectifs les forfaits OPEN et ZEN sont également incitatif et facturé à la minute au-delà de 16h de recharge continue.

2.

CRISE SANITAIRE

L'année 2020 a été marquée par l'apparition et la propagation du virus COVID-19. Très rapidement, INDIGO a pris les mesures qui s'imposaient afin de poursuivre l'activité des parcs de stationnement et des voiries tout en garantissant les conditions de sécurité et d'accueil des usagers, comme celle de ses collaborateurs. Des Plans de Continuité d'Activité ont été bâtis en suivant le cadre des mesures gouvernementales.

La COVID19 étant encore en circulation durant l'année 2021, les mesures prises en 2020 quant à la protection de nos salariés et usagers ont été poursuivies en s'adaptant aux recommandations gouvernementales. INDIGO s'est conformé aux mesures gouvernementales prises toute au long de l'année 2021, et a vu son activité fortement dépendre des des restrictions liées aux générateurs avoisinants (fermetures des centres commerciaux de plus de 20 000m² en janvier 2021, restrictions de circulation dans les transports, couvre-feu…)

Sont mentionnées ci-après l'ensemble des mesures prises par le groupe INDIGO pour garantir aux usagers l'accès aux parkings dans les conditions sanitaires satisfaisantes, et à ses salariés de travailler en étant équipés des EPI et moyens nécessaires (Masques, gels hydroalcoolique etc).

2.1. PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Afin de faire face à cette crise sanitaire inédite et sans précèdent, INDIGO Group a mis en place plusieurs mesures destinées à garder un service minimum sur les parcs et voiries.

MESURES MISES EN PLACE

Vous retrouverez les Plans de Continuité d'Activité en Annexe de ce présent rapport.

2.1.1.1. MESURES SANITAIRES

SALARIES INDIGO

Des dotations de masques, gants, visières de protections, ont été faites hebdomadairement afin que nous équipes puissent continuer à travailler en étant protégées. Un affichage rappelant les gestes barrières a été mis en place dans les locaux du personnel.













CLIENTS INDIGO

Pour la protection de nos clients, des distributeurs de gels, des sens de circulation, des protections en plexiglas et un affichage rappelant les gestes barrières ont été mis en place. Le paiement sans contact a aussi été fortement encouragé.









2.1.1.2. ADAPTATION DE L'EXPLOITATION

Suites aux contraintes sanitaires mises en place par le gouvernement, notre organisation sur site a été adaptée pour maintenir un service auprès de nos usagers.

Afin de minimiser l'impact financier de la crise sanitaire sur l'équilibre de la concession, nous avons eu recours, dès que possible aux mesures mises en place par le gouvernement (activité partielle, dont le champ d'application s'est restreint sur l'année 2021) et avons actionné les leviers opérationnels pour optimiser les coûts d'exploitation.

2.2. PLAN DE RELANCE

En cette période de reprise d'activité sous la contrainte du coronavirus, la mobilité individuelle (vélos et scooters électriques, 2 roues motorisées, voiture…) est un élément majeur du dispositif de la redynamisation des centre villes et de la relance économique. Indigo contribue à cet effort national en offrant les meilleures conditions d'accueil dans ses parkings, grâce à des mesures sanitaires protégeant ses clients et ses salariés. Protections plexiglas, masques et visières pour les opérateurs, marquage au sol permettent de respecter les gestes barrière, Indigo propose en outre à ses clients un ensemble d'outils et de mesures pour éviter au maximum les contacts (application « mains libres » OPnGO, paiement sans contact, prise et renouvellement des abonnements via le site internet fr.parkindigo.com, affichage et informations pratiques dans les parkings).

Pour aider les citoyens à la reprise de la mobilité dans ces circonstances délicates, INDIGO déploie un plan d'offres promotionnelles de grande ampleur. Elles visent à faciliter la flexibilité et les déplacements des usagers avec des offres à 10€ ou 15€ la journée de stationnement dans 180 parkings INDIGO en France, en réservant via l'application OPnGO, l'offre digitale du Groupe INDIGO. (Plus d'infos : https://blog.opngo.com/offre-stationnement-deconfinement/).

ACTIONS COMMERCIALES

En raison de la crise sanitaire, nous avons en 2021 porté une attention particulière sur les opérations commerciales visant à accompagner le déconfinement et inciter les clients à stationner dans nos ouvrages et en particulier pour les abonnés.







SUPPORTS DE COMMUNICATION PHYSIQUES

Dans nos parkings, les affiches 60x80, les affiches A3, les manchons de barrières ainsi que les flyers supportent nos visuels lors des campagnes. Des messages radios sont également diffusés dans les parkings.



SUPPORTS DIGITAUX

La visibilité des parcs sur Internet est possible grâce au référencement naturel, qui consiste à améliorer le positionnement et la visibilité de sites dans des pages de résultats de moteurs de recherche permettant ainsi de mieux guider vers les parcs de stationnement.

Indigo travaille actuellement sur l'amélioration du référencement de l'ensemble de ses parkings sur Internet, mais également sur des annuaires spécialisés (systèmes GPS, Applications spécialisées, …). Exemples d'annuaires spécialisés :





Les parcs de stationnement et les services seront référencés sur Internet.

300 000 impressions sur l'ensemble de nos campagnes commerciales, avec un taux de clic de 22%, les campagnes commerciales digitales d'INDIGO sont en véritable succès !

Nous avons aussi fait des publications sur les différents réseaux sociaux et envoyer des newsletters autour de nos différentes offres aux anciens utilisateurs et utilisateurs inactifs Indigo.





De manière générale, concernant la visibilité de son site web fr.parkindigo.com, INDIGO a enregistré des chiffres d'augmentation à deux, voire trois chiffres : +158% de vue des profils, +204% des clics sur itinéraire mais aussi +48% des clics sur appels et +146 % des clics sur site web.

Nous avons cette année mis en place une communication sur l'application de navigation Waze sous deux formes :

- Les Pins, qui permettent de signaler aux Wazers que notre établissement se trouve à proximité d'eux et affichent nos offres commerciales.
- Le format Search, qui démarque notre entreprise dans les résultats des recherches des Wazers à proximité.

Avec plus de 22 millions d'impressions, l'utilisation des campagnes Waze nous a permis d'obtenir encore plus de visibilité.

3.

LE CONTRAT

3.1. FICHE D'IDENTITE

En 1995, la Ville d'Avignon a conclu un contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du parc de stationnement Jean Jaurès.

Signature du contrat : 9 août 2005
Début du contrat : 12 février 2008
Echéance du contrat : 11 février 2018
Date du dernier avenant : 20 décembre 2012
Historique des avenants :
- 21 octobre 2008 : Avenant n° 1
Mise en exploitation du parc fixée au 12 février 2008
Précisions apportées concernant « Etat des lieux - Prise de possession du parking »
Création de l'abonnement « travail » du mardi au samedi
Modification périmètre « abonnement résidents »
- 15 juillet 2010 : Avenant n° 2 – Convention chèques parking commerçants
- 20 décembre 2012 : Avenant n° 3 – Mise en place de la carte noctambule

Société titulaire du contrat : Effiparc Sud-Est

Société exploitante : **Indigo Park**

VOS INTERLOCUTEURS

3.1.1.1. PILOTES DE LA RELATION COMMERCIALE

PIERRE BONNABAUD – DIRECTEUR REGIONAL

Responsable de la région, Pierre travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur qui, lui, veille à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo, entretiennent des relations régulières avec le client et aide son équipe sur le terrain à déployer les offres commerciales.

JULIEN GRAVINI – DIRECTEUR DE SECTEUR

Il gère la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir

- Pilote l'activité du secteur Languedoc – Roussillon Vaucluse en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats,
- Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur,
- Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur ;
- Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo et est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

3.1.1.2. PILOTES DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE

JERÔME GACHES - RESPONSABLE DE DISTRICT

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, gère l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir, assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance.

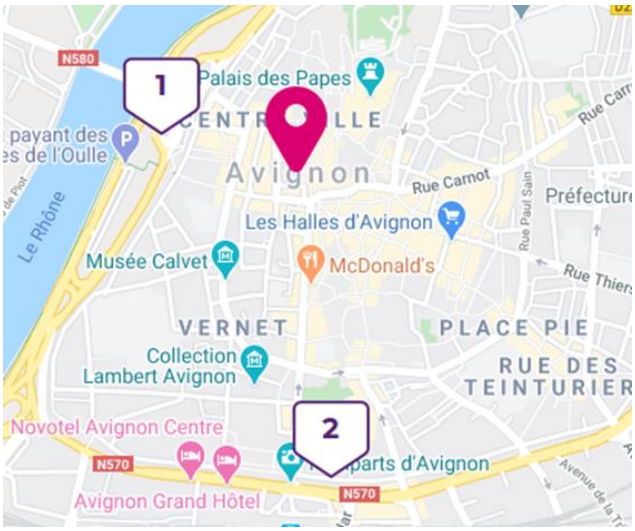
LE PERIMETRE GLOBAL

Indigo exploite le parc Jean Jaurès depuis 2008 sur la ville dd'Avignon dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public.

Également à Avignon, Indigo exploite le parc Oratoire.

1 **Oratoire**

2 **Jean Jaurès**



L'EXPLOITATION

LA BOUTIQUE

La boutique Indigo est située au parking Jean Jaurès

Parking Jean Jaurès
2, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
84000 AVIGNON

Horaires d'ouverture de la Boutique :
Tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

4.

DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

4.1. DESCRIPTIF

Descriptif	Moyens d'accès & de paiement	Services
✓ 715 places ✓ 7 niveaux ✓ 15 places PMR	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ Liber T ✓ OPnGO ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet	✓ Ascenseur en surface ✓ Radio Indigo ✓ Lecture de plaque ✓ Borne de recharge électrique à l'étude

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

La Crise Sanitaire a fortement contribué au reflexe paiement en carte bancaire, en effet la fonction sans contact ayant été fortement recommandée par les autorités sanitaires et par un affichage dans nos parcs.



4.2. TARIFICATION

TARIFS PAR TRANCHES DE 15 MINUTES (DEPUIS LE 1ER AOUT 2021)

TARIFS HORAIRES

Exprimés en € TTC

Tarifs jour de 1h à 20h (hors juillet)

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,70 €	0,70 €
00h16 - 00h30	0,70 €	1,40 €
00h31 - 00h45	0,60 €	2,00 €
00h46 - 01h00	0,60 €	2,60 €
01h01 - 01h15	0,60 €	3,20 €
01h15 - 01h30	0,60 €	3,80 €
01h31 - 01h45	0,60 €	4,40 €
01h46 - 02h00	0,60 €	5,00 €
02h01 - 02h15	0,50 €	5,50 €
02h16 - 02h30	0,50 €	6,00 €
02h31 - 02h45	0,50 €	6,50 €
02h46 - 03h00	0,50 €	7,00 €
03h01 - 03h15	0,50 €	7,50 €
03h16 - 03h30	0,50 €	8,00 €
03h31 - 03h45	0,50 €	8,50 €
03h46 - 04h00	0,50 €	9,00 €
04h01 - 04h15	0,50 €	9,50 €
04h16 - 04h30	0,50 €	10,00 €
04h31 - 04h45	0,50 €	10,50 €
04h46 - 05h00	0,50 €	11,00 €
05h01 - 05h15	0,40 €	11,40 €
05h16 - 05h30	0,40 €	11,80 €
05h31 - 05h45	0,40 €	12,20 €
05h46 -06h00	0,40 €	12,60 €
06h01 - 06h15	0,30 €	12,90 €
06h16 - 06h30	0,30 €	13,20 €
06h31 - 06h45	0,30 €	13,50 €
06h46 - 07h00	0,30 €	13,80 €
07h01 - 07h15	0,20 €	14,00 €
07h16 - 07h30	0,20 €	14,20 €
07h31 - 07h45	0,20 €	14,40 €
07h46 - 08h00	0,20 €	14,60 €
08h01 - 08h15	0,20 €	14,80 €
08h16 - 08h30	0,20 €	15,00 €
08h31 - 08h45	0,20 €	15,20 €
08h46 - 09h00	0,20 €	15,40 €
09h01 - 09h15	0,10 €	15,50 €
09h16 - 09h30	0,10 €	15,60 €
09h31 -09h45	0,10 €	15,70 €
09h46 - 10h00	0,10 €	15,80 €
10h01 - 10h15	0,10 €	15,90 €
10h16 - 10h30	0,10 €	16,00 €
10h31 -10h45	0,10 €	16,10 €
10h46 - 11h00	0,10 €	16,20 €
11h01 - 11h15	0,10 €	16,30 €
11h16 - 11h30	0,10 €	16,40 €
11h31 - 11h45	0,10 €	16,50 €
11h46 - 12h00	0,10 €	16,60 €
12h01 - 13h00	0,10 €	16,70 €
13h01 - 14h00	0,10 €	16,80 €
14h01 - 15h00	0,10 €	16,90 €
15h01 - 16h00	0,10 €	17,00 €
16h01 -17h00	0,10 €	17,10 €
17h01 - 18h00	0,00 €	17,10 €
18h01 - 19h00	0,00 €	17,10 €
Maxi 24 heures		**19,10 €**
Ticket perdu / jour		**19,10 €**

Tarifs nuit de 20h à 1h (hors mois de juillet / août)

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,40 €	0,40 €
00h16 - 00h30	0,40 €	0,80 €
00h31 - 00h45	0,40 €	1,20 €
00h46 - 01h00	0,40 €	1,60 €
01h01 - 01h15	0,40 €	2,00 €
01h15 -0 1h30	0,00 €	2,00 €
01h31 - 01h45	0,00 €	2,00 €
01h46 - 02h00	0,00 €	2,00 €
02h01 - 02h15	0,00 €	2,00 €
02h16 - 02h30	0,00 €	2,00 €
02h31 - 02h45	0,00 €	2,00 €
02h46 - 03h00	0,00 €	2,00 €
03h01 - 03h15	0,00 €	2,00 €
03h16 - 03h30	0,00 €	2,00 €
03h31 - 03h45	0,00 €	2,00 €
03h46 - 04h00	0,00 €	2,00 €
04h01 - 04h15	0,00 €	2,00 €
04h16 - 04h30	0,00 €	2,00 €
04h31 - 04h45	0,00 €	2,00 €
04h46 - 05h00	0,00 €	2,00 €
Maxi de 20h00 à 1h00		**2,00 €**

Tarifs Juillet (Depuis le 01/07/2021)

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,80 €	0,80 €
00h16 - 00h30	0,80 €	1,60 €
00h31 - 00h45	0,80 €	2,40 €
00h46 - 01h00	0,80 €	3,20 €
01h01 - 01h15	0,70 €	3,90 €
01h15 - 01h30	0,70 €	4,60 €
01h31 - 01h45	0,70 €	5,30 €
01h46 - 02h00	0,70 €	6,00 €
02h01 - 02h15	0,60 €	6,60 €
02h16 - 02h30	0,60 €	7,20 €
02h31 - 02h45	0,60 €	7,80 €
02h46 - 03h00	0,60 €	8,40 €
03h01 - 03h15	0,60 €	9,00 €
03h16 - 03h30	0,50 €	9,50 €
03h31 - 03h45	0,50 €	10,00 €
03h46 - 04h00	0,50 €	10,50 €
04h01 - 04h15	0,50 €	11,00 €
04h16 - 04h30	0,50 €	11,50 €
04h31 - 04h45	0,50 €	12,00 €
04h46 - 05h00	0,50 €	12,50 €
05h01 - 05h15	0,50 €	13,00 €
05h16 - 05h30	0,50 €	13,50 €
05h31 - 05h45	0,50 €	14,00 €
05h46 -06h00	0,50 €	14,50 €
06h01 - 06h15	0,40 €	14,90 €
06h16 - 06h30	0,40 €	15,30 €
06h31 - 06h45	0,40 €	15,70 €
06h46 - 07h00	0,40 €	16,10 €
07h01 - 07h15	0,30 €	16,40 €
07h16 - 07h30	0,30 €	16,70 €
07h31 - 07h45	0,30 €	17,00 €
07h46 - 08h00	0,30 €	17,30 €
08h01 - 08h15	0,20 €	17,50 €
08h16 - 08h30	0,20 €	17,70 €
08h31 - 08h45	0,20 €	17,90 €
08h46 - 09h00	0,20 €	18,10 €
09h01 - 09h15	0,20 €	18,30 €
09h16 - 09h30	0,20 €	18,50 €
09h31 -09h45	0,10 €	18,60 €
09h46 - 10h00	0,10 €	18,70 €
10h01 - 10h15	0,10 €	18,80 €
10h16 - 10h30	0,10 €	18,90 €
10h31 -10h45	0,10 €	19,00 €
10h46 - 11h00	0,10 €	19,10 €
11h01 - 11h15	0,10 €	19,20 €
11h16 - 11h30	0,10 €	19,30 €
11h31 - 11h45	0,10 €	19,40 €
11h46 - 12h00	0,10 €	19,50 €
12h01 - 13h00	0,70 €	20,20 €
13h01 - 14h00	0,60 €	20,80 €
14h01 - 15h00	0,60 €	21,40 €
15h01 - 16h00	0,70 €	22,10 €
16h01 -17h00	0,60 €	22,70 €
17h01 - 18h00	0,60 €	23,30 €
18h01 - 19h00	0,70 €	24,00 €
19h01 - 20h00	0,60 €	24,60 €
20h01 - 21h00	0,60 €	25,20 €
21h01 - 22h00	0,60 €	25,80 €
22h01 - 23h00	0,50 €	26,30 €
23h01 - 24h00	0,50 €	26,80 €
Maxi 24 heures		**26,80 €**
Ticket perdu / jour		**26,80 €**

FORFAIT DE PASSAGE

Exprimés en € TTC

	Hors Juillet	Juillet
Forfait 7 jours	68,00 €	75,00 €
Forfait 15 jours	105,00 €	125,00 €
Forfait mois	146,00 €	170,00 €

TARIFS ABONNES (DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 2021)

Exprimés en € TTC

Produit de la souscription	Libellé de tarif	Tarifs
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Annuel	1 150,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Flexigo	1 110,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Prélèvement mensuel automatique	1 110,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique	Trimestriel	1 310,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique - Résident - Offre spéciale: Résic	Annuel	900,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique - Résident - Offre spéciale: Résic	Mensuel	868,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique - Résident - Offre spéciale: Résic	Prélèvement mensuel automatique	868,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Auto - Zone publique - Résident - Offre spéciale: Résic	Flexigo	53,25 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Moto - Zone publique	Flexigo	633,00 €
Abonnement - 24h/24 - 7j/7 - Moto - Zone publique	Prélèvement mensuel automatique	633,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Annuel	920,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Flexigo	890,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Prélèvement mensuel automatique	890,00 €
Abonnement - Jour - 5j/7 - Auto - Zone publique	Semestriel	920,00 €
Abonnement - Jour - 6j/7 - Auto - Zone publique	Flexigo	1 000,00 €
Abonnement - Jour - 6j/7 - Auto - Zone publique	Prélèvement mensuel automatique	1 000,00 €
Abonnement - Nuit - 7j/7 - Auto - Zone publique - de 19h à 7h Hors Mois de Juillet	Prélèvement mensuel automatique	112,00 €
Abonnement - Nuit, Week-end et Jours fériés - 5j/7 - Auto - Zone publique	Prélèvement mensuel automatique	870,00 €

TARIFS PAR TRANCHES DE 15 MINUTES (DU 1ER JUILLET 2015 AU 31 JUILLET 2021)

TARIFS HORAIRES

Exprimés en € TTC

Tarifs jour de 1h à 20h (hors juillet)

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,60 €	0,60 €
00h16 - 00h30	0,60 €	1,20 €
00h31 - 00h45	0,60 €	1,80 €
00h46 - 01h00	0,60 €	2,40 €
01h01 - 01h15	0,60 €	3,00 €
01h15 -0 1h30	0,60 €	3,60 €
01h31 - 01h45	0,60 €	4,20 €
01h46 - 02h00	0,60 €	4,80 €
02h01 - 02h15	0,50 €	5,30 €
02h16 - 02h30	0,50 €	5,80 €
02h31 - 02h45	0,50 €	6,30 €
02h46 - 03h00	0,50 €	6,80 €
03h01 - 03h15	0,50 €	7,30 €
03h16 - 03h30	0,50 €	7,80 €
03h31 - 03h45	0,50 €	8,30 €
03h46 - 04h00	0,50 €	8,80 €
04h01 - 04h15	0,50 €	9,30 €
04h16 - 04h30	0,50 €	9,80 €
04h31 - 04h45	0,50 €	10,30 €
04h46 - 05h00	0,50 €	10,80 €
05h01 - 05h15	0,40 €	11,20 €
05h16 - 05h30	0,40 €	11,60 €
05h31 - 05h45	0,40 €	12,00 €
05h46 -06h00	0,40 €	12,40 €
06h01 - 06h15	0,20 €	12,60 €
06h16 - 06h30	0,20 €	12,80 €
06h31 - 06h45	0,20 €	13,00 €
06h46 - 07h00	0,20 €	13,20 €
07h01 - 07h15	0,20 €	13,40 €
07h16 - 07h30	0,20 €	13,60 €
07h31 - 07h45	0,20 €	13,80 €
07h46 - 08h00	0,20 €	14,00 €
08h01 - 08h15	0,20 €	14,20 €
08h16 - 08h30	0,20 €	14,40 €
08h31 - 08h45	0,20 €	14,60 €
08h46 - 09h00	0,20 €	14,80 €
09h01 - 09h15	0,10 €	14,90 €
09h16 - 09h30	0,10 €	15,00 €
09h31 -09h45	0,10 €	15,10 €
09h46 - 10h00	0,10 €	15,20 €
10h01 - 10h15	0,10 €	15,30 €
10h16 - 10h30	0,10 €	15,40 €
10h31 -10h45	0,10 €	15,50 €
10h46 - 11h00	0,10 €	15,60 €
11h01 - 11h15	0,10 €	15,70 €
11h16 - 11h30	0,10 €	15,80 €
11h31 - 11h45	0,10 €	15,90 €
11h46 - 12h00	0,10 €	16,00 €
12h01 - 13h00	0,10 €	16,10 €
13h01 - 14h00	0,10 €	16,20 €
14h01 - 15h00	0,10 €	16,30 €
15h01 - 16h00	0,10 €	16,40 €
16h01 -17h00	0,10 €	16,50 €
17h01 - 18h00	0,00 €	16,50 €
18h01 - 19h00	0,00 €	16,50 €
Maxi 24 heures		**20,50 €**
Ticket perdu / jour		**20,50 €**

Tarifs nuit de 20h à 1h (hors mois de juillet / août)

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,40 €	0,40 €
00h16 - 00h30	0,40 €	0,80 €
00h31 - 00h45	0,40 €	1,20 €
00h46 - 01h00	0,40 €	1,60 €
01h01 - 01h15	0,40 €	2,00 €
01h15 -0 1h30	0,40 €	2,40 €
01h31 - 01h45	0,40 €	2,80 €
01h46 - 02h00	0,40 €	3,20 €
02h01 - 02h15	0,40 €	3,60 €
02h16 - 02h30	0,40 €	4,00 €
02h31 - 02h45	0,00 €	4,00 €
02h46 - 03h00	0,00 €	4,00 €
03h01 - 03h15	0,00 €	4,00 €
03h16 - 03h30	0,00 €	4,00 €
03h31 - 03h45	0,00 €	4,00 €
03h46 - 04h00	0,00 €	4,00 €
04h01 - 04h15	0,00 €	4,00 €
04h16 - 04h30	0,00 €	4,00 €
04h31 - 04h45	0,00 €	4,00 €
04h46 - 05h00	0,00 €	4,00 €
Maxi de 20h00 à 1h00		**4,00 €**

Tarifs Juillet

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,70 €	0,70 €
00h16 - 00h30	0,70 €	1,40 €
00h31 - 00h45	0,70 €	2,10 €
00h46 - 01h00	0,70 €	2,80 €
01h01 - 01h15	0,60 €	3,40 €
01h15 -0 1h30	0,60 €	4,00 €
01h31 - 01h45	0,60 €	4,60 €
01h46 - 02h00	0,60 €	5,20 €
02h01 - 02h15	0,60 €	5,80 €
02h16 - 02h30	0,60 €	6,40 €
02h31 - 02h45	0,60 €	7,00 €
02h46 - 03h00	0,60 €	7,60 €
03h01 - 03h15	0,50 €	8,10 €
03h16 - 03h30	0,50 €	8,60 €
03h31 - 03h45	0,50 €	9,10 €
03h46 - 04h00	0,50 €	9,60 €
04h01 - 04h15	0,50 €	10,10 €
04h16 - 04h30	0,50 €	10,60 €
04h31 - 04h45	0,50 €	11,10 €
04h46 - 05h00	0,50 €	11,60 €
05h01 - 05h15	0,50 €	12,10 €
05h16 - 05h30	0,50 €	12,60 €
05h31 - 05h45	0,50 €	13,10 €
05h46 -06h00	0,50 €	13,60 €
06h01 - 06h15	0,40 €	14,00 €
06h16 - 06h30	0,40 €	14,40 €
06h31 - 06h45	0,40 €	14,80 €
06h46 - 07h00	0,40 €	15,20 €
07h01 - 07h15	0,30 €	15,50 €
07h16 - 07h30	0,30 €	15,80 €
07h31 - 07h45	0,30 €	16,10 €
07h46 - 08h00	0,30 €	16,40 €
08h01 - 08h15	0,20 €	16,60 €
08h16 - 08h30	0,20 €	16,80 €
08h31 - 08h45	0,20 €	17,00 €
08h46 - 09h00	0,20 €	17,20 €
09h01 - 09h15	0,20 €	17,40 €
09h16 - 09h30	0,20 €	17,60 €
09h31 -09h45	0,10 €	17,70 €
09h46 - 10h00	0,10 €	17,80 €
10h01 - 10h15	0,10 €	17,90 €
10h16 - 10h30	0,10 €	18,00 €
10h31 -10h45	0,10 €	18,10 €
10h46 - 11h00	0,10 €	18,20 €
11h01 - 11h15	0,10 €	18,30 €
11h16 - 11h30	0,10 €	18,40 €
11h31 - 11h45	0,10 €	18,50 €
11h46 - 12h00	0,10 €	18,60 €
12h01 - 13h00	0,60 €	19,20 €
13h01 - 14h00	0,60 €	19,80 €
14h01 - 15h00	0,60 €	20,40 €
15h01 - 16h00	0,60 €	21,00 €
16h01 -17h00	0,60 €	21,60 €
17h01 - 18h00	0,60 €	22,20 €
18h01 - 19h00	0,60 €	22,80 €
19h01 - 20h00	0,60 €	23,40 €
20h01 - 21h00	0,60 €	24,00 €
21h01 - 22h00	0,50 €	24,50 €
22h01 - 23h00	0,50 €	25,00 €
23h01 - 24h00	0,50 €	25,50 €
Maxi 24 heures		**25,50 €**
Ticket perdu / jour		**25,50 €**

FORFAITS DE PASSAGE

Exprimés en € TTC

	Hors Juillet	Juillet
Forfait 7 jours	68,00 €	75,00 €
Forfait 15 jours	105,00 €	125,00 €
Forfait mois	146,00 €	170,00 €

TARIFS ABONNEMENTS (DU 1ER MARS 2016 AU 31 AOUT 2021)

Exprimés en € TTC

Abonnement sans place réservée	Trimestre	Année	Flexigo / PMA
Abonnement simple 24h/24	322,00 €	1 145,00 €	
Abonnement simple 24h/24 PMA		1 092,00 €	91,00 €
Abonnement place réservée 24h24		3 187,00 €	
Abonnement place réservée 24h24 PMA		3 108,00 €	259,00 €
Abonnement résidentiel (6 jours de 17h30 à 9h00 + dimanches et jours fériés)		846,50 €	
Abonnement résidentiel (6 jours de 17h30 à 9h00 + dimanches et jours fériés) PMA		852,00 €	71,00 €
Abonnement résidentiel 24h24 (périmètre défini)		883,00 €	
Abonnement résidentiel 24h24 (périmètre défini) PMA		852,00 €	71,00 €
Abonnement moto 24h/24		645,00 €	
Abonnement moto 24h24 PMA		621,60 €	51,80 €
Abonnement Travail 5 jours	249,00 €	877,00 €	
Abonnement Travail 5 jours PMA		852,00 €	71,00 €
Abonnement Travail 6 jours	292,00 €		
Abonnement Travail 6 jours PMA		960,00 €	80,00 €
Abonnement annuel 'Noctambule Avignon Parkings" (7j/7 de 19h à 7h) hors festival (11mois) PMA		110,00 €	10,00 €

* *PMA = Prélèvement Mensuel Automatique*

4.3. FAITS MARQUANTS

Voici les faits marquants intervenus en 2021 :

EVENEMENTS NATIONAUX

- 16 janvier : Couvre-feu de 18h00 à 6h00
- 20 mars : Couvre-feu de 19h00 à 6h00
- 3 avril : Confinement dans un rayon de 10 km
- 3 mai : Liberté de se déplacer / Couvre-feu à 19h00
- 19 mai : Couvre-feu à 21h00 / Ouverture des terrasses, cinémas, musées, commerces
- 9 juin : Couvre-feu à 23h00 / Ouverture des salles des cafés et restaurants, établissements sportifs, salles de sport ; retour autorisé des touristes étrangers
- 30 juin : Fin du couvre-feu
- 21 juillet : Pass sanitaire obligatoire dans les lieux de loisirs et de culture
- 9 août : Pass sanitaire obligatoire dans les cafés, bars, restaurants, certains centres commerciaux, transports de longue distance

EVENEMENTS PARC

- 18 mars : 2 barrières Entrée cassée
- 22 mars : Intrusion dans le local d'accueil (vol du téléphone Samex, des clés et du véhicule d'intervention) : Dépôt de plainte
- 4 avril : Travaux de mise aux normes PMR (non prévu au budget)
- 21 avril : Travaux de remplacement d'un extracteur N-2
- 12 mai : Sortie du Rhône suite à de fortes pluies
- Du 7 au 25 juillet : Festival d'Avignon
- Du 16 au 19 septembre : Grande braderie
- Du 26 novembre au 30 décembre : Marché de Noël

-De nombreuses incivilités auprès de notre clientele par de la mendicité agressive autour et dans le parc avec des difficultés a gérer pour le personnel Indigo.
-De nombreux problèmes de sécurité sanitaire dans les toilettes publiques (piqures, traces de sangs ...) malgré nos interventions permanentes.

5.

MAINTENANCE ET TRAVAUX

5.1. EQUIPEMENTS

EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTRÔLES D'ACCES						
Equipement	**Marque**	**Année d'achat**	**Fournisseur Prestataire**	**Nb**	**Etat général**	**Actions**
Chenal d'entrée	ACS MULTIPARC REFLEX	2016	ORBILITY	2	Bon état	Vandalisme récurrent sur les barrières de sortie. Une plainte a été déposée.
Chenal de sortie	ACS MULTIPARC REFLEX	2016	ORBILITY	2	Bon état	
Barrierres	ACS MULTIPARC REFLEX	2016	ORBILITY	4	Bon état	
Caisses automatique	ACS MULTIPARC REFLEX	2016	ORBILITY	3	Bon état	
Unité locale de gestion	ACS MULTIPARC REFLEX	2016	ORBILITY	1	Bon état	
Encodeur	ACS MULTIPARC REFLEX	2016	ORBILITY	1	Bon état	

AUTRES EQUIPEMENTS						
Equipement	**Marque**	**Année d'achat**	**Fournisseur Prestataire**	**Nb**	**Etat général**	**Actions**
Interphonie	COMMEND	2007	COMMEND	1	Bon état	
Sonorisation (hauts parleurs)	TOA	2007	PACARD	24	Bon état	
Système de vidéo (caméra)	BOSH	2015	IP COM	31	Bon état	
Enregistreurs	HYKVISION	2015	IP COM	2	Bon état	
Groupe électrogène	PERKINS	2007	ENERIA	1	Bon état	
Eclairage de sécurité (BAES)		2007	Service technique Indigo	50	Bon état	Une dizaine de BAES ont été changés en 2020.
Ascenseurs	OTIS	2007	SCHINDLER	3	Bon état	L'ascenseur a été vandalisé au cours de l'année. Nous conservons pour le moment la porte en métal pour éviter de nouveaux actes de vandalisme.
Climatiseurs	FUJISU	2015	EPI	5	Bon état	
Colonne séches		2007	UXELLO		Bon état	
Détection co	GAZPARK PRO	2020	ADS	1	Bon état	
Pompes de relevage		2007	SIEMP	4	Très bon état	Une pompe a été changée en 2020.
Extincteurs	VULCAIN	2007	EUROFEU	61	Bon état	
Alarme incendie	CHUBB	2007	CHUBB	1	Bon état	
Ventilateurs	AIRLONE	2007	UXELLO	7	Bon état	Un extracteur sera changée en 2021, cela explique que des places soient condamnées au niveau -2.
Extracteurs Protection Incendi	AIRLONE	2007	UXELLO	7	Bon état	

OUVRAGE						
Ouvrage		2007				L'infiltration au niveau -7 est à surveiller. Nous solliciterons la Ville en 2021 sur ce point.

5.2. CONTROLES REGLEMENTAIRES

CONTROLE DES INSTALLATIONS

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Ce contrôle annuel a été effectué par la Sté QUALICONSULT

CONTROLE DES INSTALLATIONS INCENDIE

Ce contrôle annuel a été effectué par la Sté EUROFEU

CONTROLE DE LA CENTRALE CO

Ce contrôle semestriel a été effectué par la sté ADS

CONTROLE DE LA CENTRALE INCENDIE

Ce contrôle semestriel a été effectué par la sté SSI Services

CONTROLE DES POMPES DE RELEVAGE

Ce contrôle trimestriel a été effectué par la sté SIEMP

5.3. MAINTENANCE

SOUS CONTRAT

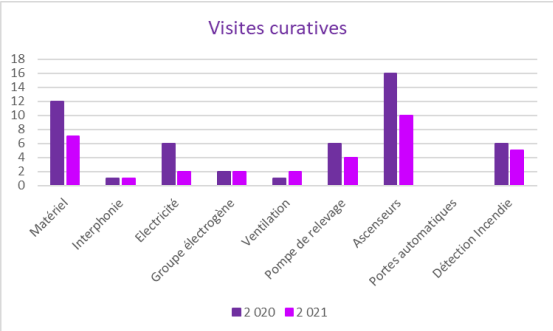
Incendie	Sté EUROFEU
Matériel de péage	Sté ORBILITY
Ascenseurs	Sté SCHINDLER
CO	Sté ADS
Détection incendie	Sté SSI SERVICE
Pompes de relevage	SIEMP

L'entretien courant est réalisé par un prestataire technique (ventilation, circuits électriques).

Le nettoyage de l'ouvrage est réalisé par notre propre personnel. Le lavage complet des sols est effectué quatre fois par an.

NOMBRE DE VISITES SUIVANT LE TYPE DE MATERIEL

	PEAGE				SECURITE													
	Matériel		Interphonie		Electricité		Groupe électrogène		Ventilation		Pompe de relevage		Ascenseurs		Portes Automatiques		Détection Incendie	
	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021
Nombre Visites préventive	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	8	8	0	0	2	2
Nombre Visites curatives	12	7	1	1	6	2	2	2	1	2	6	4	16	10	0	0	6	5



7 visites curatives Péage

30/03/2021 ca3 HS réparation - intervention ORBILITY.
10/072021 changement bol recycleur - intervention ORBILITY
29/06/2021 Réparation BS1 HS - intervention ORBILITY
20/07/21 augmentation débit ordinateur (ajout RAM au PC UL Jaurès) - intervention ORBILITY
23/07/2021 changement lecteur ca1 - intervention ORBILITY
25/08/2021 Remplacement de l'avance coupe sur BE01 - intervention ORBILITY
07/09/2021 mise en place bol 0.20 € - intervention ORBILITY

1 visite curative Interphonie

07/09/2021 Impossibilité du transfert d'appel via Commend entre Oratoire et Jaurès – intervention MILELEC

2 visites curatives Electricité

03/08/2021 coupure d'électricité – recherche de panne – Intervention PACARD
22/09//2021 Remplacement source centrale HS – intervention STE ENGIE

2 visites curatives Groupe électrogène

19/07/2021 recherche de panne – défaut d'étanchéité cuve de fioul – STE ENERIA
21/10/2021 Remplacement électrovanne Groupe Electrogène – STE ENERIA

2 visites curatives Ventilation

20/04/2021 Remplacement extracteur N-2 et Amélioration extracteur N-3 – intervention UXELLO
03/11/2021 Remplacements des 14 bouches d'aérations pour la levée de réserves - intervention UXELLO

4 visites curatives Pompes de relevage

04/05/2021 Pompe hydrocarbure en défaut - intervention SIEMP
06/09/2021 défaut pompe hydrocarbures /contrôle eaux usées - intervention SIEMP
16/09/2021 Pompe hydrocarbure en défaut - intervention SIEMP
12/11/2021 Pompe hydrocarbure en défaut - intervention SIEMP

10 visites curatives Ascenseurs

28/03/2021 Ascenseur duplex droit en panne – intervention SCHINDLER
12/07/2021 ascenseur duplex gauche HS – pb carte électronique – intervention OTIS
03/08/2021 Appareil déréglé – signal sonore boite cabine - – intervention OTIS
04/08/2021 Déclenchement alarme Duplex gauche – Intervention OTIS
03/09/2021 ascenseur duplex gauche HS – intervention OTIS
03/09/2021 ascenseur duplex droit HS – intervention OTIS
03/09/2021 ascenseur PMR HS – intervention OTIS
22/09/2021 Programmation d'une ligne d'appel
18/10/2121 Remise en service de ligne d'appel duplex droit .....
26/10/2021 ascenseur duplex gauche -Carte électronique HS – intervention OTIS

5 visites curatives Détection incendie

31/03/2021 Dépannage SSI service (détecteur trémie descente -2 à -3) -CHUBB
01/06/2021 changement DI 2066-CHUBB
19/10/2021 Dépannage SSI-CHUBB
22/10/2021 SSI CHANGEMENT ALIM + DI 4061-CHUBB
29/11/2021 SSI Dépannage voyant remit en service + levée de réserve-CHUBB

5.4. SURVEILLANCE

Malgré la concentration de SDF (notamment l'hiver) en surface, le nombre d'incidents (notamment dans les toilettes publics) a, cette année, baissé grâce à la prolongation de notre politique volontaire sur le gardiennage et la surveillance.

Cependant, des dégradations, nuisances et incivilités sont toujours à déplorer

TYPE D'INCIDENTS														
	Agression		Dégradation		Vol		Incendie		Inondation		Accident		Nuisances	
	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021
Personnes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Véhicules	0	0	3	1	2	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Ouvrages	0	0	0	6	3	2	0	0	1	0	0	0	4	3
TOTAL	**0**	**0**	**3**	**7**	**5**	**3**	**0**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**7**	**5**

1 dégradation véhicule

22/03/2021 Vol du véhicule d'intervention (dépôt plainte police)

6 dégradations ouvrage

18/03/2021 2 barrières entrée cassées - réparation par personnel indigo
19/03/2021 2 barrières entrée cassées – réparation par personnel indigo
26/09/2021 Changement barrière BE1 cassée. Personnel indigo
11/08/2021 Euro-feu mise en place extincteur 23 24 n-3 et 56 59 n-7 volés
03/09/2021 BOITIER ALARME INCENDIE 2-41 N-2 arrachés
17/09/2021 barrières de délimitation cassée / panneau de signalisation cassée/ BS cassées – Client alcoolisé
05/10/2021 Ste euro feu remplacement extincteur n-4 et rechargement n-7

1 Vol dans véhicule

22/03/2021 Vol du véhicule d'intervention (dépôt plainte police)

2 Vols ouvrage

22/03/2021 intrusion dans local accueil (vol samex et clefs) dépôt plainte police
11/08/2021 Euro-feu mise en place extincteur 23 /24 au N-3 et 56/ 59 au N-7 volés + pelle N-7

2 nuisances personnes significatives

16/09/2021 une SDF s'installe la nuit dans le hall des caisses – impossible à expulser – appel Police
17/09/2021 Client alcoolisé – Dégradations et nuisances – dépôt de plainte police
D'une manière générale la mendicité agressive est réguliere aux alentours du parc.

3 nuisances ouvrage

06/09/2021 infiltrations eau N-1 aux bornes de sortie… Aspiration régulière par personnel Indigo

16/09/2021 infiltrations parois moulés N-7 – intervention STE COFEX pour travaux injections N-6 / N-7
22/09/2021 infiltrations parois moulés N-7 – intervention STE COFEX pour travaux injections N-6 / N-7

Depuis 2004 le parc enregistre les images provenant des caméras suivant arrêté préfectoral.Ces images sont à la disposition des autorités compétentes en cas de besoin.

5.5. PROPRETE

Le nettoyage de l'ouvrage est réalisé par notre propre personnel. Le lavage complet des sols est effectué quatre fois par an.

5.6. TRAVAUX

TRAVAUX EFFECTUES EN 2021

INVESTISSEMENTS REALISES 2021		
	Investissement	Gros Entretien
Remplacement climatiseur	1,8k€	
Remplacement source centrale	12,6k€	
Travaux ascenseur	5,5k€	
Pompes de relevage		5,2k€
Etanchéité		2,4k€
Porte automatique		3,9k€
Electricité		1,5k€
Ascenseur		4,6k€
Extracteur		2,6k€
Dalles sol		1,2k€
Blocs secours		9,7k€
Total	**19,9k€**	**31,1k€**

TRAVAUX PREVUS EN 2022

La nature et les montants des travaux prévisionnels sur l'exercice 2022 ne constituent aucun engagement contractuel. Les évènements peuvent nous conduire à adopter une autre politique d'investissement.

INVESTISSEMENTS PROGRAMMES 2022		
	Investissement	Gros Entretien
Mise en conformité PMR Ascenseurs	8,0k€	
Travaux éclairage	30,0k€	
Travaux sur portes		10,0k€
Délpoiement BRVE (sous reserve acceptation DACAM)	60,0k€	
Déploiement Cyclopark (sous reserve acceptation DACAM)	30,0k€	
Total	**128,0k€**	**10,0k€**

6.

ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION

6.1. L'ORGANISATION LOCALE

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

- L'entretien des ouvrages et des équipements
- L'accueil des clients
- La gestion des flux financiers

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

- Un Responsable de District, Jérôme GÂCHES, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.
- Un responsable de sites, Franck ALLIDE, successeur de François – Xavier FASQUEL depuis le 18 juin 2021,, en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, le suivi des prestataires et fournisseurs.

  Il dispose des collaborateurs qui sont amenés à intervenir sur l'ensemble des exploitations, non en fonction d'une affectation fixe mais en fonction du besoin et de la compétence des collaborateurs.

  Il assure également le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Il peut également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2ème et 3ème niveau.
- Un technicien d'exploitation.
- Quatre et demi agents d'entretien

Afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.



6.2. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS

Au cours de l'année 2021, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formation, aussi bien en présentiel qu'en distanciel, cette dernière modalité étant particulièrement adaptée au contexte sanitaire

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Sur le parc Jean Jaurès plusieurs collaborateurs ont été formés en 2021.

Intitulé du Poste	Formation
Agent d'exploitation	Habilitation électrique
	Sécurité du parc
Technicien d'exploitation	Habilitation électrique
	Sécurité du parc
Responsable de site	Habilitation électrique
	Sécurité du parc

FORMATION ACCUEIL DES PMR

Conformément à la règlementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « Bien accueillir les personnes handicapées » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

6.3. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc… ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis la BLI ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.

De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).

L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.

Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.



LE CENTRE NATIONAL DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE (CNTO), UNE EXCLUSIVITE INDIGO ISSUE DE SA DEMARCHE INNOVATION, GARANTIT UNE SECURITE MAXIMALE DES CLIENTS.

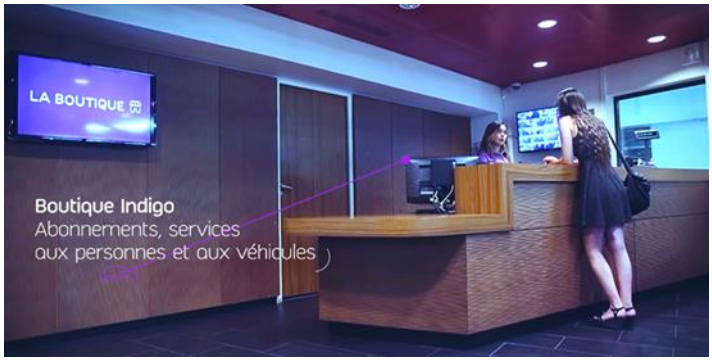
Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

6.4. LA BOUTIQUE

Le Référent Commercial est basé à la boutique Jean Jaurès, il centralise les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client…) et garantit ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'usager.

Il pilote la politique commerciale de l'ensemble des parkings afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.



Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.

6.5. SERVICE RELATION CLIENTS

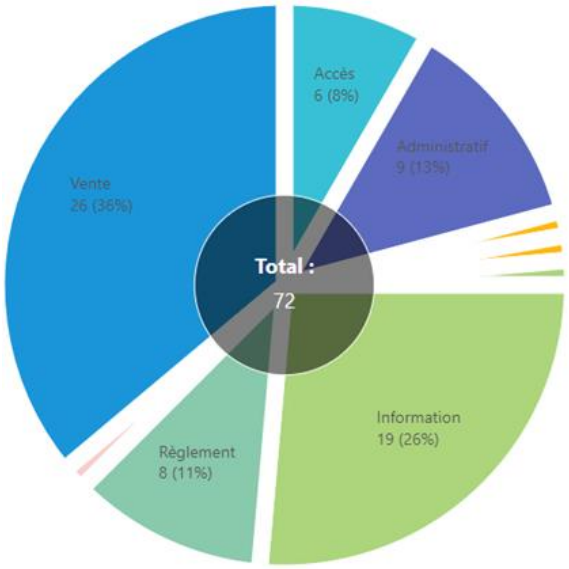
Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client omnicanal centralisé.

NOS CLIENTS PEUVENT CONTACTER INDIGO :

- Directement par formulaire depuis le site web fr.parkindigo.com ou depuis l'application mobile
- Par Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi
- Par Mail : service.client@group-indigo.com
- Par Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex

En 2021 pour le parc Jean Jaurès le Service Relation Client a traité 72 demandes réparties de la façon suivante :



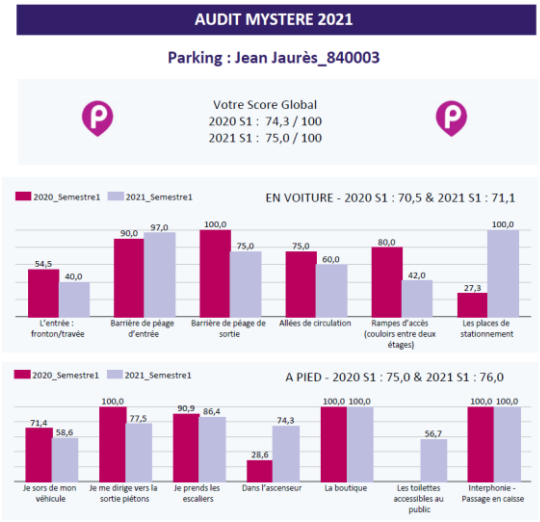
6.6. CONTROLES QUALITÉ

CONTROLE INDIGO

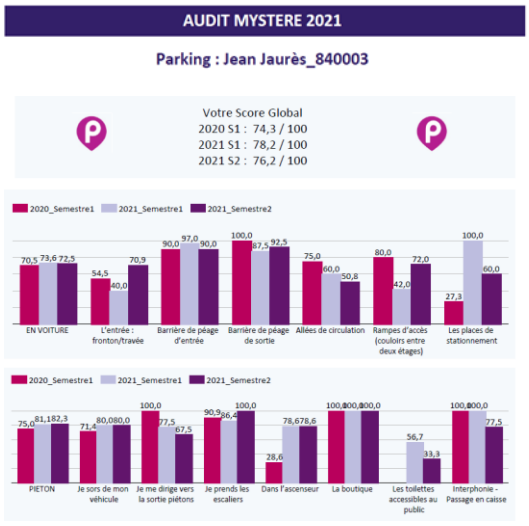
Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En 2021, 2 visites ont été réalisées sur les parkings.

Visite 1er semestre : Le parking Jean Jaurès a obtenu la note de 75,00 % de satisfaction.



Visite 2ème semestre : Le parking Jean Jaurès a obtenu la note de 76,20 % de satisfaction.



6.7. LES SERVICES

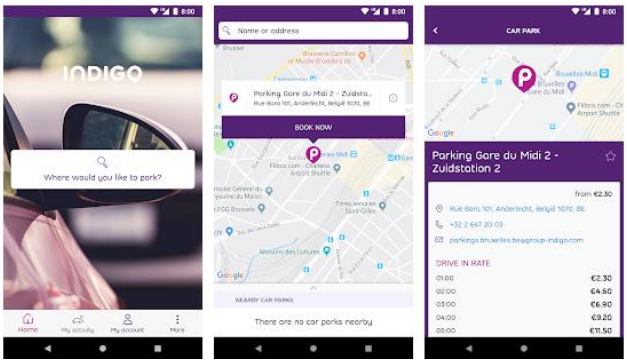
APPLICATION SMARTPHONE

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec votre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, vous pouvez réserver et payer à l'avance votre stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de son choix.



SOUSCRIPTION PAR INTERNET

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet https://fr.parkindigo.com/, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins.



OPNGO

OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Via l'application mobile, les usagers sont en mesures de réserver et payer leur stationnement horaire en ouvrage, et régléer et renouveler leur stationnement en voirie. Le tout au juste prix et sans ticket, ni facture papier, puisque l'ensemble est dématérialisé et les véhicules reconnus via leur plaque d'immatriculation. Gräce à la géolocalisation, ils peuvent comparer les tarifs et la distance des parkings à proximité ou encore, préparer leur trajet en toute sérénité en réservant leur stationnement à l'avance dans un parking.

Pour offrir un service encore plus complet et toujours plus simple à nos clients, nous prévons de lancer prochainement une plateforme unique pour l'ensemble de nos services proposant une expérience client modulable et adaptée à tous les besoins de stationnement. Celle-ci recouvre en effet, le parking en ouvrage, et en voirie, le stationnement vélo ; ainsi que la recharge éléctrique.



SERVICE DE PROXIMITÉ

RADIO INDIGO

Indigo a créé sa propre radio diffusée 24h/24 dans 342 parkings en France. Aujourd'hui, Radio Indigo est un pilier de notre stratégie de communication et diffuse plus de 280 messages par mois.

Les messages diffusés permettent de rendre l'environnement sonore de nos parkings plus chaleureux, plus apaisant mais aussi plus informatif pour nos clients. Afin de créer un véritable lien avec ses auditeurs, Radio Indigo diffuse des messages d'informations locales. Les clients peuvent ainsi entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques, des messages d'intérêt collectif, ainsi que des annonces d'événements à venir dans la ville.

A partir de l'été 2021, Indigo a renouvelé sa programmation en proposant des chroniques radio sur des idées d'escapades pour le Week-end. Entre informations culturelles, idées d'activités pour le week-end et écomobilité, la radio Indigo est devenue une véritable source de d'informations et d'inspiration pour nos clients.

ZONE DEUX ROUES MOTORISÉES

Sur ce parc il est proposé aux véhicules 2 roues motorisées des formules d'abonnement avec des espaces dédiés.

STATION GONFLAGE & DEMARREUR

Pour pallier les urgences éventuelles liées aux petits problèmes techniques des véhicules, les automobilistes et les cyclistes pourront profiter des services du parking prévus à cet effet.

Nous mettons ainsi gratuitement à disposition de nos clients :

- Un démarreur de batterie est mis à disposition des clients à l'accueil
- Une station pour gonfler les pneumatiques pour les deux-roues et véhicules

7.

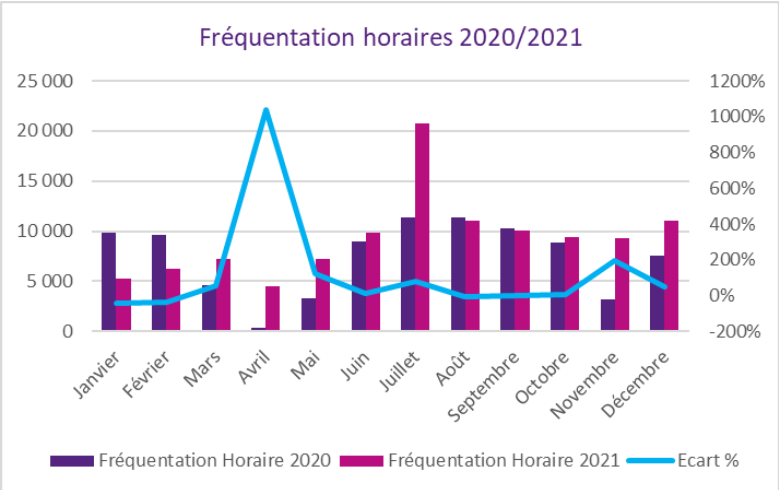
ANALYSES

7.1. ACTIVITE DU PARC

Ces tableaux sont constitués de données statistiques, il peut arriver qu'il y ait une légère différence avec les éléments comptables du compte de résultat (impayés, régularisation d'impayés, écart sur versement espèces…). En tout état de cause seul le compte de résultat détermine le chiffre d'affaires à prendre en compte.

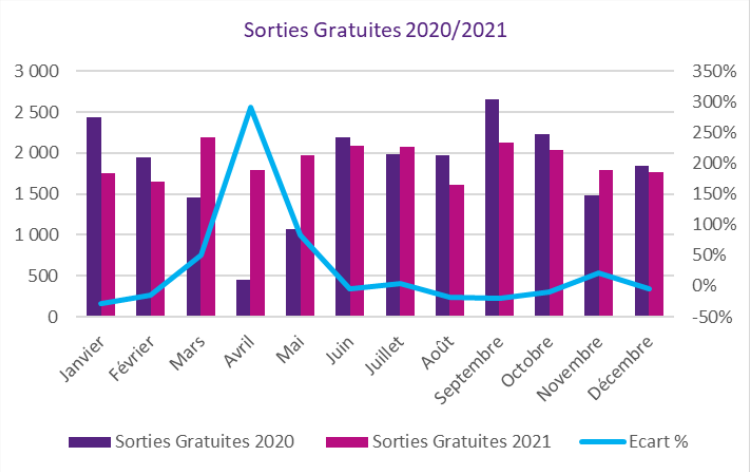
FREQUENTATION HORAIRES

	Fréquentation Horaire 2020	Fréquentation Horaire 2021	Ecart %
Janvier	9 794	5 284	-46%
Février	9 586	6 264	-35%
Mars	4 618	7 227	56%
Avril	390	4 442	1039%
Mai	3 245	7 222	123%
Juin	8 948	9 812	10%
Juillet	11 417	20 764	82%
Août	11 414	11 005	-4%
Septembre	10 261	10 037	-2%
Octobre	8 808	9 412	7%
Novembre	3 136	9 269	196%
Décembre	7 569	11 074	46%
Total	**89 186**	**111 812**	25%

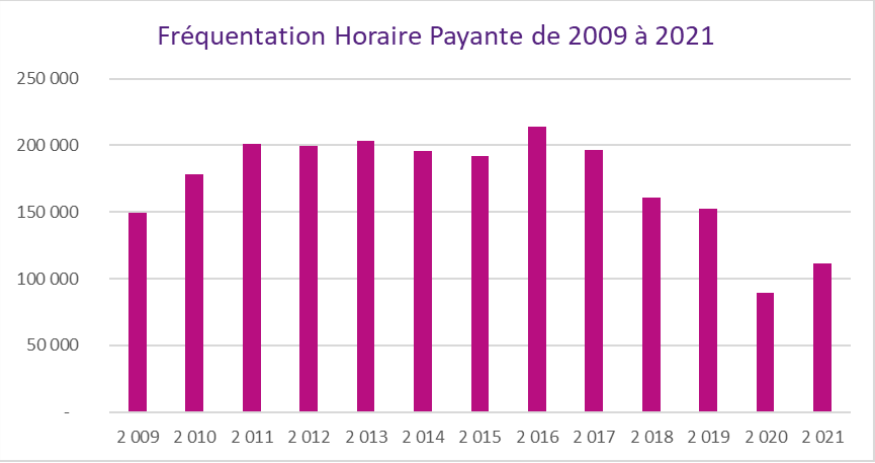


SORTIES GRATUITES

	Sorties Gratuites 2020	Sorties Gratuites 2021	Ecart %
Janvier	2 435	1 748	-28%
Février	1 940	1 646	-15%
Mars	1 462	2 192	50%
Avril	457	1 788	291%
Mai	1 074	1 971	84%
Juin	2 190	2 085	-5%
Juillet	1 988	2 070	4%
Août	1 978	1 615	-18%
Septembre	2 656	2 121	-20%
Octobre	2 233	2 036	-9%
Novembre	1 477	1 793	21%
Décembre	1 840	1 769	-4%
Total	**21 730**	**22 834**	5%

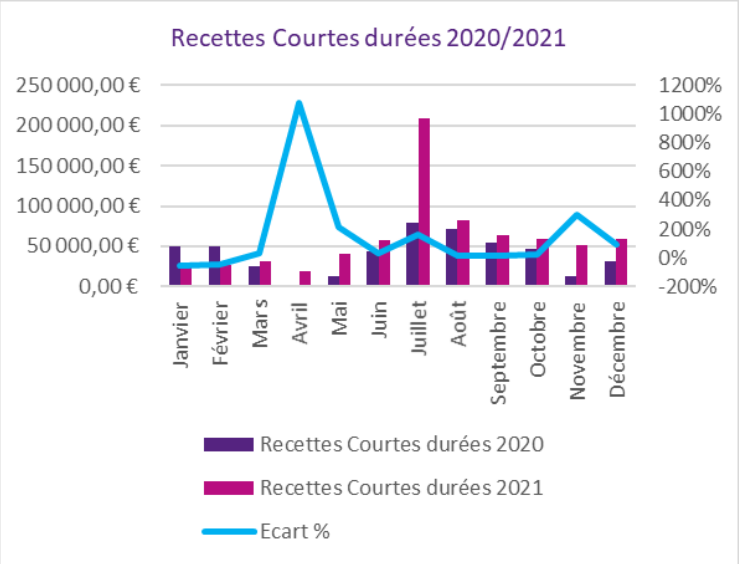


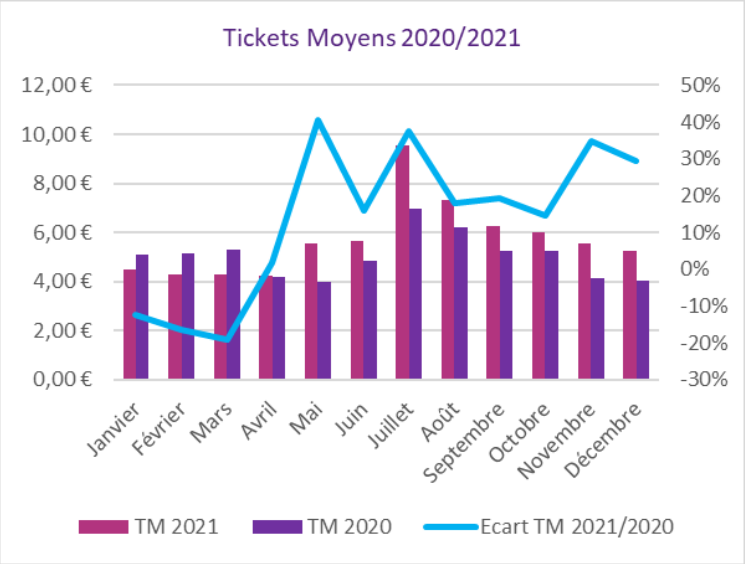
EVOLUTION DE LA FREQUENTATION HORAIRE DE 2000 A 2021



RECETTES COURTES DUREES

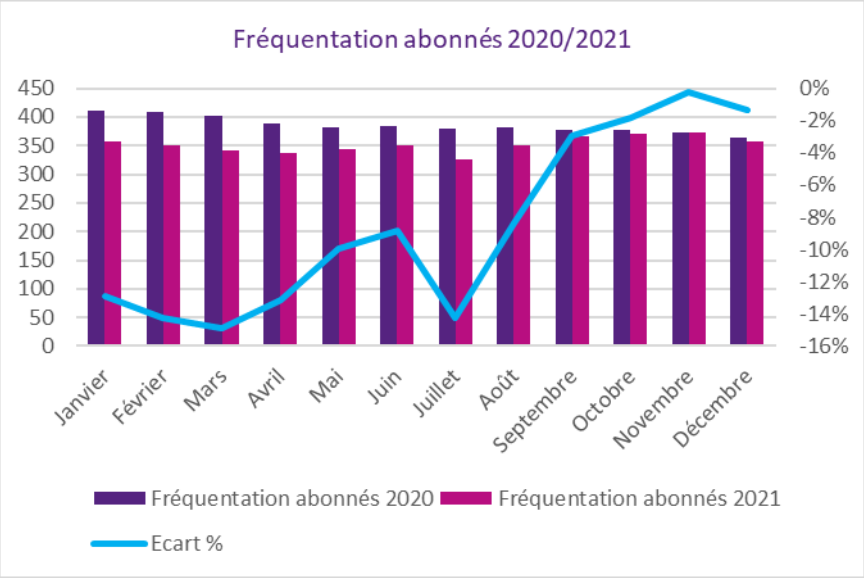
TTC	Recettes Courtes durées 2020	Recettes Courtes durées 2021	Ecart %	TM 2021	TM 2020	Ecart TM 2021/2020
Janvier	50 022,60 €	24 138,80 €	-52%	4,57 €	5,11 €	-11%
Février	49 434,80 €	27 176,50 €	-45%	4,34 €	5,16 €	-16%
Mars	24 467,40 €	31 480,70 €	29%	4,36 €	5,30 €	-18%
Avril	1 634,80 €	19 205,40 €	1075%	4,32 €	4,19 €	3%
Mai	12 891,00 €	40 849,80 €	217%	5,66 €	3,97 €	42%
Juin	43 528,40 €	57 631,50 €	32%	5,87 €	4,86 €	21%
Juillet	79 341,90 €	208 719,60 €	163%	10,05 €	6,95 €	45%
Août	70 961,80 €	82 314,60 €	16%	7,48 €	6,22 €	20%
Septembre	53 987,30 €	63 908,80 €	18%	6,37 €	5,26 €	21%
Octobre	46 284,40 €	58 849,45 €	27%	6,25 €	5,25 €	19%
Novembre	12 920,90 €	52 151,20 €	304%	5,63 €	4,12 €	37%
Décembre	30 661,60 €	59 710,70 €	95%	5,39 €	4,05 €	33%
Total	**476 136,90 €**	**726 137,05 €**	53%	6,49 €	5,34 €	22%



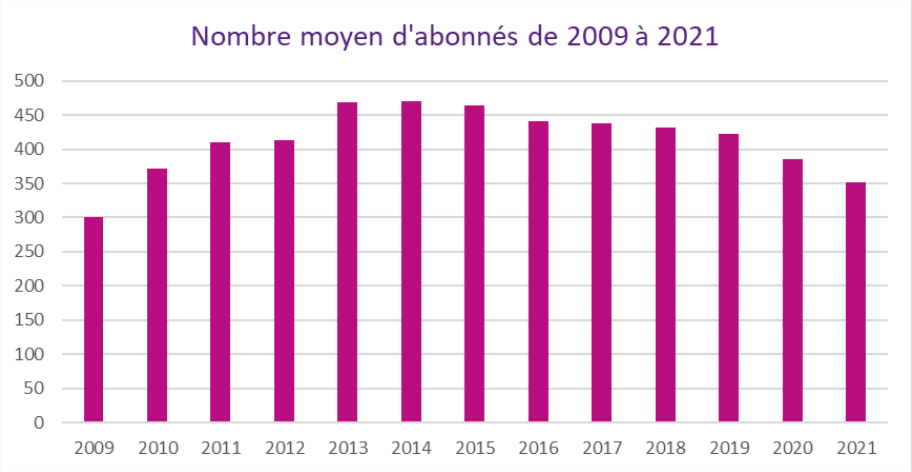


NOMBRE D'ABONNES

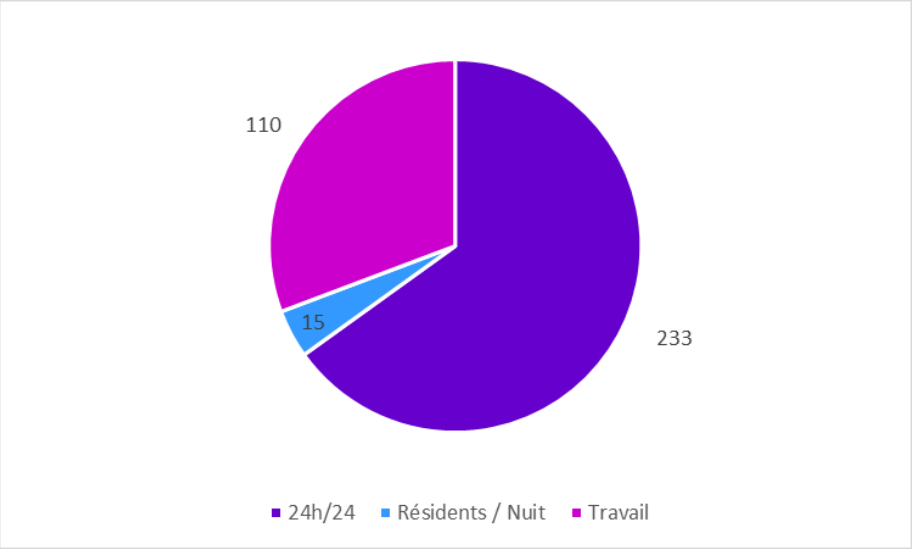
	Fréquentation abonnés 2020	Fréquentation abonnés 2021	Ecart %
Janvier	411	358	-13%
Février	408	350	-14%
Mars	402	342	-15%
Avril	388	337	-13%
Mai	381	343	-10%
Juin	384	350	-9%
Juillet	379	325	-14%
Août	382	350	-8%
Septembre	378	367	-3%
Octobre	378	371	-2%
Novembre	373	372	0%
Décembre	363	358	-1%
Total	**4 627**	**4 223**	-9%



EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES DE 2000 A 2021

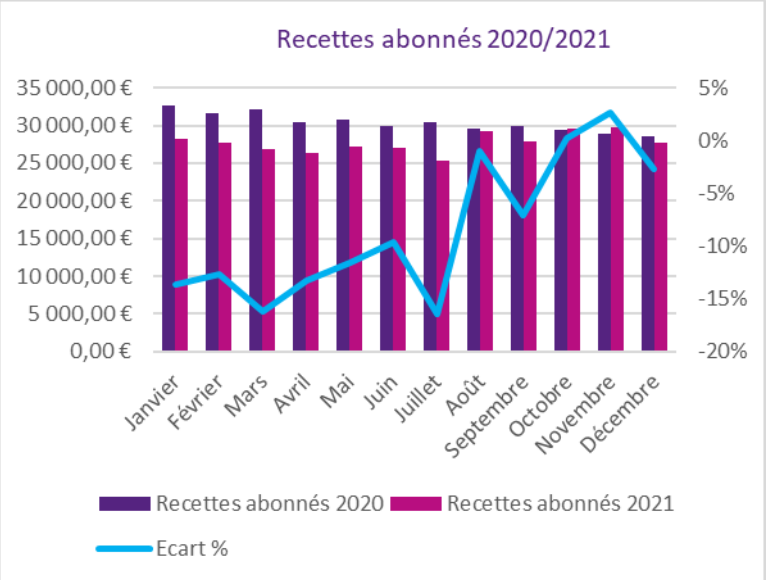


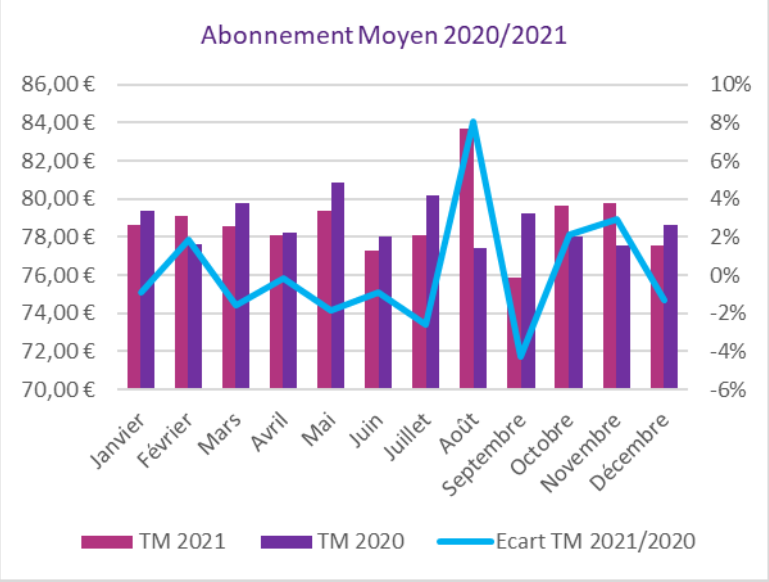
REPARTITION PAR TYPE D'ABONNEMENT



RECETTES ABONNES

TTC	Recettes abonnés 2020	Recettes abonnés 2021	Ecart %	TM 2021	TM 2020	Ecart TM 2021/2020
Janvier	32 616,04 €	28 161,90 €	-14%	78,66 €	79,36 €	-1%
Février	31 674,38 €	27 676,59 €	-13%	79,08 €	77,63 €	2%
Mars	32 073,37 €	26 858,89 €	-16%	78,53 €	79,78 €	-2%
Avril	30 353,85 €	26 312,85 €	-13%	78,08 €	78,23 €	0%
Mai	30 811,50 €	27 234,82 €	-12%	79,40 €	80,87 €	-2%
Juin	29 952,66 €	27 061,15 €	-10%	77,32 €	78,00 €	-1%
Juillet	30 392,00 €	25 388,17 €	-16%	78,12 €	80,19 €	-3%
Août	29 580,77 €	29 281,49 €	-1%	83,66 €	77,44 €	8%
Septembre	29 959,77 €	27 850,04 €	-7%	75,89 €	79,26 €	-4%
Octobre	29 486,71 €	29 553,92 €	0%	79,66 €	78,01 €	2%
Novembre	28 919,27 €	29 687,99 €	3%	79,81 €	77,53 €	3%
Décembre	28 542,84 €	27 776,36 €	-3%	77,59 €	78,63 €	-1%
Total	**364 363,16 €**	**332 844,17 €**	-9%	78,82 €	78,75 €	0%





8.

BILAN FINANCIER : COMPTE DE RESULTAT ET PATRIMOINE

8.1. PATRIMOINE DE DELEGATION

VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2021.

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2021

Parc de stationnement Avignon Jean Jaurès

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2021	Cumul Amortissement au 31/12/2021	Valeur nette comptable au 31/12/2021
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	84 319 -	34 200	50 120
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	33 665 -	1 312	32 353
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	335 044 -	158 104	176 940
Total BIENS DE RETOUR		**453 028 -**	**193 615**	**259 413**
BIENS DE REPRISE*	LOGICIELS	2 050 -	2 050	-
	MATERIEL AUTOMOBILE	394 -	394	-
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	89 144 -	75 352	13 792
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	6 360 -	5 566	793
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	1 107 -	1 107	-
Total BIENS DE REPRISE*		**99 054 -**	**84 469**	**14 585**
Total général		**552 083 -**	**278 084**	**273 998**

***quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park**

Parc de stationnement Avignon Jean Jaurès

en euros H.T.	31/12/2021
Immobilisations Valeur Comptable Brute	552 083
Immobilisations Valeur Comptable Nette	273 998
Immobilisation en cours	11 082

8.2. COMPTE DE RESULTAT

PARC DE STATIONNEMENT	840003 Avignon Jean Jaurès
DELEGANT	VILLE D'AVIGNON
DELEGATAIRE	EFFIPARC SUD-EST
ANNEE	2021

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2021

EN H.T.	Année 2020	Année 2021	2021 / 2020 en valeur	2021 / 2020 en %
Horaires parcs	401 776	606 400	204 624	50,9%
Abonnés parcs	303 801	277 599	-26 201	-8,6%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	3 968	2 408	-1 560	-39,3%
Sous Total Chiffre d'Affaires	709 545	886 407	176 862	24,9%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	1	1	1	116,7%
Sous Total Autres Produits	1	1	1	116,7%
Total Produits d'Exploitation	**709 546**	**886 409**	**176 863**	**24,9%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-121 492	-111 652	9 840	-8,1%
Personnel Contrat à Durée Determinée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-5 705	-1 510	4 195	-73,5%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-32 954	-20 099	12 855	-39,0%
Prestations de Nettoyage	-6 491	-5 704	787	-12,1%
Prestations de Gardiennage	-421	-2 847	-2 427	576,9%
Sous Total Frais de Personnel	-167 063	-141 813	25 250	-15,1%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-64 770	-19 220	45 550	-70,3%
Entretien : Contrats	-12 620	-16 937	-4 317	34,2%
Electricité, Fluides	-65 088	-59 838	5 250	-8,1%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-7 065	-5 760	1 304	-18,5%
Location Matériel d'Exploitation	-1 045	-116	929	-88,9%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-150 587	-101 871	48 716	-32,4%
Actions Commerciales	-882	-2 688	-1 806	204,8%
Collecte de Fonds et Commissions	-7 248	-12 575	-5 327	73,5%
Frais Administratifs et Divers	-2 072	-1 259	813	-39,2%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-10 202	-16 523	-6 321	62,0%
Total Charges Directes d'Exploitation	**-327 851**	**-260 206**	**67 645**	**-20,6%**
Police d'Assurances	-5 511	-5 847	-336	6,1%
Sinistres	-4 444		4 444	-100,0%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-4 186	-4 432	-246	5,9%
Redevances Aux Concédants	-584 882	-592 405	-7 523	1,3%
Taxes et Versements Assimilés	-19 616	-17 523	2 093	-10,7%
Autres Charges et Provisions Courantes	-295	-1 958	-1 663	563,7%
Charges de Gros Entretien	-7 101	-31 149	-24 049	338,7%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-14 333	-17 374	-3 041	21,2%
Frais Généraux Siège	-57 757	-56 464	1 293	-2,2%
Total Autres Charges d'Exploitation	-698 124	-727 153	-29 028	4,2%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-698 124**	**-727 153**	**-29 028**	**4,2%**
Total Charges d'Exploitation	**-1 025 976**	**-987 359**	**38 617**	**-3,8%**
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-785	-75	710	-90,4%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-37 045	-41 708	-4 663	12,6%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-37 829	-41 783	-3 954	10,5%
Total Charges Non Courantes	**-37 829**	**-41 783**	**-3 954**	**10,5%**
EBIT	**-354 259**	**-142 733**	**211 526**	**-59,7%**
Frais Financiers	-10 785	-10 782	4	0,0%
Total Frais Financiers	-10 785	-10 782	4	0,0%
Total Frais Financiers	**-10 785**	**-10 782**	**4**	**0,0%**
Resultat Net avant Impot Parc	**-365 045**	**-153 515**	**211 530**	**-57,9%**

ANALYSE COMPARATIVE DU COMPTE DE RESULTAT 2020/2021

COMMENTAIRES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2021

L'alègement des mesures de prévention sanitaire a permis d'améliorer les recettes horaires sur l'exercice 2021 vs 2020.

Globalement, le chiffre d'affaires 2021 du parc est en hausse de 24.9% comparé a l'année N-1 mais en forte baisse par rapport à 2019.

Les différentes mesures de couvre feu ont continué a impacter les fréqunetations du parc et il semble que le quartier ait des difficultés à retrouver son attractivité.

COMMENTAIRES SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION 2021

Les charges d'exploitation directes sont en baisses de 20.6%. La baisse des charges du personnel s'expiquent par moins de recours a l'interim et par la prise de poste du Resonsable de site.

INTERVENTIONS TECHNIQUES ET FOURNITURES

L'économie réalisée sur ce poste correspond plutot a des dépenses exceptionnelles réalisées en 2020 sur notre système de pompage et sur le système de ventilation.

9.

ANNEXES

9.1. ANNEXES

ANNEXE 1 : IMMOBILISATIONS

ANNEXE 2 : ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ANNEXE 3 : PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

ANNEXE 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

ANNEXE 5 : GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE

IMMOBILISATIONS

SOCIETE ELODIE	DA	LIBELLE	Date début amortissement	Groupe compta. immo.	Coût acquisition	Nombre années amortissement	CUMUL AMORT A FIN 2021	VNC A FIN 2021
0643	840003	LICENCE UPGRADE CARTE G3-IP-8P	22/09/2017	205400	2050	3	-2050	0
0643	840003	1 BALISE LIBER-T ACS Q	31/03/2008	215400	9788	10	-9788	0
0643	840003	RACKS 5 PLACES+POSTES DE GONFLAGE ALTAO	26/05/2008	215400	1741,6	7	-1741,6	0
0643	840003	SAE PC DE GESTION	31/10/2009	215400	5970,6	10	-5970,6	0
0643	840003	MATERIEL SAE AXIOBOX 340302	01/01/2010	215400	7523,7	10	-7523,7	0
0643	840003	SAE AVANCEMENT 100%	30/09/2011	215400	31240	10	-31240	0
0643	840003	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	19/04/2012	215400	2412,69	5	-2412,69	0
0643	840003	ANTENNE LIBER-T GEA	12/09/2013	215400	3300	10	-2740,71	559,29
0643	840003	ANTENNE LIBER-T GEA	12/09/2013	215400	3300	10	-2740,71	559,29
0643	840003	MATERIEL TATA 2016 DA 840003	01/01/2016	215400	2736,02	3	-2736,02	0
0643	840003	MATERIEL SAE	01/01/2018	215400	21131	10	-8457,48	12673,52
0643	840003	SCOOTER SYM 49.9CM MODELE ORBIT	30/09/2008	218200	394,05	4	-394,05	0
0643	840003	FILTRE ADSL CISCO SECURITY ROUTER	10/09/2008	218340	1106,8	3	-1106,8	0
0643	840003	ENS.MOBILIER DE BUREAU	22/04/2008	218400	3510,9	9	-3510,9	0
0643	840003	5 STORES VENIRIENS TOP 25 ALUMINIUM	16/09/2008	218400	1202,5	9	-1202,5	0
0643	840003	PHOTOCOPIEUR RESEAU A7R0021204051	04/05/2017	218400	1646,31	9	-853,09	793,22
0747	840003	REMPLACT EXTRACTEUR DESENFUMAGE	27/06/2019	221100	14850	28,5	-1311,74	13538,26
0747	840003	Ventilation	21/04/2021	221100	18815	0	0	18815
0747	840003	EQUIP VIDEO AVIG JJ	01/01/2008	222200	25660	8	-25660	0
0747	840003	INSTAL PHONIE +DIVERS VIDEO SURV	19/12/2008	222200	21610,15	15	-18781,1	2829,05
0747	840003	SAE VIDEO AVIGNON JJAURES	27/10/2009	222200	1547,52	8	-1547,52	0
0747	840003	840003 INTERFACE AUDIO VERS HFI	18/06/2015	222200	3148	15	-1372,89	1775,11
0747	840003	SYSTEME CONTINUITE RADIO SECOURS	24/06/2015	222200	5767,42	15	-2508,84	3258,58
0747	840003	SYSTEME CONTINUITE RADIO SECOURS	24/06/2015	222200	15171	15	-6599,47	8571,53
0747	840003	EQUIPMENT DE VOIE D'ENTREE	01/01/2017	222200	28809,44	10	-14411,52	14397,92
0747	840003	EQUIPMENT DE VOIE DE SORTIE	01/01/2017	222200	32265,56	10	-16140,33	16125,23
0747	840003	CAISSE AUTOMATIQUE MIXTE	01/01/2017	222200	64568,63	10	-32299,48	32269,15
0747	840003	CAISSE MANUELLE	01/01/2017	222200	4289,9	10	-2145,93	2143,97
0747	840003	SERVEUR PARK	01/01/2017	222200	13272,55	10	-6639,37	6633,18
0747	840003	TRAVAUX RADIO CONTINUITE	01/01/2017	222200	13810	10	-6908,25	6901,75
0747	840003	VIDEO SURVEILLANCE	12/04/2017	222200	1199,16	8	-708,08	491,08
0747	840003	VIDEO SURVEILLANCE	06/05/2017	222200	2680	8	-1560,37	1119,63
0747	840003	VIDEO SURVEILLANCE	16/06/2017	222200	1994,89	8	-1133,58	861,31
0747	840003	REMPLACEMENT POMPES DE RELEVAGE	26/07/2017	222200	6039,25	8	-3348,74	2690,51
0747	840003	POMPE DE RELEVAGE	23/11/2018	222200	1735	8	-674,22	1060,78
0747	840003	INTERPHONIE	01/01/2019	222200	32601,4	15	-6525,9	26075,5
0747	840003	POMPE RELEVAGE	05/04/2019	222200	5063	8	-1733,37	3329,63
0747	840003	FOURNITURE ET DEPLOIEMENT SOLUTION TELEPHONIQUE	04/12/2019	222200	28600,45	15	-3956,39	24644,06
0747	840003	MATELEC-CO-840003	11/12/2019	222200	4200	5	-1726,67	2473,33
0747	840003	PHONIE-CO-840003	20/04/2020	222200	3228	15	-365,21	2862,79
0747	840003	Pompes de relevage	30/11/2020	222200	5208	8	-707,06	4500,94
0747	840003	Remplacement source centrale	28/09/2021	222200	12574,79	5	-649,7	11925,09
0747	840003	PHONIE-CO-840003		222200	0	15	0	0
0747	840003	840003 INTERV. PORTES	27/03/2012	222300	6431	15	-4187,1	2243,9
0747	840003	SIGNALISATION DYNAMIQUE	07/07/2015	222300	10415	10	-6757,57	3657,43
0747	840003	MARQUE INDIGO	01/01/2016	222300	4269,49	3	-4269,49	0
0747	840003	INSTALLATION ELECTRIQUE	30/09/2016	222300	14993,5	10	-7880,63	7112,87
0747	840003	TRAVAUX SUR GRILLE ENTREE PARK	01/01/2017	222300	1780	10	-890,46	889,54
0747	840003	FORNITURE ET POSE CLIMATISEUR	01/01/2017	222300	1413,32	10	-706,96	706,36
0747	840003	REMPLACEMENT PORTE COUPE-FEU	01/01/2017	222300	1472,3	15	-491,04	981,26
0747	840003	REGLAGES PORTES COUPE-FEU	31/01/2017	222300	12400	15	-4067,7	8332,3
0747	840003	INSTALLATION ELECTRIQUE	30/09/2017	222300	1724	10	-733,89	990,11
0747	840003	REMPLACEMENT CLIMATISEUR	12/07/2018	222300	2071,25	10	-719,82	1351,43
0747	840003	TRVX MACON + ETANCHEITE	26/06/2019	222300	8220	10	-2071	6149
0747	840003	RALENTISSEUR	01/01/2020	222300	880	10	-176,21	703,79
0747	840003	GAZ-CO-840003	20/10/2020	222300	12000	15	-957,81	11042,19
0747	840003	Portes coupe-feu	21/04/2021	222300	4498,5	15	-208,26	4290,24
0747	840003	Remplacement climatiseur	13/07/2021	222300	1751,02	10	-81,71	1669,31

INDIGO

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2021)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

INDIGO

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2021.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2021 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 – 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2022

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET

INDIGO

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l 'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. **Produits et charges directs**

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. **Charges calculées**

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement[1] liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

[1] Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2021 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2021, il est appliqué un pourcentage de 3,9 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2021. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

INDIGO

ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

INDIGO

ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2021

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO
Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.
Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.
Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés
La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.
Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.
La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.
Ainsi, concernant l'exercice 2021, l'affectation des frais de structure correspond à 8,33% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure
Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité
- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation
- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

INDIGO

ANNEXE 2

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
- Prospection de marché,
- Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
- Etude des produits et tarifs.

4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
- Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
- Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient on non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
- Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
- Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.

5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
- Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
- Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
- Relations avec les Commissaires aux comptes,
- Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
- Suivi de la conformité à la règlementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.

2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.

3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.

4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

INDIGO

ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité déléguante.

INDIGO

INDIGO PARK
Direction Régionale Sud Est
04 91 37 34 48

VILLE D'AVIGNON

AVIGNON TOURISME

DSP TOURISME

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

- EXERCICE 2021 -



AVIGNON
Ville d'exception

AVIGNON TOURISME
avignon-tourisme.com

VILLE D'AVIGNON AVIGNON TOURISME

DSP TOURISME

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2021

SOMMAIRE

Préambule 4

Structure des équipements 5

Faits marquants de l'exercice 6

I- Analyse de la qualité du service 7

Démarche qualité 8

II- Analyse des services délégués 14

- Palais des Papes 16
- Pont Saint Bénezet 22
- Service de la conservation 31
- Exposition « Tigres et Vautours » 37
- Le Voyage Extraordinaire 38
- Service Entretien & Maintenance 39
- Boutique du Palais 44
- Service groupes Réceptif 46
- Service Promotion Touristique 49
- Fonds de Dotation - Service partenariat et mécénat 54
- Centre International de Congrès 60
- Office de Tourisme 67
- Autres événementiels 76

III- Analyse comptable du service délégué 79

Points financiers marquants 84
Politique tarifaire et évolutions 98

IV- Analyse des ressources humaines du service délégué 109

V- Analyse technique du service délégué 115

Investissements au titre de l'exercice 2021 116

Par convention en date du 11 février 2019, la Ville d'Avignon a confié à AVIGNON TOURISME, la délégation à titre exclusif, pour une durée de 12 ans prenant effet au 1er mars 2019 et arrivera à expiration le 28 février 2031, concernant la gestion du service public portant sur l'exploitation et la gestion :

- du Palais des Papes (secteur tourisme culturel et animation et secteur tourisme d'affaires correspondant à la gestion du Centre des Congrès installé au sein du monument),

- de l'Espace Jeanne Laurent,

- du Pont Saint Bénezet et de ses annexes,

- des activités d'animation et de développement touristique de l'Office de Tourisme.

En application des articles L 1411.3 et R 1411.7 (Décret N° 2005-236 du 14 mars 2005) du Code Général des Collectivités Territoriales, le gestionnaire adresse à la collectivité délégante, pour la délégation de service public Tourisme un rapport retraçant les comptes et les conditions d'exécution de sa mission pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2021.

PREAMBULE

L'année 2019 avait permis la mise en place de nombreuses nouvelles opérations, nouvelles visites thématiques, nouveaux partenariats, grande exposition qui ont rencontré un vrai succès traduit par des chiffres de fréquentation en forte progression, dont une année record au Palais des Papes et au Pont d'Avignon.

L'année 2020 a été marquée par un arrêt brutal de ce dynamisme en raison de la pandémie mondiale liée au Covid-19 et qui a impacté significativement les activités d'Avignon Tourisme.

L'année 2021 a malheureusement été impactée par la poursuite de la crise sanitaire à la suite de l'exercice 2020, déjà fortement déficitaire.

Nous avons ainsi de nouveau connu de nouvelles périodes de fermetures de nos sites, d'ouverture sous jauges réduites, et d'adaptation dans l'urgence à l'évolution des règles en fonction de l'épidémie.

Parallèlement, la clientèle a également poursuivi ses modifications de comportement, se traduisant par de nouvelles annulations de rencontres d'affaires, par une baisse significative du tourisme de loisirs pendant les périodes d'ouverture des sites et par des annulations d'événements ou manifestations diverses.

Aussi, l'ensemble des mesures de maitrise des charges non-indispensables a –t-il été poursuivi, de même que le recours aux différentes aides de l'Etat. Un second Prêt Garanti par l'Etat a dû être sollicité en cours d'année, les difficultés perdurant, et le premier PGE souscrit en 2020 ayant été calibré pour une sortie de crise plus précoce mais démentie par les faits et que personne ne pouvait anticiper.

Les équipes de la société ont, en conséquence, été maintenues à un niveau correspondant à une faible activité, sans plan social collectif, mais avec le non-remplacement de certains départs et une poursuite des efforts salariaux consentis dans le cadre de l'activité partielle de longue durée, pour laquelle un accord a été passé avec les représentants syndicaux.

Enfin, pendant toute la durée de l'exercice, un travail collectif approfondi a été mené avec les services de la Ville, l'expertise-comptable et le commissariat aux comptes dans un esprit très constructif malgré nos grandes difficultés.

STRUCTURE DES EQUIPEMENTS

Le **Palais des Papes**, édifié à partir de 1335, est un ensemble imposant de salles d'apparat, de réunions, d'appartements. Ce monument est classé patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO depuis 1995.

Le **Pont Saint Bénezet**, construit au 13ème siècle est un monument historique classé patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO comprenant :

- le Pont St Bénezet,
- La Tour du Châtelet,
- La Tour des chiens et chemin de ronde,
- L'Espace St Bénezet.

Le **Centre International de Congrès**, inauguré en 1977, contribue au développement économique d'Avignon par l'activité Tourisme d'affaires qu'il développe.
Occupant deux ailes du Palais des Papes, le CIC est conçu pour des fonctions multiples, répondant aux besoins de toute nature accueillant de 10 à 540 personnes :

- Congrès, colloques, conférences, journée d'études,
- Séminaires, groupe de travail, concours,
- Expositions, banquets…

Il regroupe :

- 9 salles de réunions de 42 m² à 350 m² ;
- 4 salles de déjeuners et dîners (Galerie du Cloître, Grand Tinel, Grande Audience, Terrasse des Grands Dignitaires) ;
- l'Espace Jeanne Laurent, ensemble de salles aménagées dans les anciens réservoirs d'eau, qui lui est rattaché.

Il est équipé de tout le matériel nécessaire tel que : enregistrement, rétroprojection, vidéo-projection, traduction simultanée…

L'Office de Tourisme

Le premier Office de Tourisme d'Avignon a été fondé en janvier 1904. Depuis le 25 avril 1964, l'Office de Tourisme est situé au 41 cours Jean Jaurès.

L'Office de Tourisme est aujourd'hui classé office de tourisme de 1ère catégorie et est labellisé « Tourisme et handicap » pour les 4 déficiences.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Communs à tous les sites :

- Pandémie mondiale avec une fermeture totale de nos sites sur les 4 premiers mois de l'année.
- Réouverture de l'Office de Tourisme pour le weekend de l'Ascension, à compter du jeudi 13 mai 2021
- Réouverture du Palais et du Pont avec entrée gratuite à tous les visiteurs, le mercredi 19 mai 2021
- Réduction de l'amplitude horaire d'ouverture des sites comme pour l'exercice 2020
- Réouverture du Centre des Congrès, le jeudi 10 juin 2021
- Instauration de jauges dans ERP jusqu'au 20 juillet 2021
- Instauration du passe-sanitaire dans tous nos sites à compter du 21 juillet 2021.

Palais des Papes :

L'année 2021 a permis, malgré le contexte sanitaire, d'organiser l'exposition « Tigres & Vautours de Yan Peï-Ming » qui aurait dû être présentée en 2020.

Création d'un spectacle son et lumières déambulatoire dans le Palais, à la tombée de la nuit « Le Voyage Extraordinaire ».

Reprise des visiteurs croisiéristes dès le mois de septembre 2021 avec le retour des visiteurs américains.

Centre des Congrès :

Forte reprise de l'activité congrès sur la période septembre-novembre de l'année, avec une fin brutale de cette dynamique dès le mois de décembre en raison de nouvelles mesures annoncées par le gouvernement en lien avec la gestion de la crise sanitaire.

I- ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

DEMARCHE QUALITE

AVIGNON TOURISME est fortement engagée dans une démarche qualité de ses activités et services. L'ensemble des équipements touristiques gérés par Avignon Tourisme a le label national Qualité Tourisme délivré par le ministère du tourisme : Palais des Papes et Pont d'Avignon, Centre de Congrès et Office de Tourisme. Le Centre de Congrès dispose en sus de la norme qualité ISO 9001 et l'Office de Tourisme de la norme NF service.

I- Audit sur site de l'office de tourisme par l'AFNOR

L'Office de Tourisme, suite à l'audit de renouvellement AFNOR en mars 2022, maintient sa certification **NF Service Offices de tourisme**. Cette marque valide la conformité aux exigences de la norme NF X50-730.

Les caractéristiques certifiées essentielles sont :

- Approche, environnement et aménagement des locaux
- Promotion touristique de la destination et communication
- Production et commercialisation de prestations et produits touristiques : développement territorial
- Boutique
- Evaluation et amélioration de la qualité de service rendu au client
- Organisation interne

II- Audit de suivi intermédiaire du centre de congrès par l'AFNOR

- **ISO 9001 :**

Le Centre des Congrès s'est vu renouveler, après un audit complet, la **marque ISO 9001**-version 2015, les 15-16 décembre 2020 et aucune non-conformité du système n'a été relevée.

Des contrôles intermédiaires (audits internes) : En 2021, nous avons pu reprendre le calendrier de la planification des audits.

- **Qualité Tourisme :**

La marque Qualité Tourisme a été renouvelée pour 3 ans en 2021.
Nos engagements pour satisfaire nos clients, en particulier dans six domaines sont :

Information et communication : il s'agit de donner aux clients une information claire, précise et complète, au téléphone comme sur le site (signalisation, enseignes, etc.).

Accueil personnalisé : amabilité, courtoisie, chaleur et sourire, disponibilité

Compétence du personnel : prise en compte rapide et complète du client, conseil, recherche des informations adaptées, pratique des langues étrangères.

Confort des lieux : entretien et propreté, végétation et espaces verts, lieux d'accueil et de détente, mobilier confortable.

Propreté et entretien des lieux : hygiène, bon état des différents équipements (sanitaires, mobiliers, cuisines, ...).

Valorisation des ressources locales : mise à disposition de boissons et de plats régionaux, informations des clients sur les curiosités touristiques du territoire.

- **QUALITÉ ISO 20121 : l'événementiel pour un développement durable :**

La Direction souhaite s'inscrire dans le développement durable avec en particulier l'envie de mettre en place la norme ISO 20121: une formation et un accompagnement sont prévus dès mars 2022 par PCE via l'UNIMEV pour la mise en place de cette norme et avec une participation financière prise en charge par PCE à hauteur de 50% et ce en vue de l'obtention de la norme en juin 2023.

En effet, dans les années à venir l'engagement développement durable demeurera une réelle valeur au niveau des clients et pourrait être une des conditions pour réaliser leur événement sur un site où la prise en compte de l'environnement est avérée. Les Grands Comptes, l'État, la SNCF, l'Oréal, certaines agences et certains appels d'offres demandent un engagement sur une démarche de développement durable.

III- Mesure et analyse de la qualité de services aux clients

- ***Centre de Congrès***

Satisfaction des clients 2021 [COVID-19]

L'année 2021 aura été marquée par l'impact de la crise de la Covid-19 avec la fermeture de nos sites du 1er janvier au 9 juin. Le début 2021 a connu bon nombre d'annulations et de reports d'événements « *à l'échelle mondiale, 49% des évènements relevant du MICE ont été reportés tandis que 29% ont été entièrement annulés ».* Ces conditions ne nous permettent pas d'établir un état comparatif à N-1.

Nous avons dû continuer à nous adapter et en urgence sans toutefois décevoir ou léser le client dans l'intérêt bien entendu des deux parties.

Nous avons géré les dossiers au cas par cas, en étudiant la meilleure solution afin que le client soit satisfait et en proposant des facilités selon le type de clientèle (fidèle, prospect, etc.)

Nous n'avons eu aucune réclamation client sur les manifestations qui ont pu se réaliser.

- ***Palais des Papes***

En 2021, les indicateurs de satisfaction relatifs à l'accueil, la propreté du site, la prise en charge et la disponibilité du personnel, l'organisation et le confort de visite, l'intérêt de la visite et des outils de médiation culturels restent à un niveau d'excellence : supérieur à 90%, malgré la baisse de visiteurs liée au covid-19.

Le point sensible du rapport qualité/prix de la visite se maintient à un niveau correct avec près de 80% de satisfaction (moyenne nationale 60%). Près de 91% des visiteurs sondés déclarent conseiller la visite à leur sortie du monument.

- ***Pont d'Avignon Saint Bénezet***

En 2021, les indicateurs de satisfaction relatifs à l'accueil, la propreté du site, la prise en charge et la disponibilité du personnel, l'organisation et le confort de visite, l'intérêt de la visite et des outils de médiation culturels restent à un niveau d'excellence : supérieur à 90%.

Le point sensible du rapport qualité/prix de la visite se maintient à un niveau correct avec près de 78% de satisfaction (moyenne nationale 60%). Près de 91% des visiteurs sondés déclarent conseiller la visite à leur sortie du monument.

Les monuments sont de plus en plus récompensés par des labels indépendants développés sur le web et les réseaux sociaux : Tripadvisor, Yelp, Top Choice.

- ***Office de Tourisme***

A noter : en 2020 le contexte sanitaire n'avait pas permis de recueillir autant d'avis clients qu'à l'accoutumée. Les enquêtes 2021 ont été boostées par l'action d'une stagiaire qui a permis d'augmenter le taux de réponses.

Les taux de satisfaction enregistrés à l'Office de Tourisme restent à un niveau d'excellence supérieur à 97% concernant les prestations des différents services.

En vis-à-vis dans le hall d'accueil, des questionnaires en 6 langues sont à disposition du public, avec une urne pour récolter les réponses. Un total de 276 réponses a été collecté sur 2021. Les taux de satisfaction sont les suivants :

- Taux de satisfaction de l'accueil en vis-à-vis réservé aux visiteurs: 98,9%
- Taux de satisfaction sur la documentation fournie: 97,6%

La Boutique Billetterie enregistre également un très bon taux de satisfaction de 99,3%.

- **Autres Engagements de l'Office de Tourisme :**



L'Office de Tourisme a renouvelé son classement en **Catégorie 1** par arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 et accordé pour une durée de 5 ans ; et donnant à la Ville son statut de Station de tourisme.

L'Office de Tourisme a renouvelé sa labellisation « **Tourisme et Handicap** » pour les 4 handicaps (moteur, visuel, auditif et mental) en juillet 2020 et ce pour une durée de 5 ans.



L'Office de Tourisme a obtenu la marque **Accueil Vélo** en août 2020, pour une durée de 3 ans. L'établissement répondant aux critères obligatoires du référentiel « Hébergement Accueil Vélo ».

- **<u>Réclamations enregistrées à l'Office de Tourisme :</u>**

L'Office de Tourisme a enregistré 84 réclamations en 2021 contre 96 réclamations sur la destination en 2020 (55 d'ordre général et 41 directement inhérentes à l'annulation du festival 2020 → demande d'aide de remboursement, reports, etc…).

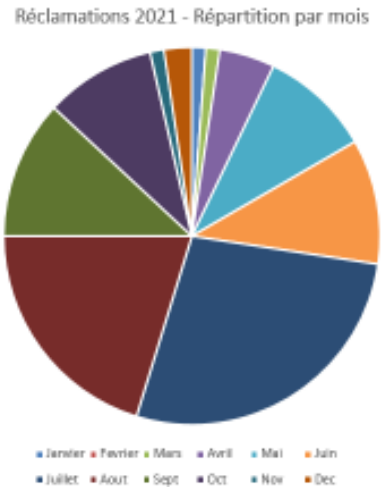
80 réclamations ont été enregistrées en 2019.

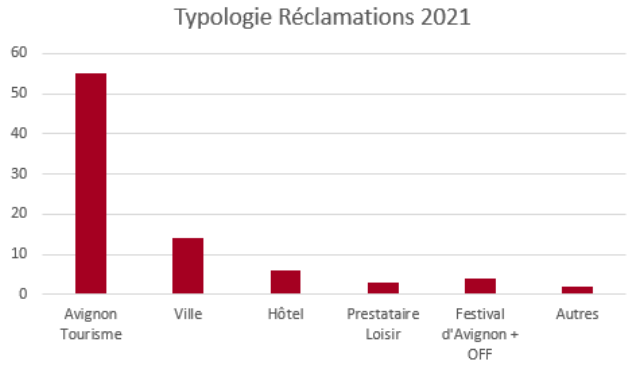
En 2021, la majeure partie des réclamations a été enregistrée en juillet, en août et en septembre, mois de forte affluence en ville. Les observations se rapportent aux éléments suivants :

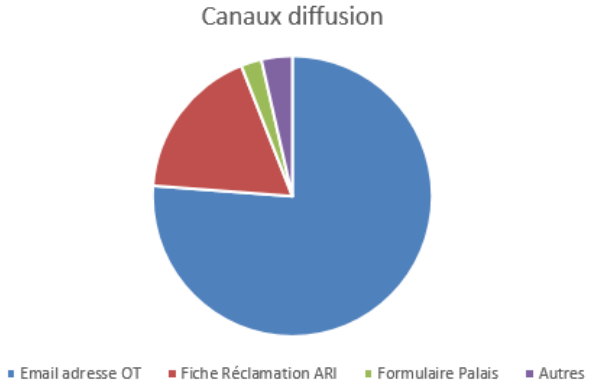
Réclamations 2021	
Janvier	1
Fevrier	0
Mars	1
Avril	4
Mai	8
Juin	9
Juillet	23
Aout	17
Sept	10
Oct	8
Nov	1
Dec	2
TOTAL	84

TYPOLOGIE	
Avignon Tourisme	55
Ville	14
Hôtel	6
Prestataire Loisir	3
Festival d'Avignon + OFF	4
Autres	2

Détails réclamations Avignon Tourisme	
Visites guidées	2
Palais	7
Prestation produits AT	2
Site réservation	6
Expo YPM	5
Histopad	6
Voyage Extra	3
Pont	1
Problème information	17
Parkings	5
Editions	1









RECLAMATIONS 2018	54
RECLAMATIONS 2019	80
RECLAMATIONS 2020	96
RECLAMATIONS 2021	84

II- ANALYSE DES SERVICES DELEGUES

DETAIL DES ACTIVITES

- Palais des Papes
- Pont Saint Bénezet
- Service de la conservation
- Exposition « Tigres et Vautours »
- Le Voyage Extraordinaire
- Service Entretien & Maintenance
- Boutique du Palais
- Service groupes Réceptif
- Service Promotion Touristique
- Service partenariat et mécénat
- Centre International de Congrès
- Office de Tourisme

PALAIS DES PAPES

L'année 2019 avait enregistré la plus forte hausse de fréquentation, faisant de cette année, la **meilleure fréquentation** jamais enregistrée au Palais des Papes depuis la mise en place des statistiques. Mais en 2021 comme en 2020, la crise sanitaire liée au Covid-19 a continué d'impacter le visitorat du Palais des Papes, avec notamment le maintien de la fermeture du site pendant les 4 premiers mois de l'année.



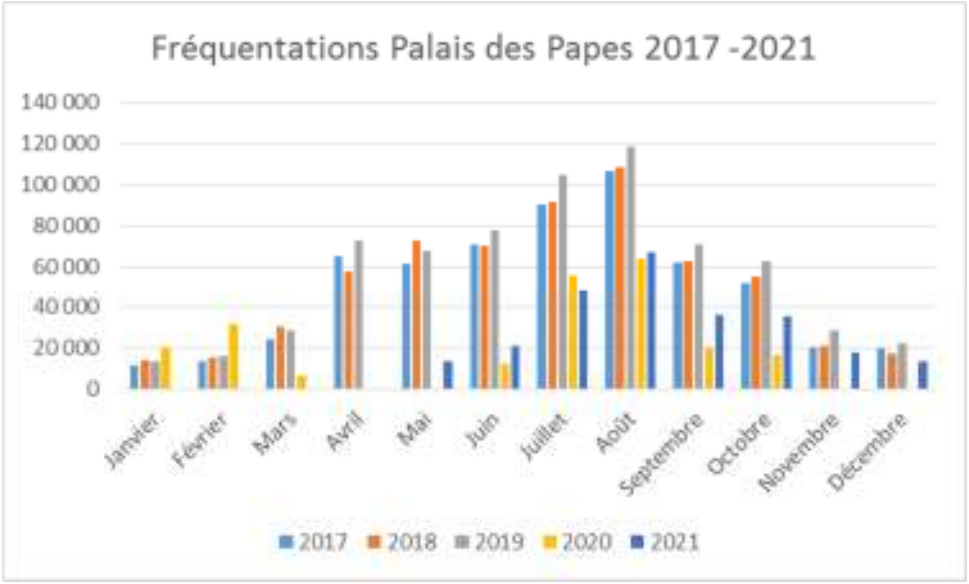
Le mois de juillet a marqué un frein dans la visite de la Ville d'Avignon et de ses monuments, malgré la présence du Festival d'Avignon, en raison de l'instauration du pass-sanitaire pour tous les visiteurs. Le mois de juillet enregistre une baisse de fréquentations de 14% par rapport au mois de juillet 2020 (soit 7 500 visiteurs payants de moins). Les mois d'août à octobre quant à eux enregistrent une hausse de fréquentation par rapport à la même période de l'année 2020.

PALAIS DES PAPES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
2019	13 651	15 700	28 080	72 581	67 724	77 933	104 656	118 311	71 015	62 588	28 547	21 859	682 645
2020	20 352	31 512	6 318	0	0	12 099	55 716	64 065	20 458	16 659	0	0	227 179
2021	0	0	0	0	13 537	21 148	48 184	67 024	35 617	35 116	17 930	13 183	**251 739**
Ecarts 2021/2020	**-20 352**	**-31 512**	**-6 318**	**0**	**13 537**	**9 049**	**-7 532**	**2 959**	**15 159**	**18 457**	**17 930**	**13 183**	**24 560**
	-100%	-100%	-100%	#DIV/0!	#DIV/0!	75%	-14%	5%	74%	111%	#DIV/0!	#DIV/0!	**11%**
Ecarts 2021/2019	-13 651	-15 700	-28 080	-72 581	-54 187	-56 785	-56 472	-51 287	-35 398	-27 472	-10 617	-8 676	-430 906
	-100%	-100%	-100%	-100%	-80%	-73%	-54%	-43%	-50%	-44%	-37%	-40%	-63%

L'année 2021 a donc enregistré une baisse de 63% de la fréquentation(soit 431 000 visiteurs payants de moins) par rapport à l'année 2019 en raison du contexte sanitaire et de la fermeture du Monument pendant 4 mois, mais cette année a enregistré une hausse de 11 % de visiteurs payants par rapport à l'année 2020 (soit 24 560 visiteurs de plus).







L'année 2021 confirme l'absence des clientèles Européennes et long-courrier en raison de l'instauration des fermetures de frontières liées à la pandémie, ainsi qu'une faible fréquentation de la clientèle groupes en raison des mesures instaurées conformément aux directives du protocole sanitaire, ainsi qu'une réduction de l'amplitude horaire du Palais des Papes.



L'exposition d'été Yan Peï-Ming a été inaugurée le 25 juin 2021 et a continué jusqu'à la fin de l'année. Des animations ont également été proposées tout au long de la période estivale.



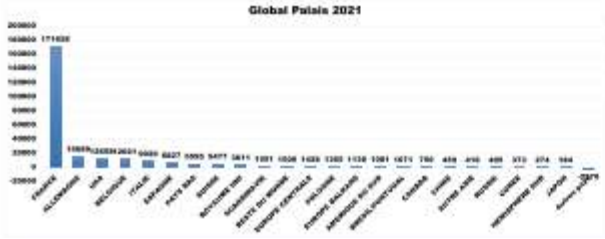
STATISTIQUES PALAIS DES PAPES PAR NATIONALITES :

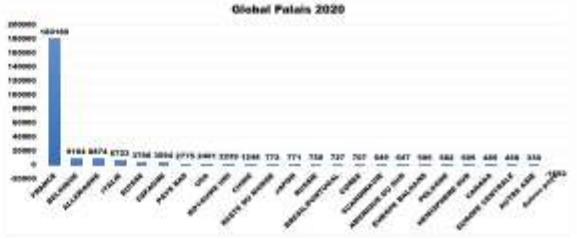
Statistiques par nationalités globale du Palais des Papes:(voir tableau ci-dessous)

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — **Période du 01/01/2020 au 31/12/2020**

1er Français: **68 %**, **2 ème** Allemands : **6 %** , **3** ème Américains : **5 %** .

Pays	Nombre d'entrées	%	Pays	Nombre d'entrées	%	Variation nationalités 2021/2019
FRANCE	171 628	68	FRANCE	180 180	77	-5%
ALLEMAGNE	15 689	6	ALLEMAGNE	8 874	4	77%
USA	12 658	5	USA	2 491	1	408%
BELGIQUE	12 021	5	BELGIQUE	9 104	4	32%
ITALIE	9 020	4	ITALIE	6 723	3	34%
ESPAGNE	6 827	3	ESPAGNE	3 594	2	90%
PAYS BAS	5 595	2	PAYS BAS	2 775	1	102%
SUISSE	5 477	2	SUISSE	3 796	2	44%
ROYAUME UNI	3 611	1	ROYAUME UNI	2 239	1	61%
SCANDINAVIE	1 551	1	SCANDINAVIE	649	0	139%
RESTE DU MONDE	1 500	1	RESTE DU MONDE	772	0	94%
EUROPE CENTRALE	1 428	1	EUROPE CENTRALE	458	0	212%
POLOGNE	1 365	1	POLOGNE	582	0	135%
EUROPE BALKANS	1 138	0	EUROPE BALKANS	595	0	91%
AMERIQUE DU SUD	1 081	0	AMERIQUE DU SUD	647	0	67%
BRESIL/PORTUGAL	1 071	0	BRESIL/PORTUGAL	727	0	47%
CANADA	756	0	CANADA	485	0	56%
CHINE	459	0	CHINE	1 248	1	-63%
AUTRE ASIE	418	0	AUTRE ASIE	330	0	27%
RUSSIE	405	0	RUSSIE	750	0	-46%
COREE	373	0	COREE	707	0	-47%
HEMISPHERE SUD	274	0	HEMISPHERE SUD	505	0	-46%
JAPON	184	0	JAPON	771	0	-76%
Autres pays	-2 570	-1	Autres pays	-1 552	-1	66%
Total	251 959			227 450		





Les activités connexes de confort : les distributeurs de boissons et de friandises enregistrent une légère hausse de chiffre d'affaires par rapport à 2020. Le vieillissement des distributeurs nécessitera leur remplacement à l'horizon 2022. Le Café-Terrasse a définitivement fermé ses portes pour laisser place aux nuits d'exception.



Organisation particulière mise en place en raison de la Covid-19

Avignon Tourisme n'a eu recours au personnel extérieur qu'en dernier lieu. Le personnel des sites impacté par la crise sanitaire (Centre de Congrès, Parc Expo) a été redéployé au Palais des Papes en raison de sa polyvalence et s'inscrit dans la continuité de la réduction des charges mise en place. L'amplitude horaire réduite comme pour l'année 2020 a également permis d'éviter le recours aux renforts extérieurs.

Retour sur la quatrième année de la visite multimédia avec l'Histopad



L'Histopad a été mis en service le 21 octobre 2017 au Palais des Papes. Des plans animés facilitent l'orientation des visiteurs et indiquent leur position sur le parcours passé ou à venir. Une animation ludique pour les plus jeunes est proposée dans les vues immersives afin de développer leur curiosité et animer la visite. Chaque salle restituée présente ainsi un objet virtuel dans lequel est cachée une monnaie frappée à l'effigie des papes.

Analyses HISTOPAD sur l'année 2021









Le Palais des Papes répond aux valeurs et aux exigences de la marque nationale Qualité Tourisme délivrée par le ministère du tourisme. Elle garantit l'engagement qualité auprès du visiteur sur les services proposés, l'accueil des personnels, le confort de visite, l'écoute client, l'offre durable. La marque a été renouvelée en 2019 pour trois années.

En 2021, les indicateurs de satisfaction relatifs à l'accueil, la propreté du site, la prise en charge et la disponibilité du personnel, l'organisation et le confort de visite, l'intérêt de la visite et des outils de médiation culturels restent à un niveau d'excellence : supérieur à 90%. Le point sensible du rapport qualité/prix de la visite se maintient à un niveau correct avec près de 80% de satisfaction (moyenne nationale 60%).

Aux côtés des trois étoiles au Guide Vert Michelin, le Palais des Papes se voit renouvelé régulièrement depuis 2014 les distinctions décernées par les visiteurs tant nationaux qu'internationaux, il dispose à nouveau en 2021 du certificat d'excellence Tripadvisor, des labels Yelp et Top Choice.

Promotion et communication

Les monuments du Palais et du Pont ainsi que leurs événements bénéficient d'une communication spécifique grâce :

- **Aux outils web** : les sites internet du Palais des Papes et du Pont d'Avignon sont en lien avec le site de l'Office de Tourisme. Ces sites internet présentent de façon attractive les modalités d'organisation de la visite des monuments, leurs centres d'intérêts culturels, les événements et animations qui s'y déroulent et permettent l'achat des billets d'entrée en ligne.

- **Aux actions de communication et de commercialisation** réalisées auprès des individuels et des prescripteurs de groupes :

    - diffusion sur le territoire régional d'outils de communication de proximité : dépliants, flyers et affichettes de manière à apporter l'information au plus près afin d'inciter les résidents et/ou les touristes en séjour sur le territoire à réaliser leur acte de visite et d'achat sur Avignon.

    - Utilisation du réseau de Publicité sur Lieu de Vente de l'association Bienvenue en Provence qui regroupe 44 sites culturels et touristiques de la région et diffuse leurs flyers sur 1 600 points de contact (présentoirs disposés dans les offices de tourisme, sites de visite, hôtels, campings, résidences de vacances…). 200 000 dépliants du Palais des papes/Pont

⇨ **En raison du contexte sanitaire en vigueur en 2021, les outils de communication ont dû être adaptés, la documentation en accès libre étant interdite ou très encadrée.**

Les événements des monuments bénéficient d'une communication spécifique.

Chaque événement bénéficie d'un budget approprié à la taille et à la nature de l'événement qui permet de réaliser différentes actions de promotion.

PONT SAINT BENEZET

L'année 2019 avait enregistré la plus forte hausse de fréquentation, faisant de cette année, la **meilleure fréquentation** jamais enregistrée au Pont Saint Bénezet depuis la mise en place des statistiques. Mais en 2021 comme en 2020, la crise sanitaire liée au Covid-19 a continué d'impacter le visitorat du Pont Saint Bénezet, avec notamment le maintien de la fermeture du site pendant les 4 premiers mois de l'année.



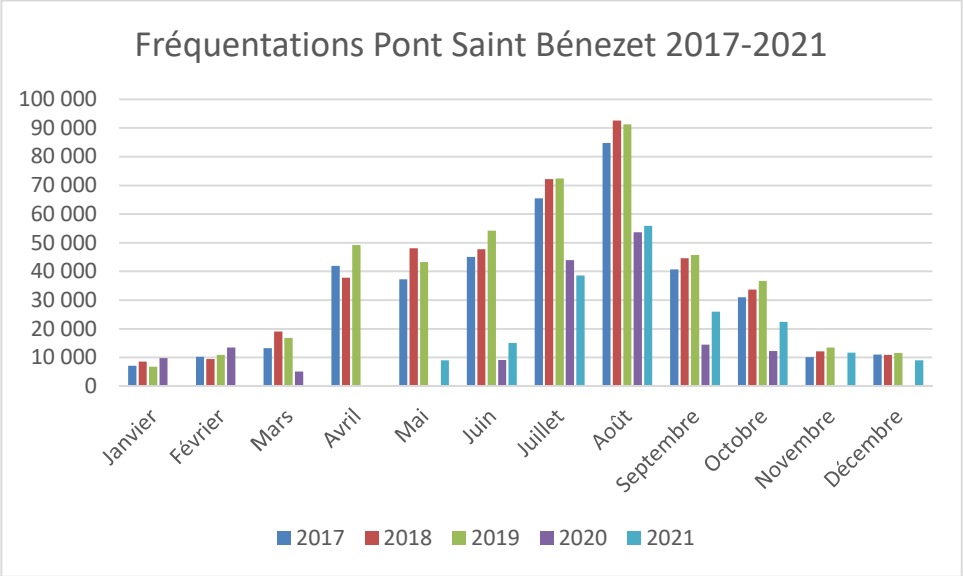
Le mois de juillet a marqué un frein dans la visite de la Ville d'Avignon et de ses monuments, malgré la présence du Festival d'Avignon, en raison de l'instauration du pass-sanitaire pour tous les visiteurs. Le mois de juillet enregistre une baisse de fréquentations de 12% par rapport au mois de juillet 2020 (soit 5 400 visiteurs payants de moins). Les mois d'août à octobre quant à eux enregistrent une hausse de fréquentation par rapport à la même période de l'année 2020.

PONT ST BENEZET	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
2019	6 722	10 903	16 869	49 208	43 288	54 218	72 432	91 273	45 766	36 673	13 459	11 525	452 336
2020	9 782	13 522	5 069	0	0	9 138	43 969	53 605	14 465	12 249	0	0	161 799
2021	0	0	0	0	9 058	14 981	38 584	55 864	25 988	22 355	11 676	9 010	**187 516**
Ecarts 2021/2020	**-9 782**	**-13 522**	**-5 069**	**0**	**9 058**	**5 843**	**-5 385**	**2 259**	**11 523**	**10 106**	**11 676**	**9 010**	**25 717**
	-100%	**-100%**	**-100%**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**64%**	**-12%**	**4%**	**80%**	**83%**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**	**16%**
Ecarts 2021/2019	-6 722	-10 903	-16 869	-49 208	-34 230	-39 237	-33 848	-35 409	-19 778	-14 318	-1 783	-2 515	-264 820
	-100%	-100%	-100%	-100%	-79%	-72%	-47%	-39%	-43%	-39%	-13%	-22%	-59%

L'année 2021 confirme l'absence des clientèles Européennes et long-courrier en raison de l'instauration des fermetures de frontières liées à la pandémie, ainsi qu'une faible fréquentation de la clientèle groupes en raison des mesures instaurées conformément aux directives du protocole sanitaire, ainsi qu'une réduction de l'amplitude horaire du Pont Saint Bénezet.







Tout comme le Palais des Papes, le Pont répond aux valeurs et aux exigences de la marque nationale Qualité Tourisme délivrée par le ministère du tourisme. Elle garantit l'engagement qualité auprès du visiteur sur les services proposés, l'accueil des personnels, le confort de visite, l'écoute client, l'offre durable. La marque a été renouvelée en 2019 pour trois ans.

En 2021, les indicateurs de satisfaction relatifs à l'accueil, la propreté du site, la prise en charge et la disponibilité du personnel, l'organisation et le confort de visite, l'intérêt de la visite et des outils de médiation culturels restent à un niveau d'excellence : supérieur à 90%.

Ce taux classe le Pont Saint Bénezet parmi les sites d'excellence au niveau national.

Le point sensible du rapport qualité/prix de la visite se maintient à un niveau correct avec près de 78% de satisfaction (moyenne nationale 60%). Près de 91% des visiteurs sondés déclarent conseiller la visite à leur sortie du monument

Les recettes annexes de confort sont en baisse pour les distributeurs de boissons et de friandises 21% par rapport à 2020. Les distributeurs sont vieillissants et vont nécessiter leur remplacement en 2022.



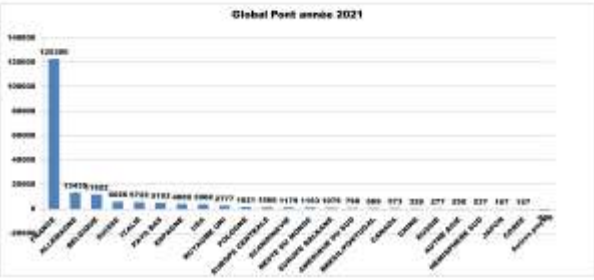
STATISTIQUES PONT SAINT-BENEZET PAR NATIONALITES :

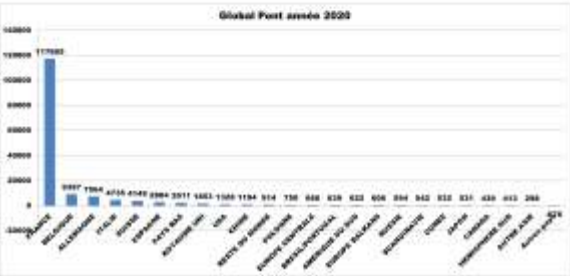
Statistiques globale par nationalités du Pont Saint-Bénezet :(voir tableau ci-dessous)

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — **Période du 01/01/2020 au 31/12/2020**

1er Français: **65 %**, **2 ème** Allemands : **8 %** , **3** ème Belges : **7 %** .

Pays	Nombre d'entrées	%	Pays	Nombre d'entrées	%	Variation nationalités 2021/2020
FRANCE	125 306	65	FRANCE	117 605	73	7%
ALLEMAGNE	13 435	8	ALLEMAGNE	7 564	5	78%
BELGIQUE	11 922	7	BELGIQUE	9 397	6	27%
SUISSE	6 026	3	SUISSE	4 149	3	45%
ITALIE	5 722	3	ITALIE	4 735	3	21%
PAYS BAS	5 193	3	PAYS BAS	2 611	2	99%
ESPAGNE	4 009	2	ESPAGNE	2 884	2	39%
USA	3 968	2	USA	1 328	1	199%
ROYAUME UNI	2 777	2	ROYAUME UNI	1 853	1	50%
POLOGNE	1 621	1	POLOGNE	750	0	116%
EUROPE CENTRALE	1 566	1	EUROPE CENTRALE	660	0	137%
SCANDINAVIE	1 179	1	SCANDINAVIE	542	0	118%
RESTE DU MONDE	1 163	1	RESTE DU MONDE	914	1	27%
EUROPE BALKANS	1 079	1	EUROPE BALKANS	606	0	78%
AMERIQUE DU SUD	798	0	AMERIQUE DU SUD	622	0	28%
BRESIL/PORTUGAL	669	0	BRESIL/PORTUGAL	639	0	5%
CANADA	573	0	CANADA	439	0	31%
CHINE	328	0	CHINE	1 194	1	-73%
RUSSIE	277	0	RUSSIE	594	0	-53%
AUTRE ASIE	250	0	AUTRE ASIE	298	0	-16%
HEMISPHERE SUD	237	0	HEMISPHERE SUD	413	0	-43%
JAPON	167	0	JAPON	531	0	-69%
COREE	157	0	COREE	532	0	-70%
Autres pays	-906	-1	Autres pays	-676	0	34%
Total	187 516			160 184		





Système d'audioguidage au Pont



L'audioguide tactile dispose d'une mémoire d'une très grande capacité permettant de visualiser images et vidéos et de se synchroniser dans les différentes langues de visite avec la bande son du film « Le Pont retrouvé » diffusé en boucle dans le châtelet.
Sa mémoire lui permet aussi de pouvoir offrir une visite en de nombreuses langues. Aux 11 langues initiales a été ajouté le coréen.

Ainsi la visite est proposée aujourd'hui en 12 langues : français, anglais, italien, allemand, espagnol, néerlandais, chinois, japonais, russe, coréen, polonais, portugais.

De nouvelles langues vont pouvoir être intégrées par la suite. Un commentaire enfants est proposé en français et anglais avec jeux et quizz ainsi qu'un commentaire en audiodescription en français. L'audioguide offre aussi au visiteur la possibilité de donner son avis satisfaction à la fin de la visite. Le contenu des commentaires a été renouvelé pour permettre une visite plus concise en harmonie avec les nouveaux dispositifs d'audioguidage et muséographiques.

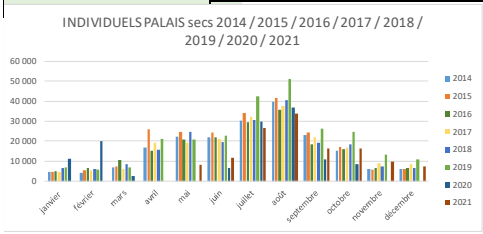
Pour les publics éloignés (handicap moteur, mal-entendant, handicap mental) des commentaires spécifiques multimédia ont été mis en place sont présentés sur un autre audioguide de type mini tablette (le supra guide diva) mais avec une très haute définition et un écran de 6,3 pouces depuis l'été 2020.

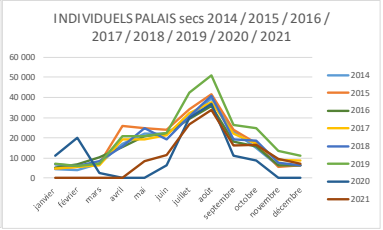
STATISTIQUES DE FREQUENTATIONS 2014 – 2021

Ouverture des sites le 20 mai 2021

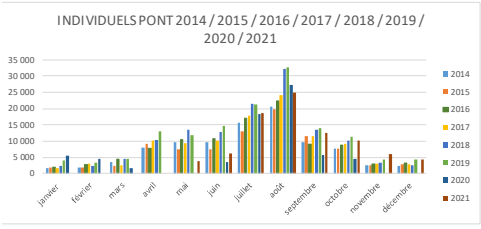
PALAIS/PONT	2021												
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
Individuels Palais sec	0	0	0	0	8 177	11 564	26 846	33 686	16 306	16 632	9 600	7 249	130 060
Individuels Pont sec	0	0	0	0	3 765	6 360	18 594	24 920	12 472	10 069	5 915	4 251	86 346
Individuels billets jumelés global	0	0	0	0	5 280	8 356	19 491	30 307	11 779	10 531	5 637	4 637	96 018
Individuels billets jumelés Palais/Pont	0	0	0	0	4 952	7 483	17 119	26 907	10 508	9 125	4 867	4 191	85 152
Individuels billets jumelés Pont/Palais	0	0	0	0	328	873	2 372	3 400	1 271	1 406	770	446	10 866
Total individuels palais	0	0	0	0	13 457	19 920	46 337	63 993	28 085	27 163	15 237	11 886	226 078
Total individuels pont	0	0	0	0	9 045	14 716	38 085	55 227	24 251	20 600	11 552	8 888	182 364
total Groupes Palais	0	0	0	0	80	563	1 847	3 031	7 532	7 953	2 693	1 297	24 996
total Groupes Pont	0	0	0	0	0	228	499	637	1 737	1 755	124	122	5 102
Groupes billets jumelés seuls	0	0	0	0	0	125	317	321	1 315	1 257	124	42	3 501
Nombre d'Histopad	0	0	0	0	13 689	21 206	48 536	66 719	35 063	33 720	17 527	12 675	249 135
Redevance NB Histopad x 0,50€	0 €	0 €	0 €	0 €	9 582 €	14 844 €	33 975 €	46 703 €	24 544 €	23 604 €	12 269 €	8 873 €	174 395 €
Ticket remisé sans Histopad	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Billets vendus aux Vauclusiens	0	0	0	0	5 551	396	3 836	6 711	4 735	3 215	2 423	4 962	31 829
Billets vendus aux Avignonnais	0	0	0	0	38	147	332	110	304	688	216	170	2 005
Gratuité avignonnais	0	0	0	0	44	159	50	96	93	287	202	155	1 086
Gratuité scolaires Grand Avignon	0	0	0	0	66	439	65	11	455	342	159	188	1 725
TM PALAIS	0	0	0	0	9,66	9,86	9,31	10,00	10,11	9,70	10,17	9,81	*9,83*
TM PALAIS prévu au budget													
Fréquentation totale PALAIS	0	0	0	0	13 537	21 148	48 184	67 024	35 617	35 116	17 930	13 183	251 739
Fréquentation totale PALAIS Budget					5 500	15 600	55 500	64 000	42 600	31 300	14 300	11 000	*239 800*
CA BILLETERIE PALAIS	0 €	0 €	0 €	0 €	130 802 €	208 589 €	448 679 €	670 243 €	360 050 €	340 673 €	182 275 €	129 289 €	2 470 600 €
CA BILLETERIE PALAIS Budget	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
TM PONT	0,00	0,00	0,00	0,00	3,03	3,03	3,14	3,08	3,12	3,10	3,28	3,66	*3,18*
TM PONT prévu au budget													
Fréquentation totale PONT	0	0	0	0	9 058	14 981	38 584	55 864	25 988	22 355	11 676	9 010	187 516
Fréquentation totale PONT Budget					4 400	11 000	44 000	54 000	27 500	18 300	7 000	6 000	*172 200*
CA BILLETERIE PONT	0 €	0 €	0 €	0 €	27 488 €	45 422 €	121 193 €	172 105 €	81 049 €	69 372 €	38 284 €	32 938 €	587 851 €
CA BILLETERIE PONT Budget	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

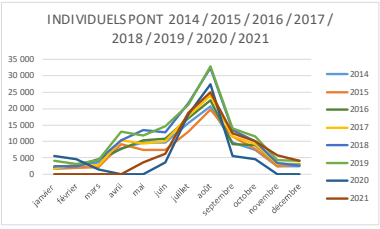
INDIVIDUELS PALAIS secs		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	4 630	4 218	7 041	16 813	22 205	21 834	30 148	39 638	23 045	15 176	6 178	6 412	**197 338**		
	2015	4 808	5 446	7 239	26 057	24 807	24 150	34 027	41 497	24 157	17 329	5 755	6 325	**221 597**	-1%	12%
	2016	5 082	6 759	10 432	15 421	20 891	22 112	29 534	35 538	18 264	15 958	6 444	6 444	**192 879**	2%	-13%
	2017	4 708	5 439	6 302	19 257	19 170	21 336	32 288	37 511	21 941	16 930	8 989	8 566	**202 437**	33%	5%
	2018	6 637	6 078	8 530	15 695	24 859	19 476	30 770	40 627	19 226	18 486	7 605	6 438	**204 427**	-25%	1%
	2019	7 104	5 874	7 170	21 006	20 857	22 571	42 252	50 956	26 180	24 900	13 481	11 009	**253 360**	71%	24%
	2020	11 176	19 926	2 517	0	0	6 550	29 760	37 032	10 908	8 641	0	0	**126 510**	-100%	-50%
	2021	0	0	0	0	8 177	11 564	26 846	33 686	16 306	16 632	9 600	7 249	**130 060**	#DIV/0!	34%



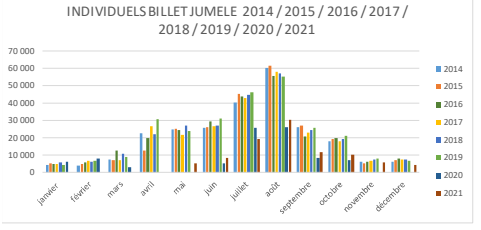


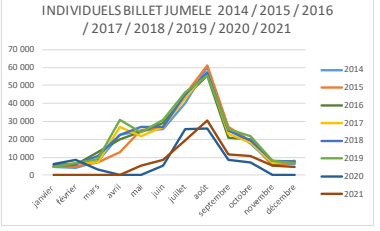
INDIVIDUELS PONT secs		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	1 645	2 010	3 565	8 072	9 579	9 671	15 694	20 510	9 745	7 596	2 575	2 385	**93 047**		
	2015	2 012	1 972	2 279	9 067	7 581	7 506	13 010	19 770	11 503	7 672	2 579	2 896	**87 847**	21%	-6%
	2016	2 145	2 667	4 550	7 784	10 458	10 743	17 004	22 418	9 112	8 918	3 083	3 226	**102 108**	11%	16%
	2017	1 732	3 135	2 739	10 251	9 290	10 222	17 773	24 077	11 599	9 070	3 194	2 973	**106 055**	-8%	4%
	2018	2 433	2 365	4 476	10 320	13 471	12 839	21 565	32 227	13 446	10 105	3 349	2 729	**129 325**	-8%	22%
	2019	4 099	3 255	4 454	13 085	11 707	14 713	21 165	32 671	13 922	11 438	4 426	4 257	**139 192**	56%	8%
	2020	5 508	4 590	1 568	0	0	3 612	18 287	27 205	5 656	4 663	0	0	**71 089**	-100%	-49%
	2021	0	0	0	0	3 765	6 360	18 594	24 920	12 472	10 069	5 915	4 251	**86 346**	#DIV/0!	21%



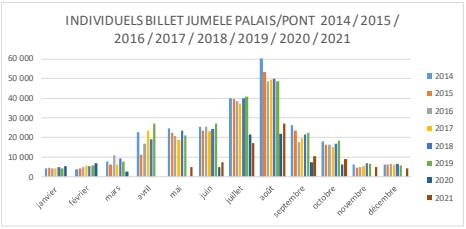


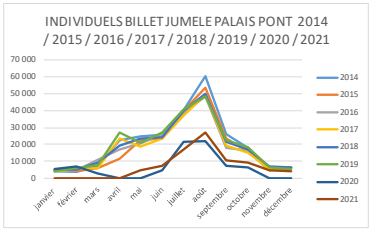
INDIVIDUELS BILLET JUMELE global		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	4 348	3 918	7 682	22 702	24 856	25 613	40 174	60 233	26 131	17 876	6 211	6 117	**245 861**		
	2015	5 177	4 951	7 118	12 729	25 166	26 299	44 993	61 303	27 069	19 193	5 546	7 387	**246 931**	21%	0%
	2016	5 059	6 036	12 713	19 869	24 304	29 207	43 786	55 623	20 554	19 719	6 096	7 999	**250 965**	8%	2%
	2017	5 038	6 637	7 321	26 798	21 718	26 861	42 888	57 682	23 134	18 254	6 603	7 467	**250 401**	-7%	0%
	2018	5 860	6 194	10 837	22 333	27 010	27 110	44 945	57 067	24 510	19 557	7 845	7 462	**260 730**	0%	4%
	2019	4 597	6 799	8 964	30 792	23 942	31 047	45 999	55 361	25 549	21 440	7 973	6 670	**269 133**	-11%	3%
	2020	6 310	8 292	3 070	0	0	5 515	25 543	26 075	8 391	7 352	0	0	**90 548**	-100%	-66%
	2021	0	0	0	0	5 280	8 356	19 491	30 307	11 779	10 531	5 637	4 637	**96 018**	#DIV/0!	6%



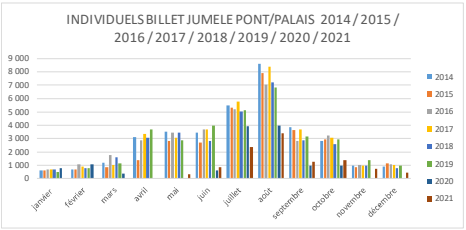


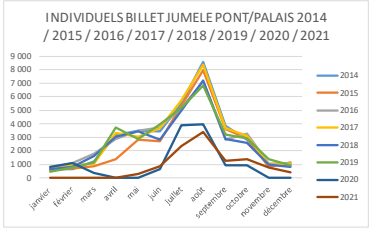
INDIVIDUELS BILLET JUMELE Palais/Pont		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	4 348	3 918	7 682	22 702	24 856	25 613	40 174	60 233	26 131	17 876	6 211	6 117	**245 861**		
	2015	4 563	4 262	6 233	11 332	22 329	23 569	39 685	53 370	23 426	16 276	4 698	6 243	**215 986**	**2%**	**-12%**
	2016	4 361	4 952	10 911	17 007	20 815	25 499	38 609	48 547	17 729	16 463	5 059	6 619	**216 571**	**6%**	**0%**
	2017	4 371	5 714	6 298	23 474	18 660	23 189	37 135	49 300	19 459	15 174	5 618	6 411	**214 803**	**-3%**	**-1%**
	2018	5 192	5 369	9 235	19 258	23 563	24 275	39 949	49 830	21 610	16 973	6 870	6 663	**228 787**	**4%**	**7%**
	2019	4 099	6 013	7 809	27 075	21 087	27 070	40 852	48 535	22 354	18 504	6 575	5 714	**235 687**	**-14%**	**3%**
	2020	5 508	7 190	2 685	0	0	4 875	21 643	22 092	7 441	6 400	0	0	**77 834**	**-100%**	**-67%**
	2021	0	0	0	0	4 952	7 483	17 119	26 907	10 508	9 125	4 867	4 191	**85 152**	**#DIV/0!**	**9%**



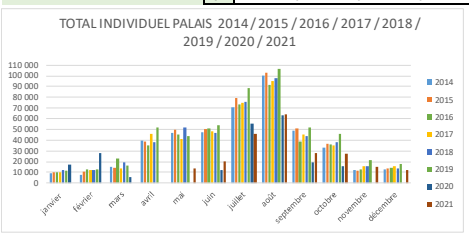


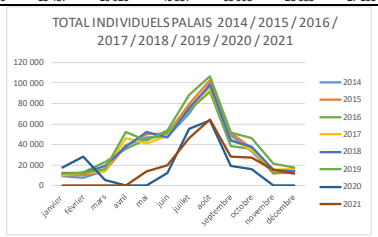
INDIVIDUELS BILLET JUMELE Pont/Palais		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	636	665	1 203	3 142	3 501	3 475	5 479	8 593	3 858	2 835	984	945	**35 316**		
	2015	614	689	885	1 397	2 837	2 730	5 308	7 933	3 643	2 917	848	1 144	**30 945**	**21%**	**-12%**
	2016	698	1 084	1 802	2 862	3 489	3 708	5 177	7 076	2 825	3 256	1 037	1 080	**34 094**	**-6%**	**10%**
	2017	667	923	1 023	3 324	3 058	3 672	5 753	8 382	3 675	3 080	985	1 056	**35 598**	**-2%**	**4%**
	2018	668	825	1 602	3 075	3 447	2 835	4 996	7 237	2 900	2 584	975	799	**31 943**	**-24%**	**-10%**
	2019	498	786	1 155	3 717	2 855	3 977	5 147	6 826	3 195	2 936	1 398	956	**33 446**	**20%**	**5%**
	2020	802	1 102	385	0	0	640	3 900	3 983	950	952	0	0	**12 714**	**-100%**	**-62%**
	2021	0	0	0	0	328	873	2 372	3 400	1 271	1 406	770	446	**10 866**	**#DIV/0!**	**-15%**



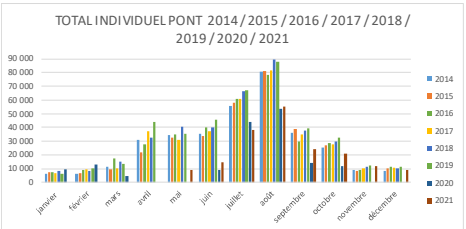


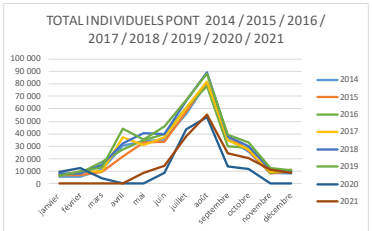
TOTAL INDIVIDUELS PALAIS		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	8 978	8 136	14 723	39 515	47 061	47 447	70 322	99 871	49 176	33 052	12 389	12 529	**443 199**		
	2015	9 985	10 397	14 357	38 786	49 973	50 449	79 020	102 800	51 226	36 522	11 301	13 712	**468 528**	**9%**	**6%**
	2016	10 141	12 795	23 145	35 290	45 195	51 319	73 320	91 161	38 818	35 677	12 540	14 443	**443 844**	**5%**	**-5%**
	2017	9 746	12 076	13 623	46 055	40 888	48 197	75 176	95 193	45 075	35 184	15 592	16 033	**452 838**	**11%**	**2%**
	2018	12 497	12 272	19 367	38 028	51 869	46 586	75 715	97 694	43 736	38 043	15 450	13 900	**465 157**	**-13%**	**3%**
	2019	11 701	12 673	16 134	51 798	44 156	53 618	88 251	106 317	51 729	46 340	21 454	17 679	**521 850**	**27%**	**12%**
	2020	17 486	28 218	5 587	0	0	12 065	55 303	63 107	19 299	15 993	0	0	**217 058**	**-100%**	**-58%**
	2021	0	0	0	0	13 457	19 920	46 337	63 993	28 085	27 163	15 237	11 886	**226 078**	**#DIV/0!**	**4%**



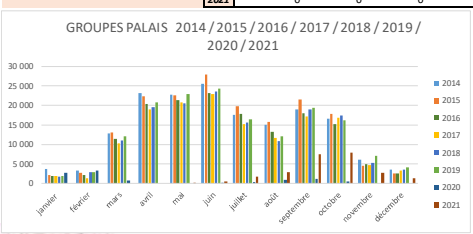


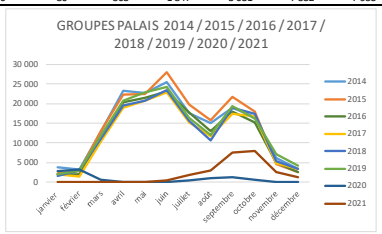
TOTAL INDIVIDUELS PONT		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	5 993	5 928	11 247	30 774	34 435	35 284	55 868	80 743	35 876	25 472	8 786	8 502	**338 908**		
	2015	7 189	6 923	9 397	21 796	32 747	33 805	58 003	81 073	38 572	26 865	8 125	10 283	**334 778**	**21%**	**-1%**
	2016	7 204	8 703	17 263	27 653	34 762	39 950	60 790	78 041	29 666	28 637	9 179	11 225	**353 073**	**9%**	**5%**
	2017	6 770	9 772	10 060	37 049	31 008	37 083	60 661	81 759	34 733	27 324	9 797	10 440	**356 456**	**-7%**	**1%**
	2018	8 293	8 559	15 313	32 653	40 481	39 949	66 510	89 294	37 956	29 662	11 194	10 191	**390 055**	**-2%**	**9%**
	2019	6 369	10 054	13 418	43 877	35 329	45 760	67 164	88 032	39 471	32 878	12 399	10 927	**405 678**	**7%**	**4%**
	2020	9 247	12 882	4 638	0	0	9 127	43 830	53 280	14 047	12 015	0	0	**159 066**	**-100%**	**-61%**
	2021	0	0	0	0	9 045	14 716	38 085	55 227	24 251	20 600	11 552	8 888	**182 364**	**#DIV/0!**	**15%**



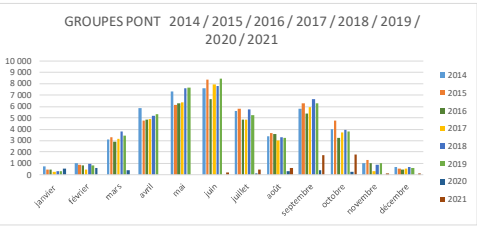


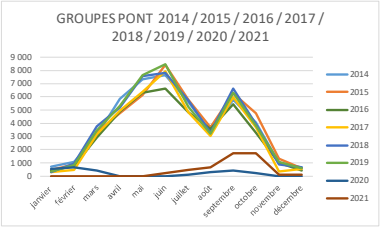
GROUPES PALAIS		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	3 743	3 307	12 794	23 218	22 636	25 455	17 564	14 918	18 954	16 638	6 123	3 508	**168 858**		
	2015	2 217	2 785	13 083	22 350	22 445	27 906	19 755	15 853	21 634	17 865	4 569	2 561	**173 023**	**-27%**	**2%**
	2016	2 023	2 132	11 379	20 400	21 408	23 082	17 746	13 139	17 969	15 146	5 017	2 580	**152 021**	**1%**	**-12%**
	2017	1 964	1 455	10 341	19 014	20 752	22 890	15 145	11 580	17 284	16 710	4 791	3 321	**145 247**	**29%**	**-4%**
	2018	1 724	2 941	11 019	19 614	20 624	23 544	15 592	10 773	18 968	17 444	5 310	3 500	**151 053**	**5%**	**4%**
	2019	1 950	3 027	11 946	20 783	22 925	24 315	16 405	11 994	19 286	16 248	7 093	4 180	**160 152**	**19%**	**6%**
	2020	2 727	3 294	731	0	0	23	413	958	1 159	666	0	0	**9 971**	**-100%**	**-94%**
	2021	0	0	0	0	80	563	1 847	3 031	7 532	7 953	2 693	1 297	**24 996**	**#DIV/0!**	**151%**



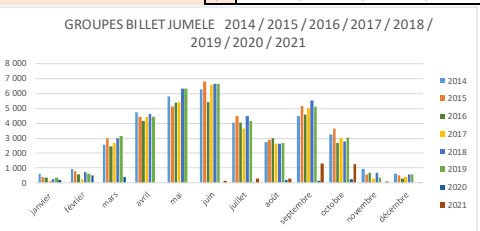


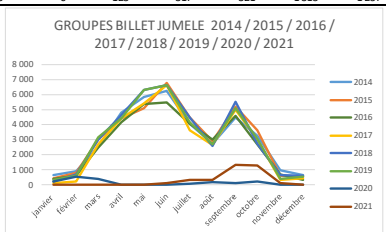
GROUPES PONT	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
2014	738	1 050	3 082	5 837	7 348	7 617	5 619	3 371	5 768	4 033	1 032	660	**46 155**		
2015	493	888	3 337	4 772	6 140	8 374	5 775	3 690	6 251	4 775	1 317	576	**46 388**	**-13%**	**1%**
2016	443	798	2 920	4 861	6 294	6 624	4 827	3 589	5 414	3 262	1 026	448	**40 506**	**-22%**	**-13%**
2017	299	465	3 155	4 923	6 353	7 942	4 811	3 061	5 947	3 713	356	567	**41 592**	**27%**	**3%**
2018	306	946	3 774	5 169	7 585	7 781	5 719	3 301	6 630	3 964	886	681	**46 742**	**20%**	**12%**
2019	353	849	3 451	5 331	7 639	8 458	5 268	3 241	6 295	3 795	1 060	598	**46 338**	**-12%**	**-1%**
2020	535	640	431	0	0	0	139	325	418	234	0	0	**2 722**	**-100%**	**-94%**
2021	0	0	0	0	0	228	499	637	1 737	1 755	124	122	**5 102**	**#DIV/0!**	**87%**



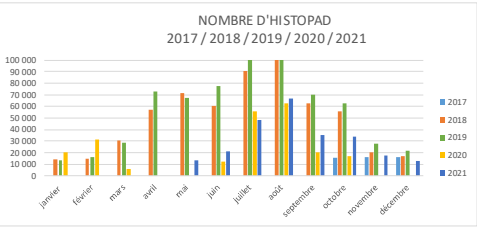


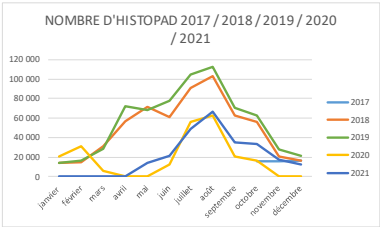
GROUPES BILLET JUMELE	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
2014	638	935	2 553	4 766	5 817	6 262	4 081	2 732	4 466	3 274	954	648	**37 126**		
2015	439	788	3 022	4 443	5 122	6 791	4 462	2 919	5 184	3 650	587	545	**37 952**	**-16%**	**2%**
2016	374	574	2 470	4 169	5 372	5 448	4 055	3 008	4 575	2 708	681	319	**33 753**	**-41%**	**-11%**
2017	145	251	2 707	4 403	5 419	6 605	3 656	2 641	4 982	3 018	318	423	**34 568**	**33%**	**2%**
2018	232	716	2 985	4 628	6 319	6 636	4 467	2 613	5 509	2 768	673	582	**38 128**	**38%**	**10%**
2019	353	611	3 184	4 404	6 320	6 624	4 164	2 679	5 123	3 070	373	557	**37 462**	**-4%**	**-2%**
2020	215	540	393	0	0	0	59	188	140	234	0	0	**1 769**	**-100%**	**-95%**
2021	0	0	0	0	0	125	317	321	1 315	1 257	124	42	**3 501**	**#DIV/0!**	**98%**



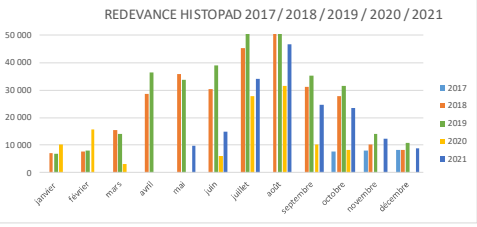


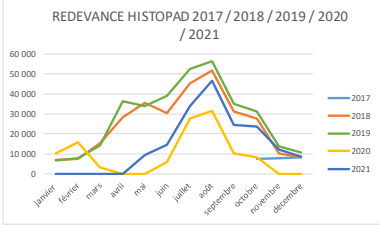
NOMBRE D'HISTOPAD	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
2014															
2015															
2016															
2017										15 311	16 021	16 558	**47 890**		
2018	14 311	15 178	30 795	57 067	71 362	60 920	90 797	103 081	62 386	55 627	20 431	16 761	**598 716**	**1%**	**1150%**
2019	13 708	16 192	28 215	72 558	67 728	77 746	104 737	112 843	70 437	62 718	28 023	21 609	**676 514**	**29%**	**13%**
2020	20 366	31 374	6 269	0	0	12 136	55 718	62 808	20 371	16 717	0	0	**225 759**	**-100%**	**-67%**
2021	0	0	0	0	13 689	21 206	48 536	66 719	35 063	33 720	17 527	12 675	**249 135**	**#DIV/0!**	**10%**



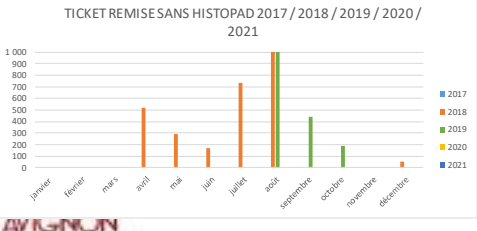


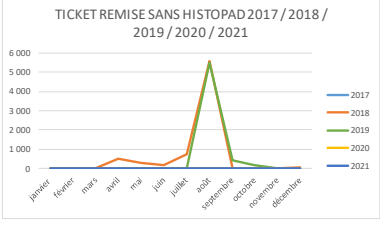
REDEVANCE HISTOPAD HT	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
2014															
2015															
2016															
2017										7 656 €	8 011 €	8 279 €	**23 945 €**		
2018	7 156 €	7 589 €	15 398 €	28 534 €	35 681 €	30 460 €	45 399 €	51 541 €	31 193 €	27 814 €	10 216 €	8 381 €	**299 359**	**1%**	**1150%**
2019	6 854 €	8 096 €	14 108 €	36 279 €	33 864 €	38 873 €	52 369 €	56 422 €	35 219 €	31 359 €	14 012 €	10 805 €	**338 257**	**29%**	**13%**
2020	10 183 €	15 687 €	3 135 €	0 €	0 €	6 068 €	27 859 €	31 404 €	10 186 €	8 359 €	0 €	0 €	**112 880**	**-100%**	**-67%**
2021	0 €	0 €	0 €	0 €	9 582 €	14 844 €	33 975 €	46 703 €	24 544 €	23 604 €	12 269 €	8 873 €	**174 395**	**#DIV/0!**	**54%**



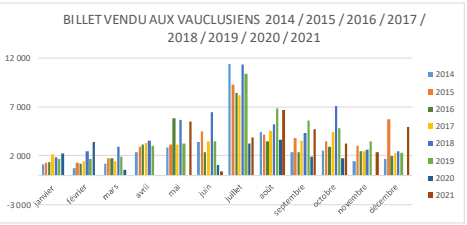


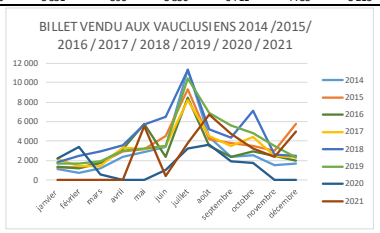
TICKET REMISÉ SANS HISTOPAD	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
2014															
2015															
2016															
2017										0	0	0	**0**		
2018	0	0	0	517	292	168	736	5 583	0	0	0	57	**7 353**		
2019	0	0	0	0	0	0	0	5 516	441	187	0	0	**6 144**	**-100%**	**-16%**
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**#DIV/0!**	**-100%**
2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**#DIV/0!**	**#DIV/0!**



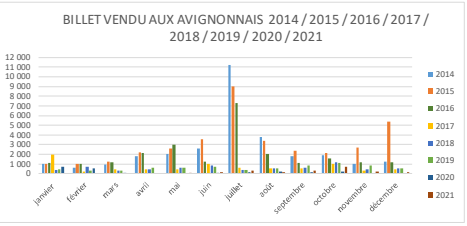


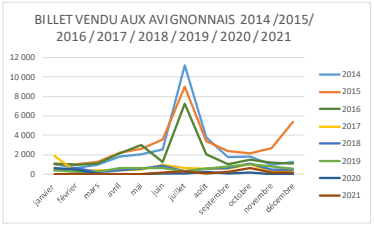
BILLET VENDU AUX VAUCLUSIENS		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	1 146	752	1 209	2 376	2 860	3 373	11 360	4 420	2 397	2 535	1 484	1 685	35 597		
	2015	1 315	1 292	1 767	2 972	3 191	4 526	9 286	4 225	3 813	3 483	3 012	5 784	44 666	243%	25%
	2016	1 345	1 190	1 787	3 166	5 804	2 380	8 430	3 464	2 375	2 961	2 460	1 959	37 321	-66%	-16%
	2017	2 164	1 416	1 432	3 311	3 168	3 498	8 213	4 549	3 527	4 455	2 447	2 327	40 507	19%	9%
	2018	1 848	2 469	2 931	3 555	5 696	6 491	11 275	5 179	4 381	7 081	2 595	2 465	55 966	6%	38%
	2019	1 710	1 659	1 897	3 049	3 265	3 460	10 395	6 882	5 606	4 811	3 504	2 344	48 582	-5%	-13%
	2020	2 214	3 374	596	0	0	1 024	3 227	3 653	1 908	1 725	0	0	17 721	-100%	-64%
	2021	0	0	0	0	5 551	396	3 836	6 711	4 735	3 215	2 423	4 962	31 829	#DIV/0!	80%



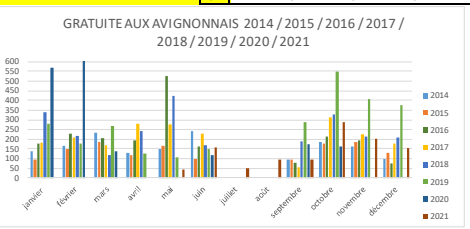


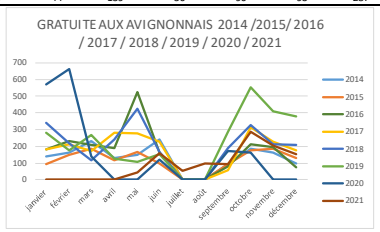
BILLET VENDU AUX AVIGNONNAIS		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	1 016	626	956	1 820	2 041	2 570	11 218	3 812	1 774	1 861	1 002	1 269	29 965		
	2015	1 027	1 044	1 257	2 234	2 585	3 549	8 974	3 416	2 361	2 122	2 685	5 349	36 603	322%	22%
	2016	1 123	998	1 139	2 142	3 009	1 290	7 242	2 069	1 066	1 558	1 215	1 155	24 006	-78%	-34%
	2017	1 938	262	449	455	481	986	644	552	541	1 035	275	444	8 062	-62%	-66%
	2018	395	678	291	445	598	877	367	542	649	1 168	483	521	7 014	17%	-13%
	2019	429	271	268	634	630	666	361	564	821	1 062	834	578	7 118	11%	1%
	2020	680	525	70	0	0	86	118	240	143	193	0	0	2 055	-100%	-71%
	2021	0	0	0	0	38	147	332	110	304	688	216	170	2 005	#DIV/0!	-2%



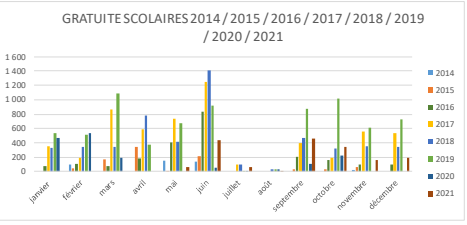


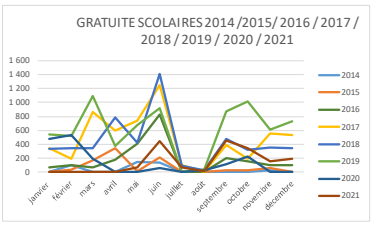
GRATUITE AUX AVIGNONNAIS		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	137	164	231	132	150	242	0	0	94	184	163	100	1 597		
	2015	93	148	186	118	167	98	0	0	93	177	186	131	1 397	31%	-13%
	2016	179	230	207	192	524	161	0	0	78	213	195	75	2 054	-43%	47%
	2017	182	211	170	282	277	228	0	0	56	314	226	177	2 123	136%	3%
	2018	340	219	118	242	424	168	0	0	190	328	212	210	2 451	19%	15%
	2019	281	177	269	127	106	151	0	0	288	551	408	377	2 735	80%	12%
	2020	570	662	137	0	0	120	0	0	173	161	0	0	1 823	-100%	-33%
	2021	0	0	0	0	44	159	50	96	93	287	202	155		#DIV/0!	-40%



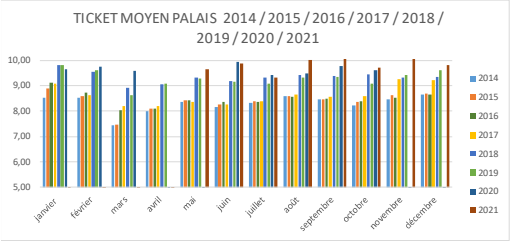


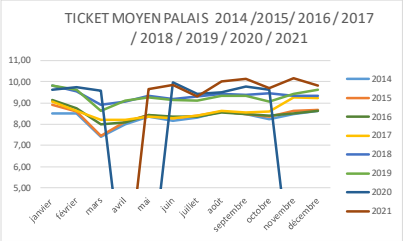
GRATUITE SCOLAIRES GRAND AVIGNON		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	0	100	0	0	152	137	0	0	0	0	24	0	413		
	2015	0	40	171	340	13	214	0	0	27	27	59	0	891	#DIV/0!	116%
	2016	71	103	70	181	406	829	0	0	207	161	98	98	2 224	#DIV/0!	150%
	2017	348	192	863	592	735	1 250	99	0	389	188	555	534	5 745	445%	158%
	2018	335	346	345	780	417	1 413	97	26	471	324	352	343	5 249	-36%	-9%
	2019	537	515	1 092	373	670	914	8	33	877	1 010	609	726	7 364	112%	40%
	2020	474	531	193	0	0	56	8	26	110	219	0	0	1 617	-100%	-78%
	2021	0	0	0	0	66	439	65	11	455	342	159	188	1 725	#DIV/0!	7%



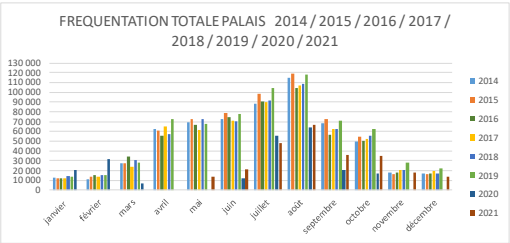


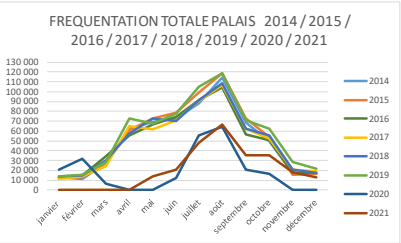
TICKET MOYEN PALAIS		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	MOYENNE	Var %	Var cumul %
	2014	8,53	8,51	7,43	8,00	8,35	8,16	8,32	8,59	8,46	8,22	8,46	8,64	**8,31**		
	2015	8,90	8,60	7,47	8,11	8,43	8,27	8,39	8,60	8,47	8,35	8,62	8,68	**8,41**	**0%**	**1%**
	2016	9,13	8,73	8,02	8,09	8,44	8,35	8,37	8,56	8,48	8,40	8,53	8,65	**8,48**	**0%**	**1%**
	2017	9,08	8,62	8,18	8,21	8,37	8,26	8,39	8,64	8,57	8,58	9,25	9,21	**8,61**	**6%**	**2%**
	2018	9,80	9,53	8,92	9,06	9,33	9,19	9,30	9,41	9,38	9,46	9,33	9,35	**9,34**	**2%**	**8%**
	2019	9,80	9,61	8,63	9,10	9,27	9,16	9,09	9,32	9,35	9,08	9,40	9,62	**9,35**	**3%**	**0%**
	2020	9,63	9,74	9,57	0,00	0,00	9,95	9,42	9,48	9,78	9,61	0,00	0,00	**9,65**	**-100%**	**3%**
	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	9,66	9,86	9,31	10,00	10,11	9,70	10,17	9,81	**9,83**	**#DIV/0!**	**2%**



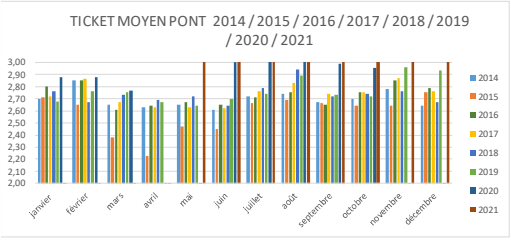


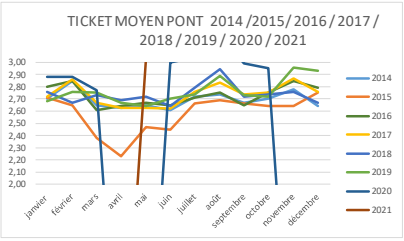
FREQUENTATION TOTALE PALAIS		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	12 721	11 443	27 517	62 733	69 697	72 902	87 886	114 789	68 130	49 960	17 625	16 703	**612 106**		
	2015	12 202	13 182	27 440	61 139	72 418	78 355	98 775	118 653	72 860	54 387	15 870	16 273	**641 554**	**-3%**	**5%**
	2016	12 164	14 927	34 524	55 690	66 603	74 401	91 066	104 300	56 787	50 823	17 557	17 023	**595 865**	**5%**	**-7%**
	2017	11 710	13 531	23 964	65 069	61 640	71 087	90 321	106 773	62 359	51 894	20 383	19 354	**598 085**	**14%**	**0%**
	2018	14 221	15 213	30 386	57 642	72 493	70 130	91 307	108 467	62 704	55 487	20 760	17 400	**616 210**	**-10%**	**3%**
	2019	13 651	15 700	28 080	72 581	67 724	77 933	104 656	118 311	71 015	62 588	28 547	21 859	**682 645**	**26%**	**11%**
	2020	20 352	31 512	6 318	0	0	12 099	55 716	64 065	20 458	16 659	0	0	**227 179**	**-100%**	**-67%**
	2021	0	0	0	0	13 537	21 148	48 184	67 024	35 617	35 116	17 930	13 183	**251 739**	**#DIV/0!**	**11%**



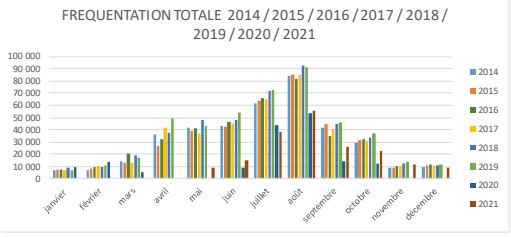


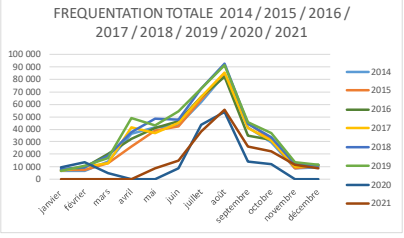
TICKET MOYEN PONT		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	MOYENNE	Var mois %	Var cumul %
	2014	2,70	2,85	2,65	2,63	2,65	2,61	2,72	2,74	2,67	2,70	2,78	2,64	**2,70**		
	2015	2,71	2,65	2,38	2,23	2,47	2,45	2,66	2,69	2,66	2,64	2,64	2,75	**2,58**	**4%**	**-4%**
	2016	2,80	2,85	2,61	2,64	2,67	2,65	2,71	2,75	2,65	2,75	2,85	2,79	**2,73**	**1%**	**6%**
	2017	2,72	2,86	2,67	2,63	2,63	2,62	2,76	2,83	2,74	2,75	2,87	2,76	**2,74**	**-1%**	**0%**
	2018	2,76	2,67	2,73	2,69	2,72	2,64	2,79	2,94	2,72	2,74	2,76	2,67	**2,74**	**-3%**	**0%**
	2019	2,68	2,76	2,75	2,67	2,64	2,70	2,74	2,89	2,73	2,72	2,96	2,93	**2,73**	**10%**	**0%**
	2020	2,88	2,88	2,77	0,00	0,00	3,00	3,04	3,22	2,99	2,95	0,00	0,00	**2,97**	**-100%**	**9%**
	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	3,03	3,03	3,14	3,08	3,12	3,10	3,28	3,66	**3,18**	**#DIV/0!**	**7%**





FREQUENTATION TOTALE PONT		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	Var mois %	Var cumul %
	2014	6 731	6 978	14 329	36 611	41 783	42 901	61 487	84 114	41 644	29 505	8 931	9 828	**384 842**		
	2015	7 682	7 811	12 734	26 571	38 887	42 179	63 778	84 763	44 823	31 640	8 785	10 859	**380 512**	**10%**	**-1%**
	2016	7 647	9 501	20 183	32 514	41 056	46 574	65 617	81 538	35 080	31 899	10 205	11 673	**393 487**	**7%**	**3%**
	2017	7 069	10 237	13 215	41 972	37 259	45 025	65 472	84 820	40 680	31 037	10 153	11 007	**397 946**	**-6%**	**1%**
	2018	8 599	9 505	19 087	37 822	48 066	47 730	72 229	92 595	44 586	33 626	12 080	10 872	**436 797**	**-1%**	**10%**
	2019	6 722	10 903	16 869	49 208	43 288	54 218	72 432	91 273	45 766	36 673	13 459	11 525	**452 336**	**6%**	**4%**
	2020	9 782	13 522	5 069	0	0	9 138	43 969	53 605	14 465	12 249	0	0	**161 799**	**-100%**	**-64%**
	2021	0	0	0	0	9 058	14 981	38 584	55 864	25 988	22 355	11 676	9 010	**187 516**	**#DIV/0!**	**16%**





SERVICE DE LA CONSERVATION

Les principales missions du service conservation sont les suivantes :

- valorisation du monument
- conservation préventive du monument et de ses décors peints,
- restauration du monument et de ses décors peints,
- étude du monument,
- chantier des collections (inventaire et entretien/restauration des collections municipales conservées au sein du monument),
- service éducatif,
- formation des guides.

Toutes ces actions correspondent à la fois au cahier des charges fixé par la convention de l'actuelle DSP à la SPL Avignon Tourisme et aux prescriptions du plan de gestion du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco. Le service conservation consacre également une partie de son temps à des activités scientifiques, d'accueil de chercheurs et étudiants et de relations avec la presse.

○ Projet de refonte du nouveau parcours de de visite du Palais des Papes

Le projet de refonte du parcours de visite constitue le grand projet structurant pour le Palais des Papes et Avignon Tourisme pour les années qui viennent. Plusieurs réunions et échanges avec le programmiste Café Programmation pour définir la suite à donner au projet très largement freiné par la crise sanitaire. Il a été question d'évaluer les perspectives et le recalibrage du projet. Travail toujours en cours.

○ Conservation préventive / constat d'état / diagnostic

- **Campagne de dépoussiérage du sol carrelé du XIVe siècle du *studium* de Benoît XII / Constat d'état**

Dans la continuité des années précédentes, intervention d'un restaurateur spécialisé (L. Lefèvre) pour contrôler l'état sanitaire du sol 14ème siècle du studium et le dépoussiérer. Plusieurs carreaux présentant des écaillages importants et ont été prélevés pour un traitement adapté en atelier. Remise en place en 2022.

- **Constat d'état des peintures murales de la Grande Chapelle**

A l'occasion du montage des cimaises de l'exposition consacrée à l'artiste Yan Pei Ming, la conservation a fait réaliser un constat d'état des peintures de l'époque moderne conservées aux murs est et ouest (par l'atelier Sinopia). Via l'intervention d'une équipe

de restaurateurs, il a été question de s'assurer que l'installation des cimaises à proximité immédiate des peintures ne présentait pas de risques pour ces dernières. Cette opération a permis de compléter les observations faites lors du diagnostic général des peintures murales du Palais accompli par l'atelier Arké en 2017.

- **Diagnostic patrimonial et technique de la Cour d'Honneur**

Dans le cadre du renouvellement des dispositifs scéniques du festival (été 2021) et en collaboration avec la CRMH d'Aix-en-Provence, le département de l'Architecture / Patrimoine de la Ville d'Avignon a lancé une consultation et un marché (maitrise d'ouvrage Ville d'Avignon) afin de faire réaliser un diagnostic de l'état de conservation des vestiges archéologiques de la Cour, des différents réseaux qui la parcourent (électriques, évacuation des eaux…) et des aménagements divers qui l'ont impactés à travers le temps (notamment ceux du Festival). Le service conservation a préparé le cahier des charges de cette opération. C'est l'architecte du patrimoine P. MAFFRE associé à l'architecte en chef des M.H, P.Y CAILLAULT qui ont été retenus pour ce diagnostic et qui l'ont réalisé. A partir de ce diagnostic (rendu en début d'année 2022), l'objectif est de lancer un projet de restauration permettant une meilleure conservation/mise en valeur/lisibilité des vestiges de la cour.

- **Restauration des décors peints du Palais des Papes**

A l'initiative du service de la Conservation, la Ville d'Avignon, la DRAC PACA (CRMH) et la SPL Avignon Tourisme ont décidé le lancement d'un plan de gestion des décors peints du Palais des Papes.

Celui-ci est décliné en plan d'action pluriannuel pour la conservation et la restauration de l'ensemble des décors du monument (toutes techniques, supports et époques confondus).

Ce plan de gestion a été réalisé à partir d'un diagnostic de l'état des décors peints commandé par *Avignon Tourisme* (service de la conservation) à la société *Arké* en 2017. Le service de la conservation s'est associé avec des centre de recherches spécialisés, le Centre Interrégional de Conservation et de Restauration du Patrimoine (Marseille) et le Laboratoire de Recherches des Monuments Historiques (Champs-sur-Marne) pour ce projet.

Ce projet inédit et unique en France a pour objectif de repenser et structurer la gestion de l'ensemble des 3900 mètres carrés de décors peints du monument tant du point de vue de leur entretien, de leur conservation, de leur restauration que de leur valorisation.

Le plan de gestion est composé de 4 catégories d'opérations :

I. Opérations urgentes dans des espaces pouvant être isolés du parcours de visite
II. Opérations urgentes sur des ilots de peinture pouvant être traités isolément
III. Opérations urgentes dans des espaces complexes nécessitant une étude préalable de toute la zone concernée
IV. Etudes scientifiques préalables aux interventions en restauration-conservation

Au cours de l'année 2021, une première phase de conservation/restauration a été lancée pour des ensembles de peintures murales d'époque diverses (du 14ème siècle au 18ème siècle) situées dans la **Grande Audience**, **la chambre de Notaires** et **la salle du Conclave**.

En collaboration avec le service patrimoine de la ville et la CRMH (DRAC PACA), un cahier des charges fixant les attendus de l'intervention a été élaboré. Une consultation d'entreprise via un marché a suivi et abouti au recrutement d'un atelier de restauration spécialisé (ARCOA). Le chantier a démarré en fin d'année 2021. Un comité scientifique dirigé par la conservatrice en chef a été constitué pour le suivi du chantier et la validation de tous les procédés de restauration proposés par les restaurateurs.

- **Documentation du Palais des Papes**

- **Publication d'un livre imagier sur le Palais des Papes**



A partir du travail accompli autour de la constitution d'une photothèque patrimoniale sur le Palais des Papes, il s'est agi de publier un ouvrage mettant à l'honneur une sélection des plus belles images des différentes campagnes photographiques réalisées par le photographe Fabrice Lepeltier. L'ouvrage a été tiré à 1 000 exemplaires en auto-édition. Il est en vente dans les différentes boutiques d'Avignon Tourisme.

- **Activités scientifiques, colloques et publications** :

Commissariat scientifique de l'Exposition Yan Pei-Ming

D. Vingtain, « Le Peintre et le Pape Avignon 1343-2021 », dans *Yan Pei-Ming, Tigres et vautours*, Actes Sud, p. 130-135.

Paris, Université de Paris I Panthéon Sorbonne et Ecole des Chartes : membre du jury de master 2 et du comité de suivi de thèse d'Adrien Isnel (La Pourpre et la mort : les tombeaux des prélats de la papauté d'Avignon de 1309 à 1403).

Avignon, Palais des Papes : colloque organisé par l'Université d'Avignon et l'Unesco**,** *Les habitants des villes du Patrimoine mondial* (10-12 juin)**.**

Paris, Université Paris I Panthéon Sorbonne, *Penser l'image en situation. Exposer la peinture médiévale à la lumière du jour* (21-23 octobre).

Milan, Palazzo reale et Università Cattolica, *Strategie urbane e rappresentazione del potere, 1277-1385. Milano e le città d'Europa* (11-12 novembre 2021).

Membre du comité scientifique de l'Abbaye royale de l'Epau (Sarthe).

Membre de la Commission Scientifique Régionale de la DRAC Occitanie.

- **Accueil presse/médias**

Au cours de l'année 2021, le service conservation a assuré plusieurs interventions pour la presse et notamment la presse audio-visuelle :

- « Des racines et des ailes » France 3 (diffusion mai/juin2022)
- « Chroniques méditerranéennes » France 3 Provence Alpes (diffusée février 2022)
- Journal TV 13heures TF1 (sujet sur le pont d'Avignon)
- Différents articles dans la presse locale et radio (France bleu Vaucluse, Vaucluse matin, La Provence) au sujet de la parution du livre photographique.

- **Visites**

- Juin 2021 : accueil de M. Franck Gehry (architecte fondation Vuitton, Musée Guggenheim, fondation Luma)
- Juillet 2021 : visite de Mme Roselyne Bachelot, ministre de la culture et de la communication à l'occasion de l'inauguration du nouveau dispositif scénique du festival dans la Cour d'Honneur
- Octobre 2021 : Visite étudiants licence/Master histoire de l'Université d'Avignon accompagné par le professeur Guido Castelnuovo (histoire médiévale)

- Novembre 2021 : étudiants de l'école d'Avignon sur le thème de la peinture murale.

○ Accueil chercheur

Pendant 2 mois (Juillet/Aout), le service conservation a accueilli une chercheuse américaine de l'Université de Caroline du Nord (Chapel Hill) et a suivi/accompagné son travail de recherche sur les graffitis anciens du Palais dans le studium de Benoit XII et au portail de la Grande Chapelle.

○ Service Educatif

Le Palais des Papes a été fermé au public jusqu'au 19 mai 2021.

Cette période a été mise à profit pour :

- effectuer une mise à jour et un approfondissement des connaissances
- une recherche sur le Label UNESCO : quels sont les critères de sélection pour obtenir ce label, l'importance du cahier des charges, les restaurations, quels sont les enjeux et les avantages retirés de cette distinction. Il s'agit de le valoriser durant les visites commentées et même de proposer aux lycéens une visite orientée sur cette thématique. Les visites se déroulent soit dans le Palais soit en ville
- la rédaction d'un article publié dans le Bulletin de la Société des Amis du Palais des Papes et des Monuments d'Avignon, qui fait le point sur les 25 dernières années d'activités du Service Educatif
- la mise au point d'une nouvelle organisation des sorties pour créer une dynamique, susciter à nouveau une envie de s'immerger dans le patrimoine, en allant à la rencontre des enseignants. Quelques interventions directement dans les classes ont pu tout de même aboutir.
- Mise en place d'un Jeu de piste « Sur les traces des Papes », pour le week-end de Pâques.

Dès la réouverture des petits groupes de scolaires, se sont présentés, 60 enfants ont été reçus en mai et 354 enfants en juin, ce qui traduit l'impatience de sortir des scolaires qui ont été privés, depuis longtemps d'activités hors établissement.

La rentrée scolaire s'est faite plutôt timide, avec beaucoup d'enseignants suspendus aux restrictions attendues, qui n'ont pas manqué d'arriver.

La mise en place du pass sanitaire au mois d'août a paralysé de nombreux enseignants, dont les élèves ne disposaient pas du pass sanitaire dans leur majorité, rendant l'accès impossible dans les monuments et musées. Certaines classes ont transformé leurs projets de sorties en visites d'extérieurs, mais beaucoup ont annulé.

Le service a tout de même, accueilli **1 542** scolaires sur l'année 2021 :

- Mai et juin : 414 scolaires
- Septembre à décembre : 1 128 scolaires

Visites :

- Juillet aout : des visites familles, 5 visites par semaine, avec des thèmes variés : fréquentation importante **700** personnes.

- Collaboration à la journée de la santé mentale, organisée sur Avignon le 9 octobre et mise en place d'une collaboration avec les hospitalisations de jour, ainsi que pour un public de jeunes aux besoins spécifiques, afin qu'un accès à la culture soit leur soit accordé

- L'exposition Yan Pei-Ming n'a rencontré qu'un faible intérêt auprès des scolaires. Quelques enseignants, surtout des lycées ainsi que des étudiants ont souhaité une visite et ensuite un travail de prise de croquis. Mais cette demande est restée très marginale.

Activités périscolaires :

Elles comptent 387 enfants. Ils ont été impactés par un problème d'organisation important qui leur était imposé: l'obligation de dédoubler les groupes, pour n'avoir qu'une petite dizaine de personnes ; en outre, de nombreux arrêts maladie ou l'absence de pass sanitaire ont aussi affecté ce type d'activités. En conclusion, cette année a été très singulière et a nécessité une organisation inédite, compliquée et laborieuse mais qui a su s'adapter et trouver des réponses en adéquation à chaque nouvelle règle.

EXPOSITION TIGRES & VAUTOURS

Palais des Papes (19 mai 2021 > 31 janvier 2022) - Collection Lambert (26 juin > 26 septembre 2021)



La double exposition de Yan Pei-Ming dans la Grande Chapelle du Palais des Papes et à la Collection Lambert s'inscrit dans la longue histoire des expositions organisées avec le palais pontifical, dont certaines menées en étroite collaboration avec le musée qui abrite la collection d'art contemporain d'Yvon Lambert depuis vingt ans.

Pour la Grande Chapelle du Palais des Papes, l'artiste a réalisé trois œuvres monumentales qui éprouvent toute la dramaturgie de l'histoire complexe de la présence des papes en Avignon au Moyen-Âge et résonnent avec le monde tel que nous le vivons aujourd'hui.



Sur le mur Ouest est installé un Autoportrait en trois personnes. Au centre, l'artiste y est replié et méditatif dans sa soutane blanche sur un fauteuil-trône qui pourrait être celui du pape Innocent X, quand de chaque côté il est figuré en tenue de tous les jours, tel qu'en lui-même, l'air dubitatif, ou farouche, ou mauvais – on ne sait trop. Installée au-dessus de l'autel, une crucifixion incorpore son portrait à la figure du Christ souffrant, dont le regard tombant entraine finalement le spectateur vers le bas sur le mur sud de la grande chapelle et l'immense paysage de l'Exode peuplée de chauves-souris qui rappellent de manière saisissante ces bestiaires du Moyen-Âge en même temps qu'elle convoque avec fracas l'histoire des grandes migrations.

Dans l'exposition présentée à la Collection Lambert, près de 140 œuvres issues de 40 ans de carrière. Les figures d'Innocent X, Paul III, Bruce Lee, Che Guevara, Marilyn, Martin Luther King, Lee Harvey Oswald, John F. Kennedy ou Mao, partagent les salles du rez-de-chaussée de l'Hôtel particulier du 18e siècle avec les portraits d'hommes et de femmes — militaires américains, clandestins et enfants soudanais, prostituées, visages inconnus, père et mère de l'artiste —, ainsi qu'avec des paysages imaginaires d'exode ou les représentations d'animaux sauvages, tigres et vautours.

LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE

Parcours déambulatoire son et lumière nocturne dans le Palais des Papes, créé par Christian SALES de CS PROD et qui s'est déroulé du 28 août au 9 octobre 2021.

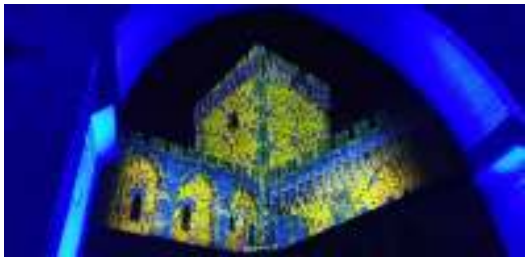


Le parcours sonore et lumineux met en scène 3 étapes du parcours de visite du Palais des Papes et propose aux spectateurs de partir à la rencontre de l'histoire du monument et de la Provence, revisitée à travers le thème de la nature et de la luxuriance végétale.

Le spectacle est proposé tous les soirs de 21h15 à 23h00 à l'exception de 4 soirées de relâche, pour une durée d'environ 30 minutes et à raison d'un départ toutes les 15 minutes.

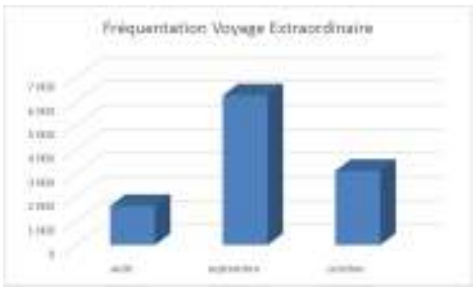
La première halte se fait dans la Cour d'Honneur, dont les façades gigantesques s'animent de manière impressionnante pour en narrer l'histoire et transporter le visiteur au cœur des décors peints de la chambre du pape et de la chambre du cerf.





La seconde halte se fait dans le cloître Benoît XII où le visiteur se laissera happer par la magie et la singulière esthétique musicale de l'Ars Nova.

Enfin, le voyage se termine dans les jardins pontificaux, dont la splendeur est révélée par de monumentaux jeux de lumières et les mystères dévoilés par une bande son convoquant le monde minuscule.





SERVICE ENTRETIEN & MAINTENANCE

Le Service Entretien et Maintenance (*E&M*) de la société AVIGNON TOURISME mène depuis dix ans, une politique de maintenance visant à répondre à des exigences multiples, sur l'ensemble des sites gérés par AVIGNON TOURISME. Il est garant de la sécurité sur sites des différents publics (*visiteurs, entreprises, personnels,…*). Les moyens et organes de secours sont contrôlés périodiquement comme le stipule la règlementation en vigueur. Des tests et essais sont réalisés quotidiennement.

La compétence des personnes du service est un enjeu majeur pour le bon fonctionnement de l'activité.

L'appui d'un service de la Conservation est un atout majeur pour l'activité. La proximité des deux services permet une meilleure concertation et une plus grande réactivité.

Il convient de prendre en considération l'évolution et la réorganisation du service afin de l'adapter aux nouvelles demandes de la Ville et aux nouveaux enjeux pour les années à venir.

- **Les moyens matériels**

Afin de répondre au mieux et dans les délais les plus courts, le service Entretien et Maintenance dispose d'un espace dédié, qui se situe dans la Tour des Cuisines au Palais des Papes. Cet espace est idéalement situé en termes d'accès. Un ascenseur à proximité facilite les opérations de chargement et déchargement.

- **Les enjeux du service**

Plusieurs critères sont pris en compte par le service pour optimiser, préserver et développer les biens mis à disposition d'AVIGNON TOURISME.

- **Allonger la durée de vie des équipements**
- **Améliorer le service rendu aux usagers**
- **Améliorer l'état des équipements et limiter les risques de pannes coûteuses**
- **Eviter les consommations exagérées**
- **Supprimer les causes d'accidents graves**

- **Evénements marquants :**

  - **Accompagnement et coordination techniques des principaux événements d'Avignon Tourisme** (dont la grande exposition, animations estivales, …)

  - **Nuits d'Exception** :
    Réaménagement complet de l'espace retenu, accompagnement et coordination techniques de l'opération en collaboration avec l'hôtel de la Mirande

  - **Covid-19 : Fermeture des sites / Suivi des protocoles sanitaires et mise en place des dispositifs sur l'ensemble des sites** :
    Mise en place du Pass sanitaire et du Pass vaccinal sur l'ensemble des sites Avignon-Tourisme. Veille règlementaire

- **2021 en quelques chiffres :**

Nous avons traité près de **760** demandes d'entretien et maintenance sur l'année 2021 (demandes via le logiciel de G.M.A.O, des fiches type F08, demande par mail, téléphone ou en direct).

Les domaines d'intervention sont la partie achat Covid-19, la menuiserie, l'électricité,…

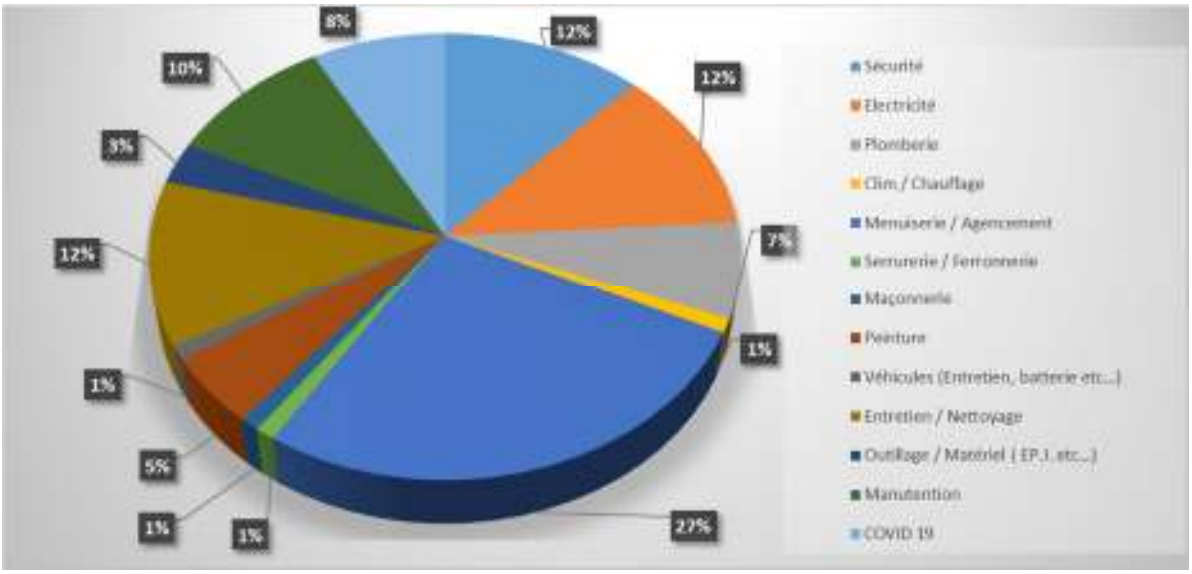
- **Répartition des bons de commande émis par poste et par site**



	Sécurité	Electricité	Plomberie	Clim / Chauffage	Menuiserie / Agencement	Serrurerie / Ferronnerie	Maçonnerie	Peinture	Véhicules (Entretien, batterie etc...)	Entretien / Nettoyage	Outillage / Matériel (EPI, etc...)	Manutention	COVID 19
Palais	€14 601,06	€15 695,76	€18 727,49	€2 005,45	€76 115,85	€1 054,80		€21 450,16	€461,32	€29 895,05	€5 488,59	€28 090,36	€11 162,20
Port	€922,98	€185,20	€904,55		€3 944,07	€20,00		€150,00		€3 063,00	€1 940,40		€901,88
C.I.C	€3 065,00	€1 579,13	€965,45	€27,67 €			€2 101,00			€30,00	€195,00		€901,88
E.J.I	€430,00	€10 193,20		€1 043,73						€50,00			€901,88
O.T	€-	€175,89								€915,81		€1 780,14	€1 583,95
Siège	€50,00	€20,00				€303,00							€901,88
Port Expo	€7 455,00	€-									€1 670,75		€901,88
Pkg Palais	€-	€-								€568,10	€201,47		€901,88
Pkg Halles	€8 299,81	€-								€314,86			€901,88
Pkg Gare	€-	€-								€466,54			€901,88
Evènements	€2 665,00	€8 320,00						€1 730,00			€208,99		€

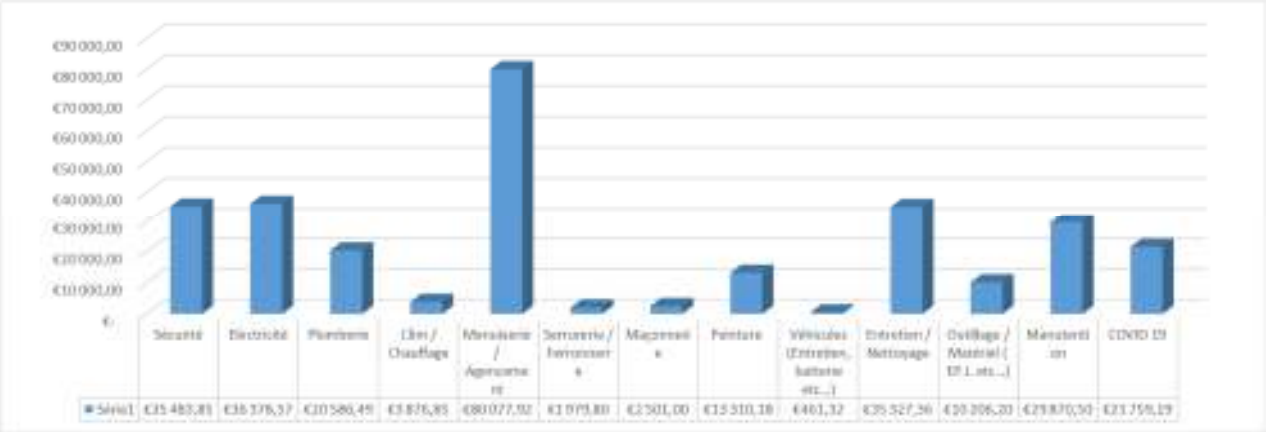
Sur 760 interventions, 167ont généré des bons de commande

- **Ventilation des interventions par site en pourcentage**



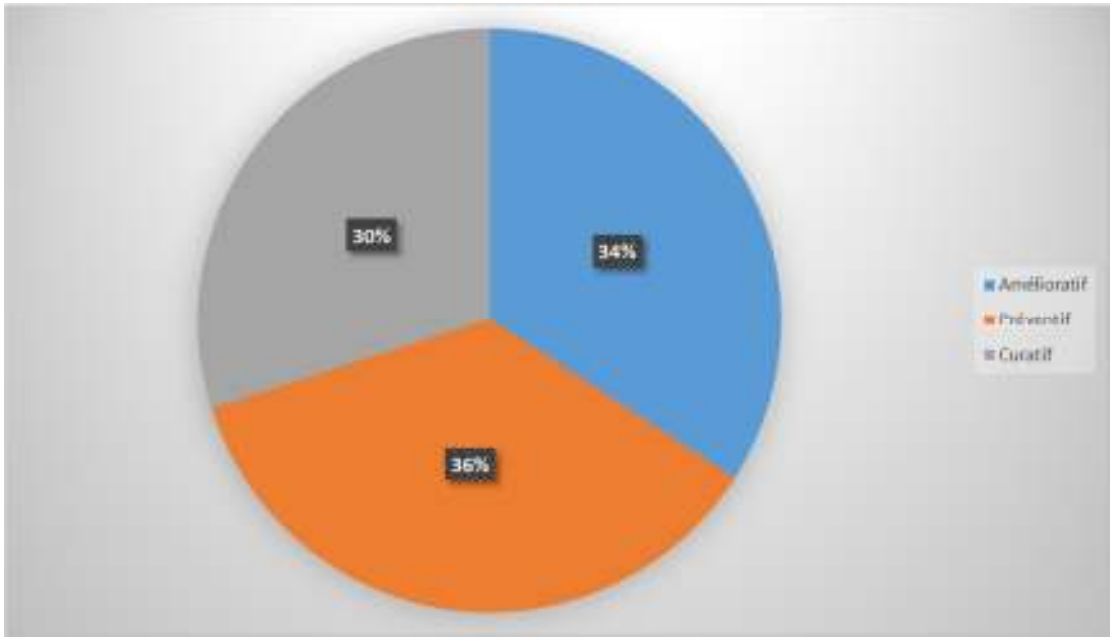
Le poste Menuiserie / Agencement » représente **27%** des dépenses de l'ensemble des sites.

○ Répartition des dépenses par famille en euros



291 819,23 € H.T. de bons de commande émis en 2021

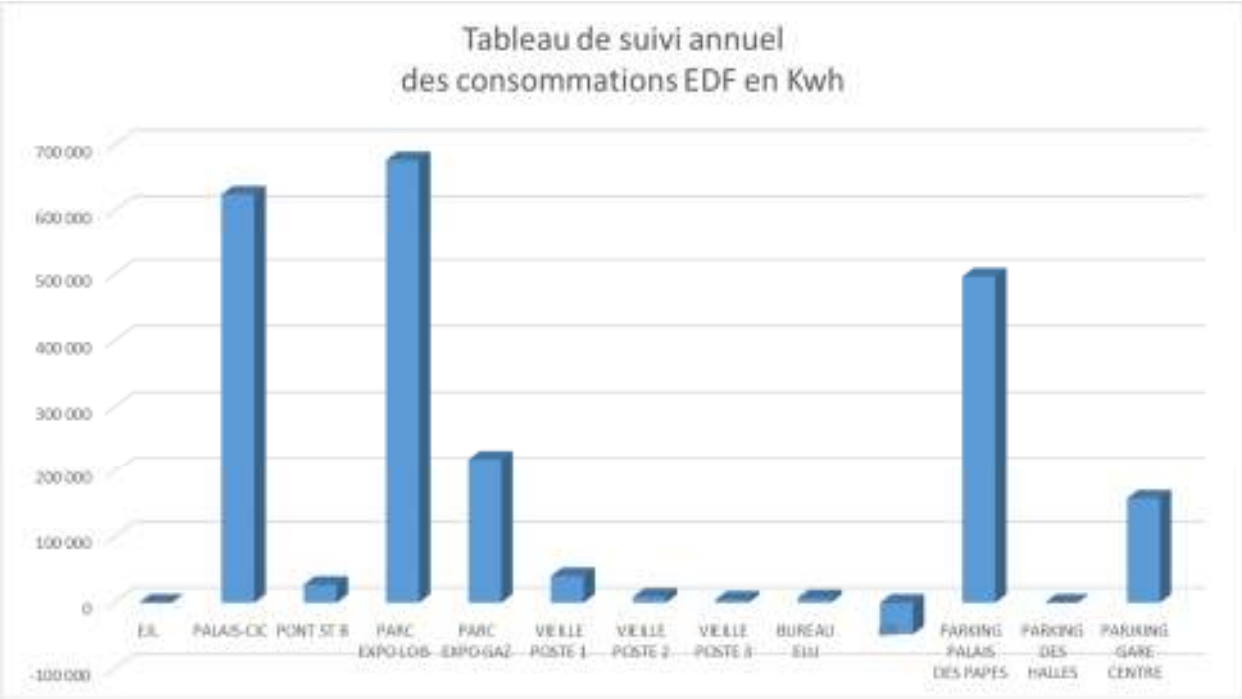
○ Répartition des typologies de maintenance en pourcentage



Répartition équilibrée (+/- 30%) des différents types de maintenance pour 2021 rapportée au ratio métier.

- **Suivi consommation des fluides en 2021**

  - **Consommation électrique annuelle en KWh**



  - **Consommation d'eau annuelle en m3**



BOUTIQUE DU PALAIS DES PAPES

La boutique du Palais des Papes se situe dans les deux dernières salles du circuit de visite. Tout d'abord la salle de l'Artillerie qui propose aujourd'hui des livres sur le thème des plantes et du vin ou encore une sélection de vins à l'image des papes et du Pont d'Avignon. Puis, la salle de Théologie regroupant la plus grande gamme d'articles s'adressant au grand public (*bibelots, jeux, livres sur le Palais et le Pont, articles locaux, articles de décoration, etc.*).





1. Sélection des articles :

Les choix sont accès d'après les principes suivants : cohérence pour le site/période historique ; identité forte ; cibles / niches ; produits inédits, originaux, modernes ; qualité de l'Artisanat made in France et produits certifiés Bio Ecocert.

2. Sélection des fournisseurs :



Ils sont sélectionnés en fonction de critères rigoureux dont : la notoriété de l'entreprise et sa visibilité sur le marché, le rapport qualité/prix et les coûts cachés, les conditions d'achats et les délais de livraison, les services proposés (SAV ou stockage pour livraisons partielles), les certifications (label qualité, ISO, BIO AB - Ecocert, Made in France et EPV).

Indication de qualité-traçabilité : certains de nos fournisseurs bénéficient de ce label « EPV » : Entreprise du Patrimoine Vivant attestant de l'excellence du savoir-faire Français.

3. Marketing / marchandising :

Les articles personnalisés représentent l'essentiel de la commercialisation.

La sélection se modifie chaque année et s'adapte afin de proposer à la fois des articles (souvent labélisés) pouvant plaire au plus grand nombre comme des articles de diffusion moindre, mais essentiels, à haute valeur ajoutée par leur présentation et leur qualité. La stratégie marketing s'oriente sur le marché du « Made in France » et du « Made in Avignon », mais aussi sur ceux du développement durable et de l'éco-responsabilité.



4. La Boutique en quelques chiffres :

Les indicateurs de gestion sont impactés par les conditions de vente durant la pandémie du Covid-19. Un nouvel élan est donné par le démarrage de la vente en ligne.

BOUTIQUE DU PALAIS DES PAPES				
ANNEE	CHIFFRE D'AFFAIRES (en € HT)	PANIER MOYEN (€)	TAUX DE CONCRETISATION (%)	MARGE (%)
2018	900 000 €	12,00 €	13,30%	57,60%
2019	1 081 608 €	13,10 €	12,10%	53,50%
2020	360 257 €	13,00 €	12,50%	51,45%
2021	**394 011 €**	**13,30 €**	**11,80%**	**54,81%**

En prenant en considération le CA global de la Boutique, l'année 2021 enregistre une hausse de près de 10% ainsi qu'une diminution du taux de concrétisation par rapport à 2020 et une légère augmentation du panier moyen.

La pandémie Covid-19 a bouleversé le secteur du commerce et la vente en ligne. La conjoncture socio-économique influence directement notre clientèle et a fortiori, le chiffre d'affaires. La migration de l'économie du offline au online, qui aurait dû prendre plusieurs années, s'est opérée en quelques mois seulement. La Boutique suit le mouvement et offre désormais à la clientèle l'opportunité d'une alternative contemporaine : le commerce en ligne.

SERVICE GROUPES RECEPTIF

Le service réceptif/guide a pour mission les activités commerciales et promotionnelles du tourisme de loisir. Son rôle est de faire connaître la destination Avignon et les produits d'Avignon Tourisme en France et à l'étranger, de faciliter l'accueil des groupes sur place en leur organisant leur séjour intégrant l'hébergement, la restauration, la visite de sites, les dégustations et d'essayer d'allonger au maximum les séjours afin d'augmenter les retombées économiques du tourisme sur la société et la Ville. Ce service est transversal et travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des services d'Avignon Tourisme. Il assure une permanence 24h00/24h00 y compris les dimanches et jours fériés.



Les clients de ce service sont essentiellement les prescripteurs de groupes : Tour-Opérateurs, croisiéristes, associations, établissements scolaires ; mais aussi les individuels dans le cadre des visites guidées thématiques et régulières organisées sur les monuments et la Ville.

Total groupes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2018	46	60	297	694	959	892	689	652	843	861	244	61	6 298
2019	40	53	286	789	952	957	755	663	921	763	348	110	6 637
2020	55	85	20	0	0	5	58	116	44	44	0	0	427
2021	0	0	1	0	5	32	176	303	368	**453**	300	92	**1 730**
Ecart 2020/2021 sur nbre de groupes	-55	-85	-19	0	5	27	118	187	324	409	300	92	1 303
	-100%	-100%	-95%	0%	0%	540%	203%	161%	736%	930%	0%	0%	305%

- **Les missions du service :**

- Organisation et mise en place de visites guidées pour groupes sur demandes en français et langues étrangères dans Avignon et sa grande région touristique.
- Organisation et mise en place d'un calendrier de visites pour individuels à heures fixes, en français et langues étrangères et gestion des réservations des visites libres et guidées du Palais des Papes et du Pont St Bénezet.
- Participation à des salons de tourisme en France et à l'étranger, des éductours, des accueils presse, des accueils de partenaires pour promouvoir la destination.
- Création de produits intégrant les nouveautés d'Avignon Tourisme.
- Activité réceptive : conception de voyages à destination d'Avignon intégrant l'hébergement, la restauration, la visite de sites, les dégustations de produits locaux.

Plusieurs guides trilingues et quadrilingues sous contrat ainsi que des guides vacataires ou auto entrepreneurs. Les guides sont tous diplômés (titulaires de la carte professionnelle de guide). Leur mission est de guider et d'encadrer des groupes et individuels Français et étrangers, tous types de public (adultes- scolaires – nationaux-internationaux) à Avignon et sa grande Région touristique.

- **Les typologies de clientèles**

Les TO – les croisiéristes - Agences de Voyages-Autocaristes : public senior étranger (Amérique du Nord – Europe : essentiellement l'Allemagne, ensuite l'Espagne, l'Italie, le Royaume Uni, la Suisse) : ce public a été modifié en raison de la crise sanitaire. L'année 2021 a amorcé la reprise d'un tourisme de groupe et le retour des croisières.

Autocaristes- Associations : public senior français
Individuels : public famille-adultes et enfants en majorité français + public local, régional
CIC : tourisme d'affaires essentiellement français
Ecoles : public européen à majorité français - tous niveaux
Niveau lycées : allemands-italiens-espagnols-américains – canadiens
Services Mairie Avignon : public local (journées du Patrimoine – intervention dans des évènements type « Semaine Italienne », « Parcours de l'Art », weekend des jardins).

- **Les outils de médiation**

Pour encadrer et guider les groupes, nous avons mis en place différents outils de médiation, utilisés par nos guides, avec l'aide du Service Exploitation et Conservation.

Au sein du Palais des Papes : écrans tactiles avec photos – maquettes.

Pour le public scolaire et familial (individuels), le service Groupes Réceptif a développé un certain nombre de visites ludiques et interactives avec livrets pédagogiques comme support.

Pour le public affaires : le Service propose également une visite de la ville sous forme de jeu de piste avec un livret comme support

Les chiffres clés pour 2021 par rapport à 2020 :

- Hausse de 830 groupes du nombre de groupes guidés à Avignon
- Hausse de 412 groupes du nombre de groupes guidés en Région

Hausse globale de 362% du nombre global de groupes guidés par rapport à 2020. Toutefois, en comparaison avec l'année 2019, le nombre global de groupe guidés a diminué de 70% (soit 4 663 groupes guidés de moins).

Palais seul	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2018	16	15	51	102	137	112	63	39	111	107	20	25	798
2019	22	15	54	102	118	134	91	46	110	103	61	23	879
2020	16	27	5	0	0	1	10	16	13	17	0	0	105
2021	0	0	0	0	0	14	21	12	44	**28**	36	11	**166**
Ecart 2020/2021	-16	-27	-5	0	0	13	11	-4	31	11	36	11	61
	-100%	-100%	-100%	0%	0%	1300%	110%	-25%	238%	65%	#DIV/0!	#DIV/0!	58%

Palais+Jardins	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2021	0	0	0	0	0	0	6	7	9	**14**	5	6	**47**
Ecart 2020/2021	0	0	0	0	0	0	6	7	9	14	5	6	47
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Expo / Expo + Palais	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2019	0	0	0	0	0	0	0	0	5	2	0	13	20
2020	21	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43
2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Ecart 2020/2021	-21	-22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-43
	-100%	-100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-100%

Pont seul	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2019	0	0	1	3	1	2	0	0	0	2	0	1	10
2020	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Ecart 2020/2021	0	-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2
	0%	-100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-100%

Droit de Parole	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2020	22	35	0	0	0	0	1	8	5	3	0	0	74
2021	0	0	0	0	2	2	8	27	67	**87**	42	7	**242**
Ecart 2020/2021	-22	-35	0	0	2	2	7	19	62	84	42	7	168
	-100%	-100%	0%	0%	0%	0%	700%	238%	1240%	2800%	0%	0%	227%

Avignon (1/2j et journées)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2018	30	40	186	397	536	482	389	392	490	463	155	34	3594
2019	16	36	177	463	507	521	392	387	538	415	194	59	3705
2020	17	31	15	0	0	4	43	69	29	24	0	0	232
2021	0	0	1	0	4	14	98	187	222	**294**	174	68	**1062**
Ecart 2020/2021	-17	-31	-14	0	4	10	55	118	193	270	174	68	830
	-100%	-100%	-93%	0%	0%	250%	128%	171%	666%	1125%	0%	0%	358%

Région (1/2j et journées)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2018	0	1	53	182	273	261	233	221	236	287	66	2	1815
2019	2	2	54	207	326	300	272	230	268	240	92	14	2007
2020	1	3	0	0	0	0	5	31	2	3	0	0	45
2021	0	0	0	0	1	1	51	97	93	**117**	85	12	**457**
Ecart 2020/2021	-1	-3	0	0	1	1	46	66	91	114	85	12	412
	-100%	-100%	0%	0%	0%	0%	920%	213%	4550%	3800%	0%	0%	916%

- **Les faits marquants de l'année 2021**

Cette année, selon les possibilités liées aux restrictions sanitaires, 1 730 départs de visites ont été organisés, sur la base d'un catalogue d'une quarantaine de visites à thème pour permettre aux visiteurs et aux familles de découvrir la Cité des Papes, ses monuments, ses musées, ses faubourgs, la nature environnante, à pied, à vélo ou même en canoë, …

	2020	2021
Croisiéristes	167	1 148
Agences	92	180
Tour Opérateurs	0	85
Particuliers	51	74
Scolaires	32	26
Associaitions	33	46
Autocaristes	2	8
Autres	50	163
TOTAL	**427**	**1 730**
Droit de parole	74	242

Les croisiéristes représentent 66% des groupes guidés par Avignon Tourisme en 2021.

SERVICE PROMOTION TOURISTIQUE

Structuration de l'offre pour la cible individuelle, locale, régionale, nationale, européenne de proximité

La pandémie liée à la COVID 19 nous a poussés à revoir nos cibles et à créer des produits adaptés à ces cibles. Des produits destinés aux familles-aux couples-aux seniors, aux locaux, régionaux, européens de proximité ont été mis en place. Une programmation importante leur a été proposée pour répondre à leurs attentes.

En plus de la programmation habituelle, ont été proposés :

- Visites d'Avignon en vélo
- Visites d'Avignon en canoë
- Visites de jardins
- Visites d'hôtels particuliers

Contact avec les TO/AGV/Crosiéristes/Pros du voyage

Nous avons conservé et conforté le lien avec les TO/AGV/Croisiéristes de la manière suivante :

- Envoi régulier de notre newsletter en anglais et en français sur notre fichier de 6000 contacts professionnels. En plus de nos offres habituelles, nous en avons créé de nouvelles axées sur l'écologie-le slow tourisme- les démarches de la Ville allant dans ce sens ainsi que les nouvelles attentes de nos visiteurs
- Nous avons proposé des webinaires en visio aux agences pour mieux leur faire connaître la destination
- Nous avons mis en place des visites LIVE en visio
- Nous avons mis à jour notre brochure commerciale (9 langues) – nos offres en ligne (5 langues)
- Nous avons mis à jour nos brochures regroupant les produits par thématique, pour améliorer la visibilité de l'offre :
  - Avignon, la cité des Papes
  - Avignon et le public scolaire
  - La Provence au départ d'Avignon
  - Avignon et la Provence : spiritualité

Actions commerciales

Participation à des workhops – salons –eductours/accueils sur place pour présentation de notre destination, de nos nouveaux produits.

ACTIONS COMMERCIALES

- AVRIL / Workshop digital d'Atout France avec l'Italie
- JUIN / Journées partenariales d'Atout France
- SEPTEMBRE / Workshop Made in the America à Aix en Provence
- OCTOBRE / Workshop Med : marchés du bassin méditerranéen
- OCTOBRE / Workshop France 360 degrés en digital : marchés USA – Canada – Mexique
- OCTOBRE / Vaucluse cycle Meet (Salon du vélo professionnel sur Avignon)
- NOVEMBRE / Face book life Atout France USA + Nuits d'exception
- NOVEMBRE /Participation à un live TV pour le marché chinois

ACCUEILS AGENCES INTERNATIONALES

- 21 JUIN / ACCUEIL JTB CORPORATION : un des plus gros TO Japonais. Reportage Nice-Eze-Gordes-Roussillon-Avignon
- 22 > 27 JUILLET / JAY TRAVEL Agence de voyage américaine basée à NY, spécialisée dans les voyages sur mesure, en quête de nouvelles destinations à proposer à sa clientèle CSP+++
- 25 AOUT / MA CLASSE VOYAGE. Agence spécialisée dans les voyages scolaires en France et à l'étranger. Projet d'intégration d'une journée à Avignon dans les programmes Provence.
- ET AUSSI :- Envol Espaces (marchés français) - Agence The Connoisseur (marchés Asie-Amérique du Nord-Russie) - TO Jay Travel (marché USA – individuels CSP+++) - TO Miky Travel (marchés asiatiques) - MoMa New York - TO mexicains - GT Experiences (marché USA) - Uniworld (accueil croisiériste USA)

DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES À CELLES DE LA RÉGION SUD ET DE VAUCLUSE PROVENCE ATTRACTIVITÉ

Programmation de visites régulières tout au long de l'année destinée à un public d'individuels

1. Public local

Ces visites sont destinées :

- Aux nouveaux arrivants afin de leur permettre de connaître leur nouveau lieu de résidence
- Aux avignonnais en général pour leur permettre de mieux connaître leur ville et patrimoine

Ces visites sont souvent proposées sous forme de cycles – incluent les musées et monuments de la ville mais également des lieux qui peuvent être fermés au public et qui sont ouverts à cette occasion

Des visites spécifiques thématiques sont proposées en partenariat avec la Ville sur des évènements précis (- Noël - JEP – semaine italienne-semaine provençale – week-end des jardins …), et lors d'expositions.

Ces visites sont encadrées par les guides conférenciers d'Avignon Tourisme, tous titulaires de la carte professionnelle de guide, multi lingues, ayant une formation solide en histoire et/ou histoire de l'art. Les guides conférenciers participent à l'élaboration de cette programmation et sont force de propositions. Avignon Tourisme compte une équipe de 60 guides conférenciers.

Visites découvertes de quartiers :

1. St Didier/Corps Saints
2. Les Carmes
3. Joseph Vernet
4. Le quartier des Halles
5. La Banasterie
6. Les Teinturiers
7. Le tour des remparts (en cours de création)
8. L' Extra Muros : Saint Ruf – le Chemin des Canaux – La Barthelasse
9. Montfavet

Visites historiques transversales incluant plusieurs quartiers

1. Avignon avant les Papes
2. Avignon au temps des Papes
3. Avignon au temps des Légats
4. La révolution française
5. Le XIX° siècle
6. La seconde guerre mondiale (en cours de création)
7. Le XX° siècle (en cours de création)
8. Le XXI ° siècle (en cours de réflexion)

2. Public visiteurs extérieurs

Pour le public de visiteurs extérieurs, nous avons mis en place :

1. UNESCO
2. Best OF Avignon
3. Le cimetière St Véran
4. Métiers et corporations
5. Avignon hors des sentiers battus
6. Le vêtement au Moyen-âge
7. Avignon, la ténébreuse
8. Avignon In love (proposée à la Saint Valentin)
9. Avignon vue à travers les écrivains (cycle de 3 visites)
10. Avignon, ville de théâtre (cycle de 3 visites)
11. Au fil de l'eau, le Rhône
12. Le Tramway / l'évolution des transports (cycle de 2 visites – en cours de création)
13. Le Félibrige et le Palais du Roure
14. Autour du Vin
15. Les Artisans
16. Avignon au féminin (proposée lors de la journée des droits de la Femme)
17. Avignon, Cité Mariale
18. Eglises et Chapelles (cycle de 3 visites)
19. Avignon, l'Italienne
20. Par tous les Saints (découverte de la Ville à travers les Saints ayant marqué son histoire)
21. Les Jésuites
22. Les Pénitents
23. Crèches et santons (spécial Noël)
24. Traditions provençales (spécial Noël)
25. Les hôtels particuliers

26. Les livrées cardinalices
27. Avignon : côté jardins

3. Visites Nature

1. Avignon : côté jardins
2. Découverte de la Barthelasse en vélo
3. Visites en canoë sur le Rhône

Avignon Tourisme s'interroge sur l'amplitude du panel de visites proposées afin de le recentrer en cohérence avec la stratégie touristique de la Ville d'Avignon.

FONDS DE DOTATION DU PALAIS DES PAPES ET DU PONT D'AVIGNON – PARTENARIAT & MECENAT

L'activité partenariat & mécénat a pour mission de collecter des financements et mettre en place des échanges au bénéfice des évènements culturels portés par Avignon Tourisme au Palais des Papes, au Pont d'Avignon, et au Parc des Expositions, tant au niveau du parrainage (partenariat /sponsoring) que du mécénat.

Le fonds de dotation du Palais des Papes et du Pont d'Avignon est un outil de collecte éligible au régime fiscal du mécénat créé en 2012, et entreprend et accompagne des actions d'intérêt général.

Partenariat financier = convention = paiement et facture = contreparties.

Partenariat échange de marchandises = convention = facture réciproque de compensation = contreparties.

Mécénat = convention = paiement = reçu fiscal (la défiscalisation représente la contrepartie principale).

La cartographie de l'activité est soumise au rythme des évènements, et aux orientations souhaitées, elle dépend de la volonté d'associer ou non l'activité en amont, afin de pouvoir se positionner sur les calendriers budgétaires des entreprises. Les entreprises sont aussi très regardantes sur la nature et la qualité des projets.

Depuis 2019, Avignon Tourisme permet aux entreprises qui le souhaitent d'associer leur nom à un évènement, mais cela ne détermine ni le budget prévisionnel, ni la réalisation du projet.

L'activité mécénat est aussi porteuse de projets conformément aux statuts du fonds de dotation, comme cela a été le cas pour la mise en accessibilité du Pont d'Avignon, le financement des études visant à la restauration des jardins du Palais des Papes et le financement d'une partie de la maîtrise d'ouvrage, et depuis 2019, les abeilles du Palais des Papes permettent de porter les sujets de protection de biodiversité et de patrimoine, par une approche complémentaire du lieu et des publics..

FONDS DE DOTATION DU PALAIS DES PAPES ET DU PONT D'AVIGNON - MECENAT

- Le fonds de dotation a pour mission la valorisation, la protection et l'animation du patrimoine architectural, pictural et paysagé du Palais des Papes et du Pont d'Avignon.
- Fonctionnement général sur le plan administratif, financier et technique : services juridiques, commissariat aux comptes, conseils d'administration, clôture des

comptes annuels, rapports d'activité, banque, assurance, plaquette démarchage, rendez-vous, conventions, reçus fiscaux, site web…

L'année 2020 – 2021 est marquée par une interruption de nos activités à destination du grand public de décembre 2020 à mai 2021, avec la fermeture complète de nos monuments.

- **Les jardins du Palais des Papes**

Commande des cartels, fabrication artisanale dans la lignée de la pergola, afin de permettre l'identification des végétaux dans les jardins.

- **Borne de dons sans contact**

Collecte auprès des visiteurs = borne de don sans contact = 175 €, rendement faible réouverture du monument en mai 2021.

- **Les Abeilles du Palais des Papes depuis février 2019- (2021 année 3)**

Le changement d'activité professionnelle de notre apiculteur a modifié notre organisation, voici donc le contexte et les orientations prises en 2021 afin d'assurer la suite du projet :

MARS 2021 : Les Abeilles du Palais des Papes – 18 mars 2021

Réunion Ville d'AVIGNON, Association *Car elles butinent* et FDD Palais des Papes

- **La Ville d'Avignon :**

Dans le cadre du projet du budget participatif : l'association « Car elles butinent » va installer des ruchers au Rocher des Doms, au Tipi (micro-ferme urbaine dans les quartiers ouest) et au parc de Massillargues au printemps. Des interventions en classe dans 6 groupes scolaires vont démarrer. Ils sont aussi équipés d'une ruche numérique pour leur support pédagogique. La Ville d'AVIGNON soutien l'association pour la deuxième année consécutive.

- **L'Association Car elles butinent :**

Forte d'une équipe de permanents (alternants + contrats aidés entre autres) et de bénévoles, basée sur des compétences scientifiques et beaucoup de savoir-faire et d'expertise, l'association mène des actions de sensibilisation et d'éducation à

l'environnement auprès des scolaires autour des abeilles pour la préservation de la biodiversité, et tout particulièrement sur Avignon avec l'installation de ruches citadines.

- **Le Fonds de dotation** :

Le projet *les abeilles du Palais* est sur sa troisième année d'existence. Le projet porté avec la Fondation MELVITA est rédigé sur une durée de 3 ans. Nous réfléchissons à une suite à donner. L'apiculteur initial se concentre d'autant plus sur de nouvelles activités professionnelles.

Les abeilles du Palais :

L'idée est de permettre *aux abeilles du Palais* de continuer leurs existences, faire en sorte que les sujets de la protection de la biodiversité et de la sauvegarde de l'abeille soient toujours portés par la grandeur du monument, tout cela dans le cadre d'un développement d'activités cohérentes et durables. Reconduire à l'identique serait une éventualité mais nous étudions d'autres possibilités et restons en veille.

Forts de nos deux années d'expériences sur le sujet, nous constatons aussi qu'il ne serait peut-être pas judicieux de multiplier la population d'abeilles sur un secteur restreint (rocher des Doms, jardins du Palais et tour Saint Laurent), nous souhaitons une cohabitation sereine avec les riverains, les restaurateurs, les visiteurs. Pour l'installation de la ruche pédagogique dans les jardins, nous avons, par exemple, fait le choix de retirer l'une des 6 ruches de la tour Saint Laurent et la positionner dans les jardins, plutôt que d'ajouter une colonie.

Également à la vue des contraintes climatiques liées à l'exposition aux fortes températures des ruches et au vent sur la tour Saint Laurent, *les abeilles du Palais* et leurs ruches ont été installées dans un environnement plus propice à leur bien-être sur le site envisagé par l'association *Car elles butinent*.

Nous échangeons, sur les objectifs de chacun, les calendriers, les financements, et partons sur les principes suivants :

- **Technique :**

Une visite de repérage technique sur la Tour Saint Laurent le 22 mars 2021 à 10h30. Le déplacement des ruches du Palais sur l'endroit envisagé, au-dessus de l'espace Jeanne Laurent, par une équipe de manutentionnaires. L'entretien de ses ruches à l'année par l'association *Car elles butinent.*

La récolte du miel du Palais des Papes et la mise en pot au Palais des Papes par l'association *Car elles butinent.*

Le nom *Les abeilles du Palais* et le *miel du Palais* restent inchangés. Le miel sera commercialisé à la boutique du Palais des Papes et l'intégralité des recettes permettront ainsi au projet de perdurer (ceci dans le cadre légal du fonctionnement établi entre le FDD et son fondateur Avignon Tourisme).

L'entretien annuel et la récolte seront financés par le Fonds de dotation, (à définir, la mise à disposition du matériel pour l'extraction, le maturateur etc……).

- **Communication :**

Temps forts : inaugurations des ruches citadines + journée de l'abeille et jeux de piste questions réponses sur les différents ruchers (intégrer dans le circuit la ruche pédagogique jardin Palais des Papes)

- **Activités pédagogique :**

La ruche pédagogique dans les jardins du Palais est une vitrine formidable pour étudier, avec différents publics, les sujets de la protection de la biodiversité et de la protection de l'abeille.

Les scolaires, mais aussi tous les visiteurs pourront bénéficier d'interventions didactiques sur le sujet.

Les activités pédagogiques de l'Association sont un volet important de leur activité, à destination des scolaires mais aussi pour les personnes en situation de handicap. Le FDD accompagnera l'association dans ses actions si et quand cela sera nécessaire et souhaité par elle. A définir ensemble les besoins, le cadre etc…

- **Le 22 MARS 2021 :** visite des ruches sur les toits de la tour saint Laurent, état des lieux avec l'association.
- **Le 15 et le 16 AVRIL 2021** : transfert des ruches sur le rocher de Doms.
- **Le 20 mai inauguration et présentation de la suite donnée aux abeilles du palais des papes**
- **En juin 2021**, réouverture de nos monuments, nous lançons des ateliers de découverte de la ruche pédagogique dont voici la fiche produit (10 personnes par dates sur 4 dates) :

La ruche pédagogique dans les jardins du Palais des Papes



- **En juillet** récolte et mise en maturation du miel.
- **Lancement de visites guidées jardins + ouverture de la ruche** à l'occasion des vacances de la toussaint, et mise en pot.

PARTENARIAT CULTUREL 2021

LE PALAIS EN OFF : depuis 2012, les études démontraient que les festivaliers ne visitaient pas le Palais des Papes en juillet, donc pour ne pas entrer en concurrence avec les compagnies, mais pour permettre aux visiteurs de venir au Palais, nous avons initié ce partenariat culturel, qui consiste à proposer aux détenteurs de la carte off de visiter le Palais à un tarif très privilégié de 6.50 €.
Nous déclinons un visuel et des insertions spécifiques. Nous avons initié en 2021, des visites bilingues du monument, chaque semaine, en soirée, à destination des professionnels et ces visites ont été largement plébiscités.
Cette opération génère la venue d'environ 7 à 10 % globalement des détenteurs de la carte OFF chaque année.

PARTENARIATS – SPONSORING - PARRAINAGES 2021

- **CHEVAL PASSION janvier 2021 reporté**
- **AVIGNON VELO PASSION 2021**

OBJECTIFS : tenter de fédérer plus largement les partenaires privés autour de l'évènement en mettant l'accent sur la visibilité / sponsoring/ sport
CHIFFRES :

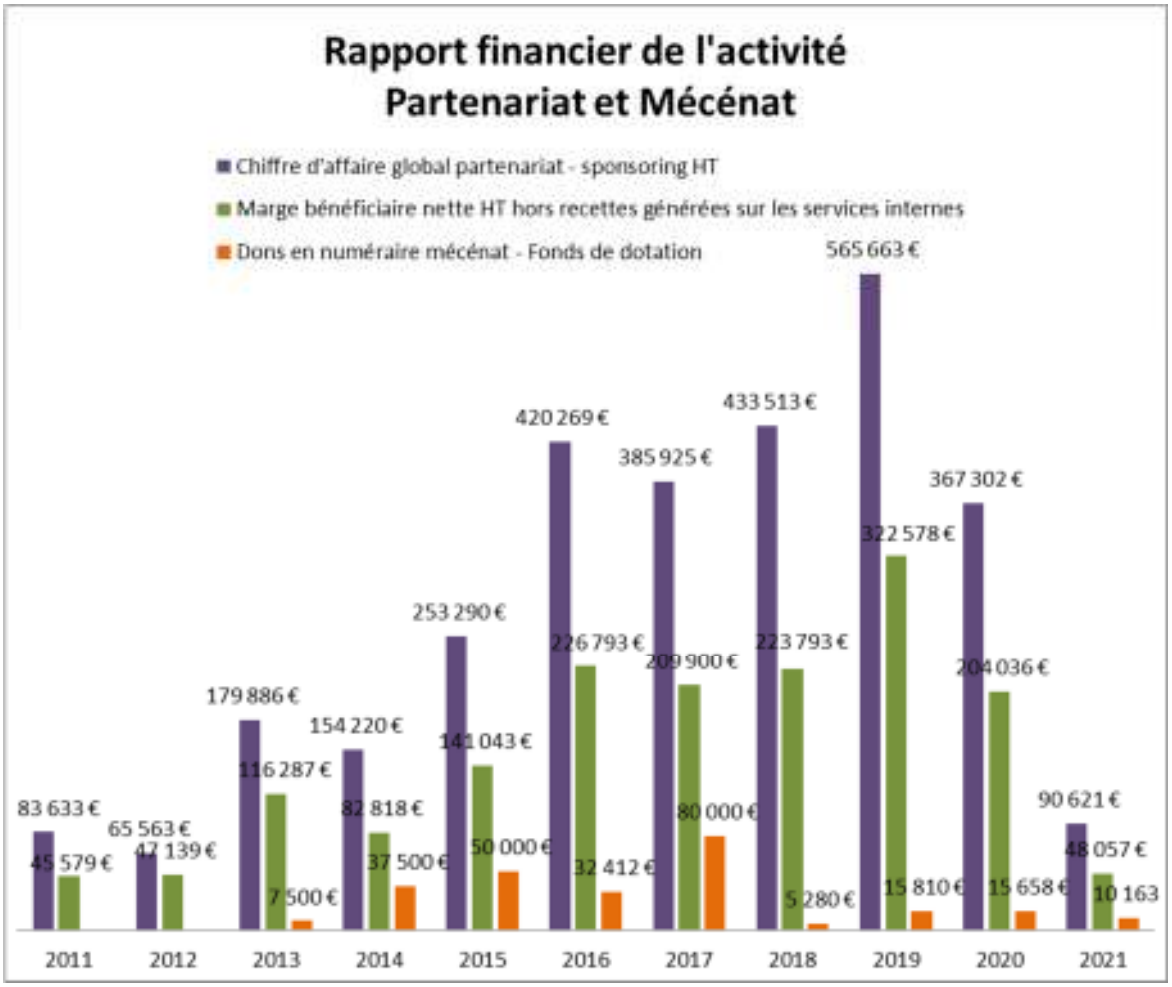
Partenariats financiers : 14 583 € HT (aucun en 2020).
Partenariats échanges de marchandises : 26 775 € HT (22 312 € HT en 2020).
Billetterie et stand : 19 045 € HT de retombées directes sur les services internes
Total CA : 60 403 € HT

- **VOYAGE EXTRAORDINAIRE 2021**

CHIFFRES :
Partenariats échanges de marchandises : 8 000 € HT
Billetterie : 1 737 € HT
Total CA : 9 737 € HT

RAPPORT FINANCIER

Le montant cumulé des fonds reçus et versés à la dotation en fonds propres de l'exercice s'élève à 237 625 €. Compte tenu des consommations cumulées de cette dotation, le solde de la dotation consomptible s'élève à 30 618 € au 31/12/2021.



CENTRE INTERNATIONAL DE CONGRES

Le service commercial tourisme d'affaires assure toute l'année la promotion, la commercialisation et la gestion des manifestations et des réservations hôtelières qui se déroulent au Centre des Congrès du Palais des Papes et au Parc Expo, selon des objectifs commerciaux et des axes stratégiques et dans le respect de notre engagement qualité ISO 9001 & QUALITE TOURISME, plaçant la satisfaction de nos clients au centre de nos préoccupations.

L'année 2021 aura été marquée par l'impact de la crise de la Covid-19 avec la fermeture de nos sites du 1er janvier au 9 juin. Le début 2021 a connu bon nombre d'annulations et de reports d'événements « *à l'échelle mondiale, 49% des évènements relevant du MICE ont été reportés tandis que 29% ont été entièrement annulés ».*

Le secteur du MICE est l'un des secteurs touristiques les plus touchés par la pandémie de la Covid-19 et **l'année 2021 aura continué à être marquée par l'impact de cette crise sanitaire sur la fréquentation de nos sites.**

La mobilisation des pouvoirs publics et les dispositifs d'aide gouvernementales ont heureusement permis à la plupart des entreprises de notre secteur de traverser, tant bien que mal, la crise sanitaire. Paradoxalement, cette mise au point mort de l'industrie événementielle a conduit les autorités publiques, les professionnels comme l'ensemble de nos concitoyens à prendre la mesure de son importance pour le partage de contacts et de connaissances, l'animation des filières économiques et le lien social dans les territoires, mais surtout de son rôle moteur pour le secteur du tourisme.

Après dix-huit mois d'inactivité dus à la crise sanitaire, les manifestations ont repris en août 2021, avec, toutefois, une activité légèrement réduite comparée à 2019.
Nous avons dû composer avec l'incertitude et nous avons su démontrer notre capacité d'adaptation grâce notamment à des protocoles sanitaires stricts et rassurants pour accueillir des événements.


© Eric LARRUE

Pour l'activité foires et salons, il est important de préciser que, par rapport à la tendance nationale qui indique 30% de visiteurs en moins et une activité divisé par deux de septembre jusqu'à fin décembre 2021 *(source AFP/article paru dans le Quotidien Liaisons Sociales le 11/10/2021),* nous nous situons au-dessus de ces données : en terme de manifestations : +17,6% et en terme de personnes +1,7%

En termes de chiffre d'affaires 2021, pour le Centre des Congrès et le Parc Expo, nous réalisons en seulement 4 mois de pleine activité (de septembre à décembre 2021) la moitié du chiffre d'affaires habituellement effectué sur la moyenne d'une année normale.

Les demandes sont reparties à la hausse, dès fin août, avec un fort engouement pour l'accueil de Conventions, Corporate, Congrès, Salons.

Les clients accueillis de fin août à décembre 2021, au Centre des Congrès et au Parc Expo, ont manifesté leur contentement, ils sont très satisfaits avec l'envie de se retrouver. C'est positif et encourageant pour nos équipes : preuve que nous étions tous prêts pour cette reprise !

En revanche, il est à noter que la série des mesures sanitaires annoncées à la mi-décembre 2021 par le gouvernement a impacté notre activité. En effet, les entreprises ont annulé ou reporté leur événement programmé, ce qui a été le cas pour les manifestations du Centre des Congrès et du Parc Expo, fin décembre et pour les mois de janvier et février 2022. De plus, cela a entrainé une chute des demandes clients.

En matière d'organisation, l'activité du service a dû s'adapter à ces nouvelles donnes en prenant en compte tous les aspects liés aux contraintes sanitaires :

- afin de ne pas pénaliser la qualité du service aux clients et recevoir des évènements dans des conditions optimales, nous avons donné la priorité à la sécurité pour ne pas compromettre la tenue des événements en mettant en place des mesures et une procédure « Pass-Sanitaire »
- Face à la demande et au besoin du client qui s'oriente vers une hybridation des formats / une numérisation des événements : nous avons mis en place une offre « Studio streaming et duplex » afin de permettre les événements hybrides
- et nous continuons à promouvoir et communiquer pour préparer la reprise et pour développer l'activité tourisme d'affaires.

En matière de promotion, dans ce contexte, la prospection s'est avérée compliquée car les déplacements ont été limités. Nous avons privilégié des visites de repérage personnalisées, sur mesure et sur place et des démarchages téléphoniques. Les actions commerciales 2021 non reportées ont pu être honorées et d'autres ont eu lieu en virtuel car il était important de consolider notre image et d'aller chercher toutes les ventes possibles chez les clients potentiels.

Nous avons pu assurer la promotion de notre destination pour booster notre attractivité, dynamiser et relancer notre activité en maintenant notre participation aux actions commerciales:

- Juillet : un Eductour PCE à Mandelieu / les déjeuners associations PCE à Paris, l'Eductour privilège et un workshop PCE en virtuel = 35 clients potentiels rencontrés
- Septembre : Coésio déroule son tapis rouge à Deauville : 15 organisateurs de congrès rencontrés
- Octobre : Coésio se met en Seine : une vingtaine de professionnels du MICE
- Novembre : Les Rencontres d'affaires Coésio : 13 professionnels organisateurs de congrès rencontrés / Soirée d'exception au Palais des Papes avec 10 clients ciblés
- Décembre : rencontres d'associations « prospects » (déjeuner et soirée) à Paris /Partance Mice à Paris

Nous avons continué les achats d'espace publicitaire dans les magazines spécialisés, l'envoi de newsletters (en janvier, juin et septembre).

Réseaux sociaux : des capsules de présentation des espaces du Centre des Congrès du Palais des Papes ont été réalisées et largement diffusées sur nos réseaux sociaux.

Une fiche explicative a été créée et insérée dans nos devis pour informer nos clients sur le **dispositif d'aide à l'organisation de congrès et salons** par la Région Sud Provence Alpes Côtes d'Azur : ACE (Attract Congresses Events). **Un soutien économique concret afin de permettre aux organisateurs nationaux et internationaux de maintenir leurs événements sur notre territoire** en dépit d'un contexte relativement défavorable. Deux dispositifs en fonction des critères de l'événement :

1. Le programme Attract Congresses and Events - Relance POST COVID, valable jusqu'au 30 juin 2022

2. Le programme Attract Congresses and Events

Le plan d'actions MICE 2022 élaboré est ambitieux, car nous devons impérativement valoriser notre activité et nous repositionner sur ce marché que nous n'avons pas pu conquérir durant les 18 mois de pandémie.

1- CENTRE DES CONGRES DU PALAIS DES PAPES

L'activité du Centre des Congrès sur la période d'ouverture a été dynamique avec 130 manifestations dont 15 congrès accueillis.



Par contre le comparatif des données à N-1 n'est pas pertinent en raison du contexte sanitaire. Il ne peut y avoir une analyse comparative à l'année précédente compte tenu que nous n'avons pas eu une activité « normale » en 2020, ni en 2021. Cela pourra à nouveau être le cas, lorsque nous aurons retrouvé une fréquentation identique à celle de 2019.

130 manifestations dont 67 internes : nous attirons l'attention sur le nombre de dossiers internes traités (50% des dossiers clients externes). Le taux de fidélisation est de 44% ce qui représente 49% du chiffre d'affaires

Les retombées économique ont de ce fait, été divisées par deux : toute notre filière et toutes les entreprises de cette chaîne sont aujourd'hui impactées par cette baisse d'activité. La valeur économique que notre filière crée est aujourd'hui très fragilisée et les retombées économiques de ces événements pour le développement de la vie économique de notre destination sont moindres.

2021	CENTRE DES CONGRÈS
Nombre de manifestations	130
nombre de personnes	9 949
nombre de séjours	22 218
retombées économiques	5 000 000

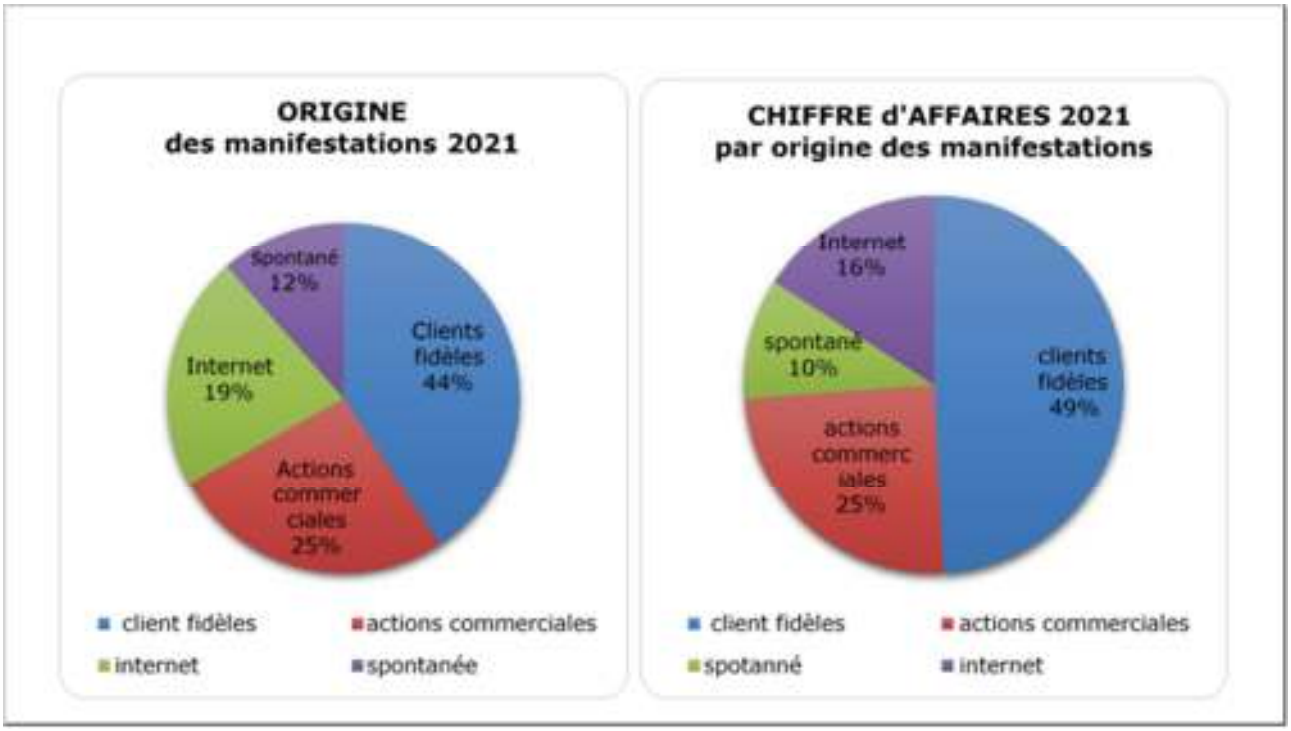
1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Nous poursuivons nos objectifs stratégiques de développement qui demeurent les mêmes :

- **FIDÉLISER LES CLIENTS**

Les clients accueillis, sur la période où nous avons pu accueillir des manifestations, du 10 juin à la mi-décembre 2021, au Centre des Congrès et au Parc Expo, avec les protocoles sanitaires exigés, ont manifesté naturellement leur contentement, ils sont très satisfaits des prestations et avec l'envie de se retrouver.

Pour répondre aux besoins et attentes des demandeurs et ne pas perdre de clients, nous avons mis en place un outil de streaming pour permettre l'accueil d'événements hybrides.



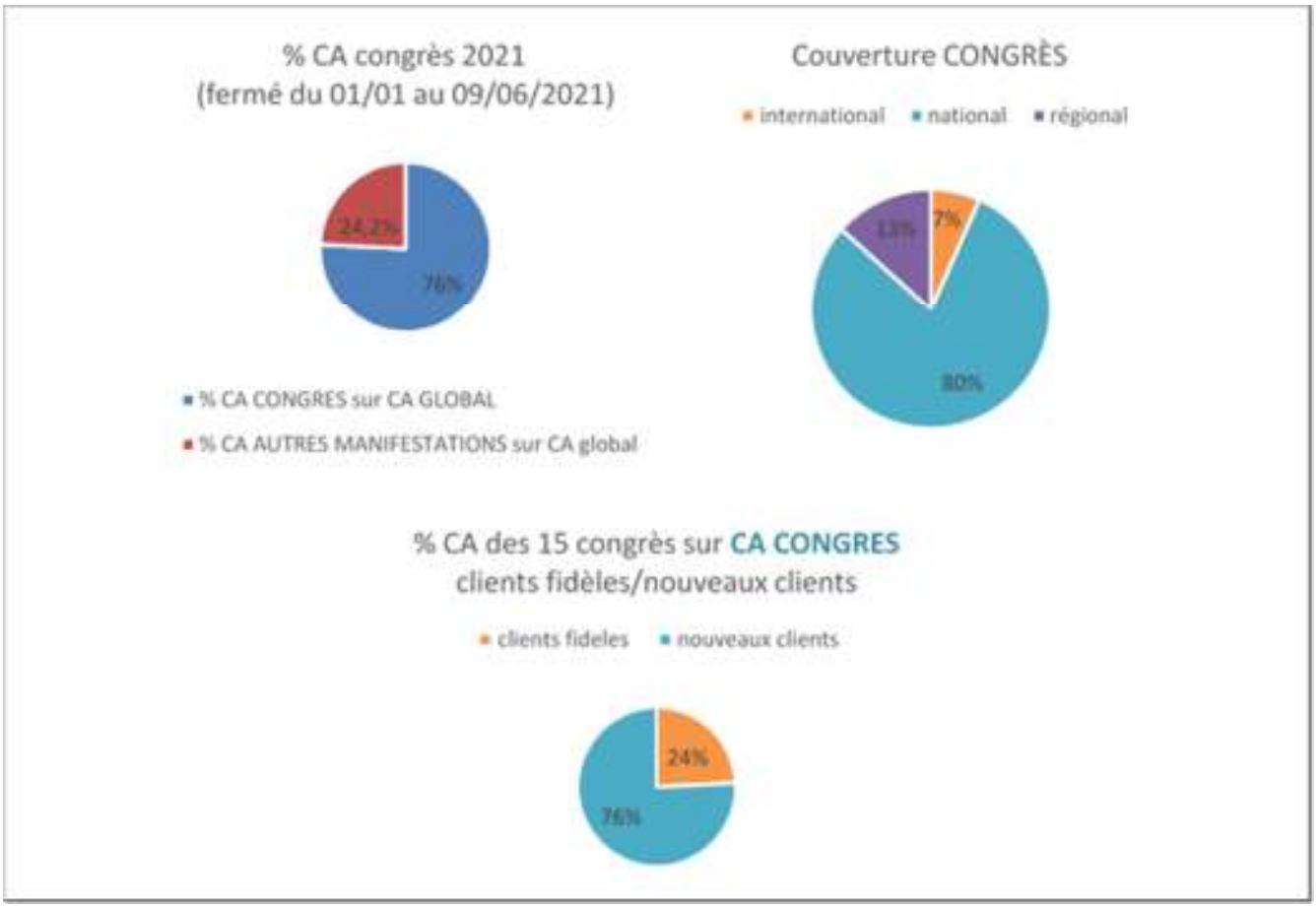
- **DÉVELOPPER LES CONGRÈS à forte retombées économiques**

L'accueil de congrès constitue un véritable enjeu économique pour notre destination, Nous avons pour ambition de développer l'accueil des congrès, nous disposons de tous les atouts nécessaires pour y parvenir.

En seulement 4 mois de pleine activité, de septembre à décembre 2021, le Centre des Congrès a accueilli une quinzaine de congrès pour un total de près de 4500 participants.

Les retombées économiques liées à l'accueil de congrès sont significatives, d'autant que 70% des dépenses des congressistes sont liées à leur séjour (hébergement, transport, restauration). Le montant moyen de dépense d'un congressiste étranger est évalué en moyenne à 300 euros par jour et 214 € pour les congressistes français. Les congressistes sont susceptibles de revenir découvrir notre destination avec leur famille le temps d'un week-end ou d'un séjour.

Le développement de l'activité d'accueil et d'organisation de congrès s'inscrit clairement dans une stratégie « gagnant-gagnant » pour l'ensemble des acteurs économiques de notre territoire.



2. OBJECTIFS GENERAUX

- prospecter de nouvelles clientèles
- Assurer la promotion de l'offre globale de notre territoire
- être présent sur les salons, workhops professionnels
- programmer des opérations spécifiques de types Eductour
- organiser une opération de relations publiques et soirée grands comptes
- Impliquer systématiquement les professionnels du tourisme MICE (être présent avec nous sur des opérations commerciales
- achats d'espaces publicitaires
- envoi de newsletters
- accentuer notre présence sur le web et les réseaux sociaux
- qualification du fichier client (plus de 10 000 clients et prospects)

En termes de communication :

Le nouveau site web a été lancé en janvier 2021 : www.avignon-congres-expo.com : un portail d'entrée unique pour nos 3 sites événementiels que sont le Centre des Congrès du Palais des Papes, Le Parc des Expositions et l'Espace Jeanne Laurent. Sont en cours de réalisation la visite à 360° des salles ainsi qu'un film de présentation d'Avignon

Congrès sont en cours d'élaboration. Ceci afin de dynamiser la présentation de nos espaces et de notre destination sur le nouveau site web, les réseaux sociaux.

La réalisation de la nouvelle plaquette commerciale et la mise en page des « devis » (harmonisation/charte graphique) sont en cours de finalisation, tout comme le flyer « Bienvenue aux Congrès ».

Développement Durable/ Norme ISO 20121

La Direction souhaite s'inscrire dans le développement durable avec en particulier l'envie de mettre en place la norme ISO 20121: une formation et un accompagnement sont prévus dès mars 2022 par PCE via l'UNIMEV pour la mise en place de cette norme et avec une participation financière prise en charge par PCE à hauteur de 50% et ce en vue de l'obtention de la norme en juin 2023.

Ceci s'inscrira dans une politique générale d'entreprise en RSE.

2- **PARC EXPO** Tourisme d'Affaires

Nous avons accueilli en 2021 : **26 événements** au Parc Expo (hors événements autoproduits par Avignon Tourisme) dont 11 manifestations grand public, 14 salons et 1 congrès, avec un total de 84 490 visiteurs.

2021	PARC EXPO
Nombre de manifestations	26
nombre de personnes	84 490
nombre de séjours	64 852
retombées économiques	13 880 000

La stratégie commerciale et le plan d'action du service Commercial cités plus haut s'appliquent bien entendu au développement du Parc Expo pour attirer un plus grand nombre de salons et d'événements professionnels et ce, malgré les difficultés que nous rencontrons pour la commercialisation du Parc Expo qui sont toujours:

- l'accessibilité du Parc Expo depuis la gare TGV et du Parc Expo vers le centre-ville.
- Le manque d'établissements hôteliers à proximité du Parc Expo (à distance pédestre).

OFFICE DE TOURISME

Les services et missions de l'Office de Tourisme couvrent différentes activités :

- le service Accueil Réceptif Individuels qui gère l'Accueil en vis-à-vis (conseil en séjour, vente, gestion des documentations) ;
- l'accueil conseil à distance (mails, téléphone, courrier, hotline, newsletter) et le traitement de l'information (bases de données, collecte / vérification et diffusion de l'information) ;
- le service Billetterie-Boutique (produits et artisanat locaux, excursions, billetteries) ;
- le service Partenariat et Animation du réseau socioprofessionnel
- une partie du Pôle Communication : presse, e-tourisme (site Internet et réseaux sociaux).





L'Office de Tourisme, suite à l'audit de renouvellement AFNOR en mars 2022, maintient sa certification **NF Service Offices de tourisme**. Cette marque valide la conformité aux exigences de la norme NF X50-730.

Les caractéristiques certifiées essentielles sont :

- Approche, environnement et aménagement des locaux
- Promotion touristique de la destination et communication
- Production et commercialisation de prestations et produits touristiques : développement territorial
- Boutique

- Evaluation et amélioration de la qualité de service rendu au client
- Organisation interne

L'Office de Tourisme a renouvelé son classement en **Catégorie 1** par arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 et accordé pour une durée de 5 ans ; et donnant à la Ville son statut de Station de tourisme.

L'Office de Tourisme a renouvelé sa labellisation « **Tourisme et Handicap** » pour les 4 handicaps (moteur, visuel, auditif et mental) en juillet 2020 et ce pour une durée de 5 ans.

L'Office de Tourisme a obtenu la marque **Accueil Vélo** en août 2020, pour une durée de 3 ans. L'établissement répondant aux critères obligatoires du référentiel « Hébergement Accueil Vélo ».









L'ACCUEIL TOURISTIQUE

125.800 visiteurs

OFFICE DE TOURISME

(JANVIER > DECEMBRE 2021 / 2020)

→ HALL	125.800 pers	= +25%
→ DEMANDES COMPTOIR		
	60.000 pers	= +15%
	part FR	= 60%
	part ET	= 25%
	part AVG	= 15%
→ APPELS	20.500	=-3.5%
→ MAILS / courriers	3250	=-39.5%







TOP 3 NATIONALITÉS		
ORIGINES	PART	EVOL./2020
BELGIQUE	20%	↗↗
ESPAGNE	17%	↗↗↗
ALLEMAGNE	16%	↗↗↗↗

RAPPEL

FERMETURE PUBLIC : JANVIER > MAI 2021
MARS + OCTOBRE > DECEMBRE 2020

WEB ET RESEAUX SOCIAUX

CHIFFRES CLES



715.000 visiteurs (+51%)

TENDANCES SUR LE WEB

(JANVIER > DECEMBRE 2021 / 2020)

www.avignon-tourisme.com

→ **715.000 VISITEURS** = **+51.%**

TOP PROVENANCES

FRANCE	81% (+8%)
ALLEMAGNE	4,95% (+152%)
BELGIQUE	2.13% (+92%)

TOP PAGES

14 JUILLET	(12%)
UNESCO	(2.60%)
HELIOS	(2.58%)
J.E.P.	(2.48%)
VOYAGE EXTRORDINAIRE	(2.32%)
VISITES GUIDÉES	(2.28%)

NOUVEAU !

En 2021, pour maintenir le lien avec sa communauté en période de contacts limités, Avignon Tourisme a multiplié les partages de **contenus vidéos,** avec de très bons résultats en termes de taux d'engagement.

→ 700 vues de vidéos d'au moins 1 min = +75% / 2020

→ 11.000 clics sur les liens

RÉSEAUX SOCIAUX

(JANVIER > DECEMBRE 2021 / 2020)

FACEBOOK

→ **13.000 ABONNÉS** = **+1500**

INSTAGRAM

→ **9000 ABONNÉS** = **+200**

Actus, idées recettes, jeux concours, partage d'expériences...
Rejoignez-nous sur les réseaux !

#AVIGNONTOURISME

Et venez **partager** avec les avignonnais vos **plus belles photos** de la cité des papes !

AVIGNONTOURISME

AVIGNONTOURISME

Statistiques internet 2021 / 2020



SERVICE PRESSE

→ 48 ACCUEILS
→ 129 JOURNALISTES ACCUEILLIS
→ 228 DEMANDES TRAITÉES
→ 224 RETOMBÉES MEDIA

→ 244 RETOMBÉES ÉTÉ
→ 48% ARTICLES WEB
→ 32% PRESSE ÉCRITE,
→ 23% RADIO
→ 3% TÉLÉ

→ PRESSE TOURISME

- En 2021, compte tenu du contexte singulier, le service presse d'Avignon Tourisme a fait le choix de se concentrer sur le **marché français.**
- Reprise de contact de la part de la **presse étrangère** pour des articles **tourisme city break** à paraître sur automne / hiver + 2022.
- Gros engagement de la **presse régionale** sur la **programmation estivale**.

EXEMPLES :
- **JUIN** / GUIDE DU ROUTARD (pour parution 2022)
- **JUIN** / AGENCE JTB JAPON (pour relance 2022)
- **JUILLET** / TOURNAGE CONNAISSANCE DU MONDE (Palais des Papes et pont d'Avignon)
- **JUILLET** / VOYAGE DE PRESSE - Ouverture nouvelle ligne aérienne Avignon Anvers, en collaboration avec Vaucluse Provence Attractivité
- **AOUT-SEPT.** / La Raï, la carte au trésor France 3, divers accueils internationaux (Belges en majorité) avec VPA + CRT

QUELQUES EXEMPLES

TV
- CUISINE OUVERTE – (France 3 - avec le chef Mory Sacko) → 2,5 m téléspectateurs
- GRAND REPORTAGES - la Via Rhôna
- LE JOUR DU SEIGNEUR (25 août - France 2) - Documentaire sur les ponts
- SECRETS DHISTOIRES (France 3) - Philippe le bel
- CHRONIQUES MEDITERRANEENNES (France 3) - Repérages avec nathalie Simon → Tournage le 14 octobre
- LA CARTE AU TRESOR - France 3 - Repérages , en collaboration avec VPA

WEB
- « A TOUTE BERZINGUE » - Lorant Deutsch

PRESSE TOURISME
- OUEST FRANCE - 1 WE à Avignon → 600.000 ex
- GEO.fr (pont)

PRESSE GENERALISTE
- AVANTAGES - Les iles fluviales
- TELE 7 JOURS Belgique
- « ELLE » été + « ELLE » fin août – « Que faire cette dernière semaine de vacances ? »

PRESSE SPECIALISEE CULTURE

L'Objet d'Art, Connaissance des Arts, L'œil Magazine, la Marseillaise, Dijon l'hebdo, La Croix, le Soir... (Exposition « Tigres & Vautours » -Yan Pei-Ming)

GUIDE TOURISME
- HOW CITYTRIP IN AVIGNON MIT ARLES – City Guide Avignon, éditions Reise

DIVERS + PRESSE LOCALE

+ 67 articles et reportages autour de la programmation estivale «1001 expériences en Provence»

EDITIONS OFFICE DE TOURISME

Guide Savourer Rassemble l'offre « Gastronomie » d'Avignon et du Grand Avignon	Sorti le 10/06/2021	FR/GB/D/IT/ES 96 pages 7000 ex. (5000 OT + 5000 GA) 17 x 24 cm 50 ex / carton	
Les Rendez-Vous d'Avignon Calendrier des événements d'Avignon	Tous les mois (sauf juillet et août) 10 numéros	De 48 à 68 pages 10 x 15 cm 2500 à 6000 ex. / mois	
Agenda de l'Eté Manifestations de juillet / août	Sorti le 30/06/2021	52 pages 15 x 21 cm 7000 ex	
Avignon à vélo	Edition numérique // imprimée en interne		
Visites guidées Eté 2021	Edition numérique // imprimée en interne		

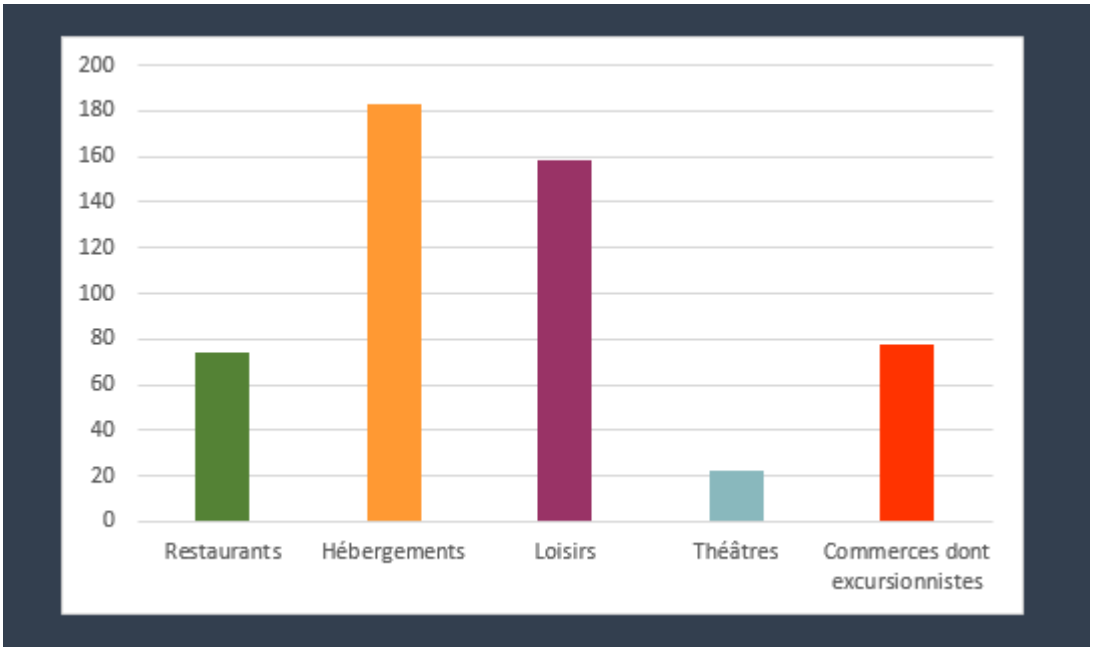
PARTENARIAT – RESEAU SOCIO PRO

484 adhérents

PROFESSIONNELS DU TOURISME

Avignon & Région : 340

Grand Avignon : 144



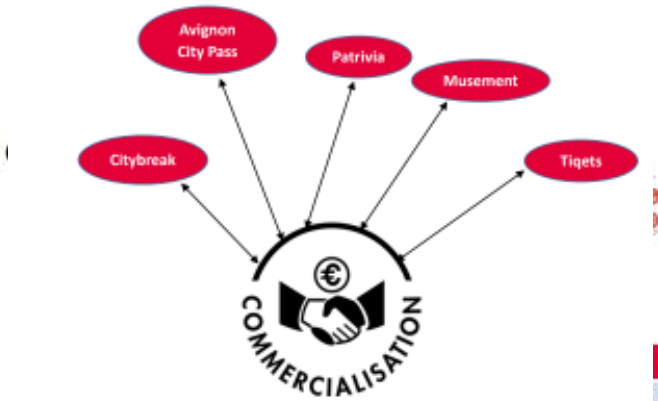
1. ***HEBERGEMENTS***
2. ***LOISIRS***
3. ***COMMERCES DONT EXCURSIONNISTES***
4. ***RESTAURANTS***
5. ***THEATRES***

Animation du réseau dans un contexte inédit

Réunions en visio
Envoi des différents plans de soutien
Critérisation de l'offre click & collect
Rédaction d'une charte sanitaire

COMMERCIALISATION

Année 2021



-Produits Avignon Tourisme (Billetterie Palais/Pont, visites guidées, évènements) -Prestataires externes (Monuments/ Musées/ loisirs, visites guidées, culture…)	
Plateformes de ventes en ligne (Tiqets / Musement / Patrivia / Voyage Privé): -Billetterie Palais/ Pont/jardins -Vente additionnelle Tote bag pour Tiqets	141 505,42€
Avignon City Pass (24H et 48H)	44 965,17€
Total CA	1 130 994,97€



AUTRES EVENEMENTIELS

En 2021 l'activité du pôle évènements développée 2020 s'est poursuivie tant sur le périmètre (Palais des Papes et parc expo) qu'en nombre d'évènements. Le pôle évènement a été amené à programmer et préparer des évènements. Avignon Tourisme a également réitérer des événements créés en 2020 et qui ont rencontré un franc succès.

Malheureusement, certains évènements ont aussi dû être annulés : Cheval Passion, Foire d'Avignon, Motor Passion (initialement prévu en mars, puis reporté en septembre).

LE SOUFFLE D'AVIGNON



En collaboration avec les Scènes d'Avignon : le théâtre du Balcon, le théâtre des Carmes, le théâtre du Chêne Noir, le théâtre du Chien qui Fume, le théâtre des Halles et pour la première fois, le Festival d'Avignon, nous avons accueilli 12 lectures de textes inédits avec la complicité d'artistes et d'acteurs (un minimum de 4 comédiens par lecture et ce en présence des auteurs dans le cloître du Palais des Papes avec une partie gradins et une partie en chaises. Entrée gratuite sur réservation avec une jauge de 200 personnes dans le cloître Benoit XII, soit **2 200 personnes**.

LES APEROSES

En collaboration avec le Domaine d'Estoublon et les Vignerons de la cave Saint Marc, nous avons organisé les jeudis et vendredis des soirées dégustation de rosé dans les jardins. En juillet, les 15, 16, 22 et 23. Total **189 personnes**. Entrée payante

UN VERRE AU JARDIN



En partenariat avec Inter Rhône nous avons organisé les jeudis et vendredis des soirées dégustation de vin dans les jardins avec ambiance musicale.
Inter Rhône se charge de régler l'inscription et la venue des caves ainsi que la gestion des verres et la logistique, à raison de 4 vignerons minimum par soirée.
En juillet les 29 et 30 et en août les 5, 6, 12, 13, 19, 20, 26 et 27 août. Au total **1 614 personnes**. Entrée payante.

LA NUIT DES ETOILES

En collaboration avec le Parc du Cosmos, nous avons organisé la nuit des étoiles le 11 août (initialement programmée le 7 août). Présentation du ciel du nord : "Casserole" de la Grande Ourse, Etoile polaire au bout de la queue de la Petite Ourse, Dragon entre les deux Ourses, histoire mythologique des constellations de Cassiopée, Céphée, Andromède et Persée ; présentation du ciel d'été : Triangle d'été avec Véga (Lyre), Altaïr (Aigle) et Deneb (Cygne), Etoiles Arcturus et Antarès. Observations au télescope. Total **68 personnes**. Entrée payante

DUO A L'AUBE

Duo Harpe et voix Hybride en partenariat avec l'AJMI, Mathilde et Fiona. L'une joue de la harpe, l'autre chante. L'une vient du classique, l'autre vient du jazz et des musiques actuelles. Concert organisé le 28 août à 6h30 à l'Espace Jeanne Laurent. **Total 22 personnes**. Entrée payante.

LES MATINEES SPORTIVES

En collaboration avec ANT GYM, Inspire Yoga et EnjoyFit, nous avons organisé les matinées sportives, les dimanches 5, 12, 19 et 26 septembre. Une heure de coaching au départ du Pont d'Avignon, avec au programme : footing sur la Barthelasse, yoga sur le Pont ou fitness sur la terrasse de l'Espace Jeanne Laurent. Pendant ce temps, les enfants sont pris en charge dans la Cour du Châtelet par l'ANT Gym pour une initiation aux techniques circassiennes. A l'issue, tout le monde se retrouve pour un moment d'échange et de convivialité autour du petit déjeuner, inclus dans la formule. Total **94 personnes**. Entrée payante.

CONCERT DE REBECCA CHAILLOT

Concert organisé dans le cadre de l'Exposition Yan PEÏ-MING, les 23 et 24 septembre 2021, dans le Grand Tinel du Palais des Papes. Total **147 personnes**. Entrée payante.

CONCERT DE L'ENSEMBLE 44

Un concert 1 000 ans de musique dans la salle du Grand Tinel le 9 octobre. Total **200 personnes**. Entrée gratuite.

EXPOSITION GIORGIO DANTE



A l'occasion de la semaine Italienne, le Consulat Général de Marseille, à l'initiative du Ministère Italien des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale, propose du 6 octobre au 23 janvier 2022, dans le Grand Audience du Palais des Papes, l'exposition « Les ténèbres et la lumière » du Maestro Giorgio Dante. Une exposition destinée à un large public curieux de découvrir ou de redécouvrir "la Divine Comédie", du grand poète Dante Alighieri disparu il y a 700 ans cette année. Cette exposition est incluse dans la visite du Palais des Papes.

JAE

Pour la journée d'accueil des étudiants le 30 septembre, un escape game a été organisé dans 2 salles du Palais des Papes.

LA NOCTURNE DES PAPES

Trail urbain, organisé le 16 octobre et qui a traversé le Palais des Papes et est monté sur le Pont d'Avignon.



PALAIS HANTE



Pour cette troisième édition, organisée au Palais de Papes le 30 octobre de 18h30 à 22h00. A cette occasion, le Palais des Papes se transforme en déambulation à la rencontre des fantômes. 8 départs de 50 personnes avec le premier départ à 18h30. Toutes les séances ont été complètes. Total **400 personnes**. Entrée payante.

ANIMATIONS DE NOEL

A l'occasion des fêtes de Noël du 18 au 23 décembre, nous avons décoré le Palais des Papes, la cour du Chatelet et les espaces caisses et boutique. Le père Noël était présent à 16h pour accueillir les enfants dans la salle de l'artille

III- ANALYSE COMPTABLE DU SERVICE DELEGUE

Le compte de résultat global de la DSP Tourisme fait apparaître un **résultat excédentaire après impôt et avant frais de structure de 397 304 €** pour l'année 2021.

L'activité Tourisme comprend plusieurs éléments :

- l'**exploitation du Palais** lui-même en tant que monument historique, auquel se rattachent les ventes des produits offerts par la Boutique et l'exploitation de la Terrasse et des distributeurs de boissons ;

- les **expositions** à thème organisées par Avignon Tourisme seule ou en collaboration avec la Ville ;

- l'**exploitation du Pont Saint Bénezet** ainsi que les distributeurs de boissons qui y sont rattachés ;

- l'**exploitation du Centre International de Congrès, de l'Espace Jeanne Laurent** et du service **Traiteur du Palais des Papes** ;

- la gestion du **service Réceptif** (guidages Palais, Avignon et Région) ;

- la gestion des activités d'animation et de développement de **l'Office de Tourisme**.

Compte de résultats AVIGNON TOURISME

Le résultat de la société issu des comptes consolidés des trois DSP, se réparti comme suit :

AVIGNON TOURISME REALISE 2021	SIEGE	DSP TOURISME	DSP PARKINGS	DSP PARC EXPO	TOTAL 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Vente de Marchandises	0	433 662	0	0	433 662
Prestations de services	**5 994**	**4 559 051**	**2 990 186**	**1 127 274**	**8 682 506**
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**5 994**	**4 992 713**	**2 990 186**	**1 127 274**	**9 116 168**
Subvention d'exploitation	389 628	777 000	0	15 000	1 181 628
AIDE COUTS FIXES	321 256	1 224 790	220 864	240 942	2 007 852
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	80 019	322 396	68 849	42 601	513 865
Reprises de provisions	78 270	61 548	0	92 368	232 186
Transfert de charges	2 358	22 584	34 124	34 708	93 774
Autres produits	54	1 218	73	1	1 346
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**877 579**	**7 402 249**	**3 314 096**	**1 552 895**	**13 146 819**
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	209 704	0	0	209 704
Autres achats / Charges externes	**440 647**	**2 064 579**	**752 250**	**1 744 082**	**5 001 557**
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	-109 213	142 873	247 195	62 865	343 719
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	1 096 265	4 136 374	703 607	788 488	6 724 734
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-68 911	-278 035	-28 373	-34 689	-410 008
Autres charges	**-153**	**558 619**	**1 451 105**	**53 251**	**2 062 822**
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 358 634**	**6 834 114**	**3 125 784**	**2 613 997**	**13 932 529**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-481 056**	**568 135**	**188 312**	**-1 061 102**	**-785 710**
Dotations aux amortissements	47 978	147 945	99 519	178 097	473 539
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	3 752	0	19 349	23 101
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-529 033**	**416 438**	**88 793**	**-1 258 549**	**-1 282 351**
Produits financiers	25	84	0	0	109
Charges financières	1 925	17 489	0	88 162	107 576
RESULTAT FINANCIER	**-1 900**	**-17 406**	**0**	**-88 162**	**-107 467**
RESULTAT COURANT	**-530 933**	**399 032**	**88 793**	**-1 346 710**	**-1 389 818**
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	12 558	34 998	201	18 500	66 257
Charges exceptionnelles	487 375	36 726	182	298	524 582
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-474 817**	**-1 729**	**19**	**18 202**	**-458 325**
Impôts/Bénéfice	0	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-1 005 750**	**397 304**	**88 812**	**-1 328 508**	**-1 848 142**
VENTILATION FRAIS DE SIEGE		**73%**	**13%**	**14%**	
MONTANT FRAIS DE SIEGE		**-739 128**	**-125 727**	**-140 895**	
RESULTAT PAR DSP APRES FRAIS DE SIEGE		**-341 824**	**-36 915**	**-1 469 403**	
		-1 848 142			

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	SIEGE 2021	SIEGE 2020	*Ecarts 2021/2020*	DSP TOURISME 2021	DSP TOURISME 2020	*Ecarts 2021/2020*	TOTAL AVIGNON TOURISME 2021	TOTAL AVIGNON TOURISME 2020	*Ecarts 2021/2020*
PRODUITS D'EXPLOITATION									
Vente de Marchandises	0	0	*0*	433 662	378 461	*55 201*	433 662	378 461	*55 201*
Prestations de services	**5 994**	**607**	***5 388***	**4 559 051**	**3 317 681**	***1 241 370***	**8 682 506**	**8 528 156**	***154 350***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**5 994**	**607**	***5 388***	**4 992 713**	**3 696 143**	***1 296 570***	**9 116 168**	**8 906 617**	***209 551***
Subvention d'exploitation	389 628	180 322	*209 306*	777 000	777 000	*0*	1 181 628	957 322	*224 306*
AIDE COUTS FIXES	321 256		*321 256*	1 224 790		*1 224 790*	2 007 852		*2 007 852*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	80 019		*80 019*	322 396		*322 396*	513 865		*513 865*
Reprises de provisions	78 270	0	*78 270*	61 548	13 967	*47 581*	232 186	25 519	*206 668*
Transfert de charges	2 358	-4 237	*6 595*	22 584	9 963	*12 621*	93 774	85 433	*8 340*
Autres produits	54	79	*-25*	1 218	2 211	*-993*	1 346	5 044	*-3 698*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**877 579**	**176 770**	***700 808***	**7 402 249**	**4 499 283**	***2 902 966***	**13 146 819**	**9 979 935**	***3 166 884***
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*			*0*			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	-360	*360*	209 704	187 055	*22 649*	209 704	186 695	*23 009*
Autres achats / Charges externes	**440 647**	**387 000**	***53 647***	**2 064 579**	**1 606 052**	***458 526***	**5 001 557**	**5 425 727**	***-424 170***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	-109 213	-1 319	*-107 894*	142 873	133 361	*9 511*	343 719	386 757	*-43 038*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	1 096 265	1 412 495	*-316 231*	4 136 374	3 501 487	*634 888*	6 724 734	6 394 806	*329 929*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-68 911	-249 292	*180 381*	-278 035	-662 519	*384 485*	-410 008	-1 141 290	*731 282*
Autres charges	**-153**	**270**	***-423***	**558 619**	**381 416**	***177 202***	**2 062 822**	**2 013 314**	***49 508***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 358 634**	**1 548 794**	***-190 160***	**6 834 114**	**5 146 853**	***1 687 261***	**13 932 529**	**13 266 009**	***666 520***
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-481 056**	**-1 372 023**	***890 968***	**568 135**	**-647 570**	***1 215 705***	**-785 710**	**-3 286 074**	***2 500 364***
			0			***0***			***0***
Dotations aux amortissements	47 978	41 376	*6 602*	147 945	133 941	*14 004*	473 539	446 984	*26 555*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	101 993	*-101 993*	3 752	53 411	*-49 659*	23 101	191 998	*-168 897*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*	0	0	*0*	0	0	*0*
			0			*0*			***0***
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-529 033**	**-1 515 392**	***986 358***	**416 438**	**-834 921**	***1 251 359***	**-1 282 351**	**-3 925 057**	***2 642 706***
			0			*0*			***0***
Produits financiers	25	25	*0*	84	82	*2*	109	107	*2*
Charges financières	1 925	47 713	*-45 788*	17 489	22 924	*-5 435*	107 576	82 888	*24 687*
RESULTAT FINANCIER	**-1 900**	**-47 688**	***45 788***	**-17 406**	**-22 843**	***5 437***	**-107 467**	**-82 782**	***-24 685***
			0			*0*			***0***
RESULTAT COURANT	**-530 933**	**-1 563 080**	***1 032 147***	**399 032**	**-857 764**	***1 256 796***	**-1 389 818**	**-4 007 838**	***2 618 021***
			0			*0*			***0***
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	12 558	35 337	*-22 779*	34 998	45	*34 953*	66 257	44 582	*21 675*
Charges exceptionnelles	487 375	169 453	*317 923*	36 726	7 663	*29 064*	524 582	182 176	*342 406*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-474 817**	**-134 116**	***-340 701***	**-1 729**	**-7 618**	***5 889***	**-458 325**	**-137 594**	***-320 731***
			0			*0*			***0***
Impôts/Bénéfice	0	3 985	*-3 985*	0	0	*0*	0	3 985	*-3 985*
			0			*0*			***0***
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-1 005 750**	**-1 693 210**	***687 460***	**397 304**	**-865 382**	***1 262 685***	**-1 848 142**	**-4 141 447**	***2 293 305***

Compte de résultats DSP TOURISME
Analyse écarts 2020/2021

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	DSP TOURISME 2021	DSP TOURISME 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	433 662	378 461	*55 201*
Prestations de services	**4 559 051**	**3 317 681**	***1 241 370***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**4 992 713**	**3 696 143**	***1 296 570***
Subvention d'exploitation	777 000	777 000	*0*
AIDE COUTS FIXES	1 224 790		*1 224 790*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	322 396		*322 396*
Reprises de provisions	61 548	13 967	*47 581*
Transfert de charges	22 584	9 963	*12 621*
Autres produits	1 218	2 211	*-993*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**7 402 249**	**4 499 283**	***2 902 966***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	209 704	187 055	*22 649*
Autres achats / Charges externes	**2 064 579**	**1 606 052**	***458 526***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	142 873	133 361	*9 511*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	4 136 374	3 501 487	*634 888*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-278 035	-662 519	*384 485*
Autres charges	**558 619**	**381 416**	***177 202***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**6 834 114**	**5 146 853**	***1 687 261***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**568 135**	**-647 570**	***1 215 705***
			0
Dotations aux amortissements	147 945	133 941	*14 004*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	3 752	53 411	*-49 659*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**416 438**	**-834 921**	***1 251 359***
			0
Produits financiers	84	82	*2*
Charges financières	17 489	22 924	*-5 435*
RESULTAT FINANCIER	**-17 406**	**-22 843**	***5 437***
			0
RESULTAT COURANT	**399 032**	**-857 764**	***1 256 796***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	34 998	45	*34 953*
Charges exceptionnelles	36 726	7 663	*29 064*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-1 729**	**-7 618**	***5 889***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**397 304**	**-865 382**	***1 262 685***

Total Produits d'Exploitation 2021	**13 146 819 €**
Chiffre d'affaires 2021 – DSP TOURISME	**4 992 713 €**
Total Bilan 2021 :	**7 645 017 €**
Résultat DSP TOURISME avant frais de siège :	**397 304 €**
Résultat DSP TOURISME après frais de siège :	**- 341 824 €**
Résultat de la société :	**- 1 848 142 €**

Points financiers marquants de l'année.

➢ Les Produits :

Les produits d'exploitation s'établissent à plus de 13 millions d'euros, et se répartissent de la façon suivante :

- **DSP Tourisme : 7 402 249 €**
- DSP Parc des Expositions : 1 552 895 €
- DSP Parking : 3 314 096 €
- Structure : 877 579 €

Sur la DSP tourisme :

- Une hausse de la fréquentation au Palais: 252 000 visiteurs payants en 2021 contre 227 000 visiteurs en 2020. ***(683 000 en 2019)***
- Une hausse de la fréquentation au Pont : 188 000 visiteurs payants en 2021 contre 162 000 visiteurs en 2020. ***(452 000 en 2019)***
- Une hausse du chiffre d'affaires du Centre des Congrès : 865 000 € en 2021 contre 298 000 € en 2020. ***(1 668 000 € en 2019)***
- Une hausse du chiffre d'affaires de l'activité Groupes-Réceptif : 381 000 € en 2021 contre 125 000 € en 2020. ***(1 311 000 € en 2019)***

Après consolidation des données, Avignon Tourisme voit donc son chiffre d'affaires global 2021 s'établir à 9 116 168 € contre 8 906 617 € en 2020, soit une hausse de 2 %. Ce faible écart et ce, malgré une reprise partielle et progressive de l'ensemble des

activités, s'explique notamment par l'annulation de l'édition 2021 de Cheval Passion (CA Cheval Passion 2020 : 2 037 000 €)

Rappelons que l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 a conduit à la fermeture de tous nos sites accueillant du public du 1er janvier au 18 mai 2021 pour le Palais et le Pont (réouverture gratuite pour tous le 19 mai 2021) et jusqu'au 9 juin 2021 pour le Centre des Congrès et le Parc des Expositions à l'exception des parkings. Ceux-ci ont été maintenus en activité pour assurer la continuité du service public des usagers mais avec une activité fortement réduite en raison de la crise sanitaire.

➢ Les charges :

Les Investissements immobilisés réalisés sur l'exercice 2021 représentent un montant de 240 000 € et se répartissent comme suit :

- **DSP Tourisme : 151 000 €**
- DSP Parc des Expositions : 47 000 €
- DSP Parking : 7 000 € (*488 000 € avaient été investis en 2020 dans le renouvellement des équipements de péages et de contrôle d'accès*)
- Structure : 35 000 €

➢ Redevances

Le calcul de la redevance pour la DSP Tourisme :

- **Une partie fixe d'un montant de 250 000 €**
- Pas de partie variable pour l'année 2021. Celle-ci est calculée en fonction de la fréquentation des sites et nous n'avons pas atteint les seuils de déclenchement cette année. *(seuil de base pour le Palais des Papes : 530 000 entrées payantes / 323 000 entrées payantes pour le Pont)*

A noter : La redevance fixe DSP Tourisme ainsi que la redevance fixe DSP Parkings sont inscrites dans les comptes 2021, mais n'ont pas été réglées, car faisant partie de la négociation générale avec la Ville sur les éléments des DSP avec un paiement reporté à fin 2022.

- **Masse salariale**

Depuis la fermeture de nos sites, nous avons réparti le personnel en trois catégories : inactivité totale, activité partielle et activité complète à astreinte (parkings, sécurité et maintenance des différents sites). Cette démarche a été mise en place afin de bénéficier au maximum des aides.

Nous avons ainsi pu bénéficier de près de 800 000 € d'aides de l'Etat au titre de l'activité partielle.

Ces aides ont également été accompagnées d'exonérations de charges qui s'élèvent à 924 000 €.

- **Frais de siège :**

Ils se composent des frais de structure (Locations bureaux, contrats entretien, Maintenance, assurance), et des frais de personnel transverses (Informatique, finances RH, Direction)

Depuis le début de la délégation, nous avons appliqué la même clé de répartition sur les trois délégations, soit une ventilation en fonction de la masse salariale globale, ceci afin de faciliter les comparaisons annuelles.

COMPTE DE RESULTAT – Palais des Papes

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	PALAIS DES PAPES / JARDINS 2021	PALAIS DES PAPES / JARDINS 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**2 580 627**	**2 252 414**	***328 213***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**2 580 627**	**2 252 414**	***328 213***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
AIDE COUTS FIXES	441 727		*441 727*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	108 826		*108 826*
Reprises de provisions	0	1 213	*-1 213*
Transfert de charges	1 094	2 613	*-1 519*
Autres produits	184	282	*-98*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**3 132 458**	**2 256 522**	***875 936***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	2 700	-844	*3 544*
Autres achats / Charges externes	**511 652**	**499 593**	***12 059***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	47 838	48 556	*-718*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	1 511 601	1 201 399	*310 202*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-93 719	-212 036	*118 317*
Autres charges	**425 462**	**367 818**	***57 644***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**2 405 534**	**1 904 487**	***501 047***
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**726 924**	**352 035**	***374 889***
Dotations aux amortissements	42 459	31 789	*10 670*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	119	*-119*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
	0	0	*0*
RESULTAT D'EXPLOITATION	**684 466**	**320 128**	***364 338***
Produits financiers	7	4	*4*
Charges financières	12 984	16 794	*-3 809*
RESULTAT FINANCIER	**-12 977**	**-16 790**	***3 813***
	0	0	*0*
RESULTAT COURANT	**671 489**	**303 338**	***368 151***
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	34 948	0	*34 948*
Charges exceptionnelles	35 500	1 657	*33 843*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-552**	**-1 657**	***1 105***
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
RESULTAT DE L'EXERCICE	**670 937**	**301 681**	***369 256***

COMPTE DE RESULTAT – Pont

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	PONT 2021	PONT 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**586 749**	**498 306**	***88 443***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**586 749**	**498 306**	***88 443***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
AIDE COUTS FIXES	60 236		*60 236*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	16 004		*16 004*
Reprises de provisions	0	0	*0*
Transfert de charges	0	0	*0*
Autres produits	31	31	*0*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**663 019**	**498 336**	***164 683***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	-77	903	*-980*
Autres achats / Charges externes	**108 663**	**124 254**	***-15 591***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	5 139	5 883	*-744*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	193 084	159 629	*33 455*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-13 782	-28 173	*14 391*
Autres charges	**2 128**	**88**	***2 040***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**295 154**	**262 584**	***32 570***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**367 865**	**235 753**	***132 112***
			0
Dotations aux amortissements	41 420	35 566	*5 854*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	*0*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**326 445**	**200 187**	***126 258***
			0
Produits financiers	39	78	*-40*
Charges financières	1 509	2 047	*-538*
RESULTAT FINANCIER	**-1 471**	**-1 969**	***498***
			0
RESULTAT COURANT	**324 974**	**198 218**	***126 756***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	*0*
Charges exceptionnelles	152	134	*18*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-152**	**-134**	***-18***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**324 823**	**198 084**	***126 739***

COMPTE DE RESULTAT – Conservation

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	CONSERVATION 2021	CONSERVATION 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**0**	**0**	***0***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**0**	**0**	***0***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
AIDE COUTS FIXES	20 079		*20 079*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	6 402		*6 402*
Reprises de provisions	0	0	*0*
Transfert de charges	0	0	*0*
Autres produits	0	0	*0*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**26 480**	**0**	***26 480***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	*0*
Autres achats / Charges externes	**98 924**	**106 025**	***-7 102***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	1 934	1 798	*135*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	91 765	85 764	*6 001*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-5 513	-15 137	*9 624*
Autres charges	**0**	**7 400**	***-7 400***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**187 109**	**185 851**	***1 258***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-160 629**	**-185 851**	***25 222***
			0
Dotations aux amortissements	141	0	*141*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	*0*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-160 770**	**-185 851**	***25 081***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	0	0	*0*
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	***0***
			0
RESULTAT COURANT	**-160 770**	**-185 851**	***25 081***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	*0*
Charges exceptionnelles	0	0	*0*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**	***0***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-160 770**	**-185 851**	***25 081***

COMPTE DE RESULTAT – Tigres & Vautours

AVIGNON TOURISME Expo YAN PEI MING 2021 /ERNEST PIGNON-ERNEST 19-20	EXPO 2021 YAN PEI MING	EXPO 2020 ERNEST PIGNON ERNEST	EXPO 2019 ERNEST PIGNON ERNEST	*TOTAL EXPO EPE*
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de Marchandises	0	0	187 902	187 902
Prestations de services	**0**	**0**	**285 073**	**285 073**
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**0**	**0**	**472 976**	**472 976**
Subvention d'exploitation	0	0	0	0
Reprises de provisions	0	0	0	0
Transfert de charges	0	0	0	0
Autres produits	0	0	0	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**0**	**0**	**472 976**	**472 976**
				0
CHARGES D'EXPLOITATION				0
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	120 179	120 179
Autres achats / Charges externes	**110 859**	**13 701**	**152 680**	**166 381**
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	0	0	0	0
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	0	0	52 362	52 362
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID				0
Autres charges	**24**	**0**	**190**	**190**
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**110 884**	**13 701**	**325 410**	**339 111**
				0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-110 884**	**-13 701**	**147 566**	**133 865**
				0
Dotations aux amortissements	0	0	0	0
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0	0
				0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-110 884**	**-13 701**	**147 566**	**133 865**
				0
Produits financiers	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**	**0**
				0
RESULTAT COURANT	**-110 884**	**-13 701**	**147 566**	**133 865**
				0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**	**0**	**0**
				0
Impôts/Bénéfice	0	0	0	0
				0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-110 884**	**-13 701**	**147 566**	**133 865**

COMPTE DE RESULTAT – Le Voyage Extraordinaire

AVIGNON TOURISME / SPECTACLE ESTIVAL 2021	VOYAGE EXTRAORDINAIRE	VIBRATIONS 2021 (ANNULEE)	*TOTAL*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	0
Prestations de services	**95 120**	**0**	**95 120**
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**95 120**	**0**	**95 120**
Subvention d'exploitation	0	0	0
Reprises de provisions	0	0	0
Transfert de charges	0	0	0
Autres produits	0	0	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**95 120**	**0**	**95 120**
CHARGES D'EXPLOITATION			0
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	0
Autres achats / Charges externes	**267 184**	**56**	**267 240**
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	0	0	0
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	0	0	0
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID			0
Autres charges	**15 942**	**75 023**	**90 965**
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**283 126**	**75 079**	**358 205**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-188 006**	**-75 079**	**-263 085**
Dotations aux amortissements	0	0	0
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-188 006**	**-75 079**	**-263 085**
Produits financiers	0	0	0
Charges financières	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**
RESULTAT COURANT	**-188 006**	**-75 079**	**-263 085**
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	0
Charges exceptionnelles	24	0	24
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-24**	**0**	**-24**
Impôts/Bénéfice	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-188 030**	**-75 079**	**-263 109**

COMPTE DE RESULTAT – Boutique

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	BOUTIQUE 2021	BOUTIQUE 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	393 915	359 518	*34 397*
Prestations de services	**675**	**746**	***-70***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**394 591**	**360 264**	***34 327***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
AIDE COUTS FIXES	40 157		*40 157*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	9 602		*9 602*
Reprises de provisions	11 492	7 171	*4 320*
Transfert de charges	0	0	*0*
Autres produits	274	371	*-97*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**456 115**	**367 806**	***88 309***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	186 302	181 316	*4 986*
Autres achats / Charges externes	**18 909**	**10 027**	***8 882***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	2 365	2 302	*63*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	148 277	131 754	*16 523*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-8 269	-23 253	*14 984*
Autres charges	**4 173**	**476**	***3 697***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**351 756**	**302 622**	***49 134***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**104 359**	**65 184**	***39 175***
			0
Dotations aux amortissements	1 522	1 240	*281*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	152	1 097	*-944*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**102 685**	**62 847**	***39 838***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	0	0	*0*
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	***0***
			0
RESULTAT COURANT	**102 685**	**62 847**	***39 838***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	*0*
Charges exceptionnelles	0	5 016	*-5 016*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**-5 016**	***5 016***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**102 685**	**57 831**	***44 854***

COMPTE DE RESULTAT – Service Groupes-Réceptif

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	RECEPTIF GROUPES 2021	RECEPTIF GROUPES 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**380 864**	**125 317**	***255 547***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**380 864**	**125 317**	***255 547***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
AIDE COUTS FIXES	120 471		*120 471*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	28 807		*28 807*
Reprises de provisions	32 887	760	*32 127*
Transfert de charges	0	0	*0*
Autres produits	212	910	*-697*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**563 242**	**126 986**	***436 255***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	*0*
Autres achats / Charges externes	**144 198**	**26 347**	***117 851***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	7 951	5 878	*2 073*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	385 980	313 953	*72 026*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-24 808	-55 410	*30 602*
Autres charges	**31 530**	**218**	***31 311***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**544 850**	**290 987**	***253 863***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**18 391**	**-164 001**	***182 392***
			0
Dotations aux amortissements	14 531	15 877	*-1 347*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	3 600	36 240	*-32 640*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**261**	**-216 118**	***216 379***
			0
Produits financiers	38	0	*38*
Charges financières	0	0	*0*
RESULTAT FINANCIER	**38**	**0**	***38***
			0
RESULTAT COURANT	**298**	**-216 118**	***216 417***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	*0*
Charges exceptionnelles	0	76	*-76*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**-76**	***76***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**298**	**-216 194**	***216 492***

COMPTE DE RESULTAT – CIC/EJL/Traiteur

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	CIC/EJL/TRAITEUR 2021	CIC/EJL/TRAITEUR 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**864 714**	**298 439**	***566 275***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**864 714**	**298 439**	***566 275***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
AIDE COUTS FIXES	180 707		*180 707*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	44 811		*44 811*
Reprises de provisions	13 541	4 664	*8 877*
Transfert de charges	2 038	2 223	*-185*
Autres produits	24	14	*10*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 105 834**	**305 340**	***800 494***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	*0*
Autres achats / Charges externes	**419 583**	**269 434**	***150 150***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	16 174	15 376	*798*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	604 802	602 644	*2 158*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-38 590	-106 361	*67 771*
Autres charges	**2 222**	**3 464**	***-1 242***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 004 191**	**784 557**	***219 634***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**101 644**	**-479 216**	***580 860***
			0
Dotations aux amortissements	43 095	39 424	*3 671*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	11 447	*-11 447*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**58 549**	**-530 087**	***588 637***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	2 995	4 084	*-1 089*
RESULTAT FINANCIER	**-2 995**	**-4 084**	***1 089***
			0
RESULTAT COURANT	**55 554**	**-534 171**	***589 725***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	45	*-45*
Charges exceptionnelles	0	190	*-190*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**-145**	***145***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**55 554**	**-534 316**	***589 871***

COMPTE DE RESULTAT – Office de Tourisme

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	OFFICE DE TOURISME global 2021	OFFICE DE TOURISME global 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	39 746	18 943	*20 803*
Prestations de services	**31 632**	**97 170**	***-65 538***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**71 378**	**116 113**	***-44 735***
Subvention d'exploitation	777 000	777 000	*0*
AIDE COUTS FIXES	261 021		*261 021*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	82 340		*82 340*
Reprises de provisions	3 628	158	*3 470*
Transfert de charges	10 255	5 126	*5 128*
Autres produits	493	603	*-110*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 206 114**	**899 001**	***307 114***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	20 780	5 680	*15 100*
Autres achats / Charges externes	**264 551**	**330 081**	***-65 530***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	54 387	47 608	*6 778*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	836 547	758 837	*77 710*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-71 301	-178 467	*107 166*
Autres charges	**1 347**	**1 929**	***-582***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 106 310**	**965 668**	***140 642***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**99 804**	**-66 667**	***166 472***
			0
Dotations aux amortissements	4 779	10 044	*-5 265*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	4 508	*-4 508*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**95 025**	**-81 220**	***176 246***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	0	0	*0*
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	***0***
			0
RESULTAT COURANT	**95 025**	**-81 220**	***176 245***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	50	0	*50*
Charges exceptionnelles	1 051	575	*476*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-1 001**	**-575**	***-426***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**94 024**	**-81 795**	***175 820***

COMPTE DE RESULTAT – Autres Evénementiels

MANIFESTATIONS ÉTÉ 2021	NUIT DES ETOILES	UN VERRE AUX JARDINS	LES PETANCOEURS (annulée)	DUO CONCERT A L'AUBE	LES MATINEES SPORTIVES	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Vente de Marchandises	0	0	0	0	0	0
Prestations de services	749	9 819	0	242	708	11 518
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	749	9 819	0	242	708	11 518
Subvention d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Reprises de provisions	0	0	0	0	0	0
Transfert de charges	0	0	0	0	0	0
Autres produits	0	0	0	0	0	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	749	9 819	0	242	708	11 518
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	0	0	0	0
Autres achats / Charges externes	600	12 758	151	557	1 358	15 424
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	0	0	0	0	0	0
Frais de personnels (intégrant TR/Dotation CE)	0	235	0	0	202	438
Autres charges	0	694	0	0	0	694
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	600	13 688	151	557	1 560	16 555
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	149	-3 868	-151	-315	-852	17 250
Dotations aux amortissements	0	0	0	0	0	0
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	149	-3 868	-151	-315	-852	-5 037
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	0	0	0	0	0	0
RESULTAT COURANT	149	-3 868	-151	-315	-852	-5 037
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0	0	0
Impôts/Bénéfice	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	149	-3 868	-151	-315	-852	-5 037

COMPTE DE RESULTAT – Palais Hanté

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	PALAIS HANTE 2021	PALAIS HANTE 2020 (ANNULE)	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**3 967**	**0**	***3 967***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**3 967**	**0**	***3 967***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
Reprises de provisions	0	0	*0*
Transfert de charges	0	0	*0*
Autres produits	0	0	*0*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**3 967**	**0**	***3 967***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	*0*
Autres achats / Charges externes	**4 920**	**1 875**	***3 045***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	0	0	*0*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	0	0	*0*
Autres charges	**0**	**0**	***0***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**4 920**	**1 875**	***3 045***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-953**	**-1 875**	***922***
			0
Dotations aux amortissements	0	0	*0*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	*0*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-953**	**-1 875**	***922***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	0	0	*0*
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	***0***
			0
RESULTAT COURANT	**-953**	**-1 875**	***922***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	*0*
Charges exceptionnelles	0	0	*0*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**	***0***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-953**	**-1 875**	***922***

Politique Tarifaire et évolutions

Le principe de la révision des tarifs des sites gérés par Avignon Tourisme est prévu dans la convention de délégation de service public à l'article 20.1 relatif aux modalités d'établissement des tarifs.

Cette révision de tarif est justifiée par le fait que le Palais des Papes offre un circuit nettement enrichi sur le plan du contenu culturel et historique, notamment par la livraison des jardins Benoît XII et des espaces de confort sur le circuit de visite.

Des nouvelles offres sont ainsi proposées aux visiteurs comme le Palais + Jardins, le Palais + Pont + Jardins, le Pont + Jardins ou encore un accès uniquement dédié à la visite des Jardins.

Avignon Tourisme propose également la mise en place d'un tarif enfant pour le Palais des Papes ou encore pour le spectacle son & lumières afin de pouvoir proposer une offre plus adaptée aux familles.

La grille tarifaire actuellement en vigueur a été délibérée lors de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019, mais afin de pouvoir répondre aux nouveaux comportements des visiteurs, il convient de l'actualiser.

Des tarifs réduits pour les visites guidées sont maintenant proposés, avec des tarifs attractifs pour le public local, de nouvelles offres seront également proposées aux visiteurs comme des visites « prestige » ou « insolite » (exemple : le Palais des Papes vu d'en haut avec un circuit spécial sur les toits).

En parallèle, il est proposé d'étendre la gratuité applicable aux Avignonnais à l'ensemble des dimanches de l'année et non plus sur la période du 1er septembre au 30 juin. Un accès gratuit aux Jardins Benoît XII sera également proposé aux Avignonnais tous les jours de l'année.

Les nouveaux tarifs du Palais des Papes et du Pont, ainsi que des visites guidées dont la liste figure ci-après, ont été délibérés par le Conseil Municipal le 29 juin 2021 avec entrée en vigueur au 1er juillet 2021.

Nature du TARIF	Tarifs en vigueur (en € TTC)
MONUMENTS + SON & LUMIERES	
PALAIS DES PAPES	
Tarif Plein	**12,00 €**
Tarif Réduit	**10,00 €**
Tarif Pass	**10,00 €**
Tarif Package *(Palais/Pont/Spectacle)*	**10,00 €**
Tarif Avignon City Pass *(35% de remise)*	**7,80 €**
Scolaire et tarif enfant	**6,50 €**
Tarif Client majeur / CE	**9,00 €**
Visite nocture / Conférence spéciale	**16,50 €**
PONT ST BENEZET	
Tarif Plein	**5,00 €**
Tarif Réduit	**4,00 €**
Tarif Pass	**4,00 €**
Tarif Package *(Palais/Pont/Spectacle)*	**1,50 €**
Tarif Avignon City Pass *(35% de remise)*	**3,25 €**
Scolaire	**3,50 €**
Tarif Client majeur / CE	**3,50 €**
Visite nocture / Conférence spéciale	**10,00 €**
PALAIS + PONT	
Tarif Plein	**14,50 €**
Tarif Réduit	**11,50 €**
Tarif Pass	**11,50 €**
Tarif Client majeur / CE	**10,50 €**
Scolaire et enfant famille à partir du 1er enfant	**8,00 €**
PALAIS + JARDINS	
Tarif Plein	**14,50 €**
Tarif Réduit	**12,50 €**
Tarif Pass	**12,50 €**
Scolaire et enfant famille à partir du 1er enfant	**9,00 €**
PALAIS + JARDINS + PONT	
Tarif Plein	**17,00 €**
Tarif Réduit	**14,00 €**
Tarif Pass	**14,00 €**
Scolaire et enfant famille à partir du 1er enfant	**10,50 €**

PONT + JARDINS	
Tarif Plein	**8,00 €**
Tarif Réduit	**6,00 €**
Tarif Pass	**6,00 €**
Scolaire et enfant famille à partir du 1er enfant	**5,00 €**
JARDINS	
Tarif Plein	**5,00 €**
Tarif Réduit	**3,00 €**
Tarif Pass	**3,00 €**
Tarif Avignon City Pass (35% de remise)	**3,25 €**
Scolaire et enfant famille à partir du 1er enfant +Avignonnais	**0,00 €**
SPECTACLE SON & LUMIERES	
Tarif normal	**12 €**
Tarif réduit	**10 €**
Tarif CE	**9,00 €**
Tarif Package (Palais/Pont/Spectacle) / Tarif enfant	**8,00 €**

Gratuité pour les enfants de moins de 8 ans et à partir du 3ème enfant (de 8 à 17 ans) dans le cadre du tarif famille Palais + Pont

VISITE GUIDEE PALAIS DES PAPES	
Visite guidée flash (45 minutes à 1h00)	
Tarif Plein	**14,00 €**
Tarif Réduit	**13,00 €**
Tarif Senior	**13,00 €**
Tarif Pass	**13,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**6,50 €**
Visite guidée simple (1h30)	
Tarif Plein	**15,00 €**
Tarif Réduit	**13,00 €**
Tarif Senior	**14,00 €**
Tarif Pass	**11,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**8,00 €**
Visite guidée thématique (2h30)	
Tarif Plein	**16,00 €**
Tarif Réduit	**14,00 €**
Tarif Senior	**15,00 €**
Tarif Pass	**15,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**9,00 €**
Visite guidée spéciale familles (1h30 à 2h00)	
Tarif Plein	**15,00 €**
Tarif Réduit	**13,00 €**
Tarif Senior	**14,00 €**
Tarif Pass	**14,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**8,00 €**
Tarif Familles 2 adultes + 1 enfant	**34,60 €**
Tarif Familles 2 adultes + 2 enfant	**41,00 €**
Enfant supplémentaire (8 à 17 ans)	**6,50 €**
Visite guidée d'exception (2h30 à 3h00)	
Tarif Plein	**17,50 €**
Tarif Réduit	**15,50 €**
Tarif Senior	**16,50 €**
Tarif Pass	**16,50 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**9,50 €**
Visite contée du Palais des Papes par une conteuse professionnelle (1h30)	
Tarif Plein	**16,00 €**
Tarif Réduit	**14,00 €**
Tarif Senior	**15,00 €**
Tarif Pass	**15,00 €**
Tarif Familles 2 adultes + 1 enfant	**34,60 €**
Tarif Familles 2 adultes + 2 enfant	**41,00 €**
Enfant supplémentaire (8 à 17 ans)	**6,50 €**

Visite guidée de nuit (1h30 à 2h00)	
Tarif Plein	**20,00 €**
Tarif Réduit	**17,00 €**
Tarif Senior	**18,00 €**
Tarif Pass	**19,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**10,00 €**
Visite insolite ou visite prestige	
Tarif Plein	**25,00 €**
Tarif Réduit	**23,00 €**
Tarif Senior	**23,00 €**
Tarif Pass	**23,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**15,00 €**

Gratuité pour les enfants de moins de 8 ans

Nature du TARIF	Tarifs en vigueur (en € TTC)
VISITE GUIDEE PONT SAINT BENEZET	
Visite guidée simple (45 minutes à 1h00)	
Tarif Plein	**7,00 €**
Tarif Réduit	**6,00 €**
Tarif Senior	**6,00 €**
Tarif Pass	**6,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**4,50 €**
Visite guidée thématique (1h30)	
Tarif Plein	**8,00 €**
Tarif Réduit	**7,00 €**
Tarif Senior	**7,00 €**
Tarif Pass	**7,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**5,00 €**
Visite guidée de nuit ou au lever du jour (1h30)	
Tarif Plein	**11,00 €**
Tarif Réduit	**7,00 €**
Tarif Senior	**9,00 €**
Tarif Pass	**10,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**4,00 €**

Gratuité pour les enfants de moins de 8 ans

Nature du TARIF	Tarifs en vigueur (en € TTC)
VISITE GUIDEE PALAIS DES PAPES + PONT	
Visite guidée flash (2h00)	
Tarif Plein	**18,50 €**
Tarif Réduit	**16,50 €**
Tarif Senior	**17,50 €**
Tarif Pass	**17,50 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**10,00 €**
Visite guidée simple (3h00)	
Tarif Plein	**19,50 €**
Tarif Réduit	**17,50 €**
Tarif Senior	**17,50 €**
Tarif Pass	**18,50 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**10,00 €**
Visite guidée thématique (4h00)	
Tarif Plein	**23,00 €**
Tarif Réduit	**21,00 €**
Tarif Senior	**21,00 €**
Tarif Pass	**22,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**15,00 €**
Visite guidée de nuit ou au lever du jour (3h00)	
Tarif Plein	**25,00 €**
Tarif Réduit	**22,00 €**
Tarif Senior	**23,00 €**
Tarif Pass	**24,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**15,00 €**

Gratuité pour les enfants de moins de 8 ans

Nature du TARIF	Tarifs en vigueur (en € TTC)
VISITE GUIDEE DE VILLE	
Visite guidée flash (45 minutes à 1h00)	
Tarif Plein	**8,00 €**
Tarif Réduit	**6,00 €**
Tarif Senior	**7,00 €**
Tarif Pass	**7,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**5,00 €**
Visite à destination de la population locale en basse saison (1h30)	
Tarif Plein	**10,00 €**
Tarif Réduit	**7,00 €**
Tarif Senior	**8,00 €**
Tarif Pass	**8,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**5,00 €**
Visite guidée simple (1h30)	
Tarif Plein	**10,00 €**
Tarif Réduit	**8,00 €**
Tarif Senior	**9,00 €**
Tarif Pass	**9,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**6,50 €**
Visite guidée thématique (2h00)	
Tarif Plein	**12,00 €**
Tarif Réduit	**9,00 €**
Tarif Senior	**10,00 €**
Tarif Pass	**10,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**7,00 €**
Visite de Ville incluant des entrées extérieures (2h00 à 2h30)	
Tarif Plein	**14,00 €**
Tarif Réduit	**10,00 €**
Tarif Senior	**12,00 €**
Tarif Pass	**12,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**8,00 €**
Visite de Ville incluant des entrées et prestataires extérieurs (2h30 à 3h00)	
Tarif Plein	**17,00 €**
Tarif Réduit	**13,00 €**
Tarif Senior	**15,00 €**
Tarif Pass	**16,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**9,00 €**

Visite d'Exception	
Tarif Plein	**25,00 €**
Tarif Réduit	**18,00 €**
Tarif Senior	**20,00 €**
Tarif Pass	**23,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**11,00 €**
Visite d'Exception privatisée	
Tarif Plein	**30,00 €**
Tarif Réduit	**22,00 €**
Tarif Senior	**25,00 €**
Tarif Pass	**27,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**14,00 €**
Visite contée par une conteuse professionnelle	
Tarif Plein	**33,00 €**
Tarif Réduit	**26,00 €**
Tarif Senior	**29,00 €**
Tarif Pass	**30,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**12,00 €**
Visite d'Exception privatisée	
Tarif Plein	**30,00 €**
Tarif Réduit	**22,00 €**
Tarif Senior	**25,00 €**
Tarif Pass	**27,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**14,00 €**
Visite de Ville + Palais des Papes	
Tarif Plein	**12,00 €**
Tarif Réduit	**9,00 €**
Tarif Senior	**10,00 €**
Tarif Pass	**10,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**7,00 €**
Visite de Ville + Pont Saint Bénezet	
Tarif Plein	**12,00 €**
Tarif Réduit	**9,00 €**
Tarif Senior	**10,00 €**
Tarif Pass	**10,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**7,00 €**
Visite de Ville + Palais des Papes + Pont (3h00)	
Tarif Plein	**18,50 €**
Tarif Réduit	**16,50 €**
Tarif Senior	**17,50 €**
Tarif Pass	**17,50 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**10,00 €**

Visite de Ville + Musée de la Ville	
Tarif Plein	**12,00 €**
Tarif Réduit	**9,00 €**
Tarif Senior	**10,00 €**
Tarif Pass	**10,00 €**
Tarif Enfant (8-17 ans)	**7,00 €**

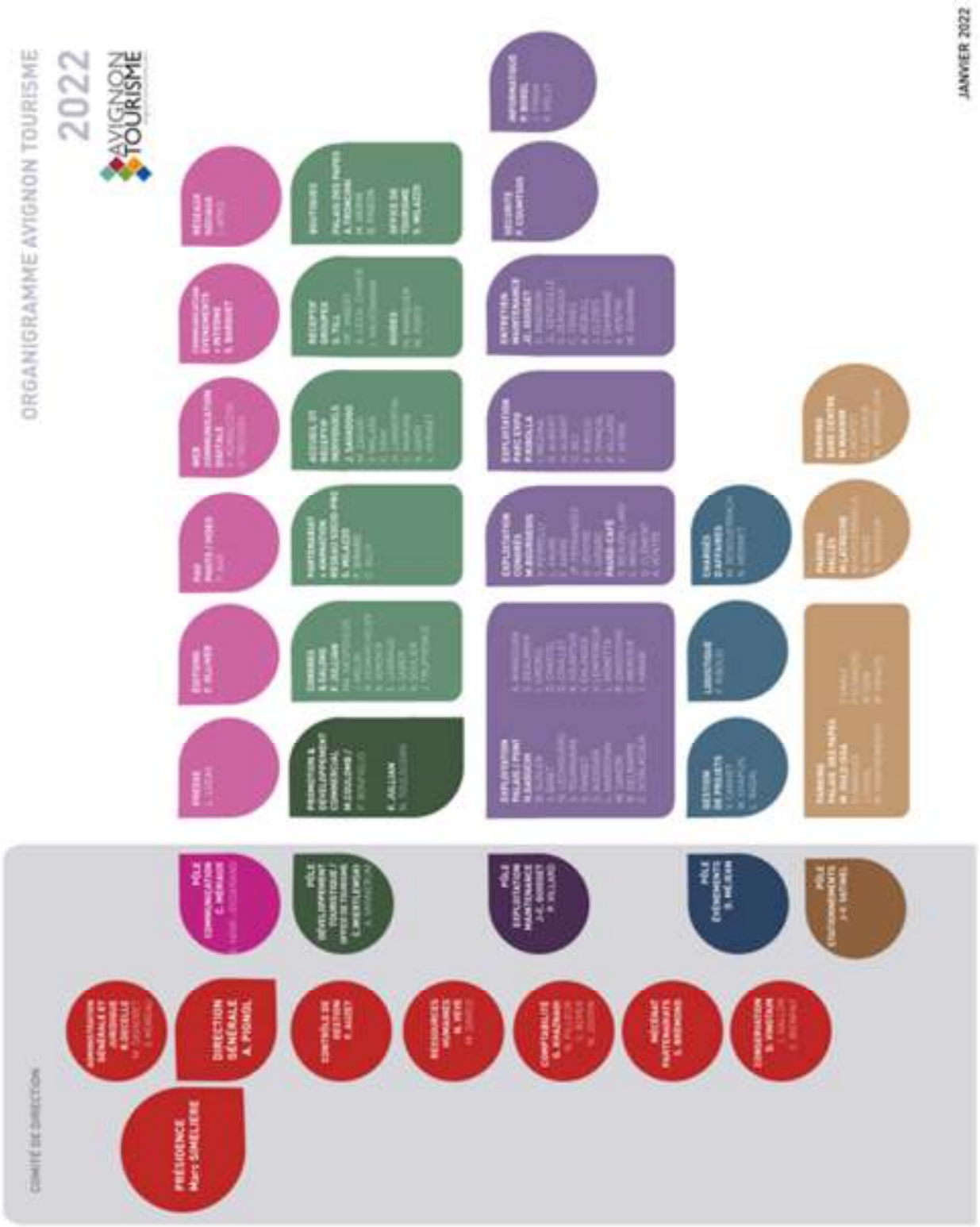
Gratuité pour les enfants de moins de 8 ans

Nature du TARIF	Tarifs en vigueur (en € TTC)
VISITES EVENEMENTIELLES (Ex: Palais Hanté)	
Tarif Plein	**19,50 €**
Tarif Enfant (6-11 ans)	**11,50 €**
Tarif Famille (2 adultes + 1 enfant)	**37,00 €**
Tarif Famille (2 adultes + 2 enfants et plus)	**45,00 €**

Nature du TARIF	Tarifs en vigueur (en € TTC)
DROIT DE PAROLE	
VISITE PALAIS DES PAPES	
Guides titulaires d'une carte de guide professionnelle européenne – d'un document officiel émanant de l'autorité compétente d'un état membre de l'union européenne	**25,00 €**
Dérogation spéciale	**60,00 €**
VISITE PONT SAINT BENEZET	
Guides titulaires d'une carte de guide professionnelle européenne – d'un document officiel émanant de l'autorité compétente d'un état membre de l'union européenne	**25,00 €**
Dérogation spéciale	**60,00 €**
VISITE PALAIS DES PAPES + PONT SAINT BENEZET	
Guides titulaires d'une carte de guide professionnelle européenne – d'un document officiel émanant de l'autorité compétente d'un état membre de l'union européenne	**40,00 €**
Dérogation spéciale	**80,00 €**

IV- ANALYSE DES RESSOURCES HUMAINES DU SERVICE DELEGUE

➢ **Organigramme en vigueur au 1er janvier 2022**

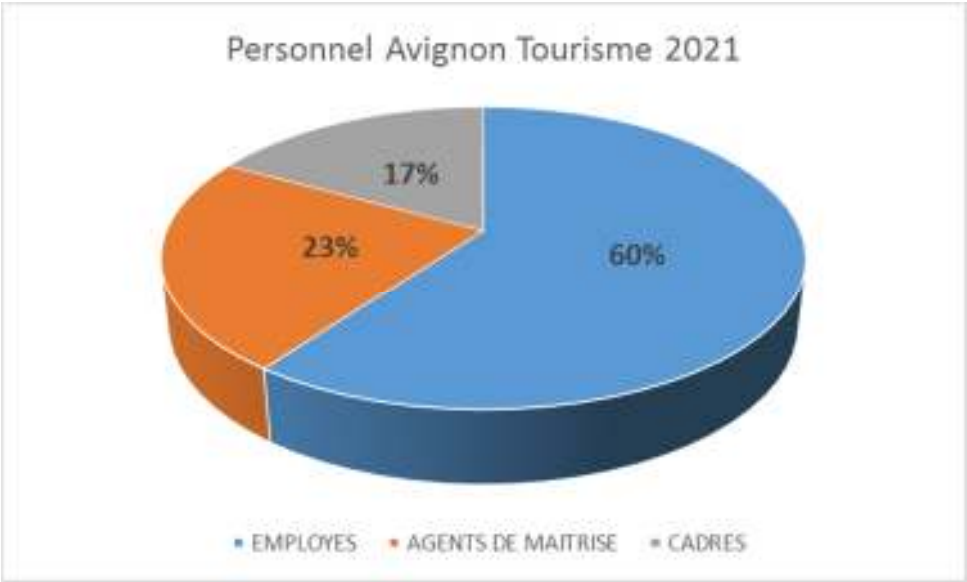


- **Personnel AVIGNON TOURISME**

	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021	EVOLUTION 2020-2021	Hommes	Femmes
CADRES	28	25	21	21	24	24	24	22	-8%	11	11
AGENTS DE MAITRISE	32	32	29	27	30	40	39	31	-21%	10	21
EMPLOYES	78	74	63	61	72	81	87	80	-8%	39	41
PERSONNEL PERMANENT	138	131	113	109	126	145	150	133	-11%	60	73
EQUIVALENT T.P. CDD	50	49	40	38	48	43	10	15	50%	4	11
TOTAL	**188**	**180**	**153**	**147**	**174**	**188**	**160**	**148**	**-8%**	**64**	**84**

- ETP :

	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021	Hommes	Femmes
CADRES	24	17	20	10	10
AGENTS DE MAITRISE	38	22	26	9	17
EMPLOYES	76	49	59	32	27
PERSONNEL PERMANENT	138	88	105	51	54
EQUIVALENT T.P. CDD	43	10	15	4	11
TOTAL	**181**	**98**	**120**	**55**	**65**



- **Personnel DSP TOURISME**

	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	**TOTAL 2021**	**EVOLUTION 2020-2021**	Hommes	Femmes
CADRES	23	21	18	19	22	21	21	**19**	**-10%**	9	10
AGENTS DE MAITRISE	27	27	26	25	26	25	31	**23**	**-8%**	6	17
EMPLOYES	58	57	55	54	64	67	63	**59**	**-12%**	23	36
PERSONNEL PERMANENT	108	105	99	98	112	113	115	**101**	**-11%**	38	63
EQUIVALENT T.P. CDD	48	48	39	37	47	42	10	**14**	**-67%**	4	10
TOTAL	**156**	**153**	**138**	**135**	**159**	155	125	**115**	**-26%**	**42**	**73**

- **Entrées et sorties de personnel en 2021 :**

SORTIES 2021 : 15

JANVIER 2021

- MAZZITELLI Jacques – EMPLOYE – CIC
- BARBE Fréderic – AGENT DE MAITRISE – PALAIS DES PAPES
- TRINQUIER Jean-Paul – CADRE – PALAIS DES PAPES

FEVRIER 2021

- MARIOTTI Franck – CADRE – POLE COMMUNICATION

MAI 2021

- ESTRADE Fabien – AGENT DE MAITRISE – POLE COMMUNICATION

JUIN 2021

- BREYMAYER Anne-Marie – AGENT DE MAITRISE - PROMOTION
- GERBER Patrice – AGENT DE MAITRISE – SERVICE MAINTENANCE

AOUT 2021

- ALTUR Fiona - APPRENTISSAGE - OT
- NADAL Lucie – APPRENTISSAGE – POLE EVENEMENT

SEPTEMBRE 2021

- JOLY Sylvie – Agent de maîtrise – POLE COMMUNICATION
- STOERI Régis – EMPLOYE – PALAIS DES PAPES

OCTOBRE 2021

- LEKHAL Christophe – EMPLOYE – PALAIS DES PAPES

NOVEMBRE 2021

- MANGEOT Adrien – EMPLOYE – POLE COMMUNICATION

DECEMBRE 2021

- DEVILLE Laura – EMPLOYE – SERVICE RECEPTIF GROUPE
- JOUVIN Roger – AGENT DE MAITRISE – PALAIS DES PAPES

ENTREES 2021 : 1

JUIN 2021

KOWALCZYK Vincent – EMPLOYE – POLE COMMUNICATION

- **Accord égalité femmes et hommes Avignon Tourisme :**

Le résultat des indicateurs en matière d'écart de rémunération entre les Femmes et les Hommes pour l'année 2020 est de :

96 points sur 100

- **Nombre d'hommes et de femmes par catégorie :**

COLLEGE	Hommes	Femmes	TOTAL 2021	%
EMPLOYES	39	41	80	60%
AGENTS DE MAITRISE	10	21	31	23%
CADRES	11	11	22	17%
TOTAL	60	73	133	100%
%	45%	55%	100%	

- **Salaire moyen hommes et femmes par catégorie (salaire de base brut hors direction) :**

Equivalent Temps Plein

COLLEGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	ECART (en euros)	ECART (en %)
EMPLOYES	2 034	2 139	2 087	-105	-5,00%
AGENTS DE MAITRISE	2 665	2 732	2 699	-67	-3,00%
CADRES	4 207	4 210	4 209	-3	0,00%
TOTAL	2 969	3 027	2 998	-58	-2,00%

Personnel Permanent : 133 personnes
CDD équivalent temps plein : 15 personnes
Effectif avec CDD : 148 personnes

Maladie :

Palais des Papes :

- 3 salariés en invalidité M.T.T.

Office de Tourisme :

- 2 salariés en invalidité M.T.T.

V- ANALYSE TECHNIQUE DU SERVICE DELEGUE

INVESTISSEMENTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Dès le mois de mars 2020, la société a mis en place des mesures pour tenter de limiter l'impact de cette crise sanitaire. Ces mesures sont de plusieurs ordres :

L'ensemble des charges a fait l'objet d'un contrôle strict permettant de limiter le montant du poste autres achats/charges externes (point souligné par le commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale de juin 2021 sur la clôture des comptes 2020).

Poursuite des mesures mises en place dès 2020 et les investissements prévus sur 2020 et 2021 ont été reportés (hormis les investissements indispensables) permettant de limiter l'impact de la hausse des amortissements.

Parallèlement, dans un souci de respect strict des mesures sanitaires lors de la réouverture de nos sites, les dépenses en masques, gel hydro alcoolique, produits désinfectants, présentoirs/totems, plexiglass et marquages au sol impactent nos dépenses d'exploitation de plus de 30k € pour l'ensemble de nos sites.

Un plan pluriannuel d'investissements a été établi lors de la conclusion du contrat de DSP Tourisme en 2019. Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, ce plan d'investissements à dû être modifié pour étaler les investissements dans le temps, tout en priorisant l'indispensable.

- **Plan d'investissements initial (annexe 8 de la DSP)**

POLE ENTRETIEN MAINTENANCE	1 371 000,00 €	28%
INFORMATIQUE	474 000,00 €	10%
POLE EVENEMENT	165 000,00 €	3%
POLE COMMUNICATION	370 000,00 €	8%
RAYONNEMENT CULTUREL JPT	235 000,00 €	5%
CONSERVATION	2 228 000,00 €	46%
TOTAL	**4 843 000,00 €**	

○ Plan d'investissements détaillé

POLE ENTRETIEN MAINTENANCE *Hors informatique*	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PALAIS	65 000,00 €	18 000,00 €	14 000,00 €	39 000,00 €	12 500,00 €	10 000,00 €	25 500,00 €
PONT	21 000,00 €	6 000,00 €	2 500,00 €	4 500,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €	5 500,00 €
CIC	223 500,00 €	206 000,00 €	82 500,00 €	95 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	4 000,00 €
EJL	22 000,00 €	97 000,00 €	14 500,00 €	3 000,00 €	- €	- €	33 000,00 €
OT	102 000,00 €	100 000,00 €	5 500,00 €	7 000,00 €	- €	- €	7 000,00 €
SIEGES	1 500,00 €	-	81 000,00 €	1 500,00 €	- €	2 000,00 €	16 000,00 €
TOTAL	**435 000,00 €**	**427 000,00 €**	**200 000,00 €**	**150 000,00 €**	**43 500,00 €**	**24 500,00 €**	**91 000,00 €**

POLE ENTRETIEN MAINTENANCE INFORMATIQUE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Parc informatique (inclus tablettes conseillers	27 300,00 €	17 300,00 €	17 300,00 €	17 300,00 €	17 300,00 €	17 300,00 €	17 200,00 €
Téléphonie mobile	17 500,00 €		17 500,00 €		17 500,00 €		17 500,00 €
Fibre optique	8 000,00 €						
Batteries onduleurs serveur	3 000,00 €				3 000,00 €		
Pare feu	12 000,00 €						
Serveur hôte + Licences	48 200,00 €				38 800,00 €		
Amélioration baie + divers **(164k lissé)**		32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	
TOTAL	**116 000,00 €**	**49 300,00 €**	**66 800,00 €**	**49 300,00 €**	**108 600,00 €**	**49 300,00 €**	**34 700,00 €**

POLE EVENEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Logiciel paiement CB pour exposants et gestion des dossiers	11 000,00 €						
Machine création badges							
Logiciel gestion billetterie	30 000,00 €	100 000,00 €					
Caisses autonomes (X2)	24 000,00 €						
TOTAL	**65 000,00 €**	**100 000,00 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**

POLE COMMUNICATION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Supports d'information chez partenaires	10 000,00 €						
Supports d'information points de passage		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		
Supports d'information chez AT	20 000,00 €						
Vitrine numérique OT		40 000,00 €					
Refonte site Web Congrès / Parc Expo	20 000,00 €	20 000,00 €					
Refonte site web Palais / Pont	20 000,00 €	20 000,00 €					
Refonte site web Evènements	20 000,00 €						
TOTAL	**90 000,00 €**	**130 000,00 €**	**50 000,00 €**	**50 000,00 €**	**50 000,00 €**	**- €**	**- €**

RAYONNEMENT CULTUREL / JPT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Structures d'exposition PONT ==> ACCUEIL	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €				
Audioguides PONT		160 000,00 €					
Audio sans fils pour visites guidées groupes							
TOTAL	**25 000,00 €**	**185 000,00 €**	**25 000,00 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**

CONSERVATION (mài suite réunion Conservation 1	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Refonte parcours de visite : honoraires programmiste	50 000,00 €						
Réalisation du nouveau parcours de visite		666 000,00 €	666 000,00 €	666 000,00 €			
Conservation préventive des décors peints	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Conservation préventive œuvres & objets d'art	20 000,00 €						
Restauration des œuvres & objets d'arts		*30 000,00 €*					
Conservation préventive pour le sol du studium	4 000,00 €						
Suivi climatique (monitorage & analyse)	6 000,00 €						
Campagnes photographiques		10 000,00 €					
Création base de données documentaires	20 000,00 €						
Mobilier pour expos-dossiers accompagnant la restauration du Palais	10 000,00 €	10 000,00 €					
TOTAL	**120 000,00 €**	**726 000,00 €**	**676 000,00 €**	**676 000,00 €**	**10 000,00 €**	**10 000,00 €**	**10 000,00 €**

TOTAL ANNUEL GLOBAL	851 000,00 €	1 617 300,00 €	1 017 800,00 €	925 300,00 €	212 100,00 €	83 800,00 €	135 700,00 €

- **Plan d'investissements modifié**

POLE ENTRETIEN MAINTENANCE	1 838 341,00 €	35%
INFORMATIQUE	297 250,00 €	6%
POLE EVENEMENT	7 500,00 €	0%
POLE COMMUNICATION	120 000,00 €	2%
RAYONNEMENT CULTUREL JPT	293 000,00 €	6%
CONSERVATION	2 745 592,00 €	52%
TOTAL	**5 301 683,00 €**	

- **Plan d'investissements détaillé**

POLE ENTRETIEN MAINTENANCE

Hors informatique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PALAIS	16 000,00 €				403 000,00 €	44 000,00 €	29 000,00 €
PONT	21 000,00 €				86 000,00 €	2 500,00 €	4 500,00 €
CIC	136 300,00 €				261 200,00 €	193 000,00 €	122 500,00 €
EJL	18 000,00 €				82 600,00 €	124 500,00 €	3 000,00 €
OT	2 000,00 €				100 000,00 €	105 500,00 €	7 000,00 €
SIEGES	1 400,00 €				32 941,00 €	41 000,00 €	1 400,00 €
TOTAL	**194 700,00 €**	- €	- €	- €	**965 741,00 €**	**510 500,00 €**	**167 400,00 €**

POLE ENTRETIEN MAINTENANCE

INFORMATIQUE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Parc informatique (inclus tablettes conseiller	27 300,00 €				24 200,00 €	17 300,00 €	17 300,00 €
Téléphonie mobile	17 500,00 €				17 500,00 €		17 500,00 €
Fibre optique	8 000,00 €						
Batteries onduleurs serveur	3 000,00 €				3 000,00 €		
Pare feu	12 000,00 €						
Serveur hôte + Licences			23 850,00 €				38 800,00 €
Amélioration baie + divers **(164k lissé)**		38 000,00 €					32 000,00 €
TOTAL	**67 800,00 €**	**38 000,00 €**	**23 850,00 €**	- €	**44 700,00 €**	**17 300,00 €**	**105 600,00 €**

POLE EVENEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Logiciel paiement CB pour exposants et gestion des dossiers					7 500,00 €		
Machine création badges							
Logiciel gestion billetterie							
Caisses autonomes (X2)							
Mobilier							
Peinture et sols bureaux							
Sono							
TOTAL	- €	- €	- €	- €	**7 500,00 €**	- €	- €

POLE COMMUNICATION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Supports d'information chez partenaires							
Supports d'information points de passage							
Supports d'information chez AT					20 000,00 €		
Vitrine numérique OT						40 000,00 €	
Refonte site Web Congrès / Parc Expo **LOG2019B**				20 000,00 €			
Refonte site web Palais / Pont				20 000,00 €			
Refonte site web Evènements				20 000,00 €			
TOTAL	- €	- €	- €	**60 000,00 €**	**20 000,00 €**	**40 000,00 €**	- €

RAYONNEMENT CULTUREL / JPT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Structures d'exposition PONT ==> ACCUEIL						25 000,00 €	25 000,00 €
Audioguides PONT **MAT2019E**	160 000,00 €						
Audio sans fils pour visites guidées groupes		15 000,00 €					
Audioguides pour publics éloignés			28 000,00 €				
TRADUCTION/ENREG TEXTES AUDIOGUIDES		20 000,00 €					
REFONTE CONTENUS TACTILES (10k /2 avec GA)					5 000,00 €		
2 tables tactiles					5 000,00 €		
Divers muséographie (refonte panneaux)					10 000,00 €		
TOTAL	**160 000,00 €**	**35 000,00 €**	**28 000,00 €**	- €	**20 000,00 €**	**25 000,00 €**	**25 000,00 €**

CONSERVATION (mài suite réunion Conservation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Refonte parcours de visite : honoraires programmiste	**37 000,00 €**			38 000,00 €			
Réalisation du nouveau parcours de visite					100 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €
Restauration des décors peints					250 000,00 €	150 000,00 €	
Conservation préventive œuvres & objets d'art					20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Restauration des œuvres & objets d'arts					*30 000,00 €*		
Conservation préventive pour le sol du studium	742,00 €				*1 000,00 €*	*1 000,00 €*	*1 000,00 €*
Suivi climatique (monitorage & analyse)	2 000,00 €				2 000,00 €	2 000,00 €	
Campagnes photographiques	2 000,00 €				10 000,00 €		
Mobilier pour expos-dossiers accompagnant la restauration du Palais					40 000,00 €	10 000,00 €	
EDITIONS : A rajouter (Budget fonctionnement)	5 000,00 €				25 000,00 €		
Dépoussièrage St Martial : entretien (FONCTIONNEMENT)					10 000,00 €		10 000,00 €
Espace Séniors (coût dév Histopad ??)		25 000,00 €					
Renouvellement matériel suivi climatique					10 000,00 €		
plans géométrés complément élévation					13 050,00 €		
plans géométrés complément coupe	10 800,00 €						
TOTAL	**57 542,00 €**	**25 000,00 €**	**- €**	**38 000,00 €**	**511 050,00 €**	**1 133 000,00 €**	**981 000,00 €**

TOTAL ANNUEL GLOBAL	**480 042,00 €**	**98 000,00 €**	**51 850,00 €**	**98 000,00 €**	**1 568 991,00 €**	**1 725 800,00 €**	**1 279 000,00 €**

Ce plan d'investissements modifié ne concerne que les sept premières années de l'actuelle DSP, il sera ensuite adapté et enrichi pour couvrir toute la durée restante de la DSP.

VILLE D'AVIGNON

AVIGNON TOURISME

DSP PARKINGS

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

- EXERCICE 2021 -



AVIGNON
Ville d'exception

AVIGNON TOURISME
avignon-tourisme.com

VILLE D'AVIGNON AVIGNON TOURISME

DSP PARKINGS

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2021

SOMMAIRE

Préambule 4

Structure des équipements 5

Faits marquants de l'exercice 7

I- Analyse de la qualité du service 8

Démarche qualité 9
Indicateurs qualité 9
Mesures d'amélioration proposées par le Délégataire 10

II- Analyse des services délégués 12

- Parking du Palais des Papes 14
- Parking des Halles 17
- Parking Gare Centre 19

III- Analyse comptable du service délégué 21

Points financiers marquants 26
Politique tarifaire et évolutions 32
Détail sur la formation du chiffre d'affaires 36

IV- Analyse des ressources humaines du service délégué 37

V- Analyse technique du service délégué 44

Gestion technique 45
Investissements au titre de l'exercice 2021 48

Par Convention en date du 11 février 2019, la Ville d'Avignon a confié à la société AVIGNON TOURISME, par voie d'affermage, l'exploitation et la gestion du parking du Palais des Papes, du Parking des Halles et du Parking Gare Centre, pour une durée de 12 ans prenant effet au 1er mars 2019 et qui s'achèvera le 28 février 2031.

En application des articles L 1411.3 et R 1411.7 (Décret N° 2005-236 du 14 mars 2005) du Code Général des Collectivités Territoriales, le gestionnaire adresse à la collectivité délégante, pour la délégation de service public Parkings un rapport retraçant les comptes et les conditions d'exécution de sa mission pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2021.

PREAMBULE

AVIGNON TOURISME est dédiée exclusivement à la gestion de services publics locaux sur le territoire de la Ville d'Avignon, et a ainsi, au fil des années, développé des compétences afin d'avoir une organisation fonctionnelle.

AVIGNON TOURISME est au service des usagers 24h/24, 7 jours sur 7 et ce, tous les jours de l'année sans exception. La société est réactive face aux difficultés rencontrées et ne cesse d'améliorer ses performances d'exploitation.

L'année 2021 a malheureusement été impactée par la poursuite de la crise sanitaire à la suite de l'exercice 2020, déjà fortement déficitaire.

Nous avons ainsi de nouveau connu de nouvelles périodes de fermetures de nos sites, d'ouverture sous jauges réduites, et d'adaptation dans l'urgence à l'évolution des règles en fonction de l'épidémie, tout en maintenant les parkings ouverts pour garantir la continuité de service public.

Aussi, l'ensemble des mesures de maitrise des charges non-indispensables a –t-il été poursuivi, de même que le recours aux différentes aides de l'Etat. Un second Prêt Garanti par l'Etat a dû être sollicité en cours d'année, les difficultés perdurant, et le premier PGE souscrit en 2020 ayant été calibré pour une sortie de crise plus précoce mais démentie par les faits et que personne ne pouvait anticiper.

Les équipes de la société ont, en conséquence, été maintenues à un niveau correspondant à une faible activité, sans plan social collectif, mais avec le non-remplacement de certains départs et une poursuite des efforts salariaux consentis dans le cadre de l'activité partielle de longue durée, pour laquelle un accord a été passé avec les représentants syndicaux.

Enfin, pendant toute la durée de l'exercice, un travail collectif approfondi a été mené avec les services de la Ville, l'expertise-comptable et le commissariat aux comptes dans un esprit très constructif malgré nos grandes difficultés.

STRUCTURE DES EQUIPEMENTS

Le parking du Palais des Papes est constitué notamment :

- de 816 places de stationnement réparties sur 4 niveaux,
- d'emplacements publicitaires situés à l'intérieur du parc et dans les voies d'accès,



Le parking des Halles Centrales est constitué notamment :

- de 541 places de stationnement réparties sur 6 niveaux,
- d'un mur végétal réalisé sur la façade Nord du Parking,
- d'emplacements publicitaires situés à l'intérieur du parc et dans les voies d'accès,
- de toilettes usagers.



Le parking Centre Gare est constitué notamment :

- de 765 places de stationnement réparties sur 11 1/2 niveaux en élévation
- dont 70 emplacements sont la propriété de l'Etat depuis le 1er juin 2018 (des négociations sont en cours afin d'en déterminer le mode de gestion)
- d'emplacements publicitaires situés à l'intérieur du parc et dans les voies d'accès,



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Communs aux 3 parkings :

- Suite de la pandémie mondiale avec une alternance de confinement durant toute l'année
- Fermeture partielle des principaux monuments de la ville et des activités de loisirs.
- Un festival en demi-teinte pour nos parkings, report de clientèle quasi nul sur le parking Centre Gare comme habituellement.

Les points noirs 2021 :



- Travaux sur le parking Centre Gare, modification des accès et des 2 premiers niveaux.

- Recrudescence des incivilités et des dégradations sur le parking des Halles.



I- ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

DEMARCHE QUALITE

Nous avons, sur l'année 2021, poursuivi et amélioré l'organisation initiée en 2019 axée sur les nouveaux outils de communication et sur la dématérialisation des actions commerciales :

- une base d'échange via les e-mails individuels avec nos abonnés.
- un espace web client nominatif sur notre plateforme de gestion commerciale pour permettre aux abonnés de renouveler leur abonnement et récupérer leurs factures.
- des paiements dématérialisés (Télépéage en entrée / sortie, carte TOTAL GR, CB avec et sans contact sur tous les terminaux)

Indicateurs qualité :

Les indicateurs mis en place sont :

- Le suivi des échanges relatifs à des demandes de renseignements et tarifs
- Le suivi des questions sur la gestion des abonnements, la disponibilité des offres, les différents produits d'abonnement.
- Les réclamations sur les demandes de suspensions ou de résiliation des abonnements en raison des confinements successifs.
- Les déclarations de dégradation/Sinistre.

Ces indicateurs sont le point de départ d'une analyse annuelle qui permettra d'apporter des propositions d'ajustements pour l'amélioration du service client.

	Demande de renseignements et tarifs résidents	Gestion abonnements commercial	Réclamation demande suspensions (confinement)	Dégradation/Sinistre	**Total courriels**
Palais des Papes	118	32	7	10	167
Halles	54	117	0	14	185
Gare Centre	4	8	0	4	16

Mesures d'amélioration proposées par le délégataire :

Les mesures d'améliorations techniques devaient être portées par Avignon tourisme en 2020, puis en 2021 avec pour principal axe, l'environnement, elles se déclinaient en 5 propositions :

- La création sur les 3 parkings, de places de stationnement équipées de borne de recharge lente en libre-service pour les clients abonnés qui stationnent en journée ou la nuit.
- La mise en service de bornes de recharge semi rapides pour les visiteurs avec une tarification au temps de charge qui privilégie la rotation.
- La mise en place dans le parking du Palais des Papes et celui de Gare Centre en 2020 d'une solution d'éclairage LED « intelligent » qui fonctionne en captation de la luminosité et de la présence.
- La création de zone 2 roues fermées distinctes pour vélos et motos et en accès libre pour les vélos.
- L'amélioration de la couverture de vidéosurveillance des parkings Halles et Palais des Papes.



Toutefois, en raison du contexte sanitaire lié au Covid-19 et ses conséquences économiques directes sur la société, Avignon Tourisme a pris des mesures en gestion de crise avec le report des investissements et le gel des dépenses non essentielles au fonctionnement des équipements.

Les installations de bornes de recharge lente et rapide seront déployées au cours du premier semestre 2022.





Les permis de travaux concernant la création d'espaces sécurisés pour les vélos et les motos ont été déposés, puis accordés.

Enfin, concernant la mise en place d'un éclairage LED intelligent, le dossier est en cours d'étude afin d'obtenir les subventions spécifiques pour ce type de projet, notamment avec les plans de relance post confinement mis en place.

II- ANALYSE DES SERVICES DELEGUES

DETAIL DES ACTIVITES

- Parking du Palais des Papes
- Parking des Halles
- Parking Centre Gare

PARKING DU PALAIS DES PAPES

Le Parking du Palais des Papes, idéalement situé au centre de la cité papale, à proximité du Palais, du Pont, du Centre de Congrès et du centre historique, offre aux visiteurs 816 places de parking réparties sur 4 niveaux, des places et équipements adaptés P.M.R au niveau 0, un dépose minute, des places motos ainsi que des emplacements publicitaires situés à l'intérieur du parc et dans les voies d'accès et des toilettes pour les usagers.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
2019			21 603	23 952	30 769	28 693	35 907	49 869	28 823	29 309	23 510	27 908	**300 343**
2020	20 888	23 238	9 630	515	4 599	17 661	35 479	45 166	24 289	20 632	3 537	12 252	**217 886**
2021	8 641	11 412	12 402	5 384	17 335	25 292	**42 536**	45 522	**29 234**	28 241	22 757	23 717	**272 473**
Ecart 2021/2020	-12 247	-11 826	2 772	4 869	12 736	7 631	7 057	356	4 945	7 609	19 220	11 465	54 587
	-58,63%	-50,89%	28,79%	945,44%	276,93%	43,21%	19,89%	0,79%	20,36%	36,88%	543,40%	93,58%	25,05%
Ecart 2021/2019			-9 201	-18 568	-13 434	-3 401	6 629	-4 347	411	-1 068	-753	-4 191	
			-42,59%	-77,52%	-43,66%	-11,85%	18,46%	-8,72%	1,43%	-3,64%	-3,20%	-15,02%	



La fréquentation du Parking du Palais des Papes a évolué par rapport à l'année précédente mais reste néanmoins en retrait par rapport à 2019.

Sur l'année d'activité, les principales baisses significatives se situent au moment des périodes de confinement général, à savoir sur les 5 premiers mois de l'année.

Toutefois, la bonne tenue des mois de juillet (festival) et d'août a limité considérablement les baisses de fréquentations dues aux périodes de confinement de cette année, ainsi qu'un très bon mois de septembre en rapport avec la reprise importante de l'activité congrès.



- **Abonnements :**

CATEGORIE D'ABONNEMENT	1 janv.	1 févr.	01 mars	01 avr.	01 mai	01 juin	01 juil.	01 août	01 sept.	01 oct.	01 nov.	01 déc.
Abo 24/24 7j/7 Auto Box Fermé Prélevt Mensuel	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Abo 24/24 7j/7 Auto Box Fermé Trimestriel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Abo 24/24 7j/7 Auto Avignon Tourisme Annuel	101	101	101	101	101	101	101	96	93	99	99	91
Service Collaborateur Annuel	35	37	36	36	36	35	34	34	31	31	30	30
Abo 24/24 7j/7 Auto Mairie Annuel	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
Abo Conseil Municipal Annuel	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Abo 24/24 7j/7 Auto Prélevt Mensuel	111	119	121	109	117	108	111	116	116	111	117	118
Abo 24/24 7j/7 Auto Trimestriel	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Abo 24/24 7j/7 Auto Annuel	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Abo Résident Rues Piétonnes 24/24 7/7 Auto Mensuel (30€)	80	80	79	80	80	79	80	80	79	79	79	80
Abo Résident Intramuros 31 Rue 24/24 7/7 Auto Mensuel (49€)	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44	44
Abo Résident Avignon 24/24 7/7 Auto Mensuel (79€)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Abo 24/24 7j/7 Moto Prélevt Mensuel	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Abonnement 24h/24 7/7 Moto Mensuel CSB											1	1
Abo Nocturne du 7j/7 Auto Prélevt Mensuel Hors Juillet de 19h à 7h	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6
Abo Nocturne du 7j/7 Auto Indigo Annuel	21	21	21	21	20	19	19	19	18	18	19	19
Abo Nuit, Dimanches & JF de 17h30 à 9h Auto Prélevt Mensuel	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Abo Travail 5j/7 LV Auto Prélevt Mensuel	10	10	10	10	10	10	10	11	11	11	11	11
Abo Travail 5j/7 LV Auto Trimestriel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Abo Travail 5j/7 LV Annuel	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
TOTAL	545	548	556	552	545	536	540	533	523	536	541	544
[illegible]	1	4	3	2	4	6	5	3	7	4	5	4
[illegible]	2	3	5	2	2	6	6	2	3	9	8	4
TOTAL	3	7	8	4	6	12	11	5	10	13	13	8



La clientèle abonnée du parking est restée fidèle malgré les difficultés liées à la période. Le niveau d'abonnement ne varie que très peu par rapport aux années précédentes.

Il est en outre contingenté par délibération du Conseil Municipal.

- **Investissements :**

Compte tenu de la situation sanitaire vécue en 2021 par notre société et afin de préserver l'emploi et l'équilibre financier de la SPL, les investissements planifiés sur l'année ont étés ajournés.

- **<u>Mouvements</u> :**

Statistiques annuelles des sorties du parking.



Parking à usage d'abonnés bureaux et de visiteurs (tourisme, RDV, achats…) une activité soutenue en journée.

PARKING DES HALLES

Le Parking des Halles, situé au-dessus des Halles centrales a une capacité de 541 places réparties sur 6 niveaux, et dispose de places et équipements adaptés P.M.R au niveau 1, de places motos et vélos ainsi que d'un mur végétal réalisé sur la façade Nord du Parking, d'emplacements publicitaires situés à l'intérieur du parc et dans les voies d'accès et de toilettes pour les usagers.

Les fréquentations sont différentes de celles du parking du Palais des Papes.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
2019			17 277	18 352	19 178	18 166	9 011	15 582	15 640	15 618	16 252	18 792	**163 868**
2020	15 635	16 206	8 426	878	4 926	15 643	18 722	19 793	18 583	16 069	4 775	12 274	**151 930**
2021	9 311	9 556	10 126	7 285	13 385	18 164	7 952	17 139	16 609	**17 122**	15 171	17 966	**159 786**
Ecart 2021/2020	-6 324	-6 650	1 700	6 407	8 459	2 521	-10 770	-2 654	-1 974	1 053	10 396	5 692	7 856
	-40,45%	-41,03%	20,18%	729,73%	171,72%	16,12%	-57,53%	-13,41%	-10,62%	6,55%	217,72%	46,37%	5,17%
Ecart 2021/2019			-7 151	-11 067	-5 793	-2	-1 059	1 557	969	1 504	-1 081	-826	
			-41,39%	-60,30%	-30,21%	-0,01%	-11,75%	9,99%	6,20%	9,63%	-6,65%	-4,40%	



La fréquentation générale du parking a évolué par rapport à l'année précédente mais reste en retrait de 2019.

La fréquentation horaire du Parking des Halles a été moins impactée que celle du parking Palais des Papes par la pandémie car elle est composée essentiellement de locaux.

Seule les périodes de confinement avec fermeture des établissements de la place Pie ont impacté la clientèle noctambule.



- **Abonnements :**

Parking des Halles EVOLUTION ABONNEMENTS PAR CATEGORIE 2021

Abo 24/24 7/7 auto Box Parmi Privé Mensuel	31	30	30	30	33	33	33	32	30	32	33	33	33
Abo 24/24 7/7 auto Privé Mensuel	270	276	280	280	283	294	287	302	308	313	319	322	330
Abo 24/24 7/7 Auto Trimestriel	7	6	6	7	7	7	8	11	10	8	8	8	8
Abo Nuit, Dimanches & JF de 17h30 à 9h Auto Privé Mensuel	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Abo Résident Extérieure 30 Rue 13 424 7/7 Auto Mensuel (241)	41	40	44	44	44	44	41	38	38	38	43	44	40
Abo Résident Rues Prétoires 24/24 7/7 Auto Mensuel (266)	119	115	116	118	119	119	117	118	118	120	122	124	126
Abo Courtoisie Annuel (commerçants des halles, et employés malins travaillants sur les halles)	40	40	40	40	40	40	40	40	40	38	38	38	38
Abo 24/24 7/7 MD Auto Mensuel Employé les Halles (personnels des commerçants)	19	19	19	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Abo Travail 7/7 24/24 Auto Mensuel (Complément commerçants des Halles avec Carte d'Etoiles par mois)	5	6	6	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6
Abo Nocturne 7/7 Auto Privé Mensuel Hors Juillet de 19h à 7h	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Abo 24/24 7/7 Moto Privé Mensuel	3	3	3	3	3	4	3	3	3	4	4	5	4
TOTAL	540	550	540	565	569	582	557	588	570	579	598	594	603
Forfait 7 jours	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Forfait 15 jours	0	1	1	1	1	1	1	14	14	1	1	1	1
10%	1	1	1	1	1	1	1	15	15	1	1	1	1

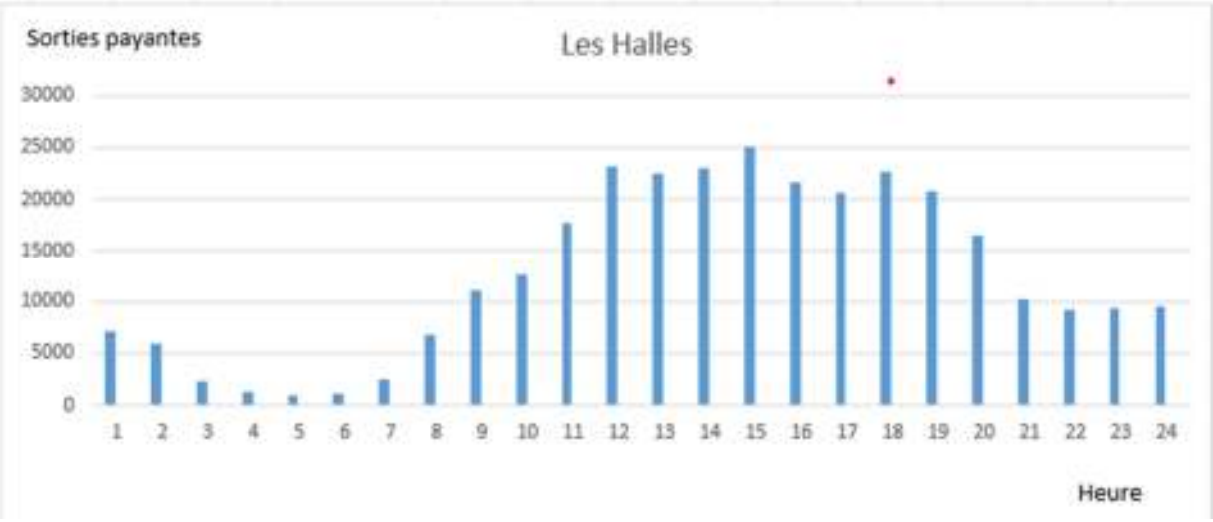


La reprise des abonnements est significative et le parking est proche de la saturation. Une situation à surveiller pour l'année suivante.

- **Investissements :**

Compte tenu de la situation sanitaire vécue en 2021 par notre société et afin de préserver l'emploi et l'équilibre financier de la SPL, les investissements planifiés sur l'année ont étés ajournés.

- **Mouvements :**



Parking à cheval sur4 typologies d'utilisateurs:

- *Visiteurs et clientèle des commerces et services du centre-ville en journée,*
- *Visiteurs et clients des commerces de soirée et de nuit.*
- *Abonnés résidents pendulaires ou travaillant ailleurs.*
- *Abonnés travaillants dans le centre-ville et habitants ailleurs.*

D'où une activité constante et des périodes de saturation notamment entre 17h et 20h

PARKING CENTRE GARE

Le parc de la Centre Gare est constitué de 765 places de stationnement réparties sur 11 1/2 niveaux en élévation dont 70 emplacements sont la propriété de l'Etat depuis le 1er juin 2018 (des négociations sont en cours afin d'en déterminer le mode de gestion), d'emplacements publicitaires situés à l'intérieur du parc et dans les voies d'accès.

Les fréquentations sont différentes de celles du parking du Palais des Papes et du Parking des Halles.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
2019			1 112	1 170	1 334	1 305	11 442	3 357	2 086	2 050	1 051	1 485	**26 392**
2020	1 671	1 824	911	240	377	1 359	2 376	3 403	1 763	1 489	619	1 040	**17 072**
2021	1 125	1 107	1 048	698	1 282	1 632	7 271	3 644	2 256	2 029	1 703	1 880	**25 675**
Ecart 2021/2020	-546	-717	137	458	905	273	4 895	241	493	540	1 084	840	8 603
	-32,68%	-39,31%	15,04%	190,83%	240,05%	20,09%	206,02%	7,08%	27,96%	36,27%	175,12%	80,77%	50,39%
Ecart 2021/2019			-64	-472	-52	327	-4 171	287	170	-21	652	395	
			-5,76%	-40,34%	-3,90%	25,06%	-36,45%	8,55%	8,15%	-1,02%	62,04%	26,60%	

La fréquentation générale du parking est en hausse de 50% par rapport à 2020 malgré un mois de juillet faible.

En effet, celle-ci représentait en 2019 près de 50% de la fréquentation globale annuelle du parking.



Les mois de juin, août, septembre, novembre et décembre ont enregistré des fréquentations supérieures à 2019 et 2020.



- **Abonnements :**

Parking GARE CENTRE EVOLUTION ABONNEMENTS PAR CATEGORIE 2021

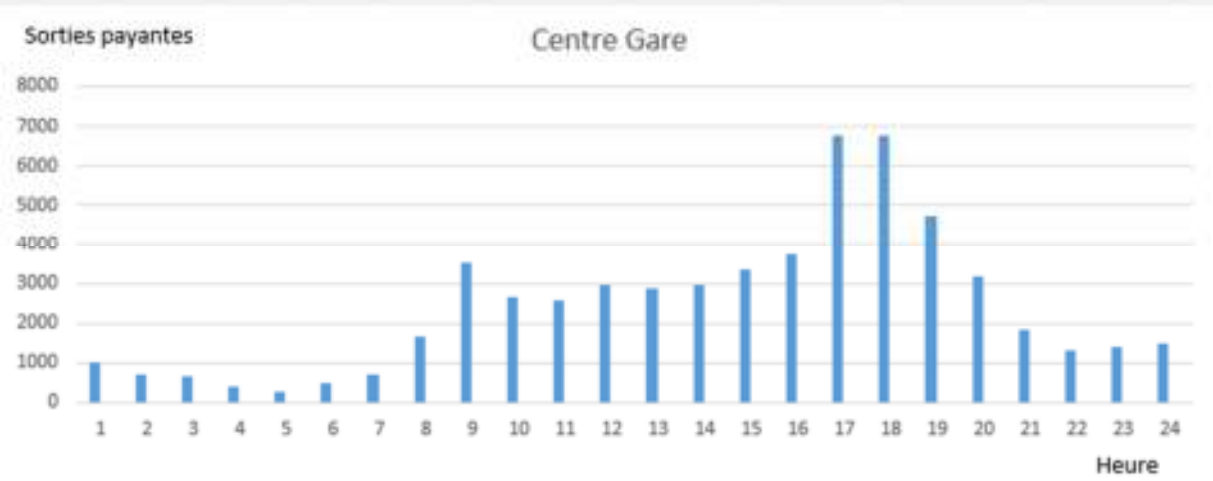


Nous rencontrons toujours beaucoup de difficultés à attirer la clientèle abonnée dans ce parking, en raison notamment de sa situation géographique, de sa mauvaise image et des travaux d'aménagement des abords avec un plan de circulation complexe.

- **Investissements :**

Compte tenu de la situation sanitaire vécue en 2021 par notre société et afin de préserver l'emploi et l'équilibre financier de la SPL, les investissements planifiés sur l'année ont étés ajournés.

- **Mouvements :**



Parking à usage principal d'abonnés bureaux, fonctionne entre 7h et 20h

III- ANALYSE COMPTABLE DU SERVICE DELEGUE

Le compte de résultat global de la DSP PARKINGS fait apparaître un **résultat excédentaire après impôt et avant frais de structure de 88 812 €** pour l'année 2021.

L'activité Parkings comprend plusieurs éléments :

- l'**exploitation du Parking du Palais des Papes** ;
- l'**exploitation du Parking des Halles** ;
- l'**exploitation du Parking Centre Gare**;

Compte de résultats AVIGNON TOURISME

Le résultat de la société issu des comptes consolidés des trois DSP, se réparti comme suit :

AVIGNON TOURISME REALISE 2021	SIEGE	DSP TOURISME	DSP PARKINGS	DSP PARC EXPO	TOTAL 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Vente de Marchandises	0	433 662	0	0	433 662
Prestations de services	5 994	4 559 051	2 990 186	1 127 274	8 682 506
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5 994	4 992 713	2 990 186	1 127 274	9 116 168
Subvention d'exploitation	389 628	777 000	0	15 000	1 181 628
AIDE COUTS FIXES	321 256	1 224 790	220 864	240 942	2 007 852
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	80 019	322 096	68 849	42 601	513 865
Reprises de provisions	78 270	61 548	0	92 368	232 186
Transfert de charges	2 358	22 584	34 124	34 708	93 774
Autres produits	54	1 218	73	1	1 346
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	877 579	7 402 249	3 314 096	1 552 895	13 146 819
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	209 704	0	0	209 704
Autres achats / Charges externes	440 647	2 064 579	752 250	1 744 082	5 001 557
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	-109 213	142 873	247 195	62 865	343 719
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	1 096 265	4 136 374	703 607	788 488	6 724 734
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-68 911	-278 035	-28 373	-34 689	-410 008
Autres charges	-153	558 619	1 451 105	53 251	2 062 822
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 358 634	6 834 114	3 125 784	2 613 997	13 932 529
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-481 056	568 135	188 312	-1 061 102	-785 710
Dotations aux amortissements	47 978	147 945	99 515	178 097	473 539
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	3 752	0	19 349	23 101
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-529 033	416 438	88 793	-1 258 549	-1 282 351
Produits financiers	25	84	0	0	109
Charges financières	1 925	17 489	0	88 162	107 576
RESULTAT FINANCIER	-1 900	-17 406	0	-88 162	-107 467
RESULTAT COURANT	-530 933	399 032	88 793	-1 346 710	-1 389 818
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	12 558	34 998	201	18 500	66 257
Charges exceptionnelles	487 375	36 726	182	298	524 582
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-474 817	-1 729	19	18 202	-458 325
Impôts/Bénéfice	0	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 005 750	397 304	88 812	-1 328 508	-1 848 142
VENTILATION FRAIS DE SIEGE		73%	13%	14%	
MONTANT FRAIS DE SIEGE		-739 128	-125 727	-140 895	
RESULTAT PAR DSP APRES FRAIS DE SIEGE		-341 824	-36 915	-1 469 403	
		-1 848 142			

Compte de résultats DSP PARKINGS

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	PARKING PALAIS 2021	PARKING HALLES 2021	PARKING GARE 2021	DSP PARKINGS 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de Marchandises	0	0	0	0
Prestations de services	**1 759 264**	**937 166**	**293 756**	**2 990 186**
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**1 759 264**	**937 166**	**293 756**	**2 990 186**
Subvention d'exploitation	0	0	0	0
AIDE COUTS FIXES	120 471	40 157	60 236	220 864
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	39 244	13 770	15 835	68 849
Reprises de provisions	0	0	0	0
Transfert de charges	0	34 124	0	34 124
Autres produits	50	22	1	73
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 919 029**	**1 025 239**	**369 828**	**3 314 096**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	0	0
Autres achats / Charges externes	**314 016**	**265 723**	**172 511**	**752 250**
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	142 562	68 646	35 987	247 195
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	400 309	139 596	163 702	703 607
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-16 173	-5 675	-6 526	-28 373
Autres charges	**856 148**	**449 848**	**145 109**	**1 451 105**
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 696 863**	**918 138**	**510 783**	**3 125 784**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**222 166**	**107 100**	**-140 955**	**188 312**
Dotations aux amortissements	36 202	21 541	41 776	99 519
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**185 965**	**85 559**	**-182 731**	**88 793**
Produits financiers	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**	**0**
RESULTAT COURANT	**185 965**	**85 559**	**-182 731**	**88 793**
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	201	0	201
Charges exceptionnelles	0	0	182	182
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**201**	**-182**	**19**
Impôts/Bénéfice	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**185 965**	**85 760**	**-182 913**	**88 812**

DSP PARKINGS – Comparatif 2020/2021

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	DSP PARKINGS 2021	DSP PARKINGS 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**2 990 186**	**2 597 610**	***392 576***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**2 990 186**	**2 597 610**	***392 576***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
AIDE COUTS FIXES	220 864		*220 864*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	68 849		*68 849*
Reprises de provisions	0	0	*0*
Transfert de charges	34 124	67 956	*-33 832*
Autres produits	73	187	*-114*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**3 314 096**	**2 665 753**	***648 343***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	*0*
Autres achats / Charges externes	**752 250**	**770 512**	***-18 263***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	247 195	171 627	*75 568*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	703 607	755 335	*-51 728*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-28 373	-126 062	*97 689*
Autres charges	**1 451 105**	**1 560 337**	***-109 232***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**3 125 784**	**3 131 750**	***-5 966***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**188 312**	**-465 997**	***654 309***
			0
Dotations aux amortissements	99 519	86 241	*13 278*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	*0*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**88 793**	**-552 238**	***641 031***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	0	0	*0*
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	***0***
			0
RESULTAT COURANT	**88 793**	**-552 238**	***641 031***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	201	0	*201*
Charges exceptionnelles	182	25	*157*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**19**	**-25**	***44***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**88 812**	**-552 263**	***641 075***

Total produits d'exploitation 2021 :	**13 146 819 €**
Chiffre d'affaires 2021 - DSP Parkings :	**2 990 186 €**
Total Bilan 2021 :	**7 645 017 €**
Résultat DSP PARKINGS avant frais de siège :	**88 812 €**
Résultat DSP PARKINGS après frais de siège :	**- 36 915 €**
Résultat de la société :	**- 1 848 142 €**

Points financiers marquants de l'année.

➢ Les Produits :

Les produits d'exploitation s'établissent à plus de 13 millions d'euros, et se répartissent de la façon suivante :

- DSP Tourisme : 7 402 249 €
- DSP Parc des Expositions : 1 552 895 €
- **DSP Parking : 3 314 096 €**
- Structure : 877 579 €

Sur la DSP Parkings :

- Une hausse du chiffre d'affaires du parking du Palais : 1 759 000 € en 2021 contre 1 495 000 € en 2020. ***(1 988 000 € en 2019)***
- Une hausse du chiffre d'affaires du parking des Halles : 937 000 € en 2021 contre 867 000 € en 2020. ***(903 000 € en 2019)***
- Une hausse du chiffre d'affaires du parking de la Gare centre : 294 000 € en 2021 contre 236 000 € en 2020. ***(307 000 € en 2019)***

Après consolidation des données, Avignon Tourisme voit donc son chiffre d'affaires global 2021 s'établir à 9 116 168 € contre 8 906 617 € en 2020, soit une hausse de 2 %. Ce faible écart et ce, malgré une reprise partielle et progressive de l'ensemble des activités, s'explique notamment par l'annulation de l'édition 2021 de Cheval Passion (CA Cheval Passion 2020 : 2 037 000 €)

Rappelons que l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 a conduit à la fermeture de tous nos sites accueillant du public du 1er janvier au 18 mai 2021 pour le Palais et le Pont (réouverture gratuite pour tous le 19 mai 2021) et jusqu'au 9 juin 2021 pour le Centre des Congrès et le Parc des Expositions à l'exception des parkings. **Ceux-ci ont été maintenus en activité pour assurer la continuité du service public des usagers mais avec une activité fortement réduite en raison de la crise sanitaire**.

➢ Les charges :

Les Investissements immobilisés réalisés sur l'exercice 2021 représentent un montant de 240 000 € et se répartissent comme suit :

- DSP Tourisme : 151 000 €
- DSP Parc des Expositions : 47 000 €
- **DSP Parking : 7 000 €** (*488 000 € avaient été investis en 2020 dans le renouvellement des équipements de péages et de contrôle d'accès*)
- Structure : 35 000 €

➢ Redevances

Le calcul de la redevance pour la DSP Parkings :

- **Une partie fixe d'un montant de 1 451 000 €** (en légère baisse due au coefficient d'indexation de la redevance)
- Pas de partie variable pour l'année 2021. Celle-ci est déclenchée lorsque le résultat net global des 3 parkings est supérieur à 100 000 € ce qui n'est pas le cas cette année.

A noter : La redevance fixe DSP Tourisme ainsi que la redevance fixe DSP Parkings sont inscrites dans les comptes 2021, mais n'ont pas été réglées, car faisant partie de la négociation générale avec la Ville sur les éléments des DSP avec un paiement reporté à fin 2022.

- **Masse salariale**

Depuis la fermeture de nos sites, nous avons réparti le personnel en trois catégories : inactivité totale, activité partielle et activité complète à astreinte (parkings, sécurité et maintenance des différents sites). Cette démarche a été mise en place afin de bénéficier au maximum des aides.

Nous avons ainsi pu bénéficier de près de 800 000 € d'aides de l'Etat au titre de l'activité partielle.

Ces aides ont également été accompagnées d'exonérations de charges qui s'élèvent à 924 000 €.

- **Frais de siège :**

Ils se composent des frais de structure (Locations bureaux, contrats entretien, Maintenance, assurance), et des frais de personnel transverses (Informatique, finances RH, Direction)

Depuis le début de la délégation, nous avons appliqué la même clé de répartition sur les trois délégations, soit une ventilation en fonction de la masse salariale globale, ceci afin de faciliter les comparaisons annuelles.

COMPTE DE RESULTAT – Parking Palais des Papes

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	PARKING PALAIS 2021	PARKING PALAIS 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**1 759 264**	**1 494 651**	***264 614***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**1 759 264**	**1 494 651**	***264 614***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
AIDE COUTS FIXES	120 471		*120 471*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	39 244		*39 244*
Reprises de provisions	0	0	*0*
Transfert de charges	0	0	*0*
Autres produits	50	108	*-58*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 919 029**	**1 494 759**	***424 271***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	*0*
Autres achats / Charges externes	**314 016**	**336 701**	***-22 685***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	142 562	66 504	*76 058*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	400 309	403 402	*-3 093*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-16 173	-67 326	*51 153*
Autres charges	**856 148**	**928 792**	***-72 644***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 696 863**	**1 668 074**	***28 789***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**222 166**	**-173 316**	***395 482***
			0
Dotations aux amortissements	36 202	32 869	*3 333*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	*0*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**185 965**	**-206 185**	***392 149***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	0	0	*0*
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	***0***
			0
RESULTAT COURANT	**185 965**	**-206 185**	***392 149***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	*0*
Charges exceptionnelles	0	25	*-25*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**-25**	***25***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**185 965**	**-206 210**	***392 174***

COMPTE DE RESULTAT – Parking Halles

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	PARKING HALLES 2021	PARKING HALLES 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**937 166**	**866 821**	***70 344***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**937 166**	**866 821**	***70 344***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
AIDE COUTS FIXES	40 157		*40 157*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	13 770		*13 770*
Reprises de provisions	0	0	*0*
Transfert de charges	34 124	67 956	*-33 832*
Autres produits	22	36	*-13*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 025 239**	**934 812**	***90 427***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	*0*
Autres achats / Charges externes	**265 723**	**243 971**	***21 752***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	68 646	68 592	*54*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	139 596	159 790	*-20 194*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-5 675	-26 668	*20 994*
Autres charges	**449 848**	**496 093**	***-46 245***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**918 138**	**941 777**	***-23 639***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**107 100**	**-6 965**	***114 065***
			0
Dotations aux amortissements	21 541	19 880	*1 660*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	*0*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**85 559**	**-26 845**	***112 405***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	0	0	*0*
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	***0***
			0
RESULTAT COURANT	**85 559**	**-26 845**	***112 405***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	201	0	*201*
Charges exceptionnelles	0	0	*0*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**201**	**0**	***201***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**85 760**	**-26 845**	***112 606***

COMPTE DE RESULTAT – Parking Centre Gare

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	PARKING GARE 2021	PARKING GARE 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**293 756**	**236 138**	***57 618***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**293 756**	**236 138**	***57 618***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
AIDE COUTS FIXES	60 236		*60 236*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	15 835		*15 835*
Reprises de provisions	0	0	*0*
Transfert de charges	0	0	*0*
Autres produits	1	44	*-43*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**369 828**	**236 182**	***133 646***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	*0*
Autres achats / Charges externes	**172 511**	**189 840**	***-17 330***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	35 987	36 531	*-544*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	163 702	192 143	*-28 441*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-6 526	-32 068	*25 542*
Autres charges	**145 109**	**135 452**	***9 657***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**510 783**	**521 898**	***-11 116***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-140 955**	**-285 716**	***144 762***
			0
Dotations aux amortissements	41 776	33 491	*8 285*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	*0*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-182 731**	**-319 208**	***136 477***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	0	0	*0*
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	***0***
			0
RESULTAT COURANT	**-182 731**	**-319 208**	***136 477***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	*0*
Charges exceptionnelles	182	0	*182*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-182**	**0**	***-182***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-182 913**	**-319 208**	***136 295***

POLITIQUE TARIFAIRE ET EVOLUTIONS

Depuis le 1er septembre 2019 et en application de la délibération du 26 juin 2019, les tarifs ont étés uniformisés entre les 3 parkings.

A - TARIF PAR TRANCHES DE 15 MN (€ TTC)

Tranche de	7h - 19h		19h -7h		juillet / aout	
	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn à 15mn	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,60 €	0,60 €
16mn à 30mn	0,50 €	1,00 €	0,50 €	1,00 €	0,60 €	1,20 €
31mn à 45mn	0,50 €	1,50 €	0,50 €	1,50 €	0,60 €	1,80 €
46mn à 1h	0,50 €	2,00 €	0,50 €	2,00 €	0,60 €	2,40 €
1h01 à 1h15	0,50 €	2,50 €	0,00 €	2,00 €	0,60 €	3,00 €
1h16 à 1h30	0,50 €	3,00 €	0,00 €	2,00 €	0,60 €	3,60 €
1h31 à 1h45	0,50 €	3,50 €	0,00 €	2,00 €	0,60 €	4,20 €
1h46 à 2h	0,50 €	4,00 €	0,00 €	2,00 €	0,60 €	4,80 €
2h01 à 2h15	0,50 €	4,50 €	0,00 €	2,00 €	0,50 €	5,30 €
2h16 à 2h30	0,50 €	5,00 €	0,00 €	2,00 €	0,50 €	5,80 €
2h31 à 2h45	0,50 €	5,50 €	0,00 €	2,00 €	0,50 €	6,30 €
2h46 à 3h	0,50 €	6,00 €	0,00 €	2,00 €	0,50 €	6,80 €
3h01 à 3h15	0,50 €	6,50 €	0,00 €	2,00 €	0,40 €	7,20 €
3h16 à 3h30	0,50 €	7,00 €	0,00 €	2,00 €	0,40 €	7,60 €
3h31 à 3h45	0,50 €	7,50 €	0,00 €	2,00 €	0,40 €	8,00 €
3h46 à 4h	0,50 €	8,00 €	0,00 €	2,00 €	0,40 €	8,40 €
4h01 à 4h15	0,30 €	8,30 €	0,00 €	2,00 €	0,30 €	8,70 €
4h16 à 4h30	0,30 €	8,60 €	0,00 €	2,00 €	0,30 €	9,00 €
4h31 à 4h45	0,30 €	8,90 €	0,00 €	2,00 €	0,30 €	9,30 €
4h46 à 5h	0,30 €	9,20 €	0,00 €	2,00 €	0,30 €	9,60 €
5h01 à 5h15	0,20 €	9,40 €	0,00 €	2,00 €	0,20 €	9,80 €
5h16 à 5h30	0,20 €	9,60 €	0,00 €	2,00 €	0,20 €	10,00 €
5h31 à 5h45	0,20 €	9,80 €	0,00 €	2,00 €	0,20 €	10,20 €
5h46 à 6h	0,20 €	10,00 €	0,00 €	2,00 €	0,20 €	10,40 €
6h01 à 6h15	0,00 €	10,00 €	0,50 €	2,50 €	0,10 €	10,50 €
6h16 à 6h30	0,10 €	10,10 €	0,50 €	3,00 €	0,10 €	10,60 €
6h31 à 6h45	0,00 €	10,10 €	0,50 €	3,50 €	0,10 €	10,70 €
6h46 à 7h	0,10 €	10,20 €	0,50 €	4,00 €	0,10 €	10,80 €
7h01 à 7h15	0,00 €	10,20 €	0,50 €	4,50 €	0,10 €	10,90 €
7h16 à 7h30	0,10 €	10,30 €	0,50 €	5,00 €	0,10 €	11,00 €
7h31 à 7h45	0,00 €	10,30 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,10 €
7h46 à 8h	0,10 €	10,40 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,20 €
8h01 à 8h15	0,00 €	10,40 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,30 €
8h16 à 8h30	0,10 €	10,50 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,40 €
8h31 à 8h45	0,00 €	10,50 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,50 €
8h46 à 9h	0,10 €	10,60 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,60 €
9h01 à 9h15	0,00 €	10,60 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,70 €
9h16 à 9h30	0,10 €	10,70 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,80 €
9h31 à 9h45	0,00 €	10,70 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,90 €
9h46 à 10h	0,10 €	10,80 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,00 €
10h01 à 10h15	0,00 €	10,80 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,10 €
10h16 à 10h30	0,10 €	10,90 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,20 €
10h31 à 10h45	0,00 €	10,90 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,30 €
10h46 à 11h	0,10 €	11,00 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,40 €
11h01 à 11h15	0,00 €	11,00 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,50 €
11h16 à 11h30	0,10 €	11,10 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,60 €
11h31 à 11h45	0,00 €	11,10 €	0,50 €	5,50 €	0,10 €	12,70 €
11h46 à 12h	0,10 €	11,20 €	0,50 €	6,00 €	0,10 €	12,80 €
					de la 13ème à la 24ème heure : 0,60 € TTC / heure	
Tarif Journée	17,20 €		B - FORFAITS PASSAGERS		Tarif Journée	20,00 €
			7 jours	40,00€		
Ticket perdu/J	17,20 €		15 jours	80,00€	Ticket perdu/J	20,00 €

TARIFS
au 01/09/2019

Ville d'Avignon
Parking du Palais des papes

A - TARIF PAR TRANCHES DE 15 MN (€ TTC)

Tranche de			7h - 19h		19h -7h	
			Tarif par 1/4h	Tarif cumulé	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn	à	15mn	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
16mn	à	30mn	0,50 €	1,00 €	0,50 €	1,00 €
31mn	à	45mn	0,50 €	1,50 €	0,50 €	1,50 €
46mn	à	1h	0,50 €	2,00 €	0,50 €	2,00 €
1h01	à	1h15	0,50 €	2,50 €	0,00 €	2,00 €
1h16	à	1h30	0,50 €	3,00 €	0,00 €	2,00 €
1h31	à	1h45	0,50 €	3,50 €	0,00 €	2,00 €
1h46	à	2h	0,50 €	4,00 €	0,00 €	2,00 €
2h01	à	2h15	0,50 €	4,50 €	0,00 €	2,00 €
2h16	à	2h30	0,50 €	5,00 €	0,00 €	2,00 €
2h31	à	2h45	0,50 €	5,50 €	0,00 €	2,00 €
2h46	à	3h	0,50 €	6,00 €	0,00 €	2,00 €
3h01	à	3h15	0,50 €	6,50 €	0,00 €	2,00 €
3h16	à	3h30	0,50 €	7,00 €	0,00 €	2,00 €
3h31	à	3h45	0,50 €	7,50 €	0,00 €	2,00 €
3h46	à	4h	0,50 €	8,00 €	0,00 €	2,00 €
4h01	à	4h15	0,30 €	8,30 €	0,00 €	2,00 €
4h16	à	4h30	0,30 €	8,60 €	0,00 €	2,00 €
4h31	à	4h45	0,30 €	8,90 €	0,00 €	2,00 €
4h46	à	5h	0,30 €	9,20 €	0,00 €	2,00 €
5h01	à	5h15	0,20 €	9,40 €	0,00 €	2,00 €
5h16	à	5h30	0,20 €	9,60 €	0,00 €	2,00 €
5h31	à	5h45	0,20 €	9,80 €	0,00 €	2,00 €
5h46	à	6h	0,20 €	10,00 €	0,00 €	2,00 €
6h01	à	6h15	0,00 €	10,00 €	0,50 €	2,50 €
6h16	à	6h30	0,10 €	10,10 €	0,50 €	3,00 €
6h31	à	6h45	0,00 €	10,10 €	0,50 €	3,50 €
6h46	à	7h	0,10 €	10,20 €	0,50 €	4,00 €
7h01	à	7h15	0,00 €	10,20 €	0,50 €	4,50 €
7h16	à	7h30	0,10 €	10,30 €	0,50 €	5,00 €
7h31	à	7h45	0,00 €	10,30 €	0,00 €	5,00 €
7h46	à	8h	0,10 €	10,40 €	0,00 €	5,00 €
8h01	à	8h15	0,00 €	10,40 €	0,00 €	5,00 €
8h16	à	8h30	0,10 €	10,50 €	0,00 €	5,00 €
8h31	à	8h45	0,00 €	10,50 €	0,00 €	5,00 €
8h46	à	9h	0,10 €	10,60 €	0,00 €	5,00 €
9h01	à	9h15	0,00 €	10,60 €	0,00 €	5,00 €
9h16	à	9h30	0,10 €	10,70 €	0,00 €	5,00 €
9h31	à	9h45	0,00 €	10,70 €	0,00 €	5,00 €
9h46	à	10h	0,10 €	10,80 €	0,00 €	5,00 €
10h01	à	10h15	0,00 €	10,80 €	0,00 €	5,00 €
10h16	à	10h30	0,10 €	10,90 €	0,00 €	5,00 €
10h31	à	10h45	0,00 €	10,90 €	0,00 €	5,00 €
10h46	à	11h	0,10 €	11,00 €	0,00 €	5,00 €
11h01	à	11h15	0,00 €	11,00 €	0,00 €	5,00 €
11h16	à	11h30	0,10 €	11,10 €	0,00 €	5,00 €
11h31	à	11h45	0,00 €	11,10 €	0,50 €	5,50 €
11h46	à	12h	0,10 €	11,20 €	0,50 €	6,00 €

Tarif Journée	17,20 €
Ticket perdu/J	17,20 €

B - FORFAITS PASSAGERS

7 jours	40,00€
15 jours	80,00€

TARIFS

au 01/09/2019

Ville d'Avignon
Parking desHalles

A - TARIF PAR TRANCHES DE 15 MN (€ TTC)

Tranche de			7h - 19h		19h -7h		juillet / aout	
			Tarif par 1/4h	Tarif cumulé	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé	Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn	à	15mn	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,60 €	0,60 €
16mn	à	30mn	0,50 €	1,00 €	0,50 €	1,00 €	0,60 €	1,20 €
31mn	à	45mn	0,50 €	1,50 €	0,50 €	1,50 €	0,60 €	1,80 €
46mn	à	1h	0,50 €	2,00 €	0,50 €	2,00 €	0,60 €	2,40 €
1h01	à	1h15	0,50 €	2,50 €	0,00 €	2,00 €	0,60 €	3,00 €
1h16	à	1h30	0,50 €	3,00 €	0,00 €	2,00 €	0,60 €	3,60 €
1h31	à	1h45	0,50 €	3,50 €	0,00 €	2,00 €	0,60 €	4,20 €
1h46	à	2h	0,50 €	4,00 €	0,00 €	2,00 €	0,60 €	4,80 €
2h01	à	2h15	0,50 €	4,50 €	0,00 €	2,00 €	0,50 €	5,30 €
2h16	à	2h30	0,50 €	5,00 €	0,00 €	2,00 €	0,50 €	5,80 €
2h31	à	2h45	0,50 €	5,50 €	0,00 €	2,00 €	0,50 €	6,30 €
2h46	à	3h	0,50 €	6,00 €	0,00 €	2,00 €	0,50 €	6,80 €
3h01	à	3h15	0,50 €	6,50 €	0,00 €	2,00 €	0,40 €	7,20 €
3h16	à	3h30	0,50 €	7,00 €	0,00 €	2,00 €	0,40 €	7,60 €
3h31	à	3h45	0,50 €	7,50 €	0,00 €	2,00 €	0,40 €	8,00 €
3h46	à	4h	0,50 €	8,00 €	0,00 €	2,00 €	0,40 €	8,40 €
4h01	à	4h15	0,30 €	8,30 €	0,00 €	2,00 €	0,30 €	8,70 €
4h16	à	4h30	0,30 €	8,60 €	0,00 €	2,00 €	0,30 €	9,00 €
4h31	à	4h45	0,30 €	8,90 €	0,00 €	2,00 €	0,30 €	9,30 €
4h46	à	5h	0,30 €	9,20 €	0,00 €	2,00 €	0,30 €	9,60 €
5h01	à	5h15	0,20 €	9,40 €	0,00 €	2,00 €	0,20 €	9,80 €
5h16	à	5h30	0,20 €	9,60 €	0,00 €	2,00 €	0,20 €	10,00 €
5h31	à	5h45	0,20 €	9,80 €	0,00 €	2,00 €	0,20 €	10,20 €
5h46	à	6h	0,20 €	10,00 €	0,00 €	2,00 €	0,20 €	10,40 €
6h01	à	6h15	0,00 €	10,00 €	0,50 €	2,50 €	0,10 €	10,50 €
6h16	à	6h30	0,10 €	10,10 €	0,50 €	3,00 €	0,10 €	10,60 €
6h31	à	6h45	0,00 €	10,10 €	0,50 €	3,50 €	0,10 €	10,70 €
6h46	à	7h	0,10 €	10,20 €	0,50 €	4,00 €	0,10 €	10,80 €
7h01	à	7h15	0,00 €	10,20 €	0,50 €	4,50 €	0,10 €	10,90 €
7h16	à	7h30	0,10 €	10,30 €	0,50 €	5,00 €	0,10 €	11,00 €
7h31	à	7h45	0,00 €	10,30 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,10 €
7h46	à	8h	0,10 €	10,40 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,20 €
8h01	à	8h15	0,00 €	10,40 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,30 €
8h16	à	8h30	0,10 €	10,50 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,40 €
8h31	à	8h45	0,00 €	10,50 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,50 €
8h46	à	9h	0,10 €	10,60 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,60 €
9h01	à	9h15	0,00 €	10,60 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,70 €
9h16	à	9h30	0,10 €	10,70 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,80 €
9h31	à	9h45	0,00 €	10,70 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	11,90 €
9h46	à	10h	0,10 €	10,80 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,00 €
10h01	à	10h15	0,00 €	10,80 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,10 €
10h16	à	10h30	0,10 €	10,90 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,20 €
10h31	à	10h45	0,00 €	10,90 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,30 €
10h46	à	11h	0,10 €	11,00 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,40 €
11h01	à	11h15	0,00 €	11,00 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,50 €
11h16	à	11h30	0,10 €	11,10 €	0,00 €	5,00 €	0,10 €	12,60 €
11h31	à	11h45	0,00 €	11,10 €	0,50 €	5,50 €	0,10 €	12,70 €
11h46	à	12h	0,10 €	11,20 €	0,50 €	6,00 €	0,10 €	12,80 €

de la 13ème à la 24ème heure : 0,60 € TTC / heure

Tarif Journée	17,20 €	B - FORFAITS PASSAGERS		Tarif Journée	20,00 €
		7 jours	40,00€		
Ticket perdu/J	17,20 €	15 jours	80,00€	Ticket perdu/J	20,00 €

TARIFS

au 01/09/2019

Ville d'Avignon
Parking Gare Centre

► TARIFS ABONNES

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PRODUITS D'ABONNEMENT	TRIMESTRE			ANNUEL PMA								
	PALAIS	HALLES	GARE	PALAIS			HALLES			GARE		
voiture 24/24 7/7 Banalise	219,00 €	219,00 €	219,00 €	876,00 €	73,00 €		876,00 €	73,00 €		876,00 €	73,00 €	
voiture 24/24 7/7 Réservé (box fermé à la gare)	300,00 €	279,00 €	357,00 €	1 200,00 €	100,00 €		1 116,00 €	93,00 €		1 428,00 €	119,00 €	
voiture nuit, dimanches et J. fériés de 17h30 h à 9 h	99,00 €	93,00 €	99,00 €	396,00 €	33,00 €		372,00 €	31,00 €		738,00 €	33,00 €	
voiture résident rues piétonnes 24/24 7/7				432,00 €	36,00 €	80 abo	432,00 €	36,00 €	120 abo	432,00 €	36,00 €	140 abo
voiture résident intramuros st ruf 24/24 7/7				612,00 €	51,00 €	50 abo	612,00 €	51,00 €	50 abo	612,00 €	51,00 €	110 abo
voiture résident avignon 24/24 7/7				840,00 €	70,00 €	20 abo	840,00 €	70,00 €	30 abo	840,00 €	70,00 €	100 abo
voiture travail 5j/7 du L au V de 7 h à 20 h *	198,00 €	108,00 €	177,00 €	792,00 €	66,00 €		432,00 €	36,00 €		624,00 €	52,00 €	
voiture noctambule 7j/7 sur 11 mois (hors juillet) de19 h à 7 h	X	X	X	110,00 €	10,00 €		110,00 €	10,00 €		110,00 €	10,00 €	
moto 24/24 7/7 Banalise	144,00 €	144,00 €	144,00 €	576,00 €	48,00 €		576,00 €	48,00 €		576,00 €	48,00 €	

**L'abonnement annuel est prélevé mensuellement pour 1/12eme le 5 de chaque mois, pas de préavis de résiliation.*

Depuis le 1er septembre 2019 :

Uniformisation des tarifs horaires et abonnés des 3 parkings sur les tarifs les plus bas soit ceux des Halles, l'objectif de cette décision souhaitée par le Délégant est d'intégrer le parking Gare Centre au schéma des parkings de centre-ville et de lui redonner un nouvel élan.

DETAIL SUR LA FORMATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- **2021**

	Palais des papes	%	Halles	%	Gare Centre	%	Total
CA Horaire	1 295 911,02 €	75%	569 997,18 €	61%	153 080,95 €	52%	2 018 990,51 €
CA abonné	421 976,50 €	25%	367 039,51 €	39%	140 679,44 €	48%	929 696,09 €
TOTAL	**1 717 887,52 €**	100%	**937 036,69 €**	100%	**293 760,39 €**	100%	**2 948 686,60 €**

- **2020**

	Palais des papes	%	Halles	%	Centre Gare	%	Total
CA Horaire	983 137,36 €	70%	500 987,34 €	59%	81 577,97 €	36%	1 565 703,96 €
CA abonné	424 237,28 €	30%	345 789,72 €	41%	147 142,01 €	64%	917 169,72 €
TOTAL	**1 407 374,64 €**	100%	**846 777,06 €**	100%	**228 719,98 €**	100%	**2 482 873,68 €**

- **2019**

ht	Palais des Papes		Halles		Gare Centre		TOTAL	
CA Horaires	1 609 371 €	*80%*	627 101 €	*68%*	194 265 €	*62%*	2 430 737 €	*75%*
CA Abonnés	402 129 €	*20%*	293 870 €	*32%*	117 736 €	*38%*	813 735 €	*25%*
TOTAL	2 011 500 €	*100%*	920 971 €	*100%*	312 001 €	*100%*	3 244 472 €	*100%*

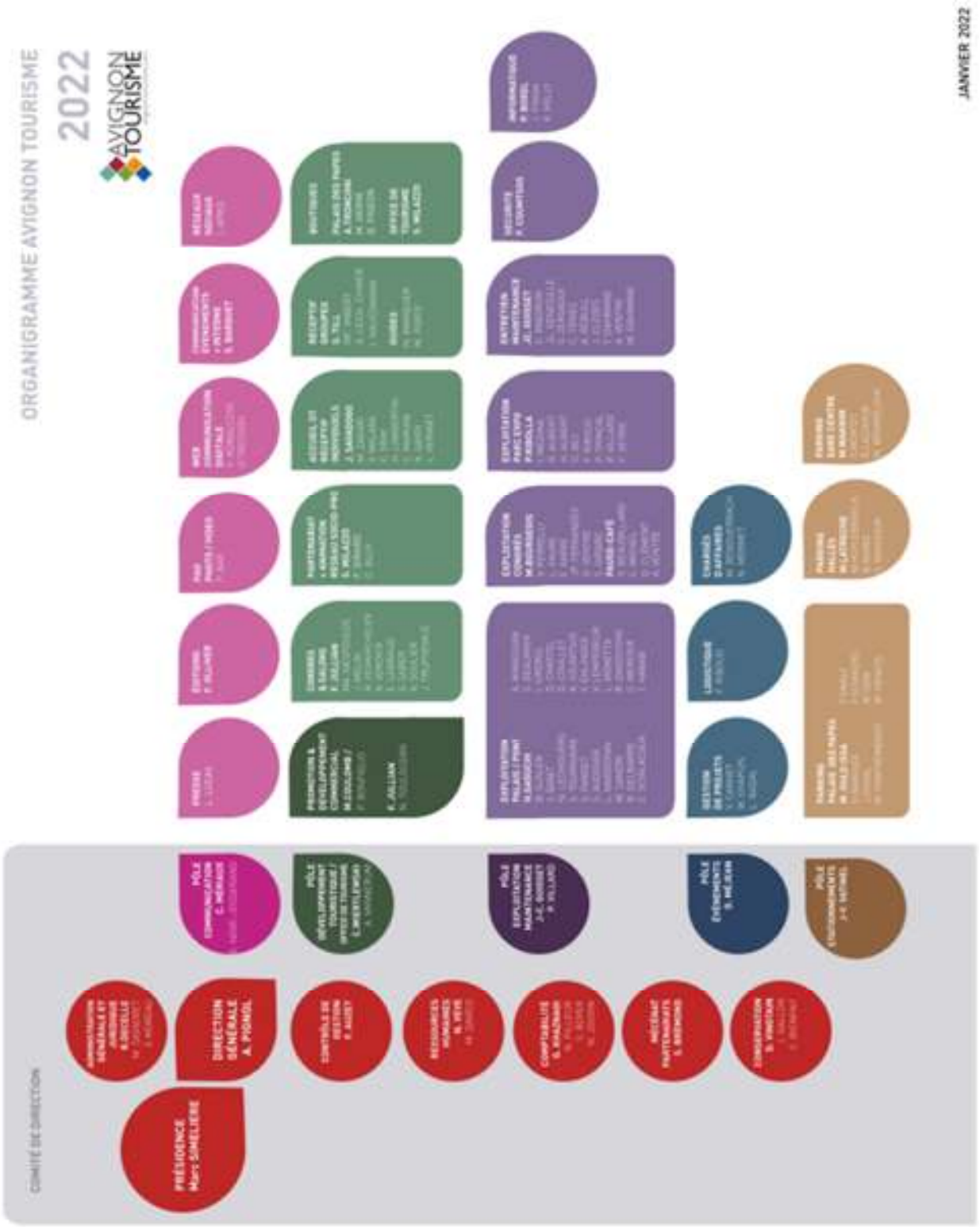
La répartition du chiffre d'affaire est très inégale entre les parcs Halles et Gare Centre et Palais de Papes :

- Une année encore marquée par la pandémie sur les 3 parkings qui se traduit par une amélioration des chiffres d'affaires horaires par rapport à 2020 de 29%, mais encore en baisse par rapport à 2019 de 17%.

- Un maintien du chiffre d'affaires abonnés.

IV- ANALYSE DES RESSOURCES HUMAINES DU SERVICE DELEGUE

➢ **Organigramme en vigueur au 1er janvier 2022**

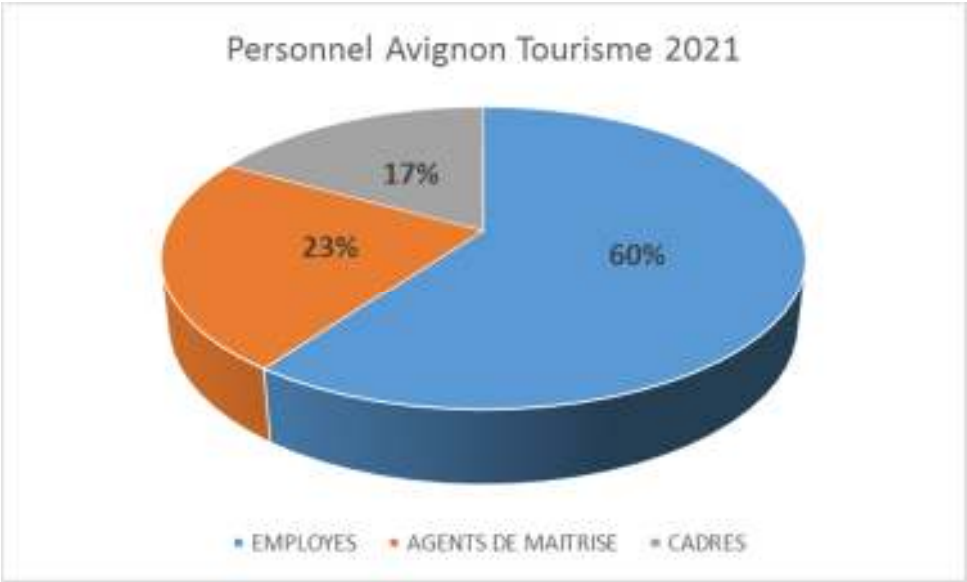


- **Personnel AVIGNON TOURISME**

	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021	EVOLUTION 2020-2021	Hommes	Femmes
CADRES	28	25	21	21	24	24	24	22	-8%	11	11
AGENTS DE MAITRISE	32	32	29	27	30	40	39	31	-21%	10	21
EMPLOYES	78	74	63	61	72	81	87	80	-8%	39	41
PERSONNEL PERMANENT	138	131	113	109	126	145	150	133	-11%	60	73
EQUIVALENT T.P. CDD	50	49	40	38	48	43	10	15	50%	4	11
TOTAL	**188**	**180**	**153**	**147**	**174**	**188**	**160**	**148**	**-8%**	**64**	**84**

- ETP :

	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021	Hommes	Femmes
CADRES	24	17	20	10	10
AGENTS DE MAITRISE	38	22	26	9	17
EMPLOYES	76	49	59	32	27
PERSONNEL PERMANENT	138	88	105	51	54
EQUIVALENT T.P. CDD	43	10	15	4	11
TOTAL	**181**	**98**	**120**	**55**	**65**



- **Personnel DSP PARKINGS**

	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	**TOTAL 2021**	**EVOLUTION 2020-2021**	Hommes	Femmes
CADRES						1	1	**1**	**0%**	1	0
AGENTS DE MAITRISE						4	4	**4**	**0%**	3	1
EMPLOYES						13	13	**13**	**0%**	11	2
PERSONNEL PERMANENT						18	18	**18**	**0%**	15	3
EQUIVALENT T.P. CDD						0	0	**0**	**-**	0	0
TOTAL						18	18	**18**	**0%**	**15**	**3**

- **Entrées et sorties de personnel en 2021 :**

SORTIES 2021 : 1

DECEMBRE 2021

- RIVERA Evelyne – AGENT DE MAITRISE – POLE STATIONNEMENT

- **Accord égalité femmes et hommes Avignon Tourisme :**

Le résultat des indicateurs en matière d'écart de rémunération entre les Femmes et les Hommes pour l'année 2020 est de :

96 points sur 100

- **Nombre d'hommes et de femmes par catégorie :**

COLLEGE	**Hommes**	**Femmes**	**TOTAL 2021**	**%**
EMPLOYES	39	41	80	60%
AGENTS DE MAITRISE	10	21	31	23%
CADRES	11	11	22	17%
TOTAL	60	73	133	100%
%	45%	55%	100%	

- **Salaire moyen hommes et femmes par catégorie (salaire de base brut hors direction) :**

Equivalent Temps Plein

COLLEGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	ECART (en euros)	ECART (en %)
EMPLOYES	2 034	2 139	2 087	-105	-5,00%
AGENTS DE MAITRISE	2 665	2 732	2 699	-67	-3,00%
CADRES	4 207	4 210	4 209	-3	0,00%
TOTAL	2 969	3 027	2 998	-58	-2,00%

Personnel Permanent : 133 personnes
CDD équivalent temps plein : 15 personnes
Effectif avec CDD : 148 personnes

PÔLE STATIONNEMENT

DIRECTION : **Jean-Yves VATINEL**
ATTACHÉE DE DIRECTION : **Évelyne RIVERA**
RESPONSABLES D'EXPLOITATION :
PARKING DU PALAIS DES PAPES : **Magassa OULD ISSA**
PARKING DES HALLES : **Mohamed LATRECHE**
PARKING GARE CENTRE : **Mounir WAKRIM**
COLLABORATEURS : **Sylvie MORTET, Sonia MAJOUB, Driss BAROUDI, Matteo PANTREMENOS, Franck GNALY, Mathias HUYLEBROECK, Mohamed Islam TAIBI, Mohamed BENMELOUK, Joël DUVAL, Rida LACHHEB, Frédéric SCHREPEL, William HENIUS, Babacar NIANG**





PARKING DU PALAIS DES PAPES
825 places

3 sites
Exploitation quotidienne, accueil de la clientèle, gestion des abonnements, suivi des comptes, planification et suivi des travaux de second œuvre, relation avec la collectivité, suivi et essais réguliers des équipements de sécurité.

Activité ininterrompue 24h/24 7j/7.
2122 places de stationnement,
750000 visiteurs horaires par an,
1650 abonnés.



PARKING DES HALLES
561 places



PARKING GARE CENTRE
770 places

L'ÉQUIPE



JEAN-YVES VATINEL
Directeur du pôle stationnement

04 90 27 50 38
06 10 21 78 08
jyvatinel@avignon-tourisme.com



EVELYNE RIVERA
Assistante administrative pôle stationnement

04 90 27 50 36
06 12 04 32 18
e.rivera@avignon-tourisme.com

Supervisent et coordonnent l'ensemble des personnes qui assurent l'exploitation, le commercial et la sécurité des parkings en ouvrages gérés par Avignon Tourisme.

PARKING DU PALAIS DES PAPES



MAGASSA OULD ISSA
responsable d'exploitation
PARKING DU PALAIS DES PAPES

06 17 09 61 25
m.ould_issa@avignon-tourisme.com

PARKING DES HALLES



MOHAMED LATRECHE
responsable d'exploitation
PARKING DES HALLES

06 16 08 21 90
m.latreche@avignon-tourisme.com
latrechemed@yahoo.fr

PARKING GARE CENTRE



MOUNIR WAKRIM
responsable d'exploitation
PARKING CENTRE GARE

06 67 04 66 96
mounir.wakrim@gmail.com

Assurent l'exploitation, le commercial et la sécurité des trois parkings en ouvrages gérés par Avignon Tourisme.

PARKING DU PALAIS DES PAPES



MATTEO PANTREMENOS
agent d'exploitation qualifié

06 23 22 57 76
m.pantremenos@gmail.com



JOËL DUVAL
agent d'exploitation qualifié

06 62 56 82 91
joelpoleth06@gmail.com



FRÉDÉRIC SCHREPEL
agent d'exploitation qualifié

06 46 57 41 30
fred06@gmail.com



MOHAMED ISLAM TAIBI
agent d'exploitation

06 52 12 66 95
tybiislam89@gmail.com



FRANCK GNALY
agent d'exploitation

07 52 17 34 88
franckgnaly@yahoo.fr



DRISS BAROUDI
agent d'exploitation

07 71 17 58 30
driss.baroudi@gmail.com



WILLIAM HENIUS
agent d'exploitation

06 67 62 96 65
williamhenius@gmail.com

PARKING DES HALLES



SONIA MAJOUB
agent d'exploitation

06 63 43 92 19
s.majoub@avignon-tourisme.com



BABACAR NIANG
agent d'exploitation

06 41 12 25 14
babacar_88@yahoo.com



MATHIAS HUYLEBROECK
agent d'exploitation

06 16 22 73 35
mathieu06fr@gmail.com

PARKING GARE CENTRE



MOHAMED BENMELOUK
agent d'exploitation qualifié

06 49 81 06 00
mbenmelouk@yahoo.fr



RIDA LACCHER
agent d'exploitation qualifié

07 89 64 21 57
rida1309@hotmail.com



SYLVIE MORTET
agent d'exploitation

06 27 57 05 71
s.mortet@avignon-tourisme.com

Les agents d'exploitation assurent l'exploitation quotidienne, l'accueil de la clientèle, la gestion des abonnements, le suivi des comptes, la planification et le suivi des travaux de second œuvre, la relation avec la collectivité, le suivi et mises régulières des équipements de sécurité, ils veillent au bon fonctionnement des équipements de péage, s'assurent de la conformité du parc à la réglementation en matière de sécurité, assurent la formation des agents d'exploitation à l'application des procédures et règles de sécurité.

V- ANALYSE TECHNIQUE DU SERVICE DELEGUE

GESTION TECHNIQUE

- **Organisation :**

Les trois parkings fonctionnent désormais avec une organisation quasi similaire et couvrent une amplitude horaire de présence commerciale de 6h à 20h du lundi au dimanche inclus.

La nuit l'organisation est articulée autour du PC du parking du Palais des Papes avec un agent d'exploitation fixe en gestion centralisé des outils de contrôle d'accès et de sécurité incendie, un agent d'exploitation mobile équipé d'une voiture électrique et d'un talkie-walkie qui se rend sur les parkings pour porter assistance à la clientèle.

La société de sécurité effectue entre 3 et 4 rondes par nuit et par parc, 7j/7 selon un planning contractuel et différent chaque jour et les sociétés de nettoyage effectuent leurs vacations tous les jours du lundi au dimanche également entre 4h et 8h du matin.

Afin d'assurer la sécurité des collaborateurs tout en assurant également celles des clients et des ouvrages, nous avons mis en place une organisation locale décomposée comme suit :

Toutes les nuits de 20h00 à 6h00 deux collaborateurs sont basées au parking du Palais des Papes.

- L'un d'eux est affecté au suivi des équipements de péage, de sécurité incendie et de vidéosurveillance grâce à la mise en place d'une gestion technique centralisée en temps réel.

- Le second intervient physiquement sur les parkings pour assistance à la clientèle, levée de doute éventuelle ou simplement pour effectuer des opérations de suivi des installations de sécurité.

Ce binôme est complété par une société de sécurité intervenant sur la même plage horaire et effectuant plusieurs rondes par parking et par nuit pour veiller à la sécurité active.

Cette organisation permet de ne pas faire travailler un collaborateur seul dans un parking, les moyens d'intervention et de communication étant adaptés à cet effet :

Cette organisation est restée inchangée depuis sa mise en place au 1er mars 2019, mais afin de réduire le coût d'exploitation, les remplacements ont étés effectués à iso effectif en articulant les ressources sur le modèle « nuit ».

Ce travail a été possible grâce à l'implication totale des collaborateurs et à la mise en place des outils de report l'année précédente.

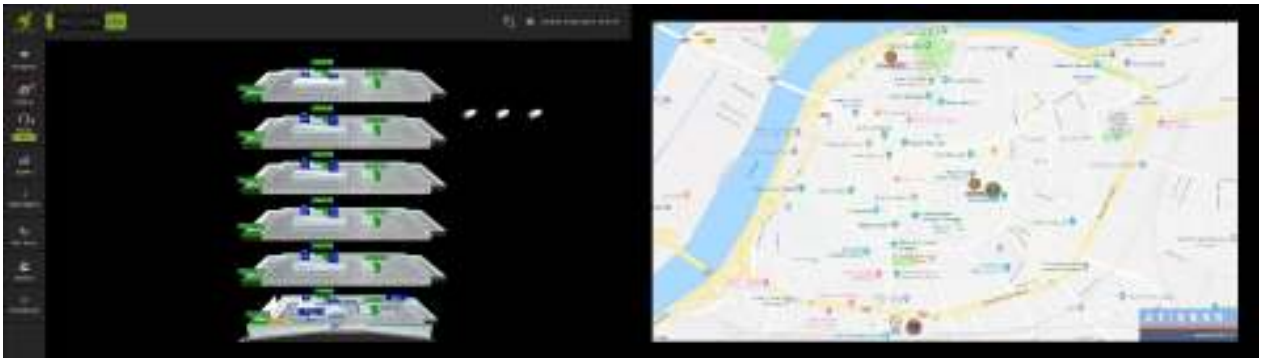
Compte tenu des faibles fréquentations enregistrées cette année en raison du contexte sanitaire, le service à la clientèle n'a pas été impacté par cette réorganisation.

- **Gestion technique centralisée haut débit fibre :**

Parking Palais des Papes



Parking des Halles



Parking Gare Centre



Véhicule d'intervention électrique et talkie-walkie





INVESTISSEMENTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Dès le mois de mars 2020, la société a mis en place des mesures pour tenter de limiter l'impact de cette crise sanitaire. Ces mesures sont de plusieurs ordres :

L'ensemble des charges a fait l'objet d'un contrôle strict permettant de limiter le montant du poste autres achats/charges externes (point souligné par le commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale de juin 2021 sur la clôture des comptes 2020).

Poursuite des mesures mises en place dès 2020 et les investissements prévus sur 2020 et 2021 ont été reportés (hormis les investissements indispensables) permettant de limiter l'impact de la hausse des amortissements.

Parallèlement, dans un souci de respect strict des mesures sanitaires lors de la réouverture de nos sites, les dépenses en masques, gel hydro alcoolique, produits désinfectants, présentoirs/totems, plexiglass et marquages au sol impactent nos dépenses d'exploitation de plus de 30k € pour l'ensemble de nos sites.

Un plan pluriannuel d'investissements a été établi lors de la conclusion du contrat de DSP Tourisme en 2019. Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, ce plan d'investissements à dû être modifié pour étaler les investissements dans le temps, tout en priorisant l'indispensable.

- **Plan d'investissements initial (annexe II A et B de la DSP)**

PARKING PALAIS	2 097 000,00 €	57%
PARKING HALLES	545 000,00 €	15%
PARKING GARE CENTRE	1 068 000,00 €	29%
TOTAL HT	**3 710 000,00 €**	

- **Plan d'investissements modifié (gestion des impacts de la crise sanitaire)**

PARKING PALAIS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Génie civil péage	20 000,00 €							
Radio continuité électrique (50k au global) ***MAT2019S***	20 000,00 €							
Dispositif GTC (37k au global) ***INFO2019I***	13 000,00 €							
Matériel de péage (450k au global) ***MAT2019G (Balises Geodis 13550€)***	150 000,00 €							
Antenne Liber-T (12k au global)	4 000,00 €							
Divers (50k au global) ***MAT2019O (Diffuseur de parfum 3350 €)***	17 000,00 €							
Signalétique						120 000,00 €		
Portes palières							150 000,00 €	
Création bureaux exploitation								
Local Moto					40 000,00 €			
Eclairage				200 000,00 €				
Divers					60 000,00 €			
Création bornes recharge éléctrique			54 000,00 €					
TOTAL	**224 000,00 €**	**- €**	**54 000,00 €**	**200 000,00 €**	**100 000,00 €**	**120 000,00 €**	**150 000,00 €**	**- €**

PARKING HALLES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Sono des Halles		25 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	
Génie civil péage	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Radio continuité électrique (50k au global)								
Dispositif GTC (37k au global) ***INFO2019J***	12 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Matériel de péage (450k au global) ***MAT2019A (Balises Geodis 10840 €)***	150 000,00 €							
Antenne Liber-T (12k au global)	4 000,00 €							
Divers (50k au global)	17 000,00 €							
Signalétique						60 000,00 €		
Portes palières								140 000,00 €
Création bureaux exploitation					50 000,00 €			
Peinture								300 000,00 €
Local moto					40 000,00 €			
Divers					20 000,00 €			
Création bornes recharge éléctrique	- €	- €	40 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL	**203 000,00 €**	**25 000,00 €**	**40 000,00 €**	**- €**	**110 000,00 €**	**60 000,00 €**	**- €**	**440 000,00 €**

PARKING GARE CENTRE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Vidéo-surveillance	35 000,00 €							
Aménagement Bureaux + équipements	35 000,00 €							
Génie civil péage	20 000,00 €							
Radio continuité électrique (50k au global)								
Dispositif GTC (37k au global) ***INFO2019K***	12 000,00 €							
Matériel de péage (450k au global) ***MAT2019I (Balises Geodis 2710€)***	150 000,00 €							
Antenne Liber-T (12k au global)	4 000,00 €							
Portails (x2)	35 000,00 €							
Divers (50k au global)	17 000,00 €							
Signalétique							40 000,00 €	
portes palières ==> supprimées								
Eclairage				150 000,00 €				
Local moto					40 000,00 €			
Divers					20 000,00 €			
Création bornes recharge éléctrique			42 000,00 €					
TOTAL	**308 000,00 €**	**- €**	**42 000,00 €**	**150 000,00 €**	**60 000,00 €**	**- €**	**40 000,00 €**	**- €**

TOTAL DSP PARKINGS	735 000,00 €	25 000,00 €	136 000,00 €	350 000,00 €	270 000,00 €	180 000,00 €	190 000,00 €	440 000,00 €

Ce plan d'investissements modifié ne concerne que les sept premières années de l'actuelle DSP, il sera ensuite adapté et enrichi pour couvrir toute la durée restante de la DSP.

VILLE D'AVIGNON CITADIS AVIGNON TOURISME

DSP PARC EXPO

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

- EXERCICE 2021 -



AVIGNON Ville d'exception

citadis

AVIGNON TOURISME

VILLE D'AVIGNON CITADIS AVIGNON TOURISME

DSP PARC EXPO

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2021

SOMMAIRE

Préambule 4

Présentation du service délégué 5

Structure des équipements 7

Faits marquants de l'exercice 9

I- Analyse de la qualité du service 11

Démarche qualité 12

II- Analyse des services délégués 15

- Parc Expo 17
- Avignon Vélo Passion 19
- Avignon Animo Passion 21

III- Analyse comptable du service délégué 22

- Points financiers marquants 28
- Politique tarifaire 37

IV- Analyse des ressources humaines du service délégué 38

V- Analyse technique du service délégué 43

Gestion technique 44
Investissements au titre de l'exercice 2021 45

En application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit adresser à la collectivité délégante, pour les activités qui lui ont été confiées, un rapport retraçant les comptes et les conditions d'exécution de sa mission pour chaque exercice.

Le but de ce rapport est de présenter le service délégué en indiquant ses principales caractéristiques et en présentant successivement :

- l'autorité délégante
- la société délégataire
- la nature du service délégué
- la date du contrat et des avenants éventuels
- les caractéristiques principales du contrat
- l'objet et l'étendue de la délégation
- les chiffres-clés
- les événements significatifs intervenus au cours de l'exercice.

Le rapport couvre l'activité du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

PREAMBULE

L'année 2019 avait permis la mise en place de nombreuses nouvelles opérations, nouvelles visites thématiques, nouveaux partenariats, grande exposition qui ont rencontré un vrai succès traduit par des chiffres de fréquentation en forte progression, dont une année record au Palais des Papes et au Pont d'Avignon.

L'année 2020 a été marquée par un arrêt brutal de ce dynamisme en raison de la pandémie mondiale liée au Covid-19 et qui a impacté significativement les activités d'Avignon Tourisme.

L'année 2021 a malheureusement été impactée par la poursuite de la crise sanitaire à la suite de l'exercice 2020, déjà fortement déficitaire.

Nous avons ainsi de nouveau connu de nouvelles périodes de fermetures de nos sites, d'ouverture sous jauges réduites, et d'adaptation dans l'urgence à l'évolution des règles en fonction de l'épidémie.

Parallèlement, la clientèle a également poursuivi ses modifications de comportement, se traduisant par de nouvelles annulations de rencontres d'affaires, par une baisse significative du tourisme de loisirs pendant les périodes d'ouverture des sites et par des annulations d'événements ou manifestations diverses.

Aussi, l'ensemble des mesures de maitrise des charges non-indispensables a –t-il été poursuivi, de même que le recours aux différentes aides de l'Etat. Un second Prêt Garanti par l'Etat a dû être sollicité en cours d'année, les difficultés perdurant, et le premier PGE souscrit en 2020 ayant été calibré pour une sortie de crise plus précoce mais démentie par les faits et que personne ne pouvait anticiper.

Les équipes de la société ont, en conséquence, été maintenues à un niveau correspondant à une faible activité, sans plan social collectif, mais avec le non-remplacement de certains départs et une poursuite des efforts salariaux consentis dans le cadre de l'activité partielle de longue durée, pour laquelle un accord a été passé avec les représentants syndicaux.

Enfin, pendant toute la durée de l'exercice, un travail collectif approfondi a été mené avec les services de la Ville, l'expertise-comptable et le commissariat aux comptes dans un esprit très constructif malgré nos grandes difficultés.

PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

La **Ville d'Avignon** a choisi par délibération du 25 juin 2011, de confier au **groupement CITADIS-AVIGNON TOURISME** la gestion déléguée du Parc des Expositions de Chateaublanc.

❖ CONTRAT DE DELEGATION

Le contrat signé le 28 septembre 2011 associe :

- la mise à disposition des bâtiments et terrains dans le cadre d'un bail emphytéotique et d'autorisations d'occupation du domaine public régional
- à une convention d'exploitation du service
  le tout indissociable pour une durée de 30 ans.

❖ SCI DU PARC EXPO

Le groupement CITADIS – AVIGNON TOURISME a créé le 29 novembre 2012, la **Société Civile Immobilière du Parc Expos d'Avignon** qui s'est substituée au groupement pour la mise en œuvre des obligations du bail emphytéotique, AVIGNON TOURISME restant titulaire de la convention d'exploitation.

La SCI regroupe

- CITADIS pour 45% du capital social
- AVIGNON TOURISME pour 45% du capital social
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse pour 10% du capital social

Avignon Tourisme, Société Publique Locale, détient au sein de la SCI 45 parts d'une valeur de 1 000 € chacune (à savoir les parts 46 à 90).
Le contrat initial a fait l'objet d'un avenant n° 1, délibéré le 13 décembre 2012 et signé le 28 décembre 2012 :

- pour autoriser la reprise du bail emphytéotique par la SCI du Parc Expos
- prendre acte des travaux réalisés
- attribuer au délégataire une subvention de 3 015 000 € comme prévue dans l'offre.

La transformation de la SEM AVIGNON TOURISME en SPL est intervenue au 1er janvier 2019, un flou subsiste quant à la prise de participations d'une SPL dans une SCI.

La situation soulève la question du coût financier d'une sortie de la relation juridique Avignon Tourisme/Citadis au sein de la SCI, à la fois pour chacune des SEM/SPL et pour la Ville d'Avignon.

Avignon Tourisme et Citadis se sont rapprochées afin de lancer une consultation juridique et économique sur les modalités de la rupture du lien contractuel entre Avignon Tourisme et la SCI du Parc Expos.

Le cabinet a analysé les scenarii suivants, a formulé des préconisations et d'autres alternatives :

- Scenario de reprise de la SCI par Citadis
- Scenario de dissolution de la SCI et transfert du BEA vers Avignon Tourisme
- Résiliation du BEA par la Ville d'Avignon pour motif d'intérêt général

Plusieurs réunions d'étape se sont déroulées en 2019. Une décision devait intervenir en 2020 concernant l'avenir de la SCI du Parc Expos, mais en raison des échéances des élections municipales et de la pandémie liée au Covid-19, cette décision a été mise en suspens. L'année 2021, également fragilisée par la crise sanitaire, n'a permis de reprendre les discussions qu'en toute fin d'année 2021 permettant d'envisager un calendrier d'actions à l'horizon 2023.

En raison des conséquences de la COVID-19, les loyers d'Avignon Tourisme à la SCI n'ont pu être honorés créant un déséquilibre de trésorerie au niveau des comptes de la SCI. Le financeur de la SCI, le Crédit coopératif, a accepté un report d'échéance au 31/12/2021 afin de permettre à la Ville d'Avignon de mettre en œuvre les décisions s'imposant au niveau de la DSP.

STRUCTURE DES EQUIPEMENTS

Le Parc des Expositions est un ensemble de bâtiments et terrains divers :



• La **Ville d'Avignon** est propriétaire des parcelles BP 340-481 et BR 61-62 représentant 52 949 m² sur lesquelles sont implantés 12 bâtiments dont 27 000 m² couverts qui accueillent les manifestations du Parc tant économiques que culturelles.

- L'exploitation du Parc comprend également des terrains propriétés de **la Région PACA** qui sont mis à disposition de la Ville et de son délégataire par le biais d'autorisation d'occupation :

- La **convention n°2009-03** du 9 août 2009 concerne des terrains pour partie à usage de parking exposants (10 764 m²) et pour partie avec des constructions légères (68 039 m2). Durée de la mise à disposition : 31 ans

- La **convention n°2009-02** permet le stationnement du public sur un terrain de 65 221 m². Durée de la mise à disposition : 8 ans, soit jusqu'en avril 2017, reconductible 4 fois. Cette convention a été reconduite à compter du 28 avril 2020 jusqu'au 18 mars 2026.

❖ OBJET DE LA DELEGATION

Construit dans les années 70, le Parc des Expositions n'avait pas eu de travaux ni de modification particulière de telle sorte que l'équipement était vieillissant.

Sa restructuration devait permettre :

- de remettre à niveau les équipements immobiliers ➔ à la charge de la SCI
- de développer les activités et par voie de conséquence l'environnement économique ➔du ressort d'AVIGNON TOURISME.

L'exploitation du Parc est assurée par AVIGNON TOURISME.

Le Parc des Expositions, ce sont

- **50 000 m² de surfaces extérieures**
- **12 bâtiments de 27 500 m² couverts**
- **6 000 places de parking**



	Superficie en m²	Expositions	Réceptions
Hall A	6 000	6 000 pers.	6 000 pers.
Hall B	1 800	1 500 pers.	1 000 pers.
Hall C	1 550	1 250 pers.	924 pers.
Hall D	1 650	1 400 pers.	1 000 pers.
Hall E	1 385	1 385 pers.	900 pers.
Hall E1	950	880 pers.	600 pers.
Hall F	1 000	1 000 pers.	670 pers.
Hall G	750	750 pers.	1 300 pers.
Hall H	1 750	1 750 pers.	1 900 pers.
Hall I	4 000	3 000 pers.	3 000 pers.
Hall J	2 000	1 500 pers.	1 500 pers.
Hall K	2 500	2 000 pers.	2 000 pers.
Hall L	2 000	2 000 pers.	2 200 pers.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1 - Tourisme d'affaire au Parc :

Nous avons accueilli en 2021 : **26 événements** au Parc Expo (hors événements autoproduits par Avignon Tourisme) dont 11 manifestations grand public, 14 salons et 1 congrès, avec un total de 84 490 visiteurs.

En dehors de la pandémie liée au Covid-19 empêchant ainsi la tenue de manifestations professionnelles ou grand public, des difficultés persistent pour la commercialisation du Parc Expo :

- l'accessibilité du Parc Expo depuis la gare TGV et du Parc Expo vers le centre-ville.
- Le manque d'établissements hôteliers à proximité du Parc Expo (à distance pédestre).

2 - Activités commerciales du Parc Expo :

2021	PARC EXPO
Nombre de manifestations	26
nombre de personnes	84 490
nombre de séjours	64 852
retombées économiques	13 880 000

3 - Les gens du voyage :

Les gens du voyage sont de plus en plus présents sur les parkings du Parc que ce soit le parking exposant ou le parking visiteur. Cela entraîne d'une part des frais de remise en état, de nettoyage ou de gardiennage et d'autre part une difficulté d'organisation des évènements et une mauvaise image du Parc Expo.

Une action récurrente est menée auprès des collectivités locales pour qu'elles fournissent un lieu à cette population (obligation légale), ainsi qu'auprès des services de police pour effectuer des contrôles.

En parallèle, Avignon Tourisme est obligée d'engager des référés expulsion pour libérer les espaces de stationnement pour les clients du Parc des Expositions. Malheureusement, ces décisions judiciaires favorables à Avignon Tourisme ne sont jamais suivies d'effets.

4 – Amélioration des équipements du Parc Expo :

En raison de la crise sanitaire et de ses conséquences sur la société, Avignon Tourisme a décidé de décaler les investissements prévus au titre de l'exercice 2021 et de limiter les dépenses aux travaux et entretiens indispensables au fonctionnement de l'équipement.

5 – Appels d'Offres :

Au cours de l'exercice 2020, Avignon Tourisme a lancé un marché européen pour la fourniture et l'acheminement d'énergie électrique et gaz pour le Parc des Expo pour une prise d'effet au 1er janvier 2021.

- **Appel d'offres européen pour la fourniture et l'acheminement d'énergie électrique et de gaz naturel (marché scindé en 3 lots) pour les sites gérés par Avignon Tourisme pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2021.**

Cet appel d'offres a fait l'objet d'une réunion de la Commission d'Appels d'Offres d'Avignon Tourisme le 11 décembre janvier 2020.

- Attribution du lot n°1 : Fourniture et acheminement d'énergie électrique des sites d'AVIGNON TOURISME d'une puissance souscrite supérieure à 36 Kv – C4 ; C2 à la société **EDF**

  Offre à 767 447,16 € H.T., dont 266 804,52 € H.T. pour le Parc Expo

- Attribution du lot n°3 : Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés pour le Parc des Expositions d'Avignon à la société **EDF**

  Offre à 77 359,83 € H.T.

6 - Crise sanitaire :

Au cours de l'exercice 2021, le Hall D du Parc des Expositions a été réquisitionné pour y pratiquer des tests pour le covid-19 (convention conclue avec le laboratoire BIOAXIOME).

Puis, le Hall J a été réquisitionné afin d'accueillir le centre de vaccination à vocation départemental (convention avec l'ARS PACA). Le hall J a ensuite été transféré dans le Hall D.

Le Parc des Expositions a donc dû se priver de commercialiser le Hall D (pourtant très demandé par les clients) pendant toute la durée de l'exercice 2021.

I- ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

DEMARCHE QUALITE

- **Données techniques**

Le Parc dispose de :

- La mise en sécurité de tous les tableaux électriques et baies de brassage
  Le positionnement d'une échelle métallique de secours dans le bassin de rétention
- L'installation d'un détecteur de fumée dans l'atelier
- L'installation de climatisation dans tous les bureaux
- D'un affichage dynamique pouvant orienter chaque client à l'intérieur de l'enceinte du Parc.

Nous avons des contrats d'entretien sur l'ensemble des installations mises en place

- **Prestations à destination des usagers**

Le Parc Expo dispose de halls nus qui permettent des aménagements modulables pouvant correspondre aux différentes attentes des clients.

⇒ De prestataires référencés proposent des prestations de qualité : stands, traiteurs, énergies électriques, mobiliers et agencements d'espaces, etc. …

Le nettoyage est effectué en exclusivité par une entreprise mandatée par le Parc dans le cadre d'un appel d'offres : l'une dédiée aux événements organisés par Avignon Tourisme et une autre dédiée aux événements organisés par les clients d'Avignon Tourisme.

Le Parc se charge également en exclusivité de la fourniture des fluides : électricité, eau, énergie ainsi que de la tenue du PC de sécurité où sont centralisées toutes les alarmes.

⇒ Un suivi particulier du client est mis en place en l'assistant notamment dans les relations avec ces différents prestataires.

Une fiche de satisfaction client est envoyée régulièrement aux clients.

⇒ Le Parc Expo dispose également de parking de grande capacité. Il est à noter que nous rencontrons de gros soucis avec le parking visiteurs qui appartient à la Région et qui n'est pas stabilisé (profondes ornières par temps de pluie, boue…)

<u>Il est primordial de pouvoir accueillir nos visiteurs quelques soient les conditions météo.</u>

- **Actions de commercialisation**

Le champ de compétence commerciale du Parc Expo se situe au niveau des salons professionnels, salons grands publics et concerts, ainsi que l'accueil de congrès et assemblées générales en complément de l'offre du centre de congrès.

La prospection passe par la visite des salons des parcs expo voisins (Marseille, Nîmes, Montpellier) pour trouver des manifestations susceptibles de s'installer sur le Parc, comme par exemple : le salon des séniors à Arles, le salon baby à Lyon, l'exposition Lego à Valence, le Salon du bien-être bio à Nîmes, le salon des tendances créatives à Marseille, le salon du BTP à Montpellier…

La mise à jour mensuelle de l'agenda du site internet et la dynamisation du Facebook sont également des supports importants de communication, tout comme la participation au cluster tourisme d'affaires organisé par Atout France.

Le service commercial s'appuie également sur des fédérations comme l'UNIMEV, le CRT ou encore Provence Côte d'azur Events (PCE).

- **Développement du Parc :**

Le Parc est bien situé géographiquement et dans une zone en pleine expansion. Les organisateurs sont satisfaits des prestations du Parc, toutefois un des points négatifs est la non-desserte par le réseau de bus.

Pour développer le Parc Expo il faudrait :

- Proposer un aide en matière de communication pour les salons grand public (affichage municipal ou digital par exemple).
- Pratiquer des tarifs adaptés pour les associations sportives et/ou culturelles.
- Privilégier le nombre de manifestations peut être aussi une piste de développement en aidant les organisateurs sous forme de co-production ou de co-organisation pour les premières années afin d'ancrer la manifestation sur la ville.
- Développer les manifestations en lien avec le programme de développement d'Avignon Tourisme.
- Continuer la fidélisation des clients récurrents en proposant des halls différents pour qu'ils se développent.
- Développer les concerts car la demande est forte pour les concerts électroniques

Une étude a été diligentée conjointement par la Ville d'Avignon et la Caisse des Dépôts et Consignations qui ont attribué la mission au Cabinet In Extenso. Ce cabinet a remis un rapport avec des préconisations d'investissements afin de développer l'activité du Parc. Ces préconisations doivent faire l'objet prochainement d'une contre-expertise afin d'afin au mieux le montant des investissements, mais en raison de l'épidémie liée au Covid-19 qui s'est prolongée en 2021, la contre-expertise n'a toujours pas été réalisée à ce jour.

- **Niveau de satisfaction des clients et usagers :**

Comme pour le Centre des Congrès du Palais des Papes, la satisfaction client est une priorité du service commercial.

Les organisateurs apprécient les changements (nouvelles peintures, nouvelle esplanade, nouvelle salle de congrès) qui valorisent leur manifestation et la satisfaction de leurs exposants ou visiteurs.

Des tarifs sont aménagés pour les clients fidèles afin de lisser la hausse de tarif consécutive aux travaux.

- **Sécurité**

Les visites obligatoires des installations sont réalisées par les organismes agréés adaptés selon les périodicités légales.

Nous avons régulièrement les gens du voyage qui s'installent sur les parkings : des aménagements spécifiques seraient nécessaires.

- **Continuité du service public**

AVIGNON TOURISME étant également une SPL avec comme actionnaire majoritaire la Ville d'Avignon, les tarifs de location des salles sont soumis au vote du Conseil Municipal.

L'ensemble des travaux réalisés par CITADIS, ainsi que les aménagements réalisés en propre par AVIGNON TOURISME visent à développer les congrès, les événements professionnels et grand public sur Avignon en complément du Centre de Congrès du Palais des Papes.

II- ANALYSE DES SERVICES DELEGUES

DETAIL DES ACTIVITES

- Parc Expo
- Avignon Vélo Passion
- Avignon Animo Passion

PARC EXPO

Le Parc des Expos, c'est 7 halls de plain-pied et entièrement modulables de 750 m² à 6 000 m², soit 15 000 m² au total. 1 hall entièrement aménagé en salle d'assemblée plénière de 900 places, avec espaces de restauration, d'exposition. C'est aussi 50 000 m² de surface extérieure et 6 000 places de parking gratuit





2021, c'est 26 événements (hors événements Avignon Tourisme) dont 11 manifestations grand public et 14 événements professionnels et 1 congrès.

Le Parc a également enregistré grand nombre d'annulations d'événements en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19

LES EVENEMENTS DE L'ANNEE 2021

- Cheval Passion : reporté en mai, mais finalement annulé en raison du Covid-19.
- Motor Passion : reporté en septembre, mais finalement annulé en raison du Covid-19
- Foire d'Avignon : annulée en raison du Covid-19
- Avignon Vélo Passion : *du 29 au 31 octobre*
- Avignon Animo Passion : *27 et 28 novembre*

Les événements autoproduits

CA HT Global	2017	2018	2019	2020	2021	Ecarts 2020/2021 en %
CHEVAL PASSION	1 988 000 €	2 097 728 €	2 153 429 €	2 036 789 €	ANNULEE	*
AVIGNON VELO PASSION		151 359 €	206 464 €	133 939 €	152 868 €	14,13%
MOTOR PASSION					ANNULEE	*
FOIRE	513 000 €	348 070 €	277 330 €	ANNULEE	ANNULEE	*
ANIMO PASSION	88 000 €		60 322 €	ANNULEE	35 413 €	*

ANNULE

ANNULEE



ANNULE





Comparatif d'activité

PARC EXPO 2021 :

L'Activité du Parc a représenté cette année :

26 événements dont
11 manifestations grand public
14 événements professionnels
1 congrès

<u>Manifestations Professionnelles (14 événements)</u>

En raison du Covid-19, le Parc n'a pu accueillir que 14 événements professionnels en 2021, contre 7 événements en 2021 et 22 événements en 2019 (soit une baisse de 36%).

<u>Manifestations Grand Public (11 événements)</u> :

En raison du Covid-19, le Parc n'a pu accueillir que 11 manifestations grand public en 2021 contre 5 en 2020 et 19 manifestations grand public en 2019 (soit une baisse de 42%).

AVIGNON VELO PASSION

Organisé par Avignon Tourisme en collaboration avec le Comité Départemental de cyclisme, la quatrième édition s'est déroulée du 29 au 31 octobre 2021 et a été parrainée par Thierry BOURGUIGNON.

Sur 35 000 m², les matériels et équipements présentés sur le Village Exposants ont fait la preuve de la **formidable diversité des modes actuels de pratique du vélo** : de la draisienne à partir de 2 ans aux vélos cargos des familles, des vélos de route ou de cyclo-cross, en version musculaire ou à assistance électrique...

Si la météo pluvieuse a contraint l'organisateur à annuler la Rando Vélo Famille, les chasses aux galets et les parcours Gravel, les autres animations et compétitions ont connu un grand succès comme les parcours et le challenge de draisienne, le Bike & Shoot, l'Open de BMX, le Contest Flatland, les épreuves de Dual Trial ou de Cyclo-cross. Nouveauté du programme 2021, les projections de films documentaires, conférences et partages d'expériences ont donné la parole à une dizaine d'aventuriers et autres cyclistes baroudeurs.



- **10 000** visiteurs
- **1 300** compétiteurs au BMX,
- des animations
- **40 exposants**
- **160 scolaires des classes vélo USEP**

Cette quatrième édition confirme qu'AVIGNON est devenue une référence dans le monde du VELO, tant pour les professionnels que pour le grand public.



Bâtiment A : Compétition officielle de BMX.
Bâtiment B : Village exposants
Bâtiment C : Rencontres et projections
Bâtiment D : 100% draisienne
Bâtiment E : Parc pilotes
Bâtiment F : Grille de départ
Bâtiment L : Bike & shoot, flatland et dual trial
Bâtiment K et extérieur : Cyclo-cross et VTT
Mail central : démonstration d'acrobatie à vélo, freestyle, animations

Les Compétitions :

- **Contest Flatland** : Acrobaties et enchainements techniques, une discipline spectaculaire !
- **Dual Trial et Open Dual Trial** : Concept unique d'une confrontation de deux pilotes sur un circuit parallèle adapté.
- **Cyclo-Cross** : Epreuves officielles FFC servant de support au championnat départemental de Vaucluse.
- **Kids Raider Bike Challenge Draisienne** : Dans un espace adapté à la pratique de la draisienne avec piste spécifique, le seul et unique Challenge de draisienne en Europe. 50 enfants, âgés de 2 à 5 ans, venus de toute la France, feront d'Avignon la capitale de la draisienne le temps d'Avignon Vélo Passion !





Divers :

- Une consigne à vélo a été organisée.
- Shows et démos : Open Pro Show – Indoor BMX Race, Show Cascades Team Starlight BMX
- Des animations ont été mise en place pour les plus jeunes : Bike & Shoot et draisienne.
- Initiation au Trial et au Cyclo-cross

Enfin, une centaine de professionnels du tourisme à vélo (loueurs, hébergeurs, etc.) a participé aux **1ères rencontres 'Cycle Meet'** organisées par Vaucluse Provence Attractivité, mettant en évidence le dynamisme de la filière et les perspectives de développement de l'offre cyclo touristique sur nos territoires.

AVIGNON ANIMO PASSION

AVIGNON ANIMO PASSION s'est déroulée les 27 et 28 novembre 2021. La manifestation n'a pas pu être organisée en 2020 en raison de la pandémie liée au Covid-19.

Cette seconde édition a été très difficile à monter en raison de la grippe aviaire. L'aviculture et l'oiseau club n'ont pas pu faire de présentation d'animaux.

Le salon a accueilli un peu plus de 6 900 visiteurs. Le visitorat a donc été en baisse par rapport à la dernière édition, notamment en raison du contexte sanitaire en vigueur.



La manifestation s'est déroulée avec la participation des associations : la société canine midi côté d'azur, l'oiseau club d'Avignon (pour une exposition en raison de la grippe aviaire), l'association féline Provence Côte d'azur, l'Association des Tortues du soleil et la SPA.

Les exposants occuperont 5 halls d'exposition et proposeront un large panel d'animations pour une visite conviviale à destination de tous :

Hall A : Chiens
Hall B : Chats
Hall E : Exposants, tortues, reptiles et SPA Vauclusienne
Hall F : Chiens
Hall L : Agility







III- ANALYSE COMPTABLE DU SERVICE DELEGUE

Le compte de résultat global de la DSP Parc Expo fait apparaître un **résultat déficitaire après impôt et avant frais de structure de 1 328 508 €** pour l'année 2021.

L'activité de la DSP Parc comprend plusieurs éléments :

- l'**exploitation du Parc Expo**

- les **événements** organisés par Avignon Tourisme seule ou en collaboration;

- la **commercialisation du Parc Expo** dans le cadre du tourisme d'affaires (séminaires, congrès, événements professionnels et grand public) ;

Compte de résultats AVIGNON TOURISME

Le résultat de la société issu des comptes consolidés des trois DSP, se réparti comme suit :

AVIGNON TOURISME REALISE 2021	SIEGE	DSP TOURISME	DSP PARKINGS	DSP PARC EXPO	TOTAL 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Vente de Marchandises	0	433 662	0	0	433 662
Prestations de services	**5 994**	**4 559 051**	**2 990 186**	**1 127 274**	**8 682 506**
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**5 994**	**4 992 713**	**2 990 186**	**1 127 274**	**9 116 168**
Subvention d'exploitation	389 628	777 000	0	15 000	1 181 628
AIDE COUTS FIXES	321 256	1 224 790	220 864	240 942	2 007 852
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	80 019	322 396	68 849	42 601	513 865
Reprises de provisions	78 270	61 548	0	92 368	232 186
Transfert de charges	2 358	22 584	34 124	34 708	93 774
Autres produits	54	1 218	73	1	1 346
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**877 579**	**7 402 249**	**3 314 096**	**1 552 895**	**13 146 819**
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	209 704	0	0	209 704
Autres achats / Charges externes	**440 647**	**2 064 579**	**752 250**	**1 744 082**	**5 001 557**
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	-109 213	142 873	247 195	62 865	343 719
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	1 096 265	4 136 374	703 607	788 488	6 724 734
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-68 911	-278 035	-28 373	-34 689	-410 008
Autres charges	**-153**	**558 619**	**1 451 105**	**53 251**	**2 062 822**
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 358 634**	**6 834 114**	**3 125 784**	**2 613 997**	**13 932 529**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-481 056**	**568 135**	**188 312**	**-1 061 102**	**-785 710**
Dotations aux amortissements	47 978	147 945	99 519	178 097	473 539
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	3 752	0	19 349	23 101
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-529 033**	**416 438**	**88 793**	**-1 258 549**	**-1 282 351**
Produits financiers	25	84	0	0	109
Charges financières	1 925	17 489	0	88 162	107 576
RESULTAT FINANCIER	**-1 900**	**-17 406**	**0**	**-88 162**	**-107 467**
RESULTAT COURANT	**-530 933**	**399 032**	**88 793**	**-1 346 710**	**-1 389 818**
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	12 558	34 998	201	18 500	66 257
Charges exceptionnelles	487 375	36 726	182	298	524 582
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-474 817**	**-1 729**	**19**	**18 202**	**-458 325**
Impôts/Bénéfice	0	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-1 005 750**	**397 304**	**88 812**	**-1 328 508**	**-1 848 142**
VENTILATION FRAIS DE SIEGE		**73%**	**13%**	**14%**	
MONTANT FRAIS DE SIEGE		**-739 128**	**-125 727**	**-140 895**	
RESULTAT PAR DSP APRES FRAIS DE SIEGE		**-341 824**	**-36 915**	**-1 469 403**	
			-1 848 142		

Compte de résultats DSP PARC EXPO
Analyse écarts 2020/2021

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	DSP PARC 2021	DSP PARC 2020	Ecarts 21/20
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	0
Prestations de services	1 127 274	2 612 257	-1 484 983
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 127 274	2 612 257	-1 484 983
Subvention d'exploitation	15 000	0	15 000
AIDE COUTS FIXES	240 942		240 942
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	42 601		42 601
Reprises de provisions	92 368	11 552	80 816
Transfert de charges	34 709	11 781	22 928
Autres produits	1	2 567	-2 566
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 552 895	2 638 129	-1 085 234
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			0
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	0
Autres achats / Charges externes	1 744 082	2 662 162	-918 080
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	62 865	83 088	-20 223
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	788 488	725 489	62 999
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-34 689	-103 417	68 728
Autres charges	53 251	71 290	-18 039
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 613 997	3 438 613	-824 616
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 061 102	-800 484	-260 618
			0
Dotations aux amortissements	178 097	185 427	-7 330
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	19 349	36 594	-17 245
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 258 549	-1 022 506	-236 043
			0
Produits financiers	0	0	0
Charges financières	88 162	12 251	75 911
RESULTAT FINANCIER	-88 162	-12 251	-75 911
			0
RESULTAT COURANT	-1 346 710	-1 034 757	-311 953
			0
Produits exceptionnels *(intégrant cessions d'actifs)*	18 500	9 200	9 300
Charges exceptionnelles	298	5 036	-4 738
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 202	4 164	14 038
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	0
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 328 508	-1 030 593	-297 916

- **DSP PARC DETAILLEE**

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	PARC EXPO 2021	CHEVAL PASSION 2021 (annulé)	VELO PASSION 2021	FOIRE 2021 (ANNULEE)	ANIMO 2021	MOTOR PASSION 2021 (annulé)	TOTAL 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION							
Vente de Marchandises	0	0	0	0	0	0	0
Prestations de services	**936 743**	**2 250**	**152 868**	**0**	**35 413**	**0**	**1 127 274**
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**936 743**	**2 250**	**152 868**	**0**	**35 413**	**0**	**1 127 274**
Subvention d'exploitation	0	0	15 000	0	0	0	15 000
AIDE COUTS FIXES	240 942						240 942
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	42 601						42 601
Reprises de provisions	49 370	42 998	0	0	0	0	92 368
Transfert de charges	26 642	8 066	0	0	0	0	34 708
Autres produits	0	0	0	0	1	0	1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 296 300**	**53 314**	**167 868**	**0**	**35 414**	**0**	**1 552 895**
CHARGES D'EXPLOITATION							
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	0	0	0	0	0
Autres achats / Charges externes	**1 221 912**	**97 877**	**299 672**	**316**	**75 888**	**48 415**	**1 744 082**
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	57 167	5 698	0	0	0	0	62 865
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	538 280	37 353	97 190	15 406	74 779	25 480	788 488
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-34 689					0	-34 689
Autres charges	**28 052**	**24 959**	**46**	**13**	**147**	**35**	**53 252**
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 810 722**	**165 887**	**396 909**	**15 735**	**150 814**	**73 930**	**2 613 997**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-514 422**	**-112 573**	**-229 041**	**-15 735**	**-115 400**	**-73 930**	**-1 061 102**
							0
Dotations aux amortissements	178 097	0	0	0	0	0	178 097
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	19 349	0	0	0	0	0	19 349
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-711 869**	**-112 573**	**-229 041**	**-15 735**	**-115 400**	**-73 930**	**-1 258 549**
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	88 162	0	0	0	0	0	88 162
RESULTAT FINANCIER	**-88 162**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-88 162**
RESULTAT COURANT	**-800 030**	**-112 573**	**-229 041**	**-15 735**	**-115 400**	**-73 930**	**-1 346 710**
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	18 500	0	0	0	0	0	18 500
Charges exceptionnelles	298	0	0	0	0	0	298
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**18 202**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**18 202**
Impôts/Bénéfice	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-781 829**	**-112 573**	**-229 041**	**-15 735**	**-115 400**	**-73 930**	**-1 328 508**

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	CHEVAL PASSION 2021 (annulé)	CHEVAL PASSION 2020	VELO PASSION 2021	VELO PASSION 2020	FOIRE 2021 (ANNULEE)	FOIRE 2020 (ANNULEE)	ANIMO 2021	ANIMO 2020 (ANNULEE)	MOTOR PASSION 2021 (annulé)	TOTAL EVENEMENTS 2021	TOTAL EVENEMENTS 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION											
Vente de Marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations de services	**2 250**	**2 036 789**	**152 868**	**133 939**	**0**	**0**	**35 413**	**0**	**0**	190 531	2 170 729
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**2 250**	**2 036 789**	**152 868**	**133 939**	**0**	**0**	**35 413**	**0**	**0**	**190 531**	**2 170 729**
Subvention d'exploitation	0	0	15 000	0	0	0	0	0	0	15 000	0
Reprises de provisions	42 998	10 417	0	0	0	1 135	0	0	0	42 998	11 552
Transfert de charges	8 066	1 790	0	0	0	0	0	0	0	8 066	1 790
Autres produits	0	26	0	0	0	0	1	0	0	1	26
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**53 314**	**2 049 022**	**167 868**	**133 939**	**0**	**1 135**	**35 414**	**0**	**0**	**256 595**	**2 184 097**
CHARGES D'EXPLOITATION											
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres achats / Charges externes	**97 877**	**1 692 410**	**299 672**	**234 323**	**316**	**12 944**	**75 888**	**846**	**48 415**	**522 170**	**1 940 523**
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	5 698	4 785	0	0	0	0	0	0	0	5 698	4 785
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	37 353	254 079	97 190	32 430	15 406	47 039	74 779	0	25 480	250 207	333 549
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID		-36 218		-4 623		-6 705		0	0	0	-47 547
Autres charges	**24 959**	**45 218**	**46**	**47**	**13**	**14 771**	**147**	**60**	**35**	**25 200**	60 095
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**165 887**	**1 960 273**	**396 909**	**262 177**	**15 735**	**68 049**	**150 814**	**906**	**73 930**	**803 275**	2 291 405
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-112 573**	**88 749**	**-229 041**	**-128 238**	**-15 735**	**-66 914**	**-115 400**	**-906**	**-73 930**	**-546 680**	**-107 308**
Dotations aux amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
											0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-112 573**	**88 749**	**-229 041**	**-128 238**	**-15 735**	**-66 914**	**-115 400**	**-906**	**-73 930**	**-546 680**	**-107 308**
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0
											0
RESULTAT COURANT	**-112 573**	**88 749**	**-229 041**	**-128 238**	**-15 735**	**-66 914**	**-115 400**	**-906**	**-73 930**	**-546 680**	**-107 308**
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0	5 036	0	0	0	0	0	0	5 036
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**	**0**	**-5 036**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-5 036**
Impôts/Bénéfice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-112 573**	**88 749**	**-229 041**	**-133 274**	**-15 735**	**-66 914**	**-115 400**	**-906**	**-73 930**	**-546 680**	**-112 344**

Total Produits d'Exploitation 2021	**13 146 819 €**
Chiffre d'affaires 2021 – DSP PARC	**1 127 274 €**
Total Bilan 2021 :	**7 645 017 €**
Résultat DSP PARC avant frais de siège :	**- 1 328 508 €**
Résultat DSP PARC après frais de siège :	**- 1 469 403 €**
Résultat de la société :	**- 1 848 142 €**

Points financiers marquants de l'année.

➢ Les Produits :

Les produits d'exploitation s'établissent à plus de 13 millions d'euros, et se répartissent de la façon suivante :

- DSP Tourisme : 7 402 249 €
- **DSP Parc des Expositions : 1 552 895 €**
- DSP Parking : 3 314 096 €
- Structure : 877 579 €

Sur la DSP Parc des Expositions :

- Une hausse du chiffre d'affaires sur les Salons/Evénements : 937 000 € en 2021 contre 442 000 € en 2020. ***(1 635 000 € en 2019)***
- Les deux manifestations organisées par Avignon Tourisme qui ont pu se tenir enregistrent un chiffre d'affaires respectif de 153 000 € pour Vélo Passion ***(133 000 € en 2019)*** et 35 000 € pour Animo Passion (pas d'édition en 2020). Les manifestations Cheval Passion, Foire Expo et Motor Passion ont été annulées.

Après consolidation des données, Avignon Tourisme voit donc son chiffre d'affaires global 2021 s'établir à 9 116 168 € contre 8 906 617 € en 2020, soit une hausse de 2 %. Ce faible écart et ce, malgré une reprise partielle et progressive de l'ensemble des activités, s'explique notamment par l'annulation de l'édition 2021 de Cheval Passion (CA Cheval Passion 2020 : 2 037 000 €)

Rappelons que l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 a conduit à la fermeture de tous nos sites accueillant du public du 1er janvier au 18 mai 2021 pour le Palais et le Pont (réouverture gratuite pour tous le 19 mai 2021) et jusqu'au 9 juin 2021 pour le Centre des Congrès et le Parc des Expositions à l'exception des parkings. Ceux-ci ont été maintenus en activité pour assurer la continuité du service public des usagers mais avec une activité fortement réduite en raison de la crise sanitaire.

➢ Les charges :

Les Investissements immobilisés réalisés sur l'exercice 2021 représentent un montant de 240 000 € et se répartissent comme suit :

- DSP Tourisme : 151 000 €
- **DSP Parc des Expositions : 47 000 €**
- DSP Parking : 7 000 € (*488 000 € avaient été investis en 2020 dans le renouvellement des équipements de péages et de contrôle d'accès*)
- Structure : 35 000 €

➢ Redevances

Une contribution à la SCI du Parc des Expositions de 215 000 €.

➢ Masse salariale

Depuis la fermeture de nos sites, nous avons réparti le personnel en trois catégories : inactivité totale, activité partielle et activité complète à astreinte (parkings, sécurité et maintenance des différents sites). Cette démarche a été mise en place afin de bénéficier au maximum des aides.

Nous avons ainsi pu bénéficier de près de 800 000 € d'aides de l'Etat au titre de l'activité partielle.

Ces aides ont également été accompagnées d'exonérations de charges qui s'élèvent à 924 000 €.

➢ Frais de siège :

Ils se composent des frais de structure (Locations bureaux, contrats entretien, Maintenance, assurance), et des frais de personnel transverses (Informatique, finances RH, Direction)

Depuis le début de la délégation, nous avons appliqué la même clé de répartition sur les trois délégations, soit une ventilation en fonction de la masse salariale globale, ceci afin de faciliter les comparaisons annuelles.

COMPTE DE RESULTAT – Activités Parc Expo hors événements

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	PARC EXPO 2021	PARC EXPO 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**936 743**	**441 529**	***495 215***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**936 743**	**441 529**	***495 215***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
AIDE COUTS FIXES	240 942		*240 942*
AIDE AU PAIEMENT URSSAF	42 601		*42 601*
Reprises de provisions	49 370	0	*49 370*
Transfert de charges	26 642	9 963	*16 680*
Autres produits	0	2 541	*-2 540*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 296 300**	**454 032**	***842 267***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	*0*
Autres achats / Charges externes	**1 221 912**	**721 639**	***500 273***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	57 167	78 304	*-21 137*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	538 280	391 940	*146 340*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID	-34 689	-55 870	*21 181*
Autres charges	**28 052**	**11 195**	***16 857***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 810 722**	**1 147 208**	***663 514***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-514 422**	**-693 176**	***178 753***
			0
Dotations aux amortissements	178 097	185 427	*-7 330*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	19 349	36 594	*-17 245*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-711 869**	**-915 197**	***203 328***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	88 162	12 251	*75 911*
RESULTAT FINANCIER	**-88 162**	**-12 251**	***-75 911***
			0
RESULTAT COURANT	**-800 030**	**-927 448**	***127 418***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	18 500	9 200	*9 300*
Charges exceptionnelles	298	0	*298*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**18 202**	**9 200**	***9 002***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-781 829**	**-918 248**	***136 419***

COMPTE DE RESULTAT – Vélo Passion

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	VELO PASSION 2021	VELO PASSION 2020	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**152 868**	**133 939**	***18 929***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**152 868**	**133 939**	***18 929***
Subvention d'exploitation	15 000	0	*15 000*
Reprises de provisions	0	0	*0*
Transfert de charges	0	0	*0*
Autres produits	0	0	*0*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**167 868**	**133 939**	***33 929***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	*0*
Autres achats / Charges externes	**299 672**	**234 323**	***65 350***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	0	0	*0*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	97 190	32 430	*64 760*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID		-4 623	*4 623*
Autres charges	**46**	**47**	***-1***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**396 909**	**262 177**	***134 731***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-229 041**	**-128 238**	***-100 803***
			0
Dotations aux amortissements	0	0	*0*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	*0*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-229 041**	**-128 238**	***-100 803***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	0	0	*0*
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	***0***
			0
RESULTAT COURANT	**-229 041**	**-128 238**	***-100 803***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	*0*
Charges exceptionnelles	0	5 036	*-5 036*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**-5 036**	***5 036***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-229 041**	**-133 274**	***-95 767***

COMPTE DE RESULTAT – Avignon Animo Passion

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	ANIMO 2021	ANIMO 2020 (ANNULEE)	Ecarts 21/20
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	0
Prestations de services	35413	0	35413
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	35 413	0	35 413
Subvention d'exploitation	0	0	0
Reprises de provisions	0	0	0
Transfert de charges	0	0	0
Autres produits	1	0	1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	35 414	0	35 414
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			0
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	0
Autres achats / Charges externes	75 888	846	75 042
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	0	0	0
Frais du personnels *(intégrant IM/Dotation CE)*	74 779	0	74 779
EXONERATION URSSAF AIDES COVID		0	0
Autres charges	147	60	87
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	150 814	906	149 908
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-115 400	-906	-114 494
			0
Dotations aux amortissements	0	0	0
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	0
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-115 400	-906	-114 494
			0
Produits financiers	0	0	0
Charges financières	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	0	0	0
			0
RESULTAT COURANT	-115 400	-906	-114 494
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	0
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-115 400	-906	-114 494

COMPTE DE RESULTAT – Cheval Passion

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	CHEVAL PASSION 2021 (annulé)	CHEVAL PASSION 2020	*Ecarts 20/19*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**2 250**	**2 036 789**	***-2 034 539***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**2 250**	**2 036 789**	***-2 034 539***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
Reprises de provisions	42 998	10 417	*32 581*
Transfert de charges	8 066	1 790	*6 276*
Autres produits	0	26	*-26*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**53 314**	**2 049 022**	***-1 995 709***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	*0*
Autres achats / Charges externes	**97 877**	**1 692 410**	***-1 594 533***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	5 698	4 785	*914*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	37 353	254 079	*-216 726*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID		-36 218	*36 218*
Autres charges	**24 959**	**45 218**	***-20 259***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**165 887**	**1 960 273**	***-1 794 386***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-112 573**	**88 749**	***-201 323***
			0
Dotations aux amortissements	0	0	*0*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	*0*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-112 573**	**88 749**	***-201 323***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	0	0	*0*
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	***0***
			0
RESULTAT COURANT	**-112 573**	**88 749**	***-201 323***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	*0*
Charges exceptionnelles	0	0	*0*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**	***0***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-112 573**	**88 749**	***-201 323***

COMPTE DE RESULTAT – Motor Passion

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	MOTOR PASSION 2021 (annulé)
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Vente de Marchandises	0
Prestations de services	**0**
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**0**
Subvention d'exploitation	0
Reprises de provisions	0
Transfert de charges	0
Autres produits	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**0**
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0
Autres achats / Charges externes	**48 415**
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	0
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	25 480
Autres charges	**35**
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**73 930**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-73 930**
Dotations aux amortissements	0
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-73 930**
Produits financiers	0
Charges financières	0
RESULTAT FINANCIER	**0**
RESULTAT COURANT	**-73 930**
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0
Charges exceptionnelles	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**
Impôts/Bénéfice	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-73 930**

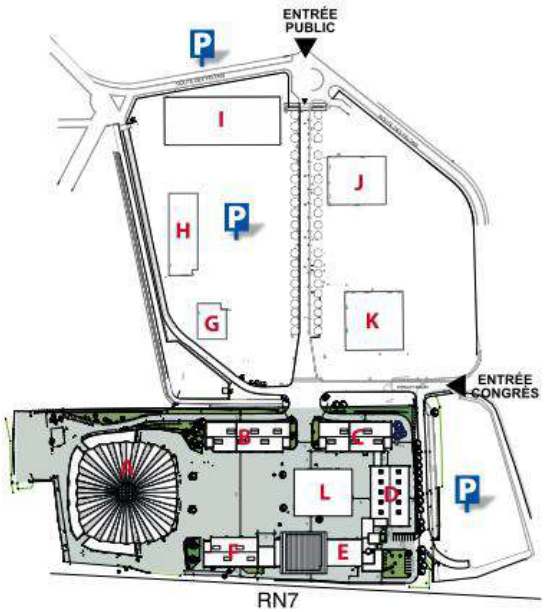
COMPTE DE RESULTAT – Foire

AVIGNON TOURISME Comparatif 2021/2020	FOIRE 2021 (ANNULEE)	FOIRE 2020 (ANNULEE)	*Ecarts 21/20*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Vente de Marchandises	0	0	*0*
Prestations de services	**0**	**0**	***0***
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**0**	**0**	***0***
Subvention d'exploitation	0	0	*0*
Reprises de provisions	0	1 135	*-1 135*
Transfert de charges	0	0	*0*
Autres produits	0	0	*0*
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**0**	**1 135**	***-1 135***
			0
CHARGES D'EXPLOITATION			*0*
Achats de marchandises *(intégrant variation de stock)*	0	0	*0*
Autres achats / Charges externes	**316**	**12 944**	***-12 628***
Impôts et taxes et assimilés *(intégrant taxes sur les salaires)*	0	0	*0*
Frais de personnels *(intégrant TR/Dotation CE)*	15 406	47 039	*-31 633*
EXONERATIONS URSSAF AIDES COVID		-6 705	*6 705*
Autres charges	**13**	**14 771**	***-14 758***
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**15 735**	**68 049**	***-52 313***
			0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-15 735**	**-66 914**	***51 178***
			0
Dotations aux amortissements	0	0	*0*
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0	*0*
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0	*0*
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-15 735**	**-66 914**	***51 178***
			0
Produits financiers	0	0	*0*
Charges financières	0	0	*0*
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0**	***0***
			0
RESULTAT COURANT	**-15 735**	**-66 914**	***51 178***
			0
Produits exceptionnels *(Intégrant cessions d'actifs)*	0	0	*0*
Charges exceptionnelles	0	0	*0*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**	***0***
			0
Impôts/Bénéfice	0	0	*0*
			0
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-15 735**	**-66 914**	***51 178***

Politique Tarifaire

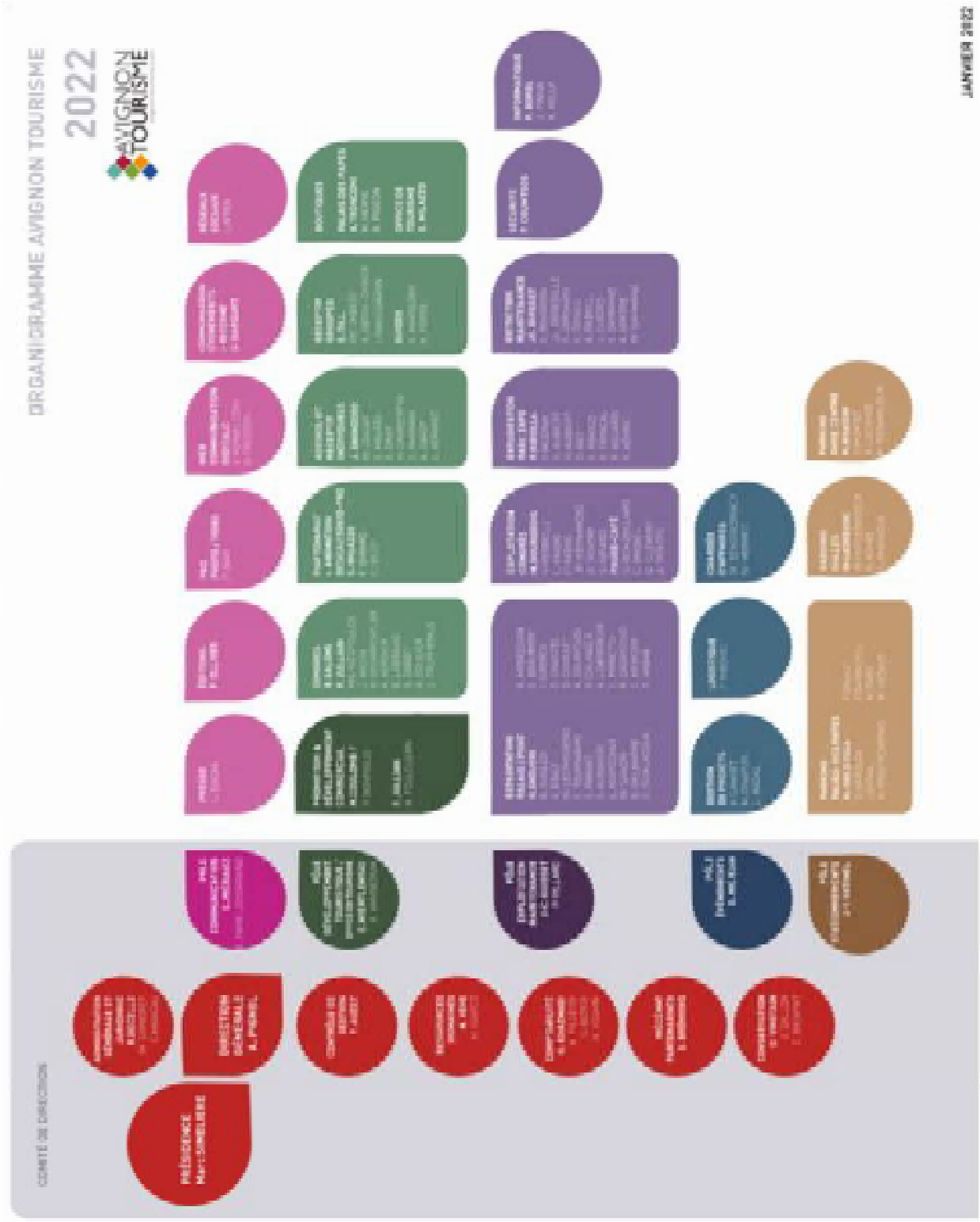
Tarif de location journalier des espaces du Parc Expo en 2021

		2020 Tarifs expo	
Halls		Exploitation	Montage/Démontage
A	6 000 m²	6 720 €	3 360 €
B	1 800 m²	2 016 €	1 008 €
C	1 500 m²	1 736 €	868 €
D	1 650 m²	1 848 €	924 €
E0	1 495 m²	1 674,40 €	837,20 €
E1	930 m²	1 562,40 €	781,20 €
F	1 000 m²	1 120 €	560 €
G	750 m²	525 €	262,50 €
H	1 750 m²	1 225 €	562,50 €
I	4 000 m²	2 800 €	1 400 €
J	2 000 m²	1 400 €	700€
K	2 500 m²	1 750 €	875 €
L	2 000 m²	1 400 €	700 €
Mail	4 000 m²	1 200 €	600 €



IV- ANALYSE DES RESSOURCES HUMAINES DU SERVICE DELEGUE

- **Organigramme en vigueur au 1er janvier 2022**

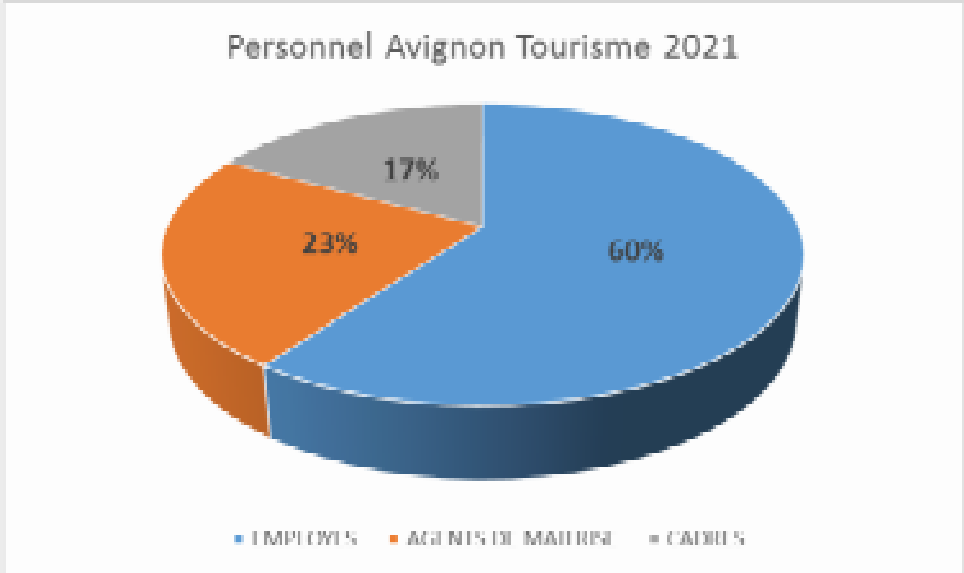


- **Personnel AVIGNON TOURISME**

	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021	EVOLUTION 2020-2021	Hommes	Femmes
CADRES	28	25	21	21	24	24	24	22	-8%	11	11
AGENTS DE MAITRISE	32	32	29	27	30	40	39	31	-21%	10	21
EMPLOYES	78	74	63	61	72	81	87	80	-8%	39	41
PERSONNEL PERMANENT	138	131	113	109	126	145	150	133	-11%	60	73
EQUIVALENT T.P. CDD	50	49	40	38	48	43	10	15	50%	4	11
TOTAL	**188**	**180**	**153**	**147**	**174**	**188**	**160**	**148**	**-8%**	**64**	**84**

- ETP :

	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021	Hommes	Femmes
CADRES	24	17	20	10	10
AGENTS DE MAITRISE	38	22	26	9	17
EMPLOYES	76	49	59	32	27
PERSONNEL PERMANENT	138	88	105	51	54
EQUIVALENT T.P. CDD	43	10	15	4	11
TOTAL	**181**	**98**	**120**	**55**	**65**



- **Personnel DSP PARC EXPO**

	TOTAL 2019	TOTAL 2020	**TOTAL 2021**	**EVOLUTION 2020-2021**	Hommes	Femmes
CADRES	2	2	**2**	**0%**	1	1
AGENTS DE MAITRISE	4	4	**4**	**0%**	1	3
EMPLOYES	9	9	**8**	**-11%**	5	3
PERSONNEL PERMANENT	15	15	**14**	**-7%**	7	7
EQUIVALENT T.P. CDD	1	1	**1**	**0%**	0	1
TOTAL	16	16	**15**	**-6%**	**7**	8

- **Entrées et sorties de personnel en 2021 :**

SORTIES 2021 : 2

JUILLET 2021

- LAURENT Jean-Claude – EMPLOYE - PARC EXPO

AOUT 2021

- JUTEAU Cathy – EMPLOYE - PARC EXPO

ENTREES 2021 : 0

- **Accord égalité femmes et hommes Avignon Tourisme :**

Le résultat des indicateurs en matière d'écart de rémunération entre les Femmes et les Hommes pour l'année 2020 est de :

96 points sur 100

- **Nombre d'hommes et de femmes par catégorie :**

COLLEGE	**Hommes**	**Femmes**	**TOTAL 2021**	**%**
EMPLOYES	39	41	80	60%
AGENTS DE MAITRISE	10	21	31	23%
CADRES	11	11	22	17%
TOTAL	60	73	133	100%
%	45%	55%	100%	

- **Salaire moyen hommes et femmes par catégorie (salaire de base brut hors direction) :**

Equivalent Temps Plein

COLLEGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	ECART (en euros)	ECART (en %)
EMPLOYES	2 034	2 139	2 087	-105	-5,00%
AGENTS DE MAITRISE	2 665	2 732	2 699	-67	-3,00%
CADRES	4 207	4 210	4 209	-3	0,00%
TOTAL	2 969	3 027	2 998	-58	-2,00%

Personnel Permanent : 133 personnes
CDD équivalent temps plein : 15 personnes
Effectif avec CDD : 148 personnes

V- ANALYSE TECHNIQUE DU SERVICE DELEGUE

GESTION TECHNIQUE

La SCI du Parc Expo d'Avignon est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux qui ont été définis au contrat.

Pour rappel, il a été réalisé **5 080 000 € HT de travaux** pour 4 852 000 € HT prévus initialement.

- ⇨ Mises aux normes techniques de tous les bâtiments (normes électriques et accès Personnes à Mobilité Réduite) A-B-C-D-E-F
- ⇨ Amélioration générale simplifiée des bâtiments
  - **Hall A** : amélioration avec création de loges, création de sanitaires pour Personnes à Mobilité Réduite, remplacement partiel des châssis d'entrée, éclairage de la salle, changement des 2 générateurs d'air chaud avec passage au gaz naturel, nettoyage général et peinture sur murs existants
  - **Réhabilitation des bâtiments C-D et E :** création d'une salle de congrès de 700 places extensible à 900 (bat. D), importante transformation de la salle de restaurant (bat. E), rafraichissement général des locaux avec remise en peinture intérieure
  - **Création d'un hall d'accueil** et d'une coursive entre bâtiments
  - **Travaux divers :** reprise du bassin de rétention des eaux pluviales, remise en conformité incendie de l'ensemble des bâtiments et mise aux normes de la centrale SSI
- ⇨ Peinture en façade
- ⇨ Amélioration des espaces extérieurs avec recomposition du mail d'accès : traitement du sol spécifique, un éclairage adapté et du mobilier urbain.

Les travaux de restructuration du Parc des Expositions, mission confiée à la SCI et l'installation des panneaux photovoltaïques, mission de CITADIS, sont entièrement achevés et sont en exploitation.

INVESTISSEMENTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Dès le mois de mars 2020, la société a mis en place des mesures pour tenter de limiter l'impact de cette crise sanitaire. Ces mesures sont de plusieurs ordres :

L'ensemble des charges a fait l'objet d'un contrôle strict permettant de limiter le montant du poste autres achats/charges externes (point souligné par le commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale de juin 2021 sur la clôture des comptes 2020).

Poursuite des mesures mises en place dès 2020 et les investissements prévus sur 2020 et 2021 ont été reportés (hormis les investissements indispensables) permettant de limiter l'impact de la hausse des amortissements.

Parallèlement, dans un souci de respect strict des mesures sanitaires lors de la réouverture de nos sites, les dépenses en masques, gel hydro alcoolique, produits désinfectants, présentoirs/totems, plexiglass et marquages au sol impactent nos dépenses d'exploitation de plus de 30k € pour l'ensemble de nos sites.

Néanmoins, des travaux ont été réalisés au cours de l'exercice 2021 afin d'assurer la continuité du service public et préserver la sécurité du site.

INVESTISSEMENTS 2021	
Zone de tri sélectif	9 144 €
Création Pk stationnement (entre J et K)	4 300 €
Système désenfumage Hall G	5 894 €
Installation fibre optique Bâtiment A	6 250 €
Installation 5 blocs à phares	6 036 €
Portail (derrière Bâtiment C)	3 613 €
ordis portables x3	1 945 €
Haut parleur x30 + sirène vocale	9 687 €
Dépenses significatives hors investissement	
fourches rotatives pour chariot élévateur	6 500 €
Aménagement/location matériel pour Hall J (vaccinodrome)	24 804 €
Dépenses consommables pour Hall J (fioul)	63 631 €

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

165

URBANISME : Révision du Règlement Local de Publicité (RLP) - Débat sur les orientations générales.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Un Règlement Local de Publicité (RLP) est un document permettant l'adaptation au contexte communal des règles fixées par le code de l'environnement en matière de publicités, d'enseignes et de préenseignes.

Par délibération n°21 du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2020, la ville d'Avignon a prescrit une procédure de révision du Règlement Local de Publicité (RLP) et a approuvé les objectifs poursuivis par cette révision ainsi que les modalités de la concertation publique.

Conformément aux dispositions de l'article L 581-14-1 du code de l'environnement, le RLP est élaboré selon les règles fixées pour l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et annexé à ce dernier.

Par analogie avec la procédure d'élaboration du PLU, un débat sur les orientations générales doit être organisé au sein de l'organe délibérant.

La présente délibération a donc pour objet de débattre, sans vote, sur les orientations générales du futur RLP d'Avignon.

Orientations du projet de RLP :

Dans le cadre de l'élaboration du RLP, un diagnostic (disponible sur la plateforme de concertation XXX) a été réalisé et des enjeux ont été identifiés. Les orientations soumises au débat découlent de ce diagnostic et de ces enjeux.

Pour son nouveau Règlement Local de Publicité, la ville d'Avignon fixe 1 orientation générale et 5 orientations ciblées :

A/ Orientation générale :

- Orientation : Préserver la richesse patrimoniale du territoire de l'affichage extérieur

B/ Orientations en matière de publicités et préenseignes :

- Orientation 1 - Améliorer la qualité des entrées de ville et des pénétrantes urbaines de la commune,
- Orientation 2 - Préserver le site patrimonial remarquable, valoriser ses abords,
- Orientation 3 - Encadrer l'affichage publicitaire dans les quartiers résidentiels.

C/ Orientations en matière d'enseignes :

- Orientation 4 - Réduire l'impact visuel des enseignes, en particulier sur les traversées de zones commerciales et le long des grandes pénétrantes urbaines
- Orientation 5 - Assurer l'intégration architecturale des enseignes au cœur du site patrimonial remarquable

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2511-15,
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 581-14, L 581-14-1 et R 581-73,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L 153-12,
Vu la délibération n° 21 du Conseil Municipal du 19 décembre 2020 prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité de la Ville d'Avignon.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de la tenue du débat, sans vote, sur les orientations du Règlement Local de Publicité de la Ville d'Avignon,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

166

URBANISME : Augmentation du taux de la Taxe d'Aménagement.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération n°27 en date du 8 octobre 2011, le Conseil Municipal a institué la Taxe d'Aménagement (TA) en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement. Le taux d'imposition de la part communale de la TA, qui peut varier dans une fourchette de 1% à 5%, a été fixé alors au taux de 3 %.

Par cette même délibération, il a également été décidé de voter une exonération totale de la taxe d'aménagement pour les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L331-12 du code de l'urbanisme, qui ne bénéficient pas déjà de l'exonération de plein droit prévue au 2° de l'article L331-7 du code de l'urbanisme. Cette exonération concerne notamment des catégories de logements locatifs sociaux éligibles aux taux réduits de TVA (PLUS, PLS, PSLA), les logements sociaux financés en PLAI bénéficiant déjà d'une exonération de plein droit.

Il a été par ailleurs rappelé que cette taxe ne s'applique pas notamment dans les opérations d'aménagement où la participation des constructeurs à l'équipement est assurée par un autre régime tel que la ZAC ou le PAE.

Le régime de la taxe d'aménagement a été réformé par l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement.

Celle-ci maintient les mêmes principes. Le taux d'imposition de la part communale de la taxe d'aménagement peut toujours être fixé entre 1% et 5% par le Conseil Municipal, en application désormais des articles 1635 quater L et 1635 quater M du code général des impôts (CGI).

Pour rappel, conformément à l'article 1639 A, II du CGI, la délibération fixant le taux de la taxe d'aménagement conformément à l'article 1635 quater L, est prise avant le 1er juillet pour être applicable à compter de l'année suivante.

Les dispositions des articles 1635 quater D et 1635 quater E du CGI maintiennent aussi les cas d'exonérations de plein droit et facultatives de la taxe d'aménagement.

Elles conservent notamment la faculté pour le conseil municipal de décider en application désormais de l'article 1635 quater E, I, 1° du CGI, l'exonération totale ou partielle des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° du I de l'article 1635 quater I qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° du I de l'article 1635 quater D, cette exonération correspondant donc à des catégories de logements sociaux éligibles au taux réduit de TVA.

Ainsi, compte tenu de la nécessité de disposer de moyens financiers suffisants pour accompagner le développement urbain du territoire, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire communal, et de maintenir l'exonération totale indiquée ci-dessus telle que prévue désormais au 1° du I de l'article 1635 quater E du CGI.

Par ailleurs, le Conseil Municipal peut désormais décider pour l'application de la taxe d'aménagement, d'augmenter la valeur forfaitaire par emplacement, telle que visée au 6° de l'article 1635 quater J du CGI, pour les aires de stationnement non comprises dans les surfaces bâties. Il peut ainsi décider de porter cette valeur forfaitaire jusqu'à un montant de 5 000 € par emplacement, dans les conditions définies par l'article 1635 quater K du CGI.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de porter à 5000 € la valeur forfaitaire par emplacement des places de stationnement non intégrées dans le bâti.

Pour rappel, conformément aux articles 1635 quater E et 1639 A bis, VI du CGI, cette nouvelle délibération relative à la taxe d'aménagement doit être prise avant le 1er juillet pour être applicables à compter de l'année suivante.

Il est rappelé enfin, que dans les conditions de l'article 1635 quater D du CGI, sont notamment exonérés de la taxe d'aménagement les constructions et aménagements réalisés dans les zones d'aménagement concerté (ZAC) dans lesquels les équipements publics sont mis à la charge des constructeurs ou des aménageurs, et dans les périmètres de projet urbain partenarial (PUP).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L. 331-1,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1635 quater A, 1639 A bis ,1635 quater D, 1635 quater E, 1635 quater J, 1635 quater K,
Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 au code général des impôts,
Vu le décret n° 2022-1412 du 7 novembre 2022 fixant les conditions d'exonération de taxe d'aménagement en application du 2° du I de l'article 1635 quater D du code général des impôts pour les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financés avec certaines aides de l'Etat,
Vu le décret n° 2022-1102 du 1er août 2022 fixant les modalités et la date du transfert de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive aux services de la direction générale des finances publiques,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°27 en date du 8 octobre 2011 relative à la taxe d'aménagement.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer le taux de part communale de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire communal,
- CONFIRME la décision de maintenir l'exonération totale de taxe d'aménagement pour les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° du I de l'article 1635 quater I du code général des impôts qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° du I de l'article 1635 quater D,
- DECIDE de porter à un montant de 5 000 € par emplacement la valeur forfaitaire pour les aires de stationnement non comprises dans les surfaces bâties, mentionnée au 6° de l'article 1635 quater J et à l'article 1635 quater K du code général des impôts,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

167

URBANISME : Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble du secteur compris entre l'impasse de l'Epi, la route de Montfavet, l'avenue Colchester et la rue de la Solidarité.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération n°34 en date du 26 juillet 2007, le Conseil Municipal a instauré un Programme d'Aménagement d'Ensemble sur le secteur compris entre l'avenue de l'Epi, la route de Montfavet, l'avenue Colchester et la rue de la Solidarité (voir plan en annexe).

Cet outil de financement de l'urbanisme qui s'était substitué à la Taxe Locale d'Equipement (devenue aujourd'hui la Taxe d'Aménagement) s'inscrivait dans un contexte de renouvellement urbain lié au départ de l'usine SOPREMA.

Le programme des équipements publics correspondant aux travaux sur la rue Mourre et sur le rue de la Solidarité ainsi que le programme de construction sont désormais achevés.

Il est donc proposé de clôturer ce Programme d'Aménagement d'Ensemble et ainsi de réintégrer ce secteur dans le régime de la Taxe d'Aménagement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la délibération n°34 du Conseil Municipal du 26 juillet 2007.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'achèvement et la clôture du Programme d'Aménagement du secteur compris entre l'avenue de l'Epi, la route de Montfavet, l'avenue Colchester et la rue de la Solidarité,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.


PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE
0
100
200 m

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

168

URBANISME : Institution du permis de démolir.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Les dispositions du décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 entré en vigueur le 1er octobre 2007 portant application de l'ordonnance du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et à l'instruction des autorisations d'urbanisme, précisent dans l'article R.421-27 du code de l'urbanisme que '' doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou une partie de la commune où le Conseil Municipal a décidé d'instituer le permis de démolir''.

C'est pourquoi, si la ville d'Avignon souhaite généraliser l'instruction du permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, il est nécessaire de formaliser cette obligation par délibération.

La délivrance d'un permis de démolir est obligatoire, conformément à l'article R.421-28 du code de l'urbanisme, lorsque la construction est :

a. Située dans un secteur sauvegardé ou dans un périmètre de restauration immobilière créé en application des articles L.313-1 à L.313-15 du code de l'urbanisme,
b. Inscrite au titre des monuments historique,
c. Située dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques mentionné à l'article L.621-30 du code du patrimoine, adossée, au sens du même article, à un immeuble classé au titre des monuments historiques, ou situé dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,
d. Située dans un site inscrit ou un site classé ou en instance de classement en application des articles L.341-1 et L.341-2 du code de l'environnement,
e. Identifiée comme devant être protégée en étant située à l'intérieur d'un périmètre délimité par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou un document d'urbanisme en tenant lieu en application de l'article L.151-19 ou de l'article L.151-23, ou, lorsqu'elle est située sur un territoire non couvert par un PLU ou un document d'urbanisme en tenant lieu, identifiée comme présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique, en

application de l'article L.111-22 du code de l'urbanisme, par une délibération du conseil municipal prise après l'accomplissement de l'enquête publique prévue à ce même article

Ainsi, bien que la Ville soit concernée par de nombreux périmètres de protection (secteur sauvegardé et périmètres monuments historiques en extra-muros) qui rendent nécessaire le permis de démolir, il convient que cette obligation soit élargie.

En effet, à travers son nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Ville a souhaité engager une démarche qualitative sur son développement urbain et la préservation de son paysage sur l'ensemble du territoire et c'est dans ce contexte qu'il apparaît important d'instaurer un permis de démolir obligatoire dans toutes les zones du PLU.

De plus, le nouveau PLU contient un volet patrimonial important, comprenant une liste de bâtis et ensemble bâtis identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme dont la démolition est interdite et justifie ainsi cette généralisation du permis de démolir.

Sont toutefois dispensés de permis de démolir, les démolitions visées à l'article R.421-29 du Code de l'urbanisme :

a. Les démolitions de constructions soumises à des règles de secret de la défense nationale ;
b. Les démolitions effectuées en application du code de la construction et de l'habitation sur un bâtiment menaçant ruine ou en application du code de la santé pour un immeuble insalubre ;
c. Les démolitions effectuées en application d'une décision de justice devenue définitive ;
d. Les démolitions de bâtiments frappés de servitude de reculement en exécution de plans d'alignements approuvés en application du chapitre Ier du titre IV du livre Ier du code de la voirie routière ;
e. Les démolitions de lignes électriques et de canalisations ;
f. Les démolitions de constructions réalisées dans le cadre d'une opération sensible intéressant la défense nationale en application de l'article L.2391-1 du code de la défense ;
g. Les démolitions réalisées dans le cadre d'une opération qualifiée d'opération sensible intéressant la défense nationale en application de l'article L.112-3 du code de la sécurité intérieure.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R 421-26 et suivants,

Vu l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005 portant réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme,

Vu le décret 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance susvisée, entré en vigueur le 1 octobre 2007,

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 25 février 2023 approuvant la révision du Plan

Local d’Urbanisme (PLU).

Considérant l’avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d’instaurer le permis de démolir sur le territoire communal d’Avignon,
- AUTORISE Madame le Maire ou l’Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

169

URBANISME : Institution de la Déclaration Préalable pour les clôtures.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La notion de clôture n'est pas définie dans le code de l'urbanisme. Il convient donc de se référer à la jurisprudence. Le régime d'autorisation des clôtures au titre du code de l'urbanisme n'est pas fixé en fonction des procédés ou des matériaux utilisés. Il peut s'agir de clôtures électriques, de murs (qu'elle qu'en soit la hauteur), d'ouvrages à claire-voie, en treillis, de pieux, palissades, d'ouvrages métalliques, grilles, herses, barbelés, de grillages ou de tout autre procédé ayant pour fonction de fermer l'accès à un terrain ou d'introduire un obstacle à la circulation.

La déclaration préalable pour l'édification des clôtures est instituée de fait :

a. Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application de l'article L.631-1 du code du patrimoine ou dans les abords des monuments historiques définis à l'article L. 621-30 du code du patrimoine ;
b. Dans un site inscrit ou dans un site classé ou en instance de classement en application des articles L.341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement ;

En dehors de ces secteurs, la déclaration préalable pour l'édification de clôtures n'est obligatoire que si la collectivité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a décidé de l'instituer.

Les clôtures contribuent à la qualité des paysages urbains et naturels. C'est pourquoi dans le PLU (approuvé le 25 février 2023), il a été décidé de réglementer l'aspect des clôtures en milieu urbain (sur rue et en limites séparatives) ainsi qu'en zones naturelle et agricole (art. A4.4), N (art. N4.4), 1Au (art. 1AU4.4), 2AU (art. 2AU4.4), UA (art. UA4.4), UE (art. UE4.4), UF (art. UF4.4), UG (art. UG4.4), UH (art. UH4.4), UTC (art. UTC4.4), UTI (art. UTI4.4) et UTM (art. UTM4.4).

Les nouvelles règles visent à assurer une qualité architecturale, urbaine et paysagère des clôtures ainsi qu'une plus grande végétalisation et des formes de clôtures plus favorables au passage de la petite faune.
Le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation du Rhône comprend également des

prescriptions concernant les clôtures afin de favoriser la transparence hydraulique.

Afin de pouvoir s'assurer de l'application des dispositions instaurées, il apparaît nécessaire d'instaurer une formalité : la déclaration préalable pour l'édification de clôtures.
Instaurer la déclaration préalable de clôture permettra de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respectera pas le Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 421-12,
Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 25 février 2023 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal d'Avignon,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

170

ACTIVITES PERISCOLAIRES : Conventionnement et subventions avec le secteur associatif pour les interventions périscolaires 2023/2024 dans le cadre du Projet éducatif de territoire

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

AAvignon, la réforme des rythmes scolaires a été bâtie sur trois principes : la gratuité, l'équité et la diversité des activités. Gratuité et équité permettent à tous les enfants de notre ville de bénéficier, sans distinction entre eux, de toutes les activités mises en place avec le secteur associatif. La diversité des activités s'appuie sur le tissu culturel, sportif, artistique local ainsi que sur les ressources de la ville afin que les quelques 10 000 écoliers d'Avignon se voient proposer des animations et apprentissages de qualité, portés par les forces vives de notre territoire et les équipements municipaux (musées, bibliothèques, centres et bases de loisirs…). Avignon poursuit son implication dans les activités périscolaires et les considère comme une véritable chance pour tous les enfants, en particulier les plus modestes.

Suite à l'appel à projet lancé par la Ville au printemps, les associations ont présenté des projets qui s'intègrent pleinement dans le cadre réglementé des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) périscolaires placés sous la responsabilité des directeurs de structures.

Pour préciser le partenariat pour l'année scolaire 2023/2024, des conventions ou avenants permettront de définir le cadre d'intervention, les engagements de l'association ainsi que le concours financier que la commune se propose d'apporter en soutien à ces projets.

Ces accords seront conformes au document type annexé à la présente délibération et préciseront pour chaque association retenue, le montant éventuel de la participation communale. En effet, certaines structures sont amenées à intervenir sans complément de financement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29
Vu le code de l'éducation et notamment les articles D 521-10 à D 521-13
Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association
Vu la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission de l'Education, de la Jeunesse, de l'Université et du Sport
Commission des Finances, du Domaine Public et de l'Administration Générale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la convention type annexée,
- **FIXE** le montant des subventions accordées,
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'élu délégué à signer toute pièce à intervenir.

CONVENTION D'ANIMATION
dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT)

Année : 2023-2024

Entre les soussignés :

La ville d'Avignon représentée par **Madame Cécile HELLE, maire**, dûment habilitée par la délibération n°**XX** adoptée par le Conseil municipal du 24 juin 2023

D'une part,

Et

L'association XX représentée par **XX**, en qualité de Président *(Contact : XX)*

D'autre part,

Préambule

La ville d'Avignon reconduit l'application de la réforme des rythmes scolaires lors de la rentrée des classes 2022/2023 dans le cadre de l'assouplissement prévu par le décret 2014-457 du 7 mai 2014 autorisant le regroupement des activités périscolaires sur une demi-journée.

Ainsi le rythme actuellement en vigueur est maintenu : une demi-journée périscolaire par semaine pour chaque école, le mercredi matin restant la huitième demi-journée de classe.

La commune a été divisée en quatre secteurs, chaque groupe d'écoles ont une après-midi périscolaire pour permettre aux enfants de pratiquer des activités de loisirs ou de découverte à la fois dans les établissements scolaires, les centres de loisirs, les équipements sportifs ou culturels.

Le projet éducatif élaboré dans ce contexte vise à associer largement l'ensemble des acteurs locaux, et fait appel aux compétences associatives pour aider la commune à mettre en place ces activités en complément des interventions des personnels municipaux issus des services de la jeunesse, de l'éducation, des sports ou de la culture. Les activités menées sont des sensibilisations selon une démarche ludique, sans recherche de performance, pouvant conduire ultérieurement à une pratique pérenne au sein du monde associatif.

Ces activités organisées sous la responsabilité de la collectivité se déroulent dans le cadre réglementé des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) dont les normes assouplies permettent les taux d'encadrement suivants pour les enfants :

- Une moyenne sur le site de 14 enfants en maternelle par encadrant.
- Une moyenne sur le site de 18 enfants en élémentaire par encadrant.

Les écoles sont réparties sur les 4 après-midis périscolaires de la semaine selon la configuration ci-dessous :

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Année 2023-2024

Document non définitif

ALSH		LUNDI Ecoles	MARDI Ecoles	JEUDI Ecoles	VENDREDI Ecoles
D1	Mélanie SAUZE 06 85 16 94 68	Louis Gros (E) Louis Gros (M)	St Ruf (E)	Grands Cyprès (M) Clos de la Murette (M)	Olivades (E)
D2	Ayoub MEZYANI 06 85 12 70 09	JH Fabre (E)	Amandier (E)	Simone Veil (E) Simone Veil (M)	St Exupéry (M)
D3	Mélanie GASTON 06 85 14 23 59	Trillade (E)	Scheppler (E) Scheppler (M)	Camille Claudel (M)	St Roch (E) St Roch (M)
D4	Aniss ATTOUT 06 85 14 85 09	Farfantello (E) Farfantello (M)	Ste Catherine (M)	Massillargues (E) Massillargues (M)	Coubertin (E)
D5	Nadège LE CREFF 06 85 16 75 85	Bouquerie (E)	St Jean (M) Neuf Peyres (M)	Croisière (E)	Persil (M)
D6	Guillaume GALLAND 06 99 45 43 72	Fabre (M) Courtine (E/M)	St Jean (E)	Grands Cyprès (E)	Pouzaraque (E)
D7	Florian GRAND 07 85 14 80 72	Ortolans (M) Barthelasse (E/M)	Perrin (E) Violette (M)	Rotondes (E) Rotondes (M)	Mistral (E) Mistral (M)
D8	Lotfi BOUNAB 06 85 14 09 42	Trillade (M)	Ste Catherine (E)	Vertes Rives (E)	Stuart Mill (E) Stuart Mill (M)
D9	Marion FANTIN 06 43 36 94 29	Sixte Isnard (E) Sixte Isnard (M)	Arrousaire (M) Clos du Noyer (M)	Croisière (M) St Gabriel (E)	Olivades (M)

Ville d'Avignon - Département Jeunesse - Direction des activités périscolaires

Mise à jour 16/05/2023

Les séances seront réparties sur les périodes suivantes :

- Période 1 : du jeudi 4 septembre au vendredi 20 octobre (7 semaines)
- Période 2 : du lundi 6 novembre au vendredi 22 décembre (7 semaines)
- Période 3 : du lundi 8 janvier au vendredi 23 février (7 semaines)
- Période 4 : du lundi 11 mars au vendredi 19 avril (6 semaines)
- Période 5 : du lundi 6 mai au vendredi 5 juillet (8,5 semaines)

Article 1 : Objectifs pédagogiques

Le projet éducatif s'inscrit dans une démarche de pratiques sportives, culturelles ou de loisirs, de découvertes du cadre de vie et du mieux vivre en société.

Les activités proposées doivent s'adapter à la tranche d'âge du public.

Le projet d'animation proposé par l'association est le suivant :

XXXXXX

Il est conforme à son objet statutaire et correspond aux objectifs fixés par le PEDT dont l'association aura pris connaissance.

Article 2 : Conditions de mise en œuvre de l'activité

L'association prendra en charge un groupe ou deux groupes successifs dans l'après-midi, selon la répartition suivante :

POSITIONNEMENT PERIODES	P1	P2	P3	P4	P5
Lundi					
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					

Le nom de l'école dans laquelle l'association intervient, ainsi que le niveau des enfants pris en charge, vous seront transmis par mail la dernière semaine avant les vacances afin que vous puissiez vous organiser.

Les intervenants doivent arriver au plus tard à 13h20 en école maternelle et 13h30 en école élémentaire et partir au plus tôt à 16h20 en école maternelle et 16h30 en école élémentaire.

Article 3 : Déplacements

Les enfants sont sous la responsabilité de l'intervenant durant tout le temps de l'animation ; l'intervenant participe également, le cas échéant, à la surveillance de la récréation. Le déplacement est compris dans le temps de l'animation. Il incombe à l'association de prévoir le nombre d'adultes nécessaire lors des déplacements entre l'école et le lieu d'activité : deux intervenants sont nécessaires pour déplacer un groupe d'enfants.

Après avoir pris les consignes, listes d'émargement, trousse pharmacie et matériel nécessaire à son activité, l'intervenant prendra en charge le groupe d'enfants à 13h30 au sein de l'établissement scolaire et le ramènera pour 16h30 à l'école.

Article 4 : Moyens matériels

L'association s'engage à fournir le matériel dont elle aura besoin pour ses activités, et ce dernier restera sa propriété. Elle en assumera le remplacement en cas de dégradation.

La commune met à disposition de l'association des espaces au sein des locaux scolaires et des équipements municipaux.

Article 5 : Responsabilités

L'association intervient dans le cadre d'un ALSH placé sous l'autorité d'un directeur recruté par la commune, rattaché au Département Jeunesse – Direction des activités périscolaires.

L'association s'engage à solliciter l'intervention d'un intervenant compétent et qualifié pour encadrer un groupe d'enfants selon les conditions posées par la réglementation en vigueur. Celui-ci est invité à prendre connaissance de la démarche globale du PEDT. **Il est impératif que l'association communique le numéro de téléphone de chaque intervenant à la Direction des activités périscolaires**, notamment en cas de changement d'intervenant. L'association doit joindre à la présente convention les copies des cartes d'identité et des diplômes de chaque intervenant, et transmettre en cours d'année ceux des éventuels nouveaux intervenants.

Compte tenu des contraintes de taux d'encadrement, il est essentiel que l'intervenant s'engage à être effectivement présent pour prendre en charge son groupe. En cas d'impossibilité de sa part, il devra proposer un intervenant remplaçant et il s'engage à prévenir la Direction des activités périscolaires (04 90 16 32 27 / 06 61 64 29 42) au plus tard à 10h pour le jour-même, pour permettre de trouver une autre solution de prise en charge des enfants.

Tous les accidents liés à l'installation communale et qui ne pourraient être imputés à la pratique de l'activité conduite par l'association resteront sous la responsabilité communale. Le cas échéant, en cas d'utilisation inappropriée par l'association du matériel ou des locaux de la ville, seule la responsabilité de l'association pourra être engagée.

A l'inverse, tous les accidents résultant de la pratique proposée par l'association seront couverts par l'assurance de l'association, qu'il en résulte un dommage corporel ou matériel. À ce titre, l'attestation d'assurance de l'association aura été remise à la Direction des activités périscolaires au plus tard à la signature de la présente convention. Il s'agira d'une compagnie de son choix garantissant les risques relatifs à la responsabilité civile et les dommages engagés par la mise en œuvre de l'accueil des enfants et des activités.

Il est à noter que lors de la survenue d'un incident ou accident au cours de toute activité, il incombe à l'intervenant de remplir avant son départ une fiche d'incident ou d'accident et de la remettre au directeur ALSH. En cas d'incident ou d'interrogation éventuelle, l'intervenant représentant l'association est invité à en faire part à la Mairie, le plus rapidement possible, par le biais de son représentant, au directeur ALSH ou à la Direction des activités périscolaires.

Article 6 : Evaluation et communication

L'association s'engage à présenter aux parents, sous la forme de leur choix, le contenu des activités réalisées avec le groupe et de le transmettre à la Direction des activités périscolaires.

Les actions de l'association feront l'objet d'une évaluation tant de la part des directeurs ALSH que de la Direction des activités périscolaires.

Elles feront l'objet d'une présentation détaillée lors d'une réunion du comité d'évaluation qui sera organisée par la ville dans l'année.

Pour toute communication sur ses cycles d'activité, l'association devra systématiquement mentionner que ceux-ci se déroulent dans le cadre des activités périscolaires mises en place par la ville.

Article 7 : Concours financier de la commune

L'association ne percevra pas d'aide financière spécifique pour cette action.

OU

L'association percevra une aide financière spécifique pour cette action **d'un montant de XX € (chiffres toutes lettres euros**) qui sera versée au maximum en 3 fois.

Le montant de la subvention pourra être proratisé par la ville, si l'intégralité des séances n'a pas été effectuée par l'association.

Les activités sont gratuites pour les familles.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est signée pour l'année scolaire 2023/2024. Elle débutera le **lundi 4 septembre 2023 et prendra fin le vendredi 5 juillet 2024.**

Article 9 : Résiliation

En cas de manquement, de non-exécution de la mission ou de retard, la ville pourra trente jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, mettre fin à la convention, suspendre ou diminuer le montant des versements sans que l'association puisse exiger une quelconque indemnité ou préavis.

Article 10 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Nîmes.

..... Signatures .....

Convention établie en 3 exemplaires le : _____/_____/ 2023

Pour le Maire, par délégation,

Claude Nahoum

Premier adjoint délégué à la ville éducative,

Culturelle et solidaire

XXX

Le(La) président(e) de l'association

XXX

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

171

DOMAINE PUBLIC : Convention de superposition d'affectation sur le domaine public du parking relais de Saint Chamand au profit de la ville d'Avignon.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, le Grand Avignon a réalisé pour le compte de la ville d'Avignon un mur d'escalade dans le cadre des travaux de réalisation du parking relais en élévation de Saint Chamand.

Ce mur d'escalade s'inscrit dans le complexe de la Plaine des Sports aménagé par la ville d'Avignon en nature de domaine public.

Conformément aux dispositions de l'article L2123-7 du code général de la propriété des personnes publiques, il est nécessaire d'établir une convention de superposition d'affectation permettant d'assoir la coexistence sur un même site de plusieurs affectations publiques : l'affectation première du site (le parking relais) en gestion Grand Avignon et l'affectation supplémentaire (le mur d'escalade) en gestion ville.

La présente convention permet à la ville et au Grand Avignon de régir l'usage du mur d'escalade compris dans l'emprise du parking relais récement inauguré. Elle fixe les conditions juridiques, financières et techniques de cette nouvelle affectation, comprenant les conditions de gestion de l'ouvrage. L'espace visé dans la présente convention est le mur vertical support des voies d'escalade et le bac à sable positionné au pied du mur sur une largeur de 2 m côté est, sud et ouest le tout situé sur une partie de la parcelle ES 337.

La présente convention est conclue pour la durée pendant laquelle s'exercera la superposition d'affectation et n'engendre aucune dépense ou privation de revenus pour le Grand Avignon succeptible d'amener une indéminsation pour la ville d'Avignon.

Il est ainsi proposé d'approuver les termes de la convention de superposition d'affectation du parking relais de Saint Chamand avec le Grand Avignon.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles R 2123-16, L 2123-7 et suivants.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention de superposition d'affectation du parking relais de Saint Chamand,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC DU PARKING RELAIS DE ST CHAMAND

au profit de la ville d'AVIGNON

ENTRE :

- **La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon**, dont le siège est situé à AVIGNON - 320 chemin des Meinajariès cedex 9, autorité compétente en matière de GEMAPI et gestionnaire du système d'endiguement d'Avignon contre les inondations, représenté par son Président Joël Guin.

désigné ci-après « le Grand Avignon »

ET :

- La ville d'Avignon agissant ès-qualités, en vertu de la délibération n° 2 en date du 4 juillet 2020, elle-même représentée par Monsieur Joël PEYRE, Conseiller Municipal, en vertu d'un arrêté de délégation de fonctions en date du 19 août 2020 reçu en Préfecture le 26 août 2020, et spécialement habilité en vertu de la délibération n° en date du

désigné ci-après « le bénéficiaire »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSÉ PRÉALABLE

Par convention de **Transfert temporaire de maitrise d'ouvrage le Grand Avignon a réalisé pour le compte de la ville d'Avignon un mur d'escalade dans le cadre des travaux de réalisation du parking relais en élévation de St Chamand**.
Ce mur d'escalade s'inscrit dans le complexe de la Plaine des Sports aménagé par la ville d'Avignon.
La présente convention permet au bénéficiaire de superposer l'affectation supplémentaire ci-après identifiée relevant de sa compétence à l'affectation première du périmètre du parking relais de Saint Chamand de compétence de la communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

1 IDENTIFICATION DE L'AFFECTATION SUPPLEMENTAIRE AUTORISEE

La présente convention est accordée pour l'affectation supplémentaire suivante relevant de la compétence du bénéficiaire : **exploitation d'un équipement sportif de type mur d'escalade**.

Le bénéficiaire s'engage à assurer pendant toute la durée de la présente convention la compatibilité de l'affectation supplémentaire relevant de sa compétence et des ouvrages la concernant avec l'affectation première du périmètre du parking relais de Saint Chamand de compétence de la communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Le Grand Avignon s'engage à permettre l'exercice normal de cette affectation supplémentaire et l'utilisation normale des ouvrages la concernant, ceci dans les conditions fixées par la présente convention.

L'affectation supplémentaire et les ouvrages associés ne devront pas occasionner de trouble, gêne ou contrainte de quelque ordre que ce soit à l'exploitation par le Grand Avignon via son exploitant du parking relais ou constituer une quelconque entrave aux actions de Grand Avignon en matière de sûreté et de sécurité sur ce parking.
Pour le cas où les dispositions ci-dessus ne seraient pas satisfaites, les parties se concerteront afin de déterminer en commun les moyens et les comportements en vue de leur respect. A défaut d'entente, il sera fait application de l'article « ***Litiges*** » de la présente convention.

2 PERIMETRE DE LA SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS

Le Grand Avignon consent à ce que le bénéficiaire superpose l'affectation supplémentaire ci-après identifiée, relevant de la compétence de ce dernier, à l'affectation première de ce périmètre du parking relais de Saint Chamand

La superposition de l'affectation supplémentaire est située :

- Sur le **terrain** situé sur le territoire de la commune d'Avignon, Parcelle ES 337 avenue Pierre De Coubertin support du parking relais, Ce parking en superstructure est le support d'un mur d'escalade sur sa façade sud (plan annexés), ce mur est relié à la structure du parking par 6 poutres béton qui permettent le maintien vertical de la structure du mur. Entre le mur d'escalade et la coque extérieure du parking se trouve un espace tampon., Comme demandé par le bénéficiaire le 8 février 2023 lors d'une visite OPR, cet espace sera clôturé dans un premier temps de façon temporaire par des barrières, puis de façon définitive avant le 1er juillet, pour le rendre entièrement inaccessible sauf via une porte de service. Il est précisé quecet espace ne fait pas l'objet de la présente convention.
L'espace visé dans la présente convention est le mur vertical support des voies d'escalade et le bac à sable positionné au pied du mur sur une largeur de 2 m côté est, sud et ouest.

Le bénéficiaire déclare avoir parfaite connaissance du périmètre objet de la présente superposition d'affectations tel que constaté par l'état des lieux initial. Sous réserve d'éventuels désordres ou malfaçons relevant de la garantie décennale, il ne pourra exiger du Grand Avignon aucune réfection, remise en état, adjonction d'équipements supplémentaires ou travaux quelconques.

Le bénéficiaire accepte également toutes les sujétions applicables au périmètre de la présente superposition d'affectations, ce quelle qu'en soit l'origine dans la mesure où elles ne compromettent pas l'utilisation normale du mur d'escalade.

Le Grand Avignon et le bénéficiaire utiliseront concurremment le périmètre objet de la présente convention :

- **Le Grand Avignon : pour les besoins de leur affectation première de gestion du parking relais,**
- **Le bénéficiaire : pour les besoins de l'affectation supplémentaire ci-après identifiée relevant de sa compétence.**

Le périmètre de la présente convention devra être exclusivement affecté aux activités et usages précisés ci-avant. Son affectation à d'autres fins devra recueillir l'accord préalable et écrit du Grand Avignon. En fonction de la nature et de l'importance des évolutions demandées, un avenant à la présente convention sera établi. En cas d'évolutions substantielles, une nouvelle convention sera conclue.

3 ETAT DES LIEUX INITIAL CONTRADICTOIRE

Avant tout exercice de l'affectation supplémentaire, le bénéficiaire et Grand Avignon réaliseront un état des lieux initial contradictoire annexé à la présente convention bien qu'il s'agisse d'ouvrages existants.

4 AUDIT TECHNIQUE A REALISER PAR LE GRAND AVIGNON

Le bénéficiaire s'engage à permettre au Grand Avignon de réaliser durant la présente convention tout audit technique du terrain, des ouvrages, des aménagements, des équipements ou des installations propriété du Grand Avignon situés dans le périmètre de la présente convention, ceci après notification préalable écrite du Grand Avignon, notamment par courriel, au minimum 1 mois avant la date de début des opérations d'audit.

5 OUVRAGES DU GRAND AVIGNON

Le bénéficiaire est autorisé à exploiter sur le périmètre de la présente superposition d'affectations les ouvrages suivants :

- **Un mur d'escalade de 10 m de haut présentant 10 voies d'escalade de niveaux différents. Ce mur sera équipé à demeure de prises jusqu'à une hauteur de 3 m réglementaire, au-delà les prises seront installées par le bénéficiaire lors de manifestations ou évènements encadrés par des professionnels. (voir documents en annexe)**

« Le bénéficiaire s'engage à entretenir en bon état l'ouvrage, les aménagements, les équipements ou installations si besoin, ceci sous sa seule responsabilité et à sa charge exclusive.

Le bénéficiaire s'engage à ce que le fonctionnement, l'entretien ou la modification de l'ouvrage objet de la convention n'engendre aucun dommage à la structure du parking relais ou aux espaces extérieurs attenants.

La garde de l'ouvrage et biens présents dans le périmètre de la présente convention incombe au bénéficiaire.
Le bénéficiaire renonce en conséquence à toute recherche de la responsabilité du Grand Avignon à ce sujet, notamment en cas de vols, pertes ou dommages.

6 AUTRES TRAVAUX ET ENTRETIEN SUSCEPTIBLES D'ETRE REALISES PAR LE BENEFICIAIRE

Avant toute intervention, que ce soit pour la modification des ouvrages, la réalisation de nouveaux ouvrages ou pour des opérations susceptibles d'impacter l'affectation première, le bénéficiaire informera le Grand Avignon des travaux qu'il envisage de réaliser avec un délai de prévenance d'un mois.

Avant toute réalisation, le bénéficiaire devra transmettre au Grand Avignon le descriptif et le planning de l'opération projetée. Les projets nécessitant une déclaration de travaux ou un permis de construire seront présentés au Grand Avignon avant que le bénéficiaire ne dépose sa demande auprès de l'autorité compétente.
En cas d'accord, la conclusion d'un avenant à la présente convention ou d'une nouvelle convention pourra s'avérer nécessaire.
Aussitôt après l'achèvement des travaux, le bénéficiaire enlèvera tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats résultant de ces travaux qui encombreraient le domaine public.
Il transmettra au Grand Avignon une copie de la déclaration d'achèvement des travaux dans le mois suivant son obtention, ainsi qu'un plan de récolement des constructions et installations.

7 MODIFICATIONS ET TRAVAUX A REALISER PAR LE GRAND AVIGNON DANS LE PERIMETRE DE LA SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS

Le Grand Avignon conserve le droit de réaliser dans le périmètre de la présente superposition d'affectations, tous travaux et toutes modifications pour les besoins de l'exploitation, de l'entretien ou du renouvellement des ouvrages de la structure du parking relais.
Le bénéficiaire reconnait et accepte qu'il ne pourra pas s'opposer ou obtenir d'indemnité au titre de tels travaux ou modifications, à la condition que ces derniers n'affectent pas l'exploitation de l'ouvrage objet de la présente convention d'affectation.
Si pour ces travaux ou modifications il s'avère nécessaire, dans l'intérêt général et/ou du domaine concédé, de déplacer, modifier, voire supprimer les ouvrages, aménagements, installations ou équipements du mur d'escalade, ces opérations seront à la charge et aux frais exclusifs du Grand Avignon.
Si pour ces modifications et travaux le Grand Avignon souhaite effectuer une coupure ou une déviation d'une circulation, d'un flux impactant l'affectation supplémentaire présentement accordée, quelle que soit sa nature, l'intégralité des mesures et opérations nécessaires à cette coupure ou à cette déviation seront à la charge et aux frais exclusifs du GRAND AVIGNON.
Les parties s'engagent à se réunir préalablement à la réalisation de ces opérations afin de définir les modalités techniques et le planning de réalisation de celles-ci, en respectant un délai de prévenance d'un mois à minima.

8 DUREE DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée pendant laquelle s'exercera la superposition d'affectations.
La présente convention entrera en vigueur à compter du 28 Mai 2023.
Le bénéficiaire s'engage à informer le Grand Avignon de la fin de l'exercice de l'affectation supplémentaire en adressant sa décision de résiliation de la présente convention dans les conditions fixées ci-après.

9 INDEMNISATION DE GRAND AVIGNON A RAISON DE L'AFFECTATION SUPPLEMENTAIRE (L2123-8 CGPPP)

En application de l'article L2123-8 du CGPPP, Le Grand Avignon doit être indemnisés par le bénéficiaire à raison des dépenses ou de la privation de revenus que pourrait engendrer la présente convention.
A ce jour, la présente convention n'engendre aucune dépense ou privation de revenus pour le Grand Avignon.

Cependant, si à l'avenir l'exécution de la présente convention devait engendrer des dépenses ou une privation de revenus pour le Grand Avignon, le bénéficiaire s'engage à les indemniser.
En application de l'article R2123-17 du CGPPP, le montant de l'indemnité à verser par le bénéficiaire sera fixé par la Direction Départementale des Finances Publiques.

10 AUTRES DISPOSITIONS

10.1 Travaux et entretien à réaliser par le Grand Avignon

Le Grand Avignon et son exploitant s'engagent à entretenir en bon état les ouvrages, aménagements, équipements ou installations du parking relais, et à les renouveler si besoin, ceci sous sa seule responsabilité et à sa charge exclusive.

Le Grand Avignon s'engage à informer le bénéficiaire de ses projets de travaux ou d'opérations d'entretien qui pourraient impacter l'affectation supplémentaire présentement consentie au profit de ce dernier.

Le Grand Avignon réalisera un entretien de la végétation strictement nécessaire aux besoins de son exploitation sur les espaces encadrant le mur d'escalade. Une convention de gestion des espaces verts reste à définir entre la Ville et le Grand Avignon pour les espaces vert parking.
Si un entretien particulier est nécessaire pour les besoins du bénéficiaire, celui-ci sera à la charge exclusive de ce dernier. Cet entretien pourra être effectué par le bénéficiaire, sous sa seule responsabilité, uniquement après accord écrit de du Grand Avignon sur les opérations d'entretien projetées.

10.2 Intervention en urgence du Grand Avignon

Le bénéficiaire reconnaît que le Grand Avignon pourra intervenir en urgence, à tout moment, dans le périmètre de la présente superposition d'affectations, ceci pour des besoins d'exploitation ou de sûreté.
Dans le cas où le Grand Avignon devrait être contraint à fermer le périmètre d'exploitation du mur d'escalade à la circulation publique pour les besoins des interventions en urgence, il en informerait le bénéficiaire dans les meilleurs délais.

10.3 Mesures nécessaires à l'ouverture au public impliquée par l'affectation supplémentaire

Le bénéficiaire s'engage à assumer la responsabilité et la charge exclusives de toutes les mesures nécessaires à l'ouverture du périmètre de l'affectation supplémentaire au public ou à la circulation publique.
Il s'engage à en fixer les modalités et à réaliser l'intégralité des équipements et signalisations nécessaires à cet effet qu'il est de son ressort d'apprécier, notamment en matière de sécurité des personnes et des biens.
Il est précisé que l'ensemble des systèmes d'éclairage du mur d'escalade et de ses environs sont reliés au système d'éclairage du parking et relèvent donc d'une gestion par le Grand Avignon et son exploitant. Aucun point lumineux n'est présent dans le périmètre de la présente convention. En cas d'éclairage défectueux le bénéficiaire informera le Grand Avignon pour que soit réalisé les réparations.

10.4 Signalisation

Le bénéficiaire fera son affaire exclusive, à ses frais et sous sa responsabilité, de la mise en place de la signalisation nécessaire à l'affectation supplémentaire dont il est responsable.

11 RESPONSABILITE EN CAS DE DOMMAGES

11.1 Responsabilité du bénéficiaire

Le bénéficiaire sera seul responsable des dommages qui pourraient être causés aux ouvrages du parking relais du Grand Avignon et d'une façon générale, aux tiers, tant dans le cadre de la réalisation d'éventuels travaux, aménagements, équipements ou installations de toute nature, que du fait de son exploitation, et de celle des usagers de l'équipement.
Les dommages directs ou indirects causés à la structure du parking relais et/ou la gêne apportée à son exploitation, du fait de l'affectation supplémentaire seront pris en charge par le bénéficiaire.
Le bénéficiaire conserve la responsabilité pleine et entière des ouvrages et équipements réalisés pour lui.

11.2 Responsabilité du Grand Avignon

Grand Avignon prendra en charge les dommages causés uniquement par l'utilisation du Parking Relais.

11.3 Assurances

Les parties déclarent contracter toutes assurances utiles notamment en matière de responsabilité civile et dommages aux biens permettant de couvrir, chacune en ce qui les concerne, les risques et éventuels dégâts et dommages pouvant résulter des affectations convenues à la présente convention.

12 CESSION DE LA PRESENTE CONVENTION

Le bénéficiaire ne pourra pas céder contractuellement, en tout ou partie, les droits qui lui sont accordés par la présente convention.
En revanche, en cas de transfert de compétences entre personnes publiques, le bénéficiaire pourra être remplacé dans le bénéfice de la présente convention par le nouveau détenteur de la compétence concernée.

13 RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

S'il le décide, le bénéficiaire pourra faire cesser définitivement l'affectation supplémentaire objet de la présente convention. Il pourra résilier celle-ci en notifiant, moyennant un préavis d'un mois minimum, sa décision par lettre recommandée adressée au Grand Avignon.

14 LITIGES

En cas de désaccord entre le bénéficiaire et le Grand Avignon sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, un accord amiable devra être recherché préalablement à tout recours juridictionnel.
Cet accord amiable pourra être recherché durant au maximum un an à compter de la date de réception de l'information écrite du désaccord faite par l'une des parties à l'autre partie.
En cas d'échec de cette tentative d'accord amiable ou en cas de dépassement du délai ci-dessus fixé pour parvenir à un tel accord, le litige pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Nîmes.

15 IMPOTS, TAXES ET FRAIS

Sans objet

16 ENREGISTREMENT

La présente convention n'étant soumise obligatoirement ni au droit de timbre, ni à la formalité de l'enregistrement, dans le cas où l'enregistrement serait requis par l'une des parties, les droits de timbre et d'enregistrement seront à la charge de cette partie.

17 EXECUTION DE LA PRESENTE CONVENTION

Le Grand Avignon est chargé du suivi de l'exécution de la présente convention et demeure, à ce titre, l'unique interlocuteur du bénéficiaire.

18 ANNEXES

Sont annexés à la présente convention :

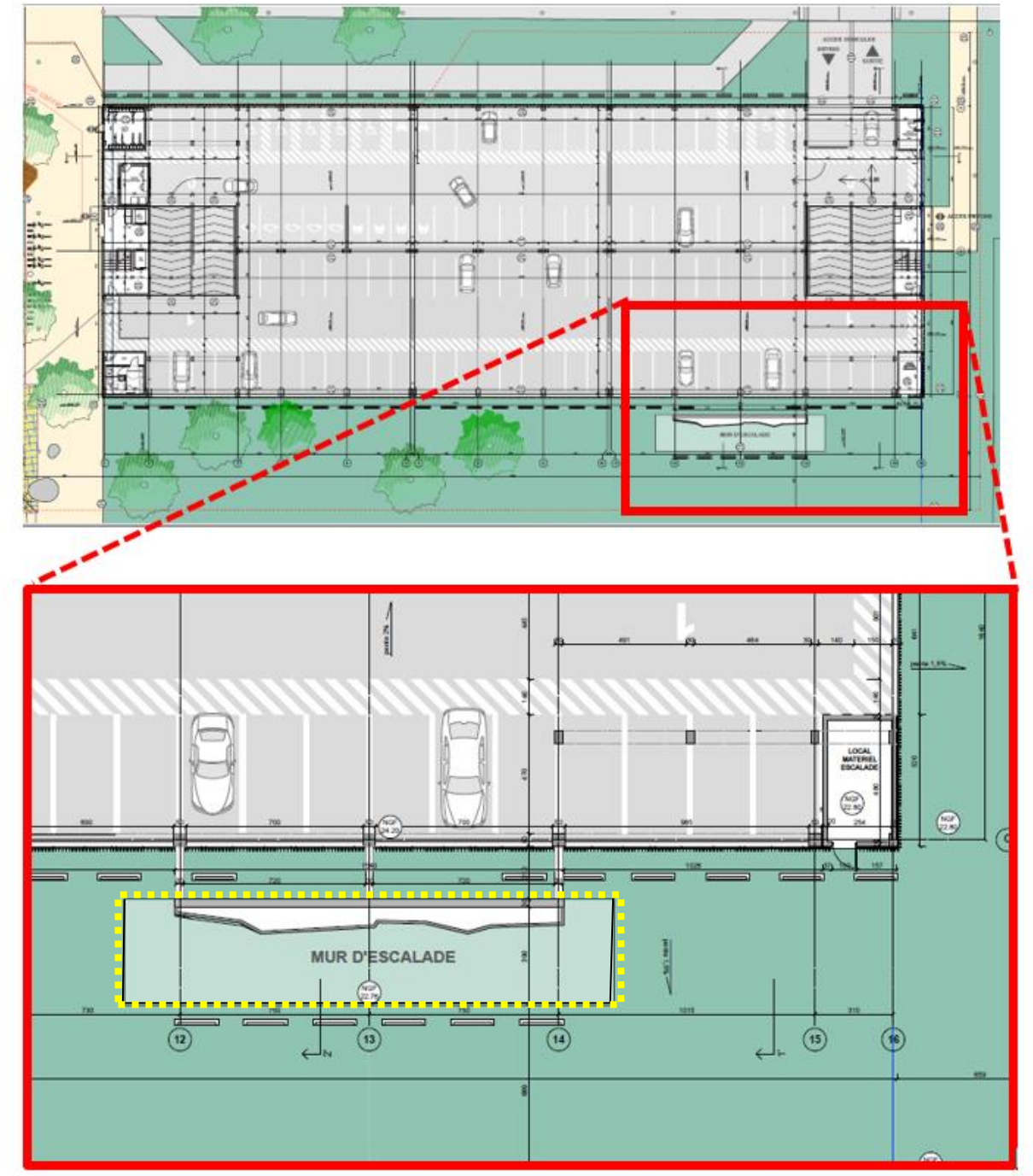
- Plans et visuels
- Convention de TTMO
- Etat des lieux contradictoire.

19 ORIGINAUX DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.
Un original sera adressé au bénéficiaire.
Le deuxième original sera conservé par Le Grand Avignon.

SIGNATURES	
Pour Le Grand Avignon *[Signature + prénom + nom + fonction]* *Fait à* *Le*	
Pour le bénéficiaire, *Pour le Maire et par délégation,* *Le Conseiller Municipal, Joël PEYRE* *Fait à* *Le*	

Annexe 1 Plan et visuel



En jaune le périmètre de la convention.



En jaune le périmètre de la convention.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

172

PREVENTION - SECURITE : Protocole sur le Rappel à l'ordre entre la ville d'Avignon et le parquet près du Tribunal Judiciaire d'Avignon

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

<<< Veuillez saisir le texte de votre projet de délibération >>>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

173

PREVENTION - SECURITE : Programmation 2023 du Fonds Local de Prévention de la Délinquance - 1ère tranche

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

<<< Veuillez saisir le texte de votre projet de délibération >>>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

174

SOLIDARITES : Subvention au profit de l'association ICIPASS pour la confection des corbeilles solidaires au profit des séniors et des étudiants - convention triennale

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

<<< Veuillez saisir le texte de votre projet de délibération >>>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

175

PREVENTION - SECURITE : Mise en place d'une charte de la vie nocturne sur le territoire de la ville d'Avignon

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

<<< Veuillez saisir le texte de votre projet de délibération >>>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

177

ADMINISTRATION GENERALE : Représentation de la Ville au Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération en date du 29 mars 2017, nous avons procédé à la désignation de certains de nos collègues pour siéger au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon.

Ont été élus :
M. David FOURNIER, M. Claude NAHOUM, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Philippe BORDAT (démissionnaire remplacé par Mme Carole MONTAGNAC par délibération n° 30 du 26 février 2022).

En application de l'article R 514-25 du code Monétaire et Financier (COMOFI), il y a lieu de renouveler les membres de notre Assemblée dont le mandat arrive au terme des 3 ans prévus par le texte.

Je vous propose de désigner :
-
-
-
-
-

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121-23,
Vu l'article R 514-25 du code Monétaire et Financier,
Vu la délibération n° 2 du 29 mars 2017,
Vu la délibération n° 30 du 26 février 2022.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNE :
-
-
-
-
-
pour siéger au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

178

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Zone Franche Urbaine-Territoire Entrepreneur : Soutien au dispositif « CitésLab ».

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon soutient depuis son lancement le dispositif CitésLab, visant à favoriser la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

CitésLab est coordonné à l'échelle nationale par BPI France qui s'engagé depuis le 1er Janvier 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV dans le cadre d'un programme spécifique intitulé « Entrepreneuriat pour Tous ».

Le développement de l'activité économique et de l'emploi dans les quartiers prioritaires est une des priorités des Contrats de Ville et un enjeu primordial du NPNRU et de la Ville, dans tous les projets portés dans les quartiers concernés. Ce développement passe notamment par un soutien actif à l'entrepreneuriat.

La création d'entreprise est un moyen efficace pour les habitants des quartiers prioritaires de prendre en main leur parcours de vie professionnelle ; mais ils doivent pour cela disposer de soutien et d'accompagnement dans leurs différentes démarches (construction d'une demande de prêt, élaboration d'un business plan, etc.)

C'est à cette nécessité que répond le programme « Entrepreneuriat pour Tous », avec notamment le dispositif « CitésLab – Révélateur de Talents ».

Ce dispositif a trois objets :
- Détecter (identifier des talents dans les QPV grâce à une action de proximité),
- Préparer (préparer et sécuriser les projets des entrepreneurs),
- Orienter (orienter les entrepreneurs vers les solutions locales d'accompagnement à l'entrepreneuriat).

CitésLab est porté localement par la plateforme d'initiative locale « Initiative Terres de Vaucluse » et cofinancé par le Conseil départemental, l'Etat et le Grand Avignon dans le

cadre du Contrat de Ville. Il est animé par un chargé de mission dédié.

Depuis sa création le CitésLab d'Avignon a obtenu des résultats remarquables, il est régulièrement sollicité pour essaimer le dispositif sur d'autres territoires. Ainsi, en 2022, 351 personnes ont pu être accompagnées. Parmi elles, 77 ont créé leur entreprise et 32 ont pu retrouver un emploi. Les autres sont soit en formation, soit en cours d'accompagnement ou en recherche active d'emploi. Le Bus de l'Entreprenariat, lancé en 2021, permet d'aller au plus près de habitants.

Plus de 75% des personnes accompagnées en 2022 sont originaires des QPV d'Avignon et 18 étapes du Bus de l'Entreprenariat sont prévues dans les quartiers de la ville en 2023.

Il est donc demandé d'approuver la poursuite du soutien de la ville d'Avignon à ce dispositif.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de contribuer au développement du dispositif CitésLab par le versement d'une subvention de 3 000 €,
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, compte 65748,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elue(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

179

TERMITES : Attribution de subvention à des propriétaires d'immeubles termités.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La présence de termites est aujourd'hui relevée dans plus de la moitié des départements français. Ces insectes peuvent affecter la qualité d'usage des bâtiments jusqu'à mettre en péril leur solidité car ils dégradent les bois et matériaux dérivés.

Au niveau national, la lutte contre les termites est régie par les articles L 126-4 et L 126-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, lesquels rendent obligatoire la recherche, la déclaration en mairie des foyers infestés par les termites sur les terrains bâtis et non bâtis, et les travaux préventifs ou d'éradication nécessaires.

L'ensemble du territoire de la commune d'Avignon est classé en zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme, par l'arrêté préfectoral n°821 du 06 avril 2001.

Par conséquent, la Ville d'Avignon a pris le 26 avril 2006 un arrêté prescrivant des mesures pour lutter contre la prolifération des termites et classant l'ensemble du territoire de la commune en zone de lutte renforcée.

Pour favoriser cette politique de lutte, en raison des contraintes pécuniaires lourdes engendrées par les traitements, de leurs caractères obligatoires et dans le but d'encourager les déclarations d'infestation et d'enrayer ce fléau en multipliant les travaux d'éradication, la mise en place d'aides financières aux traitements anti-termites curatifs accordés aux propriétaires occupants a été adoptée par délibération au Conseil Municipal du 26 février 2004.

Par délibération en date du 28 septembre 2007, le Conseil Municipal a ensuite décidé d'étendre l'attribution des aides aux propriétaires bailleurs, qu'il s'agisse d'immeubles ou de terrains non bâtis, et de revoir les plafonds préalablement établis.

Par délibération en date du 18 décembre 2021, le Conseil Municipal a modifié les conditions d'attribution des aides allouées pour les traitements anti-termites.

Dès lors ces aides, toujours modulées en fonction du type de traitement pour favoriser le développement des techniques par appâts (sans danger pour l'environnement et pour les occupants), sont plafonnées selon le barème suivant :

- Traitement par barrière chimique : aide financière limitée à 10 % du montant total des travaux avec un montant maximum de 1 000 € d'aide financière,
- Traitement par appâts ou mixte : aide financière de 25 % du montant total des travaux avec un montant maximum de 1 500 € d'aide financière.

Ces traitements correspondent à l'installation des dispositifs destinés à une action curative. Il en est exclu le service préventif de « maintenance » et éventuellement les autres prestations qui pourraient s'ajouter (traitement humidité, autres insectes xylophages, remplacement matériaux…).

Il est donc proposé d'en faire bénéficier :

- Roux Immobilier, syndic d'un immeuble sise rue André Chamson, copropriété Les Provençales, 84000 AVIGNON, pour un traitement par appâts effectué par la Société CTC, à hauteur de 1 500 €, montant maximum d'aide financière pour des travaux qui s'élèvent à 9 720 €,
- Monsieur DELMARLE Tristan, propriétaire d'une maison d'habitation sise 18 rue des Frères Brunschwig 84000 AVIGNON, pour un traitement par appâts effectué par la société CTC, à hauteur de 1 012 €, soit 25% du montant total des travaux qui s'élèvent à 4 048 €.

Ces propriétaires remplissent les conditions d'obtention de cette aide financière.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le code de la construction et notamment les articles L 126-4 et L 126-6,
Vu l'arrêté du 27 juin 2006 modifié du code de la construction et de l'habitation relatif à l'application des articles R 112-2 et R 112-4,
Vu la délibération n°25 du Conseil Municipal du 18 décembre 2021 relatif à la modification des conditions d'attribution des aides allouées pour les traitements anti-termites,
Vu la délibération n°36 du Conseil Municipal du 28 septembre 2007 modifiant les conditions d'attribution des aides financières pour les traitements anti-termites,
Vu la délibération n°32 du Conseil Municipal en date du 26 février 2004 relatif à la mise en place d'une aide financière aux propriétaires occupants d'immeubles termités,
Vu l'arrêté municipal du 26 avril 2006 inscrivant des mesures pour lutter contre la prolifération des termites et classant l'ensemble du territoire de la commune d'Avignon en zone de lutte renforcée.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME le dispositif des subventions allouées aux propriétaires d'habitations ou terrains termités, en précisant les conditions d'attribution de ces aides,
- ACCORDE l'attribution d'une aide financière à Roux Immobilier, syndic, pour un montant de 1 500 € et à Monsieur DELMARLE Tristan, propriétaire, pour un montant de 1 012 €
- IMPUTE la dépense au chapitre 65, fonction12, compte 6574,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

180

URBANISME : Bilan des acquisitions et cessions 2022.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2000 habitants et par des établissements publics, devra donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Cette obligation s'applique également aux acquisitions et cessions réalisées par l'Etablissement public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA), et les aménageur CITADIS / SPL Grand Avignon Aménagement (G2A) qui interviennent sur le territoire communal dans le cadre de conventions et de concessions qui les lie à la ville d'Avignon.

Le présent bilan a donc pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées soit directement par la commune, soit par le biais du concessionnaire CITADIS / SPL G2A ou encore de l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur.

Pour l'exercice 2022, **la Ville d'Avignon** a procédé à des acquisitions pour un montant de 417 000 € pour permettre les opérations suivantes :

- Voiries du Lotissement clos notre dame : euro symbolique
- Trottoir chemin de Malpaigné : euro symbolique
- Terrains d'assiette de la future école ZAC JOLY JEAN : 417 000€ ht

Pour l'exercice 2022, **la société CITADIS** a procédé à l'acquisition d'un foncier :

- Concession ilot St Jean pour un montant de 631 000€

CITADIS a aussi procédé à plusieurs cessions de foncier :

- 2 fonciers pour la concession de la ZAC Joly Jean pour un montant de 5 684 615€
- 2 fonciers relatifs à la ZFU du Village des métiers pour un montant de 342 000€

Pour l'exercice 2022, **la société SPL G2A** a procédé a :

- Plusieurs acquisitions dans le cadre du déploiement de l'écoquartier Joly Jean pour un montant de 5 200 185 €

Pour l'exercice 2022, **l'EPF PACA** a procédé à l'acquisition de :

- 3 fonciers pour un montant de 1 811 920 € en vue de constituer une réserve foncière concourant à la réalisation de l'opération Quartier Gare de Montfavet.

L'EPF PACA a aussi réalisé la cession de :

- 2 fonciers pour un montant de 958 333€ dans le cadre de l'aménagement des anciens hangars BORDET.

Les documents annexés à la présente délibération font état de toutes les opérations réalisées par la ville d'Avignon, CITADIS, l'EPF PACA et la SPL G2A en précisant pour chacune d'elles la date de la délibération et des actes émis en 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 et L2241-1,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'arrêter le bilan des acquisitions et cessions foncières intervenues dans le courant de l'année 2022, tels qu'ils figurent dans les tableaux détaillés ci-annexés, soit directement réalisés par la commune, soit par l'intermédiaire des aménageurs CITADIS, SPL G2A ou de l'EPF PACA,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

BILAN ACQUISITION VILLE 2022

Idossier	Intitulé du dossier	Adresse	Parcelle	Délib CM	Date de l'acte
DF-2001-018	Lotissement Clos Notre Dame sis chemin Moulin Notre Dame, acquisition des voiries du lotissement	Chemin Moulin Notre Dame	HM 349 - 388m² HM 350 - 202m²	22/02/2001	10/06/2022
DF-2021-008	Acquisition d'un trottoir situé le long du chemin de Malpeigné, à extraire de la propriété de Mme ALZA, cadastrée section DT n° 427.	Chemin de Malpeigné	DT 427	24/04/2021	07/09/2022
DF-2021-014	Acquisition terrain d'assiette de la future école en ZAC Joly Jean, en section HN	Av. de la Trillade	HN 688 pour 887m² HM 541 pour 1	27/11/2021	21/07/2022

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

184

CONTRAT DE VILLE : Financement de projets dans la cadre du Contrat de Ville

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Ville d'Avignon est partenaire du Contrat de Ville depuis 2015 et à ce titre, envisage de contribuer aux financements des actions retenues dans les programmations qui correspondent à ses objectifs en matière de développement social local.

1. **La programmation 2023 du Contrat de Ville – 2ème tranche**

Certaines actions proposées par les opérateurs associatifs œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville ont été retenues dans la programmation 2023 du Contrat de Ville et validées en seconde tranche par le comité de technique partenarial du ….. mai ou juin 2023, cette instance faisant désormais retour des arbitrages financiers de chacune des gouvernances. Ces projets visent la réussite éducative des enfants et des jeunes, le soutien à la fonction parentale, l'accompagnement social des familles, le cadre de vie ainsi que l'accès aux droits et l'insertion socioprofessionnelle des habitants en difficulté.

Certaines associations bénéficiaires étant conventionnées, il convient d'envisager d'établir des conventions ou des avenants aux conventions liant lesdites associations à la Ville d'Avignon et de procéder, pour chacune d'entre elles, au versement des subventions au titre de l'année 2023 proposées ci-après, selon les modalités précisées à l'article 5 des conventions ou à l'article 3 des avenants joints à la présente délibération.

Associations conventionnées :

Structure	Action	Avenant	Montant de la subvention

Montant total	**€**

Associations non conventionnées :

Structure	Action	Montant de la subvention
Montant total		**€**

2. **Les conventions d'objectifs avec les opérateurs structurants**

Le comité de pilotage du Contrat de Ville du 23 avril 2019 a pris la décision de généraliser les conventions pluriannuelles pour certains opérateurs qui portent des actions reconnues comme structurantes. Ces structures bénéficient donc d'une procédure particulière jusqu'à l'échéance de fin du Contrat de Ville. De fait, elles n'émargent pas aux appels à projets annuels.

Par conséquent, il convient d'envisager d'établir des conventions pour ces associations et de procéder, pour chacune d'entre elles, au versement des subventions au titre de l'année 2023 proposées ci-après, selon les modalités précisées à l'article 5 des conventions et à l'article 3 des avenants joints à la présente délibération.

Structure	Action	Convention	Montant de la subvention
Montant total			**€**

Dans ce cadre, et après examen des dossiers présentés par des associations, il est proposé au Conseil Municipal, de retenir 39 projets associatifs, représentant un **soutien global de la Ville à hauteur de ……..€.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu les alinéas 3, 4 et 5 de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu le comité de technique sur les arbitrages financiers du Contrat de Ville du Grand Avignon réuni le ….. Mai ou juin 2023,
Vu les conventions passées entre la Ville d'Avignon et les associations porteuses de projets Contrat de Ville.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCORDE les subventions proposées au titre de la programmation 2023 pour un montant total de ……..€.
- IMPUTE ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Élue déléguée à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

185

ENSEIGNEMENT : Conditions générales de versement des subventions aux écoles pour les classes transplantées et projets pédagogiques

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon soutient les écoles maternelles et élémentaires en allouant une aide financière particulière lorsqu'elles organisent des séjours en classe de neige, classe verte, classe rousse ou mini-séjour.
Elle participe également aux projets pédagogiques, manifestations, événements, sorties particulières et prestations spécifiques.

La délibération n°20 du 29 juillet 2008 a adopté le principe et les conditions générales du financement des classes transplantées et projets des écoles publiques de la Ville, selon un barème de financement.

Afin d'alléger les procédures administratives et de s'assurer du bon emploi des aides allouées, la Ville fonctionne grâce à des conventions conclues avec des organismes de gestion, tels que l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de Vaucluse (OCCE). Cette disposition permet d'éviter le versement direct aux familles.

Pour donner aux écoles plus de souplesse dans la constitution des dossiers et répondre au pluralisme associatif, il est ainsi proposé aujourd'hui d'élargir les possibilités de conventionnement, avec des structures associatives organisant des séjours et des activités pour les scolaires, tels que l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré. Pour conventionner avec la Ville, ces associations devront soit être représentatives des parents d'élèves de l'école, soit être reconnues par l'Education nationale et la Ville comme partenaires fiables. Ces associations devront être habilitées à recevoir des financements. La Ville se réserve la possibilité de ne pas conclure de convention de ce type si ces conditions ne sont pas expressément remplies. Ce conventionnement ne sera valable que pour un projet particulier cité en objet de la convention.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l’avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame le Maire ou l’Elu(e) délégué(e) à signer une convention avec une association représentative de l’école et des parents d’élèves ou une structure organisant des séjours ou des activités en lien avec l’Education nationale, pour le financement d’un séjour à la neige, une classe verte, rousse, un mini-séjour et lors d’une manifestation, sortie particulière ou prestations spécifiques.
- IMPUTEla dépense au chapitre 65 du budget principal.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

186

DOMAINE PUBLIC : Droits de place de stationnement et redevances des foires et marchés - Droits de places de stationnement et redevances de voirie - Année 2023.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Les derniers tarifs des droits de place de stationnement et redevances des foires et marchés, des droits de place de stationnement et redevances de voirie ont été adoptés en séance du conseil municipal le 17 décembre 2014.

Depuis, de nombreuses requalifications et aménagements sont venus modifier le paysage urbain et péri-urbain de la Ville. Ces investissements qui permettent aujourd'hui d'afficher une attractivité touristique et économique n'ont jamais été traduits dans les tarifs précités.

C'est pourquoi, il vous est proposé de mettre à jour les tarifs d'occupation du domaine public, avec prise d'effet à compter du 1er août 2023, à l'exception des terrasses (rubrique XXX), étalages (rubrique YYY) et mobiliers (rubrique XXX), qui entreront en vigueur à partir du 1er octobre 2023.

En application des règles de la comptabilité publique, il appartient à notre assemblée délibérante, en raison de sa compétence budgétaire, de se prononcer sur cette demande.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant règles des finances publiques locales et de la comptabilité publique locale et les taxtes d'application subséquents,
Vu la délibération n° 25 du Conseil municipal du 17 décembre 2014,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d’augmenter les tarifs des droits de place de stationnement et des redevances des foires et marchés, droits de place de stationnement et des redevances de voirie de XXX%,
- DECIDE d’une prise d’effet des nouveaux tarifs au 1er août 2023 pour une entrée en vigueur à partir du 1er octobre 2023,
- AUTORISE Madame le maire ou l’élu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération,

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

187

DOMAINE PUBLIC : Taxe Locale sur la publicité extérieure - Tarifs 2024.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L.2333-9, fixe, chaque année, les nouveaux tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés annuellement dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la punultième année.

La dernière actualisation des tarifs TLPE a été adoptée en séance du Conseil municipal du 28 juin 2017.

Pour 2024, il vous est proposé d'appliquer les tarifs maximaux définis dans la tableau ci-dessous.

Dispositifs publicitaires et pré enseignes

SURFACE	TARIF AU M²
Inférieure ou égale à 50 m² procédé non numérique	XXX €
Supérieure ou égale à 50 m² procédé non numérique	XXX €
Inférieure ou égale à 50 m² procédé non numérique	XXX €
Supérieure ou égale à 50 m² procédé non numérique	XXX €

Enseignes

SURFACE	TARIF AU M²
Inférieure ou égale à 7 m²	XXX €

Egale ou inférieure à 12 m²	XXX €
Supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m²	XXX €
Supérieure à 20 m² inférieure ou égale à 50 m²	XXX €
Supérieure à 50 m²	XXX €

En application des règles de la comptabilité publique, il appartient à notre assemblée délibérante, en raison de compétence budgétaire, de se prononcer sur cette demande.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'augmenter les tarifs TLPE pour l'année 2024,
- DECIDE que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2024,
- IMPUTE la recette correspondante au chapitre 73, compte 73681,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce ou acte se rapportant à la présente délibération,

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

189

ADMINISTRATION GENERALE : Convention de groupement de commandes avec le CCAS - Mutualisation des outils informatiques.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2019, la Ville a approuvé la Convention de mutualisation et de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS, pour une durée de 4 ans.

La Ville et le CCAS souhaitent renouveler cette convention pour une durée de 4 ans, toujours dans un objectif d'optimisation des moyens.

La mutualisation peut en effet générer des économies d'échelle à la fois sur le temps passé pour le montage de projets, sur le suivi des marchés publics, ainsi que sur la souplesse de la coordination des achats et la massification des besoins entraînant des économies financières.

L'objectif est de faire converger progressivement les outils informatiques entre la Ville et le CCAS, en vue de rationalisation des dépenses, optimise les conditions organisationnelles et fonctionnelles des services tout en opérant leur transition numérique.

Il vous est ainsi proposé de poursuivre d'une part la mise en œuvre du principe de mutualisation des outils informatiques avec le CCAS, et d'autre part de poursuivre le groupement de commandes permanent entre la Ville et le CCAS dans le domaine des systèmes d'information.

Cela permettra de couvrir, au fur et à mesure de leurs besoins, les commandes des deux entités nécessaires à l'acquisition de logiciels, de modules, de matériels, de mises à jour, d'évolution logicielle, ou à la maintenance de l'ensemble des outils installés et des prestations associées.

Il est précisé que les marchés publics souscrits par chaque entité, et actuellement en vigueur, restent valides jusqu'à leur terme.

Ce groupement de commandes permanent fonctionnera selon les modalités précisées dans la convention de mutualisation et de groupement ci-jointe.

Il aura pour objet de coordonner les procédures de passation des marchés, leur signature et leur notification, concernant à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget communal.

L'attribution des marchés publics se fera par le biais des Commissions en place au sein de la Ville, en sa qualité de coordonnateur. Ces commissions associeront les représentants du CCAS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville d'Avignon et le CCAS pour permettre les achats dans le domaine des systèmes d'information ;

- APPROUVE la convention de mutualisation et de groupement de commandes permanent et ses modalités d'exécution à conclure entre la Ville et le CCAS ;

- APPROUVE le choix des Commissions de la Ville appelées à attribuer les marchés faisant l'objet de la convention de mutualisation et de groupement de commandes ;

- AUTORISE Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention portant mutualisation et constitution d'un groupement de commandes permanent, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

190

FINANCES : I - Budget Principal et Budgets Annexes - Compte de gestion pour l'exercice 2022.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion 2022 établi par le comptable public, pour le budget principal et les budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques.

Le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice clos.

En application de l'article L 2121-31du CGCT, le conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion dont le vote doit impérativement intervenir avant celui du compte administratif.
Le rapprochement des écritures du compte administratif, dressé par l'ordonnateur avec le compte de gestion établi par le comptable, a permis de constater la concordance de l'ensemble des écritures.

RESULTATS DE LA GESTION 2022

1. **Budget principal :**

Le compte de gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de fonctionnement : + 13 926 659,68 €
- Résultat d'investissement : - 518 412,73 €
- Résultat définitif 2022 : + 13 408 246,95 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 13 408 246,95

€ au 31 décembre 2022 (+ 8 426 092,63 € en 2021).
Le bilan, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 1 115 169 365,72 €, soit le cumul présent à l'actif (actif immobilisé, actif circulant) et pour le même montant au passif (capitaux propres et dettes) du budget principal de la Ville.

2. **Budgets annexes :**

- Chambre Funéraire :
  Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

  - Résultat de fonctionnement : + 199 156,10 €
  - Résultat d'investissement : + 102 024,74 €
  - Résultat définitif 2022 : + 301 180,84 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 301 180,84 € au 31 décembre 2022 (+ 268 316,53 € en 2021).
Le bilan du budget annexe de la Chambre Funéraire, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 437 718,01 €.

- Locations commerciales :
  Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

  - Résultat de fonctionnement : + 222 935,59 €
  - Résultat d'investissement : + 220 694,88 €
  - Résultat définitif 2022 : + 443 630,47 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 443 630,47 € au 31 décembre 2022 (+ 445 681,90 € en 2021).
Le bilan du budget annexe des Locations commerciales, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 643 216,52 €.

- Crématorium :
  Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

  - Résultat de fonctionnement : + 1 161 893,49 €
  - Résultat d'investissement : - 83 973,78 €
  - Résultat définitif 2022 : + 1 077 919,71 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 1 077 919,71 € au 31 décembre 2022 (+ 998 106,48 € en 2021).
Le bilan du budget annexe des Crématorium, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à

la somme de 4 228 943,61 €.

- Restauration scolaire :
  Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

  - Résultat de fonctionnement : + 292 263,45 €
  - Résultat d'investissement : + 776 492,34 €
  - Résultat définitif 2022 : + 1 068 755,79 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 1 068 755,79 € au 31 décembre 2022 (+ 848 708,43 € en 2021).
Le bilan du budget annexe des Restauration scolaire, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 3 442 620,50 €.

- Activités aquatiques :
  Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

  - Résultat de fonctionnement : - 141 129,09 €
  - Résultat d'investissement : + 2 482 534,21 €
  - Résultat définitif 2020 : + 2 341 405,12 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 2 341 405,12 € au 31 décembre 2022 (+ 1 878 283,09 € en 2021).
Le bilan du budget annexe des Activités aquatiques, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 24 244 391,06 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Trésorier Municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 (y compris la journée complémentaire).
- **DECIDE** d'admettre les opérations de la gestion 2022 pour les sommes fixées par ledit compte et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

191

FINANCES : II - Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget Principal

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous la même forme que le budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre, il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice qui précède.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées et les soumet, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui les arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Principal.

Le compte administratif des Budgets Annexes fera l'objet de 5 autres délibérations distinctes.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL :

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	174 829 500,37	164 660 625,37	10 168 875,00	3 757 784,68	13 926 659,68
Investissement	61 723 897,61	57 370 914,00	4 352 983,61	-4 871 396,34	- 518 412,73
Total	**236 553 397,98**	**222 031 539,37**	**14 521 858,61**	**-1 113 611,66**	**13 408 246,95**

Pour 2022, le compte administratif du budget principal s'élève, toutes sections confondues :

- en recettes : 236 553 397,98 €

- en dépenses : 222 031 539,37 €

A. Section de fonctionnement

1. <u>Les recettes réelles de fonctionnement</u> atteignent 171 916 108,51€, soit, hors reprise des résultats, soit un taux de consommation de 98,64 %.

Le tableau ci-dessous décrit, par chapitre, les prévisions et les réalisations des recettes de fonctionnement et fait apparaître en montant et en pourcentage la variation entre 2021 et 2022 :

Sens	Section	Réel/Ordre	Chapitre	Libellé du chapitre	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Taux conso. 2022 (en %)	Evol. 2021/2022 - Montant	Evol. 2021/2022 - %
Recettes	Fonctionnement	Ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 556 023,07	2 937 951,00	2 913 391,86	99,16%	357 368,79	13,98%
		Total Ordre			**2 556 023,07**	**2 937 951,00**	**2 913 391,86**	**99,16%**	**357 368,79**	**13,98%**
		Réel	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	3 757 784,68	0,00	0,00%	-	-
			013	Atténuations de charges	696 605,39	1 179 947,00	714 038,61	60,51%	17 433,22	2,50%
			70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 944 879,11	5 297 095,00	6 028 827,17	113,81%	1 083 948,06	21,92%
			73	Impôts et taxes	119 086 327,94	122 147 534,00	123 742 881,78	101,31%	4 656 553,84	3,91%
			74	Dotations et participations	36 574 414,90	36 974 846,95	37 390 373,99	101,12%	815 959,09	2,23%
			75	Autres produits de gestion courante	3 248 145,80	3 531 406,00	3 596 487,55	101,84%	348 341,75	10,72%
			76	Produits financiers	2 296,27	0,00	4 644,93	-	2 348,66	102,28%
			77	Produits exceptionnels	131 030,74	1 391 000,00	438 854,48	31,55%	307 823,74	234,92%
		Total Réel			**164 683 700,15**	**174 279 613,63**	**171 916 108,51**	**98,64%**	**7 232 408,36**	**4,39%**
	Total Fonctionnement				**167 239 723,22**	**177 217 564,63**	**174 829 500,37**	**98,65%**	**7 589 777,15**	**4,54%**

Les évolutions sont les suivantes :

- **Chapitre 013 - Atténuations de charges :** Ce poste, d'un montant de 714 038,61 €, est constitué des remboursements liés aux dépenses de personnel. Cela concerne principalement les remboursements de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités, des trop-perçus ou encore les indemnités journalières de la Sécurité Sociale.

- Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses : Ces recettes atteignent 6 028 827,17€ € en 2022, soit une augmentation entre 2021 et 2022 de 1,1 M€.

Il est constaté une augmentation de l'encaissement des Forfaits Post Stationnement (+ 106 K€) et des recettes émises par les différentes régies de la Ville et notamment pour les droits de places de stationnement (+ 326 K€), une baisse de l'encaissement de la fourrière (- 45 K€). Le montant des recettes de la régie des parcmètres et horodateurs s'élève à 1,19 M€.

Les recettes n'ont pour autant pas retrouvé leur niveau d'avant crise (- 334 K€ par rapport à 2019).

- Chapitre 73 – Impôts et taxes : D'un montant de 123 742 881,78 €, ce poste représente encore pour 2022 près de 72 % des recettes réelles de fonctionnement et comprend :

- **Les produits des contributions directes** représentent 73 006 811 € au titre des taxes foncières et d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties tient le haut du pavé avec un montant de 59.2 M€.

  9.5 M€ ont été versés à la Ville par l'Etat au titre de la garantie du maintien du niveau de recettes de taxe d'habitation sur les résidences principales constaté avant suppression de celle-ci (« *effet du coefficient correcteur* »).

  2.2 M€ ont été acquittés, pour l'essentiel, par les propriétaires de résidences secondaires.

  Le produit relatif aux locaux d'habitation vacants depuis plus de 2 ans avoisine les 900 000 €.

  Il est à noter une augmentation de ce produit de contributions directes de 2,7 M€ par rapport à 2021, du fait, entre autres, de la combinaison du coefficient de revalorisation forfaitaire (+3.4% comparé à +0.2% en 2021) et de la progression des changements observés sur les propriétés bâties, dans le cadre des travaux de la Commission Communale des Impôts Directs (+1.5 M€ de bases fiscales) recensées par l'administration fiscale.

  La Municipalité n'y a, pour cette année encore, pas joué sa partition puisque les taux communaux ont, derechef, été conservés à leur niveau de début de mandat.

- **Les produits de fiscalité indirecte** (50 736 070,78 €), incluant :

  * Les attributions de compensation, concours en provenance du Grand Avignon s'élèvent à 37 620 073 €, stable depuis 2020, aucun transfert de compétences de la Ville vers l'établissement public intercommunal n'ayant eu lieu.

  * Le versement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), comptabilisé à hauteur de 1 497 034 €, connait une légère augmentation (+ 8 K€) par rapport à 2021. Ce dispositif de péréquation horizontale, mis en œuvre en 2012, visait à redistribuer initialement 2 % du produit fiscal du bloc communal. La légère variation en 2022 s'explique par la transformation progressive jusqu'en 2023 des Syndicats d'Agglomération Nouvelle (SAN) en Communautés d'Agglomération. Cela impacte la catégorie des Communautés d'agglomération et profite par ricochet à la Ville d'Avignon.

Pour 2022 :

* La Taxe sur la consommation finale d'électricité connait une diminution en 2022 et représente 1 840 394,90 € (- 250 K€) contre 2 090 465,38 € en 2021.

* Confirmant l'attractivité du marché immobilier de la commune d'Avignon, les droits de mutations augmentent fortement en 2022 (+27,1 %), augmentation déjà présente en 2021, et s'établissent à 6 285 729,63 € (contre 4 943 198,76 € en 2021).

* Enfin la taxe de séjour affiche une augmentation en 2022 (+ 525 K€) pour s'établir à 1 665 561,45 € (par suite des baisses consécutives en 2021 et 2020).

- Chapitre 74 – Dotations et participations : 2ème poste le plus important, il représente 22 % des recettes réelles de fonctionnement et atteint 37 390 373,99 € en 2022.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF - Dotation Forfaitaire) continue sa diminution et passe à 14 271 432 € en 2022 (14 470 906 € en 2021) correspondant à l'application d'un écrêtement calculé en fonction du potentiel fiscal par habitant. Cette année 2022 voit également diminuer les montants de la Dotation de la Politique de la Ville (1 152 996,48 € soit – 912 K€ par rapport à 2021) et la Dotation générale de décentralisation (1 366 164 €, soit - 42 K€ par rapport à 2021)

Dans le même temps, la Dotation de Solidarité Urbaine (12 391 481 €, soit + 530 K€ par rapport à 2021) évolue favorablement.

De son côté, la Dotation de Compensation d'exonération de la taxe habitation (2 451 402 €, soit + 286 k€ par rapport à 2021) est en augmentation par suite d'une diminution en 2020.

De plus, il est à souligner les différentes participations pour un montant total de 3 427991,22 €, dont 1 424 K€ par la CAF de Vaucluse notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (solde 2020 et CEJ 2021), 684 K€ au titre du périscolaire et de l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH) ou encore 1,8 M€ par la Préfecture de Vaucluse (pour la Cité Educative et Un été à Avignon, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ou la dotation de Péréquation).

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : Avec 3 596 487,55 € en 2022, ce chapitre augmente de 348 341 € par rapport à 2021 (après avoir diminué de 273 K€ en 2021 du fait de la crise de la covid-19).

Ce chapitre est majoritairement composé des redevances versées dans le cadre des délégations de service public, notamment tourisme et parcs de stationnement. Ces redevances sont en augmentation (+ 365 K€) et atteignent 3 020 376,14 €.

Les revenus des immeubles, y compris des produits divers de gestion courante (loyers ou participations forfaitaires des associations), représentent un total de 565 470,41 € (- 14 551,45 € par rapport à 2021).

- Chapitre 77 - Produits exceptionnels : Ce chapitre, qui constate principalement les produits de diverses cessions d'immobilisations réalisés atteint 438 854,48 €, soit une augmentation de 308 K€ par rapport à 2021.

Les versements au titre du mécénat représentent 95 000 € en 2022, le remboursement des assurance atteint 219 k€, 40 K€ pour des remboursements après jugements et 57 K€ représentant des remboursements de trop perçus de divers prestataires.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 154 470 538,27 €. Le taux de consommation pour l'année 2020 s'élève à 96,95 % des crédits ouverts durant l'exercice.

Le tableau ci-dessous décrit, par chapitre, les prévisions et les réalisations des charges de fonctionnement et fait apparaître en montant et en pourcentage la variation entre 2020 et 2021 :

Sens	Section	Réel/Ordre	Chapitre	Libellé du chapitre	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Taux conso. 2022 (en %)	Evol. 2021/2022 - Montant	Evol. 2021/2022 - %
Dépenses	Fonctionnement	Ordre	023	Virement à la section d'investissement	0,00	7 483 316,00	0,00	0,00%	-	-
			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 161 383,38	13 681 180,00	10 190 087,10	74,48%	-3 971 296,28	-28,04%
		Total Ordre			**14 161 383,38**	**21 164 496,00**	**10 190 087,10**	**48,15%**	**-3 971 296,28**	**-28,04%**
		Réel	011	Charges à caractère général	23 653 210,14	29 799 240,00	29 051 853,19	97,49%	5 398 643,05	22,82%
			012	Charges de personnel et frais assimilés	83 519 902,17	86 877 523,00	86 873 757,74	100,00%	3 353 855,57	4,02%
			014	Atténuations de produits	383 283,16	550 000,00	279 508,30	50,82%	-103 774,86	-27,08%
			65	Autres charges de gestion courante	29 114 334,82	32 742 606,63	32 696 293,91	99,86%	3 581 959,09	12,30%
			66	Charges financières	3 095 348,99	5 216 000,00	4 835 552,82	92,71%	1 740 203,83	56,22%
			67	Charges exceptionnelles	383 908,19	867 699,00	733 572,31	84,54%	349 664,12	91,06%
		Total Réel			**140 149 987,47**	**156 053 068,63**	**154 470 538,27**	**98,99%**	**14 320 550,80**	**10,22%**
	Total Fonctionnement				**154 311 370,85**	**177 217 564,63**	**164 660 625,37**	**92,91%**	**10 349 254,52**	**6,71%**

Les évolutions sont les suivantes :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : Ce chapitre représente 29 051 853,19 € en 2022, soit une augmentation de 5, 4 M€ par rapport à 2021 (+ 22,82 %).

Dans le détail, les évolutions les plus marquantes sont les suivantes :

* Le poste regroupant les dépenses d'énergie, de l'eau et assainissement ou de carburant reste un des plus élevés avec 7 954 565,08 €, ce qui représente une augmentation de 2 326 972,37 € par rapport à 2021. Cette augmentation est due à l'inflation que connait notre pays à la suite du conflit Russo-Ukrainien qui sévit depuis plus d'un an maintenant.

* Les contrats et achats de prestations de services s'élèvent à 12 304 454,45 €. Ils intègrent notamment 1 769 809,13 € dans le cadre du Partenariat Public-Privé avec l'Agence Lumières Grand Avignon, les dépenses de la propreté urbaine pour 761 K€ (nettoyage du centre-ville, des sanitaire publics, des graffitis, traitement des déchets notamment) et 757 K€ pour les frais d'assurances.

* Les dépenses de fournitures (administratives, d'entretien, petits équipements, de voirie notamment), après une diminution de 2020 à 2021, il est constaté une augmentation de + 574 K€ entre 2021 et 2022 pour atteindre le montant de 2 556 709 €. Cette augmentation s'explique par l'inflation importante que nous subissons depuis un an.

* Enfin les taxes foncières restent toujours un poste très important. Malgré une légère baisse de 2020 à 2021 (-158 K€), elles atteignent le montant de 1 104 086,20€, soit une très légère augmentation de 57 K€ à la suite de la revalorisation des bases.

- Chapitre 012 - Charges de personnel : Ce poste connaît une augmentation de 3 353 855 € par rapport à 2021 pour atteindre la somme de 86 873 757,74 €. Cela s'explique par l'augmentation de 3,5% du point d'indice à compter du 01 juillet.

Il représente 56,24 % des dépenses réelles de fonctionnement et constitue ainsi le premier poste de charge pour la Ville.

L'évolution de ce chapitre intègre les évolutions mécaniques et réglementaires liées au glissement-vieillesse-technicité (GVT, d'environ 1 M€).

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Ce chapitre, d'un montant de 32 696 293,91 € en 2022 en fait le deuxième poste le plus important après les charges de personnel, avec 21,17 % des dépenses réelles de fonctionnement avec une augmentation de 12,30% (soit +3,6 M€ en 2022 par rapport à 2021)

Les subventions d'équilibre au Budgets Annexes des Activités Aquatiques et de la Restauration Scolaire ont connu en 2022 une légère évolution :

* Le montant des subventions d'équilibre au Budget Annexe des Activités Aquatiques atteint le montant de 4 041 545 € (soit + 254 k€ K€ par rapport à 2021) ;

* Pour le Budget Annexe de la Restauration Scolaire, le montant des subventions d'équilibre atteint la somme de 1 743 761 €, soit une augmentation de 238 030 € par rapport à 2021.

Avec 8 654 977 €, le montant des subventions aux associations constitue la principale dépense du chapitre 65. La Ville continue poursuit son accompagnement des associations présentant un intérêt local tout en reconnaissant le rôle majeur qu'elles occupent et leur importante contribution à l'intérêt général majoritairement.

La participation au CCAS augmente de 893 500 € de 2021 à 2022 pour aboutir à 8 345 500 €.

De la même manière, la subvention à l'EPCC École Supérieure d'Art d'Avignon reste stable en 2022 (1 498 912 €).

Pour le SDIS, la subvention atteint 4 101 335 €, soit une réduction de la participation de 323 K€ en 6 ans. Cela fait suite, après négociation portée par la Ville, à la mise en place en 2017, par le SDIS, de critères de calcul des contributions par strate de population.

- Chapitre 66 - Charges financières, chapitre 67 – Charges exceptionnelles et chapitre 042 – Opérations d'ordre :

S'agissant des charges financières :

- Dans le cadre du contentieux engagé avec la Deutsche Bank depuis 2016 et conformément au protocole d'accord voté au cours du Conseil municipal de juin 2022, les intérêts relatifs à l'emprunt à risque ont été versés à hauteur de 1 728 908 € en 2022 ;
- Les autres charges financières se sont élevées à 3 106 645 €.

Les charges exceptionnelles représentent 733 572,31 €, soit une augmentation de 350K€ par rapport à 2021.

Enfin, avec les dotations aux amortissements pour un montant de 9 690 001,10 €, les dépenses d'ordre affichent un total de 10 190 087,10 €.

La section de fonctionnement 2022 affiche ainsi un excédent de gestion de 10 168 875 €.

Après la reprise du résultat antérieur de 2021 de 3 757 784,68 €, le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 13 926 659,68 €.

B. Section d'investissement :

1. <u>Les recettes réelles de l'exercice</u> s'élèvent à 51 503 317,51 €. Elles sont détaillées ci-après :

Sens	Section	Réel/Ordre	Chapitre	Libellé du chapitre	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Taux conso 2022 (en %)	Evol. 2021/2022 - Montant	Evol. 2021/2022 - %
Recettes	Investissement	Ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	7 483 316,00	0,00	0,00%	-	-
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 161 383,38	13 681 180,00	10 190 087,10	74,48%	-3 971 296,28	-28,04%
		Total Ordre			**14 161 383,38**	**21 164 496,00**	**10 190 087,10**	**48,15%**	**-3 971 296,28**	**-28,04%**
			041	Opérations patrimoniales	0,00	1 000 000,00	30 493,00	3,05%	30 493,00	-
		Total I			**0,00**	**1 000 000,00**	**30 493,00**	**3,05%**	**30 493,00**	**-**
		Réel	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	4 256 418,00	0,00	0,00%	-	-
			10	Dotations, fonds divers et réserves	16 990 049,23	14 239 704,29	14 074 544,57	98,84%	-2 915 504,66	-17,16%
			13	Subventions d'investissement	6 965 348,16	10 031 857,00	10 772 107,83	107,38%	3 806 759,67	54,65%
			16	Emprunts et dettes assimilées	23 008 351,87	25 127 391,47	25 003 304,61	99,51%	1 994 952,74	8,67%
			204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 200 000,00	43 501,43	3,63%	43 501,43	-
			21	Immobilisations corporelles	0,00	3 009 200,00	0,00	0,00%	-	-
			23	Immobilisations en cours	125 578,63	2 216 900,24	1 589 646,45	71,71%	1 464 067,82	1165,86%
			27	Autres immobilisations financières	18 583,08	0,00	20 212,62	-	1 629,54	8,77%
			4582	Opérations sous mandat	0,00	1 290 529,00	0,00	0,00%	-	-
		Total Réel			**47 107 910,97**	**61 372 000,00**	**51 503 317,51**	**83,92%**	**4 395 406,54**	**9,33%**
	Total Investissement				**61 269 294,35**	**83 536 496,00**	**61 723 897,61**	**73,89%**	**454 603,26**	**0,74%**

- Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : Ce chapitre d'un montant de 14 074 544,57 € intègre les excédents de fonctionnement capitalisés pour 9 539 704,29 € et la taxe d'aménagement pour 274 824,22 €.

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) atteint le montant de 4 260 016,06 € en 2022. En lien direct avec les forts investissements réalisés par la Ville, ce montant est en diminution par rapport à 2021 (-1,67 M€).

- **Chapitre 13 - Subventions d'investissement** : 10 772 107,83 €.

Ce chapitre fait apparaître les amendes de police qui représentent 1 085 730 €, en progression de 188 K€. Pour rappel, la mise en œuvre du forfait de post-stationnement (FPS) réduit le montant des recettes puisque le produit se limite dorénavant aux amendes pour stationnement gênant et très gênant. Pour mémoire, il existe un décalage de deux ans entre la date de la perception par l'Etat et son reversement aux collectivités.

Ce poste enregistre l'ensemble des subventions d'investissement perçues par la Ville. Ce détail vous est présenté ci-après :

tiers	Désignation	Total
AGENCE EAU RHONE MEDITERRANEE	SUBV TRAVX 3 COURS ECOLES	192 283,00
AGENT COMPTABLE UGAP	Bonus ecologique- Grenelle environnement	4 000,00
ANAH AGENCE NATIONALE HABITAT	SUBV OPAH RU SUIVI ANIMATION 2020	38 044,00
	SUBV OPAHRU 2020 SUIVI ANIMATION	65 494,00
ANRU AGENCE NATIONALE RENOVATION	SUBV NPNRU EQUIPE PROJET VILLE INGENIERI	136 500,00
	SUBV NPNRU REHAB BIBLIOTHEQUE BARRAULT	291 529,23
	SUBV NPNRU REHAB ECOLE EL LOUIS GROS	1 542 037,93
	SUBV NPNRU REHAB PLAINE SPORTS	70 200,00
	SUBV NPNRU RENOV GS LES OLIVADES	149 160,11
ANSSI AGENCE NATIONALE SECURITE	SUBV PARCOURS CYBERSECURITE PACK INITIAL	80 000,00
CAISSE DES DEPOTS	PART 2021 INGENIERIE OPAH RU	30 000,00
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	SUBV CREAT TERRAIN GAZON SYNTH P MANEN	60 000,00
GRAND AVIGNON	FDS DE CONCOURS PLAINE DES SPORTS	400 000,00
	FONDS DE CONCOURS ECOLE JOLY JEAN	800 000,00
	FONDS DE CONCOURS PLAINE DES SPORTS	200 000,00
	PEM GARE CENTRE /PARVIS LIAISONS URB.	355 791,00
	SUB PEM GARE CENTRE /CONSIGNES A VELOS	20 000,00
	SUB PEM GARE CENTRE /PARVIS LIAISONS URB	473 090,00
	SUBV PEM GARE CENTRE/ CONSIGNE A VELOS	25 000,00
PREFECTURE DE VAUCLUSE	DSIL 2022 SUB PEM GARE CENTRE /PARVIS LI	238 848,00
	PRODUITS AMENDES DE POLICE ANNEE 2022	1 085 730,00
	SUBV 2021 SOCLE NUMERIQUE ECOLES ELEM	105 550,43
	SUBV 2022 ACQ DOC JL MOGNETTI ARCHIVES	5 340,00
	SUBV 2022 ACQ DOC MEDIATHEQUE	43 000,00
	SUBV 2022 ACQ MAT MOB MEDIATHEQUE	79 402,00
	SUBV 2022 DECORS HOTEL BEAUMONT	15 964,80
	SUBV 2022 DESHERBAGE ABORDS REMPARTS	9 634,50
	SUBV 2022 HOTEL DE BEAUMONT	4 756,00
	SUBV 2022 RENOV MEDIATHEQUE JL BARRAULT	1 750 930,00
	SUBV BAINS POMMER MISSION PRO/MOE	43 015,04
	SUBV CAPTEURS CO2 EN MILIEU SCOLAIRE	24 519,60
	SUBV DSIL 2016 ACCESSIBILITE HANDICAPES	147 785,00
	SUBV DSIL 2019 REHAB CS ROCADE SOLDE	120 995,88
	SUBV DSIL 2019 RENOV GYM PH GIRARD	182 929,32
	SUBV DSIL 2020 BIBL CLOS DE LA MURETTE	242 392,50
	SUBV DSIL 2020 EXT 3 ECOLES MATERNELLES	269 325,00
	SUBV DSIL 2020 MAISON JEAN VILAR	190 055,67
	SUBV DSIL 2020 RENOV THERM PLAINE SPORTS	14 550,93
	SUBV FIPD 2022 VIDEOPROTECTION	128 008,50
	SUBV FNADT 2021 REST BAINS POMMER	150 000,00
	SUBV INVENT.OBJETS MOB.EGLISE ST PIERRE	6 025,00
	SUBV RENOV DECORS PEINTS PALAIS PAPES	129 439,70
	SUBV REST JARDIN MUSEE CALVET	119 700,00
	SUBV RESTAUR JARDINS MUSEE CALVET	14 400,00
REGION PROVENCE ALPES	SUBV PEM GARE AMENAGT CONSIGNES A VELOS	137 500,00
	SUBV PEM GARE CENTRE PARKING DES GARES	308 727,00
	SUBV REGION /FEDER PARKING PEM GARE CENT	237 824,21
ROZO ELIGEO	SUBV PROG ALVEOLE ABRI SECURISE VELOS	32 629,48
Total général		**10 772 107,83**

Le niveau des subventions d'investissement perçues en 2022 (hors amendes de police), soit 9 686 K€, est particulièrement élevé, du fait notamment de l'avancement du plan pluriannuel d'investissements et des cofinancements associés. Parmi les subventions significatives figurent le solde de la participation de l'ANRU pour la réhabilitation de l'école Louis Gros à hauteur de 1 542 K€, les subventions perçues au titre de la rénovation de la médiathèque JL Barrault pour 2 164 K€ (Etat, DRAC, ANRU). Les participations encaissées au titre du PEM Gare centre s'élèvent à 1 796 K€ (Région Sud, Grand Avignon, Etat, Feder). Par ailleurs, le Grand Avignon a versé 600 K€ de subvention pour la Plaine des sports et 800 K€ d'acompte pour le projet de création de l'école Joly Jean.

- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées :

La Ville a emprunté à hauteur de 25 M€ en 2022.

Les dépôts et cautionnement reçus pour 3 304,61 € reflètent notamment les dépôts de garantie dans le cadre de la gestion du patrimoine.

- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : Ces recettes s'élèvent à 1 589 646,45 € ; le remboursement des avances forfaitaires relatives aux marchés passés par la collectivité représente un montant de 505 858,25 € ; 1 083 740 € ont été titrés pour des trop perçus d'avances.

- Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 20 212,62 € consécutifs majoritairement aux remboursements des prêts alloués au personnel de la Ville.

Avec les recettes d'ordre d'un montant de 10 190 087,10 € pour les dotations aux amortissements et 30 493€ dans le cadre des opérations patrimoniales, les recettes totales d'investissement représentent 61 723 897,61€.

2. <u>Les dépenses réelles d'investissement</u> de l'exercice représentent 54 427 029,14 €.

Afin d'assurer un pilotage efficace et transparent de ses investissements, l'équipe municipale s'est dotée depuis 2016 d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (dont la gestion en AP/CP constitue la retranscription budgétaire).

L'objectif de cette forte politique d'investissement est avant tout d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer l'attractivité de la Ville en ayant une véritable ambition d'aménagement, de qualité urbaine et d'avenir pour Avignon.

Les dépenses réelles d'investissement sont ventilées comme suit :

Sens	Section	Réel/Ordre	Chapitre	Libellé du chapitre	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Taux conso. 2022 (en %)	Evol. 2021/2022 - Montant	Evol. 2021/2022 - %
Dépenses	Investissement	Ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 556 023,07	2 937 951,00	2 913 391,86	99,16%	357 368,79	13,98%
		Total Ordre			**2 556 023,07**	**2 937 951,00**	**2 913 391,86**	**99,16%**	**357 368,79**	**13,98%**
		Investissement	041	Opérations patrimoniales	0,00	1 000 000,00	30 493,00	3,05%	30 493,00	-
		Total Investissement			**0,00**	**1 000 000,00**	**30 493,00**	**3,05%**	**30 493,00**	**-**
		Réel	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	4 871 396,34	0,00	0,00%	-	-
			10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	182 000,00	162 534,49	89,30%	162 534,49	-
			16	Emprunts et dettes assimilées	20 235 249,66	22 816 944,00	19 524 571,38	85,57%	-710 678,28	-3,51%
			20	Immobilisations incorporelles	1 767 305,09	2 270 271,92	985 562,13	43,41%	-781 742,96	-44,23%
			204	Subventions d'équipement versées	2 526 123,34	3 557 582,53	2 031 345,58	57,10%	-494 777,76	-19,59%
			21	Immobilisations corporelles	16 159 120,72	16 855 110,41	12 033 663,16	71,39%	-4 125 457,56	-25,53%
			23	Immobilisations en cours	14 397 005,20	27 473 603,80	19 528 499,78	71,08%	5 131 494,58	35,64%
			26	Participations et créances rattachées à des participations	417 252,00	532 748,00	120 000,00	22,52%	-297 252,00	-71,24%
			27	Autres immobilisations financières	18 080,00	45 750,00	20 212,62	44,18%	2 132,62	11,80%
			4581	Opérations sous mandat	12 217,37	993 138,00	20 640,00	2,08%	8 422,63	68,94%
		Total Réel			**55 532 353,38**	**79 598 545,00**	**54 427 029,14**	**68,38%**	**-1 105 324,24**	**-1,99%**
	Total Investissement				**58 088 376,45**	**83 536 496,00**	**57 370 914,00**	**68,68%**	**-717 462,45 €**	**-1,24%**

- Dépenses d'équipement : D'un montant de 34 579 070,65 €, elles sont composées des immobilisations incorporelles, corporelles, en-cours et des subventions d'équipement versées (chapitres 20, 204, 21 et 23) et représentent près de 63,53 % des dépenses réelles d'investissement.

Les crédits positionnés en AP-CP sont réalisés à hauteur de 34 585 169,76 €. Il peut être cité :

PRIORITE 1 : « AVIGNON, TERRE D'AMBITIONS 2030 »

Les projets de cette première priorité ont été réalisés à hauteur de 8 380 562,77 €, dont 3,04 M€ au titre du programme Cœur de Ville (Rues Carnot-Carreterie et Rue des Ecoles), 2,1 M€ pour le pôle d'échange multimodal de la Gare centre et 1,7 M€ pour la finalisation des anciennes concessions.

PRIORITE 2 : « AVIGNON, TERRE DE TRANSITIONS 2030 »

Le montant des travaux effectués dans le cadre d'Avignon, Terre de transitions 2030 s'élèvent en 2022 à 6 618 699,96 €, dont 710 K€ pour la liaison mode doux entre les allées de l'Oulle et le Parc de la Confluence et 435 K€ pour le plan cours des écoles, 738 K€ concernent le programme de conservation du patrimoine, les voiries de quartier, 1,2 M€ sur les divers plans quartier dont Faubourg Nord-Rocade, Sixte Isnard et Monod-Ferry pour 220 k€, requalification avenue Moulin Notre Dame (864 K€), itinéraire mode doux Avenue Monclar (111 K€).

PRIORITE 3 : « AVIGNON, TERRE DE SOLIDARITES »

Pour un montant global de 5 999 107,20 €, la priorité Avignon, Terre de solidarités a menée les projets suivants : 434 K€ ont été consacrés au plan OPAH et plus de 3,2 M€ ont été dédiés aux projets de travaux dans nos écoles (2,82 M€ pour le groupe scolaire Joly Jean, 407 K€ pour celui de Sainte Catherine, 301 K€ ont été dédiés dans la cadre du PNRU, Groupe scolaire Grands Cyprès pour un montant global de 1 857 924,58 €.

PRIORITE 4 : « AVIGNON, TERRE DE CULTURES 2025 »

Le programme Avignon, Terre de Cultures 2025 a suivi en 2022 son programme de réhabilitation de la médiathèque Jean-Louis Barrault (2,4 M€) dans le cadre du NPNRU et 76 K€ ont été dédiés à la bibliothèque éphémère. La mise en accessibilité PMR et la sécurité incendie de la Maison Jean Vilar (542 K€), la restauration du jardin du Musée Calvet (651 K€) et la rénovation des peintures des salles du Palais des Papes ont également fait partie des priorités du ce programme pour un montant total de 5 018 474,96 €.

PRIORITE 5 : « AVIGNON, TERRE DE JEUX 2024 »

La priorité Avignon, Terre de Jeux 2024 a poursuivi ses actions sur la phase 2 de la Plaine des Sports dans le cadre du NPNRU pour 736 K€, les travaux sur les équipements sportifs principalement aux Gymnase Genicoud ou Philippe de Girard ainsi que diverses interventions au Parc des Sports (540 K€), ou la modernisation des terrains sportifs dans le cadre du plan lumière (95 K€) et pour un montant total de 2 303 751,13 € pour l'ensemble de ces actions.

PRIORITE 6 : « AVIGNON, TERRE DE PROXIMITES »

Dans le cadre de la priorité Avignon, Terre de Proximités, 6 264 573,74 € ont été investis, dont 641 K€ dans les infrastructures serveurs, réseaux, communication, dématérialisation et applicatifs métiers, 651 K€ dans l'entretien des bâtiments communaux. 1,1 M€ ont été consacrés à l'entretien et la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du Partenariat Public Privé et 365 K€ ont été investis dans le cadre de la sécurité par vidéoprotection. 131 K€ ont été versés dans le cadre des projets choisis par les Avignonnais dans le cadre du budget participatif.

Les engagements donnés pour les subventions versées au titre des remboursements d'annuités d'emprunt concernant les organismes de logements sociaux représentent 700 K€.

La subvention d'investissement au festival d'Avignon pour 75 000 € reste identique à celle versée en 2021.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 19 524 571,38 € se répartissant en 18 199 924,86 € de remboursement en capital de la dette, 490 000,00 € mis en réserve pour l'emprunt obligataire et 834 646,52 € relatif au contrat PPP.

- Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 20 212,62 € pour les prêts alloués au personnel de la Ville.

Avec les dépenses d'ordre d'un montant de 2 943 884,86 €, les dépenses d'investissement totales de l'exercice s'élèvent à 57 370 914 €.

Pour cette section, le solde de gestion 2022 affiche ainsi un excédent de 4 352 983,61 €.

Après reprise du résultat antérieur de 2021, le résultat d'investissement cumulé, fin 2022, présente un déficit de 518 412,73 €.

C. Les résultats cumulés 2022

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 13 408 246,95 € est constaté toutes sections confondues :

- **Résultat d'investissement** **- 518 412,73 €**
- **Résultat de fonctionnement** **+ 13 926 659,68 €**

Les restes à réaliser en investissement s'établissent, au 31/12/2022, à 1 180 523 € en dépenses.

Un excédent de financement de 12 227 723,95 € est ainsi constaté.

D. L'encours de dette et les épargnes 2022

L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2022 à 192 371 525 €, il était de

190 457 212 € au 31 décembre 2021.

La typologie de la dette est la suivante (selon la Charte de Bonne Conduite) :

- Produits classés 1A : 91,47 % ;
- Produits classés 1B : 3,82 % ;
- Produits classés 2A : 0,39 % ;

- Produits classés 6F : 4,32 %.

La part d'endettement à taux fixe est, au 31 décembre 2022, de 73 %.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement)**. Elle est, hors cessions, de 17,4 M€ en 2022** (24,5 M€ en 2021) pour un taux d'épargne brute de 10,3 %.

Le ratio de solvabilité est au 31/12/2022 de 11 années (hors revolving). Exprimé en nombre d'années, cet indicateur signifie que la Ville pourrait se désendetter en 11 ans si elle affectait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de sa dette. Les analystes estiment que ce ratio ne doit pas être supérieur à 12 ans.

Le taux d'endettement (encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement) atteint 112 % en 2022. Ce ratio donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la collectivité. Si le ratio s'établit à 100 %, cela signifie qu'il faut une année de recettes de fonctionnement pour rembourser le stock de dette.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les comptes administratifs 2022 tels qu'ils ont été arrêtés ;

- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes ;

- **DÉCLARE** que les crédits non-consommés et non-engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;

- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser au 31 décembre 2022 seront repris dans le cadre du Budget supplémentaire 2023.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

192

FINANCES : III - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe de la Restauration Scolaire

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

COMPTE ADMINISTRATF DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	3 820 307,31	3 739 443,38	80 863,93	211 399,52	292 263,45
Investissement	501 619,94	362 436,51	139 183,43	637 308,91	776 492,34
Total	**4 321 927,25**	**4 101 879,89**	**220 047,36**	**848 708,43**	**1 068 755,79**

Le compte administratif 2022 du budget de la Restauration Scolaire s'établit toutes sections confondues à :

- en recettes : **4 321 927,25 €**
- en dépenses : **4 101 879,89 €**

A. **Section d'exploitation**

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **3 820 307,31 €** et sont composées de 1 691 239,11€ intégrant la subvention versée par l'Université de Copenhague dans le cadre du partenariat Foodshift pour un montant de 57 K€, la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 1 743 761 €. Pour mémoire, en 2013, la subvention versée par la Ville au délégataire de service public s'élevait à 2,12 M€. Enfin, la quote-part des subventions d'investissement transférée s'élève à 110 237,87 €.
Les autres recettes concernent les produits perçus auprès des usagers à hauteur de 1 510 112,50 €, de la refacturation des repas au CCAS et autres centres sociaux pour 127 705,99 € et de la refacturation des repas des centres de loisirs à hauteur de 233 906,26 €.

Les dépenses d'exploitation atteignent **3 739 443,38 €,** et sont constituées essentiellement par les charges à caractère général à hauteur de 2 402 699 €. Compte tenu de l'activité de ce budget annexe, il est légitime que les dépenses d'alimentation représentent plus de 71 % (1 722 196,30 €) des dépenses d'exploitation et les charges de personnel pour 1 209 050,80 €.
Les autres postes significatifs concernent l'entretien et la maintenance des équipements de la cuisine (183 306,02 €), les dépenses d'énergie (149 019,49 €) ou encore les fournitures d'entretien et de petit équipement (45 516,55 €).

La section de fonctionnement 2022 affiche ainsi un **excédent de gestion de 80 863,93 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2021 de 211 399,52 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2022, présente **un excédent de 292 263,45 €.**

B. **Section d'investissement**

Les recettes s'établissent à 501 619,94 € : 61 071,38 € correspondant au FCTVA, 250 000 € au titre de la subvention d'équipement versée par la Ville sur l'exercice 2022 et 117 920,64 € relatifs à la dotation aux amortissements.

Les dépenses s'élèvent à 362 436,51 €, représentées essentiellement par des dépenses d'équipement pour 237 678,64 € avec notamment l'acquisition de différents matériels de cuisine pour la cuisine centrale (bacs inox, batteur, fontaines à eaux, armoires). Il est à noter que 110 237,87 € concernent la quote-part des subventions d'investissement transférée.

Pour cette section, **le solde de gestion 2022** affiche ainsi **un excédent de 139 183,43 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2021 (637 308,91 €), **le résultat d'investissement cumulé**, fin 2022, présente **un excédent de 776 492,34 €**.

C. **Les résultats cumulés 2022**

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, **un excédent de 848 708,43 €** est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement + **776 492,34 €**
- Résultat de fonctionnement + **292 263,45 €**

Les restes à réaliser en investissement s'établissent, au 31/12/2022, à **57 280,91 € en dépenses pour faire apparaître un excédent de financement de 1 011 474,88 €.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe de la Restauration Scolaire tel qu'il a été arrêté ;
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes ;
- DÉCLARE que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- PRÉCISE que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget supplémentaire 2023.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

193

FINANCES : IV - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe des Activités Aquatiques

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe des Activités Aquatiques.

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	4 450 843,07	5 012 907,43	- 562 064,36	420 935,27	- 141 129,09
Investissement	8 334 053,15	7 308 866,76	1 025 186,39	1 457 347,82	2 482 534,21
Total	**12 784 896,22**	**12 321 774,19**	**463 122,03**	**1 878 283,09**	**2 341 405,12**

COMPTE ADMINISTRATF DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES AQUATIQUES

Le compte administratif 2022 est établi toutes sections confondues à :

- En recettes : **12 784 896,22 €**
- En dépenses : **12 321 774,19 €**

A. **Section d'exploitation**

Les recettes d'exploitation de l'exercice atteignent **4 450 843,07 €** et sont constituées par les entrées des piscines pour 365 K€ et les participations des Département et Région pour l'utilisation des équipements par les scolaires pour 35 K€. Ces montants s'expliquent par l'impossibilité d'assurer l'ouverture normale de l'équipement dans le contexte de la crise sanitaire.

Il est également constaté la subvention d'équilibre pour l'activité « piscines » versée par le Budget Principal pour un montant de 4 M€ pour ce budget annexe.

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de **5 012 907,43 €,** sont composées majoritairement des charges de personnel pour 3 M€ et des charges à caractère général pour 1,83 M€. Les dépenses d'énergie (1 M €), les fournitures d'entretien (150 K€), la maintenance (272 K€), les frais de gardiennage (119 K€) et les frais d'eau et assainissement (259 M€) en sont les postes majoritaires.

Sans reprise de résultat, la **section de fonctionnement 2022** affiche un **déficit de gestion à fin 2022 de 562 064,36 €.**

Après reprise du résultat antérieur de 2021 (420 935,27 €), **le résultat de fonctionnement cumulé**, fin 2021, **présente un déficit de 141 129,09 €.**

B. **Section d'investissement**

Les recettes d'investissement s'établissement à **8 334 053,15 €** et se composent des produits nécessaires au financement des travaux. Il convient de souligner :

- Le FCTVA pour 192 K€.
- Les subventions versées au titre de l'Agence nationale du Sport et de la Dotation de soutien à l'investissement local pour un montant de 625 M€ ;
- 663 K€ ont été versés au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) ;
- 600 K€ correspondent à la subvention d'investissement versée par le budget principal et 6 186 907€ représentent les mobilisations des emprunts.

L'encours de la dette atteint 16 136 907 € au 31/12/2022.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **7 308 866,76 €** dont 1 326 K€ dans le cadre du marché global de performance consacré aux travaux de rénovation des piscines municipales, 200 K € pour le marché de conception-réalisation des travaux de réhabilitation du Stade Nautique.

Enfin, 5 600 K€ ont été consacrés au remboursement du capital de la dette.

Pour cette section, **le solde de gestion 2022** affiche un **excédent de gestion de 1 025 186,39 €.**

Après reprise des résultats de 2021 (1 457 347,82 €), **le résultat d'investissement cumulé**, fin 2022, **présente un excédent de 2 482 534,21 €.**

C. **Les résultats cumulés 2022**

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un **excédent de 2 341 405,12 €** est constaté, toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : **2 482 534,21 €**
- Résultat de fonctionnement : **- 141 129,09 €**

Les restes à réaliser en investissement s'établissent, au 31/12/2022, à 1 943 552,42 € en dépenses et 395 636 € en recettes, pour faire apparaitre un **excédent de financement de 793 488,70 €.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le compte administratif 2022 du Budget Annexe des Activités Aquatiques tel qu'il a été arrêté ;
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes ;
- **DECLARE** que les crédits non-consommés en non-engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRECISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

194

FINANCES : V - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe des Locations Commerciales

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe des Locations Commerciales.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS COMMERCIALES :

Pour rappel, la gestion des locaux commerciaux des halles centrales a été reprise en régie le 1er mars 2019 et permet d'améliorer l'accueil des commerçants et de leurs clients, notamment par la réalisation d'importants travaux de rénovation, sans augmentation des loyers.

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	782 351,42	764 607,93	17 743,49	205 192,10	222 935,59
Investissement	36 825,59	56 620,51	- 19 794,92	240 489,80	220 694,88
Total	**819 177,01**	**821 228,44**	**- 2 051,43**	**445 681,90**	**443 630,47**

Il s'établit en hors taxes et toutes sections confondues à :

- en recettes : **819 177,01 €**
- en dépenses : **821 228,44 €**

A. **Section d'exploitation**

Les recettes d'exploitation de l'exercice s'élèvent à **782 351,42 €** et sont notamment composées des revenus des immeubles pour 92 K€ pour la gestion des baux ainsi que des loyers encaissés et la refacturation de charges sur les Halles centrales pour 305 K€.

Il est également à noter la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal pour un montant de 100 000 €.

Les dépenses d'exploitation sont de **764 607,93 €**, représentées notamment par les charges à caractère général (309 647,45 €) dont, spécifiquement pour le marché des halles, 116 K€ pour l'électricité, 101 K€ pour les prestations de gardiennage, de traitements des déchets, de désinsectisation et 64 K€ de nettoyage des locaux.
Enfin, les frais de personnel représentent 272 862,08 €.

La section de fonctionnement 2022 affiche ainsi **un excédent de gestion** de **17 743,49 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2021 de 205 192,10 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2022, présente **un excédent de 222 935,59 €.**

B. **Section d'investissement**

Les recettes s'établissent à **36 825,59 €** et correspondant notamment à des dépôts et cautionnements (18,5 K€) et aux opérations d'ordre (18,2 K€).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **56 620,51 €**, pour des travaux de d'étanchéité, le remplacement d'un groupe de condensation et le remboursement de dépôts de garanties.

Pour cette section, **le solde de gestion 2022** affiche ainsi **un déficit de 19 794,92 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2021 (240 489,80 €), **le résultat d'investissement cumulé**, fin 2022, présente **un excédent de 220 694,88 €**.

C. **Les résultats cumulés 2021**

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, **un excédent de 443 630,47 €** est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement + **220 694,88 €**
- Résultat de fonctionnement + **222 935,59 €**

Les restes à réaliser en investissement s'établissent, au 31/12/2021, à 222 400 € en dépenses.

Un excédent de financement de 221 230,47 € est ainsi constaté.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe des Locations Commerciales ;
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes ;
- DÉCLARE que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- PRÉCISE que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget supplémentaire 2023.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

195

FINANCES : VI - Compte administratif pour l'exercice 2022 – Budget Annexe de la Chambre Funéraire

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE :

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	144 588,05	117 984,03	26 604,02	172 552,08	199 156,10
Investissement	6 260,29	-	6 260,29	95 764,45	102 024,74
Total	**150 848,34**	**117 984,03**	**32 864,31**	**268 316,53**	**301 180,84**

Le compte administratif de la Chambre Funéraire pour l'exercice 2022 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : **150 848,34 €**
- En dépenses : **117 984,03 €**

Il s'agit là de montants hors taxes, ce budget annexe revêtant un caractère industriel et commercial qui le soumet à la nomenclature budgétaire et comptable M4.

A. **Section d'exploitation**

Les recettes d'exploitation de l'exercice atteignent **144 588,05 €** et sont notamment constituées par les prestations de services pour 137 K€ et des produits divers pour 6 K€.

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de **117 984,03 €,** sont composées notamment des remboursements de frais pour l'exploitation du funérarium au centre hospitalier (25 K€), des frais de personnel pour 87 K€, et de la dotation aux amortissements pour 6,2 K€.

La section de fonctionnement 2021 affiche ainsi un **excédent de gestion de 26 604,02 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2021 de 172 552,08 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2022, présente **un excédent de 199 156,10 €.**

B. **Section d'investissement**

Les recettes atteignent 6 260,29 €. Elles sont constituées exclusivement par la dotation aux amortissements.

Aucune dépense d'investissement n'a eu lieu durant l'exercice 2022.

Pour cette section, **le solde de gestion 2022** affiche ainsi **un excédent de 6 260,29 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2021 (95 764,45 €), **le résultat d'investissement cumulé**, fin 2022, présente **un excédent de 102 024,74 €**.

C. **Les résultats cumulés 2022**

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, **un excédent de 301 180,84 €** est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement + **102 024,74 €**
- Résultat de fonctionnement + **199 156,10 €**

Ce budget ne présente pas de restes à réaliser au 31/12/2022.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe de la Chambre Funéraire tel qu'il a été arrêté ;
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes ;
- DÉCLARE que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;

- PRÉCISE que les soldes d’exécution seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023.name="FinSection">

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

196

FINANCES : VII - Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget Annexe du Crématorium

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe du Crématorium.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	616 396,85	456 607,97	159 788,88	1 002 104,61	1 161 893,49
Investissement	178 826,35	258 802,00	- 79 975,65	- 3 998,13	- 83 973,78
Total	**795 223,20**	**715 409,97**	**79 813,23**	**998 106,48**	**1 077 919,71**

Le compte administratif 2022 du budget du Crématorium s'établit également en hors taxes et toutes sections confondues à :

- en recettes : **795 223,20 €**
- en dépenses : **715 409,97 €**

A. **Section d'exploitation**

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **616 396,85 €** et sont composées principalement des produits perçus auprès des usagers à hauteur de 613 039,99 € et des autres produits de gestion pour 3 356,86 €.

Les dépenses d'exploitation atteignent **456 607,97 €**, et sont constituées par les charges de personnel pour 168 181,02 € et les charges à caractère général à hauteur de 123 158,03 €. Sur ce poste, il est à noter les dépenses de fluides (eau – énergie) pour un montant de 75 561,93 €, de nettoyage des locaux pour 13 596 €, 25 214,85 € pour la maintenance du chauffage, de désembouage de la chaudière, entretien du four et filtrations, 4 884,85 € au titre des vêtements de travail.

De leur côté, les charges financières atteignent 65 058,03 € en 2022 et la dotation aux amortissements, 100 220,74 €.

La section de fonctionnement 2022 affiche ainsi un **excédent de gestion de 159 788,88 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2021 de 1 002 104,61 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2022, présente **un excédent de 1 161 893,49 €.**

B. **Section d'investissement**

Les recettes s'établissent à 178 826,35 € qui correspondent exclusivement à la dotation aux amortissements.

Les dépenses s'élèvent à 258 802 €, représentées par le remboursement du capital emprunté pour 117 082,18 € et les dépenses d'équipement pour 141 719,82 € pour le recalibrage du four de crémation, le changement d'un compresseur à filtration défectueux, caisson de filtration.

Au 31/12/2021, le capital restant à rembourser de la dette affectée sur le budget annexe du Crématorium s'élève à 1 774 953 €.

Pour cette section, **le solde de gestion 2022** affiche ainsi **un déficit de 79 975,65 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2021 (- 3 998,13 €), **le résultat d'investissement cumulé**, fin 2022 présente **un déficit de 83 973,78 €**.

C. **Les résultats cumulés 2022**

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, **un excédent de 1 077 919,71 €** est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement **- 83 973,78 €**
- Résultat de fonctionnement + **1 161 893,49 €**

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement atteignent 31 743,85 € au 31/12/2022 pour faire apparaître **un excédent de financement de**

1 046 175,86 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe du Crématorium ;
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes ;
- DÉCLARE que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- PRÉCISE que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

197

FINANCES : VIII - Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Il appartient à notre assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques.

La balance générale du compte administratif qui récapitule l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées dans l'année 2021 fait apparaître les résultats suivants :

1 - Budget Principal :

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	174 829 500,37	164 660 625,37	10 168 875,00	3 757 784,68	13 926 659,68
Investissement	61 723 897,61	57 370 914,00	4 352 983,61	-4 871 396,34	- 518 412,73
Total	**236 553 397,98**	**222 031 539,37**	**14 521 858,61**	**-1 113 611,66**	**13 408 246,95**

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un déficit de 518 412,73 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 1 180 523 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à **1 698 935,73 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 3 757 784,68 € en 2021), le résultat de l'exercice 2022 est un excédent de **13 926 659,68 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de

fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2022 du Budget Principal :
- au déficit reporté à la section de fonctionnement : 5 582 696,29 €
- en excédent de la section d'investissement : 8 343 696,29 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	5 582 963,39
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		**-**	**5 582 963,39**
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	518 412,73	-
	Divers	Restes à réaliser 2022	1 180 523,00	-
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	8 343 696,29
Sous Total			**1 698 935,73**	**8 343 696,29**
Total			1 698 935,73	13 926 659,68
Excédent de financement 2022				**12 227 723,95**

1 - Budgets annexes

q. **Chambre Funéraire :**

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	144 588,05	117 984,03	26 604,02	172 552,08	199 156,10
Investissement	6 260,29	-	6 260,29	95 764,45	102 024,74
Total	**150 848,34**	**117 984,03**	**32 864,31**	**268 316,53**	**301 180,84**

Pour la section d'investissement, sans restes à réaliser au 31/12/2022 et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **102 024,74 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 172 552,08 € en 2021), le résultat de l'exercice 2021 est un excédent de **199 156,10 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en report à nouveau.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	199 156,10
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	**199 156,10**
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	102 024,74
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-
Sous Total			**-**	**102 024,74**
Total			**-**	**301 180,84**
Excédent de financement 2022				**301 180,84**

q. **Locations Commerciales :**

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	782 351,42	764 607,93	17 743,49	205 192,10	222 935,59
Investissement	36 825,59	56 620,51	- 19 794,92	240 489,80	220 694,88
Total	**819 177,01**	**821 228,44**	**- 2 051,43**	**445 681,90**	**443 630,47**

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **220 694,88 €**. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 222 400 € en dépenses, le besoin de financement global de la section est de **28 505,12 €**.

Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 205 192,10 € en 2021), le résultat de l'exercice 2022 est un excédent de **222 935,59 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2022 du budget annexe des Locations Commerciales :
- un déficit à la section d'investissement de 28 505,12 €
- un excédent reporté à la section de fonctionnement de 194 430,47 €

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	194 430,47
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		**-**	**194 430,47**
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	220 694,88
	Divers	Restes à réaliser 2022	222 400,00	-
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	28 505,12
Sous Total			**222 400,00**	**249 200,00**
Total			**222 400,00**	**443 630,47**
Excédent de financement 2022				**221 230,47**

q. **Crématorium :**

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	616 396,85	456 607,97	159 788,88	1 002 104,61	1 161 893,49
Investissement	178 826,35	258 802,00	- 79 975,65	- 3 998,13	- 83 973,78
Total	**795 223,20**	**715 409,97**	**79 813,23**	**998 106,48**	**1 077 919,71**

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé

de l'exercice représente un déficit de 83 973,78 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 31 743,85 € en dépenses, le déficit global de la section ressort à **115 717,63 €**.
Pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats reportés (excédent de 1 002 104,61 € en 2021), le résultat de l'exercice 2022 représente un excédent de **1 161 893,49 €**.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2022 du budget annexe des Crématorium :
- au déficit de la section d'investissement : 481 717,63 €
- en excédent reporté à la section de fonctionnement : 680 175,86 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	680 175,86
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		**-**	**680 175,86**
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	83 973,78	-
	Divers	Restes à réaliser 2022	31 743,85	-
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	481 717,63
Sous Total			**115 717,63**	**481 717,63**
Total			**115 717,63**	**1 161 893,49**
Excédent de financement 2022				**1 046 175,86**

q. **Restauration Scolaire :**

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	3 820 307,31	3 739 443,38	80 863,93	211 399,52	292 263,45
Investissement	501 619,94	362 436,51	139 183,43	637 308,91	776 492,34
Total	**4 321 927,25**	**4 101 879,89**	**220 047,36**	**848 708,43**	**1 068 755,79**

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de 776 492,34 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 57 280,91 € en dépenses, aucun besoin de financement global de la section n'est à inscrire.

Compte tenu des résultats reportés, (excédent de 211 399,52 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2021, présente un excédent de **292 263,45 €.**

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2022 du budget annexe de la Restauration Scolaire en excédent reporté à la section de fonctionnement : 292 263,45 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	292 263,45
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		**-**	**292 263,45**
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	776 492,34
	Divers	Restes à réaliser 2022	57 280,91	-
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-
Sous Total			**57 280,91**	**776 492,34**
Total			**57 280,91**	**1 068 755,79**
Excédent de financement 2022				**1 011 474,88**

q. **Activités Aquatiques :**

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris au BS 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	4 450 843,07	5 012 907,43	- 562 064,36	420 935,27	- 141 129,09
Investissement	8 334 053,15	7 308 866,76	1 025 186,39	1 457 347,82	2 482 534,21
Total	**12 784 896,22**	**12 321 774,19**	**463 122,03**	**1 878 283,09**	**2 341 405,12**

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de **2 482 534,21 €**. Les restes à réaliser représentent les sommes de 1 943 552,42 € en dépense et 395 636 € en recettes.

Pour la section de fonctionnement des résultats reportés, (excédent de 420 935,27 € en 2021), fin 2022, présente un déficit **141 129,09 €**.

Ainsi, je vous propose de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2022 du budget annexe des Activités Aquatiques en déficit reporté à la section de fonctionnement : 141 129,09 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté		- 141 129,09
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	**- 141 129,09**
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	2 482 534,21
	Divers	Restes à réaliser 2022	1 943 552,42	395 636,00
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-
Sous Total			**1 943 552,42**	**2 878 170,21**
Total			**1 943 552,42**	**2 737 041,12**
Excédent de financement 2022				**793 488,70**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE les résultats 2022 du budget principal et des budgets annexes pour :

Budget principal :
- la somme de 8 343 696,29 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ;
- la somme de 5 582 963,39 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Budgets annexes :

Chambre Funéraire
- la somme de 199 156,10 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Locations Commerciales
- la somme de 28 505,12 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement

(compte 1068) ;
- la somme de 194 430,47 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Crématorium
- la somme de 481 717,63 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ;
- la somme de 680 175,86 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Restauration Scolaire
- la somme de 292 263,45 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Activités Aquatiques
- la somme de 141 129,09 € en déficit reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

- **PRECISE** que ces opérations seront décrites au Budget Supplémentaire 2023 du budget principal et des budgets annexes.

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

198

FINANCES : 1 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Principal

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

<<< Veuillez saisir le texte de votre projet de délibération >>>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

199

FINANCES : 2 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe de la Chambre Funéraire

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

<<< Veuillez saisir le texte de votre projet de délibération >>>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

200

FINANCES : 3 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe des Locations Commerciales

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

<<< Veuillez saisir le texte de votre projet de délibération >>>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

201

FINANCES : 4 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe du Crématorium

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

<<< Veuillez saisir le texte de votre projet de délibération >>>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

202

FINANCES : 5 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe de la Restauration Scolaire

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

<<< Veuillez saisir le texte de votre projet de délibération >>>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

203

FINANCES : 6 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023 pour le Budget Annexe des Activités Aquatiques

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

<<< Veuillez saisir le texte de votre projet de délibération >>>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

204

SOLIDARITES : convention de partenariat pour la mise en oeuvre de l'AGORAé Avignon

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans une enquête sur les recourants à l'aide alimentaire, l'INSEE note que la crise sanitaire et en particulier les périodes de confinement ont eu pour effet d'aggraver la précarité des étudiants notamment par le fait d'une baisse de revenus due à la perte de « jobs étudiants » dans des secteurs particulièrement impactés tels que notamment l'hôtellerie ou la restauration.

La précarité étudiante est devenue une problématique nationale qui est peut-être encore plus marquée sur le territoire avignonnais.

La fédération Inter'asso Avignon intervient depuis plusieurs années dans la distribution d'aide alimentaire pour des étudiants ; à ce titre elle bénéficiait depuis 2018 d'une subvention au titre de l'appel à projet Avignon Ville Solidaire.

Depuis 2020, pour répondre à la demande croissante des besoins en matière d'aide alimentaire, la Ville a gracieusement mis un local à disposition d'inter Asso, favorisant ainsi la distribution hebdomadaire de paniers de denrées ; cette action a par ailleurs bénéficié du soutien financier d'Avignon Université et du CROUS Aix-Marseille Avignon.

Ce partenariat, qui s'est mis en place de manière spontanée pour pallier les effets de la crise sanitaire sur la précarité des étudiants, a permis d'élaborer et de développer un projet d'épicerie sociale et solidaire visant à pérenniser l'aide aux étudiants en situation de fragilité économique et de précarité durable
Les AGORAé, initiées par la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) sont des épiceries sociales et des espaces de rencontre qui allient aides alimentaires et solidarité notamment en favorisant l'accès aux droits.
Portés et gérés par des jeunes pour des jeunes, les AGORAé sont des lieux non-stigmatisants œuvrant pour l'égalité des chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Pour permettre à Inter'asso de pérenniser son action en matière d'aide alimentaire en direction des étudiants, la Ville d'Avignon, soucieuse d'apporter son aide et son soutien aux étudiants fragilisés par les crises sanitaires et économiques, s'engage à contribuer à la création et au développement d'une AGORAé, en mettant à disposition de la fédération Inter'asso un local dédié dont elle prendra en charge les coûts mensuels afférents
Aux côtés de la Ville, l'Université d'Avignon et le CROUS d'Aix-Marseille-Avignon apportent leur contribution à ce projet d'AGORAé selon leur périmètre de compétences.
Les engagements des différentes parties et les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement sont définis et développés dans la convention de partenariat ci-annexée.
Un Comité de pilotage (COPIL) dont la composition est définie dans la convention veillera à la mise en œuvre institutionnelle du projet
Un Comité technique (cotech) dont la composition est précisée dans la convention, veillera à l'application et la mise en œuvre opérationnelle du projet .

Cette convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties.

Elle est conclue pour une durée de trois ans, elle pourra être renouvelée par voie d'avenant conclu avant le terme de la convention ou de son avenant en cours.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME
- ACCORDE
- IMPUTE
- AUTORISE

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

205

PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la modification du tableau des effectifs pour prendre en compte les créations de postes en vue des nominations au titre des avancements de grade et de promotion interne de l'année 2023, des réussites à concours, des intégrations, des nominations stagiaires et des futurs recrutements.

Les postes créés sont listés en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE la création, la suppression et modification de postes sur le tableau des effectifs.

ANNEXE
Modification du tableau des effectifs – Création de postes

CATEGORIE A

Nombre de postes	Grade
1	Attaché principal de conservation du patrimoine
1	Ingénieur en chef hors classe
1	Ingénieur hors classe
1	Ingénieur principal

CATEGORIE C

Nombre de postes	Grade
20	Adjoint administratif principal 1ère classe
20	Adjoint technique principal 1ère classe
10	Adjoint patrimoine principal 1ère classe
5	Adjoint animation principal 2ème classe
1	Adjoint d'animation principal 1ère classe
15	ATSEM principal 1ère classe TNC

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

206

URBANISME : Opération ZAC BEL AIR - Compte-rendu financier - Bilan et plan de trésorerie actualisés au 31 décembre 2022.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par convention de concession signée le 9 janvier 2014, la ville d'Avignon a confié à Citadis l'opération d'aménagement de la ZAC de BEL AIR.
Conformément à l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, Citadis concessionnaire présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2022 (cf. document ci-annexé).

Sur le plan des acquisitions foncières, la totalité des emprises non bâties de la ZAC est désormais maîtrisée par l'aménageur (environ 28 hectares) à l'exception d'une parcelle de 5 500m² située en limite Nord du groupe scolaire Saint Jean Paul II pour laquelle une procédure d'acquisition par préemption avec révision de prix est en cours.

Sur le plan des études, le schéma directeur du futur quartier conçu par l'Agence Devillers a permis d'engager les études techniques de niveau AVP sur l'ensemble du périmètre et de niveau PRO/DCE sur la partie Est de la ZAC afin de permettre la commercialisation de la première phase du projet, avec tout d'abord l'implantation du groupe scolaire Saint Jean Paul II et un premier programme d'une centaine de logements.

En 2022, une étude de programmation a également été confiée au groupement Alphaville / Ma-Géo afin de rechercher des pistes d'optimisation des recettes et des dépenses de l'opération.

Sur le plan de la commercialisation, le premier programme d'une centaine de logements portant sur les îlots A2, A5 et A6 de la ZAC a été adapté par le promoteur EDELIS pour trouver un équilibre économique à ce projet. Les permis de construire correspondants ont été délivrés en 2022 et la pré commercialisation des logements est en cours. La signature des actes authentiques de cession est prévue en 2023.

La commercialisation de l'îlot A7 de la ZAC qui est destiné à l'accueil d'environ 140 logements a également été engagée afin de poursuivre la réalisation du nouveau quartier de Bel Air.

La commercialisation de cet îlot s'effectue dans le cadre d'une procédure d'appel à projets avec un cahier des charges ambitieux et une phase de co-construction avec la Ville, l'aménageur et l'architecte-urbaniste de la ZAC, ce qui permettra de retenir un projet répondant à des objectifs qualitatifs en matière d'architecture, de confort, d'intégration paysagère et de qualité environnementale.

Sur le plan financier, le bilan actualisé au 31 décembre 2022 a été produit sans modification du bilan à terminaison de l'opération malgré la perspective d'arrivée à échéance de la concession actuelle (début 2024). Ainsi le bilan révisé au 31 décembre 2022 reste sans changement à la somme de 23 353 000 € HT.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la commercialisation de l'îlot A7 de la ZAC, un avenant n°3 au contrat de concession d'aménagement vient modifier les étapes de rémunération de commercialisation de l'aménageur sans en changer son montant total.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le bilan de l'opération ZAC Bel Air arrêté à 23 353 000 € HT,
- APPROUVE le plan de trésorerie des recettes et des dépenses actualisées au 31 décembre 2022,
- APPROUVE le tableau des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'exercice,
- APPROUVE l'avenant n°3 à la concession d'aménagement,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

AVIGNON
Ville d'exception

AVENANT N°3
A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC BEL-AIR

CITADIS
aménagement et construction

Entre :

La Ville d'Avignon représentée par son Maire, Mme Cécile Helle dûment habilitée par délibération du Conseil municipal du _____

D'une part,

Et :

CITADIS, Société Anonyme d'Économie Mixte, au capital de 10.000.000 d'Euros, dont le siège social est à Avignon, Hôtel du Département, inscrite au R.C.S. d'Avignon, sous le N° B 602.620.304, représentée par Mme Dominique SANTONI, sa Présidente Directrice Générale en exercice

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Par concession d'aménagement du 9 Janvier 2014, la Ville d'Avignon a confié à CITADIS l'aménagement de la ZAC Bel-Air en vue de développer sur environ 28 hectares un nouveau quartier mixte avec de l'habitat, des activités et des équipements publics.

Par délibération du 30 septembre 2015, l'approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement a permis d'intégrer le nouveau schéma directeur et l'extension du périmètre de l'opération sans toutefois modifier la durée de l'opération ;

Par délibération du 25 octobre 2017, l'approbation de l'avenant n°2 à la concession d'aménagement est venu modifier le programme de l'opération, les missions et la rémunération de l'aménageur, ainsi qu'augmenter la participation du concédant à l'opération.

Compte tenu de la volonté de lancer la commercialisation de l'ilot A7 avant la fin de la concession d'aménagement sous la forme d'un concours de promoteurs/concepteurs et considérant que les modalités de rémunération actuelle ne sont pas adaptées à cette volonté, il est nécessaire de compléter l'article 21 de la concession d'aménagement.

CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Les modalités de rémunération de l'aménageur prévues à l'article 21 de la concession d'aménagement modifiée par avenant n°2 sont est complétées :

- Afin de permettre la poursuite de la commercialisation de l'îlot A7 dans le cadre d'une procédure de concours de promoteurs/concepteurs, l'aménageur imputera au bilan de l'opération en 2023, une rémunération correspondant la moitié de la rémunération prévue à l'article 22.II.3, la seconde partie intervenant à la signature de l'acte authentique.

ARTICLE 2 :

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant, restent applicables.

Fait à Avignon, le 22 Mars 2023
En 3 exemplaires

Pour La Ville d'Avignon	**Pour CITADIS**
Mme le Maire	**La P-D-G**
C HELLE	**D. SANTONI**

ZAC Bel Air

COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

EXERCICE 2021-2022

ACTUALISE AU 31 DECEMBRE 2022

SOCIETE ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE
CITADIS
AU CAPITAL DE 10.000.000 €UROS
SIEGE SOCIAL : HOTEL DU DEPARTEMENT
AVIGNON
RCS : B 602 620 304

En application de l'article L 1523-3 du code général des collectivités territoriales, CITADIS présente le compte-rendu annuel de l'opération de la ZAC Bel Air arrêté au 31 décembre 2022. Compte tenu de la dernière présentation du dernier CRAC au Conseil Municipal, il a été convenu entre la collectivité et l'aménageur que le présent document fusionne les éléments des exercices 2021 et 2022 et soit arrêté au 31 décembre 2022.

I- Présentation générale de l'opération

La concession d'aménagement de la ZAC Bel Air a été attribuée à Citadis après mise en concurrence par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013. Elle fait suite à une première opération d'aménagement démarrée en 2004 mais bloquée par les dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Durance.

Ce nouveau contrat a pris effet le 17 février 2014 pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 16 février 2024.

Objectifs de l'opération

La Ville a engagé le projet d'aménagement du site de Bel Air d'une superficie de 28,2 hectares environ à la suite de la modification du porter à connaissance du PPRI en 2013 et à l'ouverture à l'urbanisation de cette zone bloquée depuis 2005. Pour cela elle a décidé la création de la ZAC en septembre 2013 et elle a approuvé en décembre 2013 une modification du PLU rendant le site urbanisable.

Cette opération doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Développer un nouveau quartier à dominante résidentielle au nord de la zone commerciale de la Cristole, dans la continuité du pôle d'habitat de Saint Chamand à l'Ouest et d'une zone pavillonnaire à l'est.
- Implanter des équipements publics et de formation (groupe scolaire, extension du campus de la CCI)
- Créer de nouvelles voies d'accès permettant d'assurer la desserte interne du quartier,
- Développer des cheminements doux en lien avec le Chemin de Bel Air qui permettront également de favoriser les liaisons inter-quartiers (St Chamand, La Cristole, Mistral 7…).

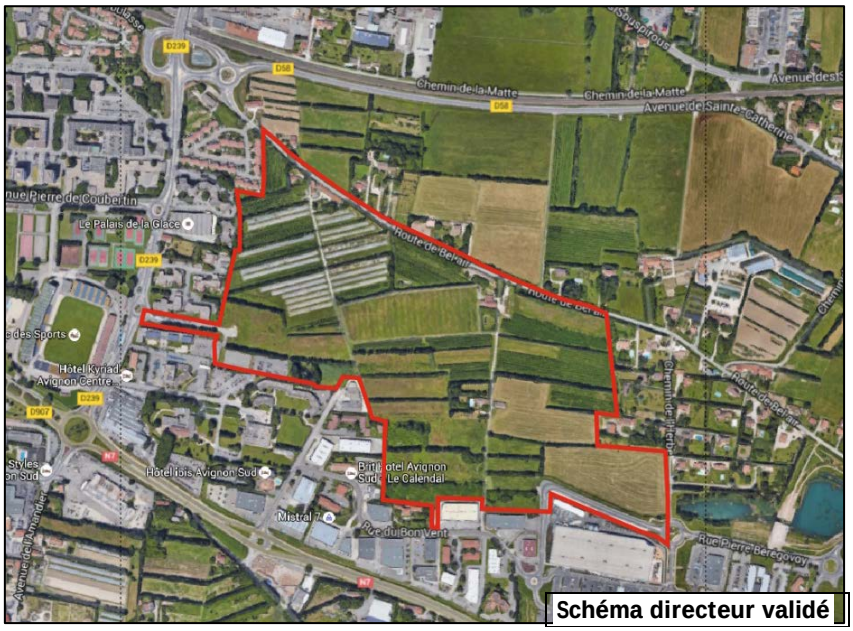


Schéma directeur validé

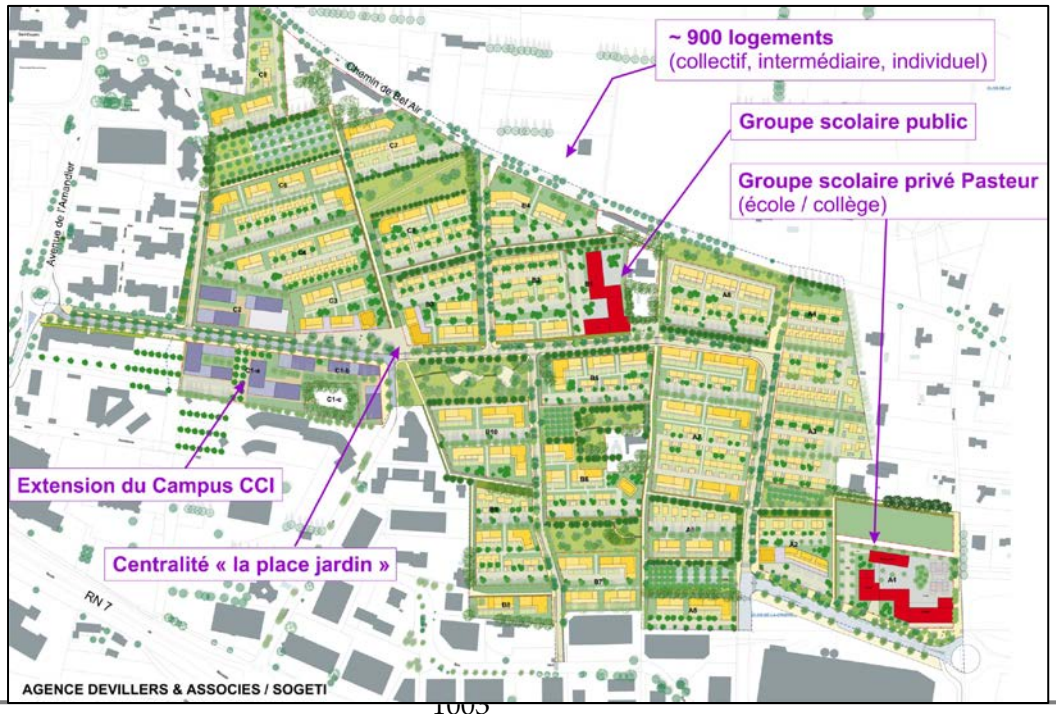
Il est prévu de réaliser environ 100 000 m² de surface de plancher désormais répartis entre :

- la construction d'environ 950 logements,
- la réalisation de locaux à vocation d'activités (tertiaires, services, commerces de proximité)
- l'implantation d'équipements publics tels que des équipements scolaires et de formation.

Il est également prévu l'ensemble des travaux de voirie, des réseaux, les bassins de rétention d'eau pluviale, les espaces publics et installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des usagers.

II- Historique des réalisations

- Choix de l'équipe de maitrise d'œuvre (Agence Devillers) en 2014, réactualisation et validation en 2015 d'un schéma directeur avec une orientation affirmée pour la réalisation d'un quartier apaisé de logements.
- Engagement dans la nouvelle démarche de labellisation « Quartier Durable Méditerranéen » permettant la prise en compte des enjeux environnementaux (ambition de couvrir plus de 50% des besoins thermiques par des énergies renouvelables, valorisation du patrimoine paysager et de la biodiversité, développement des mobilités douces, gestion intégrée des eaux pluviales et création d'un réseau d'eau brute, promotion de dispositifs permettant de développer le lien social en s'appuyant sur les initiatives citoyennes et collectives…). La ZAC Bel Air a été labelisée « Quartier Durable Méditerranéen » niveau Argent en phase de conception le 20 Novembre 2017.
- Protocole d'accord pour l'extension du Campus CCI (2013),
- Maitrise foncière des 28 Hectares de la ZAC. 6 hectares ont été acquis en partie ouest de la ZAC en décembre 2020.
- Cession du terrain en 2017 et suivi du projet de groupe scolaire Saint Jean Paul II (collège St Michel et école Primaire St Charles) au Sud Est de la ZAC,
- Ouverture du Groupe Scolaire en septembre 2018
- Etudes de conception et réalisation des travaux de desserte du groupe scolaire et aménagement des espaces publics périphériques (restructuration de la rue du Bon Vent).
- Commercialisation des îlots A2, A5 et A6 pour la réalisation d'un premier programme initialement d'environ 100 logements au Sud Est de la ZAC. Deux promesses de vente ont été signées avec le promoteur EDELIS le 22 décembre 2021 pour 120 logements.



Contrat et Comptes Rendus Annuels à la Collectivité

- **Concession d'aménagement** et bilan financier prévisionnel initial 2013 : délibération du 19 décembre 2013

- **CRAC 2015 arrêté au 31 mars 2015** : délibération du 20 juillet 2015
  Choix de la maîtrise d'œuvre de l'opération, lancement des premières études et avancement de la maitrise foncière (acquisition de deux propriétés représentant 10 ha) ;

- **Avenant n°1 à la concession d'aménagement** : délibération du 30 septembre 2015
  Approbation du nouveau schéma directeur et extension du périmètre de l'opération

- **CRAC 2016-2017 arrêté au 31 mars 2017 :** délibération du 25 octobre 2017
  Validation d'un nouveau schéma directeur, approbation du dossier de réalisation de ZAC (délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2017).
  Obtention de l'ensemble des autorisations administratives (dossier loi sur l'eau, mise à jour de l'étude d'impact, étude de sécurité publique, etc.).
  Mise en place de la démarche de labellisation « Quartier Durables Méditerranéens »
  Mise en œuvre d'une première opération de réalisation de 90 logements par Citadis

- **Avenant n°2 à la concession d'aménagement** : délibération du 25 octobre 2017
  Modification du programme de l'opération, des missions et de la rémunération de l'aménageur, augmentation de la participation du concédant à l'opération.

- **CRAC 2018 arrêté au 30 avril 2018 :** délibération du 19 décembre 2018
  Début des travaux de la partie Sud-est de l'opération en avril 2018 pour la desserte du groupe Scolaire Saint jean Paul II inauguré en septembre 2018.

- **CRAC 2019 arrêté au 30 juin 2019 :** délibération du 10 octobre 2020
  Etude sur l'OFS et poursuite des études sur les projets d'habitat. Conduite d'une démarche Vivre Ensemble avec l'association Mythotophie.

III Note de conjoncture

Acquisitions foncières

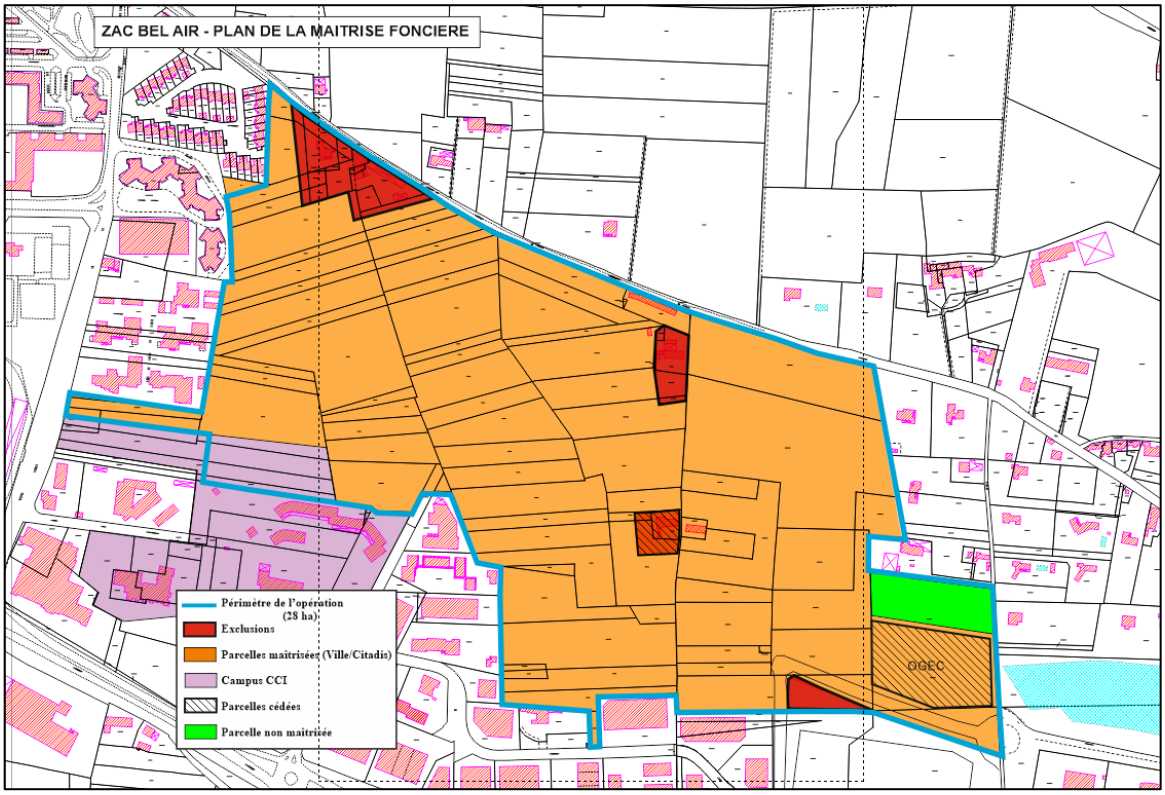
Le site a la particularité d'avoir peu de propriétaires fonciers mais avec des emprises importantes représentant d'anciennes terres maraichères ou arboricoles.

Les acquisitions se sont réalisées dans le cadre de négociations amiables conformément aux références en vigueur à savoir entre 16 et 20 € le m² HT. L'aménageur a acquis en décembre 2020 la dernière grande unité foncière d'une surface de 6 ha.

A ce jour, la totalité du foncier non bâti de la ZAC est maîtrisée à l'exception d'une parcelle de 5 500m² située à l'Est de la ZAC, en limite Nord du groupe scolaire Saint Jean Paul II. Une procédure d'acquisition par préemption avec révision de prix a été engagée après réception d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner le 6 Mai 2021 pour un montant de 66€/m², ce qui ne correspond pas à un prix de terrain classé en zone « A Urbaniser » et non desservi par tous les réseaux.

Dans le cadre d'une démarche solidaire et environnementale de gestion du foncier appartenant à Citadis, une convention de partenariat a été signée le 22 Septembre 2022 avec la Ville d'Avignon permettant de mettre ces terrains à disposition d'associations qui œuvrent pour le développement de l'agriculture durable et de circuits courts favorisant ainsi le maintien d'une

activité agricole transitoire sur le site avec une production à destination des plus démunis en lien avec l'opération « légumes solidaires ».



Etudes

Le schéma directeur du futur quartier a été conçu par l'Agence Devillers et approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 30 Septembre 2015.

A partir de ce document d'orientation, les études techniques de niveau Avant Projet ont été réalisées sur l'ensemble du périmètre et le dossier de Réalisation de ZAC avec le programme des équipements publics ont été approuvés par délibération du conseil Municipal du 26 Avril 2017.

Le projet a également fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en date du 20 avril 2017.

Afin de permettre la commercialisation de la première phase du quartier, avec tout d'abord le projet d'implantation du groupe scolaire Saint Jean Paul II et un premier programme d'une centaine de logements, les études de niveau Projet et DCE des espaces publics ont été /réalisées sur la partie Est de la ZAC en 2017/2018.

En 2022, une étude de programmation a été confiée au groupement Alphaville / Ma-Géo afin de rechercher des pistes d'optimisation des recettes et des dépenses de l'opération.

Travaux

Le projet prévoit la viabilisation de l'ensemble des îlots opérationnels de la ZAC, la réalisation de liaisons douces ainsi que la mise en place d'un dispositif de rétention des eaux pluviales qui sera traité sous la forme de jardins paysagers accessibles.

Pour la première phase de l'opération qui concerne la partie Sud Est de la ZAC, les marchés travaux ont été attribués après mise en concurrence des entreprises et les premiers aménagements ont débuté en Avril 2018.

Ces travaux ont permis la mise en service du groupe scolaire Saint Jean Paul II à la rentrée de Septembre 2018 et doivent se poursuivre pour la desserte des îlots situés à proximité destinés à l'accueil des 3 premiers programmes de logements.



Groupe scolaire Saint Jean Paul II

Communication

Le quartier Bel air a servi à la mise en place du nouveau référentiel de la démarche QDM « Quartier Durable Méditerranéen » Il a été le premier quartier labellisé de la région PACA à l'occasion d'une journée dédiée à cette nouvelle labellisation QDM qui a eu lieu à Avignon le 26 Janvier 2017 avec l'ensemble des partenaires de la région PACA.

Cette démarche est déclinée sur l'ensemble des éléments de communication de l'opération.

Commercialisation

Premier programme de logements sur les îlots A2-A5-A6

Le premier programme de logements du Quartier Durable Méditerranéen Bel Air porte sur les îlots A2, A5 et A6. Citadis avait été désigné comme promoteur pour la réalisation d'environ 90 logements avec des commerces et services en rez-de-chaussée de l'îlot A2.

Confié à l'équipe de maitrise d'œuvre pilotée par l'Agence Fanzutti, architecte, les permis de construire de ce projet qualitatif ont été délivrés fin 2018 et début 2019.

La faisabilité économique de celui-ci a cependant été remise en cause du fait d'un coût de construction trop élevé et des recettes de cession insuffisantes au regard du marché de l'immobilier actuel.

Ce programme a été repris par le promoteur EDELIS pour adapter le projet et trouver un équilibre économique afin de pouvoir engager sa réalisation. Les modifications ont notamment porté sur la densification du programme qui compte désormais 120 logements (dont 11 en BRS portés par ERILIA), la suppression du parking en sous-sol de l'îlot A2 qui a été transféré au rez-de-chaussée du bâtiment.

Les promesses de vente ont été signées avec le promoteur EDELIS le 22 décembre 2021 et les permis de construire ont été délivrés les 5 août et 15 septembre 2022. Un diagnostic de la qualité environnementale des sols réalisé par le promoteur a mis en évidence la présence d'une pollution aux hydrocarbures notamment sur les terrains concernés qu'il conviendra de traiter préalablement à la signature de l'acte de cession qui interviendra lorsque 40% des logements auront été pré-commercialisés par EDELIS.



Architecte D. Fanzutti



CFA Florentin Mouret et campus CCI

Des propositions d'emprise d'environ 1,5 hectares ont été faites au CFA Florentin Mouret sur le quartier « Bel air ». Des études de faisabilité ont été plus particulièrement menées sur un terrain situé au Sud de la ZAC, à proximité de la future ligne de chronobus et du campus CCI, mais ce projet d'implantation n'a pas été confirmé à ce jour.

Un protocole d'accord a été signé en Mars 2013 entre la CCI et Citadis avec l'agrément de la Ville d'Avignon pour permettre à l'institution consulaire de réaliser un projet d'envergure en extension du campus existant sur la partie Ouest de la ZAC. Des précisions sur la programmation doivent encore être apportées préalablement à la commercialisation des terrains.

IV - Bilan au 31 décembre 2022

Bilan de l'opération

Le bilan au 30 décembre 2021 s'élevait à 23 353 000 € HT.

Il prévoyait des participations (équipement et équilibre) du concédant à hauteur de 3 806 000 € HT dont 2 366 000 € HT au titre de la concession renouvelée.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2022 a été produit sans modification du bilan à terminaison de l'opération malgré la perspective de la fin des missions du concessionnaire en début d'année 2024.

Ainsi le bilan révisé au 31 décembre 2022 reste sans changement à la somme de **23 353 000 € HT.**

Avancement financier

Les dépenses réalisées au 31 décembre 2022 s'élèvent à 9 736 995 € HT dont 182 674 € HT réalisés en 2021 et 235 722 en 2022. Ces dépenses consistent principalement au versement de la provision lié à la préemption du terrain restant à acquérir au Nord du groupe scolaire St Jean Paul II, au paiement de situation du marché d'espace vert, aux frais d'entretien des parcelles acquises et aux frais de portage de l'opération. Durant cette période, la rémunération de l'aménageur s'est élevée à 9 377 €.

Les recettes réalisées au 31 décembre 2022 s'élèvent à 3 217 669 € HT dont 450 K€ HT de participation de la collectivité en 2021. S'y ajoute le versement de 320 000 € d'avance sur participation d'équipement inscrite en section financement du bilan de l'opération.

Le financement de l'opération est assuré par un emprunt de 5 000 000 € auprès du Crédit Coopératif garanti par la commune à 80% dont le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 2 073 680 €. Compte tenu de la trésorerie de l'opération l'aménageur procède à une mise à disposition de ses fonds propres pour un montant de 4 465 000 € au 31 décembre 2022 rémunérés au taux €ster+0.5%.

La **trésorerie de l'opération au 31 décembre** fait apparaître un montant positif de 287 716 €.

Dans l'intérêt de l'opération, la mise en place d'un financement bancaire de 5 M€ jusqu'au terme de l'opération doit être mis en place avec le soutien du concédant.

V - Perspectives

La fin du contrat actuel de concession d'aménagement est fixée au 16 Février. Ainsi, au cours de l'année 2023, il s'agira de réaliser les prestations suivantes :

- Dépollution des terrains concernés par le premier programme de logements sur les îlots A2, A5 et A6 et mise en place d'un accès permettant le démarrage des travaux de construction qui interviendra après la signature de l'acte de cession au promoteur EDELIS ; les travaux de viabilisation de ces lots ne seront pas engagés avant la fin de la concession actuelle.
- Poursuite de la commercialisation de l'îlot A7 destiné à l'accueil d'environ 140 logements dans le cadre d'une procédure de concours de promoteurs/concepteurs ; Un avenant n°3 à la concession d'aménagement vient modifier sur ce point, les étapes de rémunération de l'aménageur sans en changer son montant total.
- Etude de l'état des sols de l'îlot A7 à joindre au dossier de consultation des promoteurs (phase d'offre),

- Suivi de l'étude de faisabilité et de la réalisation d'un cahier de préconisations architecturales, urbaines et paysagères pour la création de lots à bâtir pour du logement individuel sur les lots A3 et A4,
- Poursuite de la procédure de préemption avec révision de prix concernant la dernière acquisition à réaliser au Nord du groupe scolaire Saint Jean Paul II.
- Cession de tous les terrains appartenant à Citadis à la Ville d'Avignon ou à toute entité s'y substituant.
- Financer l'opération jusqu'à son terme pour permettre le dégagement des fonds propres de l'aménageur de ce dossier ;
- Réaliser le bilan de clôture de l'opération.

ANNEXES : CESSIONS & ACQUISITIONS

TABLEAU DES ACQUISITIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2021-2022

Date acquisition	Nature acquisition	Cédant	Parcelles	Type	Superficie	Prix € TTC	

TABLEAU DES CESSIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE2021-2022

Date cession	Nature Cession	Acquéreur	Parcelles	Type	Superficie	Prix € HT	Prix € TTC
Néant							

ANNEXE : BILAN FINANCIER

BILAN : ZAC DE BEL AIR - VILLE d'AVIGNON - CONCESSION

REALISATION DEPENSES et RECETTES en € HT

16/03/23

DEPENSES	Réalisé HT au 31/12/22	Reste à réaliser HT	Total HT	Avt	RECETTES	Réalisé HT au 31/12/22	Reste à réaliser en HT	Total HT	Avt
Etudes diverses	248 007	31 993	280 000	89%	Cessions diverses	803 450	18 719 550	19 523 000	4%
Forfait études	30 000		30 000	100%					
Acquisitions & indemnités	5 715 346	305 278	6 020 623	95%					
Frais d'acquisition	166 023	41 977	208 000	80%					
Mise en état des sols	120 053	110 947	231 000	52%					
Divers, Géomètre, Frais tirages & entretien	124 441	224 559	349 000	36%					
Travaux d'aménagement	1 354 227	9 251 773	10 606 000	13%	Participation équilibre	1 397 000		1 397 000	100%
Maîtrise d'œuvre	514 672	585 328	1 100 000	47%	Participation collectivité équip. publics	993 000	1 416 000	2 409 000	41%
Travaux extérieurs de renforcement électrique (PM)									
Travaux extérieurs à la ZAC (PM)									
Divers impôts, taxes & assurances	143 957	332 431	476 389	30%					
Commercialisation	98 233	1 374 767	1 473 000	7%					
Hygiène et sécurité	12 236	55 764	68 000	18%					
Frais financiers et annexes	732 518	814 470	1 546 988	47%	Produits divers	24 218	-218	24 000	101%
Frais généraux	477 283	486 717	964 000	50%					
TOTAL DEPENSES	9 736 995	13 616 005	23 353 000	42%	TOTAL RECETTES	3 217 669	20 135 331	23 353 000	14%

BILAN : ZAC DE BEL AIR - VILLE d'AVIGNON - CONCESSION

Echéancier en €

16/03/23

ECHEANCIER des DEPENSES	INITIAL	REALISE			PREVISIONNEL		REVISE	Variations
	Arrêté le 31/12/21	2020 et années antérieures	2021	2022	2023	2024 et au-delà	Arrêté le 31/12/22	INITIAL / REVISE
Etudes diverses	280 000	240 527		7 480	31 993		280 000	
Forfait études	30 000	30 000					30 000	
Acquisitions & indemnités	6 020 623	5 699 071	16 275			305 278	6 020 623	
Frais d'acquisition	208 000	166 892	-3 507	2 638		41 977	208 000	
Mise en état des sols	137 000	120 053			110 947		231 000	94 000
Divers, Géomètre, Frais tirages & entretien	349 000	55 741	22 200	46 500	40 000	184 559	349 000	
Travaux d'aménagement	10 700 000	1 212 621	41 037	100 569	214 273	9 037 500	10 606 000	-94 000
Maîtrise d'œuvre	1 100 000	508 672		6 000	91 328	494 000	1 100 000	
Travaux extérieurs de renforcement électrique (PM)								
Travaux extérieurs à la ZAC (PM)								
Divers impôts, taxes & assurances	476 389	114 266	12 593	17 098	17 850	314 581	476 389	
Commercialisation	1 473 000	98 233			96 000	1 278 767	1 473 000	
Hygiène et sécurité	68 000	11 925	283	27	1 764	54 000	68 000	
Frais financiers et annexes	1 546 988	592 692	85 881	53 945	275 427	539 043	1 546 988	
Frais généraux	964 000	467 906	7 911	1 466	79 698	407 020	964 000	
TOTAL des DEPENSES HT	23 353 000	9 318 599	182 674	235 722	959 280	12 656 725	23 353 000	
TVA déductible	2 600 938	457 338	16 027	32 817	98 908	1 951 961	2 557 051	-43 887
TVA complémentaire	1 756 000	-220 878	98 625	-30 840	227 754	1 721 816	1 796 477	40 477
TOTAL des DEPENSES TTC	27 709 938	9 555 060	297 326	237 699	1 285 942	16 330 501	27 706 527	-3 410

Echéancier en €

ECHEANCIER des RECETTES	INITIAL	REALISE					REVISE	Variations
	Arrêté le 31/12/21	2020 et années antérieures	2021	2022	2023	2024 et au-delà	Arrêté le 31/12/22	INITIAL / REVISE
Cessions diverses	19 523 000	803 450			1 500 000	17 219 550	19 523 000	
Participation équilibre	1 397 000	1 397 000					1 397 000	
Participation collectivité équip. publics	2 409 000	543 000	450 000		266 667	1 149 333	2 409 000	
Produits divers	24 000	24 208	10		-218		24 000	
TOTAL des RECETTES HT	23 353 000	2 767 659	450 010		1 766 448	18 368 883	23 353 000	
TVA collectée	4 356 938	236 461	90 000		353 290	3 673 777	4 353 527	-3 410
TOTAL des RECETTES TTC	27 709 938	3 004 120	540 010		2 119 738	22 042 660	27 706 527	-3 410

Echéancier en €

PLAN DE TRESORERIE	REALISE				
	2020 et années antérieures	2021	2022	2023	2024 et au-delà
Total des recettes TTC	3 004 120	540 010		2 119 738	22 042 660
Total des dépenses TTC	-9 555 060	-297 326	-237 699	-1 285 942	-16 330 501
Trésorerie annuelle	-6 550 940	242 684	-237 699	833 796	5 712 158
Avance Collectivité S/PARTICIPATION		320 000			
Transfo. avance Collectivité en participation				-320 000	
Avance Citadis			4 465 000		
Remboursement avance Citadis					-4 465 000
Part sociale Crédit coop	-25 010				
rbt part sociale Crédit coop					25 010
Emprunt	5 000 000				
Amortissement emprunt	-1 491 468	-709 913	-724 939	-740 283	-1 333 397
TRESORERIE CUMULEE TOTALE	**-3 067 418**	**-3 214 647**	**287 716**	**61 229**	

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

207

HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU (2020-2025).

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération n°37 en date du 27 novembre 2019, la Ville a décidé de s'engager sur la période 2020-2025 dans un nouveau dispositif opérationnel (OPAH-RU) à deux niveaux :

- En intra-muros, au travers de la mise en place d'une action renforcée sur l'habitat indigne, la vacance, l'adaptation des logements, le traitement des façades ainsi que la restructuration d'ilots dégradés,
- En extra-muros, la priorité est donnée aux économies d'énergies, au maintien à domicile et à l'accompagnement des grandes copropriétés en difficultés.

Cette délibération propose les dossiers à engager dans le cadre de ce nouveau programme.

Il est proposé d'accorder aux propriétaires privés occupants (PO) et aux propriétaires privés bailleurs (PB), en annexe désignés, une aide pour la réhabilitation de leur logement.

Cette délibération propose de subventionner 5 propriétaires occupants pour un montant total de 5 303 €.

Pour les propriétaires occupants

La Ville d'Avignon subventionne les travaux d'économie d'énergie à hauteur de 10% du montant des travaux HT. Cependant le montant des travaux HT pris en compte dans le calcul de la subvention sera plafonné à 30 000 €. A ce calcul devra s'ajouter une prime d'aide à la rénovation thermique de 500 €.

En cas de travaux très lourds, la ville d'Avignon subventionne à hauteur de 20% du montant des travaux HT. Cependant le montant des travaux HT pris en compte pour le calcul de la subvention sera plafonné à 50 000 €. A ce calcul devra s'ajouter une prime d'aide à la rénovation thermique de 500 €.
Enfin, la ville d'Avignon subventionne les travaux d'adaptation à hauteur de 15% du montant des travaux HT. Cependant le montant des travaux HT pris en compte pour le calcul de la subvention sera plafonné à 20 000 €.

La Région subventionne à hauteur de 50 % de la subvention Ville, elle attribue en sus des primes spécifiques.

Pour les propriétaires bailleurs :

La ville d'Avignon subventionne 50 €/m² dans la limite de 80m² par logement.
La Région subventionne à hauteur de 50% de la subvention ville, elle attribue en sus des primes spécifiques.

La ville d'Avignon réalise les avances des subventions et primes de la Région qu'elle se fait rembourser annuellement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et D 1617-19,

Vu la délibération n°37 du Conseil Municipal du 27 novembre 2019 approuvant le nouveau dispositif opérationnel OPAH-RU) sur la période 2020-2025.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le versement des subventions aux propriétaires concernés,

- IMPUTE les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, Fonction 70, Programme ATSP03, Opération 2121OP1047,

- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

ANNEXE : OPAH-RU (2020-2025) - Liste des demandeurs CM du 24 juin 2023

NOM Prénom	Adresse Immeuble	Ménage modeste= M Très modeste = TM	Montant total des travaux HT	Montant Total Subvention Ville + Région TTC	Part Ville	Part Région	Part Autres financeurs (ANAH/GA/ Conseil dép./ Caisses retraite)	Reste à charge ménage TTC	Taux global subvention TTC	Types de Travaux	Type	Gain énergétique
DAUBIE Claudine PO	92 Avenue de Tarascon 84000 AVIGNON	TM	3 965,26	**595**	595	0	2 142	1 884	59,20 %	Autonomie : Installation d'une pompe à chaleur air/air - Barres d'appui	T4	/
DOUMAS Evelyne PO	8 rue de Sauvagine 84 000 AVIGNON	M	4 519	**678**	678	0	1 763	2 816	46,40 %	Autonomie : Installation d'un système de chauffage : PAC AIR//AIR	T5	/
DUBOIS Lucienne PO	3 rue Jean Christophe CLUCHIER 84000 AVIGNON	TM	2013,96	**302**	302	0	1 088	977	58,70 %	Autonomie : Installation d'une pompe à chaleur AIR/AIR	T4	/
JUNUZOVIC Julien PO	1 rue Joseph Roumanille 84000 AVIGNON	M	6953	**1195**	1195	0	4 211	1995	73 %	Economie énergie et prime habiter mieux : menuiseries PVC double vitrage et ITI	T3	48% Etiquette Avant tvx = G481 après tvx = E251
PATHIER Yvette PO	18 rue Jean Rostand 84000 Avignon	M	20 333,45	**2533**	2533	0	7 930	11 655	47,30 %	Economie énergie et prime habiter mieux : Remplacement des menuiseries / Poêle à bois / PAC air/air à compléter (en remplacement convecteur) / Panneaux solaire / Porte d'entrée	T5	39,49% Etiquette avant tvx = E314 après tvx = D190
TOTAL				**5 303 €**	**5 303 €**	**0 €**						

AVIGNON
Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2023

208

HABITAT : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades 2020-2025.

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération n°13 en date du 10 octobre 2020, la ville d'Avignon a décidé de s'engager sur la période 2020-2026 en renouvelant et renforçant la campagne d'aides à la restauration des façades et à la rénovation des devantures commerciales.

L'avenant à la délibération du 25 juin 2022 complète les modalités d'intervention sur les façades aux fins de permettre également la rénovation de certains locaux et façades remarquables de la ville, et d'intégrer un périmètre d'intervention spécifique sur la ville afin d'ouvrir ainsi les droits aux aides de l'ANAH sur les façades intra-muros et aux copropriétés ciblées par l'AAP Copro de l'OPAH RU pouvant faire l'objet d'une rénovation de leur façade sans autres travaux majeurs.

Son action porte sur :

En intra-muros :
- les bâtiments classés ou inscrits ou présentant un intérêt architectural ou historique remarquable,
- les bâtiments à forte valeur patrimoniale (hachuré gras et double au plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine),
- les bâtiments présentant un niveau de dégradation élevé de leur façade mais n'ayant pas été identifié en obligation de restauration,
- les bâtiments pour lesquels la restauration de la façade peut s'accompagner de solutions innovantes ou d'un programme de travaux plus complet intégrant par exemple le changement de menuiseries et/ ou la réhabilitation du système de chauffage sur appréciation du comité technique prévu à l'article 9,
- les devantures commerciales faisant l'objet d'une rénovation ou d'une création complète pourront être éligibles dans le cas où elles concourent à la stratégie économique de la ville,
- les ensembles immobiliers et les locaux commerciaux adossés comportant plusieurs lots identifiés à travers une procédure d'appel à projets.

En extra-muros :
- les bâtiments remarquables qui seront potentiellement identifiés sur le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) en cours de révision (liste consultable au sein du Département Habitat, Urbanisme et Ecologie Urbaine),
- les ensembles immobiliers et les locaux commerciaux adossés comportant plusieurs lots identifiés à travers une procédure d'appel à projets, Les bâtiments identifiés dans un périmètre de restauration obligatoire ou au travers d'une liste d'immeubles à restaurer,
- les bâtiments pour lesquels un ravalement peut s'accompagner de solutions innovantes ou d'un programme de travaux plus complet intégrant par exemple le changement des menuiseries ou la réhabilitation du système de chauffage sur appréciation du comité technique.

Modalités d'attribution de la subvention
Les modalités de la subvention ont été définies par la délibération n°13 du 10 octobre 2020 et s'échelonnent entre 15 % et 35 % du montant des travaux suivant la protection patrimoniale des bâtiments et la caractéristique des travaux.
En complément, les travaux de façade donnent lieu à une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pendant 2 mois.

Il est proposé d'accorder aux propriétaires privés ci-dessous désignés, une aide pour la réfection de leur façade.

Cette délibération propose de subventionner 1 propriétaire occupant et 3 copropriétés pour un total de 23 697 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le code de construction et de l'habitation,
Vu la délibération n°13 du Conseil Municipal du 10 octobre 2020 approuvant le régime d'aide relatif à l'opération façade pour la période 2020/2025.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le versement des subventions aux propriétaires concernés,
- IMPUTE les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, fonction70; programme ATSP03, opération 2021OP1124,
- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades 2020-2025 – Conseil Municipal du 24 juin 2023

Nom Prénom	Adresse Immeuble	EM/ IM	Nature des travaux	Surface de la façade	Montant des travaux retenus	Calcul de l'aide % ou m²	Montant de la subvention (en euros)
SCI Oustau – Charles Aubert	1 rue Bertrand 84000 AVIGNON	IM	Restauration de la façade sur la Bertrand	224 m²	18 072 € HT	35 %	6 325 €
SAS Maurice Garcin Marielle Blanc	2 rue Joseph Vernet 84000 AVIGNON	IM	Restauration de la façade sur la rue Joseph Vernet.	350 m²	46 709 € HT	20 %	9 342 €
Copropriété Le Grivolas Mr LE LOARER	4 rue Grivolas 84000 AVIGNON	IM	Restauration de la façade rue Grivolas	360 m²	30 031 € HT	20 %	6 006 €
M. Thomas VIANO	34 rue Sureau 84000 AVIGNON	IM	Restauration de la façade Rue Sureau	22 m²	10 120 € HT	20 %	2 024 €
Total							**23 697 €**